



THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY







BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

**LIÉGEOIS**



BULLETIN

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEAIS.

---

TOME XXX.

(1<sup>er</sup> FASCICULE)

—

LIÉGE

LÉON DE THIER, BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE, 10

—  
1901





# INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

## STATUTS

ART. I. — Une Société est fondée à Liège pour rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques, particulièrement ceux de la province et des anciennes dépendances du pays de Liège.

Elle prend le titre d'*Institut archéologique liégeois* et correspond avec les Sociétés savantes, belges ou étrangères, instituées dans des vues analogues.

ART. II. — L'*Institut* se compose :

1° De seize membres effectifs au moins et de trente au plus ; ils doivent être domiciliés dans la province ;

2° D'un président et d'un vice-président honoraires, à savoir : le gouverneur de la province et le bourgmestre de la ville de Liège ;

3° De vingt membres honoraires ;

4° De cinquante membres correspondants ;

5° De membres associés.

ART. III. — Les places vacantes pour le titre de membre effectif, honoraire ou correspondant, seront mentionnées sur les convocations, afin que l'on puisse procéder aux pré-

sentations de candidats. Ces présentations devront être faites par écrit et signées par trois membres effectifs. L'admission, décidée par bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages, aura lieu dans la séance qui suivra celle où auront été faites les présentations, et dont elle devra être distante d'au moins huit jours.

La moitié, au moins, des membres effectifs existant devra être présente pour pouvoir procéder à l'élection d'un membre effectif, et le tiers, après une seconde convocation.

L'élection des membres effectifs et des membres honoraires a lieu dans la séance du mois d'avril et dans celle de décembre, après la formation du bureau.

Lorsqu'il y aura lieu d'augmenter le nombre des membres effectifs, conformément au § I de l'article II, il faudra une délibération expresse de *l'Institut* avant de pouvoir procéder à la présentation de candidats.

ART. IV. — Les réunions ordinaires ont lieu mensuellement, sauf pendant les mois d'août, septembre et octobre. Le bureau fixe le jour et l'heure des séances (1).

Les membres effectifs qui, dans le courant de l'année, n'auront pas payé leur cotisation, seront, après avertissement, considérés comme démissionnaires.

Aucune résolution ne peut être prise si sept membres effectifs au moins ne sont présents à la séance.

Les membres honoraires, correspondants ou associés peuvent assister aux séances. Ils ont voix consultative.

Toute discussion étrangère au but de *l'Institut* est interdite.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée.

Sur la demande de trois membres, on procède au scrutin secret.

ART. V. — Le bureau se compose du président, du vice-

(1) C'est actuellement le dernier vendredi du mois

président, du secrétaire, du conservateur, du bibliothécaire et du trésorier.

Les fonctions des membres du bureau sont annuelles.

Chaque année, à la séance du mois de décembre, l'*Institut*, en procédant à l'élection de ses fonctionnaires, nomme un vice-président, qui entre en fonctions le 1<sup>er</sup> janvier.

L'année suivante, il devient de droit président de l'*Institut* pour le terme d'une année, après laquelle il n'est pas immédiatement rééligible, ni comme président, ni comme vice-président.

Les autres membres sortants du bureau sont rééligibles.

ART. VI. — Le président veille à l'exécution du règlement, il dirige les travaux et les discussions des réunions.

En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit les fonctions.

ART. VII. — Le secrétaire tient les procès-verbaux des séances, la correspondance, etc.

Tout procès-verbal ou décision de la Société est signé par le président et par le secrétaire. Ce dernier signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

En cas d'empêchement du secrétaire, ses fonctions sont remplies par un membre que désigne le président.

Le secrétaire a la garde du sceau et des archives de la Société.

Il présente chaque année, au mois de janvier, un rapport détaillé sur les travaux de l'*Institut*, sur les acquisitions faites et sur les objets et livres offerts.

ART. VIII. — Le conservateur a la direction du Musée provincial.

Il dresse tous les ans un inventaire, qui est vérifié et approuvé par le président. Cet inventaire indique la provenance de chaque objet et l'époque de son acquisition.

Pendant les trois mois de vacances, le conservateur peut,

avec l'assentiment du bureau, faire les acquisitions qu'il croira utiles.

ART. IX. — Le bibliothécaire tient un catalogue des livres offerts à l'*Institut* ou acquis par lui.

Il rend compte chaque année des accroissements de la bibliothèque.

ART. X. — Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses.

Il n'effectue de paiement que sur ordonnance signée par le président et par le secrétaire.

Il rend compte de sa gestion dans la séance du mois de janvier de chaque année.

ART. XI. — Les recettes de la Société se composent de la cotisation annuelle des membres effectifs, associés ou correspondants, et des subventions à obtenir de l'État, de la province et de la commune.

La cotisation annuelle des membres effectifs est fixée à la somme de quinze francs ; celle des membres associés est de dix francs. Elle est également de dix francs pour ceux des membres correspondants qui désirent recevoir les publications de l'*Institut*.

Ces cotisations sont payables dans le courant du mois de janvier qui commence l'année pour laquelle elles sont dues.

ART. XII. — Les objets réunis par la Société forment un Musée, qui est la propriété de la province.

Les moindres dons sont reçus avec reconnaissance. Le nom du donateur est inscrit sur l'objet offert et dans un registre ouvert à cet effet.

Les objets qui se trouvent en double au Musée ne pourront être échangés qu'après une délibération expresse de l'*Institut* et du consentement des donateurs. (Cette règle ne s'applique pas aux monnaies et aux livres.)

Tout objet, même en double, auquel se rattache un souvenir personnel, ne pourra être échangé.

La proposition d'échange devra être portée à l'ordre du



jour un mois avant la délibération, afin que les membres puissent prendre connaissance des objets.

Tous les membres sont invités à faire hommage de leurs publications à la Société.

ART. XIII. — *L'Institut* publie un recueil intitulé : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.

Une Commission spéciale, composée de trois membres, élus à l'époque du renouvellement du bureau, est chargée de tout ce qui a rapport à la publication du *Bulletin*.

Le *Bulletin* est distribué aux institutions publiques qui encouragent *l'Institut*, aux compagnies savantes avec lesquelles il entretient des relations et aux membres qui ont payé leur cotisation.

Les auteurs des articles publiés ont droit à vingt-cinq tirés à part, qui devront porter, sur le titre, cette mention : *Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Ils sont du reste autorisés à faire tirer, à leurs frais, un nombre indéterminé d'exemplaires.

Les tirés à part ne peuvent être distribués qu'à dater du jour de la mise en vente de la livraison du *Bulletin* dont ils sont extraits.

ART. XIV. — Le présent règlement ne pourra être changé que sur la proposition écrite de cinq membres effectifs ; toute modification devra obtenir l'assentiment des deux tiers au moins des membres effectifs existant.

*Après révision des dispositions organiques des 12 avril 1850, 18 janvier 1852, 17 janvier 1857 et 13 avril 1877, les présents statuts ont été adoptés par l'Institut archéologique réuni en assemblée générale, à Liège, le 13 avril 1877.*

Pour copie conforme :

*Le Secrétaire,*  
LUCIEN RENARD.

*Le Président,*  
STANISLAS BORMANS.



# TABLEAU DES MEMBRES

DE

## L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

---

### PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

PETY DE THOZÉE (LÉON).

### VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE.

KLEYER\* (GUSTAVE).

### BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1902.

*Président* : STANISLAS BORMANS.

*Vice-Président* : J. E. DEMARTEAU.

*Secrétaire* : LUCIEN RENARD.

*Conservateur* : J. ALEXANDRE.

*Trésorier* : ED. BRAHY-PROST.

*Bibliothécaire* : JOSEPH BRASSINNE.

*Conservateur-adjoint* : JEAN SERVAIS.

### COMPOSITION DES COMMISSIONS POUR 1902.

*Commission des publications* : MM. ALEXANDRE.  
BRASSINNE.  
J. E. DEMARTEAU.  
GÖBERT.

*Commission d'achat* : MM. ALEXANDRE.  
BRAHY-PROST.  
DE CHESTRET.  
HELBIG.

*Commission des fouilles* : MM. DEPUYDT.  
FRAIPONT.  
RENARD.

Le président de l'Institut fait de droit partie des Commissions.

MEMBRES EFFECTIFS.

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'admission comme membre effectif.	
	8 NOV. 1859.	1. BORMANS (STANISLAS), administrateur-inspecteur de l'Université, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , président de la <i>Commission royale d'histoire de Belgique</i> , 40, rue Fabry, <i>Liège</i> .
1860.	6 mars 1862.	2. D <sup>r</sup> ALEXANDRE (JOSEPH), 15, rue Volière, <i>Liège</i> .
	13 déc. 1867.	3. HELBIG (JULES), artiste peintre, vice-président de la <i>Commission royale des Monuments</i> , 46, rue de Joie, <i>Liège</i> .
29 déc. 1864.	5 janv. 1872.	4. DEWALQUE (GUSTAVE), professeur émérite à l'Université, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , 47, rue de la Paix, <i>Liège</i> .
	4 février 1876.	5. JAMAR (EDMOND), architecte, 24, rue Saint-Pierre, <i>Liège</i> .
	27 juill. 1877.	6. SCHOOLMEESTERS (ÉMILE), vicaire général, 6, place Saint-Jacques, <i>Liège</i> .
	31 janv. 1879.	7. BODY (ALBIN), littérateur, <i>Spa</i> .
24 fév. 1862.	26 mai 1882.	8. DE CHESTRET DE HANEFPE (BARON JULES), membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , 31, rue des Augustins, <i>Liège</i> .
1876.	26 mai 1882	9. FRÉSON (JULES), conseiller honoraire à la Cour d'appel, 24, rue Sainte-Marie, <i>Liège</i> .
Juillet 1874.	26 mai 1882.	10. DEMARTEAU (JOSEPH), rédacteur en chef de la <i>Gazette de Liège</i> , 12, place Verte, <i>Liège</i> .

Date de l'entrée	Date de l'admission		
à l'Institut.	comme membre effectif.		
28 déc. 1879.	29 déc. 1882.	11.	DE PUYDT (MARCEL), 112, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .
24 fév. 1882.	27 janv. 1887.	12.	DE SOER (OSCAR), château de <i>Solières</i> .
24 fév. 1882.	27 janv. 1887.	13.	DEMARTEAU (J. E.), professeur à l'Université de Liège, 51, rue de Huy, <i>Liège</i> .
1885.	31 mai 1889.	14.	NAVEAU (LÉON), docteur en droit, 8, rue Saint-Jacques, <i>Liège</i> .
1885.	31 mai 1889.	15.	LE PAIGE (Constantin), professeur à l'Université, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , Parc de Cointe, <i>Ougrée</i> .
1889.	29 mai 1891.	16.	DE HARENNE (CHEVALIER J.-B.), <i>Chaudfontaine</i> .
1887.	29 mai 1891.	17.	FRAIPONT (JULIEN), professeur à l'Université, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , 35, rue Mont-Saint-Martin, <i>Liège</i> .
31 janv. 1889.	18 déc. 1891.	18.	BRAHY-PROST (ÉDOUARD), 126, rue Féronstrée, <i>Liège</i> .
31 janv. 1889.	23 mai 1893.	19.	PAQUES (Érasme), 22, quai d'America, <i>Liège</i> .
25 janv. 1886.	24 déc. 1896.	20.	GOBERT (THÉODORE), archiviste provincial, 10, quai de Maestricht, <i>Liège</i> .
29 mars 1878.	27 mai 1898.	21.	RUHL (GUSTAVE), avocat, 73, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .
31 janv. 1889.	10 déc. 1898.	22.	DE CRASSIER (BARON WILLIAM), avocat, 30, rue des Augustins, <i>Liège</i> .
29 nov. 1895.	30 déc. 1898.	23.	BRASSINNE (JOSEPH), docteur en philosophie, 33, rue du Pont-d'Avroy, <i>Liège</i> .
13 mars 1868.	27 avril 1900.	24.	LEQUARRÉ (NICOLAS), professeur à l'Université, 37, rue André-Dumont, <i>Liège</i> .
30 avril 1897.	27 avril 1900.	25.	HANSAY (ALFRED), conservateur-adjoint des archives de l'État, 71, rue Montagne-S <sup>te</sup> -Wallburge, <i>Liège</i> .



Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'admission comme membre effectif.	
28 mai 1897.	27 avril 1900.	26. SIMONIS (JULIEN), docteur en médecine, à <i>Jemeppe-sur-Meuse</i> .
20 avril 1898.	27 avril 1900.	27. SERVAIS (JEAN), instituteur, 8, rue Joseph Demoulin, <i>Liège</i> .
25 nov. 1898.	27 avril 1900.	28. RENARD (LUCIEN), 25, rue Souverain-Pont, <i>Liège</i> .
24 fév. 1899.	28 déc. 1900.	29. LOHEST (MAX), professeur à l'Université, 55, rue Mont-Saint-Martin, <i>Liège</i> .

#### MEMBRES HONORAIRES

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'admission comme membre honoraire	
	26 mai 1882.	1. REUSENS (EDMOND), chanoine de Malines, professeur à l'Université catholique, <i>Louvain</i> .
Juillet 1874.	27 janv. 1887.	2. TERME (ANTONIN), directeur du Musée d'arts industriels, <i>Lyon</i> .
	30 janv 1891.	3. GRANDJEAN (MATHEU), bibliothécaire honoraire de l'Université, 68, rue Fabry, <i>Liège</i> .
	30 janv. 1891.	4. BEQUET (ALFRED), président de la <i>Société archéologique, Namur</i> .
	30 janv. 1891.	5. DE BAYE (BARON JOSEPH), <i>Paris</i> .
	30 janv. 1891.	6. BERTRAND (ALEXANDRE), membre de l' <i>Institut de France</i> , conservateur du Musée des antiquités nationales, <i>Saint-Germain-en-Laye</i> .
1889.	31 mai 1895.	7. PONCELET (EDOUARD), conservateur des archives de l'Etat, <i>Mons</i> .
	27 déc. 1895.	8. DE PIMODAN (COMTE), duc romain, capitaine d'état-major, <i>Paris</i> .
16 nov. 1863.	24 déc, 1896.	9. DE BORMAN (CHEVALIER CAMILLE), membre du Conseil héraldique, et de la Députation permanente du Limbourg, <i>Schalkhoven</i> .

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'admission comme membre honoraire.	
24 fév. 1862.	30 déc. 1898.	10. DARIS (JOSEPH), chanoine de la Cathédrale, 40, rue des Prémontrés, <i>Liège</i> .
1874.	30 déc. 1898.	11. KÜRTH (GODEFROID), professeur à l'Université, membre de l' <i>Académie royale de Belgique</i> , secrétaire de la <i>Commission royale d'histoire de Belgique</i> , 6, rue Rouveroy, <i>Liège</i> .
18 nov. 1859.	27 avril 1900.	12. DE THIER (CHEVALIER CHARLES), président à la Cour d'Appel, 3, rue Raikem, <i>Liège</i> .

#### MEMBRES CORRESPONDANTS.

Les noms précédés d'un \* sont ceux des membres qui reçoivent le Bulletin.

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'admission comme membre correspondant.	
	31 mai 1850.	1. PETY DE THOZÉE (J.), consul général, <i>Bombay</i> (Inde).
	16 juil. 1853.	2. DE NOUE (ARSÈNE), docteur en droit, <i>Malmedy</i> .
	16 juillet 1853.	*3. VAN DER STRATEN-PONTHOZ (COMTE FRANÇOIS), <i>Bruelles</i> .
	9 mai 1862.	*4. RENIER (JEAN), artiste peintre, <i>Verviers</i> .
	7 avril 1864.	5. GROTEFEND (C. L.), archiviste de l'Etat, <i>Hanovre</i> .
	2 fév. 1872.	6. LEFÈVRE (J.), bourgmestre, <i>Landen</i> .
	29 juin 1877.	7. VORSTERMAN VAN OYEN (A.A.), généalogiste, <i>La Haye</i> .
	24 fév. 1882.	*8. DRION (PROSPER), directeur de l'Académie royale des beaux-arts, 23, rue Duvivier, <i>Liège</i> .
	24 fév. 1882.	9. DE L'ESCAILLE (HENRI), la Tourette, par <i>Hougaerde</i> .

Date de l'entrée à l'Institut.	Date de l'admission comme membre correspondant.	
24 fév. 1882.	*10.	D'OTREPPE DE BOUVETTE (BARON FRÉDÉRIC), docteur en sciences, 12, rue des Carmes, <i>Liège</i> .
24 fév. 1882.	11.	BAAR (Émile), docteur en droit, 3, rue Lebeau, <i>Liège</i> .
29 déc. 1882.	12.	CLERX (PAUL), 70, rue César Franck, <i>Liège</i> .
29 déc. 1882.	*13.	PIRENNE (HENRI), professeur à l'Université, <i>Gand</i> .
29 mai 1883.	14.	CRAHAY (LOUIS), conseiller à la Cour de cassation, <i>Bruxelles</i> .
29 mai 1883.	*15.	STASSE (ALEXIS), directeur au Gouvernement provincial, 48, rue Fond Pirette, <i>Liège</i> .
26 janv. 1884.	*16.	EKMAN (C. E.), membre de la première Chambre du royaume, <i>Finspong</i> (Suède).
28 nov. 1884.	17.	HÖFFMAN (le docteur), secrétaire de la <i>Société anthropologique</i> , <i>Washington</i> .
26 déc. 1884.	18.	BREÛL (ADOLPHE), industriel, <i>Goé</i> .
31 déc. 1885	*19.	THION (FERDINAND), docteur en médecine, <i>Theux</i> .
31 mars 1887.	20.	DE BEHAULT-DORNON (ARM.), <i>Bruxelles</i> .
28 avril 1887.	*21.	BRACONIER (IVAN), château de <i>Molave</i> .
28 avril 1887.	22.	CHARLES (FR.-JOS.), commissaire-voyer, 27, quai de la Dérivation, <i>Liège</i> .
28 juill. 1887.	*23.	FRANCOTTE (GUSTAVE), avocat, 48, rue Forgeur, <i>Liège</i> .
27 nov. 1891.	*24.	L'HOEST (ISIDORE), directeur au chemin de fer du Nord, 7, place du Parc, <i>Liège</i> .
27 nov. 1891.	25.	DAVIN-RIGOT, <i>Latime</i> .
27 nov. 1891.	*26.	HORSTMANS (ALBERT), 62, rue de Félimme, <i>Liège</i> .
27 mars 1891.	1891.	*27. DE SÉLYS DE BRIGODE (BARON

**Date de l'entrée**    **Date de l'admission**  
a l'Institut.    comme membre correspondant.

			RAPHAËL), 38, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .
31 janv. 1889.	31 déc. 1893. *28.	BREULS (PAUL),	<i>Henne</i> , par Chênée.
24 oct. 1862.	27 avril 1894. *29.	DE HENRICOURT DE GRUNNE (COMTE ARTHUR),	docteur en droit, sénateur, château de <i>Humal</i> , par Tongres.
22 juil. 1895.	22 juil. 1895. *30.	MONTEFIORE-LEVI (G.),	château du <i>Roul-Chêne</i> , par Esneux.
	27 déc. 1895.	31. HALKIN (LÉON),	chargé de cours à l'Université, 107, rue de Félimme <i>Liège</i> .
	29 mai 1896.	32. STAMATIADIS (EPAMINONDAS),	chancelier de la principauté de Samos, <i>Vathy</i> .
24 fév. 1896.	24 fév. 1897. *33.	GONNE (ADOLPHE),	avocat, <i>Braives</i> .
	24 fév. 1897.	34. HOLZER (H.),	professeur à l'Université, 30, boulevard Frère-Orban, <i>Liège</i> .
25 mars 1886.	28 déc. 1898.	35. TERME (GEORGES),	<i>Liège</i> .
24 fév. 1882.	28 déc. 1898.	36. DE GROULART (ÉCUYER HYACINTHE),	major d'infanterie, <i>Braucelles</i> .
	26 mai 1899.	37. LOUSBERG (JOSEPH),	architecte de la Ville, 92, rue de Fragnée, <i>Liège</i> .
28 mai 1880.	27 avril 1900. *38.	DE SÉLYS-FANSON (BARON ROBERT),	avocat, 68, avenue Blondin, <i>Liège</i> .
31 janv. 1889.	27 avril 1900. *39.	GAILLARD (JOSEPH),	curé, <i>Geer</i> .
27 avril 1894.	27 avril 1900. *40.	CEYSSENS (J.),	curé, <i>Vathem</i> .
25 nov. 1898.	27 avril 1900. *41.	PHOLIEN (FLORENT),	26, rue Vinave-d'He, <i>Liège</i> .
	27 avril 1900.	42. FELLER (JULES),	professeur à l'Athénée royal, <i>Ferriers</i> .
	28 déc. 1900.	43. HÉNAUX (FIRMIN),	instituteur, <i>Chanche</i> , par Poulseur.

MEMBRES ASSOCIÉS.

Date de l'admission.

- 15 avril 1875. 1. POSWICK (JULES), conseiller communal, *Verviers*.
- 4 fév. 1876. 2. DEMANY (ÉMILE), architecte, 95, boulevard de la Sauvenere, *Liège*.
- 29 nov. 1878. 3. BIAR (NICOLAS), ancien notaire, 120, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 28 mai 1880. 4. DE LHONEUX (M<sup>me</sup> GUSTAVE), *Huy*.
- 28 mai 1880. 5. EVRARD (J. J.), curé, *Jehay*, par Amay.
- 28 mai 1880. 6. FRÉSART (ÉMILE), rentier, 3, rue Bonne-Fortune, *Liège*.
- 28 mai 1880. 7. DE GELOES (COMTE RENÉ), château d'*Eysden* (Hollande).
- 28 mai 1880. 8. DE LAMBERTS-CORTENBACH (BARON RODOLPHE), château de *La Zangrie*, par Bilsen.
- 28 mai 1880. 9. DE PITTEURS DE BUDINGEN (BARON LÉON), docteur en droit, 83, rue Louvrex, *Liège*.
- mars 1883. 10. DE MÉLOTTE (CHEVALIER VICTOR), château de *Basses-Awès*, par Engis.
- 9 mars 1883. 11. POSWICK (PROSPER), château de *Tihange*, par Huy.
- 31 mars 1883. 12. DE GOER DE HERVE (BARON EUGÈNE), *Bruelles*.
- 20 avril 1883. 13. DORY (ISIDORE), professeur honoraire de l'Athénée, 42, rue des Clarisses, *Liège*.
- 30 nov. 1883. 14. DE POTESTA (PAUL), docteur en droit, château d'*Hermalle*, par Engis.
- 30 nov. 1883. 15. CHARLIER (JEAN), négociant, 21, rue André Dumont, *Liège*.
- 30 nov. 1883. 16. ORBAN DE XIVRY (JULES), château de *Gaillarmont*, Grivegnée.
- 30 nov. 1883. 17. SLÉGERS (JOSEPH), docteur en droit, *Tongres*.
- Janvier 1885. 18. DENIS-DEVIGNE (J. J.), négociant, 14, rue d'Amay, *Liège*.



**Date de l'admission.**

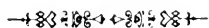
- 29 avril 1886. 19. WILMART (CHARLES), docteur en droit, 3, place St-Paul, *Liège*.
- Mai 1887. 20. HAULET, fonctionnaire au chemin de fer de l'État, 30, rue Kinkempois, *Liège*.
- 28 fév. 1890. 21. FIRKET (CHARLES), professeur à l'Université, 8, place Sainte-Véronique, *Liège*.
- 27 mai 1890. 22. NAGELMACKERS-PASTOR (ERNEST), 29, boulevard d'Avroy, *Liège*.
- 8 août 1890. 23. LOHEST (FERNAND), architecte, 8, rue Sainte-Croix. *Liège*.
- 28 nov. 1890. 24. THÉÂTRE, *Orange*, par Oreye.
- 28 nov. 1890. 25. DE THIER (CHEVALIER LÉON), propriétaire du journal *la Meuse*, 10, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 28 nov. 1890. 26. DIGNEFFE (ÉMILE), avocat, 26, rue Fusch, *Liège*.
- 30 juil. 1891. 27. DULAU, 37, Soho Square, *Londres*.
- 8 janv. 1892. 28. LE JOLY (ÉDOUARD), 21, rue de l'Harmonie, *Liège*.
1894. 29. PICARD (EDGARD), ingénieur, directeur des établissements de la Vieille-Montagne, *Jemeppe-sur-Meuse*.
1894. 30. LEDRU (LÉON), artiste-peintre-verrier, *Val-Saint-Lambert*.
1895. 31. BAAR (ALFRED), 4, rue Lebeau, *Liège*.
- 25 mai 1894. 32. HOUTART (MAURICE), docteur en droit, *Tournai*.
- Juin 1894. 33. DE GÉRADON (chevalier MAURICE), 21, boulevard Piercot, *Liège*.
- 30 nov. 1894. 34. DE SÉLYS - LONGCHAMPS (BARON WALTER), sénateur, château de *Halloy*, par Ciney.
- 29 nov. 1895. 35. DE RÜDDER (HENRI), ingénieur, *Boussu-lez-Mons*.
- 29 nov. 1885. 36. PHILIPPART (A.), ingénieur, 44, avenue Blondin, *Liège*.
- 24 déc. 1896. 37. HARROY, directeur de l'École normale, *Verviers*.
- 26 mars 1897. 38. OPHOVEN (LÉON), 17, rue Mont Saint-Martin, *Liège*.

**Date de l'admission.**

- 26 mars 1897. 39. DE BUGGENOMS (LOUIS), avocat, 19, place de Bronckart, *Liège*.
- 26 nov. 1897. 40. RÉVÉREND ABBÉ DE L'ABBAYE DU VAL-DIEU, *Charneux*.
- 31 déc 1897. 41. EGGERMONT (I.), conseiller de légation de S. M. le Roi des Belges, château de *Leignon*, par Ciney.
- 25 mars 1898. 42. HENRIJEAN (FR.), professeur à l'Université, 11, rue Fabry, *Liège*.
- 25 mars 1898. 43. NEUVILLE (LÉON), avocat, 40, rue du Jardin-Botanique, *Liège*.
- 25 mars 1898. 44. HOUSSARD (ERNEST), 24, place de la Cathédrale, *Liège*.
- 29 avril 1898. 45. FAYN (JOSÉPH), directeur de la Société anonyme du Gaz, 20, avenue Rogier, *Liège*.
- 25 nov. 1898. 46. CRÉMER (AUGUSTE), château de *Pélaheid*, par Verviers.
- 25 nov. 1898. 47. CHAUDOIR (JACQUES), château de *Hamoir-Lassus*, par Hamoir.
- 30 déc. 1898. 48. RASQUIN (GEORGES), avocat, 6, rue Laruelle, *Liège*.
- 24 nov. 1899. 49. KLINCKSIEK, libraire-éditeur, rue de Lille, *Paris*.
- 24 nov. 1899. 50. STRAVEN (FRANÇOIS), paléographe, *Saint-Trond*.
- 29 déc. 1899. 51. ORBAN (HENRY), 59, rue Mont-Saint-Martin, *Liège*.
- 28 déc. 1899. 52. DUBOIS (ADOLPHE), 24, rue Mont-Saint-Martin, *Liège*.
- 26 janv. 1900. 53. VAN DER HEYDEN A HAUZEUR (ADOLPHE), 69, Val-Benoit, *Liège*.
- 26 janv. 1900. 54. COMBLÉN (PAUL), architecte, 33, rue des Augustins, *Liège*.
- 26 janv. 1900. 55. DUCHESNE (EUGÈNE), professeur d'histoire à l'Athénée royal, 1, rue Naimette, *Liège*.
- 27 avril 1900. 56. FALK, fils, libraire, 15-17, rue du Par-chemin, *Bruzelles*.

**Date de l'admission**

- 27 mai 1900. 57. VAN ZUYLEN PAUL, industriel, 52, quai des Pêcheurs, *Liège*.
- 30 nov. 1900. 58. PONCELET HENRI, imprimeur-éditeur, 8, rue Bassenge, *Liège*.
- 30 nov. 1900. 59. VANDEVELD A., directeur de la *Bibliographie de Belgique*, Bruxelles.
- 28 déc. 1900. 60. FRÉSART (FÉLIX), banquier, 9, rue Sœurs-de-Hasque, *Liège*.
- 27 déc. 1901. 61. GRENSON JOSEPH, docteur en médecine, 25, rue Souverain-Pont, *Liège*.
- 27 déc. 1901. 62. BÉNARD (AUGUSTE), imprimeur-éditeur, 43, rue Lambert-le-Bègue, *Liège*.
- 27 déc. 1901. 63. JASPAR PAUL, architecte, 149, boulevard de la Sauvenière, *Liège*.
- 27 déc. 1901. 64. NEEF (O.), distillateur, 10, rue Grand-gagnage, *Liège*.
- 27 déc. 1901. 65. DELHEID (CHARLES), avocat, 121, rue Fond-Pirette, *Liège*.
- 27 déc. 1901. 66. RENKIN (FRANÇOIS), propriétaire à *Ramioul*.
- 27 déc. 1901. 67. GOOSSENS (CHARLES), docteur en sciences, 310, boulevard d'Avroy, *Liège*.





# RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEOIS PENDANT L'ANNÉE 1900.

---

MESSIEURS,

Il y a un an, après lecture du rapport annuel, M. Demarteau, président de l'Institut, rendait hommage à ses membres fondateurs et félicitait chaleureusement le seul survivant d'entre eux, M. le baron Michel-Edmond de Sélys-Longchamps, entré dans la Société le 4 avril 1850.

Aujourd'hui que la mort est venue enlever au pays et à la science ce grand citoyen et ce savant éminent, notre premier devoir est d'adresser un respectueux souvenir à la mémoire de celui qui, au milieu des plus hautes charges publiques, n'a jamais oublié les réunions de notre Société. Sa parole autorisée était toujours écoutée avec recueillement et l'exquise amabilité de ses relations restera comme un exemple à suivre.

Vice-président de l'Institut de 1863 à 1877, le baron de Sélys-Longchamps n'accepta la présidence que pour les années 1878 et 1879, malgré les instances réitérées de ses collègues.

Dans le dernier rapport, nous avons rappelé quelques événements intéressant l'histoire et la vie de l'Institut, spécialement en ce qui concerne les statuts de la Société et les divers locaux qui ont abrité ses collections dans le cours d'un demi-siècle. Tout en affirmant que la transformation de la Maison Curtius en Musée devait être le rêve de tous, nous avons le regret d'avouer qu'en 1899, la question primordiale du transfert du Mont-de-Piété était restée stationnaire.

Actuellement, les choses ont bien changé, grâce surtout à la persévérance de M. l'avocat Alfred Micha, échevin des Beaux-Arts, et aux bienveillantes dispositions de la Ville de Liège.

La propriété de l'immeuble appartient, vous le savez, aux Hospices civils qui l'avaient donné en location à la Commission du Mont-de-Piété ; or, le bail expirant le 1<sup>er</sup> janvier 1902 ne sera pas renouvelé et la Maison Curtius va être acquise par la Ville !

Nous lisons, en effet, au compte-rendu de la séance du Conseil communal du 18 février 1901 (1) :

**Examen du projet de budget de la Ville pour 1901.**

Art. 334. — Subside à l'Institut archéologique, 500 francs.

M. VANDENDOOREN. — Je demande la parole à propos du Mont-de-Piété.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment ! Mais l'article 334 est relatif à l'Institut archéologique !

M. VANDENDOOREN. — Oui, mais je veux parler du transfert du musée archéologique au local du Mont-de-Piété.

Les membres qui ont visité le Mont-de-Piété ont pu constater qu'il était dans un pitoyable état. Je crois que la Ville devrait prendre des mesures, afin de désaffecter le Mont-de-Piété actuel. Il y a là des

(1) Semblable événement ne pouvait être omis, quoique se rattachant à 1901 : d'autant plus qu'il est de tradition que le rapport d'une année soit présenté en mars de l'année suivante.

choses qui sont très belles. M. l'échevin des Beaux-Arts nous a envoyé une brochure qui nous a donné absolument tous nos apaisements. Je crois donc, je le répète, que la Ville devrait désaffecter le Mont-de-Piété actuel. Je ne fais cette observation qu'en passant, me réservant de traiter plus longuement la question lorsque le moment en sera venu.

M. MICHA, *échevin*. — Je crois que nous pourrions répondre au *desideratum* exprimé par M. Vandendooren. Nous proposerons au Conseil de porter à l'extraordinaire un crédit de 125,000 francs pour l'achat de la Maison Curtius. Nous sommes d'accord avec la Commission des Hospices sur ce point. Nous entrerions en jouissance de l'immeuble au 1<sup>er</sup> janvier 1902, pour le prix capitalisé de la location annuelle.

La Commission des Hospices s'est montrée très large et nous a déclaré qu'elle n'entendait pas faire une affaire.

Je vous proposerai au budget extraordinaire le vote d'un crédit de 125,000 francs pour l'achat de la Maison Curtius.

M. GOBLET. — Est-ce que cette acquisition coïncidera avec le déménagement du Mont-de-Piété ?

M. MICHA, *échevin*. — Nous nous occupons de ce point.

Ce crédit fut voté à la séance du Conseil du 25 février 1901, dont voici le compte-rendu :

M. MICHA, *échevin*. — Je vous propose de voter à ce paragraphe un article 52,4<sup>o</sup> de 125,000 francs pour le rachat de la Maison Curtius.

M. KLEYER, *président*. — L'inscription au budget de cet article ne lie pas non plus le Conseil communal. Il aura ultérieurement à prendre une délibération sur le fond.

M. BOUVY. — On est cependant fixé, dès à présent, sur le prix du rachat de la maison Curtius ?

M. MICHA, *échevin*. — Parfaitement. Ce prix sera de 125,000 francs.

M. KLEYER, *président*. — C'est le prix du rachat éventuel.

Tels sont les faits

Après avoir adressé à M. l'échevin des Beaux-Arts les justes éloges qu'il mérite, l'Institut doit, en conséquence, songer au prochain transfert de ses collections, non plus comme simple expectative, mais presque comme certitude. Et, en changeant de local, la Société devra modifier son genre de vie et ses statuts.

L'intention de nos administrations publiques paraît

être de constituer un musée communal d'archéologie et d'art ancien ; aux antiquités de l'Institut viendraient s'adjoindre d'autres riches collections et particulièrement les gravures, plans, dessins et monnaies conservés à l'Université. Notre opinion repose notamment sur des déclarations de M. Alfred Micha, déjà relatées dans une notice bien connue intitulée *La Maison Curtius*, et sur les discours prononcés en 1893, au Conseil provincial, par feu l'avocat Charles Masson et M. l'ingénieur Armand Stévert.

Si la Commission des Hôspices déposait un jour au palais Curtius (pour employer l'ancienne expression populaire) les œuvres artistiques qu'elle possède, ces pièces y trouveraient un cadre digne de leur célébrité.

Personnellement, nous souhaitons encore que la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège s'inscrive aussi pour retenir, en faveur du musée qu'elle administre, une place à la Maison Curtius, afin d'y déposer au moins les objets archéologiques n'ayant pas un caractère spécialement religieux. Cette société sœur ne perdrait rien de son indépendance et ferait ainsi mieux connaître ses collections intéressantes et trop oubliées.

Il faut que l'Institut, dans sa sphère d'action, emploie toute son activité pour que l'organisation du *musée Curtius* soit, *dès son origine*, conçue sur des bases larges et scientifiques. Et, pour cela, nous n'avons pas de temps à perdre.

Détail à noter en terminant ce sujet : c'est du 11 décembre 1886 que date la première correspondance entre la Ville et l'Institut relative à la Maison Curtius.

\* \* \*

Au mois de mai, l'Institut a pris part à l'*Exposition des anciennes Gildes et Corporations* organisée au local de la Société d'Emulation, et, pour la première fois, a pu laisser admirer par le public les superbes boiseries qui ornaient



l'ancien hôtel de la famille de Clerex, rue Saint-Paul. Faute de place, vous le savez, ces sculptures de l'époque de la Régence (Louis XV), reposent actuellement à côté des momies égyptiennes.

C'est également le manque de locaux qui a empêché la Société de prendre possession du legs Charles-Joseph Horion, que la Ville a été autorisée à accepter par arrêté royal du 14 octobre 1900.

Cette circonstance n'enlève rien à la reconnaissance que nous avons pour le savant docteur-philosophe dont un extrait du testament est ainsi conçu :

« Les objets d'art décoratif (meubles, sculptures, bibelots, portraits et objets de ma famille) pourront être placés dans son musée d'art décoratif, si elle (ville) en fait un. »

« Ma salle à manger Louis XV, avec la cheminée et les deux consoles, etc., formera un cabinet ou salon Louis XV où pourront être assemblés d'autres objets du même style. »

Parmi les pièces intéressant l'Institut, se trouvent vingt-huit anciens portraits peints à l'huile, une toile représentant Joseph-Clément de Bavière, un diplôme de noblesse des de Réquillé, la croix de Saint-Louis, émaillée, dont Louis XIV décora Barthélémy de Réquillé, un cachet en cornaline et or concernant la même famille et une série d'autres objets inventoriés par MM. Adrien de Witte et notre confrère, M. Paques.

Nous croyons encore utile de citer ici le rare et excellent exemple donné par la commune de Horion-Hozémont et de remercier son bourgmestre, M. Vierset, d'avoir, par l'intermédiaire de M. le Gouverneur, mis l'Institut à même d'étudier et d'acquérir, le cas échéant, un petit trésor numismatique enfoui après 1577 et malheureusement sans intérêt pour le Pays de Liège.

Au sujet de la donation de Tornaco, nous devons signaler des choses d'ordre assez différent :

D'abord, l'arrivée à Liège des débris du monument de

Vervoz, laissés sur place en 1899 à cause de leur poids, ou retrouvés près de l'étang du château. Parmi les fragments de sculptures, on remarque l'extrémité d'un pied humain et le corps, très endommagé, d'un cheval (?). Le transport s'est effectué par les soins de nos collègues, MM Firmin Hénau et Lucien Renard, et disons en passant que la ville, donataire, a eu la gracieuseté d'en rembourser le coût.

L'Institut doit aussi remercier M. le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts d'avoir, par dépêche du 1<sup>er</sup> février 1901, ordonné le *dépôt* au musée de Liège d'un certain nombre d'autres débris du même monument mis au jour lors de fouilles exécutées par l'Etat, en 1895, sous la haute direction de M. Schuermans ; la description de ces objets vous sera donnée ultérieurement. Et si nous venons de rapporter une décision gouvernementale du mois dernier, c'est qu'il eût été étrange de garder le silence sur le résultat heureux des requêtes et démarches accomplies en 1900 par le président de l'Institut et vous-mêmes, dans le seul but d'éviter la dispersion d'une trouvaille mémorable

Enfin, à propos de la revendication de ces débris d'architecture, fut agitée, l'an passé, la grave question du rôle respectif des Musées de l'Etat et des Musées de nos grandes villes : si un objet intéresse hautement l'ethnographie de la nation entière, c'est dans le Musée de la nation qu'il trouvera sa vraie place !

Avec ce système absolu, notre Société aurait dû, l'an dernier, s'abstenir de chercher à acquérir le vase de Herstal et prier la Ville de Liège et la famille de Tornaco de déposer les antiquités de Vervoz à Bruxelles.

Malgré nos vives sympathies pour les Musées nationaux, nous pensons qu'il est du devoir de l'Institut de s'opposer à toute centralisation systématique en faveur de la capitale. Agir autrement, ne serait-ce pas amoindrir les institutions locales ? Décourager les bienfaiteurs ou organisateurs des musées provinciaux qui auraient l'heu-

reuse et rare chance d'obtenir, par suite de dons, d'achats ou de fouilles, des pièces d'un haut intérêt scientifique ?

Lorsque la Ville de Liège sera propriétaire des collections que nous lui avons offertes pour le musée Curtius, elle s'unira, n'en doutons pas, à l'Institut pour continuer à favoriser l'initiative privée et chercher à conserver dans notre vieille Cité ce qui se rattache à l'histoire et à l'archéologie du pays de Liège.

Semblable ligne de conduite est, en quelque sorte, ordonnée par nos statuts.

\* \* \*

Messieurs, nous venons de dire un mot des antiquités de Vervoz et de Herstal, ce qui nous amène à vous entretenir quelques instants des publications qui s'en occupent et du tome XXIX du *Bulletin*.

Nous ne reparlerons plus de l'*Exploration des tumulus du bois de Gives*, vu les considérations émises sur ces fouilles l'an dernier ; engageons simplement nos collègues à suivre l'exemple de M. Renard et à toujours accompagner de cartes ou plan des lieux le compte-rendu des recherches archéologiques pratiquées dans la province.

Dans sa *Contribution à l'histoire du système mercantile dans la principauté de Liège*, M. Hansay vous initie au grand essor industriel qui a commencé au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour le pays ; il analyse des octrois ayant trait au commerce les plus divers et rappelle les privilèges accordés pour favoriser des industries nouvelles. C'est un recueil utile aux historiens et intéressant pour tous.

M. Franz Cumont, dans une savante notice sur le premier *Attilis funéraire* trouvé en Belgique, a montré la valeur archéologique exceptionnelle du monument romain de Vervoz, dont la reconstitution pourra occuper les spécialistes.

Après le travail historique de M. Denis Lequarré, *La*

*Terre franche de Herstal et sa Cour de justice*, sujet d'un attrait spécial pour les Liégeois, le *Bulletin* contient deux articles archéologiques concernant la trouvaille désormais célèbre qui venait d'avoir lieu à Herstal.

Inutile de rappeler les circonstances regrettables qui ont contribué à empêcher la Ville et l'Institut d'acquérir le vase romain de Herstal, dont le musée recevra une reproduction.

Dans sa notice intitulée *le Vase hédonique de Herstal*, M. J. E. Demarteau donne une explication séduisante et ingénieuse de l'ornementation de la pièce; et, en un mémoire soigné et plein d'érudition, M. Lucien Renard étudie l'ensemble du mobilier funéraire mis au jour avec le vase.

Ces travaux marqueront dans les annales de l'archéologie belge et feront qu'à l'avenir, aucun auteur n'écrira sur les antiquités de Herstal sans penser aux deux membres de l'Institut qui ont donné à la trouvaille comme un baptême ou un état-civil scientifique en la rattachant à la ville de Liège, qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

Remercions MM. Demarteau et Renard; grâce à leurs études, il semble qu'il est resté à Liège quelque chose du trésor de Herstal.

\* \* \*

Si, dans notre rapport, il n'y a pas de chapitre consacré aux fouilles, cela ne veut pas dire que l'année écoulée ne puisse compter parmi les périodes laborieuses de la Société; seulement, avec fr. 524-97 de déficit au 1<sup>er</sup> janvier 1900, il ne fallait pas songer à de grandes entreprises; aussi s'est-on borné à quelques recherches indispensables relatives au monument de Vervoz ou faites pour préparer des explorations futures en Hesbaye.

Quant au tome XXIX, dans son ensemble, il est, en vérité, moins volumineux que le précédent, mais l'import-

tance des sujets y traités, au point de vue archéologique, et le luxe des planches constituent une compensation.

En ce qui concerne l'impression elle-même du *Bulletin*, le Bureau et la Commission des publications désirent un changement, et des propositions viennent de vous être faites pour améliorer les choses sans compromettre les finances de la Société.

### Finances.

Les comptes qui vont être donnés par votre si dévoué trésorier M. Brahy-Prost, témoignent d'une situation tolérable, en ce sens qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1901 le déficit ne se montait qu'à fr. 121-20. Mais n'allez pas conclure de là que les ressources sont suffisantes; ce serait une profonde erreur, attendu que, l'an dernier, toute dépense non indispensable a été systématiquement écartée, parce que l'Institut, malgré ses dettes, avait en vue l'acquisition de deux trouvailles de grand prix. Ces achats, non seulement auraient absorbé le disponible, mais auraient, comme autrefois forcé la Société à emprunter à ses propres membres en attendant les subsides des pouvoirs publics. Une de ces acquisitions n'est plus possible; l'autre est postposée.

### Recettes.

#### RECETTES.

Subside de l'État . . . . .	fr.	1,000	»
Subside de la Province . . . . .	»	500	»
Subside de la Ville . . . . .	»	500	»
Subside extraordinaire de la Ville au sujet du second envoi de débris de sculptures provenant de Vervoz . . . . .	»	153	»
Cotisations des membres . . . . .	»	1,225	»
Vente du <i>Bulletin</i> , intérêts chez le banquier . . . . .	»	132	44
		<hr/>	
Total :	fr.	3,510	44

DÉPENSES.

Déficit de 1899 . . . . .	fr	524 97
Achats d'antiquités . . . . .	»	27 50
Bibliothèque. — Achat de <i>Bulletins</i> . — Échange de publications, etc. . . . .	»	135 75
<i>Bulletin</i> et son envoi . . . . .	»	1,746 35
Assurances contre l'incendie . . . . .	»	96 »
Bureau. — Circulaires — Encaissements. — Commissions de banque . . . . .	»	115 82
Concierge du Musée . . . . .	»	120 »
Gratifications aux pompiers . . . . .	»	25 »
Entretien des locaux. — Chauffage. — Éclairage . . . . .	»	58 50
Entretien des collections. — Réparations. — Restaurations . . . . .	»	413 75
Congrès de Paris Anthropologie et archéologie préhistoriques . . . . .	»	15 »
Transport des antiquités provenant de la donation de Tornaco . . . . .	»	153 »
Réserve destinée au règlement d'un compte relatif aux tables du <i>Bulletin</i> . . . . .	»	200 »
		<hr/>
Total :	fr.	3,631 64

RECAPITULATION.

Dépenses . . . . .	fr.	3,631 64
Recettes . . . . .	»	3,510 44
		<hr/>
Déficit :	fr.	121 20

**Projet de budget pour 1901.**

RECETTES.

Subside de l'État . . . . .	fr.	1,000 »
Subside de la Province . . . . .	»	500 »
Subside de la Ville . . . . .	»	500 »
Cotisation des membres . . . . .	»	1,200 »
Vente du <i>Bulletin</i> et intérêts chez le banquier . . . . .	»	50 »
		<hr/>
Total :	fr.	3,250 »

DÉPENSES.

Déficit de 1900 . . . . .	fr.	121 20
Achats d'antiquités . . . . .	»	562 80
Fouilles . . . . .	»	200 »
Bibliothèque . . . . .	»	100 »
<i>Bulletin</i> . . . . .	»	1,700 »
Assurances . . . . .	»	96 »
Bureau . . . . .	»	125 »
Concierges et gardiens . . . . .	»	145 »
Entretien des locaux . . . . .	»	100 »
Entretien des collections . . . . .	»	100 »
		<hr/>
Total :	fr	3,250 »

## MUSÉE.

L'Institut adresse des remerciements aux Administrations publiques et à tous ceux qui, en 1900, ont contribué à enrichir ou compléter les collections du musée par des dons ou dépôts, dont voici l'énumération :

1<sup>o</sup> Clé de chambellan, aux initiales de Joseph-Clément de Bavière. — Don de M. Auguste Hock.

2<sup>o</sup> Pistolet en fer, découvert dans la Meuse à Liège. — Don de M. Erasme Paques.

3<sup>o</sup> Trois petites lampes du type dit « crasset » : une en fer gravé, les deux autres en grès. — Don de M. le docteur Alexandre.

4<sup>o</sup> Deux anciennes briques de foyer. — Don de la famille Delaveux-Benoit.

5<sup>o</sup> Deux anciennes briques de foyer provenant de la rue du Pont-d'Avroy — Don de M. Meewis-Biavat.

6<sup>o</sup> Débris de fibule romaine et fond de vase en poterie pseudo-samienne. — Dépôt de l'Administration communale de Ben-Ahin.

7<sup>o</sup> Grand bronze de Faustine et moyen bronze de Magnence, trouvés à Ben-Ahin. — Don de M. Jules Raquet, d'Ahin.

8<sup>o</sup> Hache en fer, scramasaxe, fragments de poteries et divers débris provenant du cimetière franc de Latinne. — Dépôt de M. E. Davin-Rigot.

9<sup>o</sup> Fragments de poteries franques et objets en fer provenant du lieu dit *Sakstraat*, à Laer — Don de M. Louis Persoons.

10<sup>o</sup> Clé-bague romaine en bronze, sans gorge, trouvée aux environs de Tongres. Provient de feu le major Malaise. — Don de M. Marcel De Puydt.

11<sup>o</sup> Objets gallo-romains trouvés au lieu dit *Thier Laurent*, commune de Bois et Borsu (suite du dépôt signalé dans le Rapport précédent, p. XXI, n<sup>o</sup> 6<sup>o</sup>) : débris de chapiteau et dalle de marbre de 0<sup>m</sup>37 sur 0<sup>m</sup>70 ; soixante fragments de marbre de six variétés différentes ; sept rondelles d'hypocauste ; quatre tuiles, dont une avec dessin représentant une tête de lance ?) ; deux petits carreaux et restes de poteries et d'objets en fer. — Déposés par M. Firmin Hénaux.

12<sup>o</sup> Débris du monument romain de Vervoz, à ajouter à ceux signalés dans le Rapport précédent, p. XXI, n<sup>o</sup> 1<sup>o</sup> : Fragment de la base d'une statue : socle avec partie de pied humain ; corps d'un cheval fort endommagé ; entablement de corniche ; dalle moulurée de 0<sup>m</sup>60 sur 1<sup>m</sup>00 ; fragments avec imbrications provenant de la

toiture : sculptures diverses, volutes parties de statue, etc — Déposés par la Ville de Liège et donnés par Madame la comtesse de Borchgrave d'Altena, douairière du baron Camille de Tornaco, et par M. le baron François de Tornaco, en mémoire du baron Auguste de Tornaco.

13° Série de silex taillés quaternaires, trouvés dans les grottes d'Engis. — Don de M. Ernest Doudou.

14° Série de silex néolithiques trouvés, savoir : trois nucléus, deux grattoirs, deux éclats de hache polie et deux lames, près du château de Chokier; quatre grattoirs, un éclat de hache polie et une lame, à Flémalle-Haute; deux fragments de haches polies, dix petites lames et deux grattoirs, à Ombret (thier d'Olne); seize petites lames et un grattoir, à Ampsin; un nucléus et sept lames, près des Cahottes (Horion-Hozémont); un percuteur, trois lames et un grattoir, sur les hauteurs de Jupille; trois fragments de haches polies, cinq grattoirs et deux lames, à Embourg (près du fort); nucléus, fragment de hache polie, dix petites lames et trois grattoirs, à Nomont (Esneux); un nucléus et un silex taillé, près de la Tombe, à Rocour; et six silex taillés, à Beyne-Heusay. — Don de M. Jean Servais.

15° Deux silex néolithiques recueillis, en 1900, à La Panne (Adinkerke). — Don de Madame Jean Wagner.

16° Série d'ébauches de haches en silex, instruments et débris divers, provenant de l'atelier néolithique de Rullen. — Don de M. Marcel De Puydt.

17° Quatre-vingt-sept silex provenant des gisements signalés dans le Hainaut, sur les territoires des communes de Ressaix, Epinois, Péronnes, Anderlues et Leval; collection se composant d'instruments taillés sur les deux faces du type dit acheuléen, de quelques pointes dites moustériennes, de grattoirs, marteaux, percuteurs et pièces diverses taillées ou utilisées par l'homme. Ces silex, très peu patinés en général, ont un facies spécial; c'est dans les stations de Ressaix et d'Epinois qu'ont été mises au jour les armes du genre poignard représentées, avec d'autres antiquités remarquables, sur les cinq photographies données avec la collection. — Don de M. Marcel De Puydt.

18° Douze silex paléolithiques provenant du gisement dit du Moulin de Haine-St-Pierre (Hainaut). — Don de M. Marcel De Puydt.

19° Fragment de hache polie, long de huit centimètres; deux débris de haches, dont un a subi l'action du feu; un silex ayant servi de percuteur; un instrument long de onze centimètres, taillé sur les deux faces. Ces objets, trouvés commune de Moxhe, sont tous confectionnés en silex de la région. — Don de M. le baron Robert de Sélvs-Fanson.



20° Fragment de pointe de flèche et vingt-quatre éclats ou déchets de silex taillés, trouvés au lieu dit Rogneux-Mont, commune de Vierset. — Don de M. A. Rousseau, de Doyon.

## ACHIATS.

Serrure gothique en fer.

Matrice d'un sceau en cuivre, gothique (Détermination incertaine).

Trouaille de monnaies romaines, faite en 1900, près de Vervoz (Clavier), composée de septante moyens et petits bronzes et d'une pièce en potin indéterminable. Ces monnaies appartiennent aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles et se répartissent comme suit : 2 Claude II, 5 Gratien, 1 Licinius père, 1 Théodora, 2 Hélène, 1 Arcadius et 58 petits bronzes de l'époque de Constantin.

## PUBLICATIONS.

Pour l'année 1900, l'Institut a publié le tome XXIX du *Bulletin*, comprenant un rapport de M. Marcel De Puydt sur les travaux de la Société pendant l'année 1899, ainsi que les articles mentionnés à la table et relatés plus haut. Soit un ensemble de 276 pages, orné d'une carte, d'un plan, de deux vignettes dans le texte et de onze planches hors texte.

## BIBLIOTHÈQUE.

Voici, d'après M. Paques, notre bibliothécaire, la liste des ouvrages reçus en 1900 :

### **Dons d'auteurs.**

FR. STRAVEN. — *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, 6 vol. in-8°.

JULIEN FRAIPONT. — *Les néolithiques de la Meuse*, n° 1, types de Furfooz. Liège, 1900, 1 vol. in-8°.

THÉODORE GOBERT. — *Les Rues de Liège*, t. III, fasc. 18, 19, 20; t. IV, fasc. 1.

CLÉMENT LYON. — *Le maître de chapelle Philippe de Monte était-il malinois ou montois ? flamand ou wallon ?*

DR JULIEN SIMONIS. — *L'art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles-le-Téméraire au*

*duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.* Bruxelles, 1900, 1 vol. in-4<sup>o</sup>.

ALFRED MICHA. — *La maison Cartius*, 2<sup>e</sup> édit.

A. HANSAY. — *Chartes de l'ancien abbaye de Lobbes.*

MARCEL DE PUYDT. — *Au sujet de poignards de l'âge de la pierre et de quelques silex taillés.* Bruxelles, 1900.

JOSEPH BRASSINNE. — *Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont.* Liège, 1900.

FLORENT PHOLIEN. — *La verrerie et ses artistes au pays de Liège.* Liège, 1900.

J. A. ÜBLEN. — *An old indian village.* Rock-Island, 1900.

### Abonnements et Achats.

*Revue de l'Art chrétien*, t. XI, livr. 1 à 6, 1900.

*L'ancien pays de Loos*, 4<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 1 à 12, 1900.

### Envois du ministère de l'instruction publique.

VAN BASTELAER. — *Mémoires archéologiques*, t. VII, Bruxelles, 1897, 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

L. LAHAYE. — *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. V, Namur, 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

Reproduction en phototypie du seul exemplaire connu de l'édition de 1572 de la carte de l'Europe de Mercator, conservé à la bibliothèque grand-ducale de Saxe-Weimar.

### Échanges.

#### § 1. — BELGIQUE.

Anvers. — ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique.* — *Bulletin* n<sup>os</sup> 8 et 9, 1900.

Brabant. — BRUXELLES. — *Académie royale des sciences de Belgique.* — *Bulletin*, 1900 — *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts*, 1899 et 1900.

Id. — *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire.* — *Bulletin*, t. LXIX, 1900.

Id. — *Biographie nationale*, t. XVI, 1900, livr. 1.

Id. — *Annuaire de l'Académie royale*, etc., 65<sup>e</sup> année, 1900. In-12.

Id. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*; 38<sup>e</sup> année, 1899, 9 à 12, n<sup>os</sup> 1 et 2, 1900.

BRUXELLES. — *Annales de la Société d'archéologie. Mémoires, rapports et documents*, t. XIV, 1900, n<sup>o</sup> 1.

Id. — *Annuaire de la Société d'archéologie*, t. XI, 1900.

Id. — *Annales des travaux publics de Belgique*

Id. — *Bulletin de la Société d'anthropologie*, t. XVI et XVII, 1898-99.

Id. — *Revue belge de numismatique*, 56<sup>e</sup> année, 1900, n<sup>os</sup> 3 à 4.

Id. — *Société royale belge de géographie.* — *Bulletin*, 24<sup>e</sup> année, 1900, n<sup>os</sup> 1 à 6.

Id. — *Id.* — *Compte-rendu des actes de la Société.* (Dans le même volume que le précédent.)

BRUXELLES. — *Analecta Bollandiana*, 1900.

NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*

LOUVAIN. — *Annuaire de l'Université catholique*, 64<sup>e</sup> année, 1900.

LOUVAIN. — *Annales pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, par Reusens et Barbier, *série des Cartulaires*, 1900, livr. 1 à 3, t. XII.

Flandre orientale. — GAND. — *Société d'histoire et d'archéologie de Gand. — Bulletin*, 8<sup>e</sup> année, nos 1 à 8, et table des matières. — *Annales*, t. III, 1900, f. 2 à 4. — *Inventaire archéologique de Gand*, 1900, fasc. 16 à 19.

SAINT-NICOLAS. — *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes*, t. XIX, 1900, 1<sup>re</sup> livr.

Hainaut. — MONS. — *Annales du Cercle archéologique. — Bulletin des séances*, t. XXVIII et XXIX, 1899 et 1900.

Id. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 6<sup>e</sup> série, t. XI, 1900.

TOURNAI. — *Bulletin de la Société historique et littéraire*, 2<sup>e</sup> série; *Annales*, nouv. série, t. IV, 1899. — Table des matières de la 1<sup>re</sup> série, 1815 à 1895. Tournai, 1900.

CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique. — Documents et rapports* t. XXIV, 1900.

ENGHIEU. — *Annales du Cercle archéologique*, t. V, 1897-1898.

Liège. — LIÈGE. — *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 2<sup>e</sup> sér., t. XXXVIII et XXXIX, 1898-1899.

Id. — *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. — Bulletin*, t. XII, 2<sup>e</sup> p., 1901.

Id. — *Société des Bibliophiles liégeois. — C. de Borman. Les échelons de la souveraine justice de Liège*, 2<sup>e</sup> volume, 1900.

HUY. — *Cercle hutois des sciences et beaux-arts* t. XII, 4<sup>e</sup> livr., 1900.

VERVIERS. — *Cercle verriétois. Soirée littéraire. — Annuaire. — Bulletin*, 22<sup>e</sup> année, 1899-1900, nos 2 à 4.

Id. — *Société Verriétoise d'archéologie, Bulletin*, 1899, n<sup>o</sup> 3 à 6. — *Bibliographie*, pp. 129 à 192.

Limbourg. — HASSELT. — *Société chorale et littéraire des Mélodistes. — Bulletin de la section scientifique et littéraire*, vol. XXXVI, 1900.

TONGRES. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XVII, 1<sup>re</sup> livr., 1897; t. XVIII, 1<sup>re</sup> livr. 1900.

BILSEN. — *Limburgsche maatschappij voor letterkunde en wetenschap. Limburgsch Jaarboek*.

Luxembourg. — ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg, Annales*, t. XXXIV, 1900.

Namur. — NAMUR. — *Annales de la Société archéologique*, t. XXIII, 2<sup>e</sup> livr.; t. XXXIV, 1<sup>re</sup> livr. 1900. — *Rapport pour 1899*.

MARESDOUS. — *Revue bénédictine de Maredsous*, 17<sup>e</sup> année, 1900, nos 1 à 12.

## § 2 — FRANCE.

ABBEVILLE. — *Société d'Émulation. — Bulletin des procès-verbaux. — Mémoires. — Les reliures artistiques et armoriées*.

AMIENS. — *Société des antiquaires de Picardie. — Mémoires. — Cartul. du chap. de la Cathédrale. — Documents inédits concernant la province*.

Id. — *Id. — Bulletin*.

Id. — *Id. — Album archéologique*.

ARRAS. — *Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais. — Mémoires*, t. II, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livr. 1899-1900 — *Bull.*, t. II, f. 1 à 4, 1898. — *Statistique monumentale*, t. III, 13<sup>e</sup> livr. 1899.

AUXERRE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 52<sup>e</sup> vol., 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres, 1899. — 53<sup>e</sup> vol., 1899, 2<sup>e</sup> sem.

AVESNES. — *Mémoires de la Société archéol. de l'arrondissement d'Avesnes*, t. I, 1899.

BORDEAUX. — *Société archéologique*, t. XXII, nos 1 et 2, 1897.

BOURGES. — *Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*.

CHALON-SUR-SAÔNE. — *Mémoires de la Société d'archéologie de Chalon-sur-Saône*. Montbéliard.

DUNKERQUE. — *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*. — *Bulletin*. — *Mémoires*, vol. XXXII, 1899, et vol. XXXIII, 1900.

LILLE. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*.

LYON. — *Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon*.

MARSEILLE. — *Répertoire des travaux de la Société de statistique*, t. XXXX, 1900.

MONTAUBAN. — *Bull. archéol. et histor. de la Société archéol. de Tarn-et-Garonne*, t. XXVII, 2<sup>e</sup> p., 1899.

NANCY. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, t. XLVI, 3<sup>e</sup> série, 27<sup>e</sup> v., 1899.

Id. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas* — *Table des mémoires et bulletins*, t. XVII, 1900.

ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais*. — *Mémoires*. — *Bulletin* t. XII, n<sup>os</sup> 165 et 167, 1899 et 1900.

PARIS. — *Congrès archéologiques de France*, années 1898 et 1899, 3 vol.

Id. — *Société de l'Histoire de France*, t. XXXVI, 1899.

Id. — *Bulletin de numismatique*.

ROCHECHOUARD. — *Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts*, t. IX, n<sup>os</sup> 3 à 6, 1899; t. X, 1900, n<sup>o</sup> 1.

ROMANS. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viriers*, 19<sup>e</sup> année, 1899, n<sup>os</sup> 1 à 4; 20<sup>e</sup> année, 1900.

SAINT-DIÉ. — *Société philomatique vosgienne*. — *Bulletin*, 27<sup>e</sup> année, 1899-1900.

SAINT-OMER. — *Société des antiquaires de la Morinie*. — *Bulletin historique*, t. X, 1899 et 1900. — *Mémoires*, 1 et 2 f., 1900.

Id. — *Les chartes de St-Bertin*, par l'abbé Bled, t. IV, 1899.

SAINT-MAUR DE GLANDEVEUIL (Abbaye de). — *Mélanges de liturgie, d'histoire et de théologie*. Solesmes.

*Almanach-annuaire histor., administr. et commercia' de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*. Reims, 1900.

SOLESMES. — *Abbaye de Solesmes*.

TOULOUSE. — *Société académique franco-hispano-portugaise*. — *Bulletin*, n<sup>os</sup> 5 à 9. — *Annuaire et rapport pour 1900*.

Id. — *Société archéologique du Midi de la France*. — *Bulletin*, nouvelle série, n<sup>o</sup> 24, 1899. — *Mémoires*.

Id. — *Académie*. — *Rapport annuel*.

Id. — *Bulletin de l'Université*, f. 10, 11, 12, 1899-1900. — *Annuaire*, 1899-1900.

GARRIGUE. — *Histoire des popul. pastorales de l'ancien Consulat de Tarascon*, Toulouse, 1897.

### § 3 — ANGLETERRE.

CAMBRIDGE. — *Proceedings of the Cambridge Antiquarian Society*, n<sup>o</sup> 40, 1899.

Id. — *Liste des membres de la Société*, 1899.

GLASGOW. — *Transactions of the Glasgow Archaeological Society; New Series*.

### § 4. — HOLLANDE.

LA HAYE. — *Maandblad van het genealogisch-heraldiek genootschap « De Nederlandsche Leeuw »*, 18<sup>e</sup> année, 1900, n<sup>os</sup> 1 à 12.

Id. — *Algemeen Nederlandsch Familieblad, tijdschrift voor Geschiedenis, Geslacht-Wapen-Zegelkunde*, enz. 13<sup>e</sup> année, nouv. série, n<sup>os</sup> 1 à 5, 1900.

LIEUWARDEN. — *Friesch Genootschap van Geschiedenis, Oudheid-en Taalkunde*. — 7<sup>1<sup>e</sup></sup> verslag der Handelingen. — Rapport 1898-99.

Id. — *Il. De vrije Fries*, 1<sup>re</sup> p., 4<sup>e</sup> livr., 1900.

LEYDE. — *Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde*. — *Handelingen en Mededeelingen*, 1899-1900. *Lerenbericht der afgestorven medeleden*. — Rapport, 1900.

MAESTRICHT. — *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*.

UTRECHT. — *Werken uitgegeven door het historisch genootschap*. Verslag, 1897. — *Annales*, Nouv. série, t. V, 1899-1900.

Id. — *Bijdragen-Mededeelingen*, 21<sup>e</sup> p., 1900.

Id. — *Briefwisseling tusschen de Gebroeders Van der Goes*.

§ 5. — GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG. — *Institut grand-ducal, section historique*.

Id. — *Uns Heimath, Organ des Vereins für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst*, 6<sup>e</sup> année, 1900.

§ 6. — DANEMARK

COPENHAGUE. — *Tillæg til Aarbøger for nordisk Oldkyndighed og Historie udgivet af det kongelige nordiske oldskrift-s Iskab*.

Id. — *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*.

§ 7. — SUÈDE ET NORWÈGE.

STOCKHOLM. — *Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademien mansblad*. — *Antiquarisk tidskrift för Sverige*, par Hildebrand, 1899.

UPSALA. — *Skrifter utgifna af kongl. humanistiska Vetenskaps — Samfundt, n<sup>o</sup> 1*. Upsala. Band VI, 1900.

§ 8. — SCHLESWIG-HOLSTEIN (PRUSSE).

KIEL. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte*. — Vol XXIX et XXX, 1900.

Id. — *Rapport du Musée d'antiquités de l'Université de Kiel*.

Id. — *Mittheilungen des Anthropologischen Vereins in Schleswig-Holstein*, 1900, t. IV, 13<sup>e</sup> livr.

§ 9. — HANOVRE (PRUSSE).

HANOVRE. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen Jahrgang*, 1900.

LÜNEBOURG. — *Rapport annuel de la Société du Musée de la principauté pour les années 1896 à 1898*. Lünebourg, 1899.

§ 10. — PRUSSE.

AIX-LA-CHAPELLE. — *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXII, 1900.

BERLIN. — *Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte* (redigiert von R. Virchow), t. VIII, p. 575 à la fin, 1899. — *Annales*, 1900, p. 1 à 228.

BOXX. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. CV, 1900.

DÜSSELDORF. — *Düsseldorfer Geschichtsverein*. — *Beiträge zur Geschichte des Niederrheins*. Jahrbuch.

KÖNIGSBERG. — *Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft*, 40<sup>e</sup> année, 1899.

MAINZ. — *Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der Rheinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz*.

MAINZ. — *Bericht über die Vermehrung der Sammlungen des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer zu Mainz im Jahr 1899-1900.*

METZ. — *Mémoires de l'Académie de Metz*, 80<sup>e</sup> ann., 1898, 1899 et 1900.

Id. — *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde. — Jahrbuch*, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année, 1898-1899

POSEN. — *Roczniki Towarzystwa Przyjaciół Nauk Poznańskiego*, 1900, n<sup>os</sup> 2 à 4.

Id. — *Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen* 13<sup>e</sup> ann., 3 et 4, 1898. — 14<sup>e</sup> ann., 1 à 4, 1899.

Id. — *Historische Monatsblätter für die Provinz Posen*. 1<sup>re</sup> ann., *Anzeigen-Amschlag*, 1900, n<sup>os</sup> 1 à 7.

Id. — *Album der im Museum der Posener Gesellschaft der Freunde der Wissenschaften aufbewahrten prähistorischen Denkmäler des Großherzogthums Posen*. Heft II mit 21 Tafeln, 1 vol., 1900.

STETTIN. — *Gesellschaft für Pommersche Geschichte und Alterthumskunde. — Baltische Studien; neue Folge*, 3<sup>e</sup> vol., 1899.

STRASBOURG. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 2<sup>e</sup> série, t. XX, 1899-1900.

Id. — *Historisch-literarischer Zueigverein des Vogesen-Clubs Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens. — Jahrbuch*, 16<sup>e</sup> ann., 1900.

TRÈVES. — *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier von 1894 bis 1899.*

WERNIGERODE. — *Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde.*

§ 11. — MECKLEMBOURG-PRUSSE.

SCHWERIN. — *Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für mecklenburgische Geschichte und Alterthumskunde*, 65<sup>e</sup> année, 1900.

§ 12. — Saxe

DRESDE. — *Jahresbericht des königlich. Sächs. Alterthums-Vereins.*

Id. — *Neues Archiv für Sächsische Geschichte und Alterthumskunde*, par Eimisch, t. XXI, 1900 — *Die Sammlung des Königlich-Sächsischen Alterthumsvereins zu Dresden in ihren Hauptwerken.*

Id. — OTTO WINKEL. — *Die Sammlung des Königl. Sächsischen Alterthumsvereins zu Dresden in ihren Hauptwerken*, 100 Bl. in Lichtdruck, Dresden, 1900, 1 vol. — *Festschrift zum fünfundsiebzigjährigen Jubiläum des Königl. Sächs. Alterthumsvereins*, Dresden, 1900

IEŃA. — *Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde.*

§ 13. — BADE.

HEIDELBERG. — *Historisch-philosophischer Verein zu Heidelberg. — Neue Heidelberger Jahrbücher*, 9<sup>e</sup> ann., 1899, n<sup>o</sup> 2.

§ 14. — WÜRTEMBERG

STUTTGART. — *Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte*. Nouv. série, 1899: 9<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 1 à 4, 1900.

ULM-OBERSCHWABEN. — *Verein für Kunst und Alterthum. — Mittheilungen*; Heft 9, 1900.

§ 15. — BAVIÈRE.

LINDAU. — *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung*, Albayerische Forschungen.

MÜNCH. — *Monatschrift des Historischen Vereins von Ober-Bayern*, 1900, 1 à 3. — *Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte*.

Id. — *Id.* — *Jahresbericht*.

NÜREMBERG. — *Anzeiger des germanischen Nationalmuseums*. — 1889, 1 vol.

Id. — *Mittheilungen aus dem germanischen Nationalmuseum*. — t. V, 1899, 1 vol.

Id. — *Katalog der im germanischen Museum vorhandenen, zum Abdrucke bestimmten, geschnittenen Holzstücke*.

RATISBONNE. — *Verhandlungen des Historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg*. — 43<sup>e</sup> vol., 1900.

§ 16. — AUTRICHE.

GRATZ. — *Historischer Verein für Steiermark*. — *Mittheilungen*. — *Beiträge*, 1898, 46<sup>e</sup> livr.

Id. — *Gratz*. *Vjesnik hrvatskogga arheoloskoga Drustra; nove serije svesku III 1898*, urednik Dr Josip Brunsmid.

Id. — *Beiträge zur Kunde steiermarkischer Geschichtsquellen*.

PRAGUE. — *Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen*. — *Mittheilungen*, 38<sup>e</sup> ann., n<sup>os</sup> 1 à 4. Prague, 1899.

VIENNE. — *Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft*. Nouv. série; 36<sup>e</sup> vol., n<sup>o</sup> 1, 1900.

VIENNE. — *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften; Mathematisch-naturwissenschaftliche Classe*.

§ 17. — AUTRICHE (HONGRIE).

BUDAPEST. — *Archaeologiai értesítő* (indicateur archéologique) a *M. Tud. Akadémia arch. bizottságának es az Orsz régészeti Szemb. társulatának közlénye szerkeszti Hampel József*. Budapest, Kiadja a magyar Tudományos Akadémia — T. XIX, 3 à 5, 1899, t. XX, f. 1, 2, 1900.

Id. — *Corpus minorum Hungariae* (*Magyar Egyetemes Eremtár*), par le Dr Réthy László. Budapest, 1899. — *Rapport sur les travaux de l'Académie Hongroise des sciences en 1899*, par le secrétaire général E. Szily. 1900.

Id. — *Archaeologiai Közlemények*.

Id. — *Ungarische Kerne mit Unterstützung der Ungarischen Akademie der Wissenschaften*, publié par P. Hunfalvy et G. Heinrich. Rapport.

BOSNIE. — *Wissenschaftliche Mittheilungen aus Bosnien und der Herzegovina herausgegeben vom Bosnisch-Herzegovinischem Landesmuseum in Sarajero, redigirt von Dr Moriz Hoernes*. — (Vienne).

§ 18. — RUSSIE

SAINT-PÉTERSBOURG. — *Commission impériale archéologique*. Ses comptes-rendus.

Id. — *Matériau.x pour servir à l'archéologie de la Russie*.

§ 19. — ESPAGNE.

MADRID. — *Revista de archivos, bibliotecas y museos, organo oficial de cuerpo facultativo del ramo*. (Tercera época), año IV, n<sup>os</sup> 8 et 9, 1900.

BARCELONE. — *Asociacio catalanista d'excursions científicas* — *L'excursionista Bolletí mensual*.

Id. — *Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa* — *Bolletín*. — 4<sup>e</sup> an., n<sup>os</sup> 2 à 10, 1899. — 5<sup>e</sup> ann., n<sup>os</sup> 18 à 22, 1900.

Id. — *Bolletín de la Centre Excursionista de Catalunya*.

§ 20. — PORTUGAL.

LISBONNE. — *O archeologo português; collecção illustrada de materiaes*

*Noticias publicadas pelo Museu ethnographico portuguez*, vol. 1, 2, 3, 1897-1900. Vol. V, 1-4 à 10, 1900.

§ 21. — ITALIE.

MESSINE. — *Rivista di storia antica et scienze affini* dirigée par le Dr Giacomo Tropea. Messina, 5<sup>e</sup> année, 1900, fasc. 2 et 3.

§ 22. — ALGÉRIE.

BÔNE. — *Académie d'Hippone. — Comptes-rendus des réunions.* — Année 1899. — *Bulletin*, 1899.

§ 23. — ETATS-UNIS.

CHICAGO. — *Academy of sciences*, 49<sup>e</sup> rapport annuel, 1897. — *Bulletin* n<sup>o</sup> 3. — *The mollusca of the Chicago area. The Pelecypoda.*

WASHINGTON. — *Annual Report of the board of Regents of the Smithsonian Institution.* Ann. 1897.

WASHINGTON. — *U. S. National Museum.*

Id. — *Anthropological Society. — The American Anthropologist.*

PHILADELPHIE. — *Annual Report of the curator of the Museum of American archaeology in connection with the University of Pennsylvania.*

Id. — *Free Museum of science and art. Department of archaeology and palaeontology : University of Pennsylvania. Bull.* 1 vol. II, n<sup>os</sup> 3, 4 — 1900.

Id. — *The Canadian antiquarian and numismatic journal published by the numismatic and antiquarian Society of Montreal.*

MILWAUKEE. — *Musée public*, 51<sup>e</sup> rapport annuel. Octobre 1898.

§ 24. — CANADA.

MONTREAL. — *The Canadian Institute and numismatic journal published by the numismatic and antiquarian Society*, 3<sup>e</sup> s., 1 vol. n<sup>o</sup> 4, 1898.

TORONTO. — *Transactions of the Canadian Institute*, 1899, n<sup>o</sup> 18, vol. 2, 2<sup>e</sup> partie.

Id. — *Annual Report. — Archaeological Report.*

Id. — *Proceedings of the Canadian Institute*, new series n<sup>o</sup> 10, vol. 2, 1900.

OTTAWA. *Commission géologique du Canada. Rapport.*

§ 25. — BRÉSIL.

RIO DE JANEIRO. — *Archivos do museu nacional do Rio de Janeiro.* Ann. 1896, 1897, 1899, 1900.

§ 26. — RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

MONTVIDEO. — *Anales del museo nacional de Montevideo*, publicados bajo la dirección de J. ARECHAVALETA, 1900, t. II.

§ 27. — RÉPUBLIQUE DE COSTA-RICA.

SAN JOSÉ DE COSTA RICA. — *Anales del Instituto fisico-geographico y del Museo nacional*, t. VII.

Id. — *Museo nacional San José Costa Rica.*

Id. — *Informe del 2<sup>o</sup> semestre de 1898 à 1899 ; 1899 à 1900.*



## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

L'Institut a subi plusieurs pertes sensibles pendant l'année 1900 ; nous avons parlé du regretté baron de Séllys-Longchamps, le dernier membre fondateur de la Société. Le 13 février est décédé, à Liège, M. Georges Frère-Orban, élu membre correspondant le 26 janvier 1884. Un de nos plus anciens collègues, M. Jules Frésart, entré parmi nous le 31 décembre 1873, devenu membre effectif le 27 avril 1877, mourait en avril, au moment même où une place de membre honoraire était proposée pour lui !

La Société a aussi perdu, le 26 décembre 1900, M. Charles-Émile Wigny, vice-président du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts, membre associé de l'Institut depuis le 30 novembre 1883.

Feu Arthur de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, avait reçu le titre de membre honoraire le 31 janvier 1891, après le Congrès tenu à Liège par la Fédération archéologique et historique de Belgique.

Malgré ces deuils, auxquels vous vous êtes tous associés, l'Institut, au 31 décembre 1900, comptait encore 148 membres : 62 associés, 44 correspondants (dont 22 reçoivent le *Bulletin*), 13 honoraires et 29 effectifs.

Dans le cours de l'année passée, MM. Nicolas Lequarré, Alfred Hansay, Julien Simonis, Jean Servais, Lucien Renard et Max Lohest ont été admis au nombre des membres effectifs. Ont également été élus : membre honoraire : M. Charles de Thier ; membres correspondants : MM. le baron Robert de Séllys-Fanson, Joseph Gaillard, J. Ceyskens, Florent Pholien. Jules Feller et Firmin Hénaux.

Huit membres associés ont été inscrits dans la Société ; ce sont MM. Alfred van der Heyden à Hauzeur, Paul

Comblen, Eugène Duchesne, Falk fils, Paul van Zuylen, A. Vandeveld et Félix Frésart.

En présence des situations délicates qui vont se présenter au sujet du futur *musée Curtius*, avons-nous besoin de vous dire que la rentrée de M. Stanislas Bormans à la vice-présidence et présidence future de l'Institut, a été, à la séance de décembre, applaudie par tous et surtout par ses anciens collègues qui, connaissant l'histoire de l'Institut, ont pu juger les inappréciables services de M. Bormans, devenu aujourd'hui notre doyen.

A la même réunion, le Bureau pour 1901 a été formé comme suit : M. Julien Fraipont, président ; M. Marcel De Puydt, secrétaire ; M. le docteur Alexandre, conservateur ; M. E. Brahy-Prost, trésorier ; M. Erasme Paques, bibliothécaire ; M. Joseph Brassine, bibliothécaire-adjoint, et MM. Lucien Renard et Jean Servais, conservateurs-adjoints.

En terminant, Messieurs, qu'il nous soit permis de saluer les nouveaux élus et les nouveaux confrères, avec l'espoir que leur travail, jeune et ardent, permettra à l'Institut — vieux de plus d'un demi-siècle — de conserver ses traditions scientifiques, sans reculer devant aucun progrès.

Liège, 29 mars 1901.

*Le Secrétaire.*

**MARCEL DE PUYDT.**

---

INVENTAIRE

DES

ARCHIVES DE L'ABBAYE DU VAL-BENOIT LEZ-LIÈGE

DE L'ORDRE DE CITEAUX

---

**PREFACE.**

Les archives dont nous publions l'inventaire sont déposées en partie aux Archives de l'État à Liège, en partie au château du Val-Benoit, propriété de M. Ad. van der Heyden à Hauzeur.

À raison du classement de ces archives, nous avons adopté le système de la division en trois parties : la première comprenant les chartes ou actes sur parchemin, la seconde les registres, la troisième les liasses. Pour ce qui regarde la première partie, nous avons adopté l'ordre chronologique, en indiquant la place où repose chaque document, mais sans faire d'autre distinction entre nos deux collections. Pour les registres et liasses, cette méthode aurait pu devenir une source de confusions. Aussi, avons-nous rangé sous des rubriques spéciales les archives de l'État, et celles de M. van der Heyden à Hauzeur dans la seconde et la troisième partie de notre inventaire.

Sauf indication contraire, les actes sur parchemin mentionnés comme étant déposés aux Archives de l'État,

font partie du fonds de l'abbaye du Val-Benoît. Dans l'analyse de nos chartes des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, nous n'avons négligé aucun nom, soit de lieu, soit de personne qui pût présenter le moindre intérêt pour l'histoire. Nous avons, pour cette période également, transcrit intégralement la date de l'acte au-dessus de notre analyse. Pour les siècles suivants, une telle minutie eût été fastidieuse. Les noms des jours et des mois dans la principauté de Liège revêtent la forme moderne à partir de 1333, et, sauf les très rares exceptions pour les jours compris entre le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier, on n'a plus à s'occuper de la distinction entre le style ancien et le style moderne. Nous nous sommes donc borné à indiquer à côté de la date si le document est écrit en langue latine (L), française (fr.) ou flamande (fl.). Nous avons cru également pouvoir nous dispenser de donner les noms des personnes composant, à l'époque moderne, les innombrables cours de tenants, à moins pourtant qu'il n'y eût dans le nombre des personnages titrés, des nobles ou des ecclésiastiques. Il nous aurait été plus agréable de pouvoir donner une description des sceaux des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, quelque petits ou abîmés qu'ils fussent, aussi complète que nous l'avons faite pour ceux des siècles antérieurs. Pour notre excuse, nous tenons à faire la déclaration suivante : Dans le but de protéger les sceaux contre les ravages du temps, des gens mal inspirés les ont cousus dans des chemises de cuir, de laine ou d'autres étoffes. Rien n'est plus nuisible à la conservation des sceaux. Presque tous ceux pour lesquels cette précaution fut prise sont brisés, les uns réduits en véritable poussière, les autres en quatre, cinq ou dix morceaux ; les seuls qui aient échappé au désastre sont devenus frustes. Nous avons essayé d'en lire et d'en réparer quelques-uns. L'une et l'autre opération furent très difficiles et, devant ces insuccès, on comprendra notre réserve à l'égard de documents qui ne nous appartenaient pas. Nous avons donc laissé la plu-

part des sceaux des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles dans leur chemise. Si un jour des généalogistes ou des héraldistes croyaient devoir y recourir du consentement de leurs propriétaires, il est bien certain que nous leur aurions rendu service en n'y touchant pas. Pour ne citer que l'exemple d'une de nos plus anciennes chartes, nous y avons trouvé appendu une chemise de cuir contenant une centaine de morceaux. A force de patience et de recherches, nous sommes parvenu à savoir que le sceau devait avoir représenté un évêque tenant une crosse épiscopale et que la légende devait avoir porté le nom : RADULPHUS. Quant à le recoller, même en partie, c'était devenu chose impossible, et nous ne pourrions donner comme preuve de la vérité de ce que nous avançons que . . . notre parole. Devant un conseil héraldique ou un tribunal, ce témoignage serait probablement jugé insuffisant.

\* \* \*

Nous ne saurions terminer cette préface sans adresser de vifs remerciements à toutes les personnes qui nous ont rendu service au cours de ce travail, particulièrement à M. Ad. van der Heyden à Hauzeur, qui a mis ses précieuses archives à notre disposition avec une bonne grâce qui ne s'est pas démentie un seul instant, et non moins à MM. D<sup>e</sup>. van de Castele, conservateur, A. Hansay, conservateur-adjoint, DD. Brouwers, employé, et J. Germain, garçon de bureau des Archives de l'État, à Liège, qui nous ont facilité notre besogne dans des proportions considérables.

## INTRODUCTION

### NOTICE HISTORIQUE SUR L'ABBAYE DU VAL-BENOIT

La communauté religieuse du Val-Benoit prit son origine à Robermont. Il convient donc, en dépit de la concision que nous nous sommes imposée dans cette notice historique introductive à *l'Inventaire des Archives de l'abbaye du Val-Benoit*, que nous disions quelques mots du premier séjour de nos religieuses cisterciennes. Elles emportèrent, du reste, dans leur nouvelle demeure tous les documents concernant l'ancien monastère de Robermont, qui firent ainsi partie de tout temps des archives du Val-Benoit.

La plus ancienne mention de Robermont remonte à l'année 1117 (1). Au XII<sup>e</sup> siècle on éleva en cet endroit un oratoire en l'honneur de saint Etienne, protomartyr. Vers l'année 1197, Wéry de Pré, sénéchal de l'évêque de Liège, annexa à cette chapelle une maison claustrale qu'il dota richement et dans laquelle il établit des religieuses qui, dans le principe, suivirent la règle de saint Augustin (2).

Dès les premières années de son existence, la jeune congrégation obtint des faveurs insignes de la part de grands personnages, tant laïcs qu'ecclésiastiques. Successivement le cardinal-légat apostolique Gui de Préneste (janvier 1204), le duc de Limbourg Henri III, l'évêque Hugues de Pierpont et le doyen Conrad, de la cathédrale de Cologne, prirent ses biens et ses personnes sous leur protection (1206).

(1) GILLES D'ORVAL. M. G. II. SS. XXV, « *A monte qui dicitur Roberthi.* » Gilles d'Orval reproduit ici un texte de la continuation d'Anselme par Siebert

(2) Voyez notre *Cartulaire du Val-Benoit*. Charte de 1206 (n<sup>o</sup> 9).

En l'année 1215, préluant au courant qui devait entraîner un grand nombre de communautés d'augustines de notre pays vers l'ordre de Citeaux, les religieuses de Robermont adoptèrent la règle de saint Bernard <sup>(1)</sup>.

Un an après, nous rencontrons le nom de sa première abbesse, Ide, qui présida aux destinées de la nouvelle abbaye jusqu'en 1220.

Cette année même, ou la suivante, elle fut remplacée par la prieure Marie, qui ne resta guère en fonctions, car dès l'année 1221 apparaît en qualité d'abbesse Sibylle, qui était déjà cellière <sup>(2)</sup> du temps d'Ide et qui se trouvait encore à la tête de la communauté en 1244.

Le changement de règle avait amené des modifications assez notables dans la composition du convent de Robermont. Alors que précédemment il n'est question que de religieuses, nous voyons apparaître à côté d'elles des religieux dès l'année qui suivit l'adoption de la règle de Citeaux <sup>(3)</sup>. Pour qui comprend la principale raison d'être, et nous ajouterons volontiers toute la gloire de l'ordre de saint Bernard, la présence des *frères convers*, s'adonnant, selon la règle primitive de saint Benoit, au travail des mains et surtout à la mise en culture des terres, s'expliquera immédiatement. L'agriculture ! Toute l'histoire des abbayes de l'ordre de Citeaux du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle ne se résume-t-elle pas en ce seul mot ? <sup>(4)</sup>

<sup>(1)</sup> *Reineri Annales*, M. G. II. SS. XVI.

<sup>(2)</sup> On sait que la cellière avait la haute administration des colonies rurales de l'abbaye.

<sup>(3)</sup> Ceci ne veut évidemment pas dire que ce fut le seul ordre de Citeaux qui connût les convents composés d'hommes et de femmes. Au contraire, c'est surtout chez les augustins que l'on rencontre dans les premiers temps les prieurés mixtes (cf. dans le pays de Liège : Beaufays, Solières, etc.). Mais Robermont ne paraît pas avoir été dans ce cas.

<sup>(4)</sup> D'après la charte constitutive de Citeaux, l'agriculture devait former la base du revenu du monastère (*Inst. Caf. Gen.* I cap. 5). Voyez à ce sujet DOM URSMER BERLIÈRE : *Les Origines de Citeaux et l'ordre bénédictin au XII<sup>e</sup> siècle*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, I (1900), pp. 448 à 471, et II (1901), pp. 253 à 290.

Nul ne contribua plus que ces vaillants petits moines au défrichement des immenses jachères de notre pays. Et si nous ne pouvons songer à nous étendre ici sur l'importance du rôle joué dans l'histoire économique des derniers siècles du Moyen-Age par les abbayes cisterciennes, nous ne pouvons nous empêcher de signaler dès maintenant le nombre considérable de documents qui nous ont été conservés dans cette matière et qui nous permettent de suivre, pour ainsi dire pas à pas, les systèmes d'exploitation des terres et la vie agricole de nos ancêtres. Sur le millier de chartes que nous avons analysées, il n'y a en a peut-être pas dix qui ne concernent l'exploitation du sol sous ses formes les plus variées. En fait, comme le rappelle un historien allemand (1), à cette époque, la puissance sociale et politique reposait sur la possession du sol. Quoi d'étonnant, dès lors, que l'abbaye de Robermont ait cherché avant tout à acquérir des propriétés foncières? En l'année 1228 déjà, nous la voyons en possession de «cours» à Heurele-Romain, à Hambroux et à Melen; de dimes à Verviers, Bleret, Naveroule et Momalle; (2) de terres à Noville, Poucet, Wonck, Hallembaye, Lantremange et Ans; de maisons, terres, vignes, prés, pâturages, moulins, etc., dans la ville et dans le diocèse de Liège, à Huy et à Dinant.

Cette rapide prospérité résultant non seulement des nombreux legs pieux, mais aussi des privilèges des sou-

(1) VON INAMA-STERNEGG : *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, p. 120.

(2) Comme on le voit, la rigueur primitive, qui avait fait refuser les dimes par l'abbaye de Cîteaux, n'était plus guère observée. Notre abbaye ne refusa pas davantage le patronat des églises paroissiales. Mais on ne doit pas oublier que la constitution de Cîteaux ne fut en quelque sorte qu'une protestation contre les abus qui s'étaient introduits à cet égard dans un grand nombre d'abbayes, particulièrement à Cluny, dont les abbés, maîtres de châteaux, de villages avec leurs paysans, de serfs de l'un et de l'autre sexe, comptaient parmi les plus grands seigneurs de l'époque. Les réformateurs ne se doutaient pas alors que moins d'un siècle plus tard, ils tomberaient dans les mêmes travers. (DOM BERLIÈRE, *op. cit.*).



verains pontifes, principalement en ce qui concernait l'exemption de dimes sur les terres que les frères cultivaient eux-mêmes et sur celles qu'ils défrichaient, devait fatalement exciter l'envie

Par une bulle du 24 avril 1228, le pape Grégoire IX se vit forcé de menacer de peines sévères tous ceux, tant clercs que laïcs, qui troubleraient l'abbaye à l'occasion de ses biens. En même temps, il confirmait le privilège d'Innocent III, lui accordant l'exemption des dimes sur les terres noales, les pêcheries et la nourriture du bétail, et il eut soin d'ajouter qu'il ne s'agissait pas seulement des terres acquises avant le concile général de Latran (1215) (1), mais encore des noales qui étaient parvenues à l'abbaye dans la suite. Le 9 mai suivant, le même pape confirma les religieuses dans la possession de leur couvent et de leurs biens, et le 4 juin, tout en renouvelant les privilèges de la jeune abbaye, il lui accorda sa véritable constitution. Bien que la plupart des abbayes cisterciennes fussent gratifiées des mêmes privilèges et statuts d'organisation, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de faire connaître ici la bulle pontificale dans ses grandes lignes.

Le couvent observera la règle de saint Benoit et des frères de Cîteaux. Les biens qui étaient en sa possession lui sont confirmés. Personne ne pourra exiger des dimes sur les biens acquis avant le concile général, ni sur ceux que les religieuses défrichent et cultivent elles-mêmes, ni sur la nourriture de leur bétail. Elles pourront recevoir les personnes libres, qui désirent se soustraire à la corruption du monde. Les religieuses qui ont fait les vœux ne pourront quitter l'abbaye sans la permission de l'abbesse. Aucun bien donné à la communauté ne pourra être aliéné sans le consentement de la majorité du couvent. Les frères convers ne pourront se porter garants

(1) On sait que le concile de Latran enleva le privilège de l'exemption générale des dimes aux monastères cisterciens qui seraient fondés dans la suite.

pour personne, ni acheter ou vendre au-dessus ni au-dessous du prix fixé par le chapitre. Il sera permis aux religieuses de se servir du témoignage des frères convers dans toutes les affaires civiles ou criminelles. Aucun évêque ne pourra les contraindre à prendre part à des synodes publics, ni les attirer devant la justice séculière au sujet de leurs biens, ni venir s'installer à l'abbaye pour conférer les ordres ou tenir des réunions publiques quelconques, ni empêcher l'élection régulière de l'abbesse, ni faire quoi que ce soit contre les statuts de l'ordre de Cîteaux. Si l'évêque du diocèse refuse de bénir la nouvelle abbesse ou d'exercer ses fonctions épiscopales là où elles sont nécessaires, l'abbaye pourra recourir à n'importe quel autre évêque. L'évêque devra gratuitement consacrer les autels, les saintes huiles et tous les ornements ecclésiastiques. En cas de vacance du siège épiscopal, les évêques des diocèses voisins remplaceront le manquant. On pourra aussi s'adresser pour la bénédiction des religieuses et la consécration des vases et des autels aux évêques de passage. Toute sentence d'excommunication portée contre les religieuses, leurs colons ou leurs bienfaiteurs à l'occasion des privilèges pontificaux sera déclarée non avenue. Lorsqu'il y aura interdit complet sur la terre, on pourra néanmoins célébrer les offices divins à l'abbaye, en ayant soin d'en exclure les excommuniés. Seront frappés de peines sévères tous ceux qui voleront à l'intérieur des clôtures de l'abbaye ou des cours, qui y mettront le feu, répandront le sang, s'empareront témérairement d'un homme ou le tueront, ou exerceront une violence quelconque. Pour finir, le pape confirme tous les privilèges accordés à l'abbaye par ses prédécesseurs et par les princes laïcs.

Malgré cette haute protection, la guerre, qui sévissait presque en permanence à cette époque dans le duché de Limbourg et sur la rive droite de la Meuse, exposait continuellement l'abbaye aux actes de brigandage et de rapines. Sans défense, en butte à toutes les vexations,

les religieuses de Robermont cherchèrent un autre séjour.

Sur la rive gauche de la Meuse, un peu en amont de Liège au lieu dit *Sart*, Otton de Jeneffe, doyen de Saint-Paul, avait élevé vers l'an 1223 un monastère destiné à quelques chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin qu'il tira du Nouvel hôpital de Liège (Saint-Mathieu « alle chaine ») et à la tête desquels se trouvait Balin ou Walin (1). Le nouveau prieuré fut consacré par le cardinal Conrad, évêque de Porto et de Sainte-Rufine, légat apostolique, vers la Pentecôte (2 juin) de l'an 1224 (2). A la suite de cette consécration, l'endroit prit le nom de *Vallis Benedicta*, *Val Benoist*. La forme romane de ce nom devait naturellement induire en erreur bon nombre de personnes, et il n'y a rien d'étonnant à ce que, du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, il y eut des gens pour écrire Val-Saint-Benoit, bien que le saint patron des bénédictins fût absolument étranger à ce nom (3).

Le séjour des augustins au Val-Benoît ne fut guère de longue durée. Dès l'année 1230, ils paraissent s'être entendus avec les religieuses de Robermont pour leur céder la maison construite par le doyen Otton. C'est de cette année, en effet, que datent les lettres de l'abbé de Citeaux les autorisant à abandonner Robermont pour le Val-Benoît. Mais, par suite de multiples arrangements à prendre, l'inachèvement de leur nouvelle demeure et non moins des difficultés avec les cisterciennes au sujet de la cession du Val-Benoît, ce ne fut que dans la seconde moitié de 1231, probablement au mois de septembre ou d'octobre, qu'ils permirent aux religieuses de prendre

(1) *Gesta abbreviata* à la suite de Gilles d'Orval, M. G. H. SS. XXV : « . . . cujus primus prior fuit Balinus de novo hospitali. »

(2) *Albéric des Troisfontaines* : M. G. H. SS. XXIII.

(3) JEAN D'OUTREMEUSE : Wauz Sainte Benoît (*Ly Myrcour des Histors*, t. V, p. 167). — Archives de l'Etat à Liège : Fonds Eglise St-Martin. Registre de recettes de 1477-1507 : Vallis Sancti Benedicti — *Gazette de Liège*, supplément du 5 février 1891, article : *Etat des communautés religieuses au pays de Liège en 1808* : Val-Saint-Benoît, etc., etc.

possession de la maison. En échange de l'habitation et des terres qui l'entouraient, les augustins reçurent une terre située en Hesbaye et qui rendait annuellement vingt-cinq muids d'épeautre. Ils partirent ensuite pour le Val-des-Ecoliers, alors appelé Val-Notre-Dame, que le généreux doyen Otton venait de construire à leur intention en Gravioule (1).

Malgré les encouragements que les hauts dignitaires de l'Église ne laissèrent de lui prodiguer, la situation financière de la communauté du Val-Benoît ne paraît pas avoir été très-brillante dans les premiers temps. En 1240, son église n'était pas achevée et la maison claustrale était insuffisante pour loger toutes les religieuses. Jacques de Vitry, légat pontifical, promit cette année des indulgences aux fidèles de l'archevêché de Cologne qui viendraient en aide à l'abbaye du Val-Benoît. Il est probable qu'il faut voir dans l'exiguïté des locaux tout autant que dans la trop grande affluence de jeunes filles qui désiraient se consacrer au culte de Dieu dans l'ordre de Cîteaux, la cause de la décision qui fut prise, vers la même époque, de créer une filiale du Val-Benoît.

L'ancien monastère de Robermont tombait en ruines ; mais l'abbaye du Val-Benoît avait conservé des terres importantes dans le voisinage immédiat de cette maison. Un pieux ecclésiastique, Lambert Pétrée, official de l'évêque, chanoine de la cathédrale et trésorier de l'église St-Denis, s'offrit pour restaurer les anciens bâtiments où reposaient les cendres de tant de personnages de distinction, tant nobles que clercs (2). Il dota, en outre, la jeune communauté religieuse qui devait s'y établir d'importants revenus. Du consentement de l'abbé de Cîteaux, une partie des religieuses quitta donc le Val-Benoît en 1244, renonça à tous droits sur les biens de l'abbaye-mère et constitua

(1) A l'emplacement occupé aujourd'hui par la caserne des Eco-liers.

(2) Charte de 1243, avril. — On le voit, ce n'est pas d'hier que date le principal champ des morts de Liège.

sous l'abbesse Béatrice de Houffalise qu'elles s'étaient choisie, un nouveau couvent, dont l'histoire se déroulera parallèlement à celle du Val-Benoît pendant des siècles, mais dont nous n'aurons plus à nous occuper qu'incidemment dans la présente notice (1).

Le départ de ces religieuses ne semble guère avoir arrêté le zèle des pieuses Liégeoises à s'enrôler sous la bannière de saint Bernard au Val-Benoît. Si la piété y gagnait, l'existence matérielle du couvent devenait de plus en plus difficile. Aussi le 5 juillet 1245, la communauté obtint-elle du pape Innocent IV le privilège de n'admettre désormais comme religieuses que les personnes qui leur conviendraient. Il n'y a point de doute que cette mesure ne fût inspirée par les nécessités de la vie et par la situation financière précaire dans laquelle se trouvait notre abbaye à cette époque. Dix jours après, le même pape comminait des peines sévères contre tous ceux qui retiendraient injustement les biens de l'abbaye ou qui lui réclameraient des droits sur les terres qu'elle avait défrichées elle-même. Le 27 du même mois, il accorde aux religieuses le droit de recevoir les biens de leurs sœurs défuntes et le 12 août, enfin, il les confirme dans la possession de tous leurs biens. Le privilège du 27 juillet fut confirmé bien longtemps après, le 29 juillet 1294, par l'empereur Adolphe. Bien que cela ne soit pas dit explicitement, nous croyons qu'il faut interpréter la bulle du 5 juillet en ce sens que désormais on pourrait exiger des religieuses une certaine dot à leur prise de voile. Pour les frères convers, on le verra

(1) Elles sont à peine installées à Robermont que déjà le duc de Limbourg, Henri IV, et son épouse Ermengarde leur accordent le droit de glandée pour cinquante pores dans leurs bois (25 septembre 1244). Archives de l'Etat à Liège : Charte originale de Robermont. Archives du Royaume. Chambre des Comptes : Copie au registre 134, fol. 102. Voyez des copies défectueuses et incomplètes de cette chartre dans MIRÆUS, *Opér. dipl.*, tome I, p. 316. et, d'après lui, dans ERNST, *Histoire du Limbourg*, tome VI, p. 236.

par l'examen de nos chartes, la dot existait dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle (1).

La multitude des privilèges accordés en un laps de temps aussi restreint prouve suffisamment la sollicitude des souverains pontifes pour notre jeune abbaye. Du reste, Innocent IV ne fut pas le seul pape qui témoigna tant de bienveillance à l'égard du Val-Benoît. Au cours de son histoire, que nous poursuivrons dorénavant en signalant les principaux événements qui se sont passés sous chacune de ses abesses, nous aurons plus d'une fois l'occasion de signaler les faveurs insignes dont elle fut l'objet de la part des successeurs de saint Pierre.

La liste des abesses telle que nous la donnons ici, nous l'avons composée d'après les documents diplomatiques. Ni la liste donnée par la *Gallia Christiana* (tome III, p. 1036) ni celle de *Fiscn (Flores, p. 336)* ne sont exactes pour ce qui regarde le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles. Sans pouvoir nous flatter d'avoir déterminé à un jour près la durée du règne de toutes les abesses du Val-Benoît, nous avons cependant des motifs pour croire que notre liste d'abesses doit être complète. En tout cas, elle dispensera de recourir à l'avenir aux deux listes citées plus haut, absolument fautives et incomplètes, et même aux épitaphes conservées par Le Fort, que nous aurons plus d'une fois l'occasion de démentir au cours de ce travail.

**I.** — La première abesse du Val-Benoît (la troisième si l'on y comprend Ide et Marie, abesses de Robermont) fut SIBYLLE, abesse de Robermont de 1221 à 1231, du Val-Benoît au moins jusqu'au 29 novembre 1244. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur la famille de cette abesse dont nous ne connaissons que le prénom.

(1) Cf. K. LAMPRECHT : *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter*, IV, 679 : « Schon in der ersten Hälfte des XIII<sup>en</sup> Jahrhunderts spielen, namentlich in den Cistercienserklöstern, Laienbrüder, welche unter Uebertragung grösserer Summen, oft des ganzen Besitzes, aufgenommen sind, eine grosse Rolle. »

Mais si l'on en juge d'après les nombreux privilèges qu'elle sut obtenir pour les abbayes de Robermont et du Val-Benoit et aussi d'après les importantes acquisitions de biens-fonds qu'elles firent sous son abbatiat; si l'on réfléchit, d'autre part, que ce fut elle qui présida au transfert des religieuses de Robermont au Val-Benoit d'abord, au dédoublement du Val-Benoit ensuite, il faut convenir qu'elle devait être douée d'une énergie et d'une intelligence peu communes <sup>(1)</sup>.

Sibylle mourut le 7 février <sup>(2)</sup> de l'une des années 1245 à 1248. A sa mort, l'abbaye possédait des « *granges* » ou colonies rurales à Heure-le Romain, Hambroux, Beyne, Melen, Tiernesse, des maisons et des rentes à Liège et à Huy, des terres à Jambes, Pousset, Noville, Momalle, Momelette, Poucet, Lantremange, Grâce, Glain, Flémalle, des dîmes à Simpelvelt, Horion, Remicourt, Vyle, Verviers, des moulins à Bellaire, Ans, *Mainmouse*, une partie du moulin de *Bertun* <sup>(3)</sup>. Dans la commune de Vyle elle possédait en outre le patronat de la cure.

**II.** — JACQUELINE. Nous n'avons trouvé aucune trace de cette abbesse citée par *Fisen* et la *Gallia Christiana*. Cette dernière fixe le jour de sa mort au 24 mai et les deux listes la placent après Sibylle. Elle aurait donc été abbesse entre les années 1245 et 1248.

**III.** — ÉLISABETH, qui ne figure point dans les listes

(1) Les chroniqueurs et historiens du XVII<sup>e</sup> siècle ont attribué à une prétendue Catherine de Lexhy le rôle joué par Sibylle. Nous ne nous attarderons pas à réfuter ici toutes les balourdises qui proviennent indistinctement de la même source : le faux fabriqué en 1632 à l'abbaye de Robermont à l'occasion de son procès contre le métier des mangons de Liège. Cette Catherine de Lexhy n'a eu qu'un seul tort : celui de n'avoir jamais existé.

(2) Suivant la *Gallia Christiana* qui, en dehors de l'ouvrage de *Fisen*, semble avoir eu à sa disposition un obituaire de l'abbaye ou elle aura trouvé le jour de la commémoration de la mort des abbesse, mais non l'année de leur mort.

(3) Privilège d'Innocent IV ; 1245, 12 août.

de *Fiscn* et de la *Gallia*, apparaît dans des actes du mois de septembre et de décembre 1248.

Ce fut sous l'abbatiat d'Elisabeth ou d'Ode, qui lui succéda, que le pape Alexandre IV adressa cinq bulles à l'abbaye du Val-Benoit à deux jours d'intervalle. Le 19 juillet 1255, il les dispense de payer les droits usuels sur les denrées de première nécessité, le blé, le vin, la laine, etc., et par une autre lettre il confirme ses privilèges et immunités. Deux jours plus tard, il lui accorde le droit de percevoir des dimes sur les terres novales dans les communes où elle en percevait anciennement, et en même temps, il commine des peines sévères contre ceux qui molesteront les religieuses ou s'attaqueront aux biens du Val-Benoit. Entretiens, les princes laïcs ne restaient pas à court de zèle vis-à-vis de la communauté du Val-Benoit. Au mois de juin 1253, Waleran IV, duc de Limbourg, renonce en sa faveur à la dime qu'il avait sur deux parts de quarante-cinq bonniers de terres situés à Bochoz et, en mai 1257, il exempte de tailles cinq journals de terre de l'abbaye à Simpelvelt. La même année, le 19 juin, Henri de Gueldre, évêque de Liège, énumère et approuve les nombreuses acquisitions de dimes faites par le Val-Benoit.

**IV.** — ODE, citée dans des actes de décembre 1258 à 1259, 4 février. Nous croyions d'abord qu'il s'agissait ici de l'abbesse dont la *Gallia Christiana* fixe la mort au 31 décembre, et qu'elle cite comme la première abbesse du Val-Benoit ; cette hypothèse doit être écartée, l'abbesse Ode vivant encore le 4 février 1259, mais étant morte avant la fin de cette année.

**V.** — ERMENGARDE DE NASSAU. Cette abbesse, née de sang royal, joua un rôle considérable dans la gestion économique de l'abbaye pendant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous la rencontrons pour la première fois dans un acte du 25 juillet 1250, et pour la dernière fois au mois de mai 1296 — Si les données de son épitaphe étaient exactes, elle aurait été abbesse pendant trente-six ans. Il



faudrait donc qu'elle fût décédée avant le 25 juillet 1206. Or, la *Gallia Christiana* fixe le jour de sa mort au 1<sup>er</sup> août. Si même nous admettons pour celle-ci l'année 1206, elle aurait donc régné plus de trente-sept ans (1).

Le 4 avril 1250, le pape Alexandre IV accorda aux religieuses de Cîteaux le privilège de n'être appelées en justice que par lettres apostoliques faisant expressément mention de l'ordre et de cette indulgence. Ce privilège fut confirmé trois ans plus tard par le pape Urbain IV, un ancien archidiacre de Liège, qui spécifia, le 26 mai 1262, que l'abbaye du Val-Benoît ne pourrait être tirée en justice au-delà de deux journées de marche en dehors du diocèse. Trois jours auparavant, il avait confirmé toutes les franchises et les privilèges de l'abbaye.

Dès les premières années de son abbatiat, en septembre 1263, Ermengarde obtint d'Arnoul, chapelain de l'église de Saint-Jacques à Jeneffe, l'érection d'un autel dédié à saint Michel et aux archanges dans l'église du Val-Benoît. Un prêtre fut attaché au service de cet autel aux frais de l'abbaye. On appelait ce chapelain le *Noster*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Pater*, le confesseur et directeur de la communauté. — Moins de deux ans après, le 15 avril 1265, un second autel fut érigé en l'église du Val-Benoît et dédié à la sainte Vierge par les soins du chevalier Godefroid Vallée de Horion. Vers la fin du XIII<sup>e</sup> ou au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle,

(1) Voici l'épithaphe de cette abbesse d'après la *Gallia Christiana* :

Quidquid fortuna, natura vel ars meditari  
Scivit, in hac una vobis Deus accumulavit.  
Nomen, si quaeris, fuit Ermengarda vocata  
De Nassou nata, de Rulémunde postea lata.  
Annis ter decem cum semis, non sine poenis,  
Hoc claustrum rexit, quam Christus ad aethera vocit.  
Haec sunt in fossa praeclaræ corpus et ossa.

A propos de la date de la mort de cette abbesse, la *Gallia Christiana* commet une erreur absolument inexplicable. Elle assigne à son décès la date de 1220. Or, en ce moment, l'abbaye du Val-Benoît n'existait pas encore et, en tout cas, les cisterciennes n'y étaient pas.

damoiselle Marie la Lardresse, religieuse au Val-Benoît, légua à cet autel différents biens situés à Remicourt, Limont, Noville, Wonck et Hodeige. A sa mort, en 1309, elle y affecta encore un autre bonnier de terre en deux pièces, dont l'une était située entre Noville et Jeneffe et l'autre à Wonck.

En 1266, l'abbaye acquit à Jacques d'Heure, comte et avoué d'Heure-le-Romain, la moitié du comté et de l'avouerie de ce lieu. Ce legs important ne fut que le prélude d'une série d'autres donations ou achats, qui devaient bientôt rendre l'abbesse du Val-Benoît seigneur temporel de la commune d'Heure-le-Romain. Pour nous en tenir à l'abbatiate d'Ermengarde, disons qu'en 1284, elle acquit à Alexandre, avoué d'Heure, sa part d'alleu à Heure-le-Romain.

En sa qualité de décimatrice des paroisses de Vyle et de Simpelvelt, l'abbaye avait également le patronat de leurs églises. De nombreux biens lui furent donnés dans ces deux communes du temps d'Ermengarde. Sans entrer ici dans des détails que l'on trouvera tout au long dans notre inventaire, signalons l'exemption de toute redevance féodale sur cinq bonniers de terre à Simpelvelt que lui accordèrent en 1282 Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, et Ermengarde, son épouse.

Pendant tout le cours du XIII<sup>e</sup> siècle, il arriva assez fréquemment que des personnes de qualité se livraient à l'abbaye corps et biens et y travaillaient en vrais convers. Ce fut le cas en 1217 pour le chevalier Conon et sa femme Marguerite et en 1270 pour Jean de la Sauvenière et son épouse Agnès. Ces personnes, qui faisaient ainsi partie de *familia ecclesie* étaient logées dans l'*hospitium* qui recevait également à la nourriture et au gîte les voyageurs de passage et les pèlerins. Mais à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'usage s'introduisit d'accepter à la pension de simples particuliers qui désiraient finir leurs jours dans la sainte solitude du couvent.

**VI. — MARIE DE PURI**, morte le 17 octobre entre les

années 1296 et 1302. Nous n'avons rencontré cette abbesse dans aucune charte.

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les cloîtres du Val-Benoît servirent de lieu de sépulture à un grand nombre de personnages tant laïcs qu'ecclesiastiques, qui s'étaient signalés pendant leur vie parmi les bienfaiteurs de l'abbaye. Un statut du Chapitre général de l'ordre de Cîteaux de l'an 1217 ordonnait de recevoir dans les cimetières cisterciens, quand les curés y consentaient, les séculiers morts après y avoir choisi leur sépulture (1). En 1229 fut enterré au Val-Benoît, Théodore, abbé de St-Jacques (2). Les pierres tombales nous ont en outre conservé les noms d'Agnès de Liège († 22 juin 1247) (3), d'Alexandre de Saint-Servais, chevalier, échevin et bourgmestre de Liège († 18 octobre 1267), d'Idé d'Alleur († 29 mai 1263), de dame Juette, épouse de Jacques de Lardier, bourgeois de Liège († 2 ou 11 mars 1273), d'Agnès de Fimale (Vechmael) († 21 septembre 1284), d'Élisabeth, épouse de Robert, chevalier, seigneur de Limont († 17 octobre 1287), d'une fille d'Arnoul de Limont (4), de Gérard, moine du Val-Dieu († 2 juillet 1291), et enfin d'Otton de Genefle, doyen de Saint-Paul, fondateur du Val-Benoît, du Val-Notre-Dame, etc. († 29 octobre 1244). Cet usage persistait toujours au XVII<sup>e</sup> siècle, témoin l'épitaphe de Jeanne de Rahier, dame de Plenevaux, Fisenne, Chefsonfosse, etc. († 15 janvier 1643), veuf en premières noces de Thierry de Hoensbroeck, seigneur de Plenevaux, et en secondes de Guy de Fisenne, seigneur de Fisenne,

(1) MARTÈNE, *Thes. Anecdol.* IV, 1309, d'après D'ARBOIS DE JUBAINVILLE: *Études sur l'état intérieur des monastères cisterciens aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, p. 44.

(2) *Annales Sancti Jacobi* (M. G. II SS XVI, 642) et *Reineri Annales* (Ibid., p. 680). Cet auteur écrit que Thierry fut enterré « apud moniales cisterciensis ordinis », ce qu'il ne faut pas prendre à la lettre, puisque les cisterciennes n'y sont arrivées qu'en 1231.

(3) GOBERT: *Les Rues de Liège*, t. IV, p. 43.

(4) NAVEAU: *Analyse du Recueil d'épitaques des Le Fort*, p. 67 et 399.

tous deux ensevelis à Plenevaux. Inutile d'ajouter que les abbesses furent de tout temps enterrées au Val-Benoît même.

**VII.** — CATHERINE, citée comme abbesse du Val-Benoît, le 12 juillet 1303.

Le 18 décembre 1302, le pape Boniface VIII exempta les cisterciens du payement des dîmes sur les terres cultivées par eux-mêmes ou par leurs fermiers, sur lesquelles personne n'avait jamais perçu de dîmes. Le 28 mai 1304, le pape Benoît XI manda au doyen de l'église de Thuin qu'il eût à veiller à ce que personne ne détint injustement les biens de l'abbaye du Val-Benoît.

Catherine, pas plus que l'abbesse suivante, ne figure dans les listes de la *Gallia* et de *Fisen*.

**VIII.** — HELWIDE, mentionnée dans un acte du 5 avril 1307 ou 1308.

**IX.** — BEATRICE DE SAME, décédée le 17 décembre de l'une des années 1307, 1308 ou 1309. Il faut croire que les menaces spirituelles n'effrayaient guère les malfaiteurs, car, à cette époque encore, nous voyons l'abbaye implorer la protection de Rome contre ses spoliateurs. Le 13 avril 1309, Clément V charge le prévôt de St-Paul, à Liège, de défendre le Val-Benoît contre les rapt et violences qu'il doit subir, et il édicte des peines sévères contre ceux qui lui font du tort.

**X.** — MATHILDE DE FIZE, 1310-1330. Cette abbesse avait comme neveu Jean de Fize, chanoine de la cathédrale de Liège. On se rappelle que, l'an 1245, Innocent IV avait permis aux religieuses du Val-Benoît de recevoir les biens de leurs sœurs défuntes, et, qu'en 1294, l'empereur Adolphe de Nassau (un parent de l'abbesse Ermengarde, sans doute) avait confirmé ce privilège. Il est probable que, dans le cours du temps, ce droit leur fut contesté, car en 1313, le 29 novembre, Clément V le leur renouvela.

Sous cette abbesse se présenta un des rares cas d'enquête que nous ayons rencontrés au sujet d'une admis-

sion de religieuse au Val-Benoît. Le pape Jean XXII avait nommé juges et enquêteurs de l'ordre l'abbé de Beaurepart, de l'ordre des Prémontrés, l'abbé de St-Jacques, et maître Jacques de Modène. Ils eurent à examiner la demande d'Isabelle Claricie, de Dison, qui désirait prendre le voile au Val-Benoît. L'abbé de Beaurepart, pour des motifs que nous n'avons pas à examiner, s'occupa seul de ce cas, et sans consulter les religieuses du Val-Benoît, il décida de l'admission de la postulante. Le Val-Benoît refusa de l'admettre et délégua son procureur Gérard de Bleret pour demander l'annulation de la décision de l'abbé de Beaurepart, comme étant entachée d'un vice de procédure.

Dans sa demande d'admission, alléguaient les religieuses, Isabelle Claricie, tout en disant qu'elle était du diocèse de Liège, avait eu soin de taire qu'elle était de la ville de Liège même, chose qui aurait suffi pour la faire éconduire. Nous ne sommes pas parvenu à connaître le motif de l'exclusion des Liégeoises de cette époque de l'abbaye du Val-Benoît. Nous ne connaissons pas davantage l'issue de cette affaire, l'abbé de Beaurepart ayant demandé délai sur délai avant de se déjuger. Ceci se passa en 1328. Faut-il voir une relation entre le refus de cette personne et l'autorisation que l'abbaye du Val-Benoît obtint, en 1330, de l'abbé de Citeaux d'abord, du pape Jean XXII ensuite, de fixer à quarante-cinq le nombre maximum de religieuses? Toujours est-il que, l'an 1330, l'abbé de Citeaux se trouvait au Val-Benoît. Il venait de constater par l'examen des registres de rentes et de revenus que, si le nombre de jeunes filles désireuses de revêtir la robe blanche au Val-Benoît augmentait sans cesse, il n'en était pas de même des ressources de l'abbaye. Le 29 juin donc, la grosse cloche de l'église appela la communauté à se réunir en chapitre général, et là, l'une après l'autre, les religieuses vinrent jurer, en touchant les saints Évangiles, qu'elles ne permettraient pas que le nombre de quarante-cinq fût dépassé, aussi

longtemps que les ressources de la maison n'augmenteraient pas. N'ayant pas encore de sceau propre, le couvent se servit de celui de l'abbesse pour confirmer cette résolution.

Mathilde de Fize mourut le 20 avril de l'année 1330, 31 ou 32.

**XI.** — ELISABETH SURLET, 1332, † 1 décembre 1334.

Elle était déjà religieuse au Val-Benoit en 1327 <sup>(1)</sup>. Comme abbesse, elle nous apparaît pour la première fois le 23 septembre 1332

Elle était fille de Louis Surlet, échevin de la Souveraine Justice de la cité et du pays de Liège, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et d'Oude Boveal, fille de Jean Boveal, dit Boveau, bourgeois de Liège. Le grand-père de Louis Surlet, Louis de Moylenarcke et de Mormanny, écuyer, surnommé aux Rouges Chausses, vivait en 1170 et avait épousé la sœur de Roger d'Isle, dit du Chapeau d'Isle <sup>(2)</sup>.

**XII.** — ELIDE DE LONCIN, 1334 † 3 avril 1353.

Cette abbesse nous est signalée dans un acte du 15 juin 1335. Cette même année, le pape Benoît XII promulgua une bulle d'une très grande importance pour l'ordre de Cîteaux. A l'avenir, tous les abbés et abbesses devraient prêter le serment de ne point aliéner les biens de leurs monastères que dans les cas de force majeure et après avoir obtenu l'autorisation du chapitre général. Défense est faite de contracter des emprunts sans le consentement de la communauté, exprimé par écrit. Les visites sont réglées : une visite ne pourra durer au-delà de trois jours. Le visiteur ne pourra accepter aucun présent et il sera tenu de garder le secret sur ce qu'il apprendra au cours de sa visite. Un religieux de passage ne pourra rester

(1) « Le mardi devant le florin Pâque 1326 » (Style moderne, 11 mars 1327). LE FORT, Manuscrits généalogiques aux Archives de l'État, à Liège, 1<sup>re</sup> partie, tome 22, fol. 58 et sqq.

(2) Ibid., Cf. C. DE BORMAN, *Les Echevins de la Souveraine Justice de Liège*, tome I, page 87.

que deux jours dans un monastère, sauf en cas de maladie. Comme novices, on n'acceptera que les personnes idoines, de l'avis de la communauté. La modestie dans les habits et dans les meubles est chaudement recommandée et l'usage de la viande, hormis les cas de maladie, sera interdit. Cette dernière défense fut levée plus tard (1).

On le voit, toutes les stipulations de la bulle papale convergent vers le même but : la vigilance dans la gestion économique de l'abbaye. En la personne d'Élide de Loncin, les recommandations du souverain pontife rencontrèrent, si nous pouvons nous servir d'une expression moderne, un peu modifiée « *the right woman on the right place* » Non seulement cette abbesse fut la première à attirer l'attention sur l'exploitation des mines de houille qui se trouvaient nombreuses dans le sous-sol des terres de l'abbaye et qui devaient devenir pour elle une source importante de revenus, mais encore elle mit un ordre parfait dans les affaires d'administration de l'abbaye en faisant renouveler ou réunir en des recueils spéciaux tous les actes et mentions intéressants concernant les propriétés du Val-Benoît. En 1342, elle fit faire une copie sur parchemin (aujourd'hui perdue, mais dont il existe une copie du XV<sup>e</sup> siècle) de l'*antiquus liber*, qui contenait la spécification des biens de l'abbaye au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce fut encore elle qui fit copier pour la première fois, vers l'année 1341, les chartes du Val-Benoît dans un cartulaire, malheureusement perdu, mais recopié en 1380. Cette seconde copie fut également détruite, et nous ne la connaissons que par un copiste du XVII<sup>e</sup> siècle. Le plus ancien registre de cens, rentes et trescens date de 1352. Enfin, tout récemment nous avons retrouvé parmi les archives de M. van der Heyden a Hauzeur un registre de stuits ou baux pour les années 1345 à 1367, qui fut donc également commencé sous l'abbatit d'Élide de Loncin.

(1) *Eclaircissement des privilèges de l'ordre de Cîteaux*, p. 53. Sans nom d'auteur. — Liège, 1714.

Ainsi, il ne sera pas exagéré de dire que, si nous sommes parvenu à écrire l'histoire du Val-Benoît, c'est en grande partie à cette abbesse que nous en sommes redevable.

Le 4 février 1351, le pape Clément VI institua les abbés de Saint-Martin de Tournai, de Saint-Jacques de Liège, et de Saint-Michel d'Anvers, comme conservateurs des privilèges et comme juges des abbayes de l'ordre de Cîteaux en Belgique.

Elide de Loncin mourut le 3 avril, probablement de l'année 1353, où nous rencontrons l'abbesse suivante en qualité d'élue.

**XIII.** — JEANNE DELLE ROSE, 1353 † 25 novembre 1364 <sup>(1)</sup>. Elle apparaît comme élue dans un acte du 20 juillet 1353; comme abbesse, le 5 mai 1354 <sup>(2)</sup>

Depuis longtemps, l'austérité primitive de la règle de saint Bernard avait disparu dans nos couvents cisterciens. Aussi pourra-t-on remarquer dans nos analyses de chartes que, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les religieuses reçurent de nombreuses pitances, particulières ou générales<sup>(3)</sup>. L'abbesse Jeanne delle Rose percevait une rente

(1) Voici quelle était son épitaphe qui nous fut communiquée par feu M. le chanoine Henrotte :

M. C. ter LXI quater annis si bene scripsi,  
Luce Katharinae quae jam regnat sine fine.  
Evo confracta, decessit dampna Johanna  
Hic abbatissa, de stirpe Rose generata.  
Femina pacifica, sapiens humilisque, pudica,  
Dulciter ut vixit, tandem cum pace quievit.  
Hic qui respicitis omnes pensate quod estis.  
Ut sum, sic eritis, ergo pro me rogo orētis.

(2) Il se passait généralement un petit temps entre l'élection de l'abbesse et sa confirmation par l'abbé de Cîteaux ou son délégué — Voir au sujet des élections des abbesses de l'ordre de Cîteaux : W. DE PAQUIER : *L'abbaye de Solières*. (*Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, tome X, pages 106 et sqq.)

(3) Voyez sur ce sujet : L. DOLBERG : *Die Cistercienser beim Mahle, servilien und Pitancien* dans les *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner-Orden XVII*. 609-629.



annuelle de quatre muids et demi d'épeautre sur des terres situées à Fize-le-Marsal et à Kemexhe. Le 12 mai 1356, d'accord avec tout le couvent, elle décida qu'à sa mort cette rente compéterait à la religieuse Maroie de Saint-Servais, qui en aurait l'usufruit sa vie durant. Après elle, ce serait Marie delle Monzée qui en jouirait et lorsque celle-ci aussi aurait passé de vie à trépas, Alexandre de Fraipont, « l'escolire » de l'abbaye, percevrait la rente. Après la mort de toutes ces personnes, l'abbaye entrerait en possession des quatre muids et demi d'épeautre de rente.

Jeanne delle Rose mourut le 25 novembre 1364.

**XIV.** — CATHERINE DE LIBERMÉ, 1364, † 7 décembre 1365. Citée comme religieuse le 20 juillet 1353 et comme boursière le 25 juillet 1364, elle ne resta guère plus d'un an à la tête de l'abbaye. Elle ne nous apparaît comme abbesse que dans deux actes, respectivement du 15 février et du 14 avril 1365. La *Gallia Christiana* fixe sa mort au 7 décembre 1366, date que nous ne pouvons pas admettre, car dès le mois de mars de cette année nous rencontrons l'abbesse suivante :

**XV.** — CATHERINE DE MUCHEHAYE, 1365 — 22 décembre 1372. Dès cette époque, l'abbaye du Val-Benoit avait le droit de nomination du mayeur d'Heure-le-Romain. Cela résulte d'une sentence du 7 juillet 1366 des échevins de Liège donnant rencharge aux échevins d'Heure-le-Romain. Ce droit lui était injustement contesté par Henri de Fexhe, écuyer, fils de feu le chevalier Henri de Fexhe, échevin de Liège.

Un an après, le 26 octobre 1367, l'abbaye acquit le huitième de la justice d'Heure-le-Romain de la part de Jean de Bombaye et, le 15 novembre suivant, elle institua un homme de fief pour le relever de Renard, seigneur de Neufchâteau lez-Dalhem, dont ce fief mouvait.

La date de la mort de Catherine de Muchehave, fixée en 1370 par la copie de l'épithaphe et par la *Gallia Christiana*, ne peut être acceptée.

Nous rencontrons encore cette abbesse le 11 septembre et le 19 octobre 1371 ainsi que le 12 octobre 1372. Si, comme nous avons plus de raisons de le croire, la date du 22 décembre est exacte, Catherine de Muchehaye doit être morte en 1372, car dès le 13 avril 1373 nous rencontrons comme abbesse :

**XVI.** — MÉLIE DE LIBERMÉ, 1372, † 19 juin 1388  
Le 22 mars 1373, cette abbesse nomma en qualité de lieutenant du Val-Benoit en la seigneurie d'Heure-le-Romain le célèbre Jacques de Hemricourt, alors secrétaire des échevins de Liège.

L'abbatit de Mélie de Libermé marque un tournant dans l'histoire économique du Val-Benoit. Alors qu'au XIII<sup>e</sup> siècle elle avait des « *grangie* » ou colonies rurales dans un grand nombre de communes où les frères convers s'adonnaient eux-mêmes à la culture des terres, l'abbaye, pour des causes multiples que nous ne pouvons discuter dans cette courte notice, renonça dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle à exploiter elle-même ses terres et les livra à des particuliers à des baux emphythéotiques. Avec l'autorisation de l'abbé de Citeaux, elle céda ainsi successivement ses terres de Cerexhe-Heuseux (1373, 20 avril), Melen, Beyne, Simpelvelt <sup>(1)</sup> (1374, 24 juin-22 juillet), Hambroux (1380, 19 juin), pour ne citer que les principales aliénations. Ses dîmes mêmes, elle les vendit, comme celle de Gronsveld (le 14 décembre 1379), ou elle les échangea contre des cens héréditaires comme à Verviers (4 mai 1373).

Des cens et des rentes héréditaires elle en acquit, du reste, en grande quantité, principalement dans la ville de Liège même. C'est de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle que date l'institution de sa cour jurée de tenants dans cette ville, chargée de connaître des conflits qui surgissaient nombreux au sujet de ses propriétés.

A cette époque aussi, l'abbaye acquit la maison généralement connue dans la suite sous le nom de l'Hôtel du

<sup>(1)</sup> La cour et les biens de l'abbaye à Simpelvelt avaient été loués pour un terme de douze ans, dès l'année 1366.

Val-Benoît, dans la rue du Lavoir (aujourd'hui rue du Pot-d'Or), à Mathieu d'Aldenroede, bourgeois de Maestricht (1378).

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye possédait à Liège, dans la rue du Souverain-Pont, un immeuble plus spécialement connu sous le nom de « Maison delle Val-Benoite » et qui paraît avoir servi de refuge aux religieuses en cas de danger. La nouvelle maison, « l'Hôtel du Val-Benoît » tout en servant au même usage, devint la résidence de la cour des tenants du Val-Benoît à Liège, et au XV<sup>e</sup> siècle la demeure du receveur de l'abbaye dans cette ville. Cette maison formait le dernier immeuble de la rangée de gauche de la rue du Pot-d'Or et se trouvait en face du refuge de l'abbaye du Val-Saint-Lambert. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye loua l'hôtel à des particuliers. C'est ainsi qu'en 1770 il était occupé par M. le chevalier de Lanaye (1). En 1785, l'abbaye eut comme locataire M. le comte de Preston et en 1789, une dame de Grumsel. Le 1<sup>er</sup> juin 1791, elle le loua à L. F. Nagant, chanoine de Saint-Denis, à Liège, tout en s'y réservant quelques appartements pour les cas imprévus (2). Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, cet hôtel devint la propriété du comte de Hoen.

**XVII.** — CLÉMENCE DE BOMBAYE, 1388, † 20 décembre 1403. Cette abbesse fit acheter, le 24 avril 1391, un autre huitième de la justice et hauteur d'Heure-le-Romain à Jean dit Rigaud d'Heure, qu'elle releva également du seigneur Renard de Neufchâteau.

Une contestation ayant surgi entre l'abbaye du Val-Benoît et le chapitre de St-Lambert au sujet de la largeur de la route longeant l'abbaye du Val-Benoît, les échevins de Fragnée décidèrent, le 21 octobre 1391, que la route en question devait avoir — comme elle l'avait en réalité — la largeur d'une verge, ainsi que le soutenait l'abbesse.

(1) GOBERT : *Les Rues de Liège*, t. III, p. 292.

(2) Archives de l'Etat, à Liège : Fonds du Val-Benoît. Registre aux stuits, 1785-1795, fol. 54 v<sup>o</sup>.

Ce fut encore Clémence de Bombaye qui, le 21 décembre 1396, fit déterminer de commun accord avec les masuiers de Jupille et Fléron les droits de vaine pâture sur les propriétés de l'abbaye.

Nous rencontrons cette abbesse pour la dernière fois dans un acte du 20 novembre 1397.

**XVIII.** — SOPHIE DE LIBERMÉ, 1403, † 29 octobre 1417. Voici, depuis un demi-siècle, la troisième abbesse de cette famille. Elle fit nommer en 1404 Nicolas de Fauquemont, citoyen de Liège, en qualité de lieutenant de l'abbaye en la seigneurie et avouerie d'Heure-le-Romain, dont elle acheta, le 25 juillet 1405, le dernier quart avec un grand nombre de cens et de rentes à Jean Bottier de Fexhe, sire d'Aaz et Hermée, chevalier. Le 24 avril 1412, elle s'enquit auprès des échevins d'Heure-le-Romain à l'effet de connaître exactement les propriétés de l'abbaye et leur nature. Dans l'espace de 140 ans, et par quatre acquisitions successives, le Val-Benoît était arrivé à posséder la seigneurie entière d'Heure-le-Romain. Ce fut cette abbesse qui fit recopier l'*antiquus liber* ou chasse-reau, et cette copie sur papier, terminée le 29 janvier 1406, parvint jusqu'à nous.

**XIX.** — SOPHIE DE FLÉRON, 1417, † 25 octobre 1430 ou 1432. On a pu constater que si l'abbaye ne s'occupait plus guère de la culture de ses terres dans la plupart des communes et n'y faisait plus que de rares acquisitions, elle s'attachait au contraire, à étendre ses propriétés à Heure-le-Romain. Cependant, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, elle paraît avoir abandonné, dans cette localité aussi, l'exploitation personnelle de ses biens, car nous avons retrouvé plusieurs lettres adressées par l'abbaye au curé de l'endroit tendant à proclamer les bans d'affermage des terres du Val-Benoît.

Notre abbesse était la fille de Rigaud de Fléron (1).

**XX.** — ÉLISABETH DE CHOCKIER, 1430 ou 1432, † 7 fé-

(1) Acte du 8 octobre 1425.

vrier 1451, fille de Radoux Chockier et de Marie, fille de Jean du Château de Jemeppe. Ses grands-parents paternels étaient Adam de Chockier, chevalier, et Agnès le Blavier<sup>(1)</sup>. D'après son bisaïeul paternel, Jean Surllet, seigneur de Chockier, notre abbesse fut aussi appelée Elisabeth Surllet. Elle avait comme frère Jean Surllet de Lardier, seigneur de Chockier, chanoine de la collégiale de St-Martin, puis chanoine de la cathédrale et prévôt († 1446)<sup>(2)</sup>.

En l'année 1437, l'abbaye de Moulins accorda aux abbesses du Val-Benoit, de Marche-les-Dames et de Solières des lettres de confraternité, où étaient déterminées les prières à dire dans chacune de ces maisons par les prêtres, religieux, convers et familiers à l'annonce du décès d'un confrère ou d'une consœur<sup>(3)</sup>.

En l'année 1443, l'abbaye du Val-Benoit comptait 25 religieuses, l'abbesse et 5 écolières<sup>(4)</sup>.

En 1450, le pape Sixte IV ordonna des réformes importantes dans l'ordre de Cîteaux<sup>(5)</sup>.

**XXI.** — AGNÈS DELLE ROCHE, 1451, † 8 avril 1454. Cette abbesse était déjà religieuse au Val-Benoit le 4 mars 1419, de même que sa sœur Marie, qui y avait pris le voile en 1405 et vivait encore en 1469. Elles étaient filles de Jean de la Roche, chevalier, seigneur de la Rochette, Flostoy, Résimont, voué de Fléron, échevin de Liège, etc. († 4 mars 1419), et d'Helvide de Bomal, fille de Henri de Bomal, chevalier. Une de leurs parentes, la cousine germaine de Franck de la Roche, écuyer, seigneur de la Rochette, leur grand-père paternel, avait été religieuse au Val-Benoit au XIV<sup>e</sup> siècle et sa sœur le fut

(1) LE FORT : *Mss. général*, 3<sup>e</sup> partie, tome 6.

(2) HEMRICOURT : *Miroir des Nobles*, édit. Jalheau, p. 255, note 1.

(3) Bibliothèque royale à Bruxelles : Section des Manuscrits. Ms. 401-403, fol. 112. Cf dom URSMER BERLIÈRE. *Monasticon Belge*, I, 84.

(4) Archives de l'Etat à Liège : Registre de cens, rentes et trescens. Compte général de 1443.

(5) *Eclaircissement des privilèges de l'ordre de Cîteaux*, etc., p. 331.

à Robermont. Celles-ci étaient filles de Jacques delle Roche et de la fille aînée du chevalier Baudouin de Flémalle (1).

Jean delle Roche ordonna par testament à ses deux fils, Franck et Henri, de payer à leurs sœurs, leur vie durant, une rente annuelle de 20 muids d'épeautre (2).

**XXII.** — BERTHELINE DELLE FALISE, 1454, † 27 septembre 1473. Cette abbesse s'attacha surtout à rétablir la discipline monastique qui, au Val-Benoît, comme partout ailleurs, s'était fortement relâchée au XV<sup>e</sup> siècle (3).

Le 10 mai 1456, elle donna à cultiver pour compte de l'abbaye, à Libert de Geron, le vigneron, toutes les vignes du Val-Benoît. Sous son abbatiat surgit un différend avec la cathédrale de Liège au sujet de la propriété des mines de houille situées sous le « pelé thier, » près du Val-Benoît. Le 6 février 1460, les voirs-jurés des charbonnages, à la recharge des échevins de Liège, prononcèrent un jugement donnant gain de cause à l'abbaye.

**XXIII.** — ELISABETH DE LIERS, 1473, † 26 février 1480. Nous n'avons rencontré le nom de l'abbesse « Ysabeaul de Lys » que dans un acte du 7 octobre 1476 (4).

**XXIV** — AGNÈS DE POUSSEUR, 1480, † 9 février 1516. Cette abbesse se trouva à la tête du Val-Benoît pen-

(1) LE FORT, Mss. général, 3<sup>e</sup> partie, tome 37. Cf. chevalier DE HARENNE : *Le Château de la Rochette et ses seigneurs*, cité par le chevalier C. DE BORMAN : *Les Echevins de Liège*, I, 300.

(2) Archives de l'Etat à Liège. Fonds : Echevins de Liège. Conveances et testaments, 4 mars 1410, fol. 21.

(3) Le mouvement de réforme partit de l'abbaye de Marche-les-Dames (DOM BERLIÈRE : *Monasticon Belge*, I, 180.)

(4) Dans le registre aux stuits de 1546-1580 (Archives de l'Etat), elle apparaît encore à la date du 28 octobre 1480. — Nous avons moins de confiance dans une note d'un registre du XVI<sup>e</sup> siècle que dans l'acte authentique du 8 septembre 1480, où nous rencontrons déjà l'abbesse suivante. Inutile d'ajouter que nous rejetons absolument l'année 1484 donnée par nos sources imprimées comme étant celle de sa mort.

dant près de trente-six ans à une époque des plus critiques.

Elle était, sinon la sœur, du moins une parente de Catherine de Pousseur, religieuse du Val-Benoit en 1496, et qui était la fille de Denis Corbeau de Pousseur, écuyer, seigneur de Villers et Fraipont, bourgmestre et échevin de Liège, et de Jeanne de Ruffe, dite de Brialmont, dame de Brunshode et de Brialmont à Tilly (1).

Cette abbesse avait commencé par faire des restaurations importantes à l'église du Val-Benoit. Mais, bientôt, la terrible guerre civile des de Horne et de la Marek qui désolait le pays de Liège la força à affecter les revenus de l'abbaye à des besoins plus urgents. Devant les ravages occasionnés par les soldats dans les campagnes, l'incendie et le pillage des fermes, une partie des terres de l'abbaye était restée inculte et une autre ne trouvait de fermiers que moyennant une forte diminution de fermage (2). C'est en vain que, dans le but de venir en aide au Val-Benoit, l'abbé de Cîteaux exhorta le 14 septembre 1488 les abbés de Signy, de Moulins et du Val-Dieu à exiger des débiteurs de notre abbaye qu'ils lui donnent satisfaction. Le 8 juin 1490, l'abbé de Moulins, frère Nicole, visitant le Val-Benoit, put constater *de visu* la triste situation dans laquelle il se trouvait. Il fut question un moment de supprimer la communauté. C'est alors que l'abbesse prit recours au seul remède qui lui restait : l'aliénation à titre provisoire ou définitif des rentes de l'abbaye.

On recourut à ce moyen extrême à diverses reprises, du consentement du visiteur de l'ordre, l'abbé de Moulins, et encore ne réussit-on pas complètement à mettre les religieuses à l'abri du besoin. En 1493, Agnès de Pousseur s'adressa à Maximilien d'Autriche pour qu'il permit à deux religieuses de se rendre en France afin de s'y procurer du blé pour la nourriture du couvent. Dans sa

(1) LE FORT, Mss. général. 1<sup>re</sup> partie, tome 18, fol. 165

(2) Acte du 6 juillet 1484.

requête, l'abbesse exposait qu'à cause des longues guerres civiles qui désolaient le pays de Liège, l'abbaye n'était pas parvenue à se procurer du blé en quantité suffisante pour la consommation des religieuses qui étaient au nombre de 87 (quel formidable accroissement en un demi-siècle!) et des 16 à 18 gens de service employés au Val-Benoit. Or, on était au commencement du printemps, et il n'y avait plus pour deux mois de nourriture à l'abbaye. On pourrait aisément se procurer du blé en France. Malheureusement, l'empereur était en guerre avec ce pays et sans sauf-conduit, les provisions que l'on ramènerait de là-bas par voie d'eau ou de terre seraient certainement arrêtées. Maximilien leur accorda le sauf-conduit demandé, le 23 avril 1493, et enjoignit au grand-bailli de Namur et à tous officiers de justice du pays qu'ils eussent à laisser passer librement les blés que les religieuses du Val-Benoit ramèneraient de France.

A peine l'abbesse eut-elle fini d'assurer l'existence matérielle des religieuses, qu'elle se vit inquiétée par les abbayes sœurs. Le Val-Notre-Dame l'attira devant la justice régulière du pays au sujet d'une question de rentes. Agnès de Pousseur provoqua immédiatement des lettres de l'abbé de Cîteaux qui, le 12 juin 1498, fit défense absolue aux religieux de l'ordre de citer des confrères ou des consœurs devant des justices autres que celles de l'ordre même, sans une autorisation spéciale du Chapitre général. Notre abbesse eut encore à invoquer ces lettres dans la suite, notamment le 19 mai 1512, à l'occasion d'un différend avec l'abbaye de Robermont.

Là ne se bornèrent pas les difficultés qu'Agnès de Pousseur eut à surmonter. Nous avons vu que depuis le commencement du XV<sup>e</sup> siècle, l'abbaye du Val-Benoit possédait entièrement la seigneurie d'Heure-le-Romain et qu'à différentes reprises elle en fit le relief devant le seigneur de Neufchâteau. A la suite de quelles circonstances le Val-Benoit se dégagait-il de l'obligation de ce



relief, nous n'en avons point retrouvé de trace. Toujours est-il qu'à l'entrée du XVI<sup>e</sup> siècle le seigneur de Neufchâteau ayant réclamé ce relief, et l'abbaye ayant refusé de le faire, il fit arrêter l'officier de justice du Val-Benoît à Heure-le-Romain Cité, pour ce fait et aussi au sujet de la nature de ses droits, devant l'abbé de Saint-Jacques, conservateur des privilèges et juge de l'ordre de Cîteaux à Liège, le 3 octobre 1503, le seigneur de Neufchâteau refusa de comparaître et de reconnaître cette juridiction. Il s'adressa, concurremment avec l'abbesse du Val-Benoît, à l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne et de Brabant, dont le conseil rendit une sentence favorable à l'abbaye le 26 août 1504. Mais celle-ci ne parait pas avoir attendu la décision de la justice du souverain des Pays-Bas; car, dès le 24 mai 1504, elle releva la seigneurie d'Heure-le-Romain de la cour allodiale de Liège (1). Le 16 octobre 1505, l'abbesse fit déterminer, avec l'aide des vieillards de la commune, les limites de la seigneurie d'Heure-le-Romain

Moins de dix ans après, le 9 juin 1514, l'abbaye reçut une partie du fief de Jehay, qui revenait à dame Agnès, fille de Quentin de Thuin, par suite du décès d'Ide, sa sœur, veuve d'Arnold de Bombaye et femme d'Heilman de Sart. L'année suivante, le 19 mai, elle reçut le reste du fief de la part de Guillaume, fils de Jean d'Athin, à qui il était échu par la mort de Wauthier d'Athin, son grand-père, et qui la transporta au Val-Benoît, moyennant le pain et la prébende, pour lui et sa femme, leur vie durant (2).

**XXV.** — CATHERINE PIERE ou DE PIRS, 1516, † 30 mars 1536. Tout au début de l'abbatiat de Catherine, le Val-Benoît fut désolé par une terrible inondation des eaux de la Meuse. Les divins offices furent célébrés pendant

(1) Voyez notre inventaire, et Cf. ST. BORMANS: *Les Seigneuries allodiales*, p. 101.

(2) Voyez notre inventaire. Cf. ST. BORMANS, *Les seigneuries féodales*. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. X, pp. 104 et 105

quelque temps hors de l'église. Les dégâts causés, tant aux terres qu'aux bâtiments de l'abbaye forcèrent les religieuses à aliéner encore une fois des rentes. Ce système inauguré sous l'abbesse précédente sous le coup d'une vraie nécessité, sera utilisé très souvent dans la suite, à tel point que les autorités se verront obligées d'ajouter aux clauses de leurs concessions, que les sommes résultant de la vente devront bien être affectées au service de l'abbaye.

Nous avons pu constater aussi qu'à la fin du siècle précédent, la décision prise jadis de ne pas admettre plus de quarante-cinq personnes au Val-Benoît était absolument tombée en désuétude. Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, l'affluence des religieuses paraît avoir été telle, que le 1<sup>er</sup> mai 1519, nous voyons envoyer deux religieuses à l'abbaye de la Vigne-Notre-Dame à Vivegnis avec dispense pour cette abbaye de payer désormais, au Val-Benoît, une rente de 5 muids 6 setiers d'épeautre, aussi longtemps que les deux religieuses y resteraient.

Nous rencontrons cette abbesse pour la dernière fois dans un acte du 14 août 1535.

**XXVI.** — JEANNE DE BERLO OU DE BRUS, 1536, † 30 janvier 1569. Elle était fille de Jean de Berlo, seigneur de Brus, Wagnée, Purnode, Bersée, Fontainoy, pair de Namur, et de Jacqueline d'Oultremont, mariés le 8 août 1502. La famille de Berlo, par ses nombreuses alliances, joua un rôle politique important au pays de Liège<sup>(1)</sup>. Sur la pierre sépulchrable de l'abbesse figuraient les quartiers de Berlo, Houtain, Oultremont et Hun<sup>(2)</sup>.

Le long abbatiat de Jeanne de Berlo ne fut encore qu'une succession de misères de tout genre. Ce n'étaient plus seulement les réparations de bâtiments et la diminu-

(1) J. HABETS : *Beschrijving der Loonsche leenen in het hertogdom Limburg*. L'auteur avait confondu la seigneurie de Brus, près de Glons, avec celle de Breust, près d'Eysden ; mais, dans ses *addenda*, il corrige son erreur.

(2) LE FORT. Mss. général., 3<sup>e</sup> partie, tome VI.

tion des revenus qui forçaient l'abbaye à aliéner ses rentes, mais encore ses nombreux et interminables procès. En 1557, ce fut le seigneur de Grandville qui cita l'abbaye devant sa cour de tenants pour l'obliger à payer certaines redevances sur ses terres à Grandville. Le Val-Benoit refusa et s'adressa au conservateur de ses privilèges, l'abbé de Saint-Jacques, qui commina les peines ecclésiastiques contre le seigneur de Grandville, parce que celui-ci n'avait tenu aucun compte de la bulle de Clément VI (4 février 1351) touchant la juridiction dans l'ordre de Cîteaux.

En 1560, un conflit du même genre se produisit avec Mathieu, le mesureur de grains de Liège, qui avait cité l'abbaye à comparaitre devant les échevins.

L'an 1560, les bâtiments de l'abbaye, minés par la vétusté et les eaux, tout récemment lézardés par un violent incendie, durent être remplacés. Mais à peine l'abbaye avait-elle été reconstruite que les troupes du prince d'Orange la rasèrent pour ainsi dire jusqu'au sol (4-5 novembre 1568) parce qu'elle avait refusé, paraît-il, de fournir à la suite du prince une somme de 100,000 ducats. D'après un relevé de 1570, les dégâts causés au monastère se chiffèrent par près de 200,000 florins <sup>(1)</sup>. Ce furent des temps très durs pour notre abbaye. Pendant les mémorables journées du 4 et 5 novembre, la plupart des religieuses s'étaient réfugiées à Liège, où le prince d'Orange n'avait pas obtenu accès, mais trente-neuf d'entre elles étaient restées au Val-Benoit avec quinze converses et une quantité de personnes logeant au couvent <sup>(2)</sup>.

Pour comble de malheur, l'hiver de l'année 1568 fut un des plus rigoureux dont on eut mémoire. Les blés furent gelés presque partout et l'abbaye, dans la crainte de ne pas trouver de nourriture pour tout son monde, se vit

(1) TH. GOBERT, *Les Rues de Liège*, tome IV, p. 38.

(2) Acte du 17 février 1584.

forcée de faire toutes sortes de contrats avec ses fermiers pour pouvoir disposer sans retard de certaines sommes d'argent (1).

L'abbesse Jeanne de Berlo ne survécut pas longtemps à tous ces malheurs. A celle qui lui succéda incombait la tâche de réparer le désastre.

**XXVII.** — MARGUERITE DE HORION, 1569, † 30 mars 1594. Cette abbesse était issue d'une noble famille du pays de Liège. Elle était fille de Guillaume de Horion, écuyer, voué de Horion, seigneur d'Oleye, Grantaxhe, Freloux, Corthys, Engis, etc., bourgmestre de Liège en 1496, qui fit bâtir le fameux château de Horion, célèbre dans l'histoire pour l'énergique assaut qu'il soutint, en 1702, contre les troupes du prince de t'Serclaes. Sa mère était Barbe de Ghoer, dame de Heel, fille de Jean de Ghoer et de Jeanne de Montfort. Son grand-père paternel était le chevalier Guillaume de Horion, bourgmestre de Liège en 1478, qui avait épousé Marguerite de Spontin (2). Sur son épitaphe figuraient les quartiers suivants :

Horion, Duras, Spontein, Nameur,  
Ghoer, Withemme, Montfort, Croy.

Nous rencontrons Marguerite de Horion comme prieure le 4 mars 1546, et le 3 mai de cette même année, elle est même citée comme abbesse. Est-ce une erreur de copiste ou ne faut-il pas y voir plutôt qu'en ce moment elle remplaçait l'abbesse ? Nous sommes tenté de nous rallier à cette dernière hypothèse, d'autant plus que le fait semble s'être renouvelé dans un acte du 4 février 1566 (3), ce qui a fait placer la mort de l'abbesse précédente en cette

(1) Voyez l'acte du 1<sup>er</sup> décembre 1568, où Jeanne de Berlo apparaît encore comme abbesse, ce qui prouve que la date de 1566, supposée par nos listes imprimées comme celle de sa mort, ne peut être acceptée.

(2) LE FORT. Mss. général., 1<sup>re</sup> partie, tome 11, fol. 129.

(3) Archives de l'État à Liège. Val-Benoit. Registre aux stuits, 1546-1580. fol. 61 v<sup>o</sup>.

année-là alors que nous la rencontrons encore à la fin de l'année 1568.

Lorsqu'elle arriva au siège abbatial, le Val-Benoît ne formait plus qu'un vaste monceau de ruines. Pour reconstruire la maison, il fallait de l'argent, et pour se procurer de l'argent on ne connaissait plus d'autre moyen que celui employé par Agnès de Pousseur : l'aliénation des rentes. Aussi la plupart des actes qui nous ont été conservés de cette époque concernent-ils les engagements de rentes.

L'abbesse sut obtenir une bulle du pape Grégoire XIII en date du 1<sup>er</sup> novembre 1574, l'exemptant du paiement de la dîme sur les bénéfices ecclésiastiques à l'évêque de Liège. Cette exemption lui fut encore confirmée par le Saint-Siège le 17 février 1584.

Pensant à juste titre que la pire des transactions valait mieux, surtout à cette époque dans la principauté de Liège, que le meilleur des procès, Marguerite de Horion obtint aussi de l'abbé de Cîteaux de pouvoir transiger dans différents procès qui s'éternisaient, et elle réussit ainsi à se procurer de l'argent qui, même en cas de bonne issue des procès, serait resté entre les doigts des procureurs et avocats (1).

Comme à cette époque encore l'abbaye était forcée de nourrir journallement plus de cent personnes, sans compter la grande quantité de pauvres qui y recevaient l'aumône, Robert, abbé de Cambron, vicaire général de l'ordre de Cîteaux dans les Pays-Bas, engagea l'abbesse à ne plus accepter de nouvelles religieuses aussi longtemps que la situation financière de l'abbaye ne se serait pas améliorée (2).

Enfin, l'abbesse sut mettre à contribution différents membres de sa riche famille dans l'ornementation de la nouvelle église, comme le prouve l'inscription suivante que l'on y lisait :

(1) Acte du 1<sup>er</sup> juillet 1585.

(2) Acte du 9 décembre 1585

« Raes d'Ans, seigneur de Villers lez Guize et a Fontaine, Haut voué de Fize-la-Marselle, Bourguemaitre de la cité de Liège, et Madame Barbe de Horion, son espouse a l'honneur de Jesu Christ et de la Vierge Marie, sa très sainte mère, ont donné cette table d'autel ici à Vault Benoit en faveur de noble dame, Madame Marguerite de Horion, leur chere sœur, abbesse vertueuse dudit lieu l'an 1590 (1). »

Cette table représentait l'Adoration des Rois.

En janvier 1588, elle avait déjà obtenu une grande verrière exécutée par Antoine Wypartz (2).

Malgré les énormes dépenses qu'avaient occasionnées toutes ces constructions, l'abbesse Marguerite de Horion eut la consolation, en mourant de voir que la plupart des rentes de l'abbaye qu'elle avait dû aliéner avaient pu être rachetées. C'est le plus bel éloge que nous puissions faire de son administration.

Ce fut sous cette abbesse, en 1592, que l'abbé de St-Jacques, de Liège, consentit à faire participer la communauté du Val-Benoit aux prières de son couvent et que les noms des religieuses décédées furent inscrits à côté de ceux des confrères dans l'obituaire de l'abbaye.

Marguerite de Horion mourut octogénaire.

**XXVIII.** — MARGUERITE DE NOVILLE, 1594, † 7 décembre 1631, était fille de Gérard de Noville et de Marie, qui épousa en secondes noces Louis de Salme, dont elle était déjà veuve en 1586 (3). Ce fut cette année-là que Marguerite prit le voile au Val-Benoit, apportant une dot superbe, qui, à cette époque de disette, devait être, on le conçoit, la bien venue à l'abbaye.

Dès son arrivée à l'abbatiai, Marguerite de Noville s'appliqua à continuer l'œuvre de restauration et d'em-

(1) *Recueil héraldique des Bourgmestres de Liège*, p. 306.

(2) Archives de l'Etat, à Liège : Chambre des Finances. Compte de la recette générale de 1587-1588, f° 233 v°, cité par PINCHART : *Archives des arts, sciences et lettres*, 1<sup>re</sup> série, tome II, p. 9.

(3) Acte du 31 mai 1586.

bellissement de la maison. Elle réédifia les bâtiments intérieurs et une partie des cloîtres. Pour l'ornementation de ceux-ci, plusieurs généreux particuliers lui vinrent en aide; entre autres, trois membres de la famille de Soumagne : Arnold, prévôt de l'église des Apôtres, à Cologne, Walther et Jean, chanoines de St-Denis, à Liège, lui firent don chacun d'un vitrail à leurs armes, peints par Paul Wypartz, en 1620. Ce fut le même peintre qui exécuta, au Val-Benoit, en 1630, un vitrail aux armes de Henri de Harmscap, marchand bourgeois de Liège (1)

Respectueuse des décisions solennelles prises au XIV<sup>e</sup> siècle et renouvelées à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au sujet du nombre des religieuses à admettre au couvent, Marguerite de Noville était parvenue en 1616 à réduire ce nombre jusqu'à trente-cinq.

Une grave maladie tint notre abbesse éloignée des affaires pendant près de deux ans et demi (avril 1617 à octobre 1619). Pendant tout ce temps elle fut remplacée provisoirement par la prieure Marguerite de Saint-Fontaine, qui lui succédera définitivement à sa mort, et par dame Agnès Constant, qui fut pendant de longues années la boursière de l'abbaye.

Nous n'avons guère eu le temps, jusqu'ici, de nous arrêter aux innombrables procès que l'abbaye eut à soutenir. Si nous nous départissons pour un instant de cette réserve, c'est que, dans les deux cas qui vont suivre, des questions diplomatiques se sont greffées sur les questions de litige.

Depuis des années, le Val-Benoit était en conflit avec le seigneur d'Ougnée et Sclessin au sujet du bois de « Chainoit. » Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, Charles de Berlo, seigneur d'Ougnée et Sclessin, proposa à l'abbaye de remettre l'affaire, qui menaçait de s'éterniser, entre les mains de quatre arbitres, dont on s'engagerait

(1) NAVEAU *Analyse du recueil d'épitaphes des Le Fort*, pp. 67 et 68

de part et d'autre à respecter la décision. Ces arbitres furent : seigneur Louis de Chockier, bourgmestre de Liège et membre du Conseil ordinaire; Guillaume Blisia, membre du Conseil ordinaire, Jean Omalius et Jean de Méan, tous licenciés en droit. Leur sentence, prononcée le 6 août 1612, détermina les limites des biens des deux parties.

A l'occasion de ce procès, l'abbaye du Val-Benoît avait fait recopier dans un cahier (que nous désignons dans notre inventaire sous le nom de Cartulaire III) tous les actes concernant cette propriété. Il n'y en avait pas moins de dix s'étendant entre les années 1233 et 1516. Le premier de ces actes, c'était la confirmation par l'évêque de Liège, Jean d'Éppes, de la donation de la forêt de « Chainoit » à l'abbaye du Val-Benoît par le chevalier Herman de Sclessin. Chose curieuse, le second est la reproduction quasi textuelle du premier, à la date près, qui dans ce second acte est 1240. Par un heureux hasard les deux pièces originales qui servirent à la transcription dans le cartulaire sont encore conservées aux Archives de l'État à Liège. Toutes deux sont rédigées en langue romane, ce qui est loin d'être banal à cette époque. Ce qui l'est encore moins, c'est de rencontrer un évêque Jean d'Éppes en 1240. Or, d'après les inscriptions figurant au dos de ce dernier acte, il n'y a pas de doute que ce ne fût celui-ci qui fut versé au dossier et que les savants juristes, mais piètres historiens et philologues du XVII<sup>e</sup> siècle acceptèrent comme authentiques. Mauvais philologues, disons-nous, car la langue de ces actes est manifestement celle du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Et ceci nous amène à dire que ces pièces furent fabriquées à l'occasion d'un procès que l'abbaye du Val-Benoît eut à soutenir contre les masuiers d'Ougnée et Sclessin, au sujet du même bois de « Chainoit » en 1326. Ces actes constitueraient-ils, comme le pensent MM. Ulysse Capitaine (1) et Gobert (2)

1) *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. IV, Mélanges, p. 59.

(2) GOBERT : *Les Rues de Liège*, tome IV, page 36.



des traductions de chartes latines ? Nous ne pouvons guère l'admettre pour les raisons suivantes : 1<sup>o</sup> L'expression *anno gratie*, qui aurait servi à la traduction de « l'an de grâce », ne se rencontre qu'une seule fois dans les actes émanant de l'évêque de Liège Jean d'Épbes. (1) Elle devient par contre d'un usage courant dans les actes romans du dernier quart du XIII<sup>e</sup> et du premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle. 2<sup>o</sup> Comment expliquera-t-on les tâtonnements du scribe composant un même acte à deux dates différentes dont l'une est absolument inadmissible ? 3<sup>o</sup> Comment expliquera-t-on cette parfaite imitation de l'écriture du XIII<sup>e</sup> siècle, imitation tellement réussie qu'il faut avoir une habitude déjà longue des documents de cette époque pour ne pas s'y tromper, si ce n'est par le but du scribe d'induire en erreur les juges du XIV<sup>e</sup> siècle ? 4<sup>o</sup> Enfin le cas des deux traductions romanes du prétendu diplôme de 1104 (daté fautivement de 1184) déposées aux Archives de l'État à Liège (Fonds Robermont) et qui sont manifestement des faux, nous engage à nous mettre en garde contre les hypothèses de traductions. Si réellement le chevalier Herman de Sclessin fit don en 1233 à l'abbaye du Val-Benoit du bois de « Chainoit », il faut croire que l'acte de donation se perdit et que, pour maintenir ses droits, l'abbaye fut forcée d'avoir recours à un moyen qui, de nos jours, relèverait du domaine de la cour d'assises, mais qui, à ces époques primitives, était d'un usage courant et se commettait même, croyons-nous, de la meilleure foi du monde.

Mais si nous pouvons nous montrer indulgent pour un faussaire du moyen-âge, notre bénévolence ne va pas jusqu'à demander les circonstances atténuantes pour l'auteur du *Manifeste des droits de la Révérende abbesse de Robermont et le Révérend Prieur des Chartreux et leurs*

(1) BORMANS ET SCHOOLMEESTERS : *Cartulaire de l'église St-Lambert*, tome I, p. 325.

*convents, touchant la dispute leurs faicte par les Mangons de la Cité de Liège, ès ans 1632 et 1633* (1).

A l'occasion d'un procès de l'abbaye de Robermont contre le métier des mangons ou bouchers de Liège au sujet des champs du Bouhay, un faussaire fabriqua trois actes de l'année 1225 (c'est à ce titre que nous nous en occupons ici) tellement grossiers que l'on se demande comment il est possible que des historiens, même du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, aient pu s'y laisser prendre et contribuer à répandre sur les origines de l'abbaye de Robermont des fables que le présent travail et notre *Cartulaire du Val-Benoît* contribueront quelque peu, nous l'espérons du moins, à extirper (2).

**XXIX.** — MARGUERITE DE SAINT-FONTAINE, 1631, † 1 mai 1652, était fille de Jean de Saint-Fontaine, seigneur de Chantraine en Condroz dans le ban de Havelange, fils d'Olivier de Saint-Fontaine, seigneur de Saint-Fontaine, Tahier, haut-voué des Avins, et d'Angèle Radoux du Pré. La mère de notre abbesse était Anne de Heyenhoven, fille d'Étienne de Heyenhoven, seigneur d'Ardre, grand-mayeur de Namur, capitaine de Mirwart, et d'Antoinette de Berlo (3). Voici, du reste, les quartiers de sa famille figurant sur son épitaphe :

Saint-Fontaine, Du Pré, Mons, Oest  
Heyenhoven, Berlo, Brempt, Eve (4).

En l'année 1643, l'abbaye du Val-Benoît eut encore à souffrir d'une terrible inondation, qui occasionna de nouveau des ravages aux bâtiments. Cependant ceux-ci

(1) A Liège, de l'imprimerie de Jean Ouwers, 1633, reproduit dans les *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liège* (publication des Bibliophiles Liégeois). L'original du manuscrit est conservé aux Archives de l'État à Liège, Fonds Robermont.

(2) Voyez à ce sujet TH. GOBERT : *Les rues de Liège*, t. III, pp. 404 et suivantes.

(3) LE FORT, Mss. général, 1<sup>re</sup> partie, tome 21, fol. 13.

(4) L. NAVEAU, *op. cit.*, p. 69

étaient complètement réparés, lorsque, le 30 août 1649, Maximilien-Henri de Bavière, coadjuteur de son oncle, Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège, avant de faire son entrée dans la cité, s'arrêta quelque temps au monastère du Val-Benoit avec Otton de Spaar, général en chef des troupes bavaroises, le baron de Linden et le colonel de Schroet (1).

**XXX.** — CATHERINE DE HEYMONDE, 1652, † 13 avril 1671, fille de Gisbert († avant 25 avril 1616), releva, le 18 juillet 1652, devant la Haute Cour allodiale de Liège, la seigneurie d'Heure-le-Romain et les biens de l'abbaye, situés à Hambroux et à Saive. Cette abbesse fit décorer l'église du Val-Benoit par le peintre Renier Lairesse, qui avait imaginé d'imiter sur le bois et sur les murs plâtrés le marbre, le jaspe et diverses pierres (2). Ce fut encore sous son abbatiat que Maître Bertholet Flémalle peignit le Crucifiement du maître-autel que Saumery admirait encore en 1737 et qui lui fut payé, somme considérable pour l'époque, 1900 florins de Brabant (3).

**XXXI.** — MARIE LE WALLE, 1671, † 28 mars 1697, fille d'Alexandre Le Walle d'Ordoncourt (dépendance de Melen) et de Barbe Savary. Sa sœur était mariée à Louis de Cartier, père d'un Louis de Cartier qui fut échevin de Liège de 1684 à 1699 (4). Elle devait être également apparentée avec seigneur Alexandre Le Walle, chanoine de Saint-Jean-Evangéliste à Liège, qui, le 7 juillet 1682 et le 20 mars 1685, fit des legs importants à l'abbaye du Val-Benoit. Dame Humbeline de Saive, religieuse au Val Benoit, était sa cousine (5).

(1) *Rerum Leodiensium status anno M. D. C. XLIX.* publié par le docteur ALEXANDRE, dans la collection des Bibliophiles liégeois.

(2) *Biographie Nationale*, article de M. HELBIG.

(3) Coll. van der Heyden à Hauzeur : Liasse contenant l'état des dépenses de la boursière Bartholomée Oteren sous l'abbesse Catherine de Heymonde.

(4) Renseignement dû à l'obligeance de M. le chevalier Camille de Borman.

(5) Liasse du Val-Benoit aux archives de l'Etat à Liège.

De 1680 à 1691, Englebert Fisen fournit les toiles suivantes à l'abbaye du Val-Benoît : saint Pierre dans la Grotte, le Baptême de Notre-Seigneur, la Samaritaine, la Cananéenne, le Centenier, Notre-Seigneur à Emaüs, le Christ au Jardin des Oliviers (1).

Dans un acte de 1682, nous voyons qu'il y avait au Val-Benoît trente-deux religieuses professes.

**XXXII.** — MICHELLE D'OGIER, 1697, † 15 février 1707.

Cette abbesse entra en religion en 1665, à l'âge de seize ans ; elle fut boursière de l'abbaye pendant vingt-un ans.

A la suite des longues guerres qui sévirent au pays de Liège au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, les fermes de l'abbaye furent encore détruites et les moissons fourragées par les soldats dans de nombreuses communes. Aussi en l'année 1705 l'abbesse se vit-elle obligée de contracter un emprunt de cinq mille florins à seigneur Jean Wathier Henrion, prêtre bénéficiaire de St-Jean-Evangéliste à Liège, à l'effet de payer ses créanciers, et elle hypothéqua comme garantie ses fermes de Hambroux et de Thiernesse et généralement tous ses biens tant censaux que féodaux et allodiaux dans la principauté de Liège (2).

**XXXIII.** — CATHERINE de LONGCHAMPS, 1707, † 26 février 1725, était fille d'Arnold de Longchamps, seigneur d'Abolens et de Poucet lez-Hannut, et de Catherine de Hemricourt, fille de Rigaud de Hemricourt (3). Sur son épitaphe figuraient les quartiers de Longchamps, Preudhomme, Hemricourt, Baré de Cipllet et Hemricourt, Hanosset, Lantremange et Roerixhe. Elle mourut au Val-Benoît à l'âge de 88 ans.

Cette abbesse acquit encore différents tableaux pour l'église du Val-Benoît, entre autres à Englebert Fisen une Assomption pour le grand autel, en 1712 et en 1722,

(1) TH. GOBERT, *Les Rues de Liège*, tome IV, p. 40

(2) Archives de l'État à Liège. Liasse du Val-Benoît

(3) LE FORT, Mss. général, 1<sup>re</sup> partie, tome 16, fol. 190.

saint Bernard contemplant les mystères de la Passion, et la Résurrection (1).

**XXXIV.** — ANNE DE MONTFORT, 1725, † 30 septembre 1749. Cette abbesse était déjà boursière en 1705, et lorsqu'elle passa de vie à trépas, elle avait atteint l'âge béni de 84 ans.

Suivant une inscription lapidaire à la façade de l'un des bâtiments actuels, Anne de Montfort fit d'importantes réparations aux bâtiments en 1727. C'est de cette construction que Saumery fait une charmante description dans *Les Délices du Pays de Liège* (t. I, pp. 321-322). Peu de temps après la visite de l'écrivain français, en 1740, le 20 décembre, les flots de la Meuse renversèrent encore une fois la muraille longeant l'abbaye du côté du fleuve.

**XXXV.** — CATHERINE DE MEERTS, 1749, † 2 août 1751, entra au Val-Benoît à l'âge de dix-neuf ans. Elle fut religieuse professe pendant quarante-un ans et mourut à l'âge de 62 ans. Son épitaphe portait les vers suivants, bien conçus dans l'esprit de l'époque :

Par nombre de vertus que l'on doit imiter,  
Par un fond de bonté que l'on doit regretter,  
Catherine soutint le parfait caractère  
Et d'une digne abbesse et d'une tendre mère.

Pendant son court abbatiat, elle eut des ennuis assez sérieux qui lui furent causés par la négligence de l'abbesse précédente.

Depuis l'année 1731, l'abbaye n'avait plus payé le vin dont, s'il faut s'en rapporter à la note qui s'élevait à 16500 florins de Brabant, les religieuses faisaient une consommation assez abondante. Le 3 février 1750, l'abbesse se vit obligée, pour payer cette dette, d'aliéner une rente de 330 florins sur sa ferme de Thiernesse en faveur du chevalier Guillaume-Joseph Harlez, seigneur commissaire de la cité de Liège, mais, dès le 28 avril

(1) GOBERT. *Les Rues de Liège*, t. IV, p. 40.

suivant elle parvint à rembourser sur la dette une somme de 5521 florins de Brabant, ce qui fit tomber la rente à 220 florins (1).

Au sujet de cette ferme de Thiernesse, notre abbesse reçut une supplique touchante du fermier concernant la dureté du bail qui lui fut imposé. Il y rappelait l'état misérable dans lequel se trouvait la ferme lorsque son grand-père y était arrivé. Vers l'année 1660 l'abbaye y avait placé, à défaut de fermier qui en voulût, quelques gens de service avec des sœurs converses. Comme ce moyen ne lui avait pas réussi, le grand-père du suppliant avait accepté d'y entrer. Au bout de quelques années d'un travail opiniâtre, il parvint à améliorer les terres de la ferme à tel point, qu'au dire des deux tantes du suppliant, religieuses au Val-Benoît, les revenus de l'abbaye avaient augmenté de 500 florins. Cela n'empêcha pas l'abbesse Anne de Montfort de faire mettre la même dureté d'expressions dans le bail qu'elle lui fit en 1729. Elle avait ajouté, il est vrai, que le fermier trouverait dans sa bonté ce que le bail semblait lui refuser. Et, en effet, dans les premières années qui avaient été mauvaises, elle lui fit une remise de 300 florins. Mais dès que dame Bernarde Rouveroy devint boursière, il ne fut plus question de faveurs, et dame de Thier, qui lui succéda, se basa sur l'exemple de sa devancière pour refuser toute concession. Quant à Madame de Montfort, elle était devenue trop âgée pour pouvoir encore s'occuper de cette affaire. Depuis lors, les calamités s'étaient succédé pour ainsi dire sans interruption. L'inondation de 1740, les guerres, les fourrages, les stérilités, etc., etc., avaient achevé de ruiner le fermier, qui n'avait plus d'espoir que dans la générosité de Madame de Meerts.

Cette abbesse étant morte cette année même, il est probable que le fermier n'obtint pas encore satisfaction alors.

**XXXVI.** — DOROTHÉE DE ROSEN, 1751, † 7 mars 1761,

(1) Archives de l'Etat à Liège. Liasse du Val-Benoît.

filie de Jean de Rosen, seigneur de Dilsen et de Chienstrée, bourgmestre de Liège en 1651, mort le 28 février 1686 et enterré à côté de sa femme à St-Adalbert, à Liège, et d'Isabelle de Séllys, qu'il avait épousée en secondes noces, le 10 février 1636 (sa première femme était Dorothee de Joncis), décédée le 21 juin 1670, fille de Michel de Séllys, seigneur d'Opoeteren et Hornes, bourgmestre de Liège, et de Marie Hocht.

Des huit enfants qui naquirent de ce mariage, les trois filles se firent religieuses : Marie, à Robermont ; Dorothee, au Val-Benoit, et Louise-Alexis, aux Bénédictines, à Avroy ; et des cinq garçons, trois prirent la soutane : Jean-Pierre, baron de Rosen, conseiller de Liège en 1720, chanoine tréfoncier, archidiaque de Famenne, prévôt de St-Jean et grand chancelier de Liège, † le 8 juillet 1722 ; Arnoud, chanoine et doyen de la collégiale de Huy, et Gérard, chanoine de Flône, curé et doyen d'Antheit. Des deux autres, Jean de Rosen († 8 novembre 1675), épousa Françoise-Ernestine de Playoul de Savary, et Michel-Henri, baron de Rosen, par lettres patentes du 30 mars 1703, seigneur de Dilsen, Chienstrée et Repen, bourgmestre de la cité de Liège en 1706, épousa Hélène Hellinex et mourut le 14 juillet 1710 <sup>(1)</sup>.

Dorothee de Rosen fêta son cinquantième anniversaire de profession et mourut à l'âge de 68 ans.

**XXXVII.** — ERNESTINE (DE) ELIAS, 1761, † 7 décembre 1776 <sup>(2)</sup>.

Sous cette abbesse, l'architecte Jean-Baptiste Renoz fit une restauration en tous points défavorable de l'église du Val-Benoit. En 1762, Hubert Boreux, qui avait restauré la façade du chœur, entreprit d'effectuer « le pavé du sanctuaire en marbre d'Italie et de Dinant » En 1767, ce fut le sculpteur Nicolas Louis qui fit les stalles du

<sup>(1)</sup> GOETHALS : *Dictionnaire généalogique et héraldique*.

<sup>(2)</sup> *Nécrologe de Marche-les-Dames*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, tome VIII, p. 193.

chœur des Sœurs. En 1766, Jacques Vivroux sculpta une Assomption pour le chœur des Dames, et, la même année, H. Deprez et J.-B. Coelers peignirent chacun, au prix global de 3,000 florins, trois grands tableaux destinés au chœur (1).

**XXXVIII.** — LOUISE (DE) SARTO, 1776, † 1790.

Cette abbesse eut le tort de vouloir changer, en 1777, suivant le mauvais goût de l'époque, les bâtisses caractéristiques que Marguerite de Noville avait élevées en 1629.

Mais ce n'était pas seulement en fait d'architecture que le goût s'était altéré. A l'occasion de la nomination des dernières abesses, des rimailleurs composèrent des vers qui se chantaient le jour de la bénédiction sur un air à la mode. A l'occasion de la bénédiction de Louise Sarto, qui eut lieu le 31 août 1776, fut composée une chanson en six couplets, sur l'air de « La bonne aventure. » Pour que le souvenir s'en perpétuât, cela fut imprimé. Voici le dernier couplet, qui permettra de juger des autres :

Enfin la Communauté,  
Très sage et très discrète,  
Jouit par sa charité,  
D'une paix parfaite :  
Et les échos d'alentour  
Vont répétant tour à tour :  
La bonne aventure,  
O gué !  
La bonne aventure ! (2)

**XXXIX** — HENRIETTE DEVAUX, dernière abbesse du Val-Benoît.

Cette abbesse, originaire de Huy, fut élue le 12 mars 1790 par le chapitre de l'abbaye, composé encore à cette époque de dix-huit dames. A la fin du siècle dernier, l'histoire du Val-Benoît fut un peu celle de tous nos éta-

(1) GOBERT, *op. cit.*, p. 49.

(2) Archives de l'État, à Liège, Val-Benoît, liasse n° ancien 1299.



blissements religieux à l'arrivée des armées de la République. Du 25 octobre au 27 novembre 1792, le couvent eut à loger de nombreux soldats et des chevaux de l'armée autrichienne qui avaient rétabli le prince-évêque sur le trône épiscopal. Mais le 28 novembre arrivèrent les troupes françaises et, dès le 3 décembre suivant, le citoyen commissaire ordonnateur en chef Ronsin demanda à connaître les revenus exacts des couverts du pays. Le Val-Benoît répondit que ses revenus annuels en épeautre s'élevaient à 1600 muids et en argent à 2,000 florins. En conséquence, il eut à payer immédiatement 150 muids d'épeautre et 400 florins <sup>(1)</sup>.

En même temps, une partie des locaux de l'abbaye fut affectée à la mouture des grains de la République. Cette affectation cessa en mars 1793 époque où les Français furent à leur tour chassés du pays par les Autrichiens, lesquels se maintinrent chez nous jusqu'au mois de juillet 1794 <sup>(2)</sup>.

Le 10 juillet, l'abbesse du Val-Benoît partit avec 6 religieuses et deux sœurs converses, emportant les coffres avec l'argenterie et de nombreux objets précieux. Elles descendirent la Meuse jusqu'à Venloo et de là s'enfuirent en Allemagne, en passant par Blerick, Rhinberg, Wezel, Rhédé, Dulmen, Olfen. Elles ne revinrent à Liège que le 10 juin 1795, après avoir été forcées de vendre l'argenterie à Dulmen pour la somme de 9971 florins 16 sous 1 liard. Entretemps, les inspecteurs des domaines nationaux s'étaient présentés au Val-Benoît, mais il leur fut répondu que l'ancien receveur de la maison avait émigré avec des religieuses, emportant tous les registres, titres et papiers. Quant aux meubles, linges et effets des religieuses, ils avaient été sauvés en grande partie par dame Joséphine Magnée, qui les avait mis en lieu sûr dans la petite maison de campagne de M. Charles Piermont, à Fragnée.

<sup>(1)</sup> Liasse du Val-Benoît aux archives de l'Etat à Liège Ancien n<sup>o</sup> 1299.

<sup>(2)</sup> GOBERT, *op. cit.*, p. 40 et suivantes.

Ce pendant, les religieuses qui étaient restées au Val-Benoît, privées de leurs revenus, étaient réduites à la misère. Au mois de septembre 1794, elles demandèrent à l'Administration centrale de pouvoir jouir de leurs revenus comme à l'ordinaire. L'autorisation qui leur fut accordée ne fut guère de longue durée.

Les bâtiments de la brasserie et de l'infirmerie furent bientôt choisis pour servir d'ateliers et de magasins généraux des équipages militaires et de l'artillerie, et, pour comble d'infortune, les religieuses se virent encore frappées de nouvelles contributions (1).

Enfin l'abbaye fut supprimée à la suite de la loi du 1 septembre 1796 (2). Le citoyen Piette, fondé de procuration d'ex-religieuses, fut déclaré acquéreur de l'ensemble de la propriété immobilière du Val-Benoît, les 14 mars et 16 avril 1797, pour la somme totale de 108,000 livres. Les religieuses n'étaient en réalité que des prête-nom. Le véritable acquéreur était Pierre-Joseph-Abraham Lesoinne. Un de ses héritiers, M. Ad. van der Heyden a Hauzeur, est le propriétaire actuel de la plus grande partie des bâtiments de l'ancienne abbaye, et les amateurs d'art et d'archéologie apprendront sans doute avec plaisir que cet intelligent propriétaire s'occupe très-activement de la restauration des armoiries qui surmontaient jadis les pierres commémoratives encore nombreuses au Val-Benoît.

(1) Voyez, au sujet des dernières années du Val-Benoît, TH. GOBERT, *op. cit.*, p. 40 et suivantes, qui entre dans de longs et intéressants détails que nous ne pouvons que signaler ici, et aussi les deux articles de M. CLERCX dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VII, pp. 269-310, et XVI, pp. 485 et 509, ainsi qu'un article de M. JOS. HALKIN dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XII.

(2) En ce moment il y avait encore au Val-Benoît 17 religieuses et 6 sœurs converses. Le montant du capital qui leur était dû s'élevait à fr. 199,004; celui des dettes passives, à fr. 72,443-15. L'évaluation de la valeur en capital de leurs propriétés foncières au 1/30 de leur produit était faite à fr. 331,908, et celle des dettes actives et capitaux de rente au denier 20 à fr. 243,371-11. (J. HALKIN, *op. cit.*)

## CHAPITRE I

### CHARTES

I. — **Vérone**, 1186 ou 1187. — *Datum Veranie sexto kal. aprilis.*

Le pape Urbain III renouvelle aux religieux de l'ordre de Cîteaux l'exemption de dîmes sur les terres nouvellement défrichées et sur celles qu'ils cultivent eux-mêmes.

Original disparu. Coll. van der Heyden a Hauzeur. Copie sur parchemin dans un vidimus de l'année 1233 ou 1234 émanant de Gauthier, évêque de Chartres, et de Rodolphe, évêque d'Agén, muni de deux fragments de sceaux en cire brune pendant sur d. q. de parchemin. Le premier, qui était ogival, représente un évêque tenant de la main gauche la crosse épiscopale. La main droite et la tête ont disparu. Légende [SIGI] LLUM GALTERI DE[I] GR̄A CARNO[ TEN- SIS]... Le contresceau représente la Sainte Vierge tenant sur les bras l'enfant Jésus. Légende [AVE] MARIA GRACIA PLENA. Le second sceau, qui avait été enfoncé dans une chemise de cuir, était brisé en cent morceaux. Sur l'insignifiant fragment qui est resté collé aux queues de parchemin, on voit qu'il représentait également un évêque debout; sur les morceaux épars, nous avons retrouvé une partie de la crosse épiscopale, ainsi que les lettres suivantes de la légende: RA — DU — LP — GRA — DEL. Il avait également la forme ogivale, mais était plus petit que le premier. Copie de ce vidimus dans le Cartulaire du Val-Benoit, I, 39 v<sup>o</sup>, aux Archives de l'État, à Liège. Copie de la charte de l'année 1243 à la collection de Champagne de la Bibliothèque Nationale de

Paris, tome 151, n° 3, et copie du XVIII<sup>e</sup> siècle à la collection Moreau de la même bibliothèque, tome 89, fol. 158. Voyez JAFFÉ, *Regesta pontificum Romanorum*, 2<sup>e</sup> édit., t. II, p. 516. Cfr un acte du même pape accordé le 31 octobre, publié dans DE SMET, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*. (Monuments pour l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, t. II, p. 13).

2. — Sans date. — Vers 1197.

Wéry de Pré, sénéchal de l'évêque de Liège, lègue à l'oratoire de Saint-Étienne les terres de Robermont qu'il a achetées à Aluan d'Outre-Meuse, la moitié du moulin de Johanrive et la moitié du moulin de Bural, ainsi qu'une maison située en Socq et le cens d'une terre de Robert de Jenefle.

Témoins: Sgr Bodon de Hozémont, Daniel de Flémalle, Gosuin, abbé, Werner, *magister*, Jean de Datia, Mathieu, prêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau ogival en cire brune pendant sur d. q. de parchemin. Il représente un prêtre portant de la main droite une palme, de la main gauche un livre ouvert. Légende: † RADULPHI P̄POSITUS ECCLESIE SCI PAULI ET S JOH̄IS. C'est le sceau de Rodolphe de Comblain, fils de Marie de Pré, sœur de Wéry de Pré. Il devint prévôt de Saint-Paul en 1196. — La présence des autres personnages montre que notre acte doit être daté vers 1197. Voyez les développements dans lesquels nous sommes entré au sujet de cette charte et de la suivante dans notre *Cartulaire du Val-Benoit*, pp. 3 et 5.

3. — ✠<sup>(1)</sup> Simon de Limbourg, élu de Liège, confirme la fondation faite par Wéry de Pré à Robermont d'un oratoire en l'honneur de saint Étienne, protomartyr, doté par lui de différents biens, ainsi que de la maison claustrale qui y est annexée et qui reçoit de nombreux legs de différentes personnes.

(1) Le signe ✠ placé devant une charte indique qu'il s'agit d'une pièce fausse ou falsifiée.

Original disparu. — Archives de l'État, à Liège. Fonds Robermont. Deux traductions romanes du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle sur parchemin. Copies de la première traduction au registre 65, fol. 118, et au registre 67, fol. 1, des Archives de l'abbaye de Robermont. — Ces deux traductions sont fautive-ment datées de l'année 1184, mais il est clairement visible qu'elles se rapportent à l'année 1194. — La pièce originale constituait un faux. Il est, en effet, impossible que Simon d<sup>g</sup> Limbourg, qui fut élu de Liège de 1193 à 1194, ait confirmé une donation qui ne fut faite au plus tôt qu'en 1196. — Voyez à ce sujet notre *Cartulaire du Val-Benoit*, pp. 6 et 7.

#### 4. — Sans date. — Vers 1200.

Gauthier de Robermont transporte aux religieuses de Robermont la dime des terres qu'il tenait de seigneur Jean et de seigneur Wéry. Une femme lègue une terre de Boing au luminaire de l'église de Robermont.

Témoins : seigneur Wéry (de Pré) et Wéry, son fils, Simon, maire, Renier, Henri, Albert li Potons, Henri de Retinne, Jean de Hares, Albérie de Londoiz et Godin de Fléron, échevins, Gauthier et Baudouin de Boing (Bungue), Gérard de Bressoux (Breeve) et Agier.

Les religieuses de Robermont, en échange de 43 deniers qu'elles devaient à Thibaut, lui assignent 43 autres deniers que lui payeront les masuiers de Saint-Etienne, à savoir Thierry, Francon, Marie et Tirée. Les droits de relief de la terre et 28 deniers seront consacrés à l'abbaye.

Archives de l'État, à Liège. Fonds Robermont. *Nolieu* sur parchemin fortement effacé en certains endroits. Le sceau qui pendait sur double queue de parchemin a disparu.

#### 5. — Sans date. — Entre 1200 et 1230.

Seigneur Renier le Pêcheur, au moment de se rendre en Terre-Sainte, lègue à l'abbaye de Robermont une rente de 5 sous sur un cortil qu'il possédait à Bressoux (Brecchus) sur lesquels l'abbaye payera elle-même 3 deniers à Jean Paret. S'il revient au pays, ce legs sera

considéré comme nul. — Aussi longtemps que les cultivateurs actuels de cette terre, Jean, dit le Grand, et ses successeurs payeront le dit cens, la terre ne pourra leur être enlevée, ni le cens augmenté. Au moment où Renier reviendra au pays, il aura la moitié du cens de la terre

• Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un sceau en cire brune, ogival, pendant sur simple queue de parchemin. Il représente un prêtre debout, tête nue, revêtu de la *casula*, occupé à officier devant l'autel. Légende : † S THEODERICI SACERDOTIS

6. — 1204, janvier. — *Actum anno Incarnati Verbi M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> tertio, mense januario.*

Gni, évêque de Préneste, légat apostolique, confirme les possessions de l'abbaye de Robermont.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Le sceau qui pendait sur double queue de parchemin a disparu. — Copie dans le Cartulaire I, 8.

7. — 1206. — *Incarnati Verbi anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> VI<sup>o</sup>.*

Henri III, duc de Limbourg, prend les religieuses de Robermont et leurs biens sous sa protection.

Archives de l'État à Liège. Fonds Robermont. Original sur parchemin. Le sceau qui pendait sur double queue de parchemin a disparu — Copie dans le registre n<sup>o</sup> 134, fol. 202, de la Chambre des Comptes aux Archives du Royaume à Bruxelles.

8. — 1206. — *Incarnati Verbi anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> VI<sup>o</sup>.*

Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, prend sous sa protection les religieuses de Robermont, ainsi que leurs biens

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un sceau brisé en cire brune, ogival, pendant sur double queue de par-

chemin. Il représente l'évêque assis tenant de la main gauche un livre ouvert où nous lisons les lettres : P. A. N. Légende : † HUGO DEI GRA[TE] LEODIENSIS EP[iscopu]s. Le contresceau représente un oiseau (probablement une colombe). Légende : † V[er]itas. — Copie dans le Cartulaire I, 8 v°.

9. — 1216. — *Actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XVI.*

Jean, prévôt de la cathédrale de Liège, met l'abbaye de Robermont sous la protection de la Vierge Marie et de saint Lambert et annonce qu'elle aura comme visiteur un abbé délégué par l'ordre de Cîteaux.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un sceau en cire verte, ogival, pendant sur double queue de cuir. Il représente le prévôt tenant de la main droite un rameau composé de trois fleurons superposés, de la main gauche un livre ouvert. Légende : † IOHES DEI GRA [MA] OR IN LEODIO P<sup>o</sup>POSIT<sup>o</sup>. — Copie dans le Cartulaire I, 9 v°.

10. — 1216, 19 juin. — *Actum dominico die ante Nativitatem sancti Baptiste Johannis, anno gratie M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XVI.*

Domitien, chanoine de Notre-Dame et curé de Saint-Jacques, à Huy, investit l'abbaye de Robermont, représentée par Libuin, frère convers, d'une maison située sur la place Saint-Remi à Huy, qui lui était échue de la part de Gela, fille de Marseille.

Témoins : maître Gelricus, chanoine de Notre-Dame, maître Libert, Jean de Seilles (Selh) et Oger Polin de Huy, laïcs.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.  
— Copie dans le Cartulaire I, 235 v°.

11. — 1216, 22 juillet — *Actum anno gratie M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XVI, die festo sancte Marie Magdalene.*

Arnoul, seigneur d'Elsloo (Eresklöth), donne à l'abbaye de Robermont quatorze bonniers de terre, situés à Othée

(Auteit), mouvant de lui en alleu, et qui étaient échus à Marguerite, après la mort de son mari Libert, fils de Fastré, chevalier de Lexhy (Leissi). On célébrera à Robermont son anniversaire et celui de sa femme.

Témoins : maître Pierre, chanoine de Saint-Lambert à Liège; Simon, prêtre de Robermont; frère Daniel de Fouron (Forun), homme libre, parent d'Arnoul, seigneur d'Elsloo; Wéry, chevalier de Pré, le jeune; son frère Radulphe, chevalier. De l'abbaye même : Ide, abbesse; Marie, prieure; Sibylle, cellière; Lambert Falkette, *magister domus*; Godefroid, cellierier, et Libuin, *negociator domus*, et plusieurs autres frères et sœurs.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Le sceau qui pendait sur laes de chanvre rose est enlevé. — Copie dans le Cartulaire II, 107 v<sup>o</sup>.

12. — 1217 et 1220. — *Acta sunt hec anno gratie M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XVII<sup>o</sup>. — Actum anno ab incarnatione Domini m<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> vicesimo.*

Otton, doyen et cellierier de Saint-Paul à Liège, en remplacement de maître Ulric, costre de Saint-Pierre et archidiaacre d'Ans, fait savoir que Conon, chevalier, fils de Henri d'Ans, et son épouse Marguerite, transportent tous leurs biens à l'abbaye de Robermont, et s'y font convers.

Eustache et Henri, frères de Conon, confirment cette donation trois ans plus tard. Ils cèdent, en outre, à l'abbaye tous leurs droits sur Wiberge et Bescela et sur leurs descendants.

Témoins à ce dernier acte : Robert de Dinant, Simon et Baudouin de Selain, prêtres, frère Godefroid, *magister domus*, frère Jean, cellierier, frère Baudouin, procureur, et Warnier, maire d'Ans

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire II, 106 v<sup>o</sup>.

13. — 1218. — *Actum sollempniter Incarnati Verbi M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XVIII<sup>o</sup>.*



*Ide*, abbesse de Robermont, fait savoir que Colin de Melen et son épouse Girberte, sur le conseil de maître *Pierre*, chanoine de Saint-Lambert à Liège, ont transporté à l'autel de la sainte Vierge à l'abbaye de Robermont douze bonniers de terre arable et deux cours. Ils s'en réservent l'usufruit leur vie durant. Si l'abbaye veut cultiver les terres, elle leur donnera la moitié des fruits. S'ils veulent aller demeurer à Liège, ils pourront rester dans la maison de l'abbaye, qui fut autrefois à Lambert Faukette (nommé plus haut Falkette).

Témoins : *Renier*, prieur de Beaufays, *Lambert*, prévôt de Beaufays, maître *Pierre*, chanoine de Saint-Lambert à Liège.

Archives de l'Etat à Liège. Fonds Robermont. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire L. 87.

14. — Sans date — Vers 1218 (1).

*Renier*, prieur de Bellefontaine (2), donne à Gérard et à *Ide*, sa femme, cinq journals de terre situés à Sclessin avec la dime de cette terre, moyennant un cens annuel de deux muids d'épeautre payables à la fête des SS. Simon et Jude. Pour le relief, on payera 12 deniers.

Témoins : Jean et Arnold, prêtres, *Renier*, clerc, *Lambert*, prévôt, *Hawide*, prieure, qui donna cette terre au monastère.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

15. — 1219. — *Actumque anno Verbi Incarnati M. CC. XIX.*

*Thierry* de Houffalise, homme noble, à l'effet de bénéficier des prières de l'abbaye de Robermont, lui trans-

(1) Voyez notre *Cartulaire du Val-Benoît* au sujet de la fixation de cette date.

(2) Nom primitif du monastère de Beaufays.

porte une dime tenue en fief de lui par Libert, chevalier de Jeneffe.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni du grand sceau rond en cire verte pendant sur laes de soie rose, de Thierry de Houffalisc. Figure : Une aigle éployée. Légende : SIGILLUM THEOD[RI]CI DE HU FALIS.

Analyse dans Ch. LAURENT : *Houffalisc et ses anciens seigneurs*, p. 30.

16. — **Liège, 1220, 13 janvier.** — *Actum Leodii in claustru beati Lamberti anno Domini (sic) Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XX<sup>o</sup>, proxima secunda feria post dominicam in excelso trono.*

Maitre R., chanoine de Saint-Martin, et L., costre de Saint-Denis, appelés à trancher un différend agité depuis longtemps devant l'official de Liège entre l'abbaye de Robermont et Jean, fils de Gontier le Chaciere, au sujet du quart d'une maison située en la paroisse de Saint Jean-Baptiste, jugent que cette partie de maison fut léguée par Hawide, fille défunte de Gontier, et du consentement de sa mère Marie, à l'abbaye de Robermont, mais que toute la maison était hypothéquée en faveur de Jean, fils de Gontier, pour la somme de 40 sous de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un petit fragment de sceau en cire brune pendant sur simple queue de parchemin, représentant une main mouvant du flanc senestre et tenant une croix. Légende † .. INTE...

17 — **Sans date.** — **Vers 1220.**

Jean, prévôt de Liège, Thierry, doyen, les archidiares et tout le chapitre de la cathédrale, font savoir que Béatrice, veuve de Rigaud, chevalier de Lexhy, transporte à l'abbaye de Robermont une terre située à Noville, pour célébrer un anniversaire et une messe quotidienne en sa mémoire.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un beau

secau rond en cire brune pendant l'un double queue de parchemin. Il représente le buste de saint Lambert tenant de la main droite la crosse épiscopale et de la main gauche un livre. Légende : SANCTUS LAMBERTUS LEODIENSIS PATRONUS. — Copie dans le Cartulaire II, 1 v°.

18. — **Sans date.** — **Vers 1220.**

Acte concernant la même donation, émanant de l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Seccau enlevé. — Copie dans le Cartulaire II, 1

19. — **Robermont 1221, juin.** — *Actum anno gratie M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> vicesimo primo, mense junio, in domo de Robertimonte.*

Martin de Bermonbèche et Benoîte sa femme transportent en pure aumône à l'abbaye de Robermont leur maison et cortil situés en Bermonbèche à Liège, qui rend annuellement à l'église de Sainte-Marie-Madeleine en Ile 6 deniers, et à l'église Saint-Barthélémy un pain. Ils s'en réservent l'usufruit pendant leur vie.

Témoins : Marie, abbesse, maître Pierre, le couvent de Robermont.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un secau ogival en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il représente un ecclésiastique assis, lisant dans un livre ouvert placé devant lui sur un pupitre. Légende : SIGILLUM PETRI SACERDOTIS

20. — **Liège, 1221.** — *Actum anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXI, in ecclesia beati Lamberti.*

Jean, prévôt, Thierry, doyen, et le chapitre de la cathédrale de Liège font savoir qu'Alard de Lizen, chevalier, cède à l'abbaye de Robermont tous les droits qu'il a sur Wiberge et Bescela d'Othée et sur leurs successeurs, que Henri, chevalier d'Ans, et Conon, son fils,

à la mort de son père, devaient avoir ; il reçoit en échange un fief, citoyen de Liège, Lambert Morellus.

Témoins : Almaric, chantre, Arnoul de Boland, maître Pierre, Gautier des Awirs et sa femme, Gauthier, Henri, serviteur d'Alard, Gérard de Fontaines.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de deux sceaux pendant sur lacs de chanvre. Le premier, rond, en cire verte, porte le buste de saint Lambert tenant de la main droite la crosse épiscopale et de la main gauche un livre. Légende : † SCS LAMBERTUS LEODIENSIS PATRONUS. Le deuxième se compose de deux fragments frustes. Il était ogival et en cire brune. — Copie dans le Cartulaire II, 107.

21. — 1221, après juin. — *Actum anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo vicesimo 1<sup>o</sup>.*

Sibylle, abbesse de Robermont, fait savoir que Henri, meunier, Henri, pelletier, et Hawide, récluse de St-Christophe, ont transporté à l'abbaye de Robermont, en pure aumône, cinq journals de terre situés à Lantin, en s'en réservant l'usufruit leur vie durant.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau brisé, rond, en cire verte, pendant sur double queue de parchemin. Il représente un écu de... à 3 écailles d'huitre. Légende: ... IO ..ODIENS...— Copie dans le Cartulaire II, 62.

22. — 1223. — *Actum solemniter anno Verbi Incarnati M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXIII<sup>o</sup>.* — 1254, 16 janvier. — *Datum anno gratie M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LIII<sup>o</sup>, feria sexta post octavam Epiphanie Domini.*

Maître Pierre, chanoine de St-Lambert, donne au monastère de Beaufays des terres situées à Villers, sur lesquelles celui-ci payera annuellement 4 muids d'épeautre de rente à l'abbaye de Robermont. Il lègue encore à l'abbaye de Beaufays la maison joignant ces terres, rendant annuellement 3 sous de cens et 3 chapons.

Coll. v. d. H. Copie dans un vidimus sur parchemin du

10 janvier 1251, émanant de Julienne, abbesse de la Vierge Ste-Marie. Le sceau qui pendait sur simple queue de parchemin est enlevé — Copie du vidimus dans le Cartulaire H. 82.

23. — **Liège, 1224, 27 mai.** — *Datum Leodii, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> vicesimo quarto, VI kal. junii.*

Conrad, évêque de Porto et de Ste-Rufine, légat pontifical, confirme à l'abbaye de Robermont la donation de la forêt de Nigierreu, faite jadis par Rodolphe, évêque de Verdun, moyennant un cens annuel de 5 sous de Liège à lui et à ses successeurs.

Original disparu. Archives de l'Etat à Liège. Fonds Robermont. Copie de l'époque sur parchemin.

24. — **1224, 7 juin** — *Actum anno gracie M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XX<sup>o</sup> IV<sup>o</sup>, feria sexta infra octavam Pentecostes.*

Hugues, évêque de Liège, fait savoir qu'il a autorisé Bastien de Villers à donner aux frères réguliers du Val-Benoit de l'ordre de saint Augustin les dîmes de Villers, Clemodeau et Alleur, qu'il tenait de lui en fief.

Témoins : maître H., costre de Saint-Paul, Pierre, chevalier de Tirlemont (Thenis), Sefridus, cellerier de l'évêque, Henri li Entassez.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un sceau brisé en cire verte, de l'évêque, pendant sur laes de chanvre. Il était ogival et représente l'évêque assis tenant de la main droite la crosse et de la main gauche un livre. Légende : † HUGO DEI GRA [LEODIENSIS EPISC]OPUS. Contresceau : un oiseau aux ailes déployées. Légende : VERITAS.

25. — **1224, 13 novembre.** — *Datum Laterani, idibus novembris, pontificatus nostri anno nono.*

Le pape Honorius III confirme les possessions des frères réguliers de l'ordre de saint Augustin du Val-Benoit, en particulier celles qu'ils ont à Fragnée, Flé-

malle Vechmael, Thys, Crisnée, Limont et Villers, ainsi que leurs privilèges et immunités.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de la bulle de plomb pendant sur lacs de soie rouge et jaune.

26. — **Sans date.** — **Wonck**, avant 1226, 6 février.

Philippe de Wonck lègue à l'abbaye de Robermont ses propriétés à Aaz. Henri, chevalier d'Heure, en recevra annuellement sa vie durant 10 muids d'épeautre. Les fils de son frère auront la moitié d'une terre dont Renaud, fils de sa sœur, aura l'autre moitié. Sa sœur et ses fils auront la rente de ses propriétés. A ses quatre fils, il lègue en aumône la terre de Fall et un journal, un demi bonnier et un journal de terre à Wonck. Il constitue Baudouin de Jeneflé comme exécuteur testamentaire.

Témoins : maître *Pierre*, Nicolas, prêtre, son clerc, Renaud, Henri, chevaliers

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un fragment de sceau en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. C'est le sceau de maître Pierre, antérieurement décrit. — Copié dans le Cartulaire II, 190.

27. — **1226, 24 juin.** — *Actum anno gratie M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXVI, in festo sancti Johannis Baptiste.*

L'official de Liège fait savoir que Nicolas de Cérexhe a déclaré avoir légué à l'abbaye de Robermont deux cours, une maison et 7 bonniers de terre situés à Melen, dépendant du monastère Saint-Pierre de Malmédy, moyennant 6 deniers de cens par an et 6 deniers de réquisition. Nicolas se réserve seulement l'usufruit des 7 bonniers de terre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau en cire verte, pendant sur double queue de parchemin. Ce sceau est remarquable et très ancien; il est de forme ogivale et porte un pont surmonté de trois tourelles cylindriques. Légende :

‡ SIGILLUM PALATII LEODIENSIS. Copie dans le Cartulaire I, 88.

28. — 1227, 29 juin. *Anno dominice incarnationis M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXVIII<sup>o</sup>, in festo magne festivitatis beatorum apostolorum Petri et Pauli.*

Nicolas de Cérexhe et son épouse Gerbourg donnent à l'abbaye de Robermont une terre qu'ils tenaient de l'abbaye de Malmédy, moyennant 6 deniers de cens annuel. Fait du temps de Frédéric, abbé de Prumes et de Malmédy, Henri, joyen de Malmédy, Henri, costre, Sibylle, abbesse de Robermont, Marie, prieure, Libuin, frère convers.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin muni d'un grand fragment de sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il représente un saint auréolé tenant de la main gauche un livre — Copie dans le Cartulaire I, 88 v<sup>o</sup>.

29. — 1227, juin. — *Actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXVIII<sup>o</sup>, mense junio.*

Lambert, chevalier de Horion, déclare avoir vendu, à l'intervention de l'abbé de Stavelot, à l'abbaye de Robermont, la dime de trente-six bonniers de terre à Horion, dépendant de l'abbaye de Stavelot.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un beau sceau en cire brune, pendant sur laes de chanvre vert. Il représente un abbé assis tenant de la main droite la crosse, de la main gauche un livre ouvert où nous lisons le mot PAX. Légende : † FREDERICUS DEI GRATIA ABBAS E[CCLE]SIE STABULENSIS — Copie dans le Cartulaire I, 282 v<sup>o</sup>.

30. — 1227. — *Actum anno gratie M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XX<sup>o</sup> septimo.*

G. et J., chapelains et le couvent de la maison des Lépreux de Cornillon fait savoir que Simon dit Offelt,

chanoine de Saint-Matthie, leur a légué en aumône dix bonniers de terre à Lantin. Il s'en réserve l'usufruit et payera annuellement le cens à la maison des Lépreux. A sa mort, celle-ci payera annuellement à son frère Mard, 4 muids de seigle sa vie durant. Cinq muids d'épeautre de la rente de ces terres seront consacrés à célébrer l'anniversaire de Simon.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin muni d'un fragment de sceau en cire verte, ogival, pendant sur double queue de parchemin. Légende : † SIGILLUM . . . IMO . . .

31. — 1227. — *Actum anno Domini M<sup>o</sup> ducentesimo XXVII.*

Guillaume, abbé de Villers, détermine les limites des cours voisines des abbayes du Val-Dieu et de Robermont, à Ardoncour.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni de 4 sceaux ou fragments de sceaux en cire brune de forme ogivale pendant sur double queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup> (fragment) de l'abbé d'Eberbach, représente l'abbé assis, tenant de la main droite la crosse, de la main gauche un livre. Légende : . . . ABB . . . BERB . . . ; le 2<sup>e</sup>, de l'abbé du Val-Dieu, représentant un abbé debout tenant de la main droite la crosse, de la gauche un livre. Légende : † S ABBIS DE VALLE DEI ; le 3<sup>e</sup>, de l'abbé de Villers, représentant un abbé dans la même position. Légende : [† S]IGILLUM ABBATIS DE VILLAR . . . ; le 4<sup>e</sup> (fragment) de l'abbesse de Robermont. On voit qu'il représentait également une abbesse et on lit encore les lettres BATIS et NTIS de la légende. — Copie dans le Cartulaire I, 89

32. — Rieti, 1228, 24 avril. — *Datum Reate, V<sup>III</sup> kal. maii, pontificatus nostri anno secundo.*

Le pape Grégoire IX renouvelle aux religieuses de l'ordre de Cîteaux l'exemption des dîmes sur les terres qu'elles ont défrichées elles-mêmes.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de la bulle



en plomb pendant sur laes de soie rouge et jaune. — Copie dans le Cartulaire I, 18.

33. — **Rieti, 1228, 9 mai.** — *Datum Reate, VII id. maii, pontificatus nostri anno secundo.*

Le pape Grégoire IX confirme les religieuses de Robermont dans la possession de leur couvent et de leurs biens.

Archives de l'État à Liège. Fonds Robermont. Original sur parchemin. Bulle enlevée. — Résumé dans le Cartulaire I, 20.

34. — **Assise, 1228, 4 juin** — *Datum Asisii per manum Martini, Sancte Romane Ecclesie vicecancellarii, 11 non. junii, indictione I, incarnationis dominice anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XX<sup>o</sup> VIII<sup>o</sup>, pontificatus vero domini Gregorii pape VIII anno secundo.*

Le pape Grégoire IX confirme les possessions et les privilèges de l'abbaye de Robermont. Les biens étaient des granges à Heure, Hambroux, Melen, des dimes à Verviers, Bleret, Naveroule, Momalle, des terres à Noville, Poucet, Wonck, Halembaye, Lantremange et Ans, des maisons, terres, vignes, prés, pâturages, moulins, pêcheries, etc., dans la ville et le diocèse de Liège, à Huy, à Dinant.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin. Bulle enlevée. — Coll. v. d. H. Copie figurée de l'époque sur parchemin. — Résumé dans le Cartulaire I, 19.

La plupart des abbayes cisterciennes reçurent ce même privilège avec quelques variantes de texte, du pape Grégoire IX, à d'autres époques. Cfr. DE SMET, *Cartulaire de l'abbaye de Cambroux* (loc. cit.), le 17 mars 1235. — HAUTOEUR, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, le 13 avril 1237. — PIOT, *Documents relatifs à l'abbaye de Solières* (BULLETINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 5<sup>e</sup> série, t. IV, p. 17), le 8 novembre 1231. — Cfr. encore H. GOFINET, *Cartulaire de l'abbaye de Clairfontaine*, p. 27. Charte d'Alexandre IV, 2 août 1256, etc.

35 — 1230, 3 novembre. — *Actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXX<sup>o</sup>, in festo Huberti.*

Sibylle, abbesse de Robermont, fait savoir que Nicolas *Anglicus*, a, du consentement de sa femme Marguerite, vendu à Pierre, chanoine de Saint-Barthélémy, une maison, située près de Saint-Barthélémy à Liège, sur laquelle il devra payer annuellement à l'abbaye de Robermont 8 sous de cens.

Témoins : Baudouin, Mailhat Bolent, Etienne Mailhez et son fils Remi, Jacques Herman et Trotin.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau brisé, en cire brune, ogival, pendant sur double queue de parchemin. Il représente une abbesse debout tenant de la main droite une crosse et de la main gauche un livre. Légende : |† S|ABBATISSE MONTIS ROBERT|I|.

36. — 1230. — *Datum anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> tricesimo.*

L'abbaye de Robermont, inquiétée dans la possession de six bonniers de terre qu'elle a reçus en aumône de Philippe de Wonek, par Eustache de Jemeppe, demande qu'on la laisse paisiblement jouir de ces biens, ainsi que les masuiers qui les cultivent.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un tout petit fragment de sceau en cire brune pendant sur simple queue de parchemin.

37. — 1230 — *Actum anno gracie M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXX<sup>o</sup>.*

Gauthier, abbé de Citeaux, consent au transfert des religieuses de Robermont au Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.  
- Copie dans le Cartulaire I, 10

38. — 1231, mai. — *Actum anno ab incarnatione Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXXI<sup>o</sup>, mense maio.*

*Otton* (de Jeneflé), doyen de Saint-Paul, et *Silton*, chanoine de Saint-Materne, rendent une sentence arbitrale entre les religieux de l'abbaye du Val-Benoît et les religieuses de Robermont, dans une contestation au sujet des propriétés joignant l'abbaye du Val-Benoît et que les frères devaient céder aux religieuses. Celles-ci recevront des prés, des terres, un cens de 10 sous, 13 chapons, 6 muids d'épeautre, la cour d'Olivier *de Fonte*, la grande porte, une petite cloche, les fenêtres colorées, en échange d'une terre située en Hesbaye rendant 25 muids d'épeautre par an. Les Frères conserveront les deux grandes cloches, le beffroi, les sièges du chœur et en général tous les meubles de l'abbaye. Il sera statué ultérieurement sur le départ des Frères.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni de deux sceaux en cire brune, pendant sur simple queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup> représente un homme tenant de la main droite une fleur de lis au pied coupé. Légende : † SIGILLUM SIMONIS OFFELT ; le 2<sup>e</sup> est le sceau du prêtre Pierre déjà décrit. Les trois autres sont enlevés. — Copie dans le Cartulaire I, 11. — Copie notariée du 18<sup>e</sup> siècle sur papier aux Archives de l'Etat à Liège.

39. — 1231, août. — *Actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXXI<sup>o</sup>, mense augusto.*

*Sibylle*, abbesse de Robermont, fait savoir qu'Ave de la Sauvenière, veuve de *Wéry Pinguis* (le Gras?) a légué en aumône à l'abbaye de Robermont sa maison située à la Sauvenière ; l'abbaye la donne à tenir à Englebert, pelletier, moyennant 8 sous de trescens par an que la dite Ave percevra sa vie durant. A sa mort, ils seront consacrés à célébrer son anniversaire et celui de son mari.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin troué sur le bord et au milieu. Les sceaux parmi lesquels se trouvait celui de l'écolâtre Pierre sont enlevés.

40. — 1232, 27 mai. — *Anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXX<sup>o</sup> II<sup>o</sup>, feria quinta ante Pentecosten.*

Thibaut de Loncin et Elisabeth sa femme transportent en aumône à l'abbaye du Val-Benoît sept bonniers de terre situés à Loncin et à Villers-l'Évêque, moyennant un muid de seigle à payer annuellement à Elide et Helwide, sœurs religieuses de Villers-l'Évêque, filles de feu Lambert, frère d'Elisabeth. Ils transportent encore conditionnellement à l'abbaye deux cours et un pré à Loncin dans le cas où Lambin, fils de Jean, leur fils, mourrait sans héritiers.

Témoins : Jean, abbé du Val Saint-Lambert, et Jean, prêtre de ce couvent.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un petit sceau ogival, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. C'est encore le sceau de l'abbesse de Robermont, ce qui prouve qu'il n'y avait pas longtemps que les Cisterciennes étaient au Val-Benoît — Copie dans le Cartulaire I, 14 v<sup>o</sup>.

41. — **1232, août.** — *Datum anno Domini MCC tricesimo secundo, mense augusto.*

Jean, évêque de Liège, fait savoir que Fastrard, chevalier de Hemricourt, sa femme et leur fils Gérard transportent la dime de Nyle à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire I, 226 v<sup>o</sup>.

Publié par H. DE L'ESCAILLE : *Notice sur les Seigneuries de Nyle et Tharoul*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. XVI, 479. Analyse dans WALTERS : *Table chronol.*, VII, 657.

42. — **1232, 12 octobre.** — *Actum est hoc in die sancti Pantaleonis, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> tricesimo secundo.*

Échange de biens entre les abbayes de St-Gilles, à Liège, et du Val-Benoît. Celle-ci donne à la première 4 bonniers de terre allodiale à Lantremange et reçoit en retour un pré et une cour à Fragnée.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de trois

sceaux (dont deux brisés), pendant sur double queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup> ogival, en cire brune, représente un abbé debout. Légende : ... H. LEODIENS... Le 2<sup>e</sup>, fragment en cire brune, représente le buste d'un homme (moins la tête). De la main droite, il tient une crosse : de la main gauche, un livre ouvert, où nous lisons les lettres P. A. N. Le 3<sup>e</sup> est le petit sceau ogival, en cire verte, de l'abbesse du Val-Benoit, que nous rencontrons ici pour la première fois. Il représente l'abbesse debout, tenant de la main droite la crosse : de la main gauche un livre. Légende : ✠ S. ABBATISSE VALLI BENEDICTE. — Copie dans le Cartulaire, II, 10 v<sup>o</sup>.

43. — **Boland, 1232.** — *Actum et datum apud Bolant, anno dominice incarnationis M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXXII.*

Thierry, seigneur de Houffalise, atteste que sa femme Luthgarde a donné à l'abbaye du Val-Benoit, en aumône, son bien d'Elsloo.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un beau sceau rond en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il représente une aigle éployée. Légende : ✠ SIGILLUM THEODERICI DE HUFFALISE — Copie dans le Cartulaire, I, 30.

Publié par SCHOOLMAESTERS : *Annales de la Société historique et archéologique du duché de Limbourg*, XXI, 130. Analyse dans WATERS : *Table chronol.*, VII, 659 et dans CH. LAURENT, op. cit., p. 30.

44. — **1232.** — *Actum et datum anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo tricesimo secundo.*

Arnoul, seigneur d'Elsloo, fait savoir que lui et son fils Arnoul ont donné à l'abbaye du Val-Benoit, pour l'alleu que Luthgarde, sœur d'Arnoul, dame de Houffalise, avait assigné à l'abbaye, à Othée, quarante sous de Liège, sur lesquels l'abbaye payera annuellement au seigneur d'Elsloo 6 deniers de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de deux sceaux brisés. Le 1<sup>er</sup> en cire verte, elliptique, représente un écu semé de losanges. Légende : ✠ SIGILLUM AR-

[NOL]DI.. Il pend sur doubles lacets de soie brune. Le second, fragment en cire brune d'un petit sceau rond, représente un écu à un cor de chasse. Il pend sur double queue de parchemin.

45. — 1233. — *Actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXXIII<sup>o</sup>. 1379, 14 décembre. — Datum autem per copiam sub sigillo ecclesie Leodiensis ad causas, anno Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> LXX nono, mensis decembris die quarta decima.*

Thierry de Houffalise, du consentement de ses fils Henri et Guillaume, donne en aumône à l'abbaye du Val-Benoît la dime de Gronsvelt, qu'il a achetée à Henri de Hemesbaecht, pour que le jour de l'anniversaire de la mort de sa femme Luthgarde et de la sienne propre, on fasse une pitance générale d'une aîme de vin au couvent. Le reste de la dime doit être consacré par la cellière à l'achat de beurre.

Original disparu. — Coll. v. d. II. Copie sur parchemin, émanant du chapitre de la cathédrale, 1379, 14 décembre. Sceau enlevé. — Copie du vidimus dans le Cartulaire, I, 68.

Imprimé dans SCHOOLMEESTERS: *Op. cit.*, 130. Analyse dans WALTERS: *Table chron.*, VII, 600 et dans Ch. LAURENT, *op. cit.*, p. 30.

46. — ✠ 1233. — *Che fut fait l'an de grasce mil deus cens et trente trois.*

Jean d'Éppes, évêque de Liège, fait savoir que l'abbaye du Val-Benoît a acquis 50 bonniers de bois situés tout près de l'abbaye à Ougnée, de la part de Herman, chevalier.

Original disparu. Archives de l'Etat à Liège. Copie imitant l'écriture du XIII<sup>e</sup> siècle sur parchemin. — Copie dans le Cartulaire, III, fol. 1.

Publié par Ulysse (Capitaine) dans le *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. IV, mélanges, p. 59.

Il existe une seconde copie du XIII<sup>e</sup> siècle sur parchemin

de cet acte, avec quelques variantes insignifiantes de texte, mais portant la date de 1240.

Ces deux actes constituent des faux. Voyez pour les preuves notre *Cartulaire du Val-Benoit*, p. 71, et notre Notice historique introduc tive à cet inventaire, p. 37 et 899.

47. — **Latran, 1234, 21 avril.** — *Datum Laterani, XII kal. aprilis, pontificatus nostri anno octavo.*

Le pape Grégoire IX accorde aux abbayes de l'ordre de Cîteaux l'exemption des dîmes sur les terres qu'elles cultivent elles-mêmes.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin. Bulle enlevée. — Cf. avec l'acte du 24 avril 1228.

48. — **1234, 27 juin.** — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXX<sup>o</sup> quarto, feria tertia post Nativitatem beati Johannis Baptistæ.*

Domitien, doyen de Huy, fait savoir qu'il a investi l'abbaye du Val-Benoit d'une maison située place Saint-Remi à Huy, qui fut jadis à Marsille et à Marie sa femme, moyennant un cens annuel de 7 pains payables à l'Ascension.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le *Cartulaire*, I, 235 v<sup>o</sup>.

49. — **1234, 6 décembre.** — *Acta sunt hec anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXX<sup>o</sup> quarto, in die beati Nicholai confessoris.*

Godefroid de Schînes, chevalier, confirme à l'abbaye du Val-Benoit la donation de la dime de Vyle, tenue en fief de lui, et d'un autel de l'église de Vyle, faite par l'astrard, chevalier de Hemricourt et sa femme Ide, avec le consentement de la mère d'Ide, Poncine, et de leur fils Gérard.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau en

cire verte pendant sur laes de chanvre, en forme d'écusson portant un échiquier et comme légende: SIGILLUM GODEFRIDI DE SCHINES. — Copie dans le Cartulaire, I, 230 v<sup>o</sup>.

Imprimé dans H. de l'ESCAILLE, *Op. cit.*, p. 481. Analyse dans WALTERS, *Table chronol.*, VII, 677.

50. — Liège, 1235, 7 janvier. — *Actum Leodii in domo que fuit Arnuldi de Holandia, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXX<sup>o</sup> quarto, in crastino Epiphanie.*

Jean d'Eppes, évêque de Liège, confirme la donation de la dime de Vyle faite par Fastrard de Henricourt à l'abbaye du Val-Benoît au mois d'août 1232.

Témoins : seigneur H. de Dica, seigneur H. de Bello Monte, archidiaques, Wéry de Molehen, Amand, chanoine de Liège, Jean, chevalier de Marcines.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un beau sceau en cire verte, pendant sur laes de soie verte. Il représente l'évêque assis tenant de la main droite la crosse épiscopale, de la main gauche un livre ouvert où on lit les lettres P. A. N. Légende : JOHANNES DEI GRATIA LEODIENSIS EPISCOPUS. Le contresceau représente un oiseau aux ailes déployées. Légende : † VERITAS. — Copie dans le Cartulaire, I, 230.

Imprimé dans H. DE l'ESCAILLE, *Op. cit.*, 480. Analyse dans WALTERS, *Table chronol.*, VII, 679.

51. — 1235, 19 juin. — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> tricesimo quinto, feria tertia proxima ante Nativitatem beati Johannis Baptistae.*

Domitien, doyen de l'église de Huy, fait savoir que la maison située place Saint-Remi, qui fut jadis à Marsille et qui est maintenant en partie à l'abbaye du Val-Benoît, est un alleu de l'église Saint-Jacques *supra portam* de Huy et lui paie un cens annuel de 3 deniers.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin troné en divers endroits. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, I, 236.



52. — 1235, juillet. — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXXV<sup>o</sup>, mense julio.*

*Gauthier*, abbé de Cîteaux, accorde aux religieuses du Val-Benoît le droit de choisir comme abbesse leur prieure ou leur cellière.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau en cire verte pendant sur simple queue de parchemin. Il représente l'abbé debout tenant de la main droite la crosse abbatiale. Légende... NSIS.

53. — 1236, décembre. — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXX<sup>o</sup> sexto, mense decembri.*

*Sibylle*, abbesse du Val-Benoît, fait savoir que *Baudouin* de Saint-George, citain de Liège, a fait don à l'abbaye de la moitié de ce qu'il avait dans la vigne, pressoir, etc., dite « la grande vigne » et qui rendait annuellement à l'église Saint-Jean-en-Ile une aune et demie de vin, suivant lettres non datées reproduites dans cet acte, émanant de *Rodolphe*, prévôt de Saint-Jean, de *N.* doyen et de tout le chapitre de cette église. L'abbaye en investit *Lambert Morcellus de Supra Mosa*.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni d'un important fragment de sceau en cire brune de l'église Saint-Jean, pendant sur double queue de parchemin. Il représente saint Jean-Evangéliste, assis; au-dessus de lui, un aigle descendant du ciel. Légende :... IOHANNIS...

54. — 1237, juillet. — *Actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXXVII<sup>o</sup>, mense julio.*

*Sibylle*, abbesse du Val-Benoît, fait savoir que *Thierry* de Freloux et sa femme *Luthgarde* donnent en aumône à l'abbaye du Val-Benoît une maison, cour et six bonniers de terre, situés à Freloux. Ils s'en réservent l'usufruit. A leur mort, l'abbaye aura les biens sauf à payer à *Elisabeth*, religieuse, sœur de *Luthgarde*, 6 muids d'épeautre par an sa vie durant.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni du sceau en cire brune de l'abbesse du Val-Benoit, pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 288 v<sup>o</sup>.

55. - - 1238. — *Actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> tricesimo octavo.*

Jean, doyen de Ciney, procède à l'installation de Mathieu, prêtre, en qualité de curé de Vyle, proposé par l'abbaye du Val-Benoit, représentée par frère Libert, convers, et accepté par Rodolphe de Fosses, chanoine de Sainte-Croix à Liège, remplaçant Anseric, archidiacre de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire, I, 231.

56. — **Corswarem, 1238.** — *Acta sunt hec apud Corswarem, anno dominice incarnationis M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> tricesimo octavo.*

Baudouin de Jeneflé, avoué et châtelain de Waremme, fait savoir que l'abbaye du Val-Benoit acquiert dix bonniers de terre allodiale à Rocour, par l'intermédiaire de Mathilde et Elide, religieuses au Val-Benoit, filles de Marguerite, belle-sœur de Baudouin de Jeneflé. Marguerite s'en réserve l'usufruit sa vie durant.

Témoins : seigneur Arnoul d'Oreye et seigneur Robert de Limont, frères de Baudouin, seigneur Gontier et seigneur Fastrard de Berloz, frères, seigneur Libert de Faimés, seigneur Huard, châtelain de Waleffe, seigneur Robert de Hemricourt, seigneur Herman de Rosoux.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un beau sceau rond en cire verte, pendant sur lacs de soie brune. Le sceau représente un homme à cheval, tenant une lance de la main droite, et de la main gauche un bouclier orné d'un lion. Légende : [† S]BADUINI DE GENEFLE CASTELL' DE WAREM. Le contre-sceau représente le bouclier au lion, porté par le chevalier sur le sceau. Légende :

✠ BADUIN' DE GENEFE — Copie dans le Cartulaire, II, 115, v<sup>o</sup>.

57. — **1239, 16 mai.** — *Actum feria secunda in Pentecosten, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXX<sup>o</sup> nono.*

Maitre Rigaud, doyen de St-Pierre, et Otton, doyen de St-Paul, à Liège, font savoir que Louis de Noville donne en aumône à l'abbaye du Val-Benoît deux bonniers de terre arable, situés à Noville, à condition que s'il meurt dans les pays d'Outre-Mer, où il se rend jusqu'à la saint Jean-Baptiste, la terre restera à l'abbaye, sauf l'usufruit qu'il en laisse à sa femme Marie, duquel elle payera à la mère de Louis, Ide, annuellement un muid d'épeautre sa vie durant. S'il revient de son voyage sain et sauf, toutes les dispositions susdites seront nulles.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni de trois sceaux pendant sur double queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup>, en cire verte, ogival, représente dans sa partie supérieure saint Paul, tenant de la main droite un glaive, de la main gauche un livre. Il se trouve entre deux tourelles. Dans la partie inférieure, un prêtre agenouillé, les mains jointes pour prier. Légende : OTTO [DEI] GRA DECAN' ECCLES[CI] PA[ULI] [L]EOD. Le 2<sup>e</sup>, en cire verte, ogival, représente un ecclésiastique debout. Légende : ✠ S. RIGALDI SCOLASTICI DE LOS. Le 3<sup>e</sup> est le sceau de l'abbesse du Val-Benoît. — Copie dans le Cartulaire, II, 2.

58. — **Soissons, 1240, 2 mars.** — *Datum Suessionii, VI non. martii, anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo nono.*

Jacques, évêque de Préneste, légat apostolique, exhorte le clergé de l'archevêché de Cologne à protéger l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau brisé en cire brune, ogival, pendant sur double queue de parchemin. Il représente l'évêque debout, tenant de la main gauche la crosse épiscopale et la main droite levée pour

leum. Légende : ✠ S. IACOBI PENESTRINI : EPIS-  
COP[us]. — Copie dans le Cartulaire, I, 34 v<sup>o</sup>.

50. — Paris, 1240. — *Datum Parisius, anno Domini  
M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XL<sup>o</sup>.*

Jacques, évêque de Préneste, légat apostolique, exhorte les fidèles de l'archevêché de Cologne à venir en aide aux religieuses du Val-Benoît, pour la construction de leur couvent et de leur église et accorde aux bienfaiteurs trente jours d'indulgences.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau en cire brune, ogival, pendant sur lacs de soie rouge et jaune. Il représente le légat debout, tenant de la main gauche la crosse épiscopale et la main droite levée pour bénir. Légende : ✠ S. IACOBI PENESTRINI : EPIS-  
COP[us]. — Copie dans le Cartulaire, I, 11 v<sup>o</sup>.

60. — ✠ 1240. — *Che fut fait en l'an de grasce mille deux  
cent et quarant.*

Voyez l'acte de 1233.

Original disparu. — Archives de l'État à Liège. Copie imitant l'écriture du XIII<sup>e</sup> siècle sur parchemin. — Copie dans le Cartulaire, III, fol. 2 v<sup>o</sup>, et dans le Cartulaire, I, 201.

61. — 1241, 28 août. — *Datum feria quarta post festum  
beati Bartholomei apostoli, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> quadrage-  
simo primo.*

Jean, prêtre surnommé l'abbé, chapelain de l'église Saint-Gilles, près de Saint-Lambert, à Liège, fait savoir qu'il a donné sa maison, située en Ile, près de la Madeleine, à l'abbaye du Val-Benoît pour y recevoir chaque année vingt-quatre béguines. Il consacre en même temps des revenus à cette institution. Marie, béguine, à qui appartenaient deux parts de la maison, en percevra le revenu sa vie durant ; le revenu des fruits sera consacré

à la restauration de la maison jusqu'à la mort de Marie.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni du sceau en cire verte de l'abbesse du Val-Benoît, pendant sur double queue de parchemin. Lambert, costre de Saint-Denis, concial de Liège, avait également pendu son sceau à l'acte. Il a malheureusement disparu.

62. Liège, 1241, 15 novembre. — *Actum sollempniter Leodii, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> quadragesimo primo, feria VI post festum sancti Martini.*

Robert, évêque de Liège, fait savoir qu'Antoine, chevalier de Momalle, a légué à l'abbaye du Val-Benoît, pour la pitance du couvent, 122 muids d'épeautre sur des terres situées à Voroux, Noville et Horion. (La terre de Voroux est échangée par l'abbaye contre une terre à Heure-le-Romain appartenant à Jean le Polain, chevalier) Il s'en réserve l'usufruit sa vie durant ; à sa mort on en distribuera journellement au couvent 12 deniers de Liège au-delà de la pitance ordinaire.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un sceau brisé en cire verte pendant sur ruban jaune et brun. Il représente l'évêque assis, tenant de la main gauche la crosse épiscopale et la main droite levée pour bénir. Légende : † S. ROBERTI DEI GRATIA [LE]ODIENSIS EPISCOPI. Le contresceau représente un évêque agenouillé (saint Lambert), les mains levées et jointes pour prier. Légende illisible. — Copie dans le Cartulaire, H, 3. — Analyse dans le même Cartulaire, folio 136 v<sup>o</sup>.

63. — 1242, 28 juin. — *Datum in vigilia beatorum apostolorum Petri et Pauli, anno gratie M<sup>o</sup> duccentesimo quadragesimo secundo.*

Sibylle, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'elle a donné à cens à Baudouin, fils de Baudouin de Fosses, la moitié d'une maison, située en Souverain Pont à Liège.

dont l'abbaye d'Aulne possédait l'autre moitié, moyennant 22 sous de Liège par an, et autant de relief.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceau enlevé.—  
Cf. L. DEVILLERS. *Description de Cartulaires et de Chartriers*, I  
157, acte de 1235.

64. — Cîteaux, 1243, avril (après le 12). — *Datum Cistercii, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> quadragesimo tertio, mense aprili.*

Yves, prieur de Cîteaux, fait savoir aux abbés de Grand-Pré et du Val-Saint-Lambert qu'à la suite des lettres : *a*) de Robert, évêque de Liège, écrites dans les premiers mois de l'année 1243, intercédant en faveur de l'abbaye du Val-Benoît, au sujet du transfert de quelques-unes de ses religieuses au nouveau couvent de Robermont; *b*) de Sibylle, abbesse du Val-Benoît; *c*) de frère Olivier, abbé du Val-Saint-Lambert, qui déclare avoir reçu des lettres de Guillaume, abbé de Cîteaux, à la date du mois de juillet 1240, le chargeant, en sa qualité de visiteur, d'informer de la chose et qui dit avoir conclu favorablement le 26 juillet 1240 — il a donné l'autorisation de procéder à la reconstruction de Robermont et à l'envoi de quelques religieuses du Val-Benoît au nouveau couvent.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin fortement rongé et effacé en certains endroits. Sceau disparu.

65. — 1244, 5 janvier. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo tertio, in vigilia Epiphanie.*

L'abbaye du Val-Benoît décide d'envoyer quelques-unes de ses religieuses à l'abbaye de Robermont, nouvellement reconstruite, et énumère les propriétés dont cette filiale jouira. Le fonds de Robermont est donné à Lambert Petrée, official de Liège, chanoine de la cathédrale, trésorier de l'église Saint-Denis, qui se charge d'y édifier le nouveau couvent, qu'il dote de 200 muids d'épeautre par

an. L'abbaye du Val-Benoit cède à la nouvelle communauté tous les biens situés à l'endroit de Robermont; celle-ci renonce à tous les autres biens de l'abbaye du Val-Benoit, de même qu'aux privilèges accordés aux religieuses à l'époque où elles se trouvaient encore à Robermont.

Archives de l'Etat à Liège. Chirographe sur parchemin muni d'un sceau brisé en cire brune de l'abbé du Val-Saint-Lambert, pendant sur double queue de parchemin. Les autres sont enlevés. — Coll. v. d. II. Second exemplaire du chirographe auquel sont conservés quatre sceaux, celui de l'abbé du Val-Saint-Lambert; celui de Lambert, costre de Saint-Denis; ceux des abbesses du Val-Benoit et de Robermont. Tous pendent sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 13.

66. — **Entre le 12 avril 1243 et le 3 avril 1244.** — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo tercio.*

Lettre relative au transfert de quelques religieuses du Val-Benoit à la nouvelle abbaye de Robermont, émanant de Thomas, abbé du Val-Dieu, et d'Olivier, abbé du Val-Saint-Lambert.

Archives de l'Etat à Liège. Chirographe sur parchemin, muni de deux sceaux brisés en cire verte, pendant sur double queue de parchemin. — Coll. v. d. II. Second exemplaire du chirographe, muni de deux beaux sceaux des abbés du Val-Dieu et du Val-Saint-Lambert. — Copie dans le Cartulaire, I, 14<sup>vº</sup>.

67. — **1244, avant le 3 avril.** — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo tercio.*

Lettres relatives au transfert de quelques religieuses du Val-Benoit à la nouvelle abbaye de Robermont, émanant de Beatrice, la nouvelle abbesse de Robermont.

Coll. v. d. II. Original sur parchemin, muni d'un sceau ogival, en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

min. représentant une abbesse de l'ordre de Cîteaux, tenant de la main droite la crosse abbatiale, de la main gauche un livre. Légende : |✠ S. | ABBATISSE ROBERTIMONTIS. — Copie dans le Cartulaire, I. 16.

68. — 1244. 29 novembre. — *Datum in vigilia beati Andree apostoli, anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo quarto.*

Les échevins de Liège font savoir que Baudouin de Maestricht, citoyen de Liège, et sa femme Marie, ont donné, en échange de la renonciation de l'abbaye du Val-Benoît, où leurs trois filles étaient religieuses, à une maison donnée par convenances de mariage à leur fils Jean, deux maisons situées en Souverain Pont, ainsi que différents cens pour leurs pitances de vin et d'infirmierie à l'abbaye.

Echevins : Lambuce, maire, Wauthier et Jean de Neuvie, Alexandre delle Ruelle, Laurent de Cerf, Maurice et Jacques de Saint-Martin, Ebroïn de Solier, Gérard et Louis des Canges, frères, Wéry, jadis cellerier, Gilles del Lavoir et Evrard du Loup.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni du grand sceau de la cité de Liège, rond, brisé, en cire verte, représentant saint Lambert assis, tenant de la main droite la crosse épiscopale, de la main gauche un livre ouvert. Sur le sceau en haut |S| L' A B E R T Légende : |S A N | C T A L E G I A D E I G R A T I A R O M A N . . . | F I L I A |. Contresceau : un lion passant. Le sceau pend sur laes de soie jaune et rose.

Imprimé dans C. DE BORMAN : *Les Echevins de la Souveraine Justice de Liège*, II, 533.

69. — Lyon, 1245, 5 juillet. — *Datum Lugduni, III non. julii, pontificatus nostri anno tertio.*

Le pape Innocent IV accorde aux religieuses de l'abbaye du Val-Benoît l'autorisation de ne recevoir dans leur couvent que les personnes qu'il leur plaira.

Collection v. d. H. Original sur parchemin, muni de la



bulle de plomb pendant sur laes de soie rouge et jaune. — Copie dans le Cartulaire, I, 24 v°.

70. — **Lyon, 1245, 15 juillet.** — *Datum Lugduni, id. juli, pontificatus nostri anno tertio.*

Le pape Innocent IV décrète des peines sévères contre ceux qui retiendront injustement les biens de l'abbaye du Val-Benoît ou qui réclameront des droits sur des terres de l'abbaye récemment défrichées.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de la bulle de plomb pendant sur laes de chanvre jaune et rouge. — Copie dans le Cartulaire, I, 21 v°.

71. — **Lyon, 1245, 27 juillet** — *Datum Lugduni, VI kal. augusti, pontificatus nostri anno tertio.*

Le pape Innocent IV accorde aux religieuses de l'abbaye du Val-Benoît la permission de recevoir les biens de leurs sœurs défuntes.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de la bulle de plomb, pendant sur laes de soie rouge et jaune. — Copie dans le Cartulaire, I, 25 v°.

72. — **Lyon, 1245, 12 août.** — *Datum Lugduni... II idus augusti, indictione III, incarnationis dominice anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XLV<sup>o</sup>, pontificatus vero domini Innocentii pape quarti anno tertio.*

Innocent IV confirme l'abbaye du Val-Benoît dans la possession de tous ses biens et les énumère. Ces biens étaient situés à Heure-le-Romain, Hambroux, Beyne, Melen, Tiernesse, Liège, Huy, Jambes, Pousset, Noville, Momalle, Momelette, Poucet, Lantremange, Grâce, Glain, Flémalle, Simpelvelt, Horion, Remicourt, Vyle, Verviers, Bellaire, Ans, *Mainmouse* (?), *Bertun* (?).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Bulle enlevée.

— Vidimus du 26 avril 1507 sur parchemin — Copie de l'acte dans le Cartulaire, I. 20 v<sup>o</sup>

73. — 1246, 18 mars. — *Actum et datum... anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>mo</sup> quadragesimo quinto, in die Letare Jerusalem.*

Henri, curé de Herve, fait savoir que Wibert d'Ardoncour a transporté à l'abbaye du Val-Benoît 4 bonniers de terre dont un bonnier de pré, dépendant du curé de Herve, à condition de payer au dit Wibert et à sa femme 4 muids d'épeautre de rente annuelle leur vie durant. Dans la suite, ils ont vendu cette rente à l'abbaye pour la somme de 10 marcs de Liège et 9 deniers pour l'investiture.

Témoins : Nicolas et Gérard del Vaz et Winand de Rogister.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau ogival en cire brune, pendant sur simple queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I. 89 v<sup>o</sup>.

74. — 1247, 28 septembre. — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XL septimo, in vigilia beati Michaelis.*

L'abbaye du Val-Benoît acquiert de la part de Lambert Picos et d'Ide, sa fille, 4 bonniers de terre et un bonnier de pré situés à Ardoncour (Melen), à condition qu'ils puissent en conserver l'usufruit leur vie durant. Ils transportent encore à l'abbaye une cour à Ardoncour, joignant aux terres susdites et payant annuellement un denier de cens à l'abbaye, avec faculté cependant de la vendre si cela leur plaisait plus tard.

Témoins : Henri, curé de Herve, Colin de Fécher, *Curvius* Rosias de Vaux, Thomas Casius de Melen, Michel Walter de José, frère Marsille, et frère Maurice du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni de deux sceaux en cire verte de forme ogivale, pendant sur double

queue de parchemin. Nous avons de ce document l'original de l'abbesse du Val-Benoît. L'autre est celui du doyen de Saint-Paul. Il représente le buste de saint Paul tenant un bâton de la main droite, et un homme agenouillé en deçous de lui. Légende : S. ROBERTI DECANI S. PAULI LEODIENSIS — Il existe dans la même coll. un 2<sup>e</sup> exemplaire du chirographe, muni du sceau du Val-Benoît — Copié dans le Cartulaire, I, 90

75. — **1247, décembre.** — *Datum et actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XL<sup>o</sup> septimo, mense decembri.*

Gérard de Pesches, archidiaque de Liège, fait savoir que Gérard, seigneur de Vyle, fils de feu Fastrard de Henri-court, chevalier, a cédé à l'abbaye du Val-Benoît, après les lui avoir contestés pendant longtemps, tous les droits qu'il pouvait avoir sur le patronat de l'église de Vyle, et que la dite abbaye a nommé à la cure à la place de feu Mathieu, curé de Vyle, Godefroid, chapelain du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau en cire verte, pendant sur laes de soie verte. Il était ogival et représentait un ecclésiastique debout. Légende : [†] S · GERA[RDI] · · · ARCHIDIACONI. — Le contresceau représente un quadrupède. Légende : ✠ SECRETV[M] · · · — Copié dans le Cartulaire, I, 231 v<sup>o</sup>.

76. — **1248, septembre.** — *Actum et datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XL<sup>o</sup> VIII<sup>o</sup>, mense septembri.*

Elisabeth, abbesse du Val-Benoît, transporte à Alexandre de Saint-Servais, échevin de Liège, trois bonniers et un journal de terre féodale situés à Glain, qu'elle avait reçus en aumône d'Arnoul del Glein, vingt-neuf ans auparavant, moyennant un denier de cens annuel et les droits qu'elle paie à l'évêque de Liège.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin muni du sceau de l'abbesse en cire brune pendant sur double queue de parchemin. — Copié dans le Cartulaire, II, 18.

77. — 1248, septembre. — *Actum et datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XL<sup>o</sup> VIII<sup>o</sup>, mense septembri.*

Les mayeur et échevins de Liège font savoir qu'Alexandre de Saint-Servais paie à l'abbaye du Val-Benoît une rente annuelle de 6 muids d'épeautre sur la terre de Glain, dont il est question dans l'acte précédent, et qui fut jadis à maître Arnoul de Saint-Denis (désigné dans l'acte précédent sous le nom d'Arnoul del Glain).

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni de deux fragments du grand sceau de la cité de Liège, décrit dans l'acte de 1244, 20 novembre. On voit ici que saint Lambert tenait de la main droite une palme. De la légende, les premières et les dernières lettres ✠ SAN . . . LIA. Sur le sceau les lettres LABER... Du contresceau, nous voyons encore le lion passant et les lettres suivantes de la légende : SECRETUM . . . S. — Copie dans le Cartulaire, II, 18 v<sup>o</sup>.

78. — 1248, 21 décembre. — *Datum in die beati Thome apostoli, anno Domini millesimo ducentesimo quadragésimo octavo.*

L'abbaye du Val-Benoît assure une pension annuelle et viagère de 6 muids d'épeautre à Henri dit Damage et à sa femme Marie pour la somme de 13 mares de Liège, au moyen desquels elle a acheté deux bonniers de terre arable à Hognoul à l'abbaye de la Paix-Dieu. A leur mort, les 6 muids seront consacrés à la pitance de l'abbaye au jour de leur anniversaire.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau disparu.  
— Copie dans le Cartulaire, II, 81.

79. — 1250, 30 avril. — *Actum anno gratie M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> quinquagesimo, mense aprilis, in vigilia beatorum apostolorum Philippi et Jacobi.*

Jean, élu de Verdun, confirme à l'abbaye du Val-Benoît la possession des terres et bois situés à Beyne, tenus

jadis en fief de ses prédécesseurs par Alexandre, chevalier de Beyne, et que les deux fils d'Alexandre, Godefroid et Libert, convers au Val-Benoit, avaient transportés à l'abbaye, de même qu'un fief tenu par Pierre dit Karot, chevalier, et des terres acquises par l'abbaye à Jupille, moyennant un cens annuel de deux deniers d'or. Au relief du fief de Pierre Karot par l'abbaye du Val-Benoit, furent présents : Walthère de Jupille, chevalier, Jean dit li Aynes, chevalier, Gilles, fils d'Herman, chevalier de Sclessin, Walthère de Beyne, Pierre de Jupille.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un grand fragment de sceau ogival en cire brune pendant sur lacets bruns. Il représente la sainte Vierge tenant de la main droite une fleur de lis et sur le bras gauche l'enfant Jésus. Un personnage est agenouillé à ses pieds, à droite. Légende : [† S · IOHAN[NIS] DEI GRATIA VERDUNENSIS ELE[CTI]. Le contresceau représente une tête d'homme à longue barbe, dont la coiffure est formée d'une autre tête d'homme placée perpendiculairement à la première. C'est un grylle. Légende ✠ SECRETUM MEUM MICHI. — Copie dans le Cartulaire, I, 141 v°.

80. — 1253, 27 janvier. — *Datum et actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> L<sup>o</sup> secundo, feria secunda post Conversionem beati Pauli.*

Ide, recluse d'Othée, fille de feu Lambert Sadebone, cède à l'abbaye du Val-Benoit les droits qu'elle a contre Rigaud, chevalier de Fallais, sur 17 bonniers de terre, pré et bois à Fallais, ainsi que tout ce qui restera de ses biens mobiliers et immobiliers après sa mort.

Témoins : Robert, doyen de Saint-Paul, à Liège ; Siger d'Ottignies, prêtre ; Gilles de Wellin, chanoine de Saint-Paul ; maître Renier, frère Lambert, frère Libert et Marie Fakette *de Supra Mosam*

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment insignifiant de sceau (de Robert, doyen de Saint-Paul), en cire brune pendant sur simple queue de parchemin.

81. — 1254, du 1 au 7 juin. — *Actum infra octavas Pentecostes, anno Domini millesimo quinquagesimo quarto.*

Testament de Henri, dit Damage, et de Marie, sa femme. Parmi les nombreux legs, il en est d'importants faits en faveur de l'abbaye du Val-Benoît, à savoir 6 bonniers de terre à Kemexhe ; leur maison, située en Ile à Liège ; 7 muids d'épeautre à Fexhe, deux mares de Liège comme pitance pour le couvent, 20 sous de cens annuel et 20 chapons également pour la pitance. Les autres legs sont faits aux Frères Prêcheurs de Liège, aux abbayes de Vivegnis, de Robermont, de la Paix-Dieu, de Solières, de Marche, de Saint-Remi, du Val-Heureux (Vallis Felicis) (1), de Moulins, de Soleilmont, d'Argenton, de l'ordre de Citeaux, au Val-des-Écoliers, aux Bons-Enfants, aux Béguines de St-Christophe, de St-Albert, de St-Servais, de St-Martin-en-Ile, de St<sup>e</sup>-Marie-Madeleine de Treste, au Nouvel-Hôpital, à l'Hôpital de St-Johanstrée, aux Frères Mineurs de Huy, Namur, Dinant et Nivelles, et à quantité de particuliers.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 9 mars 1257. Les deux actes munis de 4 fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, II, 90 v<sup>o</sup>.

82. — 1254, 18 novembre. — *Actum et pronunciatum anno Domini millesimo duccentesimo quinquagesimo quarto, in octava beati Martini.*

B., abbé du Val-Dieu, et Arnoul, abbé du Val St-Lambert, rendent une sentence dans un conflit entre les abbayes du Val-Benoît et de Robermont, au sujet de 14 bonniers de terre allodiale à Heure-le-Romain, qui fut jadis à Rigaud, chevalier de Haccourt.

Archives de l'Etat, à Liège. Chirographe sur parchemin

(1) Nous croyons qu'il doit s'agir ici de Félipré (Felix pratum), abbaye de l'ordre de Citeaux.

en double, muni de 4 sceaux, pendant sur double queue de parchemin. A l'un des deux actes trois sceaux sont restés, tous de forme ogivale : les deux premiers en cire verte, le 3<sup>e</sup> en cire brune. Le 1<sup>er</sup>, brisé, assez fruste, représente un abbé debout tenant de la main droite la crosse, de la main gauche un livre. Légende: [†] S AB[BIS VAL] LIS DE[II]. Le 2<sup>e</sup> représente un abbé dans la même attitude. Légende: ✠ S AB[BIS VAL] LIS[SC] LAMBERTI. Le 3<sup>e</sup> est le sceau de l'abbaye de Robermont (déjà décrit). A l'autre acte, il est resté 3 fragments de sceaux, un assez important de celui du Val-Dieu, un plus petit de celui de Robermont. Il y est conservé un fragment du sceau de l'abbaye du Val-Benoît, manquant au premier acte. Nous l'avons déjà décrit plusieurs fois. — Copie dans le Cartulaire, II, 137 v<sup>o</sup>.

83. — 1254, décembre. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo quarto, mense decembris.*

La Cour allodiale de Liège rend une sentence dans un différend entre les monastères du Val-Benoît et des Écoliers de Liège, d'une part, Stassin, de Haccourt, et les héritiers de Herman de Fall, de l'autre, au sujet de six bonniers de terre allodiale, situés à Mheer, et donne gain de cause aux monastères. Cette terre avait été vendue par feu Wibert, chevalier de Fall, pendant son veuvage, en présence des hommes allodiaux : seigneur Abraham de Waroux, chevalier, Barthélémy de Fexhe et Arnold Musteal de Bolsée.

Hommes allodiaux : Lambert Pancérons, sous-mayeur de Neuvise, Renkin de Saint Martin, Henri de Dinant, Jean son frère, Lambrekin « li Relongies », Nicolas de Grâce, Rodolphe, chevalier de Neuvise, Drawealz et Laurent *de Curvo*. — Archiprêtre Jean.

Coll. v. d. II. Original sur parchemin, muni d'un sceau brisé pendant sur double queue de parchemin. Il est ogival et en cire brune et représente un *Agnus Dei*. Légende : [†] S[ ] JOHIS ARCH[ ] PRESBIT[ ] ERI LEOD[ ] IENSIS[ ]. — Copie dans le Cartulaire, II, 132 v<sup>o</sup>.

84. — **1255, 8 mai.** — *Actum et datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> L<sup>o</sup> quinto, sabbatho post Ascensionem Domini.*

Baudouin, chanoine de St-Martin et official de Liège, fait savoir que Godefroid de Croteux a reconnu que lui et ses héritiers sont tenus envers Hesselin, chanoine de St-Barthélemy, à Liège, à une rente annuelle de 4 muids d'épeautre, achetée par le dit Hesselin au dit Godefroid pour une somme d'argent. Cette rente se trouve sur trois bonniers de terre arable, moins 1 verge, situés à Croteux, et dépendant de la cour de St-Pierre de Liège, à Croteux, moyennant 22 deniers, 1 obole de Liège et 1 1/2 chapon de cens annuel.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, II, 10.

85. — **Anagni, 1255, 19 juillet.** — *Datum Anagnie, XVIII kal. augusti, pontificatus nostri anno primo.*

Le pape Alexandre IV exempte les religieuses du Val-Benoît de certains droits sur les blés, le vin, la laine, etc., qu'elles doivent acheter.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de la bulle de plomb pendant sur laes de soie rouge et jaune. — Copie dans le Cartulaire, I, 27.

86. — **Anagni, 1255, 19 juillet.** — *Datum Anagnie, XVIII kal. augusti, pontificatus nostri anno primo.*

Le pape Alexandre IV confirme les privilèges et les immunités de l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de la bulle de plomb pendant sur laes de soie rouge et jaune. — Copie dans le Cartulaire, I, 27 v<sup>o</sup>.

87. — **Anagni, 1255, 21 juillet** — *Datum Anagnie, XII kal. augusti, pontificatus nostri anno primo.*



Le pape Alexandre IV permet à l'abbaye du Val-Benoit de percevoir la dime sur les terres nouvellement défrichées là où elle lève d'autres dimes.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de la bulle en plomb pendant sur lacs de soie rouge et jaune — Copie dans le Cartulaire, I. 28.

88. — **1256, septembre** — *Datum et actum anno Domini millesimo CC<sup>o</sup> L<sup>o</sup> sexto, mense septembri.*

Simon dit Offelt, chanoine de Saint-Materne, à Liège, fait savoir qu'il a transporté à trescens une maison située à Liège, en lieu dit « ad Posticum », qui fut jadis à Siger, boulanger, et qu'il tient héritablement de l'église Saint-Pierre de Liège, à Jean, boulanger, frère d'Oldricus, de Liège, moyennant 24 sous *bone* de Liège, payables par quarts aux termes suivants : à la Toussaint, à la Noël, à Pâques et à la Nativité de saint Jean-Baptiste, et 2 sous de relief.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin muni d'un sceau ogival bisé en cire brune pendant sur d. q. de parchemin. Il représente un ecclésiastique debout, placé de profil tenant de ses deux mains une fleur de lis au pied coupé. Légende : ✠ SI[G]ILLVM S[IM]ONIS OFFELT[*i*].

89 - **1257, 9 mars** — *Datum in die beati Gregorii, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> L<sup>o</sup> sexto.*

Robert (d'Ottignies), doyen de S<sup>t</sup>-Paul, et J., prêtre de S<sup>t</sup>-Christophe, font savoir que Henri dit Damage et Marie sa femme ont confirmé, en y faisant quelques additions, le testament qu'ils avaient fait en date du 7 juin 1254, en présence de frère Thomas, gardien, frère Robert d'Oleye et frère Jean de Moreigni, de l'ordre des Frères-Mineurs; de sœur Elisabeth, leur fille, et sœur Alpiade, religieuses du Val-Benoit; de Lambert, clerc. Furent encore témoins à cet acte : frère Nicolas de Baisul, frère

Robert de Beehe, frère Godefroid, frère Hugues de Berloz, et frère Libert, de l'ordre des Frères-Mineurs ; Hubold, Gilles, prêtre de St-Martin ; Jean, boulanger, et Cécile. Les nouveaux legs sont faits à Gérard, fils naturel, et à Marie, épouse de Henri Damage.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à Facte du 7 juin 1254, les deux actes munis de quatre fragments de sceaux pendant sur d. q. de parchemin.

90. — 1257, mai. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo septimo, mense maio.*

Waleran, duc de Limbourg, exempté de tailles cinq journals de terre à Simpelvelt que l'abbaye du Val-Benoît a acquis de Henri, fils de Heselin

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin, sceau enlevé. — Copie sur parchemin du XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle. — Copie dans le Cartulaire, I, 61 v<sup>o</sup>.

Publié par SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, p. 133. — Analysé dans WALTERS, *op. cit.*, VII, 895.

91. — 1257, 19 juin. — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> L<sup>mo</sup> septimo, feria tertia ante Nativitatem beati Johannis Baptiste.*

Henri de Gueldre, évêque de Liège, énumère et approuve les acquisitions de dimes qu'avait faites l'abbaye du Val-Benoît, à Naveroule, à Momalle, à Gronsveld, à Remicourt, près de l'abbaye, à Horion, à Velroux, à Noville, à Rouveroy, à Sluse, à Simpelvelt, à Verviers, à Jupille.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, I, 45 v<sup>o</sup>.

Publié par SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, p. 133. Analysé dans WALTERS *op. cit.* VII, 895. — TANDEL : *Les Communes luxembourgeoises*, II, 278. — DELESCLUSE ET BROUWERS : *Catalogue des actes de Henri de Gueldre* — 59.

92. — **1258, 19 juillet.** — *Anno ab incarnatione Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> L<sup>o</sup> VIII<sup>o</sup>, feria sexta post Divisionem Apostolorum.*

Pardevant la Cour allodiale de Liège, Agnès de Hemicourt donne à l'abbaye du Val-Benoit 7 bonniers de terre allodiale situés à Boëlhe.

Témoins : Louis de Flémalle, chevalier et mayeur de Liège, Lambert de Solier, Henri de Neuvise, Jean de Lardier, Rodolphe de l'He, échevin de Liège, Louis Naveaz, Jean li Sors, Henri, Jean, archiprêtre et chanoine de Saint-Pierre à Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin fortement troué : sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, I, 210 v<sup>o</sup>.

93. — **1258, décembre.** — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> L<sup>mo</sup> octavo, mense decembri.*

Ode, abbesse du Val-Benoit, fait savoir qu'un différend ayant surgi entre l'abbaye et Simon, clerc de Liège, à l'occasion d'une maison dite « ad Posticum, » située derrière Saint-Pierre à Liège, on a décidé, d'un commun accord, que Simon resterait en possession de cette maison sa vie durant et qu'après sa mort elle reviendrait à l'abbaye du Val-Benoit.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin en double. A l'un des exemplaires, les sceaux sont enlevés : à l'autre, est resté celui de l'abbesse du Val-Benoit, pendant sur double queue de parchemin.

94. — **1259, 15 janvier.** — *Ce fut fait en l'an del incarnation Nostre Saingnor Jhesu Crist M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LVIII, le merkedi après les octaves del Epyphanie.*

Ode, abbesse du Val-Benoit, transporte à seigneur Guillaume d'Awans, chevalier, à seigneur Lambuce de Solière, à Elyas del Aigle et à Pierrot, fils de seigneur Jean Costan delle Halle, citains de Liège, toutes les « vendes » de l'ab-

baye à Liège, avec « la maison à stuyes » pour un terme de neuf ans moyennant onze mares de cens par an.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés.

95. — 1259, 31 mai. — *L'an dele incarnation Nostre Sainor Jhesu Crist M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LIX, le samedi enz ccafes junes* (1).

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Baudouin, chevalier, voué de Fléron, a transporté à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par frère Marsille, le maître, 5 bonniers de terre allodiale situés à Fléron, que frère Wauthier, religieux du Val-Benoit et frère de Baudouin, avait apportés à l'abbaye. En échange, l'abbaye donne à Baudouin 3 journals de terre à Fléron.

Hommes allodiaux : Louis Naveaz, sire Henri li Cosins, sire Louis de Flémalle, chevalier, sire Alexandre de la Ruelle, sire Evrard de Lowe, échevin de Liège, Draweas d'Ile, Badecon, le varlet des échevins, — maître Jean, archiprêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Le sceau qui pendait sur simple queue de parchemin est enlevé. — Copie dans le Cartulaire, I, 183.

96. — 1260, 9 mai. — *Che fu fait enz el an delle incarnation Nostre Sainor Jhesu Crist M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>LX, IX jour dedens le mois de mai al entree*

Louis Naveas, citain de Liège, et Thierry de Fléron, fils de feu le voué de Fléron, rendent, en qualité d'arbitres, une sentence favorable à l'abbaye du Val-Benoit,

(1) Malgré les plus actives recherches, nous ne sommes pas parvenu à fixer d'une façon absolument certaine la date de cette charte. Nulle part nous n'avons rencontré l'expression *enz ccafes*, et si nous avons daté notre charte du 31 mai, c'est que ce jour tombait un samedi en l'année 1259, et que dans le mot *ccafes* nous avons cru retrouver *cafut*. Nous avons donc interprété l'expression dans ce sens : le samedi avant la tête, le commencement de juin.

dans une contestation qu'elle avait avec l'assise de Cerexhe, au sujet d'une terre que celui-ci avait réclamée devant les échevins de Cerexhe. — Gérard de Pesche, archidiaque de Liège, met son sceau à l'acte.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, I, 71.

97. — 1260, août. — *Datum et actum anno gracie M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> sexagesimo, mense augusto.*

Nicolas, abbé de Cornillon de l'ordre des Prémontrés, et l'abbesse du Val-Benoit, procèdent à un échange de cens. Le Val-Benoit reçoit 9 deniers sur une terre à Longdoz et en donne autant, que lui devaient Walthère dit de Pethvilhe, et Nicolas, fils de Conrad, sur une cour et jardin à Péville.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni de trois sceaux en cire verte, pendant sur double queue de parchemin, deux de forme ogivale, celui de l'abbé de Cornillon représentant un ecclésiastique tenant de la main droite la crosse abbatiale et de la gauche un livre. Légende : † SIGILLUM | ABBIS E | CCLESI | E MONTIS CORNELII, et de l'abbesse du Val-Benoit (déjà décrit) ; le troisième, rond, portant les têtes des douze apôtres. Légende : ✠ S · ECCE SCOR · APOST | O | LOR | MONTIS CORNELII.

98. — 1260, 2 octobre. — *Ce fut fait et donet l'an de graze M<sup>o</sup> et CC<sup>o</sup> et LX, le deman delle feste saint Remi.*

Henri de Neuvise, échevin, Alexandre de Saint-Servais, échevin, Arnoul de Wanze, Eustache de Herstal, bourgeois de Liège, et « porveor des Communs Poyres » de la cité de Liège, font savoir que les Communs Pauvres de Liège et l'abbaye du Val-Benoit, représentée par frère Warnier, le maître de Hambroux, ont procédé à un échange de terres à Ans.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau brisé, rond, en cire brune, pendant sur d. q. de parchemin.

Il représente un ange ailé distribuant des aumônes. Légende : . . . AUPE . . . Le contresceau représente une main mouvant du flanc senestre. — Copie dans le Cartulaire, II, 51 v<sup>o</sup>.

99 — 1261, février. — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> L<sup>o</sup> X, feria quarta post festum Purificationis beate Virginis.*

Marie de l'He, veuve de Henri dit Damage, lègue à l'abbaye du Val-Benoit deux muids d'épeautre sur des terres situées à Freloux. L'un sera consacré à la fabrication des saintes hosties, l'autre à l'huile d'une lampe que placera où elle le voudra sœur Elisabeth, fille de la testatrice. Les autres legs sont faits aux infirmes de l'Hôpital Saint-Jean-Baptiste, aux Frères Mineurs de Liège, Huy, Namur et Nivelles, à la fabrique de l'église de Saint-Martin-en-He, à frère Jean dit Cawiergne, convers du Val-Benoit, aux Frères Prêcheurs, à la recluse de Saint-Jean-en-He et à d'autres recluses, aux pauvres béguines de diverses paroisses, aux Frères du Val-des-Écoliers, aux abbayes de Robermont, de Notre-Dame, de la Paix-Dieu, au Nouvel Hôpital de Liège, à l'Hôpital Saint-Jean-Evangéliste, à la fabrique d'église du Val-Benoit et divers dons à cette église, ainsi qu'à plusieurs particuliers. Tout ce qui n'est pas énuméré dans son testament sera donné à Jean de Ganelain, chapelain de Henri (de Gueldre), évêque de Liège, et à Etienne dit Wegin, chapelain de la cathédrale. Comme exécuteurs testamentaires, elle institue : seigneur Gérard de Hemricourt, chanoine de Saint-Jean à Liège, seigneur Bauduin de Rosoux, chanoine de Saint-Denis, et seigneur Gérard des Canges, échevin de Liège, qui prendront l'avis des frères Robert d'Oleye, Thomas de Gembloux, et Arnold de *Pitrehin* (Pietersheim?). Ont scellé l'acte : Jean, prévôt de Liège, le costre, et le gardien des Frères Mineurs.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de trois

seaux ou fragments pendant au double queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup> brisé, en cire verte, ogival, représente la Vierge assise, tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche. Le 2<sup>e</sup>, en cire brune, ogival, un peu fruste, représente un buste d'évêque (saint Lambert) tenant de la main gauche la croix épiscopale. Légende: S · FRM · MINORUM CUS... Au dessus du buste en petits caractères: S · LAMBERTUS. Le 3<sup>e</sup>, ogival, en cire brune, brisé, fruste, représente le baptême du Christ. Légende fruste. — La première partie, relative au Val-Benoit, est copiée au Cartulaire, I, 289 v<sup>o</sup>.

100. — **1261, 19 mars.** — *Datum et actum dicto sabbatho* (1) *in domo nostra, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LX<sup>o</sup>.*

Maitre Jean, archiprêtre et chanoine de Saint-Pierre à Liège, juge institué par l'évêque Henri de Gueldre, rend une sentence favorable à l'abbaye du Val-Benoit dans une contestation entre elle et Gérard de Pont, tailleur, dit le Pourit, au sujet d'un cens de 2 s. et 1 chapon légué à l'abbaye par Henri, dit le Plas, acquis par lui à la mort de sa femme Juliette, sur une terre à Fragnée, dite « Cour du Clerc. »

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni du sceau de l'archiprêtre Jean (déjà décrit), pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, II, 20.

101. — **Viterbe, 1262, 23 mai.** — *Datum Viterbii, X kal. junii, pontificatus nostri anno primo.*

Le pape Urbain IV confirme les libertés et privilèges de l'abbaye du Val-Benoit.

Collection v. d. H. Original sur parchemin muni de la bulle en plomb, pendant sur laes de soie rouge et jaune. — Copie dans le Cartulaire, I, 29 v<sup>o</sup>.

102. — **Viterbe, 1262, 26 mai.** — *Datum Viterbii, VII kal. junii, pontificatus nostri anno primo.*

(1) Scilicet: sabbatho post dominicam qua cantatur *Invocavit me*, comme cela se trouve dans le corps du texte.

Le pape Urbain IV accorde aux religieuses de l'abbaye du Val-Benoît le droit de ne pas être tirées en justice au delà de deux journées de marche du diocèse de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de la bulle en plomb pendant sur laes de soie rouge et jaune. — Copie dans le Cartulaire. I, 28 v<sup>o</sup>.

103. **1263, 19 juillet.** — *Che fut faict l'an delle incarnation Nostre Sainor Jhesu Crist M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXIII, le judi devant la Magdalene.*

Michel, abbé de St-Jacques, à Liège, fait savoir que messire Arnoul, le prêtre de Faimés, a transporté à l'abbaye du Val-Benoît 4 bonniers 13 verges de terre à Saive, moyennant un cens annuel de 40 deniers liégeois.

Tenants empruntés par Arnoul le prêtre à l'abbé de St-Jacques : Lambechon Pancherons, Collette de Jenefte, Jean Basses, Gilles Tetes, citain de Liège, dom Soisirs, prieur de l'abbaye de St-Jacques, Gilles li Vechut.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire. I, 245.

104. — **1263, 20 juillet.** — *L'an delle incarnation Nostre Sainor Jhesu Crist M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXIII, le vendredi devant la Magdalene.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Hawide et Agnès, sœurs d'Arnoul, le prêtre de Faimés, transportent à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Libert de Freloux, des terres allodiales situées à Faimés et à Hollogne-sur-Geer.

Hommes allodiaux : sire Louis Naveas, sire Clokemans de Saint-Servais, sire Jean li Hongres, Ernas de Fragnée, Wéry Cawins, Henri Draweas, Jean Bersus, Gilles le Tetus, citain de Liège, Baudouin de Dommartin, Gerard Wissemans le clerc, sire Arnoul, le prêtre de Faimés, maître Jean, archiprêtre de Liège, chanoine de St-Pierre.



Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un fragment de sceau en cire brune fruste pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 240 v°.

105. — 1263, septembre. — *Datum et actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LX<sup>mo</sup> tertio, mense septembri.*

Ermengarde, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'Arnoul, chapelain de l'église St-Jacques de Jenefé (1), transporte à l'abbaye du Val-Benoît des terres situées à Saive, dépendant de la cour de l'abbaye de St-Jacques de Liège à Saive ; à Waleffe, dépendant de seigneur Farkard de Berlo, chevalier ; à Hollogne-sur-Geer, dépendant de l'église St-Alban, à Namar ; à Faimés (terre allodiale), pour servir à l'entretien d'un prêtre officiant au nouvel autel consacré à saint Michel et aux archanges et moyennant une rente viagère de 26 muids d'épeautre pour lui et sa mère, et à leur mort de 20 muids pour ses deux sœurs, Hawide et Agnès.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni d'un fragment de sceau en cire verte de l'abbesse du Val-Benoît, pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 243 v°.

106. — 1264, 24 mars. — *Datum et actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LX tertio, in vigilia Annuntiationis beate Virginis.*

Jacques, chevalier, seigneur de Celles, en présence de Barthélemy de Liers, son mayeur de Voroux, et des échevins de l'endroit, cède à l'abbaye du Val-Benoît, en pure aumône, 13 deniers et 1 obole de Liège de cens annuel, ainsi que 6 1/2 setiers d'épeautre et autant d'avoine de rente annuelle que l'abbaye lui devait sur 3 bonniers de terre qu'elle tenait de lui à Voroux et à Lantin.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de deux frag-

(1) C'est le prêtre de Faimés que nous avons rencontré dans les deux actes précédents.

ments d'un sceau en cire verte, pendant sur lacs de chanvre brun. Il porte un écusson bandé. Légende : . . . ACOB. . .  
— Copie dans le Cartulaire, II, 113.

107. — 1264, 8 septembre. — *Che fut faict l'an de graze M CC L XVIII, la nuit de la Nativité Nostre Damme enz el moiez de septembre.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que des difficultés ayant éclaté entre l'abbaye du Val-Benoit et les enfants de Guillaume de Corswarem au sujet de dix bonniers de terre allodiale qui étaient parvenus à l'abbaye par demoiselles Mathilde et Elide, filles de monseigneur de Corswarem, chevalier, et de sa femme Marguerite, sœur de feu monseigneur de Jenefte, chevalier, toutes deux religieuses au Val-Benoit (ces terres étaient parvenues à l'abbaye en 1238) (1), les deux parties désignèrent finalement comme arbitre monseigneur Libert Butor de Jenefte, chevalier, lequel prononça la sentence devant la Cour allodiale et déclara que les enfants de Guillaume de Corswarem n'avaient aucun droit aux terres susdites.

Hommes alluens et présents : messire Olivier de Fontaines, messire Guillaume de Jenefte, chevalier, sire Jean de Lardier, échevin de Liège, sire Louis Naveaz, sire Conrad de la Halle, sire Jean Clokeman, Gérard de Fécher, Henri Damme Damin, Gilles Pagnons, Henri Draweaz, Gilles del Tilhu. — Archiprêtre : maître Jean li Roëz, chanoine de S<sup>t</sup>-Pierre à Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de deux sceaux pendant sur double queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup>, rond, en cire brune, porte un écu au lion : légende fruste. Le second, rond, en cire verte, représente un château-fort à trois tourelles crénelées. Légende : ✠ S' LODEVICI NAVEA.  
— Copie dans le Cartulaire, II, 116 v<sup>o</sup>.

108. — 1264, 30 novembre. — *Che fait l'an de graze M CC L XVIII, le nuit delle saint Andrier.*

(1) Voyez cet acte.

Ermengarde de Nassau, abbesse du Val-Benoit, fait savoir que les sœurs Jutte et Ève de Freloux auront à tenir leur vie durant diverses terres et deux cours à Freloux qui reviendront à l'abbaye du Val-Benoit après leur mort.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni du sceau de l'abbesse pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 290.

109. — **1265, 15 avril.** — *L'an de grace M CC LVI, le merkedî après le Quasimodo.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que l'abbaye du Val-Benoit avait reçu de feu messire Godefroid Vallée de Horion, chevalier, comme elle le prouve par dame Marguerite, veuve de Godefroid, et d'autres témoins, des terres allodiales, cens, etc., à Crenwick et à Villers, à condition d'ériger à l'église du Val-Benoit un autel à la sainte Vierge. On rappelle encore dans l'acte qu'à l'époque où Godefroid Vallée était croisé au siège de St-Jean d'Acre (*Aiez*), il avait vendu à l'abbaye du Val-Benoit 3 bonniers de terre allodiale entre Waremmes et *Musin* (Mouhaye?).

Hommes allodiaux : sire Louis Naveaz, citain de Liège, sire Gérard de Hozémont, chantre de Liège, sire Herman de Sclessin, sire Louis de Flémalle, sire Jean Haneveaz de Fontaines, chevalier, sire Henri de Neuvise, échevin de Liège, Jean Quartas, Baudouin li Apparens, Wéry del Pont, Draweaz d'He, Colin li Damoiseaz, Jean le voué de Horion, maître Jean li Roiez, archiprêtre de Liège et chanoine de Saint-Pierre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire, I, 251.

110. — **Liège, 1266, 10 septembre.** — *Datum et actum Leodii coram nobis, feria sexta post Nativitatem beate Marie virginis, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LX<sup>o</sup> sexto.*

Henri (de Gueldre), évêque de Liège, fait savoir que Jacques d'Heure, comte et avoué d'Heure-le-Romain, a transporté à l'abbaye du Val-Benoit une rente annuelle de cent sous de Liège et de cent chapons avec la moitié du comté d'Heure et la moitié de l'avouerie de ce lieu. Les cent chapons et 4 mares seront consacrés à la pitance de l'infirmerie de l'abbaye et 20 sous à la pitance le jour de son anniversaire. Il se réserve l'usufruit de ces biens sa vie durant.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

Imprimé par DELESCLUSE ET BROUWERS: *Catalogue des actes de Henri de Gueldre*, p. 392. Ces auteurs se trompent en disant que cet acte a été copié dans le Cartulaire du Val-Benoit, II, 157 v°. C'est l'acte suivant qui a été copié en cet endroit.

111. — 1266, 10 septembre.

Acte relatif au même objet, émanant de Baudouin de Rosoux, official de Liège.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin. Du sceau qui pendait sur lacs de chanvre vert, il reste quatre petits fragments en cire verte, sur lesquels on distingue encore les lettres suivantes : B et IS du sceau et SIG du contresceau. — Copie du 17<sup>e</sup> siècle sur papier faite d'après le Cartulaire de 1380. — Copie dans le Cartulaire, II, 157 v°.

112. — 1266. — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LX sexto.*

Arnoul, abbé du Val St-Lambert, Jourdain, chanoine de St-Barthélemy et frère Alexandre delle Ruelle, de l'ordre des Frères Prêcheurs, jadis échevin de Liège, choisis comme arbitres dans une contestation entre Henri et Michel, dits Casius, frères de Melen, et l'abbaye du Val-Benoit, au sujet de biens situés à Ardoncour, rendent une sentence favorable à cette dernière. Frère Lambert, prieur des Frères Prêcheurs, pend son sceau à l'acte à la place d'Alexandre delle Ruelle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. *Sigill. coll. v.*  
Copie dans le Cartulaire, I, 61 v<sup>o</sup>.

113. — **1267, 23 mars.** — *Che fut faict l'an de grace  
M CC LX VII, le merkedì devant Lelare.*

Devant les échevins de Liège, Henri et Michel de Melen reconnaissent qu'ils étaient mal fondés dans leur contestation avec l'abbaye du Val-Benoît, au sujet des biens situés à Ardoncour. Maire de Liège : Thierry de Flémalle ; échevins : sire Henri de Neuvise, sire Jean Godons, sire Gilles Crasmadars, son frère, et sire Jean d'Anixhe « li Cerirs ».

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 5 sceaux ou fragments de sceaux, pendant sur double queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup>, rond, en cire brune, représente un écu de cinq fusées posées en pal. Légende : S. D. GODEFRIDI DE FLE[MAL]IE VILLICI LEODIENSIS. Le 2<sup>e</sup>, un fragment fruste en cire brune : le 3<sup>e</sup>, un fragment en cire brune, représentant un écu portant une fleur de lys au pied coupé. Le 4<sup>e</sup>, fragment en cire noire, représentant un écu à quatre griffes mouvant des deux flancs. Le 5<sup>e</sup>, fragment en cire brune, représentant un écu à quatre griffes mouvant des deux flancs de l'écu, accompagné en pointe d'une fleur de lys au pied coupé. — Copie dans le Cartulaire, I, 62 v<sup>o</sup>.

114. — **1267, 22 octobre.** — *L'an de grace M CC LX  
VII, le samedi après li fieste des XI mille vierges.*

Pardevant la Cour allodiale de Liège, Thierry de Fléron et son frère Pierre investissent l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Jean Cawirne, maître de la maison de Beyne, de 3 bonniers de terre allodiale à Fléron, qu'ils avaient reçus de leur frère Clarembas. Hommes allodiaux : sire Louis Naveas, Drawcas d'He, Gérard, le fils de Renier de Fécher, Gérard Wissemans, le clerc, Bodoie, le varlet des échevins, Wathier d'Ayeneux, frère Libert de Freloux, frère Wéry du Val-Benoît. Archiprêtre : Jean li Roiez, chanoine de Saint-Pierre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé —  
Copie dans le Cartulaire, I, 184 v<sup>o</sup>.

115. — **1267, 29 octobre.** — *El an delle incarnation  
Nostre Saingnor Jhesucrist M<sup>o</sup> et CC<sup>o</sup> et LX<sup>o</sup> VII, len-  
demain dele feste saint Symon et saint Jude.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Wéry de Hollogne-sur-Geer, le fils de dame « Rainewi », transporte à Arnoul le prêtre, chapelain de l'autel Saint-Jacques à Jenefle, cinq verges de terre allodiale à Hollogne-sur-Geer. Hommes allodiaux : Draweas d'Ile, Jean li Sors, Antoine le marchand de bêtes, bourgeois de Liège, Humbert le Vieux, maire de Saive, maître Arnold le clerc, Baudouin Roseaz, Henri Salez, Gilles li Fronguz, Bastien Bachelers de Saive. Archiprêtre : maître Jean, chanoine de Saint-Pierre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Le sceau qui pendait sur double queue de parchemin est enlevé. — Copie dans le Cartulaire, I, 247 v<sup>o</sup>.

116. — **1268, 1<sup>er</sup> mars.** — *Ce fu fait l'an del incarnation  
Nostre Saingnor M CC LX et set, le joedi après le Grant  
Quareme.*

Les échevins de Liège font savoir qu'Elyas, dit « li Coens », dame Lise, sa femme, Frankes Brebenchons et Louis, ses beaux-frères, avaient investi l'abbaye du Val-Benoit, représentée par frère Pierre, religieux du Val-Benoit, du quart des « wendes noves » dits « de la Costerie » devant la cour du costre de S<sup>t</sup>-Lambert dont ces biens mouvaient. Frère Pierre les investit devant les échevins de Liège de ces mêmes nouvelles « wendes », ainsi que du quart des « estuves, wendes et beroudies » de cette maison et de la maison joignante, moyennant 53 sous 3 deniers de cens par an, les treffons au costre de S<sup>t</sup>-Lambert, et 18 deniers de requestion.

Echevins de Liège : Thierry, le maire ; Henri de Neuvise, Gérard des Canges, Pierre Boveaz, Gilles de Neuvise, Jean d'Anixhe et Jean Cokeles.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Les huit sceaux qui pendaient sur double queue de parchemin sont enlevés.

117. — 1268, 6 au 20 mars. — *Che fut fait l'an del incarnation Nostre Sanghoir Jhesu Crist milh dois cens et sesante set, en le quinzaine après le Grand Quareme.*

Jean d'Éppes, archidiaque et costre de Liège, fait savoir qu'Elyas del Aile, Lise, sa femme, Frankes Brebenchons et Louis, ses beaux-frères, transportent à l'abbaye du Val-Benoit leurs parts de « wendes et appendisses... defors Chasteal, » à Liège, à côté de la maison de seigneur Maton, échevin.

L'abbaye acquiert des biens semblables de la part de messire Guillaume d'Awans et de Piron de St-Georges, fils de seigneur Costan.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

118 — 1268, 25 mars. — *L'an de grasse M CC LXXII, le jor delle Anuntiation Nostre Damme.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que d<sup>lle</sup> Catherine, fille de feu seigneur Conrad Crekelhon, a investi Simon, curé de St-Séverin, à Liège, d'un bonnier 2 verges de terre allodiale, situés à Hodeège.

Hommes allodiaux et présents : Draweaz d'He, Thierry de Flémalle, maire de Liège ; sire Gilles Surllet, sire Gilles de Neuvise, sire Lambert le Fou, échevin de Liège ; sire Libert Boveaz, Rogier de Hollogne, Fastré de Lamine, le fils de seigneur Conrad Crekeillon, Guillaume, parent de Fastré, Gilles li Prechieres, Henrotte, le fils Draweaz. Archiprêtre : maître Jean li Roiez, chanoine de St-Pierre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un important fragment de sceau ogival en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il représente un *Agnus Dei*. La légende a disparu. — Copie dans le Cartulaire, II, 98.

119. — 1268. 29 mars. — *Enz el an del incarnation Nostre Sangnor Jhesucrist M et CC et LXVII, a tierce jor devant l'entrée d'avrilh.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Lambert de Jeneflé, bourgeois de Valenciennes, transporte à Arnoul le prêtre de Jeneflé, 8 verges de terre allodiale à Hollogne-sur-Geer, pour quatre mares de Liège.

Hommes allodiaux et présents : le grand Gilles, Jean li Sorz, Jean Ermenoz li Scobiers, bourgeois de Liège ; Bastien de Termogne. Archiprêtre : maître Jean, chanoine de St-Pierre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, I, 248.

120. — 1269, 23 février. — *L'an de grace M CC LXVIII, a VI jor del moiez de fevrier ale issutee.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir qu'Arnold Bosars de Crenwick transporte à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par frère Jean Cawirner, onze verges de terre allodiale à Crenwick.

Hommes allodiaux et présents : Henri Saligos, frère Warnier du Val-Benoit, Adam li Scrinis, Simon, son frère, Gilles li Maieres de la Sauvenièrre, son frère, Gérard Wissemans le clerc. Archiprêtre maître Jean li Roiez, chanoine de St-Pierre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni du sceau de l'archiprêtre, ogival, un peu fruste, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin — Copie dans le Cartulaire, I, 252 v<sup>o</sup>.

121. — 1269, 8 décembre. — *Ce fu fait le dimenge après*



*Le feste sain Nicholai, l'an del incarnation Nostre Saingnor  
M CC et LXX.*

Arnoul, chapelain de l'autel de la crypte de St-Pierre, à Liège, rend une sentence favorable à l'abbaye du Val-Benoît dans une contestation qu'elle avait avec les enfants de Gilbert Lempereur et de sa femme Catherine, d'Heure-le-Romain, au sujet d'une terre à Heure-le-Romain, mouvant de la cour d'Arnoul.

Tenants de la cour : sire Gilles li Prechîres, Gilles li Corduïeniers, le fils « li Scohier », Jean li Fornier d'He, Hanons Pailhars d'Ans, et Woteles li Bolengiers d'Heure.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin fortement abîmé. Presque tout le côté droit a été enlevé. Il est muni d'un petit sceau rond en cire brune, pendant sur lacs de soie verte et violette, représentant une figure humaine en forme de croissant. Légende : S. ARNULDI DE CRIPTA. — Copie dans le Cartulaire, II, 139.

122. — 1270, 16 octobre. — *Datum feria quinta ante festum beati Luce, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXX<sup>o</sup>.*

Jean, prévôt, Gilles (Egidius), doyen, les archidiaques et tout le chapitre de la cathédrale font savoir que Jean de la Sauvenière et Agnès, sa femme, se sont rendus comme frère convers et comme sœur à l'abbaye du Val-Benoît, à laquelle ils ont légué tous leurs biens pour leur entretien.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

123. — 1271, avril. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo primo, mense aprili.*

Ermengarde de Nassau, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'Arnold de Pré, citain de Liège, a transporté à l'abbaye du Val-Benoît 22 verges de terre situées à Crisnée, mouvant de la cour de Villers-l'Évêque et

achetées par Arnold à Bovon de Nomerange. Il s'en réserve l'usufruit pour lui, sa femme et leur fille Elisabeth, leur vie durant. Cet usufruit équivaut à une rente de trois muids d'épeautre par an. A leur mort, deux muids seront affectés à la pitance de l'abbaye au jour de l'anniversaire des donateurs qu'on célébrera. Le troisième muid sera affecté à l'infirmerie.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceau enlevé  
— Copie dans le Cartulaire, II, 89

124. — **1271, 25 juillet.** — *L'an de grace M CC settante et onc, le samedi devant le saint Pierre aoust entrant.*

Devant la Cour allodiale de Liège, dame Catherine, veuve de monseigneur Guillaume le Rode, chevalier, lègue à ses enfants Wéry, Jean et Jutte, qui la transportent ensuite à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Pierron, convers, sa dime de Noville.

Hommes allodiaux et présents : Jean li Trenchans, dom Lambert du Val-Benoît ; Conettes de Fontaines, Guillaume le Hiere, André li Orbateres, Baudouin Piffes, Lambert delle Riviere, Otteles de Fragnée, Antoine de Glons, Helin Bereins, Henri Draweas, et Lambert de Gérardrie, citains de Liège, Jean, le fils de Fanar, maitre Alard, le notaire, Renier, archiprêtre et curé de Notre-Dame, à Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni du sceau ogival en cire brune de l'archiprêtre, pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, II, 3 v<sup>o</sup>.

125. — **1272, 11 juillet.** — *Datum et actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXX<sup>o</sup> secundo, secunda (sous-entendu feria) ante Divisionem apostolorum.*

Maitre Jean, doyen de l'église Notre-Dame de Maestricht, fait savoir que, choisi comme arbitre avec Gérard, dit Gossenar, Jean Skilkin et Jean de Mulin, échevins de

Maestricht, dans une querelle entre Henri, dit Henras, et Collin, fils tous deux de Simon et Agnès, veuve de Jean Sutor de la Sauvenièrre (1), au sujet d'une certaine somme d'argent, ils ont décidé que la dite Agnès payerait aux deux frères 35 sous de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 3 sceaux ou fragments de sceaux, pendant sur double queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup> brisé, en cire verte, était ogival et représente la sainte Vierge assise, couronnée et auréolée, tenant de la main droite une pomme et sur le bras gauche l'enfant Jésus auréolé. Légende : ... AJECTI. Le contresceau porte deux étoiles à 6 rais placées en dessous et au-dessus des lettres AVE faisant partie de la légende : ✠ MARIA GRACIA PLENA. Le second, en cire verte, brisé, rond, représente un écu à un lion passant. Légende : ✠ S. IOHANNIS SC · · · · IN SCABIN. Le 3<sup>e</sup>, en cire verte, brisé, rond, représente un écu semé de roses. Légende : · · · · E · · · · A · · · · LLIN.

126. — 1272, 13 décembre. — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXX<sup>o</sup> secundo, in festo beate Lucie virginis.*

Testament de Jean, dit Sutor de la Sauvenièrre, dans lequel figurent différents legs faits à l'abbaye du Val-Benoît, où le testateur était frère convers. Les autres legs sont faits à la fabrique d'église de Saint-Lambert, aux Communs pauvres, au subsidie de la Terre-Sainte Outre-Mer, et à quantité de particuliers. Il énumère également ses créances et institue comme exécuteurs testamentaires frère Gilles, convers du Val-Benoît, sire Nicolas, dit Herodes, et sa femme Agnès.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

La clause relative au Val-Benoît se trouve copiée au Cartulaire, H, 101 v<sup>o</sup>.

(1) Cette femme était sœur converse à l'abbaye du Val-Benoît (voyez acte de 1270, 16 octobre), mais comme nous ne trouvons le testament de son mari qu'à la date du 13 décembre 1272 (voyez l'acte suivant), il doit y avoir une erreur de date dans l'un ou l'autre de ces deux actes.

127. 1273, mars. *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXX<sup>o</sup> secundo, mense martio.*

L'abbaye du Val-Benoît vend à Thierry, chapelain de la cathédrale de Liège, une pension annuelle et viagère de 9 muids d'épeautre pour 20 mares de Liège. A sa mort, 3 de ces 9 muids seront consacrés à la pitance du couvent le jour de l'Annonciation. On célébrera l'anniversaire de Thierry. Ces 3 muids seront perçus sur 6 journals de terre de l'abbaye à Heure-le-Romain, qui fut jadis à Thierry, clerc d'Heure, et à Magine sa femme. Les 6 autres muids seront payés à Julie, mère, et à Marie, sœur de Thierry, leur vie durant.

Archives de l'État à Liège. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire II, 140 v<sup>o</sup>.

128. - 1273, 13 mai. — *Che fut fait en l'an de grasce M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> settante et trois, le nuit de le feste saint Servais.*

Jean, curé de Saint-Michel en la Sauvenière à Liège, official de Jean, prévôt de Liège, fait savoir qu'à l'occasion d'un conflit entre l'abbaye du Val-Benoît et Elyas del Aile, Corbeau d'Awans, et demoiselles Adille et Jutte, filles de feu seigneur Jean Costant, au sujet des droits d'usage des masuiers du Val-Benoît sur deux chemins situés près de l'abbaye, l'abbesse a demandé un record à sa cour de tenants, duquel il résultait que les masuiers de l'abbaye avaient ces droits.

Témoins du record : sire Gérard des Canges, Jacquemin Pares, Thierry li Ferrons, Jean Provarles, Jacquemin Palhars. L'abbesse du Val-Benoît le mit en garde de : Otteles de Fragnée, Ernart de Pré, Henri Quartas, Thierry le Corduenirs, Hanins d'Angleur, Guillaume de Meefie et Gilles li Vechus.

Coll. v. d. II. Original sur parchemin, muni d'un sceau ogival brisé, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il représente la sainte Vierge assise tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Légende : ... JOHNS • DE...

129. — 1275, 10 janvier. — *Ce fut fait l'an de grace M CC septante quatre, le jeudi après le Treme.*

Les échevins de Liège font savoir que les échevins de Jupille de la cour de Verdun ont reconnu que l'abbaye du Val-Benoit seule a des droits sur la forêt de Bastiernesse, qu'elle tenait de la cour de Verdun depuis 50 ans, moyennant 20 deniers liégeois de cens par an, et qu'elle avait acquis à feu monseigneur Léon de Nivelles, chevalier.

Maire en féauté : Radelet d'He, échevins Jean de Larrier, Pierre Boveaz, Jean d'Anixhe et Lambert le Fou.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un sceau brisé, rond, en cire verte, pendant sur double queue de parchemin. Il porte sur fond diapré un écu à trois lions. Légende ✠ S ...LEODIENSIS.

Archives de l'État à Liège. Deux copies sur papier. L'une du XVII<sup>e</sup>, l'autre du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Copie dans le Cartulaire, I. 197.

130. — 1275, 27 mai. — *Ce fut fait en l'an de grasse M CC LXXI, le lundi après l'Ascension.*

Waleran, duc de Limbourg, donne à l'abbaye du Val-Benoit l'autorisation de construire un pont pour charrettes sur le ruisseau près du moulin de l'abbaye à Bellaire.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, I. 132 v<sup>o</sup>.

131. — 1275, août. — *L'an de grace milhe dois cens septante et chink, al mois d'aoost.*

Les mayeur et échevins de Liège font savoir que messire Corbeau d'Awans, chevalier, Louis et Franke Braibenchons, frères, mambours du douaire de dame Lise, femme d'Elyas del Aile, bourgeois de Liège, Adille et Jutte de St-Georges, sœurs, ont renoncé à tous droits sur les « wendes, stuves, berodirs et mesures delle Costerie » et

les prennent à cens de l'abbaye du Val-Benoît pour 10 mares 14 sous de Liège par an, à condition que les manoirs de l'abbaye y auront leurs droits d'usage. Ce cens était rédimible.

Mayeur : Gilles de Neuvise; échevins : Jean de Lardier, Gilles Surllet, Mathon, Pierre Boveas, Jean d'Anixhe, Godefroid del Falcon, Louis Surllet, Thierry de Saint-Servais et Jacquemin de Lardier.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Tous les sceaux, à l'exception d'un et d'un petit fragment d'un autre, pendant sur double queue de parchemin ont disparu. Le 1<sup>er</sup> brisé, rond, en cire noire, représente un écu plein chargé d'un lambel en chef, accompagné aux deux côtés de l'écu d'une fleur de lys au pied coupé. Légende : [† S'] HENRI[CI DE] NOVO VICO [SCABINI LEOD.] Sur le petit fragment en cire verte du 2<sup>d</sup> sceau, nous lisons les lettres . . . S. DE . LIEG . .

132. — 1276, 22 juillet. — *Ceste lettre fut donec ens el an de grace M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> settante et sis, le jor del Magdalene en fenalmois.*

Les échevins de Liège donnent recharge aux échevins de Melen pour rendre une sentence favorable à l'abbaye du Val-Benoît dans un conflit entre elle et Jean, fils de Facin Rondeal, au sujet de 10 1/2 boaniers de terre à Melen.

Mayeur en féauté : Jean de Saint-Martin pour Jacquemin de Saint-Martin, mayeur de Liège; échevins : sire Jean de Lardier, sire Gilles Surllet, sire Pierre Boveas, sire Gilles de Neuvise, sire Gilles Cramadars, sire Jean Godons, sire Lambert le Fou, sire Jean d'Anixhe, sire Henri Pollarde, sire Godefroid del Falcon, Louis Surllet, Thierry de Saint-Servais et Jacquemin de Lardier. Pour les échevins de Melen, voyez l'acte suivant qui se rapporte à la même question.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 8 sceaux ou fragments pendant sur double queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup>

brisé, en cire brune, était rond. Il porte un écu au altoit chargé de 5 annelets. Légende : † S. IAK | EM DE · SAIN · MARTIN . . . [L]IEGE. Le 2<sup>d</sup> brisé, en cire brune, ogival, représente un homme debout tenant sur la main gauche un oiseau et de la main droite un rameau. Légende : S<sup>t</sup>. EGIDII. DCI · S|UREL|ET · SCABINI LEOD<sup>e</sup>. Le 3<sup>e</sup> brisé, en cire verte, était rond. Sur fond diapré il porte un écu à 3 lions. Légende : | S<sup>t</sup> PETRI BOVEA | SCABINI . . . [LEO|DIENSI |S|. Le 4<sup>e</sup> fragment, en cire verte, était rond et représente sur fond diapré un écu à un lion léopardé. Légende : | † S<sup>t</sup> LAMB| ERTI |SCABINI| LEODIE|N|SI|S|. Le 5<sup>e</sup> brisé, en cire verte, rond, représente un écu à 4 griffes mouvant des deux flancs accompagnés en pointe d'une fleur de lys. Légende : | † S<sup>t</sup> IOHANS. DCI · DE · ANIS|. SCABINI · LEO|DS|. Le 6<sup>e</sup>, fragment en cire verte, un écu chargé en chef d'un lambel. Le 7<sup>e</sup>, petit fragment insignifiant en cire verte. On n'y voit plus que la pointe d'un écu chargé d'une merlette. Le 8<sup>e</sup>, brisé, en cire verte, rond, représente un écu à la fasce de . . . et chargé de 3 mâcles de . . . Supports : deux lions. Légende : † S · IACOBI · DE · LARDARIO · SCABINI · LEODIN. Les autres sceaux ont disparu. — Copie dans le Cartulaire, I, 95.

133. — 1276, 22 juillet. — *Datum et actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXX<sup>o</sup> sexto, in die beate Marie Magdalene.*

Maitre Ameil, doyen, et le chapitre de St-Denis à Liège font savoir que Louis Surlet, échevin de Liège, et Renier, fils de Guillaume de Villers, furent choisis comme arbitres dans une contestation entre l'abbaye du Val-Benoit et Jean, fils de feu Facin, dit Rondial, chevalier de Melen, au sujet de 10 1/2 bonniers de terre, situés à Melen, mouvant de la cour de St-Denis à Melen, et que l'abbaye avait achetés, trente ans auparavant à Facin, dit Rondial. Au moment où allait être prononcée la sentence, Jean reconnut ses torts.

Echevins de la cour de St-Denis à Melen : Lambert de Pont d'Amereœur, Pierre, dit *Cervus*, Gilles de Wacomont, Anselme, Jean Faber, Bricet d'Emorears, Jean le Meunier.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un sceau brisé en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il représente saint Denis portant sa tête. Légende : SANCTA . . . AG . . . SI. Le contresceau représente la tête mitrée du saint. Légende : † SANCTUS . DIONISIUS. — Dans la même collection, il existe de cet acte une minute sur parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 93 v<sup>o</sup>.

134. — 1276, 16 septembre — *Ens et an de grasce M CC settante et sis, le merkedî devant le feste sain Lambier.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que l'abbaye du Val-Benoit, représentée par frère Facin, maître de la maison, acquiert un alleu, situé à Melen, de la part de Catherine, religieuse au Val-Benoit, fille de feu seigneur Guillaume de Waremmes.

Hommes allodiaux et présents : sire Jean de Lardier, sire Gilles de Nevice, sire Henri le prêtre du Val-Benoit, sire Jean le curé de Fexhe, Collart le Clerc, et le mayeur. Archiprêtre : Renier.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un sceau ogival en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il représente un *Agnus Dei*. Légende : S. RENERI . ARCHIPRES|BIFERI LE|OD. — Copie dans le Cartulaire, I, 97.

135. — 1278, 19 juin. — *Actum et datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXVIII<sup>o</sup>, tercio decimo kalendas julii.*

Ermengarde, abbesse du Val-Benoit, fait savoir que Hasque, béguine de Beyne, a légué à l'abbaye du Val-Benoit, 16 bonniers de terre, pré et bois à Beyne, moyennant une pension annuelle et viagère de 30 muids 10 setiers d'épeautre et 2 setiers de pois. A sa mort, Hasque, fille d'Adam de Huz, recevra 12 muids d'épeautre de pension annuelle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un fragment de sceau en cire brune de l'abbesse du Val-Benoit pendant



sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 144 v<sup>o</sup>.

136. — **1278, 16 juillet.** — *Actum et datum in crastino Divisionis apostolorum, anno Domini millesimo duccentesimo septuagesimo octavo.*

Ermengarde, abbesse du Val-Benoit, fait savoir que le Val-Benoit devait à l'abbaye du Val-Notre-Dame lez-Huy, différents cens sur la maison d'Anselme, sur une vigne à Herstal, sur une terre « ad Juncos », sur une maison à St-Servais près de la fontaine, et que, par contre, le Val-Notre-Dame lui devait un cens sur la maison de la cellererie près de St-Barthélemy. Ces cens sont échangés entre les deux abbayes et le Val-Benoit assigne, en outre, au Val-Notre-Dame 12 sous de cens sur une maison située à Huy, près de St-Mengold.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin muni du sceau brisé en cire brune de l'abbesse pendante sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 237 v<sup>o</sup>.

137. -- **1278, 17 octobre.** — *En l'an de grace M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXX<sup>o</sup> et VIII, lendemain des otacles saint Denis.*

Devant la Cour allodiale de Liège, Rennekoie de Melen transporte à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par dom Lambert de Thuin, moine du Val-St-Lambert, et maître du Val-Benoit, 9 deniers liégeois que l'abbaye lui devait sur un bonnier de terre arable « en Manserial fosse », un journal de terre tout près, et un journal de pré également en territoire de Melen, que l'abbaye tenait en « lansage » du dit Rennekoie.

Hommes allodiaux et présents : sire Jean de Lardier, échevin de Liège, frère Thierry Cossin, frère Pierre de Freloux, et frère Albert, convers du Val-Benoit, Gérard de Mouland, Gilles de Sclessin, Antoine de Glons, Henri Boures. Archiprêtre : Renier.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un sceau ogival en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il représente l'*Agnus Dei* qui figure généralement sur le sceau de l'archiprêtre. Légende : † S · RENERI · ARCHIPRESBIT [ERI] LEOD. — Copie dans le Cartulaire, I, 97 v<sup>o</sup>.

138. — 1278, 13 décembre. — *Datum et actum anno Domini millesimo CC<sup>o</sup> LXX<sup>o</sup> octavo, in die beate Lucie virginis.*

Sibylle, abbesse de la Paix-Dieu, de l'ordre de Cîteaux, Marguerite, abbesse de Herckenrode, Ermengarde, abbesse du Val-Benoît, et Catherine, abbesse de la Vigne S<sup>te</sup>-Marie, toutes de l'ordre de Cîteaux, font savoir qu'un différend ayant surgi entre la première de ces abbayes d'une part et les trois autres, d'autre part, devant les abbés d'Aulne et de Cambron, juges institués par le Chapitre général, au sujet de la neuvième part des biens de feu seigneur Robert de Limont, chevalier, donnée à la Paix-Dieu, à raison de sa fille, sœur Catherine, les deux parties s'engagent, sous peine d'une amende de 100 marcs de Louvain à accepter la décision des arbitres.

Archives de l'Etat à Liège : Chartrier de la Paix-Dieu. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

139 — 1279, 10 mars. — *L'an de grasce M CC settante huit, le venredi devant Letare Jerusalhem.*

La Cour allodiale de Liège investit l'abbaye du Val-Benoît des biens allodiaux qui lui étaient échus de la part de Guillaume de Wihogne, chevalier, père de sœur Helvide, religieuse au Val-Benoît.

Hommes allodiaux et présents : Jean li Trenchans, dom Jean Pangnon, dom Lambert du Val-Benoît, frère Pierre, sire Etienne, curé de S<sup>t</sup>-Georges, Gilles de Sclessin, Thierry li Brons, Thierry de Jemeppe, Louis de Saint-Martin, Gilles de Warnier, Gilles de Flémalle, frère Thierry Cossiens, Herbert de Sart, sire Lambin delle Riviere, maître Alard le notaire. Archiprêtre : Renier.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni du sceau de l'archiprêtre pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, II, 111 v°.

140. — 1279, 14 juillet. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo nono, feria sexta ante Dieionem apostolorum.*

Jean, doyen, les archidiaques et le chapitre de la cathédrale de Liège rendent une sentence favorable à l'abbaye du Val-Benoit, dans un différend entre cette abbaye et maître Jean d'Heure, doyen de St-Jean à Liège, et Jacques, curé d'Ougrée, au sujet de la perception d'une dime, estimée pour le laps de 2 ans à une aume de vin, sur une vigne, dite de l'avoué de Beaumont, à Ougrée. — Les doyen et curé prétendaient avoir droit, le premier aux deux tiers, le second à un tiers de toute la dime d'Ougrée. L'abbaye du Val-Benoit se basait sur les privilèges de différents papes. Pendant le cours du procès le curé Jacques résigna ses fonctions et fut remplacé par Henri.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, I, 215.

141. — 1280, 4 mai. — *Ceste lettre fut faite et donee en l'an de grasce milhe dois chens et vitante, le samedi après l'Enclose Pake.*

L'abbaye du Val-Benoit vend à Rennechon de Jupille, fils de seigneur Lambert del Chevas, les fruits de 6 journals de terre, situés en lieux dits : « ale Haye des forches » et « en Kokon meleie » à Jupille. Ces terres parvinrent au Val-Benoit de la part de Piron de Praias, frère convers du Val-Benoit. L'abbaye et Rennechon payeront chacun la moitié du trescens. Rennechon ne percevra ces fruits que du vivant de son frère Gérard et de Béatrice, femme de Gérard. Après leur mort, ils retourneront au Val-Benoit. L'abbaye vend encore à Rennechon les fruits

de 2 bonniers de terre que Gérard de Chapois tient d'elle, de même que ceux d'un tierçal journal, respectivement pendant 2 ans et 1 an, après quoi ils retourneront à l'abbaye.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni du sceau brisé en cire brune de l'abbesse, pendant sur double queue de parchemin. -- Copie dans le Cartulaire, I, 128.

142. — 1280, 5 mai — *Ceste lettre fut donée l'an de grasce mil et CC<sup>o</sup> LXXX<sup>o</sup>, le dimanche après le Invention Sainte Crois.*

Ermengarde, abbesse du Val-Benoît, fait savoir que frère Warnier et frère Pierre, convers du Val-Benoît, ont, au nom de l'abbaye, investi Allard le Pesseur et Avain, sa femme, d'une maison située à Liège dans la rue « de Merri en le parrouche de le Magdalene a Trestre » qui fut au seigneur de *Peres* (Peer?), moyennant 16 sous de Liège par an payables à la Toussaint, à Pâques et à la fête de saint Pierre le 1<sup>er</sup> août, et à 5 sous de requestion.

Furent présents à cette investiture : Otteles de Fragnée, Haniere d'Angleur, Guillaume de Meeffe, dame Agnès li Foillie, Gilles de Bolsée.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

143. — 1280, 20 juillet. — *L'an de grasce M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> et quatreceins, le jor delle sainte Margarite.*

Devant la Cour allodiale de Liège, l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Ermengarde, abbesse, et dom Lambert, maître du Val-Benoît, reçoit tous les biens allodiaux de Libert del Mont, situés à Heure-le-Romain. Ces alleux se composent de 2 cours, l'une située près de « l'etre » (cimetière), l'autre près « delle grangne delle convertrie qu'on dist ens el Sarch ». En échange de ces deux cours, l'abbaye donne de la terre arable, à raison de

3 pieds pour un, et en échange des terres arables, d'autres terres de même nature à raison d'un pied pour l'autre. Les terres arables sont : « li tiers de Vileir, » près de la cour, d'autres sont situées sur les voies de Wonck, Houtain, Aaz, « desos Boket fosse, à Stevenon marlire, desoir Rostevache, ens el fons de Hutten, ens el Sart ». En retour, Libert reçoit les biens allodiaux de l'abbaye dans cette même commune et qui sont situés « ens echan d'Az, sor le tier d'Az, sor le voie de Fêhe, » sur 7 12 bonniers mesurés « furs del Sart ». Libert del Mont devra, en outre, payer annuellement au Val-Benoît 22 12 setiers d'épeautre.

Hommes allodiaux et présents : Jean li Trenchans, messire Nicole Creneche, messire Hustin de Seraing, messire Rigaud de Beurieu, chevalier, dom Herman, « cherrirs » du Val-Dieu, sire Gilles Surlet, Jean de Lize, Godefroid de Haccourt, Ernard de Pré, Rogier de Hollogne, Renier delle Wege, Rainechon d'Heure, Philippe d'Ocquier, Henri Bureis, Stassar de Mui, Mathieu Fanars, Jean li Sors, Clerko de Tuiles, messire Eustache, curé d'Heure, frère Renier Cossins, Prois Werris Gailhos de Kemexhe, André li Orbateres, Henri Draweas, maître Alard le notaire. Archiprêtre : Renier.

Archives de l'État à Liège : Chirographe sur parchemin.  
— Copie dans le Cartulaire, II, 142.

144 — 1280, 15 août. — *Che fut fait en l'an de grace M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXX<sup>o</sup>, le nuit dele feste Nostre Damme cmmi atcoit*

Ermengarde, abbesse du Val-Benoît, fait savoir que l'abbaye du Val-Benoît a donné à Hanekin, fils de feu seigneur « Watier de fors Chestéal », citain de Liège, 4 sous et un chapon de cens qu'il lui devait sur une maison située près de celle de « Weri del Molin de fors Chestéal », ainsi que 15 deniers et un chapon de cens que l'abbaye avait sur la maison de « Symon le Verdit, de fors Chestéal », en échange d'une voie conduisant vers la vigne

de Hanekin, située Hors-Château et sur laquelle l'abbaye devait lui donner passage.

Présents : dom Lambert, maître du Val-Benoit, frère Warnier, le frère d'Otelet de Fragnée, frère Pierre et frère Thierry Cossins, convers du Val-Benoit. Echevins et tenants de la cour du Val-Benoit : Henri Quaretas, Ernard de Fragnée, Thierry li Sors « de Corduenerie. »

Coll. v. d. II. Original sur parchemin, muni d'un fragment insignifiant de sceau pendant sur double queue de parchemin.

145. — 1281, 10 janvier. — *Datum feria sexta post Epiphaniam Domini, anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXX<sup>o</sup>.*

Ruthger, doyen du concile de la chrétienté de Maestricht, décide que l'abbaye du Val-Benoit ne doit pas payer la dime sur les fourrages du bétail.

Coll. v. d. II. Original sur parchemin muni d'un grand sceau rond en cire noirâtre pendant sur simple queue de parchemin. Les contours du sceau sont très ébréchés et nous ne parvenons plus à lire que les lettres : ...OCILII .. TRAECTENSIS ..., mais les figures du sceau sont très bien conservées et très curieuses. En chef nous remarquons une main et trois figures, dont celles de droite et de gauche représentent la lune et le soleil et celle du milieu est le buste de Jésus-Christ, s'étendant sur les figures des douze apôtres qui se trouvent en pointe. Le contresceau représente un abbé mitré tenant de la main droite la crosse. Légende : S...XPIANITAT. TRAECT. LEOD. DIOC — Copie dans le Cartulaire, I, 57 v<sup>o</sup>.

Imprimé dans SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, p. 137. Analysé dans WAUTERS, *op. cit.*, VII, 1081.

146. — 1281, 3 mars. — *L'an de grasce M CC et quatre vins, lendem:in de Grant Quaresme.*

Devant la Cour allodiale de Liège, l'abbaye du Val-Benoit, représentée par frère Facin, maître et convers

du Val-Benoît, est investie par Libert del Mont, d'un demi-bonnier de terre allodiale situé à Heure-le-Romain « près d'elle voie de Fehe ».

Hommes allodiaux et présents : Henri Burcis, Jean de Gothem, Libert de Lantin, Gilles Muchons, Proiweris, Allard d'Abée, Henrion Drawcas, Lambert de Gérardrie, Renier, archiprêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni du sceau de l'archiprêtre pendant sur double queue de parchemin.  
Copie dans le Cartulaire, II, 144 v<sup>o</sup>.

147. — 1281, 23 septembre. — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> octogesimo primo, feria tertia post festum sancti Lamberti.*

J., recteur de l'église de Vyle, fait savoir qu'il donne à Ermengarde, abbesse, et, à sa mort, à l'abbaye du Val-Benoît, une cour, maison et dépendances situées à Vyle, ainsi que tout ce qu'il pourra encore acquérir dans cette commune.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

148. — 1282, 1<sup>er</sup> février. — *Datum in vigilia Purificationis gloriose Virginis, anno Domini millesimo CC<sup>o</sup> octuagesimo primo.*

Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, et Ermengarde, sa femme, exemptent de toute redevance féodale 5 bonniers de terre que l'abbaye du Val-Benoît avait achetés à Allard de Boholz (Bughout).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de deux grands-sceaux en cire brune pendant sur lacs de soie rouge. Le 1<sup>er</sup> rond, représente le comte à cheval, tenant de la main droite une lance, ornée d'un drapelet à ses armes, de la main gauche un bouclier orné d'un lion. Légende : SIGILLUM REY [NOL]DI COMITIS · G[U]ELRENSIS. Contresceau : le comte à cheval (la tête du cheval à senestre, alors que sur

le sceau elle est à dextre, armé comme au sceau. Légende : ET . DUCIS . LEMBURGENSIS. Le 2<sup>d</sup> ogival, brisé, assez fruste, représente la duchesse debout . Légende ... IRMEGARD. DUCL... Le contresceau en forme d'écusson représente un lion couronné. Légende : † SECRETUM. DUCISSE.LYMB'GEN. — Copie dans le Cartulaire, I, 62 v<sup>o</sup>.

Imprimé dans SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, p. 158. Analysé dans WAUTERS, *op. cit.*, VII, 1089.

149. — 1282, 26 juillet. — *Ens el an de grasce mil dois cens quatrevins et dois, le diemenge devant le feste sain Pierre coralle.*

Henri de Louveigné fait savoir que l'abbaye du Val-Benoît ne lui doit que 40 sous liégeois de cens par an sur la maison qui fut à Lambert Bripace en Neuvice.

Tenants : Renier li Forberes de Spee, Gilles de Grâce, le mercier et Jean le Coppeet, le mercier, héritaires, Rawesotte d'Odeur et Michel le tailleur d'Outremeuse, empruntés à Thirion des Prés, son beau-frère

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un fragment de sceau en cire verte pendant sur double queue de parchemin.

150. — 1283, 2 juin. — *Actum anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo octogesimo tertio, mense junio, secunda die mensis ejusdem intrantis.*

L'abbaye du Val-Notre-Dame lez-Huy, de l'ordre de Cîteaux, fait savoir qu'elle a transporté à Gérard dit Tachet, citoyen de Liège, une maison située à Liège en Ile, à côté de celle de Théodore, dit de Maestricht, maison que feu Nicolas, dit li Cras, citoyen de Liège, avait jadis transportée à l'abbaye, à tenir du susdit Gérard et de ses héritiers. Gérard et ses héritiers payeront pour la dite maison annuellement 40 sous de Liège, à Pâques, et pour le relief 30 deniers moyennant lesquels le dit Gérard a été légalement investi de la maison par Jean de Chan-



tenrivos, clere institué comme maire de l'abbaye, et par frère W., cellerier de l'abbaye, et ses tenants : Godchroid Blondeal, Godard, teinturier, Michel de Wandreignée et Jean de Longo porticu, boulanger.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un beau sceau ogival en cire verte de l'abbesse du Val-Notre-Dame, pendan sur double queue de parchemin. Légende : SIGILL[UM] ABBATISSE VALLIS BE. MARIE.

151. — 1283, 30 juin. — *Anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXX<sup>o</sup> tertio, feria quarta post festum beati Johannis Baptiste.*

Ermengarde, abbesse du Val-Benoit, fait savoir que l'abbaye a donné à Lambert, dit Boroit, de Liège, et à ses successeurs une partie de cour et maison située devant le Pont-d'He, à tenir d'elle moyennant 35 sous de cens annuel et à une obole d'or de relief, rédimible pour six deniers.

Tenants de la cour du Val-Benoit : frère Thierry Cossin, convers, maître du Val-Benoit, Ottelet de Fragnée, Henri Quartal, Arnold de Fragnée, Jean d'Angleur, Baudouin Piset, Guillaume de Meeffe et Jean Angelo. Furent encore présents : Henri Polarde et Jean de Hainaut, échevins de Liège.

Collection v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceau enlevé.

152. — 1283, 4 septembre. — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXX<sup>o</sup> tercio, in crastino beati Remacli.*

Ermengarde, abbesse du Val-Benoit, fait savoir que feu Lambert delle Rivière, citain de Liège, avait légué à l'abbaye cinq journals de terre, situés à Tilleur, moyennant quatre muïds d'épeautre de rente annuelle à Béatrice de Forêt, au profit de sœur Jutte de Forêt, du Val-Benoit, sa vie durant ; à sa mort, le revenu de la terre sera affecté à l'infirmerie de l'abbaye.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un fragment de sceau pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 200.

153. — 1284, 13 février. — *L'an de grasce M CC quatre-vins et trois, le samedi après les otacles delle Chandeloir.*

Devant la Cour allodiale de Liège, Alexandre, voué d'Heure-le-Romain, transporte à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par maître Arnold, maître du Val-Benoit, sa part d'alleu à Heure-le-Romain, sur lequel git le cens donné à l'abbaye par Jacquemin d'Heure et son frère Gilles.

Hommes allodiaux et présents : Henri Bureis, sire Mathon, échevin de Liège, frère Warnier et frère Henri du Val-Benoit, Stassin de Hermée, Guillaume de Saint-Laurent, Masson de Saint-Martin, Jean, le fils de seigneur Mathon dessusdit, Henrotte Draweas, Lambert de Gérardrie, maître Alard le notaire. Archiprêtre : Piron.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin, sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, II, 162.

154. — 1284, 25 septembre. — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXX<sup>o</sup> quarto, feria secunda post festum beati Mathei apostoli.*

Pardevant le notaire Herbert, Ida, Collin, Agnès, Idule, Catherine, Sophie, Ernald, Wirard, Ida et son mari Jean, renoncent aux droits qu'ils prétendaient avoir ou avoir eus sur le manoir, les prés, bois, terres, etc., de l'abbaye du Val-Benoit, à Beyne.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Du sceau qui pendait sur double queue de parchemin, il ne reste qu'un fragment insignifiant en cire verte. — Copie dans le Cartulaire, I, 148 v<sup>o</sup>.

155. — 1284, 4 octobre. — *Ce fut fait l'an de grasce M CC LXX et quarte, le merkedi après la sen Remi.*

Gérard, chevalier de Berloz, et Baudouin, prévôt de Saint-Gilles, exécuteurs testamentaires de dame Jeanne, femme de Jean d'Ohey, font savoir qu'ils ont investi frère Laurent du Val-Benoît, de deux muids d'épeautre de rente sur une terre à Blehen, tenue par Olarius, fils de Nicolas de Blehen, léguée par la testatrice à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, 4, 242.

156. — 1285, 4 juillet. — *L'an de grasce M CC quatre-vins et cinq, le mercredi après les otaves d'elle sain Johan Batiste.*

Devant la Cour allodiale de Liège, Godefroid le Poindans, fils de monseigneur Gérard de Hambroux, chevalier, cède à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Gilles de Hambroux, convers du Val-Benoît, 3 deniers liégeois de cens annuel que l'abbaye lui devait sur cinq journals d'alleu situés « en Muenfosse ».

Hommes allodiaux et présents : Henri Bureis, citain de Liège, Henri Quartas, Guillaume de Fontaines, frère Laurent du Val-Benoît, Rigaud de Bolsée, Jean Lencas, Gilles, le frère du Poindans susdit, maître Alard le notaire. Archiprêtre : Jean.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, II, 53 v<sup>o</sup>.

157. — 1286, 23 mars. — *L'an de grasce M CC quatre-vins et cinq, le samedi devant le Mi Quaremme.*

Devant la Cour allodiale de Liège, messire Simon, curé de la Madeleine à Treist, transporta à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Gilles, maître du Val-Benoît, un bonnier deux verges de terre allodiale à Hodeige.

Hommes allodiaux et présents : Henri Bureis, messire Étienne, curé de St-Georges, messire Collart, Pascal chapelain, frère Warnier et frère Laurent, convers du Val-Benoit, Wibert, Jean Bruncosteis, Gilles Botte de Burdinne, Lambert de Gérardrie, Antoine de Glons. Archiprêtre : Jean.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau en cire verte, pendant sur double queue de parchemin. Il représente un personnage assis. Légende : ... IS · ARC [III] PR.. — Copie dans le Cartulaire, II, 98 v<sup>o</sup>

158. — 1287, 8 septembre. — *Che fut fait et donoit l'an de grasce M CC quatrevins et set, le jour delle Nativiteit Nostre Dame.*

Ermengarde, abbesse du Val-Benoit, fait savoir que monseigneur Hubert Corbeau d'Awans, chevalier, a accordé à l'abbaye du Val-Benoit dix bonniers de terre situés à Awans en l'honneur de sa fille Agnès, qui renonce ensuite au reste de la succession de ses parents

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, (le mot écrit sur le bord inférieur de l'acte), muni encore d'un sceau rond en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il représente un chevalier tenant de la main droite une épée, de la main gauche un bouclier représentant un écu de vair. Le cheval sur lequel il est assis est couvert d'un manteau, entièrement de vair. Légende : [† S] HUBERTI CORBEAS MILIT.DNI. DE A[WANS]. Un petit contresceau rond représente l'écu de vair et porte comme légende : † SECRETUM. — Copie dans le Cartulaire, II, 69, v<sup>o</sup>.

159. 1289, 19 avril. — *L'an de grasce milh dois cens quatrevins et neuf, le mardi après l'Enclose Pake.*

Devant la Cour allodiale de Liège, Jean, Gillon et Isabelle, enfants de feu seigneur Gillon de Cor, échevin de Liège, renoncent à leur part de 3 1/2 bonniers de terre allodiale à Heure-le-Romain, en faveur de leur frère

Jacquemin de Cor, échevin de Liège. Celui-ci donne ces alleux à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par frère Thierry Cossins, en échange de 35 sous de cens qu'elle avait sur la maison de Jacquemin de Cor « en Sovrenpont », 10 sous sur une maison située devant « le pople en Chok », tenue par dame Maron de Huy, et 15 sous 4 chapons sur une vigne tenue par Henri de Lavoit « deleis le Creire à Saint Linart ».

Hommes allodiaux et présents : Jean de Saint-Martin, échevin de Liège, Jacquemin de Lardier, échevin, messire Jean, curé de Notre-Dame, dom Frankes du Val Saint-Lambert, frère Arnold, frère Frankes et frère Henri, convers du Val-Benoit, Alexandre de Fécher, Otteles de Fragnée, Wéry de Pawon, Herbelos delle Rose, Warnier de Sart, Antoine de Glons, Ernard de Preit, Evrard Burlure, Jacquemin li Polhus, Jean li Cras, Albert delle Ruelle, maître Alard le notaire. Archiprêtre : Jean.

Archives de l'Etat, à Liège. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, II, 147 v<sup>o</sup>.

160. — 1291, 3 novembre. — *L'an de grace Nostre Segnor Jhesu Crist, mil dois cens nonante et une, lendemain de Tous les sains.*

Le chapitre de la cathédrale de Liège, fait connaître à la date du 8 janvier 1316, certaines dispositions testamentaires de feu Jean delle Halle, prêtre : Il lègue à Martine et à Catherine, celle-ci religieuse du Val-Benoit, filles de son neveu Henri, 8 muids de mouture héritable sur la moitié d'un moulin qu'il tient « Outre les Mons » et dont il rend 18 deniers de cens à Jean de Lardier. Après la mort de Catherine, cette rente reviendra à la pitance du couvent du Val-Benoit, le jour où l'on célébrera l'anniversaire de Jean delle Halle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

161. — 1292, 20 janvier. — *L'an de grasce mille dois cens nonante et on, le dimengne devant le Conversion sain Pol.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que dame Marie, veuve d'Amele dit Melar de Noville, a transporté à ses enfants Libert, Piron, Melars, Baudouin, Hanes, Rigaud, Elise, Maron et Anne, 42 verges de terre situées entre Roloux et Noville. Les enfants les vendent à Collin, dit Maillard delle Sauvenièrre, de Liège, qui les leur rend moyennant 6 muids d'épeautre par an hérîtâbles.

Hommes allodiaux et présents à la première investiture : Jean de Saint-Martin, maire, Jacquemin de Cor, échevin de Liège, Nogier de Saint-Servais, Jean d'Avennes, maître Bastien delle Sauvenièrre, Hanekin d'Anixhe, Thierry, dit Thirars, Baudouin de Liwon, Henri Chevalais, Jean de Pulaine, Henri Crupins. — A la seconde, les tenants de Collin Maillard : Amelotte de Hognoul, époux de la fille de Collin; Renard, fils de Collin, Gérard d'Embour, son parent, et Jean Tatars. Archiprêtre : Thierry.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau pendant sur double queue de parchemin. Il représente un ecclésiastique debout, tenant de la main droite un livre. Légende : . . . ODRICI . AR . . . Le contresceau représente un oiseau. Légende : AVE . MARIA . GRATIA . PLENA.

162. — 1292, 25 janvier. — *L'an de grasce mil dois cens nonante et on, le jour delle Conversion sain Pol.*

Devant la Cour allodiale de Liège, Collin Maillard delle Sauvenièrre, de Liège, donne à Guillaume son beau-frère, pour Marguerite, fille de Collin, religieuse à l'abbaye du Val-Benoit, une rente annuelle et viagère de 6 muids d'épeautre, due par les enfants de Marie, veuve de Melar de Noville, sur 42 verges grandes de terre allodiale. Après la mort de Marguerite, cette rente reviendra à son père ou à qui il voudra la donner.

Hommes allodiaux et présents : Allard d'Abec, citain de Liège, Arnold, maître, et frère Cossin, convers du Val-Benoît, Nogier et Barthélemy de Saint-Servais, Gérard de Bierset, Herbelos de Chinstreie, son parent, Jakemars Pares, Henri Crupins, Jean de Pulaine. Archiprêtre : Thierry.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni du sceau ogival en cire brune de l'archiprêtre pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 225 v<sup>o</sup>.

163. — **Francfort S. M., 1294, 29 juillet.** — *Datum apud Frankenfurt, IIII kal. augusti, indictione VII<sup>a</sup>, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, regni vero nostri anno tertio.*

L'empereur Adolphe permet aux religieuses du Val-Benoît de recevoir les biens de leurs consœurs.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un grand fragment de sceau brisé, rond, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il porte l'effigie de l'empereur assis sur le trône. De la légende en exergue, il ne reste que les lettres . . . O . . . GI . . . T . . . EM. — Copie dans le Cartulaire, I, 41.

164. — **1295, 3 février.** — *Datum in crastino Purificationis gloriose Virginis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto.*

Arnold de Wecham, chevalier, fait savoir qu'il a donné à l'abbaye du Val-Benoît en bail emphythéotique, moyennant 26 muids d'avoine de rente annuelle, les biens qu'il possédait à Simpelveld. Il imite en cela l'exemple de seigneur Guillaume, dit Mulrepais et de son fils Henri, seigneur de Rengberg, dont il avait acquis ces biens par voie d'échange. L'abbaye constitue comme *censualis* frère Gérard du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, fortement détérioré à la fin de l'acte, muni de deux sceaux ronds pendant sur

lacs de chanvre, le 1<sup>er</sup> en cire brune de Henri de Mulrepais. Il porte sur un fond diapré un écu au chef de . . . chargé à dextre d'une étoile à 5 rais et accompagné de 3 pals de . . . Légende : † S<sup>r</sup> HENRICI . MILITIS . [DCI . M]ULRE [PA]ES; le 2<sup>e</sup> plus petit et en cire noire de Guillaume de Caminata, porte un écu au chef fruste, accompagné de 3 pals. Légende : † S<sup>r</sup> WILII . MILITIS . DE . CAMINATA; un troisième (celui d'Arnold de Wechamja disparu. — Copie dans le Cartulaire, I, 63 v<sup>o</sup>.

Imprimé (d'après cette copie) dans SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, p. 141. Analysé dans WAUTERS, *op. cit.*, VII, 1160.

165. — 1296, mai — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, mense maio.*

Ermengarde, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'elle a vendu à Gude de Saint-Servaïs, citaine de Liège, une pension annuelle et viagère de 9 muids d'épeautre au profit de Jutte de Forêt, sa sœur, religieuse au Val-Benoît, pour 22 mares de Liège, et que feue Béatrice, sœur de Gude et de Jutte, avait donné en aumône à l'abbaye un bonnier de terre arable situé à Crenwick, à condition que sa sœur Jutte, et, après sa mort, Gude, fille de dame Agnès de Urso, citaine de Liège, nièces de Jutte, toutes deux religieuses au Val-Benoît, en percevraient les fruits leur vie durant. A leur mort les revenus reviendront à l'abbaye pour l'autel de S<sup>te</sup>-Marie du cloître. Pour percevoir les 12 muids d'épeautre de rente, Gude et Jutte pourront instituer telle personne qu'elles jugeront convenable.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, I, 253.

166. — 1297, 6 septembre. — *Che fut fait l'an de grasce milhe dois cens nonante et seth, le venredit devant la Nativité Nostre-Dame a hoire de vespres ou la entur.*

Testament de Frankes, dit li Muliers, bourgeois de Liège. Les principaux legs sont faits à l'église de Saint-



Gangulphe, au prêtre, aux marguilliers et au luminaire de cette église, au Val-Benoit (une terre à Selessin), aux Frères Prêcheurs, où il a élu sa sépulture, aux convents des « Bareis » (Carmes déchaussés) et des Croisiers, aux Frères Mineurs, au Val Saint-Lambert, à l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, à l'hôpital Tirebourse, aux Malades de Cornillon, à l'Aumône de la cité, aux pauvres béguines de Liège et à plusieurs particuliers. Il fait construire une chapelle à Saint-Gangulphe. — Gérard, dit delle Sauvenièrre, clerc du chapitre de Liège, pend son sceau à l'acte.

Furent présents : frère Lambert et frère Jean de Saint-Martin, de l'ordre des Prêcheurs, dom Ravut du Val Saint-Lambert, seigneur Gillon le Beal delle Change, Lambuche, son compagnon, et Ottelet le Chachoir, exécuteurs testamentaires.

Original disparu. Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par le chapitre de la cathédrale de Liège, le 21 mars 1324, munie d'un sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il représente le frontispice de l'église Saint-Lambert à trois tourelles. Légende disparue. Le contresceau représente la tête de saint Lambert entourée d'une auréole. Légende : † CAPITULUM LLEODIENSE — Copie de la clause relative au Val-Benoit dans le Cartulaire, I, 209.

167. — 1297, 9 septembre. — *Faites et donees l'an delle incarnation Nostre Saingnour Jhesu Crist milhe dois cens nonante et seit, le l[undi], lendemain de la Nativiteit Nostre Dame.*

Les échevins de Liège (mayeur : Arnold de Charneux) approuvent le testament de feu Frankes, dit li Muliers, jadis leur « concitain ».

L'original de cet acte, qui était annexé au testament, a disparu avec lui. — Coll. v. d. H. Copie à la suite de celle du testament, délivrée par le chapitre de la cathédrale de Liège, le 21 mars 1324. Voyez l'acte précédent.

168. — 1297, 9 octobre. — *Che fut fait l'an de grasce Mo CC° nonante et sette, VIII jors après le sain Remi.*

Jean de Freloux, clerc receveur des biens de l'abbaye du Val-Notre-Dame fait savoir que dame Agnès de Solières, veuve de Gérard Tachet, a transporté à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par Piron de Momalle, la maison où elle demeure et qui meut du Val-Notre-Dame, moyennant 40 sous de cens à l'abbaye du Val-Notre-Dame et 30 deniers de relief.

Tenants : sire Jean le Trecensir de « desos les heis » et Henri de Molehen.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un petit fragment de sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

169. — Sans date. — *Ecriture du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.*

Marie « li Larderesse », religieuse au Val-Benoit, lègue à l'autel de Notre-Dame, en l'église de l'abbaye, différents biens situés à Remicourt (Hemricur), Noville, Wonck et Hodeige.

Coll. v. d. H. Notule sur parchemin.

170. — 1301, 21 janvier. — *L'an de grasce milh et trois cents, le samedi devant le Conversion saint Pol l'apostlle.*

Devant la Cour allodiale de Liège, l'abbaye du Val-Benoit, représentée par frère Arnold, convers, et maître Jean Bru, est investie des alleux de Voroux (Vorues), lui échus de la part d'Isabelle, fille de Libert de Kokerul, religieuse au Val-Benoit, qui s'en réserve l'usufruit.

Hommes allodiaux et présents : Henri Quartas, maire, citain de Liège, Jean Botins, Antoine delle rue de Pont, Henrotte Quentins, Pierre de la maison du Val-Benoit, Collin le clerc. Monseigneur Thierry, archiprêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de deux fragments du sceau de l'archiprêtre, pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, II, 113 v°.

171. — 1302, 15 février. — *Datum anno Domini millesimo tricentesimo primo, in die beate Juliane virginis.*

R., abbé du Val-Dieu, exempte l'abbaye du Val-Benoit d'un certain cens en échange du paiement d'un autre cens que l'abbaye du Val-Dieu devait aux béguines de Saint-Christophe, à raison d'un legs lui fait par Odile, béguine d'Aubel, dans sa cour de Warsage.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni de deux fragments d'un sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin. On y lit encore les lettres... IG... IS VA...

172. — Latran, 1302, 18 décembre. — *Datum Laterani, XVI kal. januarii, pontificatus nostri anno octavo.*

Le pape Boniface VIII exempte les religieux de l'ordre de Citeaux du paiement des dimes sur les terres cultivées par eux-mêmes ou par leurs fermiers, sur lesquelles personne n'a jamais perçu de dimes.

Original disparu. Coll. v. d. H. *Vidimus* sur parchemin de l'an 1310, 8 juin, émanant du chapitre de la cathédrale de Liège. Il est muni d'un petit fragment de sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin. — Copie de la chartre dans le Cartulaire, I, 35 v°, insérée dans un *vidimus* du 4 mai 1359, émanant de l'official de Liège, donnant dans la même pièce le texte d'un diplôme d'Alexandre IV. (Anagni 1259, 4 avril.) Ce diplôme concernant l'ordre de Citeaux en général, nous nous bornerons à renvoyer à POMAST, *Reg. pont. Rom. II*, 2015, pour les différentes éditions dont il a été l'objet

173. — Sans date. — Entre 1303-1312 (1).

(1) Durée de l'abbatit de Nicolas, au Val Saint-Lambert.

Nicolas, abbé du Val Saint-Lambert, fait savoir qu'institué comme arbitre avec l'abbé de Grand-Pré, dans un conflit entre l'abbé du Val-Dieu et l'abbesse du Val-Benoit, au sujet de la nature d'un cens que le premier devait à la seconde, il a décidé que ce cens était héréditaire et non viager.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

174. — **1304, 28 juin.** — *L'an de grasce M CCC et quatre, le vigile delle saint Pire et saint Paul apostles.*

Devant la Cour allodiale de Liège, Ameile de Hognoul, Jean de Liers, Elise et Marie, leurs épouses, Renard, Collin, Guillaume et damoiselle Gude, enfants de feu Collin Maillard, transportent 4 muids d'épeautre par an sur 42 verges grandes de terre allodiale à Noville, à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Thierry Cossins, maître de la maison, et ce pour la pitance de leur sœur Marguerite, religieuse au Val-Benoît.

Hommes allodiaux et présents : Alexandre de Fécher, maire, sire Jacques de Lardier, sire Jean de Saint-Martin, Jean de Lardier, échevin de Liège, Jean de Pulaine, Robert de Celles, Louis de Ramey, Jean Bokehons. Monseigneur Thierry, archiprêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni du sceau brisé, ogival, en cire brune, de l'archiprêtre, pendant sur double queue de parchemin. Légende : ... ODERICI. AR... RI. LEODI[E]NS... Le contresceau représentant un oiseau porte la légende (assez fruste) AVE MARIA GRA. PLENA — Copie dans le Cartulaire, I, 226 v<sup>o</sup>.

175. — **1304, 28 juin.** — *L'an de grasce milhe trois cens et quatre, le dymenge après le feste saint Johan Baptiste.*

Devant la Cour allodiale de Liège, Thierry Cossins, maître de l'abbaye du Val-Benoît, relève six journals de terre situés entre Bernalmont et Vottem, en lieu dit

«Fontenalles», et venant de la part de Magon et Isabeau, religieuses du Val-Benoît, filles de feu seigneur Louis Surllet, échevin de Liège.

Hommes allodiaux et présents : Jean de Landris, mayeur de Liège et de la Cour allodiale, sire Jacques de Lardier, sire Jean de Saint-Martin, sire Jacques del Cor, Henri de Saint-Servais, échevin de Liège, Piron de Momalle. Monseigneur Thierry, archiprêtre de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni du sceau brisé, ogival, en cire brune, de l'archiprêtre, pendant sur double queue de parchemin (voyez l'acte précédent). — Copie dans le Cartulaire, II, 124 v<sup>o</sup>.

176. — 1306, 3 décembre. — *L'an de grasce milhe trois cens et sies, le vigile delle feste sainte Barbe, asavoir le samedi après le saint Andrir.*

La Cour allodiale de Liège déclare que les maire et échevins de Fragnée sont venus attester devant elle que les terres situées autour de l'abbaye du Val-Benoît sont des alleux de cette abbaye. Celle-ci était représentée par frère Renier, maître du Val-Benoît.

Hommes allodiaux et présents : sire Jean de Saint-Martin, échevin de Liège, maire de la cour, Colons li Ante, Henri li Cussins, Guillaume de Haccour, Alexandre de Fécher, Jean de Neuvise, Rennekin de Lamine, Stassin de Preit, Thirion Hazeis, Lambechon Quareme, Bodechon de Barchon, Jean de Pulaine, Lambert li Troite, Guillaume delle Vilhe, leur clerc. Monseigneur Thierry, archiprêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte du 27 mai 1516. Sceaux enlevés. — Archives de l'État à Liège. Copie du XVII<sup>e</sup> siècle sur papier, authentiquée par le notaire Hubar. — Copie dans le Cartulaire, II, 22. — Copie sur papier non authentiquée, du XVII<sup>e</sup> siècle.

177. — 1307, 5 avril. — *Che fut fait et donet l'an de grasse mille trois cens et set, cink jours devens le mois d'avril al entrei* (1).

Les maire et échevins de Fragnée font savoir que l'abbaye du Val-Benoît, représentée par sœur Helvide, abbesse, tient de Lambert dele Kange de Liège un pré à Fragnée, moyennant douze sous de cens annuel, ainsi que le thier situé devant l'abbaye et le préal y joignant de la cathédrale de Liège, moyennant une demi-aime de vin par an.

Coll. v. d. II. Original sur parchemin. Tous les sceaux, à l'exception d'un fragment du premier pendant sur double queue de parchemin, sont enlevés. Le fragment en cire brune qui est resté, représente un écu à 3 fleurs de lys au pied coupé, chargé en chef d'un lambel — Copie dans le Cartulaire, II, 23.

178. — 1307, 27 mai. — *Doneit l'an de grasse M CCC et set, le semedy après le Sacrament.*

Les maire et échevins de Remicourt (Hermericur) font savoir que la dime de 9 bonniers 7 verges grandes et 1 petite à Remicourt que messire Robert de Hemricourt, chevalier, a donnée jadis à l'abbaye du Val-Benoît, où sa fille Helvide était religieuse, est toujours la bonne propriété de cette abbaye.

Coll. v. d. II. Original sur parchemin, muni d'un beau sceau rond en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il représente un écu burelé de dix pièces, chargé en chef d'un lambel. Légende : † S. VILLICI ET SCABINORUM DE HEMICURT — Copie dans le Cartulaire, I, 273 v<sup>o</sup>.

(1) Cet acte peut tout aussi bien être attribué à l'année 1308 (N. S.) qu'à l'année 1307. En effet, en 1307, Pâques tombait le 26 mars et en 1308, le 14 avril. En l'an 1307, il y eut donc deux dates du 5 avril et il est impossible de savoir si notre charte se rapporte plutôt à l'une de ces deux dates qu'à l'autre.

179. — 1307, 30 mai. — *L'an de gracee M CCC et et, dou jours devens le mois de may al yssuace.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir qu'Amélie de Hognoul, Jean de Liers et les enfants de feu Collin Maillard ont transporté à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Renier de Freloux, maître de la maison, pour la pitance de leur sœur Marguerite, religieuse au Val-Benoît, une rente annuelle de 2 muids d'épeautre sur 42 verges grandes de terre situées à Noville (1).

Hommes allodiaux et présents : Herman Camuses, maire, Guillaume de Bolsée, Jean de Bernar, Ernekins de Lamine, Laurent Picars, Robert le clerc. Monseigneur Thierry, archiprêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau ogival, en cire brune, de l'archiprêtre, pendant sur double queue de parchemin.

180. — 1307, 9 décembre. — *Ce fut fait et doné l'an de gracee M trois cens et set, le semmedy après le sen Nicholai*

Juette, abbesse de la Paix-Dieu, fait savoir qu'elle tient de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant 3 muids d'épeautre par an et pour un bail de 12 ans, 15 verges grandes de pré, situées près de la Paix-Dieu et que damoiselle Béatrice et Maron Daine du Val-Benoît avaient achetées à Gérard de Herendial.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.  
Copie dans le Cartulaire, I, 238.

181. — 1308, 6 mars. — *Ce fut fait l'an de gracee mille trois cens et set le merquedit après le Gran Quareme.*

Franck, avoué de Fléron, chevalier, tranche un différend entre l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère

(1) Cf. l'acte du 28 juin 1304.

Renier et Jean de Haccourt, maîtres de la maison, et les parents de feux Gauthier d'Enjosé et sa femme Oidain, à savoir : Collin, l'orfèvre de Maestricht (Treit), Evrard de Xheneumont (Skinulmont), Lambert Buchar, le sellier, dit de Gérardrie, et les enfants Gatre del Tyge, à savoir Piron, Hanet, Lambert, Maheal, Maghin et Béatrice, et les enfants d'Evrard de Skinulmont, à savoir Collette, Guillaume, Hanet et Ydule leur sœur et Tilman de Gérardrie, au sujet de leur « proimeteit » à 10 bonniers de terre, situés entre Melen et le Covretis et entre Abelinhaie et Herve. Les parents susdits finissent par renoncer à tous leurs droits éventuels en faveur de l'abbaye.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il était rond et porte un écu à la bande vivrée, chargé en chef d'un lambel à 5 pendants. Légende : . . . FfIS ADVOCATI DE FLER . . . — Copie dans le Cartulaire, I, 185 v<sup>o</sup>.

182. — 1308, 10 mai. — *Chu fut fait et doneit l'an de grasce mil trois cens et oвіт, le venredi après le domenie jubilate.*

L'official de Liège fait savoir que l'abbaye du Val-Benoit, représentée par frère Renier, maître, et Jean de Naveroule, frère du Val-Benoit, a échangé avec Collin, dit Colmasars, fils de Sanon d'Heure, et sa femme Catherine, 5 1/2 journals de terre, situés entre Heure-le-Romain et Houtain, contre une cour et maison à Heure-le-Romain « deleis le mostier ».

Archives de l'Etat, à Liège. — Original sur parchemin, muni d'un fragment insignifiant de sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, II, 154.

183. — 1308, 3 septembre. — *Faites et doncies en l'an de grasce millh trois cens et oвіт, le mardit après le feste saint Gile.*



Libert, fils de feu monseigneur Hubert, chevalier de Faimés, déclare que l'abbaye du Val-Benoît tient de lui un fief, plus amplement spécifié dans l'acte suivant, moyennant 6 sous liégeois.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 5 septembre 1308, muni d'un petit sceau rond en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il porte un écu à un croissant posé en fasce. Légende : † S. LIBERTI CAST[EL]-LAN]I D. FERME. — Copie dans le Cartulaire, I, 80.

184. — 1308, 5 septembre. — *L'an de grace M CCC et owt, le diocs après le feste saint Gile après awost.*

Jean le Brasseur de Clermont, Louis Loweneas, Winand le Corbesier et Simon, dit del Aitre, hommes de fief de Libert, châtelain de Faimés, font savoir qu'ils furent présents pardevant Gilles Lardenois, fondé de pouvoir spécial du châtelain en matière de fiefs, là où Evreneas, fils d'Olivier d'Evregnée, fut désigné pour être l'homme de fief de l'abbaye du Val-Benoît en remplacement d'Adam, fils de Louis du marché de Herve, décédé, au fief situé entre Melen, José et Herve, que l'abbaye tient de Libert de Faimés et pour le relief duquel elle paie 6 sous. Monseigneur Gauthier le prêtre de Clermont « de-leis Stokis », leur curé, pendit son scel à l'acte.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 3 septembre muni d'un fragment de sceau pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 85.

185. — 1309, 8 et 15 mars. — *L'an de grace M CCC et owt, le samedi devant le Mie Quareme . . . le samedi après.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Jean Boileau de Mons, fils du vieux Boileau, et ses sœurs Jutte et Anne, ont transporté à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Jean de Naveroule, maître de la maison, la

moitié d'un demi bonnier et une petite verge de terre allodiale situés entre Pousset et Limont en 2 pièces. Bodechon de Barchon leur transporte en même temps le 3<sup>e</sup> quart de cet alleu, et le samedi après, Louis, fils de monseigneur Thierry de Flémalle, leur donne le 4<sup>e</sup> quart.

Hommes allodiaux et présents : maire, le 8 mars, Louis de Ramey, le 15 mars, Herman Kamuses. Hommes, le 8 mars, Jean de Lileal, Stassin Marcadeis, Gérard Dagars, Gérard de Riwechon, Cunes de Pont d'Avroy, Lambert li Croicé, Lambert delle Vilhe ; le 15 mars, Gérard de Riwechons, Stassin Marcadeis, Gilles Mofles, Baudouin Bades. Monseigneur Thierry, archiprêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un fragment de sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 263.

186. — 1309, 6 mai. — *Ce fut fait en l'an de grasce milhe trois cens et noef, le mardi devant l'Ascencion Nostre Sa-gnour.*

La cour des échevins de Jupille détermine les cens que l'abbaye du Val-Benoit doit payer sur les terres dépendant de cette cour. Ces cens montent à 24 sols liégeois et 21 deniers liégeois « delle clawine del preit » de l'évêque de Liège, situé près de Jupille.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de deux sceaux pendant sur double queue de parchemin. Le premier, rond en cire brune représente un écu coupé, en chef un léopard lionné, en pointe semé de losanges. Légende : † S. CLOS DE GRAS . . . Le second, également rond, en cire brune, représente une porte de ville fortifiée. Légende : † S. SCABIN' CURIE DE IUPILIA. — Copie dans le Cartulaire, I, 135.

187. — 1309, 25 mai. — *L'an de grasce M CCC et neuf, le lundi après le Triniteit.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que damoiselle

Isabeau le Lardresse, béguine de Saint-Albert à Liège, comme exécutrice testamentaire de sa sœur Maron, lègue un bonnier de terre en deux pièces, l'une entre Noville et Jenelle, l'autre à Wonck, à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par frère Jean de Naveroule, convers de l'abbaye, en faveur de l'autel de Notre-Dame fondé en l'église du Val-Benoit par la dite Maron.

Hommes allodiaux et présents : Louis de Ramey, maire, Nogier del Parins, Jean delle Magdalene, Mones (Simon) de Flémalle, Gérard de Riwechons, Piron Regons, Lambert li Troite, Goffin le Beaclers, Henri Casteas, Baudouin Rispes, Gillon Castraus. Monseigneur Thierry, archiprêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, II, 4 v<sup>o</sup>.

188. — 1309, 4 juin. — *L'an de grasce MCCC et nuef, le merquedi après le Sacrament.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que dame Herlons, femme de Guillaume le Vieux, mayeur de Noville, a relevé tous les alleux qui lui étaient échus par la succession de ses parents, et qui étaient situés à Noville et aux environs.

Hommes allodiaux et présents : Alexandre de Fécher, maire, Pierre Tireburse, Jacques de Stokis, Stassin Marcadeis, Gérard de Riwechons. Monseigneur Thierry, archiprêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un fragment de sceau brisé en cire brune, pendait sur double queue de parchemin (déjà décrit).

189. — 1309, 24 juin. — *Che fut fait l'an de grasce MCCC et nuef, le nuit le sain Johan Baptiste.*

Les maire et échevins de Fragnée font savoir que Gillon

dit Loceaus, fils de Marie de Fragnée, a transporté à l'abbaye du Val-Benoit 6 setiers d'épeautre que l'abbaye lui devait annuellement sur les biens situés près des murs du Val-Benoit du côté de l'eau.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 5 petits sceaux ou fragments de sceaux ronds en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup> fragment porte un écu losangé au franc canton à la fleur de lys au pied coupé. Légende : † S... ERVI... Le 2<sup>d</sup> rond, un écu à 4 griffes mouvant des deux flancs de l'écu. Légende : † S. JEHANS DE LILIA. Le 3<sup>e</sup> brisé, rond, un écu à douze burelées au franc canton plein. Légende (un peu fruste) : † S... DE FRANGE. Le 4<sup>e</sup> brisé, rond, porte une grappe de raisin. Le 5<sup>e</sup> brisé, rond, porte une faucille au-dessus d'une fleur de lys au pied coupé. Légende : ... WASELI DE FRANEIE — Copie dans le Cartulaire, II, 26 v<sup>o</sup>.

190. — 1310, 15 septembre. — *Datum anno Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> X<sup>o</sup>, in crastino Exaltationis Sancte Crucis, in mense septembri.*

Mathilde, abbesse du Val-Benoit, fût savoir aux échevins du comte de Looz qu'elle a enlevé à Henri, dit Spileman, l'investiture d'un bonnier de terre arable situé au lieu dit « ten Grachtekin, » près de la cour de l'abbaye à Hex, et qui lui était parvenu de la part de sœur Catherine, dite de Vechmael (Fimalia), religieuse au Val-Benoit. Elle prie, en outre, les susdits échevins de lui substituer Conon, de la « familia » de noble seigneur Herman de Castro, porteur de la présente lettre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. muni d'un fragment insignifiant de sceau en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, II, 104 v<sup>o</sup>.

191. — 1311, 24 juin. — *Che fu fait et doneit l'an de grassce mille trois cens et unze, le nut delle feiste saint Jehan Baptistre alle yssue de resalhemois*

Gérard, dit « Vingnons de Saint-Giele en Polhemont » et Elise, sa femme, font savoir qu'ils ont donné à Collin, dit Doye, une maison située « fors de restiaus del chacie de Saint-Christolle » pour 18 deniers de cens héréditaires et 1 chapon, et 6 deniers de relief. Monseigneur Lambert, curé de Saint-Christophe, y a pendu son sceau.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Le sceau qui pendait sur simple queue de parchemin est enlevé.

192. — 1312, 8 juillet. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo duodecimo, sabbato post octavas beatorum Petri et Pauli apostolorum.*

L'official de Liège déclare que Nicolas, dit Collemassars, d'Heure-le-Romain, et Catherine, sa femme, reconnaissent avoir fait un échange de biens avec l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Renier de Freloux, convers puis maître de la maison du Val-Benoît. Les deux conjoints avaient transporté au Val-Benoît une cour et maison mouvant de la cour de l'église Saint-Denis de Liège à Heure-le-Romain; item un journal de terre arable mouvant de la cour de l'église Saint-Martin de Liège à Heure, en échange de 5 12 journaux de terre situés à Houtain en lieu dit « les Sars » et 1 journal situé « sous les bois d'Oyre », à Heure.

Furent présents à cet acte : frère Gilles de Lantin, convers du Val-Benoît, Jean de Vivegnis (Veteri Vineto), Wéry de Pierreuse (Petrosa), cleres procureurs en la Cour de Liège, Jean, dit Verlemmes et Jean, dit le Borgne d'Heure.

Archives de l'Etat à Liège : Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, II, 155.

193. — 1312, 3 décembre. — *Che fut fait l'an de grascé M CCC et dose, emie les Avens.*

Baudouin le Voué de Verviers, Godefroid et Arnold,

ses deux frères, reconnaissent qu'ils n'ont aucun droit sur la dime de Verviers, appartenant à l'abbaye du Val-Benoit.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux disparus.  
— Copie dans le Cartulaire, I, 126 v°.

104. — 1313, 13 janvier. — *Datum anno Domini millesimo tricentesimo duodecimo, sabato post Epiphaniam Domini.*

Testament de Jean, curé de Vyle, contenant divers legs en faveur de l'abbaye du Val-Benoit. Il institue comme exécuteurs testamentaires : Henri, seigneur de Vyle, chevalier, le maître de la maison du Val-Benoit, et seigneur Léon, prêtre chapelain de l'église Saint-Pierre à Liège. Il fait divers legs à ses sœurs Ydule et Sibylle et à Jean, fils de son frère Henri, ainsi qu'au doyen du concile de Ciney. Il affecte 42 sous de Tours à l'achat de son linceul. Il désire être enterré dans l'église de Vyle, si l'abbaye du Val-Benoit le permet. Il fait aussi divers legs à l'église de Vyle, aux pauvres de Saint-Christophe de Liège, à sœur Catherine de Limbourg, religieuse, et à frère Jean de Naveroule, maître de la maison du Val-Benoit.

Ont scellé l'acte : Lambert, doyen du concile de Ciney, Nicolas, curé de Filée, Godefroid, curé de Modave (Modale), Jean, curé de Marchin.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un petit sceau rond en cire brune, fruste, pendant sur double queue de parchemin — Copie dans le Cartulaire, I, 232.

105. — 1313, 25 août. — *Ce fut fait et doneit el an de grasce milhe troicens et traze, le samedi après le feste sain Bertremeir el mois d'aoost.*

Les échevins de Jupille déclarent que le bois de Basthiernesse que l'abbaye du Val-Benoit a acquis jadis de

monseigneur Léon de Nivelles, chevalier, appartient au Val-Benoît seul, moyennant un cens annuel de 20 deniers à la cour de Jupille.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau rond en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il représente un château-fort. Légende... M CURIE DE IVPI... — Copie dans le Cartulaire, I, 199.

196. — **Carpentorati, 1313, 29 novembre.** — *Datum Carpentorati, III kal. decembris, pontificatus nostri anno nono.*

Le pape Clément V permet aux religieuses de l'abbaye du Val-Benoît de recevoir les biens de leurs consœurs.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de la bulle de plomb, pendant sur laes de soie rouge et jaune. — Copie dans le Cartulaire, I, 31 v<sup>o</sup>.

197. — **1313, 6 décembre** — *Chu fut fait l'an de grasec M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> et traze, le jour delle feste saint Nicolay.*

Marie, veuve de seigneur Jean de Saint-Martin, échevin de Liège, fait savoir qu'elle a donné héritablement à trescens à Ellebrant, le sellier de Gérardrie, les deux parts de 2 maisons, situées en Gérardrie à Liège, moyennant 3 marcs 13 sous 4 deniers liégeois et 6 chapons hérifiables de cens par an.

Ont scellé Pacte : Pierre Boyeas, échevin de Liège, gendre de Marie et de seigneur Jean de Saint-Martin et Jean de Geire, le charpentier.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

198. — **1313, 6 décembre.** — *Chu fut fait l'an de grasec M<sup>o</sup> CCC et traze, le jour delle feiste saint Nicolay.*

L'abbesse du Val-Benoît donne à accense à Ellebrant, le sellier de Gérardrie, une maison moyennant 30 sous

8 deniers liégeois et 3 chapons héréditaires de cens annuel, et 3 sous 2 deniers de relief, réservé l'usufruit à Maghin delle Roze, religieuse du Val-Benoit.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Le sceau, dont il ne reste plus qu'un tout petit fragment en cire brune, pendait sur double queue de parchemin.

199. — **1314, 24 mai.** — *L'an de grace M CCC et quatuorse, le vendredi devant le Pentecoste, a savoir oait jors a l'essue de mois de may.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Thierry de Melen a donné à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par frère Jean, convers du Val-Benoit, un journal de pré situé entre Boland et Melen « en Routrih », réclamé un jour par les enfants Nemer de Melen, mais demeuré au dit Thierry par jugement, comme son bon alleu.

Hommes allodiaux et présents : Alexandre de Fécher, maire, Herman Camuses, Simon de Flémalle, Jean d'Avans, Baudouin Rispes, Gillon Castras, Collin, fils de maître Collard « le specier », Goffin li Beausclers. Monseigneur Henri de Mostir, archiprêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, I, 99.

200. — **1317, 2 décembre.** — *Chu fait et doneit l'an de grasce M CCC et disset, le vendredi après le feiste sent Andrier l'apostle.*

Les maire et échevins d'Ans font savoir que l'abbaye du Val-Benoit a donné à accense à Gillon, fils de maître Pierre de Molin, un moulin situé à Ans, moyennant 33 muids d'épeautre de rente annuelle. Gillon s'engage à exécuter au moulin des améliorations jusqu'à concurrence



de 60 livres de Tournois en deux ans. Comme contregage, il donne une cour et maison dite «delle bresine de Molins» dépendant de dame Gertrude, veuve de seigneur Gillon Rigol, moyennant 10 sous 8 deniers de cens par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

201. — **1319, 30 juin.** — *Ce fut fait l'an de grasce M<sup>o</sup> CCC et dis neuf, le derain jur de resailhemois.*

La cour des échevins d'Ougrée fait savoir que Jean del Sart d'Ougrée (Ugreis) a pris à ferme de l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Cunar de Harne, son procureur, un tierçal journal de terre situé «deleis Abiermolhen», moyennant 6 setiers d'épeautre de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau brisé, rond, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il représente un homme à cheval, assis à rebours, tenant un objet ressemblant à une arbalète. Derrière le cheval se trouve un autre personnage. Légende: | † S. LA | MB<sup>o</sup> TI DE STRELES | INVEST | TI DE VGRES. — Copie dans le Cartulaire, I, 221 v<sup>o</sup>.

202. — **1322, 20 mars.** — *Ce fut fait et donnoit l'an de grasce milhe trois cens et vingt et une, le vigile delle feste saint Benoit.*

Jean, abbé du Val Saint-Lambert, fait savoir que pour éteindre les dettes de l'abbaye, il a vendu à l'abbaye du Val-Benoît 27 verges grandes, 5 petites de terre en deux pièces, situées à Oleye. L'abbaye du Val Saint-Lambert délègue pour la représenter dom Jackemin de Huy, dit «le gay moine». Damoiselle Yde de Cortis, demeurant en la rue des Prêcheurs à Liège, a une rente annuelle et viagère de 4 muids d'épeautre sur l'une des terres.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un beau sceau ogival brisé en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il représente un abbé debout, tenant de la main droite une crosse. Légende: | † SIGI | LLVM VALLE IS SCI LAMB'. Le contresceau représente saint Lambert

agenouillé, frappé d'un coup de lance tenue de la main gauche par un homme qui tient un glaive de la main droite. Légende : CONT'S. VALLIS SCI LAMBERTI. — Copie dans le Cartulaire, I, 257.

203. — 1322, 22 mars. — *L'an de grasce M CCC et vint onk, le lundit après le Mi Quaremme.*

La Cour allodiale de Liège déclare que l'abbaye du Val Saint-Lambert, représentée par dom Jackemin de Huy, dit « li gais moines », a vendu à l'abbaye du Val-Benoît, représenté par Cunar de Harne, 27 verges grandes 5 petites de terre en deux pièces, situées à Oleye (1).

Hommes allodiaux et présents : Alexandre de Fécher, citain de Liège, maire, Jean Picars, rapporteur du jugement, Gérard de Lardier, Gilles Sureaus, Gérard li maistres, Conrad de Saint Johanstree, Gérard delle Ville, Jean li Cokins, Jean Duches, Henri delle Boisee, Hanes de Lavoïr, Simon de Flémalle, Gillon Castras, Jakemotes de Stokis, Colon Textor, Bastin d'Ivoz, Hubretins de Toren. Monseigneur Piron d'Oleye, archiprêtre de Liège.

Coll. v. d. II. Original sur parchemin. Sceau disparu. — Copie dans le Cartulaire, I, 259 v<sup>o</sup>.

204. — 1322, 29 mars. — *Donncis l'an de grasce M CCC et vint on, le lundit devant le Florie Paske.*

Le vice-doyen et le chapitre de la cathédrale de Liège déclarent constituer monseigneur Godefroid de Daules, chanoine, et Hellin d'Antoing, chantre de la cathédrale pour transporter devant la Cour allodiale à l'abbaye du Val-Benoît la demi-aime de vin de rente annuelle que l'abbaye lui devait sur le « thier » et le pré situés près du Val-Benoît.

Coll. v. d. II. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, II, 25 v<sup>o</sup>.

(1) Voyez l'acte précédent.

205. — 1322, 18 novembre. *Donneil l'an de grace mill trois cens et vinte dois, le jour des octaves saint Martin.*

Jean, abbé du Val Saint-Lambert, fait savoir que pour terminer les différends qui existaient depuis longtemps entre son abbaye et celle du Val-Benoît au sujet du payement de certains cens, il a donné à cette abbaye un bonnier de terre à Heers, situé en lieu dit « le Bruire », tenu par Lambert, dit delle Fontaine de Heers, moyennant 10 setiers d'épeautre. L'abbaye du Val Saint-Lambert s'est fait représenter par dom Bertrand de Saint-Martin dit Botin, moine de l'abbaye, maître de la cour de Rullecoven (Rudecove). Sœur Mathilde est abbesse du Val-Benoît.

Archives de l'État, à Liège. Chirographe sur parchemin. (Le mot écrit sur le bord inférieur). Sceaux enlevés. L'autre exemplaire du chirographe est également conservé aux Archives de l'État à Liège : Fonds du Val Saint-Lambert, n° 456. Les sceaux sont aussi enlevés. — Copie dans le Cartulaire, II, 102 v<sup>o</sup>.

Analysé dans SCHOONBRODT : *Inventaire des archives du Val Saint-Lambert*, t. I, p. 171.

206. — 1323, 23 avril. — *L'an de grace M CCC et vinte trois, le semedis après le domeine ke on chante JUBILATE.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Makaires, Hanes, Annes et Yvette, enfants d'Aymeri de Melen, ont transporté à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Cunar de Harne, un pré situé à Melen, « en grand tries ».

Hommes allodiaux et présents : Alexandre de Fécher, maire, Thierry Pannee de Bierset, Gillon Lotins, son frère, Guillaume de Bierset, Hanet de Lavoit, Simon de Flémalle, Wéry li Suors, Jean de Lilacl, Gillon Castras, Gérard li maistres, Jakemotte de Stokis. Monseigneur Piron d'Oleye, archiprêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau brisé en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il est ogival et représente la sainte Vierge assise, tenant l'enfant

Jésus sur le bras gauche, en bas un homme agenouillé. Légende: . . . PETRI. . LEO... Contresceau: un grand P avec en exergue les lettres † ETRUS. — Copie dans le Cartulaire, I, 100.

207. — 1324, 29 décembre. — *Donneit l'an de grasce M CCC et vinte quatre, lendemain des Innocens.*

Mathilde de Fize (suer Maheaus de Fies), abbesse du Val-Benoît, et Henri del Lavoir, maire de Liège, font un accord au sujet de cens réciproques qu'ils se devaient sur des maisons situées à Liège. L'abbaye devait à Henri 5 sous de vieux Parisis de cens annuel sur la maison dite « de sendresse en le ruwe des Croisies » et 4 sous 8 deniers liégeois de cens annuel sur une maison située « en Manghenie », ayant appartenu à Lambert delle Roise. Henri devait à l'abbaye 12 sous liégeois de cens annuel sur une maison située « en le ruwe que on dist delle Stuve », ayant appartenu jadis à Piron d'Ocquier et joignant au préal de la maison habitée par Henri. On convient que l'abbaye tiendra les deux premières maisons de Henri moyennant une maille de cens par an, et que Henri tiendra de l'abbaye la dernière maison moyennant 3 sous 6 deniers liégeois de cens annuel.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, (le mot écrit sur le bord inférieur de l'acte.) Sceaux enlevés.

208. — 1326, 10 mars. — *Che fut fait l'an de grasce M CCC et vingt cinq, dis jors a l'entrec de marche.*

Damoiselle Agnès, dite « li Precheresse », fait savoir que l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Cunar de Harne, a relevé de sa cour de tenants des « stueves, berodires » et dépendances, situés en « Porcheal rualle » moyennant 12 sous 8 deniers liégeois par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de trois fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin:

le premier, ogival, en cire brune, représente tant une tête qu'un pied debout, tenant de la main gauche une palme. Légende: ... ANES FILLE .. LE COKEL; le second, rond, représente une branche placée entre deux oiseaux. Légende: ... GILIEL DE LAVEO. Du troisième, il ne reste plus que deux fragments insignifiants, en cire brune.

209. — **1326, 19 octobre.** — *L'an de la nativité Nostre Sangneur mille trois cens et vinte sis, l'indiction noveime, le disenoveme jur de mois d'octembre.*

Pardevant le notaire Jean Lambert, jadis de Genovre, l'abbaye<sup>7</sup> du Val-Benoit et les masuiers d'Ougnée et Sclessin nomment des arbitres pour trancher le différend qui existait entre eux au sujet de la forêt de Chaienoir, contenant 26 bonniers, acquis par l'abbaye des exécuteurs testamentaires du seigneur de Sclessin. Les masuiers d'Ougnée et Sclessin prétendaient y avoir droit de « pasturage et de wedage ». Les arbitres nommés sont, de la part du Val-Benoit, Jacquemin de Hollogne, chanoine de Saint-Denis et écolâtre de Saint-Martin, et de la part des masuiers, Jacquemin de Sart, chanoine de Saint-Denis. Les<sup>a</sup> arbitres décident que les masuiers n'ont aucun droit dans le dit bois après la feuille de trois ans, mais que l'abbaye leur devra payer « al okison de dit plait » 42 livres de petits tournois.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. — Même coll. Copie de l'époque sur parchemin — Copie dans le Cartulaire, III, fol. 4. — Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle sur papier, aux Archives de l'Etat à Liège.

210. — **1326, 20 octobre.** — *Che fut fait et donoit l'an de grasce mille CCC et vinte siis, le lundi après les octables delle feiste saint Denis.*

Les maire et échevins d'Ougnée et Sclessin font savoir que l'abbaye du Val-Benoit et les masuiers de la com-

mune ont constitué des arbitres pour trancher la question des droits qu'ils avaient dans la forêt de « Chayenoir, » et que ceux-ci ont décidé que les masuiers n'y avaient aucun droit <sup>(1)</sup>

Original disparu. — Coll. v. d. H. Copie de l'époque sur parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 203 v<sup>o</sup> et dans le Cartulaire, III, 7 v<sup>o</sup>. — Deux copies du XVII<sup>e</sup> siècle sur papier aux Archives de l'État, à Liège.

211. — **1326, 2 novembre.** — *Che fut fait et donoit l'an de grace milhe trois cens et vint sys, le dymengue devant le feste saint Symon et saint Jude aposteles.*

Lettres relatives au même objet, émanant des maire et échevins de Malmedy <sup>(2)</sup>.

Original disparu. — Coll. v. d. H. Copie de l'époque sur parchemin. — Archives de l'État à Liège. Copie du XVII<sup>e</sup> siècle sur papier. — Copie dans le Cartulaire, I, 205 v<sup>o</sup>, et dans le Cartulaire, III, 9 v<sup>o</sup>.

212. — **Liège, 1327, 26 janvier.** — *Anno a natiuitate Domini millesimo CCC<sup>o</sup> vicesimo septimo, indictione decima, vicesima sexta die mensis ianuarii.*

Pardevant le notaire Guillaume Simon Yerte, dit le Torrier, l'abbaye du Val-Benoit, représentée par seigneur Henri, dit Pinte, chapelain de Saint-Denis, receveur du Val-Benoit, ayant acheté à Jean de Villers, fils de seigneur Libert, dit Liboret de Villers, chevalier, 14 bonniers de terre arable à Awans, au prix de 41 livres de petits tournois le bonnier, lui paie en à-compte quatre cents livres en espèces suivantes : 320 livres en esterlings de Brabant à quatre lions, à raison de 3 esterlings pour 18 tournois petits, et le reste en gros tournois vieux

<sup>(1)</sup> Voyez l'acte précédent.

<sup>(2)</sup> Voyez les deux actes précédents.

du roi de France, chacun à raison de 10 petit-tournois. Cette somme fut d'abord comptée par Jean de Haccourt, changeur à Liège.

Fait à Liège, dans la maison du Val-Benoit, en présence de Jean, dit de Reims, clerc, et Libert, fils de feu l'Arbalestrier de Villers.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin revêtu du monogramme du notaire. — Copie dans le Coutumier, II, 79 v<sup>o</sup>.

213. — **Liège, 1327, 1<sup>er</sup> juin.** — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo septimo, feria secunda post festum Penthecosten.*

L'official de Liège fait savoir que devant Mathieu, dit Clugnet, son notaire délégué, Guillaume, fils de Collard de Lantin, pour lui et pour Jean de Villers, écuyer, fils de seigneur Libert, chevalier, a donné quittance à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par seigneur Henri, prêtre, fils de Gérard, dit Pinte, pelletier, citain de Liège, du prix d'achat, soit 500 livres tournois petits, de 14 bonniers de terre à Awans.

L'acte notarial fut passé dans la maison de Goffin, dit de Fétinne, située près de l'église Notre-Dame à Liège, en présence de seigneur Bertrand, prêtre, dit de Sainte-Marie, Goffin, sellier, Elisabeth, femme de Goffin susdit, Jean, frère de seigneur Henri, prêtre susdit, Jean, dit Hazeit et Collin, dit Cripulheit, témoins appelés.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

214. — **1327, 10 juillet.** — *Che fut fait Pan de grasce M CCC et vinte sept, dys jours al entree de fenalmois.*

Juette, veuve de Lambert de Richelle, déclare que Jacquemin Colons de Saint-Servais a transporté à ses deux fils, Lambuches et Collard, ses droits sur un bonnier et un demi journal de terre, situés à Xhovémont,

dépendant de Juette susdite, moyennant 6 deniers liégeois de bonne monnaie de cens par an. Ensuite les deux frères ont transporté à leur tour la terre à Jean de]La-voir, dit « li Cangires, » moyennant payement du même cens à Juette.

Original disparu. — Coll. v. d. H. Minute sur parchemin.  
— Même coll. Copie de l'époque sur parchemin. — Copie dans le Cartulaire, II, 45

215. — 1328, 27 février. — *Che fut fait l'an de grasce M CCC et vint sept, III jors a l'issue de fevrier.*

Thomas, fils de feu Thomas Masée d'Esneux (Astenoir), fait savoir que l'abbaye du Val-Benoit, représentée par sœur « Maheaus », abbesse, lui transporte un moulin et un pré situés près du bois de Bellaire, qu'elle tenait de lui, moyennant 8 deniers de bonne monnaie de cens par an. Puis Thomas les lui donne à tenir moyennant une maille liégeoise de cens par an, qu'il ira percevoir en l'hôtel du Val-Benoit, en Souverain-Pont, à Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de deux fragments de sceaux, en cire brune fruste, pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 133.

216. — 1328, 27 février. — *Donnee l'an de grasce M CCC et vint sept, III jors a l'esue de fevrier.*

Thomas d'Esneux (Astenoir) déclare que l'abbaye du Val-Benoit a racheté une maille de cens qu'elle lui devait sur le moulin et le pré de Bellaire.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau, fruste, en cire brune, pendant sur simple queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 134.

217. — Liège, 1328, 14 juin. — *Anno nativitatís Domini millesimo trecentesimo vicesimo octavo, indictione undecima, mensis junii die quarta decima.*



Devant l'abbé de Bearepart (institué par le pape Jean II comme juge, concurremment avec l'abbé de St-Jacques à Liège, Robert de Lens, notaire public, et maître Jacques « de Mutina »), Gérard de Bléret, procureur de l'abbaye du Val-Benoit, demande l'annulation d'une décision du susdit abbé, au sujet de l'admission d'Isabelle Claricie de Dison, comme religieuse au Val-Benoit. Celle-ci n'avait pas dit qu'elle était de la ville de Liège, sans quoi elle n'aurait pas obtenu ses lettres d'admission. L'abbé demande divers délais avant de prendre une décision.

L'acte fut passé au monastère de Bearepart à Liège en présence de frère Gilles de Huy, de l'ordre des Prémontrés, curé de l'église Saint-Nicolas Outre-Meuse, seigneur Jean, dit Tungunel, curé de l'église de Sart, Renier de Fize, clerc procureur.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin assez fortement abîmé et effacé en certains endroits.

218. — **1329, 8 juillet.** — *Ce fut fait et donoit l'an de grace milhe trois cens et vinte neuf, le oviceime jour de fenalmois alle entree.*

La cour des échevins de monseigneur Lambert, seigneur d'Oupeye, chevalier, fait savoir que monseigneur Lambert a transporté à l'abbaye du Val-Benoit dix deniers de cens de bonne monnaie que l'abbaye lui devait sur certaines terres qu'elle tenait de lui, à Oupeye, ce moyennant une certaine somme d'argent non spécifiée dans l'acte. — L'abbaye du Val-Benoit était représentée par Jean, dit Favreal d'Heure, son procureur.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, II, 175 v<sup>o</sup>.

219. — **1330, 25 février.** — *Ce fut fait l'an de grace M CCC et vinte neuf, IIII jurs de fevrier al issuc.*

Les maire et échevins d'Ougnée font savoir que l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Arnoul, convers, procureur de l'abbaye, et sœur «Maheaus», abbesse, a cédé des «aizemenches» sur 6 bonniers 40 verges petites de son bois d'Ougnée aux masuiers de Fragnée, représentés par les maire et échevins de Fragnée, en échange de ces mêmes droits dans un bois de 3 bonniers et un demi journal, situé près de l'abbaye

Archives de l'État à Liège. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés — Copie du XVII<sup>e</sup> siècle, sur papier.

220. — 1330, 25 février.

Acte relatif au même objet, émanant des échevins de Fragnée.

Archives de l'État à Liège. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés. — Trois copies du XVII<sup>e</sup> siècle, une du XVIII<sup>e</sup>, sur papier, faites d'après le Cartulaire de 1380. — Copie dans le Cartulaire, II, 29 v<sup>o</sup>.

221. — Braives, 1330, 29 mars. — *Che fut fait et donoit en nostre maison de Broives, l'an de grasce milh trois cens et vinte neuf, al tier jour del moys de marche alle issue.*

Clarenbas, sire d'Atrive, déclare que devant sa cour féodale Fastré Pirkelos, fils de Godefryn Frehin et de moiselle Adille, sa mère, ont transporté à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Jacquemin, dit Hustins, procureur, 5 bonniers 14 verges grandes de terre à Momelette et à Noville.

Composaient la cour féodale : Gérard, fils de monseigneur Godefroid de Blohen, chevalier, Thierry, fils de monseigneur Simon le Polen de Julemont, chevalier, Libert, dit Boton de Latines, Gillon, fils de feu Hocheval de Braives, Henri delle Hamaide de Braives, Willemot, le clerc de Braives et Gossole, mari de la fille d'Enihar.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un petit sceau brisé, rond, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il porte un écu à 3 quintefeuilles. Légende brisée. — Copie dans le Cartulaire, II, 5<sup>vo</sup>.

222. — 1330, 19 juin. — *Ce fut fait l'an de grace MCCC et trente, le mardi devant le Nativiteit sain Johan Baptiste.*

Henri, dit Pinte, chapelain de Saint-Denis à Liège, maire de la cour des biens dépendant de l'abbaye du Val-Benoit, fait savoir que Gérard et Lowette, frères, fils de feu maître Henri le Poindoir de Gérardrie, avaient relevé jadis devant la dite cour chacun la moitié du tiers d'une maison et dépendances situées en Gérardrie, moyennant 18 sous 4 deniers et 1/2 chapon de cens héritable par an et à 19 deniers de relief. Puis Thierry Odars et Jean de Vaz de Gérardrie, exécuteurs testamentaires de feu Albran le sellier, dont la maison joignait à celle dont il est question plus haut, transportèrent à Gérard susdit le tiers de sa maison. Dans la suite, Lowette transporta à son frère Gérard la moitié du tiers de la maison de leur père. De sorte qu'à l'heure présente Gérard tenait le tiers des deux maisons en question, moyennant 36 sous 3 deniers et 3 chapons de cens par an et 38 deniers de relief.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

223. — **Le Val-Benoit, 1330, 29 juin.** — *Anno Domini millesimo tricentesimo tricesimo, in festo beatorum [apostolorum] Petri et Pauli.*

Guillaume, abbé de Citeaux, du consentement et à la demande des religieuses de l'abbaye du Val-Benoit, fixe à 45 leur nombre maximum.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de deux fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 32.

224. — **Avignon, 1330, 5 novembre.** — *Datum Avinionie, nonis novembris, pontificatus nostri anno quinto decimo.*

Le pape Jean XXII confirme la résolution des religieuses du Val-Benoit de ne pas admettre plus de 45 personnes dans leur couvent.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de la bulle de plomb, pendant sur laes de soie rouge et jaune. — Copie dans le Cartulaire, t. 33.

225. — **1331, 25 juin.** — *L'an de grasce M CCC et trente onk, sies jours devens resalhemois al cissue.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que demoiselle Elise, veuve de Jean de Bois d'Odeur (Odoir), transporta à Jean<sup>ns</sup> Hongreas de Jehay (Jehain), et à demoiselle Jeanne, sa femme, fille de demoiselle Elise, la moitié de 3 bonniers de terre, situés à Herstappe (Harstaples), en 5 pièces aux endroits suivants : « a Saus a Criscengnees, » « a Nuormerengs, » « deleis Harstaples, » « ale Tombe vers Harstaples, » « ale voie de Harstaples. »

Hommes allodiaux et présents : Simon de Flémalle, mayeur ; Ernekin de Seraing, le panetier ; Libert de Streel ; Stassin de Meeffe ; Johan le Maireas, de Jehay ; Jean le Cokin ; Wérotte de Mes, le mangon ; Jakemotte, son frère ; Stassin de Thisnes ; Gillon Castras ; Hanas de Bierset ; Jakemotte de Stokis. Monseigneur Gérard de Sart, archiprêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau ogival, en cire brune, de l'archiprêtre de Liège, pendant sur double queue de parchemin. Il représente un saint debout. Légende ... DE S...

226. — **1331, 18 septembre.** — *Chu fut fait et aprouveit en l'an de grasce milhe troi cens et trente onk, le merquedi après le feste sain Lambert,*

Les échevins de Jupille, jugeant au Pont d'Asporon ont font savoir que, suivant les preuves fournies par la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoit, Maron, veuve de Thierry Hazeit del Preit, et Helwide, sa fille, épouse de Gilles Drawéal, devront payer annuellement à l'abbaye du Val-Benoit une rente de 7 sous et 4 deniers sur les héritages de feu Thierry de Pré, chevalier, père de feu Jean Hazeit, écuyer, héritages qu'occupait en partie la dite Maron.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de deux petits fragments de sceaux, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 129<sup>vo</sup>.

227. — **1331, 21 septembre.** — *Ce fut fait l'an de grace M CCC et trente onk, X jurs del mois de septembre al issue.*

Jean de Chantemerle, écuyer, et demoiselle Marguerite, sa femme, font savoir qu'ils ont donné à accense à Marie, fille de Cunard d'Avionpuits (Awelhonpuiche), représentée par Hannet Marar, qui demeure « en le Gotte, desous Nandren, » son mambour, 18 deniers 1 copé liégeois de bonne monnaie et 5 muids 1 setier d'avoine de cens héritable sur les terres suivantes : 10 journaux de terre arable, « derire le Suifawe »; 7 journaux de terre « al bois de Sain Poul »; 1 bonnier de terre, « ki fut Boder », et ce moyennant un copé liégeois de cens annuel.

L'acte était muni des sceaux de Jean de Chantemerle et de Thomas, curé de Neuville (delle Noeueville).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin cousu à une copie du même acte, délivrée par les échevins de Liège, le 26 mars 1367. Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire, I, 227<sup>ro</sup>.

228. — **1335, 15 juin.** — *Datum anno dominice natiuitatis millesimo trecentesimo trecesimo quinto, mensis junii die decima quinta.*

Elide de Loncin, abbesse du Val-Benoit, fait savoir que

Goswin de Mirle, doyen de l'église Saint-Jean à Liège, a donné à l'abbaye une certaine somme d'argent, qui doit être consacrée à la vigne de 3 journals 5 verges petites, plantée en face de l'abbaye, à condition qu'il pourra en récolter les fruits tout le cours de sa vie. Après sa mort, elle appartiendra à l'abbaye, qui ne pourra la vendre, mais devra célébrer son anniversaire, celui de son père, feu Henri de Mirle, écuyer, et de son frère, feu Machaire, chanoine de Liège, et distribuer ces jours-là la pitance provenant des revenus de la vigne.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire, II, 33.

229. — **1336, 8 décembre**, — *Anno a nativitate Domini millesimo trecentesimo tricesimo sexto, mensis decembris octava die.*

Commission donnée par l'official de Liège au notaire Giloteal Gilotin, au sujet des actes à passer entre l'abbaye du Val-Benoit et Cunar de Harne.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte suivant.

230. — **Le Val-Benoit et Liège, 1336, 9 décembre et 19 décembre** — *L'an delle nativiteit Nostre Saingnoir Jhesu Crist milhe trois cens et trentesiez, l'indiction quarte, de mois de decembre le noveme jour.*

*L'an de gracee delle nativiteit Nostre Saingnoir Jhesucrist milhe trois cens et trentesiez, l'indiction quarte, le dieznoveme jour de mois de decembre, le vigile sain Thomas l'apostle.*

L'official de Liège fait savoir que devant son notaire Giloteal Gilotin, Cunar de Harne a racheté une somme de 80 muids d'épeautre qu'il devait à l'abbaye du Val-Benoit, livrés à raison de 24 sols tournois le muid d'épeautre, ce qui faisait au total 96 livres tournois, somme

qu'il remplace par une rente héréditaire de « son » denier qu'il avait sur une demi-brasserie, « soit le clachie de Saint-Christolle deleis Liège », occupée par Henri, dit de Dolenbroit. L'acte fut passé « alle Vals Benoite en le cuisine delle hosteit madamme l'abesse », en présence de sire Jean de Lardier, chapelain en l'église Saint-Denis à Liège, Lambert, dit de Rocour, jadis clerc de la justice de Liège, l'anes, dit Saillies delle Savenier, et Emelotte, « damoiselle » de l'abbesse.

Devant la cour de l'hôpital Saint-Christophe de Liège (maire Gilles de Wonck, frère de l'hôpital), dont Cumar de Harne tenait la dite brasserie, il transporte celle-ci à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par sire Jean de Lardier. L'acte fut passé « en la cusine delle hospital Sain Cristofle » en présence de Goffard de Poucet, Gilles d'Alleur, frères de l'hôpital, Stassin de Gembloux et Benoit, receveurs des biens de l'hôpital.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin troué en plusieurs endroits. Sceau enlevé.

231. — 1338, 27 avril. — *L'an mille trois cent et XXXVIII, le mercredi après l'Ascension.*

Jean Percheval de Wihogne, clerc, par l'intermédiaire de son mambour Henri de Paifve, dit Godenule, transporta à l'abbaye du Val-Benoit 43 verges grandes de terre en deux pièces, situées à Wihogne, en lieux dits « al preit Libert de Wihogne » et « entre Dippedale et le Molienvoie ». L'abbaye du Val-Benoit est représentée par son receveur, Jean de Lardier, chapelain de Saint-Denis. Jean Percheval avait une fille en bas-âge, du nom de Marie.

Original disparu. — Archives de l'État à Liège. Copie du XVII<sup>e</sup> siècle sur papier d'après le Cartulaire de 1389.

Copie dans l'*Antiquus liber*, sub verbo : Wyhogne, et dans le Cartulaire, II, 112.

232. — 1343, 26 mars. — *Faites et donneiz vinte syes jours*

*el moy de marche, l'an del nativiteit Nostre Saingnour Jhesu Crist milh trois cens et quarante trois.*

Les doyen et chapitre de l'abbaye de Malmedy accordent à dom Gilles d'Avionpuits (Awillonpuyche), leur confrère, l'autorisation de disposer comme il l'entend des héritages qu'il fait ou peut faire.

Original disparu. — Coll. v. d. H. Copie sur parchemin dans un vidimus du 14 mai 1308, émanant du chapitre de la cathédrale de Liège, muni d'un fragment insignifiant de sceau en cire brune, sur lequel on remarque la tête mitrée de saint Lambert, qui figure également sur le contresceau.

233. — 1344, 12 juin. — *Che fut fait l'an del nativiteit Nostre Singneur M CCC et quarante quatre, XII jours devans resalhemois.*

La Cour des échevins des Awirs fait savoir que Lambert d'Oupeye, chevalier, a transporté à Thonart Colons de Saint-Servais deux pièces de pré situées aux Awirs, « desos le molin ki siet de fons le mostir de Saint-Estevene d'Awir » et « deleis le preit medame de Hermalles », moyennant 4 deniers et une maille de cens à payer à la dite cour.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 7 juillet 1302. Sceaux enlevés.

234. — 1346 21 février. — *Chu fuit fait l'an delle nativiteit Nostre Saingnour Jhesu Crist milhe trois cens quarant et siez, vint et une jour devans le mois de fevrier.*

Louis, dit Percheveauz, maire en féauté de la cour des échevins de Flémalle-Grande, en lieu de Jean, dit Boilaywe de Mons, écuyer, fait savoir que Thonon, fils de feu Thonart Dablen, écuyer, lui demanda un record tendant à le confirmer dans la possession des cens et rentes suivants sur les biens situés à Flémalle-Grande: 4 1 2 sous de bonne monnaie et 4 chapons sur la cour, maison, etc., de Thierry de Bulhon « a Muese » ; 27 deniers 4 chapons



sur la cour qui fut à Lysterne Auques, tenue par dame Yde de Hollogne ; 9 sous 9 chapons sur la cour, maison, etc., de Collin Ghobar et sur celles de Marotine, sa sœur, tenues par Collin ; 2 sous 4 chapons sur la cour et maison de Grand Libert, tenus par Henri « li Bresse-reauz de Gemeppe » ; 4 sous 4 chapons sur la cour et maison qui fut à Libert le mayeur de Flémalle, en lieu dit « ale Fontaine » ; 4 sous 6 deniers sur la cour et le jardin qui furent à Otteman, tenus par Radus de Flémalle, écuyer. Cela fait, il transporte tous ces cens à Lambert, fils de feu Jean Lardour de Gemeppe, qui en rendra annuellement 16 deniers à la cour des échevins de Flémalle-Grande. — Frère Jean de Mequegnis, curé de Flémalle, sceilla l'acte

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés.

235. — 1347, 24 septembre. — *L'an del nativité Nostre Singnour M CCC et quarante sept, vint quatre jours devers septembre.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Collart de Coronmeuse, clerc receveur de l'abbaye, a relevé devant elle le quart de 4 muids d'épeautre et de 2 chapons de cens annuel sur un pré à Tainier, qui fut aux enfants d'Érnard de Roloux, et le quart de 7 sous *bonc* sur la cour dite de Hatepenne à Hodeige, parvenus à l'abbaye de la part de feu Marie de Harne, religieuse, fille de Jean de Lavoit, dit le Change-reaul.

Hommes allodiaux : Goffin de Fetinne, maire, Raskin, fils de monseigneur Hugues de Haccourt, chevalier, Jean, dit Astarot, Goffin de Fetinne, le cordonnier, Gillon Erteis, l'orfèvre, Colon Textor, Louis le Damoiseas, Renchon de Mons, « li pessires », Gérard Ugelins, « usirs de palais ». Monseigneur de Sart, archiprêtre de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.  
Copié dans le Cartulaire, I, 224

236. — 1348, 9 juillet. — *Che fut fait l'an del nativite Nostre Singneur MCCC et quarante oait, IX jours de vans fenalmois.*

Demoiselle Agule, veuve de Jacquemin Festeaul, hal-lier de Liège, et demoiselle Agnès, sa sœur, veuve de Jean Homoïs de Pré, font savoir qu'elles ont donné, moyennant un denier de cens et une maille à chacune d'elles, à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Collard de Coronmeuse, clerc, une cour et dépendances d'un demi-bonnier, situées en « Graveroul », près du Val-Benoît, tenues par « Ysabelhons, fille Colin dit Nyveie », parvenue à Agule, pendant son veuvage, de la part de monseigneur Gérard de Cor, feu son frère, chanoine et chantre de Saint-Martin.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte suivant. Les deux actes sont munis de 8 petits sceaux ou fragments de sceaux, en cire de diverses couleurs, pendant sur double queue. — Copie dans le Cartulaire, II, 39.

237. — 1348, 9 juillet. — *Fait et doneit l'an del nativite Nostre Saingneur Jhesucrist milhe CCC quarante oait, nuef jours de mois de fenalz.*

Les échevins de Liège approuvent la donation précédente.

Jean Peyreal est maire en féauté pour monseigneur Louis d'Ouffiet, chevalier, maire et échevin de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte précédent. — Copie dans le Cartulaire, II, 40 v<sup>o</sup>.

238. 1350, 29 mars. — *Sour l'an delle nativiteit Nostre Saingneur mille trois cens et cinquante, del moys de marche le vinte nuef jours*

Elide de Loncin, abbesse du Val-Benoît, donne la houillère de Hongrie à Sclessin, à exploiter à Jean,

dit Beruwir del Yle pour un huitième, à Jean de Looz, pour un quart; à Wathelet Mclart, pour un quart, et à Jean, fils Lambinet et Herman de Tainier pour un quart et demi. Ils prendront « une leveal d'eaive et une heraine » le plus bas qu'ils le pourront dans les biens d'Évrard, dit Maxhereit, fils de feu Otte de Yle, et creuseront des voies vers les biens du Val-Benoit. Ils payeront le huitième de leurs profits à l'abbaye. Pour le « bas ou leveal » qu'ils prendront dans les biens du dit Maxhereit, ils lui donneront 5 paniers de houille sur cent qu'ils en extrairont. Ils feront toutes les acquisitions nécessaires à leurs frais et auront entrée et issue dans les biens du Val-Benoit; ils ne pourront couper du bois dans les forêts de l'abbaye, devront clôturer les fosses qu'ils creuseront, pour que les betes n'y tombent pas, et leur exploitation finie, ils rempliront les fosses. L'abbaye pourra faire visiter les travaux par les voirs-jurés des charbonnages quand il lui plaira, aux frais des houilleurs, et, l'ouvrage terminé, estimer les profits pour voir s'ils ne sont pas supérieurs au huitième payé.

Archives de l'Etat à Liège. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés.

239. — 1350, 7 juin. — *Che fut l'an delle nativiteit Nostre Saingneur M CCC<sup>e</sup> et cinquante, l'II jours de mois de vesaille.*

La Cour des tenants de l'église Saint-Jean de Liège, à Ougrée, fait savoir que Collart, fils de feu Jean Crawea, a transporté à Renard de Seraing, clere, les biens suivants : la moitié d'une verge grande de terre, dite « le longe verge » sous Ougnée ; la moitié d'un journal de terre, sur lequel Collart devait à Warnier de Lavoit un demi-muid d'épeautre de rente annuelle ; la moitié d'un tierçal journal, joignant aux terres de l'abbaye du Val-Benoit vers Meuse ; la moitié de 4 1 2 verges grandes. Toutes ces terres mouvaient par moitié de la susdite

cour, moyennant 3 deniers une maille liégeois de cens par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

240. — **Avignon, 1351, 4 février.** — *Datum Aviniono, 11 non. february, pontificatus nostri anno nono.*

Le pape Clément VI institue les abbés de Saint-Martin de Tournai, de Saint-Jacques de Liège, et de Saint-Michel d'Anvers, comme conservateurs des privilèges des abbayes de l'ordre de Cîteaux.

Original disparu. — Coll. v. d. H. Copie dans un acte du 20 octobre 1503, émanant de l'abbé de Saint-Jacques, à Liège. (Voyez à cette date). — Autre copie dans un acte du 26 mars 1507, émanant aussi de l'abbé de Saint-Jacques. — Troisième copie dans un vidimus de ce dernier acte, à la date du 22 mai 1507, et émanant de l'abbé de Sainte-Gertrude, de Louvain. — Copie de l'acte de 1351, 4 février, dans le *Cartulaire du Val-Benoit*, I, 42.

Publié dans HENRIQUEZ : *Regula, constitutiones et privilegia Ordinis Cisterciensis*, p. 107 ; mieux dans DE SMET : *Cartulaire de Cambrai* (Monuments pour l'histoire des provinces de Hainaut, Namur, etc., II, 85), ainsi que dans le *Cartulaire des Dunes* (publication in-4<sup>o</sup> de la *Société d'Emulation de Bruges*), page 147.

241. — **Liège, 1351, 24 et 30 mars.** — *L'an delle nativiteit Nostre Saingnour M CCC et chinquante unk, l'indiction quarte, e vint quatreme jour del mois de marche.*

L'official de Liège fait savoir que monseigneur Alexandre de Saint-Servais, Henri le Bel, chevalier, Baudouin Paniot, échevin de Liège, arbitres choisis par l'abbaye du Val-Benoit, représentée par Ysabeau de Viole, Catherine de Libermé, boursière, Catherine de Muchehaye, vinière, et dame Osielhe, dite « li Ardeneuze », religieuse, d'une part, et Radus Surllet, Evrard, son gendre, fils d'Alexandre d'He, et consorts, d'autre part, pour prononcer dans une contestation au sujet de la houillère de Géron, ont donné

gain de cause à l'abbaye en déclarant que Radus Surllet et consorts n'ont aucun droit sur le Géron ou la veine de Géron. La sentence des arbitres fut prononcée en la maison claustrale de Jean le Bel, chanoine de Liège, en présence de Baudouin de Hammèche, abbé de Saint-Gilles en Publémont, Thiébaud, fils de feu monseigneur Jean de Lardier, chevalier, échevin de Liège, Jean, fils de feu Gilles de Mes, citain de Liège, Jean Boileawe de Tilleur, Henri Polarde, Conrard del Lardier.

Le 30 mars suivant, en présence du notaire de l'official, Thomas, fils de feu Goffin de Hemricourt, qui rapporta l'acte susdit, Elide de Loncin, abbesse, et tout le couvent du Val-Benoît approuvèrent l'acte en question devant Jean le Gentilh, abbé de Citeaux, en présence de sire Lambert des Colompnes, chapelain de l'église Saint-Jean-Evangeliste, Jean Boileawe de Tilleur, Jean de Mes, Jacquemin Estievenes, notaire en la cour de Liège.

L'acte fut écrit par Jacques de Hemricourt, le notaire ayant trop d'autres occupations.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. Copie de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle sur papier. — Résumé dans le Cartulaire, II, 34.

242. — **1351, 10 septembre.** — *Ce fu fait l'an delle natiueit Nostre Sigeur M CCC chinquante et one, X jours en mois de seiptembre.*

Eustache de Hamalle, sire d'Othée, chevalier, déclare qu'il doit à l'abbaye du Val-Benoît un cens annuel de 40 sous, légués en aumône par ses prédécesseurs, seigneurs d'Othée, à l'abbaye du Val-Benoît, à la réserve de 6 deniers que l'abbaye devra lui rendre annuellement. L'acte fut mis « en garde » des échevins d'Othée. Guillaume Mottar, chapelain d'Othée, pend son sceau à l'acte à la place du mayeur et des échevins.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire, II, 108 v<sup>o</sup>.

243. — 1352, 29 février. — *L'an del nativiteit Nostre Singneur MCCC et chinqantte dois, le derain jour du mois de fevrier.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que demoiselle Magin, fille de Hanar de Saint-Barthélemy, exécutrice testamentaire de demoiselle Catherine de Vaus, béguine, demeurant en la paroisse Saint-Adalbert, a relevé 10 setiers d'épeautre de rente héritable sur une terre située devant la cour du Val-Benoit à Heure-le-Romain, et que la dite Catherine lui avait légués par testament.

Maire : Rigaud de Jeneffe, hommes allodiaux : Henri de Solières, Jean, fils de Henri de Lavoit, Guillaume Motar d'Alleur, Goffin de Fétinne, le sellier, Gillon de Henas, Jean li Cokins, Mathieu, fils « le belle Dame », Baudouin Nadeles.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 7 août 1387. Sceau enlevé.

244. — 1352, 20 mars. — *Ce fut fait l'an dele nativiteit Nostre Signeur MCCC chinqante et dois, XX jours en mois de marche.*

Jean de Puich, chapelain de la cathédrale de Liège, fait savoir que devant ses tenants il a donné à tenir de lui héritablement à Lambert Rondeal, le portier, une cour, maison et dépendances à Avroy, moyennant 43 sous de bonne monnaie de cens par an et 5 sous de relief.

Parmi les tenants se trouve Gilles de Puich, frère du précédent, aussi chapelain de la cathédrale.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

245. — 1353, 20 juillet. — *Sour l'an delle nativiteit Nostre Saingneur milhe trois cens chinqante et trois, de fenals moys le vinteme jour.*

Jeanne delle Rose, élue de l'abbaye du Val-Benoît, fait

savoir que Radus de Saint-Servais, Jean li Beruwins d'Yle, Jean de Looz et Collart Lenwars ont transporté l'église de Saint-Gilles en Publémont, leur part dans le houillère de Hongrie « deseur les vignes de Schlaehiens », appartenant au Val-Benoît, située sous « le leveal ou heraine » que Lambert, dit Lambines de Fragnée, Eyrard de Sottehus et Jean de Looz tiennent du Val-Benoît d'une part, et sire Gérard, dit de Chienstrée, chanoine de l'église Saint-Gilles en Publémont, procureur de l'abbaye de Saint-Gilles, d'autre part. L'abbaye de Saint-Gilles payera à celle du Val-Benoît les mêmes cens que les « parchonniers », c'est-à-dire trois paniers sur cent.

Archives de l'État à Liège : Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur et sur le bord de droite de l'acte. Sceaux enlevés. — Copie de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle sur papier.

246. — **Sans date.** — **Entre 1353 et 1364** <sup>(1)</sup>.

Les échevins de Liège font savoir qu'ils ont donné gain de cause à l'abbaye du Val-Benoît dans une contestation entre elle et les habitants de Fragnée, au sujet de la propriété d'une parcelle de terre située près de l'abbaye. La question avait d'abord été débattue devant les échevins de Fragnée. Les habitants prétendaient que les murs et la porte même de l'enclos du Val-Benoît se trouvaient sur leurs wérixhas, à tel point que, quand ils avaient été bâtis, le couvent leur avait cédé en échange une terre de l'autre côté du chemin. L'abbaye du Val-Benoît prétendait le contraire. Finalement, les échevins de Liège jugent par rencharge que le « sachis » en question appartenait à l'abbaye, mais qu'elle devait « faire chopillier et enuweir le haye de leurs vingne qui pendoit sur le voie, afin que le werixhas fust plus oviers et descembreis. »

Original disparu. Coll. v. d. H. Minute sur parchemin. — Archives de l'État à Liège, Copie du XVI<sup>e</sup> siècle sur papier. — Copie dans le Cartulaire, II, 27 v<sup>o</sup>.

(1) Durée de l'abbatit de Jeanne delle Rose.

247. — 1354, 5 mai. — *Sour l'an delle nativiteit Nostre Saingneur milhe trois cens cinquante et quatre, del mois de may le cinqueme jour.*

Jeanne delle Rose, abbesse du Val-Benoit, fait savoir qu'elle a donné à exploiter, moyennant un panier sur cinq et les conditions accoutumées, à Jean Boileawe de Tilleur, Jean delle Nefie, Collart, dit Lenwart, le cordier, et Jean de Looz, la houillère de Géron, à Sclessin.

Archives de l'Etat à Liège. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés.

248. — 1356, 5 mars. — *Sour l'an delle nativiteit N. S. mille trois cens cinquante et syes, del mois de marche le cinqueme jour.*

Gérard Boldes, Lambert Scodveais, Gérard de Jehay et Lambert Doynons, voirs-jurés des charbonnages, après plusieurs « adjournements », saisissent la houillère « del Chayeneu » à Sclessin, sur Lambert, dit Lambinet de Fragnée, Jean Grawelhon, demeurant à Saint-Nicolas-en-Glain, Lambert Brek de Montegnée, Wathelet Melart et les héritiers de Jean Loilhart, en faveur de l'abbaye du Val-Benoit.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

249. — 1356, 12 mai. — *Faites et donees l'an delle nativiteit Nostre Saingneur Jhesucrist M CCC et L siiez, le dozeme jour del mois de may.*

Jeanne delle Rose abbesse, et le couvent du Val-Benoit font savoir qu'à la mort de l'abbesse, Marie de Saint-Servais, et après elle, Marie delle Monzée et après elle, Alexandre de Fraipont, écolâtre, jouiront pendant leur vie d'une rente de 4 1/2 muids d'épeautre, d'us par Jean Hanoteal, sur un demi-bonnier de terre « sour le chachie deseur Kemexhe », mouvant de la cour Saint-Jean à



Kemexhe, 9 verges grandes situées à Fize-lez-Kemexhe, et 7 verges grandes « contrevail le voie de Fexhe », mouvant de la cour Saint-Denis de Fize.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux disparus. — Copie dans le Cartulaire, II, 65 v<sup>o</sup>, mais avec la date fautive de 1306.

250. — **1356, 24 mai.** — *Che fut fait, dit et recordé l'an delle nativiteit N. S. j. C. milhe CCC chinquante siez, le vinte quatreme jour de mois de may.*

Record de la cour de Raes de Berloz, écuyer et avoué de Sclessin, déclarant que le dit Raes n'avait aucuns cens ni rentes sur les bois et propriétés, ni aucun treffon sur les houillères de l'abbaye du Val-Benoit, à Ougnée. L'abbaye était représentée par Henri Foreaus, clerc, et Henri li Pessereaus, mambour du Val-Benoit.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin, sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire, I, 209 v<sup>o</sup>, et dans le Cartulaire, III, 12.

251. — **1356, 24 mai.**

Record de la cour des échevins d'Ougnée relatif au même objet.

Archives de l'État, à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. — Copie sur papier de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. — Copie dans le Cartulaire, I, 211 v<sup>o</sup>, et dans le Cartulaire, III, 13 v<sup>o</sup>.

252. — **1356, 24 mai.**

Attestation des témoins aux records précédents.

Archives de l'État, à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. — Copie sur papier de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, sur la même garde que la copie de l'acte précédent. — Copie dans le Cartulaire, I, 210 v<sup>o</sup>.

253. — **1357, 7 février** — *Sour l'an delle nativiteit N. S.*

*mille trois cens cinquante et sept, del moys de fevrier le septeme jour.*

Jeanne delle Rose, abbesse du Val-Benoit, donne à exploiter, moyennant un panier de houille sur six et les autres conditions accoutumées, à Eyrard, fils de feu Alexandre d'Ile, une veine de houillère dite « la Plante ». L'abbaye aura passage sur les biens du dit Eyrard, moyennant 6 deniers de petits tournois pour chaque grosse « cherece ».

Archives de l'Etat, à Liège. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés.

254. — 1358, 4 janvier. — *Che fut fait l'an del nativiteit Nostre Saingnour milhe CCC chinquante oeyt, en moys de genvir le quatremc jour.*

Jeanne delle Rose, abbesse du Val-Benoit, donne à exploiter à Jean Lowar de Molins et à Louis, son fils, la houillère de « Sothuez », située « En Molin Vauz », moyennant un panier de houille sur six et les conditions ordinaires.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur de l'acte, muni de trois fragments de sceaux en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Les deux premiers sont absolument insignifiants, le troisième est un fragment assez important du sceau rond du couvent du Val-Benoit, déjà décrit.

255. — 1358, 9 janvier. — *Che fut fait l'an delle nativiteit Nostre Saingnour Jhesu Crist milhe trois cens chinquante oeyt, en moys de genvir le noxeme jour.*

Jeanne delle Rose, abbesse du Val-Benoit, donne à exploiter à Lambert Scodveaus, Jean Datin, Henrekin d'Embours et dame Jeanne, veuve de Lambert Doynons, la « moyene voine » de charbons de la pièce de terre si-

tuée « en Molienvauz » moyennant un panier de houille sur six et les conditions habituelles.

Coll. v. d. H. Deux chirographes sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Au premier, il pend sur double queue de parchemin un petit fragment de sceau en cire brune de l'abbesse du Val-Benoît. Au second, il reste un fragment en cire brune du sceau du couvent.

256. — 1358, 5 juillet. — *L'an delle nativiteit Nostre Saingneur milhe trois cens cinquante et oovit, de fenalmoys le cinqueme jour.*

Jeanne delle Rose, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'elle a donné à exploiter, moyennant un panier de houille sur six et les conditions ordinaires, la houillère de l'abbaye dite « del Chayencee » dans le bois du Val-Benoît « deseure les vignes de Bealmont », à Jean, dit Hanekart, le boulanger, demeurant « en l'yleal sour le Pont d'Yle » pour les deux tiers, et à Jean, dit Ganart de Longdoz, pour le tiers restant.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés. — Archives de l'État à Liège. Copie du XVII<sup>e</sup> siècle, absolument fautive (1), sur le même papier que la charte de 1353-1361.

257. — 1359, 3 janvier. — *L'an trausse cent chinequant noef, trois jours de jenvier.*

Pardevant la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît, à Liège, Renadon, fils de Renard le Fevre de Jemeppe, transporte à Hanet, son frère, un muid d'épeautre de rente héritable sur 3 journals de terre situés entre Flémalle et Jemeppe. Hanet le relève en même temps que la part lui venant de son père.

Coll. v. d. H. Record sur parchemin, émanant de la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, à la date du 8 juillet 1503, muni de 6 sceaux ou fragments de sceaux.

(1) Le copiste du XVII<sup>e</sup> siècle a transformé la date de la charte en celle du 8 juillet 1304 !

pendant sur double queue de parchemin. Le premier, petit fragment en cire verte, représentant un écusson à la croix dentelée; le second rond, en cire verte, porte un écu écartelé, au 1 et 4, à 3 losanges et une fasces, au 2<sup>d</sup> à un lion, au 3<sup>e</sup> à 3 fusées disposées en pal. Légende : S. JEHAN DELLE XHURE; le troisième brisé, rond, en cire verte, représente un griffon tenant un écu à 3 lions. Légende : S. RENIER DE RUELINGHEN; le quatrième rond, en cire verte, se compose d'une vingtaine de fragments cousus dans une chemise de coton; le cinquième brisé, rond, en cire verte, assez fruste, porte un sauvage assant d'un écu et armé d'un bâton. L'écu était écartelé. Légende : . . . JACOB . . . MOMALE; le sixième rond, en cire verte, porte un écu à une branche d'arbre. Légende : TOSSEN . . . BRUYST.

258. — 1359, 16 mars. — *L'an XIII<sup>e</sup> LIX, XVI jours de marche.*

Pardevant la cour jurée des tenants de l'abbaye du Val-Benoit à Liège, Piercot d'Ans transporta l'usufruit de sa femme sur deux pièces de terre, situées à Ans, au profit de Jean le Foymen de Montegnée. Celui-ci releva les dites terres comme mari de dame Marguerite, fille de Jeanne et de son premier mari, Guillaume de Herens, moyennant 13 setiers d'épeautre de rente annuelle.

Original disparu. Coll. v. d. H. Copie dans un record sur parchemin du 12 décembre 1530.

259 — 1359, 20 octobre. — *Ce fut fait l'an delle nativiteit Nostre Singneur [M] CCC chinquante et noef, XX jours en mois d'octobre.*

Jean del Puiche, chapelain de la cathédrale de Liège, fait savoir que devant lui et ses tenants Lambert Rondeal le Potier a transporté à « Dymengne Meges (Megey, Meget) li Soderes » une cour, maison et dépendances, situées à Avroy, moyennant 43 sous de bonne monnaie de cens annuel et 5 sous de relief, payables à la cour de Jean de Puiche.

Témoins: maître Gilles del Puiche, frère du précédent,

aussi chapelain de la cathédrale, seigneur Jean de Flémalle, curé de la Madeleine.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, troué en deux endroits, muni d'un fragment de sceau en cire brune pendan sur double queue de parchemin.

260. — **1361, 27 février.** — *L'an de le nativiteit Nostre Seigneur M CCC sissante et une, XXVII jours en moi de février.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Jean de Fléron, dit d'Ayeneux, écuyer, a transporté à Jean, dit « de balhir de Chaïences », le moulin de Saenes et ses appendices qu'il avait acquis jadis de Henri et Arnold, enfants de feu Henri Clarisse.

Maire : Rigoles de Jeneffe. Hommes allodiaux et présents : Humbert Corbeaz de Hognoul, bailli de Hesbaye, Goffin Pollarde, Henri Pollarde de Tilleur, Wauthier d'Oupeye, Jean de Lambermont, Jean de Cariteit, Baudouin Nadelet

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 11 février 1362.

261. — **1361, 11 mars** — *L'an de le nativiteit Nostre Sigeur M CCC sissante et onc, le XI<sup>e</sup> jour de mois de marche.*

Pardevant la Cour allodiale de Liège comparurent Gilles d'Alleur et Henri, son frère, enfants de feu Gillet Gilleman, hallier de Liège, Jean Ynohe, écuyer, Gillet, fils de Gillon d'Alleur, dit de Hambroux, et François Graweteas, beaux-frères des précédents, d'une part, et Collart d'Embour et Gilles Textor, cleres et gendres de feu Arnold Garin de Roloux, citain de Liège, d'autre part. Les premiers comparants transportent à leur frère et beau-frère Henri d'Alleur toutes leurs parts de deux pièces de terre situées à Thys, leur venant de leurs parents et beaux-parents. Henri les transporta à son tour à Collart

d'Embour et Gilles Textor devantdits, lesquels en don-  
nèrent l'usufruit à dame Jake, veuve d'Arnold Garin, leur  
belle-mère.

Maire : Rigoles de Jeneflé. Hommes allodiaux et pré-  
sents : Jean de Waroux, Thierry del Cheval, Jean le Balbir,  
Jean de Freeren (Freres), échevin d'Avroy ; Herman de  
Cologne, Amele Malhar, Jean de Jupille, Wauthier Sot-  
teal, Cenrard de Lardir, Gérard le Cornu, Conradon de  
Lardir, Baudouin Nadelet, Jean le Kokin.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni du sceau de l'ar-  
chiprêtre de Liège, pendant sur double queue de parchemin

262. — 1361, mars. — *Faites et donnees l'an de la nati-  
viteit Nostre Saingneur Jhesu Christ mil trois cens sissante  
et unc, del mois de marche...*

Jeanne delle Rose, abbesse du Val-Benoit, représentée par  
Henri, dit Foreal, compteur, et frère Jean de Hambroux,  
convers de l'abbaye, transporte à Wauthier d'Oupeye,  
trente-cinq verges petites de pré, situées à Vivegnis, à  
tenir de l'abbaye moyennant 2 setiers d'épeautre de rente  
annuelle ; item 3 journals de terre et un « sauchi » à  
Ougnée, moyennant 3 muids d'épeautre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. —  
Copie dans le Cartulaire, II, 106.

263. — 1362, 11 février. — *L'an delle nativiteit Nostr  
Sigcur M CCC sissante et dois, XI jours en mois de fevrir.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que devant elle  
Jean Bengamins, changeur à Liège, et Biertons d'Ou-  
gnée, clerc, exécuteurs testamentaires de feu Jean « le  
Balbir de Chaieneez », ont transporté, suivant les volontés  
du défunt, le moulin de Saenes à Jean de Fléron, dit d'Aye-  
neux, qui le lui avait donné jadis. Celui-ci le transporte à  
son tour à son neveu Jean, fils d'Alexandre de Fléron,  
feu son frère, avec, en outre, un demi-bonnier de pré  
situé à Retinne, en deux pièces, l'une « deleis les prés les  
moynes de Retinnes », l'autre « desouz Lieriw joindant à

Habranpreit », en garantie d'une rente annuelle (pension) de 14 muids d'épeautre qu'il devait à son neveu.

Maire : Rigoles de Jenelle. Hommes alloiaux et présents : Franke delle Roche, avoué de Fléron; Rennewar de Waymme, son beau-frère; Jean de Rattir, Jean Benjamin, Collard de Neufchateau, Rennuwar de Mon de Fexhe, Jean de Lambermont, Rigaud, fils de Jean, Goffin de Fétinne, Jean li Kokins, Jean delle Kariteit, Gilles Textor.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, troué en divers endroits, annexé à l'acte du 27 février 1361, muni d'un fragment de sceau fruste en cire verte pendant sur double queue de parchemin.

264. — 1364, 21 mars. — *Ches oevres furent faites l'an de grasce M CCC sissant quatre, XXI jours en mois de marche.*

Le mayeur et les échevins de Liège font savoir que Jean le Bel, chanoine de l'église Saint-Lambert, leur a exhibé le testament de feu son frère, Gilles le Bel, chanoine de l'église Saint-Jean, contenant certaines dispositions concernant l'abbaye du Val-Benoit.

Archives de l'Etat, à Liège. Original sur parchemin. Fonds de la Cathédrale. Charte n° 804.

Publié par BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, IV, 308

265. — 1365, 22 janvier — *Faictes et donneiez l'an del nativiteit Nostre Sangnour Jhesuerist milhe CCC LXV, lu jour saint Vincent.*

Collard del Tour d'Ambresin, bailli du comte de Namur en la terre d'Atrive et Bergilers, fait savoir que Libert, fils de Libert de Fooz, a relevé, au nom de l'abbaye du Val-Benoit, un fief situé à Noville et Momelette, que l'abbaye tenait de monseigneur Clarenbas d'Atrive.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau pendant sur double queue, annexé à un papier du 16 février 1361 — Copie dans le Cartulaire, II, 6 v°.

266. — 1365, 15 février. — *Che fut fait l'an del nativiteit Nostre Saingnour Jhesu Crist milhe CCC sissante et cinq, XV jours en mois de fevrier.*

Catherine de Libermé, abbesse du Val-Benoit, fait savoir qu'à l'occasion d'un conflit entre l'abbaye et Jean, fils d'Albert de Morke, au sujet de la houillère « Belle al jour », située dans la vigne de l'abbaye « al Geron » et dans le bois, exploitée jadis par Evrard de Sotehus, fils de feu Alexandre d'Ile, des arbitres : à savoir Henri, dit li Pexhe-real et Guillaume de Montegnée, demeurant à Tilleur (Tiloir), voirs-jurés du métier des charbonniers, désignés d'un commun accord, ont tranché le différend. Jean devra lever une araine en lieu dit « en Bugnoille en Geron » et la mener en la dite veine. De l'ouvrage qu'il y fera il payera un panier de houille sur cinq, ainsi que de celle qu'il extraira « desous eaiwe ou à fourche d'eaiwe ». Pour le reste, ce sont les conditions habituelles d'exploitation.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés.

267. — 1365, 5 mars. — *Chu fait et recordeit l'an del nativiteit Nostre Saingnour Jhesu Crist trasse cens sissant cincque, le cincqueme jour de marche.*

Record de la cour de Jupille donné à la demande de Henri, dit le Pessereauz, mambour de l'abbaye du Val-Benoit, duquel il résultait que l'abbaye n'était pas tenue d'entretenir le pont en pierre entre Jupille et le bois de Bellaire.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de deux sceaux pendant sur double queue de parchemin — Copie dans le Cartulaire, I, 137

268. — 1365, 14 avril. — *L'an delle nativiteit N. S. J. C. milhe trois cens sissante et chinque, l'indiction troizeme, solonc le stile del Court de Liege, l'an del pontification nostre tres saint peire en Dieu et Saingneur monsaingneur Urbain,*



*par la Providence divine de cesti nom fafe chinqueme, al quatuorsemme jour del mois d'avrillh.*

Un différend ayant surgi entre l'abbaye du Val-Benoît et Thiébaud de Lansdriech, chevalier, seigneur de Waroux, au sujet de la quantité de terres féodales que l'abbaye devait tenir du dit Thiébaud, monseigneur Rason de Hacourt, seigneur de Haversin, chevalier, échevin de Liège, et Gérard Germeal, demeurant à Alleur, institués comme arbitres, décident que l'abbaye ne tient du seigneur de Waroux que 8 bonniers un journal tierçal.

L'acte d'acceptation des arbitres par l'abbaye du Val-Benoît fut passé pardevant le notaire Jacques de Hemricourt, « en la deriertraîne chambre del hosteit qu'on dist delle Vaul Benoite seant en la ruwe de Soverainpont en Lige », en présence de messire Antoine de Fize, chanoine de Liège, maître Guillaume de Saint-Jacques, avocat en la Cour de Liège, sire Jean de Dommartin, prêtre chapelain en l'église Saint-Paul, Henri li Pexhereaz, citain de Liège, et plusieurs autres. L'abbaye s'engagea à respecter la décision des arbitres sous peine de « 200 florins d'or al mouton, de droit coing de Flandres ou de Brabant, » moitié pour monseigneur Thiébaud susdit, moitié pour l'évêque de Liège. — L'acte d'acceptation de monseigneur Thiébaud fut passé en « l'hosteit Johan Gibar li logier seant asseis près de Marchiet de Lige droit en la cheminee desoztraîne joindante alle maison qu'on dist del Lou » en présence de sire Jean de Dommartin et Henri li Pexhereaz susdits, Jean, dit li Polens d'Alleur, Gilles d'Alleur et Gérard li Germeaz.

La sentence rendue le 18 avril, acceptée par les deux parties, fut mise en garde par les hommes de fief de messire Thiébaud, à savoir, les deux arbitres, messire Baudouin de Saint-Servais, chevalier, échevin de Liège, Jean li Polens d'Alleur, Abraham de Blalooz, changeur de Liège, Jean li Anneis, fils de feu Jean Gileman, citain de Liège, en présence aussi de monseigneur Antoine susdit.

monseigneur Guillaume d'Heure, doyen, et seigneur Englebert delle Boyerie, chanoine de l'église Saint-Martin à Liège, maître Thomas de Henricourt, chantre et chanoine de l'église Saint-Denis, maître Guillaume de Saint-Jacques, seigneur Jean de Dommartin, seigneur Gérard de Vivegnis, chapelain de Saint-Martin, Baudouin Paniot, Jean delle Monsee de Saint-Servais, Henri le Pexhereal, Guillaume de Tilleur, voir-juré des charbonnages et d'autres. L'abbaye du Val-Benoit relève le même jour les 8 bonniers et tierçal journal et constitue homme féodal Henri le Pexhereal. Les terres sont situées « al Sause en Peyvill » et sur la voie de Lantin à Waroux.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 3 mai 1368 et à un autre du 13 juin 1437, les 3 actes munis de 4 petits sceaux ronds en cire brune et verte pendant sur double queue de parchemin. Un petit passage de cet acte est copié au Cartulaire, II, 63 v<sup>o</sup>.

269. — 1365, 9 mai. — *Ce fut fait l'an dele nativiteit Nostre Seigneur M CCC sissante et chienq, l'VIII jours en mois de may.*

Jean, dit li Borngnes, le mercier du Marché de Liège, fait savoir que devant lui comparurent Jean Garins, dit Kokein, bourgeois de Huy, époux de demoiselle Catherine, veuve de Jean de Herstal, le boulanger, citain de Liège, d'une part, Jakemar de Parfonriwe, d'autre part, et Wathelet, fils de Jakemar, comme mari de demoiselle Yde, fille de Catherine et de Jean de Herstal, de troisième part. Jean Garin transporte à Wathelet une maison, dite la petite Rammée en Souverain-Pont, à Liège, entre la maison dite « le halte Rammée et celle dite la grande Rammée ou Cressant d'or ». Wathelet transporte alors à Jakemar, son père, les 2/3 de la maison dite la petite Rammée, moyennant les 2/3 de 3 mares de bonne monnaie de cens. Enfin il vend le tiers restant à Jean Garin, moyennant le tiers de 3 mares de bonne monnaie de cens. Jean Garin transporte ce dernier tiers à Jakemar.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un petit fragment de sceau rond en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

270. — **Hambroux, 1365, 26 novembre.** — *L'an de grace. N. S. J. C. milhe trois cens sissante et chineq, l'indiction troisieme, vinte sycz jour en mois de novembre.*

Testament de Gilot, dit de Hambroux, qui tenait plusieurs biens de l'abbaye du Val-Benoit. Il fait des legs au curé de l'église d'Alleur, où il désire être enterré, et où l'on célébrera chaque année son anniversaire. D'autres legs sont faits aux pauvres d'Alleur et de Hambroux. Il constitue un douaire à sa femme, demoiselle Yde. Il laisse à son fils Gilles des terres payant le cens à l'abbaye du Val-Benoit, de même qu'à son fils Henri. D'autres legs encore sont faits à Ydelette, fille naturelle, et à Isabeal, veuve de Thonnar Henrat d'Alleur.

L'acte fut passé par le notaire Henri de Daules, en la maison « del abbie de Hambroux, » en présence du curé de Loncin, de monseigneur Thibaut, curé d'Alleur, et de Guillaume Hanoreal.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, ayant servi de couverture de registre, très-abimé en certains endroits et coupé sur toute la droite.

271. — **Dijon, 1365, 27 décembre.** — *Datum Divioni... die XXVII mensis decembris anno predicto M<sup>o</sup> CCC LXX<sup>o</sup>, secundum morem Ecclesie gallicane (1).*

Jean, abbé de Cîteaux, fait connaître une décision du chapitre général de l'ordre, relative à une dime menue qui, depuis longtemps, ne rapportait plus rien à l'abbaye du Val-Benoit, et qu'il lui permet, à sa demande, d'échanger contre un cens héréditaire ou tout autre revenu plus utile.

(1) Le mot *gallicane* manque dans la copie du Cartulaire.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 4 mai 1373. Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire, I, 123.

272. — **1366, 27 janvier** -- *Che fut fait l'an del nativiteit Nostre Singeur milhe CCC sissante et syes, XXVII jours del mois de genvier.*

Gillon Matiffais de Saint-Laurent, citain de Liège, fait savoir qu'il a donné à tenir de lui héritablement à trescens à Jean li Gangnerais, le vigneron, citain de Liège, une maison, pressoir et dépendances, situés en Agimont, à Liège, moyennant 3 marcs 8 sous de bonne monnaie de cens par an et 8 sous de relief.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, annexé à l'acte du 13 mars 1381, les deux actes munis de 3 fragments de petits sceaux ronds en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

273. — **1366, 20 mars.** -- *Datum anno dominice nativitatís M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> sexagesimo sexto, mensis martii die vicesima.*

L'official de Liège autorise Jean, dit Vassart de Ave, clerc public, à recevoir tout acte que l'abbaye du Val-Benoît désirera passer avec Gérard de Lontzen au sujet de la cour et des terres de Simpelvelt.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin, annexé aux actes du 20 mars et du 13 avril 1366.

274. — **1366, 20 mars** -- *L'an dele nativiteit N. S. J. C. milh trois cens syssante syes, le indiction quarté, le vinteme jour del mois de marche.*

L'official de Liège fait savoir qu'en présence de son notaire Jean, dit Varsart de Ave, l'abbaye du Val-Benoît a loué à Gérard, dit de « Lonchins deleis Horne » (Lontzen), la cour de Simpelvelt, avec toutes ses terres,

prés, dîmes, cens et rentes, pour un bail de douze ans, moyennant payement, les cinq premières années de 14 muids d'épeautre et les sept années suivantes de 10 muids et à l'entrée en possession des biens, d'une aune de vin. A la première moisson, il n'aura que la moitié des fruits de la récolte des blés et trémois, et la dernière année il aura droit à la moitié des emblavures. En cas de bon payement, Gérard pourra demander un bail supplémentaire de six ans. Gérard constitue comme plèges : Renard, dit de Chettegneies, Conrad de Seresey, Gilles du Thier de Hukelebay, Fastré de Davipont, demeurant à « Genestre », et Ziche de Libreme. L'acte fut passé en présence de Catherine de Muchehaye, abbesse, Jutte de Liesen, prieure, Maroie de Coir, Melie de Libremé, et Béatrice de Fize, boursière, ainsi que de seigneurs Jean et Antoine de Fize, frères, chanoines de Liège, Jean-de Dommartin, prêtre et compteur de l'abbaye du Val-Benoit, Pirotte Pierkin de Fragnée, varlet du Val-Benoit.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin, annexé à deux actes du 20 mars et du 13 avril 1366. Sceaux enlevés.

275. — **1366, 13 avril.** — *Faites et donnee l'an del nativiteit Nostre Sangnour Jesu Crist mil trois cens syssante syes, le tresime jour dou mois d'avrilh.*

Déclaration des plèges, énumérés dans l'acte du 20 mars 1366, par laquelle ils répondent de l'engagement de Gérard de Lontzen dans l'acte du 20 mars 1366.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin, annexé aux deux actes du 20 mars 1366.

276. — **1366, 18 mai.** — [*L'an delle*] *nativiteit N. S. J. C. mille trois cens sissante et syes, l'indiction quarte, dyssevit jours en moys de may.*

Pardevant le notaire Léonard, fils de Jean de Poucet, clerc de Liège, comparurent sire Jean de Lantremange,

prêtre, et demoiselle Sibylle d'Oreye, béguine à Saint-Christophe, à Liège, pour faire l'inventaire des objets légués par feu Agnès de Hanse, béguine, à demoiselle Sibylle, afin d'en faire l'usage que lui indiquerait sire Jean de Lantremange. Tous les objets y sont énumérés et estimés par dame Ysabelle « li vendresse, » veuve de Lambot « li Popenier ».

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, très abimé et déchiré, ayant servi de couverture de registre.

277. — 1367, 30 avril. — *Anno dominice nativitatís millesimo trecentesimo sexagesimo septimo, mensis aprilis die ultima, videlicet in vigilia beatorum Jacobi et Philippi apostolorum, hora prime vel circiter, indictione etiam quinta, secundum stilum, usum et consuetudinem civitatis, diocesis quoque et curie Leodiensis.*

Pardevant le notaire Jean Arnoldi, le jeune, dit de Saint-Laurent, Henri de Pousseur, costre du monastère de Malmedy, dégage l'abbaye du Val-Benoit, représentée par son procureur Jean de Dommartin, de toutes dettes et obligations envers lui moyennant la somme de douze livres tournois qu'il déclare avoir reçue.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, troué dans sa partie inférieure. Sceau enlevé.

278. — 1367, 26 octobre. — *Faites l'an delle nativiteit N. S. J. C. mil trois cens sissante sept, le XXVI<sup>e</sup> jour de mois d'octobre.*

Catherine de Muchehaye, abbesse du Val-Benoit, fait savoir que l'abbaye a acquis, par échange, de Jean de Bombaye d'Amry, et de son fils aîné Jean, la huitième part de la hauteur et justice d'Heure-le-Romain, ainsi qu'elle meut en fief de Renard, seigneur de Neufchâteau, terre de Daelhém, moyennant 10 muids d'épeautre aux

dits Jean, père et fils, sur certaines terres à Heure-le-Romain, et le droit pour eux de conserver leurs arbres sur les werixhas.

Archives de l'Etat à Liège. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, muni de 4 sceaux, en chef brun pendant sur double queue de parchemin. Les deux premiers, de l'abbesse et du couvent, sont moins bien conservés que les deux derniers. Le 1<sup>er</sup>, de forme ogivale, brisé, représente l'abbesse debout tenant de la main droite la croix abbatiale ornée de l'oriflamme, et de la main gauche un livre à fermoirs. Légende... SOR. KAT' NE D. MUC... NED... Le sceau du couvent, brisé, rond, représente la Vierge assise, tenant de la main droite une branche et sur le bras gauche l'enfant Jésus. Il ne reste que trois ou quatre lettres de la légende. Le sceau du fils de Jean de Bombaye est petit, rond et porte le blason de la famille qui est de [sinople] à la fasce [d'argent] chargé en chef de trois merlettes. Le fils porte comme brisure en fasce une étoile à 5 rais. Légende... JOH. D. BVBAI. Le sceau du père, de même forme, mais plus grand, porte les mêmes armoiries sans la brisure. Légende: † S IOHAN D. BUBA. — Copie dans le Cartulaire, II, 107.

279. — 1367, 15 novembre — *Faites l'an de grace mil trois cens sissante et sept, le quinzeime jour de mois de novembre.*

Catherine de Muchehaye, abbesse du Val-Benoit, fait savoir que l'abbaye a chargé Wathelet, fils de feu Wauthier de Nivelles, de relever la huitième part de la justice d'Heure-le-Romain qu'elle vient d'acquérir devant Renard seigneur de Neufchâteau.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

280. — 1367. — *Che fut fait et donoit l'an del nativité: N. S. J. C. milhe CCC sissant et sept.*

Renard, sire de Neufchâteau, fait savoir que Jean de Bombaye et ses fils Jean et Guillaume ont cédé à certaines conditions le huitième de la justice d'Heure-le-Romain à

l'abbaye du Val-Benoit, représentée par Wotules, fils de feu Wauthier de Nivelles.

Hommes de fief du sire de Neufchâteau : Jean de Printhahe, Jean Papeles de Warsage, Utric, fils de Gillet de Warsage, Gérard Hyerlaxhe, fils de Donke de Warsage, Renier de Lavois, fils de Henri de Honires.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

281. — 1368, 15 avril — *L'an trousse cens syssante huyet, quinze jours de moix d'avril.*

Pardevant la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoit à Liège, Hanet, fils de Renard le Fevre de Jemeppe, transporte à Jean le Preudons 3 journals de terre, situés en lieu dit « a Gaillier », dont il est question dans l'acte du 3 janvier 1359, et qu'il tenait moyennant un muid d'épeautre héritable à l'abbaye du Val-Benoit.

Original disparu. — Coll. v. d. H. Mentionné dans le record du 8 juillet 1563, décrit sous l'acte du 3 janvier 1359.

282. — 1368, 3 mai. — *L'an XIII<sup>e</sup> LXVIII, le tirche jour de may al entreie.*

Jean, sire de Landris, chevalier, fait savoir que l'abbaye du Val-Benoit, représentée par Henri, dit le Pessereaz, citain de Liège, a relevé de sa cour féodale comme de nouveau seigneur, 8 bonniers et un tierçal journal de terre à Waroux, spécifiés dans l'acte du 14 avril 1365.

Hommes de fief: Jean d'Alleur, prieur de la maison des Ecoliers, messire Raes de Haccourt, chevalier, échevin de Liège, Jean li Polens d'Alleur, Guillaume de Grâce, le changeur.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 14 avril 1365.



283. — 1368, 19 août. *L'an delle nativiteit Nostre Singneur M CCC sisante et oeyt, XLV iours de may d'avoust.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Henri Hamevaus de Boirs, époux de feu Agnès, fille d'Arnold Garin, veuve de Collard d'Embour, transporta à Thomas le Boulanger d'entre Deux Ponts, citain de Liège, la moitié de différents alleux d'une superficie de 4 bonniers 10 verges grandes 12 petites, situés à Thys et en lieu dit «en Pireuz» entre Momelette et Lamine, dont Humbines, fils de feu Gilles Textor, tient l'autre moitié ; ces terres lui étaient parvenues par sa femme qui les tenait de son premier mari.

Maire : Jean delle Kariteit. Hommes allodiaux et présents : Denis le Cureur, Thierry le Damoiseal, Gérard le Kokin, Gilles le Proidomme, gendre de feu Garin susdit, Hannes Regon, Goffinet Bacheleir, Jean Alewotte.

(Signé) N. Bacheleir.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à un acte du 27 septembre 1422, encore muni d'un fragment de sceau ogival en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

284. — 1368, 8 septembre. *-- Che fut fait l'an del nativiteit Nostre Singneur mille trois cens sissant et oeyt, delle mois de septembre le oeytème jour al entree.*

Jean de Saint-Martin, évêque de Jaffa et maître en théologie, frère de Notre-Dame de l'ordre des Carmes, fait savoir qu'il a donné à tenir de lui héritablement une maison et dépendances, situées «sour le grande rouwe à Treiste a Liege», à Jean, dit Lotteal, le tailleur de draps, moyennant 50 sous de bonne monnaie de cens par an et 2 sous 6 deniers de relief.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore d'un fragment de petit sceau rond en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

282. — 1369, 30 novembre. — *Sour l'an delle nativiteit Nostre Saingnour mille trois cens sissante et nuef, del moys de novembre le derain jour.*

Yernekin de Wasseiges, maire de la cour de tenants de Jean le Flamelheul de Verlaine, fait savoir que Guillaume de Villers, demeurant à Fize, a transporté à monseigneur Herman de Zanete, chanoine de Liège et abbé séculier de Visé, représenté par Thonard delle Rose, une cour, maison, brasserie et dépendances d'un demi-bonnier, situées « alle stanche deseur Verlennes » au ban d'Amay, joignant aux terres de monseigneur Arnold de Warnant, chevalier, échevin de Liège, moyennant 4 deniers de cens annuel.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte du 30 mars 1384. Sceaux enlevés.

286. — 1369, 6 décembre. — *L'an mil trois cens syssante noeff, syex jours de moix de decembre.*

Devant la cour de tenants de l'abbaye du Val-Benoit, à Liège, Jean le Preudons de Jemeppe acquiert un héritage saisi par l'abbé du Val Saint-Lambert sur Hanet Renard de Jemeppe pour défaut de paiement de 2 setiers 2 quartes d'épeautre qu'il devait à l'abbaye du Val Saint-Lambert. Il le transporte le même jour à Mathonet, fils de Pirard Mateilhon de Jemeppe, qui payera un muid d'épeautre de rente par an à l'abbaye du Val-Benoit et la rente susdite à celle du Val Saint-Lambert. Il s'agit ici de l'héritage décrit aux actes du 3 janvier 1359 et 15 avril 1368.

Original disparu. — Coll. v. d. H. Mentionné dans le record du 8 juillet 1503, décrit sous l'acte du 3 janvier 1359.

287. — 1370, 14 septembre. — *L'an delle nativiteit Nostre Sigeur Jhesu Crist M CCC sissante et dijz, XIII jour en mois de septembre.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Gérard, dit le Germeaux d'Alleur, et sa femme Catherine de Foron ont transporté à Jean, dit Graffe, et Renchon, dit Werpesteyne, frères, enfants de Catherine et de son premier mari Jean de Richelle, 2 1/2 bonniers de terre à Rocourt en deux pièces situées « alle Viesoize voie » et « ale Puilheuse spinne », sur lesquels ceux-ci ont transporté à leur tour à leur sœur une pension annuelle de 9 muids d'épeautre, qui sera réduite à 4 muids après son décès, en faveur de l'abbaye du Val-Benoit, ici représentée par seigneur Nicole de « Peirs en Condros » (Paire, dép. de Clavier-lez-Nandrin), curé de « Harleuw », (Harlue, dép. de Bolinne, prov. de Namur) où leur sœur Ysabelle de Foron était religieuse.

Maire de la Cour : Jean delle Kariteit, citain de Liège.  
Hommes allodiaux et présents : Collard, le pannetier de Seraing, Gérard de Seraing, son cousin, Huard Hueneaz, Jean le Proydomme de Jemeppe, Ottelet de Waroux, Abraham dele Cange, Jean delle Motte, Gérard Borgois d'Alleur, Fastré, fils de Libert Fastrelo, Jean de Vauz, Guillaume de Havelange, Collard Bacheleirs.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un sceau ogival brisé en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il représente la sainte Vierge debout portant l'Enfant Jésus sur le bras et à sa gauche saint Lambert bénissant de la main droite et tenant de la main gauche une crosse. Légende ...ARCHIPRE... LEO... Le contresceau porte comme légende † JA . WALHAIN. — Copie dans le Cartulaire, II, 117 v<sup>o</sup>.

288. — 1370, 21 septembre. - - *Che juit fait et donncit l'an de grauze milhe CCC sissante et dize, XXI jour de mois de septembre.*

Catherine de Muchehaie, abbesse du Val-Benoit, fait savoir que l'abbaye du Val-Benoit a échangé avec Alexandre de Jardien 3 bonniers 3 journals et 18 verge

petites de terre et pré en diverses pièces au ban de Seraing (1) de peu d'utilité pour l'abbaye, contre une rente annuelle de 9 muids d'épeautre sur des terres situées au ban d'Ans.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, les mots écrits sur le bord supérieur et sur le bord de gauche de l'acte. Sceaux enlevés.

280. — **1371, 11 septembre** -- *Che fut fait l'an del nativiteit Nostre Saingnour milhe CCC septante et onk, XI jours en mois de septembre.*

Catherine de Muchechaie, abbesse du Val-Benoit, donne à sire Jacques, curé de l'église de Jemeppe, Jean le Proidomme de Jemeppe, Jean Garsilhe, maître Jean Vignes, Thonon, fils de Renard, Lorgnar et Henrard, le fils Hanée, Jamosles, fils de Jamar de Huy, et Sente, veuve de Paingnetéal, la houillère de Warchéal, située en lieu dit « en Herronfosse » à exploiter, moyennant un panier sur 7 dans la grande veine et un sur 8 dans les trois autres veines, et les conditions ordinaires de l'exploitation des houillères.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés. — Note dans le Cartulaire I, 178 vº.

290. — **1371, 20 décembre.** -- *Sour l'an delle nativiteit Nostre Saingnour mille trois cens septante et unc, del moys [de] dechembre le vingteme jour.*

Jean de Lire, prieur des Frères Prêcheurs de Liège, et Wauthier de Momalle, prêtre, recteur de l'église Saint-Adalbert-en-Ile à Liège, et mambour de l'aumône dite Pireneal de Momalle, font savoir que devant eux et leurs tenants Jean de Treit, « le maielirs », a transporté à Mathieu

(1) Voyez pour les nombreux lieux-dits notre *Cartulaire du Val-Benoit*.

de Aldenrode, clere, une maison en pierre située à Liège, au coin de la rue du Lavoïr, moyennant 3 marcs 17 sous de cens héritable par an aux mambours de la dite aumône.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de fragments de sceaux en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

291. — 1372, 17 février. — *L'an M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> LXXII, XVII<sup>o</sup> jour de mois de fevrier.*

Pardevant la cour de tenants de l'abbaye du Val-Benoit à Liège, Gobbiere Frongneteauz transporte à Henri de Cologne, le changeur, la moitié d'une cour et dépendances situées à Ans, moyennant un cens annuel de 3 sous 6 deniers 1 chapon à l'abbaye du Val-Benoit. Cette cour avait été saisie pour défaut de paiement de cens sur les héritiers de demoiselle Agnès de Cor. Comme depuis longtemps il devait un pareil cens sur l'autre moitié, il doit annuellement en tout 7 sous 1 denier 2 chapons.

Original disparu. — Coll. v. d. H. Copie dans un record sur parchemin du 12 décembre 1536, muni de 8 sceaux frustes en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

292. — 1372, 3 juillet. — *L'an delle nativité Nostre Saignour Jhesu Criste M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> septante et dois, le III<sup>o</sup> jour de fenalmoys.*

Pardevant la Cour allodiale de Liège, Remeschon Corain de Beyne transporte à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par seigneur Jean de Hocoumont, un demi bonnier de pré et terre situé à Beyne, en lieu dit « en Choiseur ».

Maire de la Cour : Jean delle Kariteit. Hommes allodiaux et présents : Ameil Mailhair, Jacquemin Mottey, Jean li Proidomme, Jean delle Motte, Thierry le Damoiseau de Herstal, maître Gilles li Taxhir, Jean Alewotte. (Signé) Guillaume de Havelanges.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il représente la sainte Vierge et saint Lambert debout (Voyez acte 287.) Légende : . . ARCHIPR... ALIS LE... Le contresceau porte la légende suivante : † S. I. A. WALHAIN.

293. — **1372, 12 octobre.** — *Faité l'an de grasce milh CCC LXXII, le XII<sup>me</sup> jour de mois d'octobre.*

Jean de Xhendremael, chevalier, échevin de Liège, ayant reçu de l'abbesse du Val-Benoit, Catherine de Muchehaye, dans la maison du Val-Benoit, en Souverain-Pont à Liège, joignant à la sienne, l'usage d'une cheminée et d'une loge dite « la chapelle », située au-dessus, reconnaît n'avoir aucun droit sur cette cheminée ni cette loge.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

294. — **1372, 7 décembre.** — *Che fut fait l'an del nativité Nostre Singnour mille trois cens septante et dois, de mois de decembre le septemme jour.*

Jean de Saint-Martin, évêque de Jaffa, fait savoir que devant lui et ses tenants, demoiselle Catherine de Dinant, béguine, a transporté à maître Jean, dit Lotteaz, « li entalhiers de dras », une maison et dépendances situées « elle longe ruwe a Treste a Liege », moyennant 27 sous de bonne monnaie de cens par an et 20 sous et 1 maille de relief payables au dit Jean de Saint-Martin.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

295. — **1373, 21 avril.** — *L'an de grasce mille trois cens et septante trois, XXI jour en moys d'avrilh.*

Mélie de Libermé, abbesse du Val-Benoit, fait savoir que l'abbaye a donné en emphythéose à Henrotte, fils de Henroule de Tige de Gerobur, à Henrard, fils de Béatrice de Housseur, et à Gérard, fils de Hanet le Mamburneal

de Housseur, 13 bonniers 17 1/2 verges grandes de terre et 28 verges petites de pré situés à Cerexhe (Cherey), en plusieurs pièces, moyennant 10 muids d'épeautre de rente annuelle à l'abbaye et 6 setiers au nom de l'abbaye à Huwar, dit Huweneal, bourgeois de Liège, et à ses successeurs, que l'abbaye lui doit sur le « contrepant » fourni par les enfants susdits.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin en triple expédition. Les sceaux sont enlevés aux trois actes, à l'exception d'un fragment en cire verte du sceau du couvent du Val-Benoit, représentant la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus sur le bras, pendant sur double queue de parchemin, à l'un d'eux. Un des chirographes est attaché à un acte de 1540, 19 février. — Copie dans le Cartulaire, I, 75.

296. — **Le Val-Benoit, 1373, 4 mai.** - - *Datum in dicto monasterio Vallis Benedicte..., die III mensis maii, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo tercio.*

Jean, abbé de Citeaux, fait savoir à l'abbaye du Val-Benoit, que le chapitre général a approuvé l'échange avec Albert, dit Doyen le Ferron, citain de Liège, de la menue dime de Verviers contre un cens héritable de 28 muids d'avoine.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexe à l'acte du 27 décembre 1365. Sceau enlevé. — Copie dans le Cartulaire, I, 123 v<sup>o</sup>.

297. — **Liège, 1374, 22 juillet.** - - *Anno a nativitate Domini millesimo tricentesimo septuagesimo quarto, indictione duodecima, secundum stilum curie Leodiensis, mensis julii die XV secunda.*

Pardevant le notaire Nicolas Nicholai Quaires de Jemappes, comparurent Mélie de Libermé, abbesse du Val-Benoit, et Daniel, dit de Mall, clerc. Celui-ci tenait à un cens de 14 muids d'épeautre pour un terme de 6 ans, de l'abbaye, certaines dimes dans la commune de Sluse

et était en retard de paiement de plusieurs années. L'abbaye l'avait fait citer par son procureur Jean de Vierney, clerc, devant l'abbé de Saint-Jacques à Liège, juge et conservateur de l'ordre de Cîteaux. Spontanément Daniel y renonça aux cens de la dite dime, et, d'un commun accord, on constitua en qualité d'arbitres seigneur Antoine de Fize, « utriusque juris professor, » chanoine de la cathédrale et official de Liège, pour l'abbaye, et Guillaume d'Heure, chanoine et doyen de Saint-Martin, pour Daniel; qui détermineront la somme qu'il doit au Val-Benoit.

L'acte d'acceptation des arbitres fut passé dans l'hôtel du Val-Benoit, en Souverain-Pont à Liège, en présence de Jean Alexandre de Fléron, chanoine prébendier de l'église Notre-Dame de Tongres, Nicolas de Pers, chapelain perpétuel de l'église Saint-Jean-Evangéliste de Liège, et Nicolas de Saint-Feuillen, curé de l'église paroissiale d'« Offaing. »

Coll. v. d. H. Original sur parchemin.

298. — 1374, 22 juillet. — *L'an de sainte nativité Nostre Seigneur Jhesu Crist mil trois cent septante quatre, l'indiction douzeme, selon le stile del cour de Liège, le vingt doizieme jour de juillet qu'on dist fenalmois.*

Pardevant le notaire Jacques de Hemricourt, clerc liégeois, l'abbaye du Val-Benoit, de l'assentiment de l'abbé de Villers, donne tous ses biens à Beyne, à Baudouin delle Roche, dit de Flémalle, fils de feu Jacquemin delle Roche, écuyer, qui les tiendra en emphythéose, moyennant un certain cens annuel. Elle lui cède, en outre, ses droits sur 9 setiers d'épeautre, 20 deniers de bonne monnaie, 2 chapons de cens et rente héritable que feu sire Libert de Robermont, prêtre, devait au Val-Benoit; à l'exception de 2 muids d'épeautre héritables dont la femme de Jean delle Core de Magnée doit 12 setiers, et



dont les 4 setiers restants gisent sur la cour de Hannikin de Beyne, excepté encore les menus cens de Beyne et des environs qui montent à environ 15 sols de bonne monnaie. Pour tout le reste, il devra payer annuellement au Val-Benoit 64 muids d'épeautre. Comme contregage, il assure à l'abbaye 25 muids d'épeautre sur certains héritages suffisants « entre Moeuse et le Geere. » — Pour les six premières années, il ne devra payer que 60 muids.

Original disparu. — Archives de l'État à Liège. Deux copies du XVIII<sup>e</sup> siècle sur papier, faites d'après le Cartulaire de 1380. — Copie dans le Cartulaire, I, 120 v<sup>o</sup>.

200. — 1374, 14 août. — *Ce fut fait l'an delle nativiteit Nostre Sigeur Jhesu Crist M CCC septante et quatre, XIII jours en mois d'awoust.*

Warnier d'Ocquier, abbé de Stavelot et Malmedy, Freris de Ludusdorple, doyen, et tout le couvent donnent pleins pouvoirs à sire Gilles d'Avionpuits, « grans cherirs et petis almonniers » de l'abbaye, de disposer de ses biens comme il l'entend.

Original disparu. — Coll.v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par le chapitre de la cathédrale de Liège à la date du 17 juillet 1378, annexée à l'acte du 14 juillet 1378. Tous les sceaux, à l'exception d'un fragment d'un seul, sont enlevés. Ce fragment pend sur double queue de parchemin, est en cire brune et représente la tête mitrée de saint Lambert. Légende S. CAP...

300 — 1374, 9 septembre et 17 octobre. — *L'an delle nativiteit Nostre Saingnour Jhesu Crist milh trois cens septante et quatre, le noveme jour de mois de septembre.*

*L'an dessurnomeit, dyessépt jours en mois d'octembre.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Baudouin delle Roche, fils de feu Jacquemin delle Roche, écuyer, mari de demoiselle Mente, fille de Gérard Panster de Tongres, d'une part, et sire Baudouin Surllet, chanoine

de Flône, fils de feu Radut Surlet de Tongres, citain de Liège, et de feu demoiselle Ysabeal de Lyon, sa femme, d'autre part, exhibèrent le testament approuvé aux échevins de Liège, de feu demoiselle Ysabeal, laquelle avait laissé à Jacquemin, fils de Baudouin et de Mente, une rente annuelle de 3 aimes de vin que lui devait Jean, fils de feu Warnier de Lavoir, citain de Liège, en franc alleu sur une vigne située en lieu dit « elle Meez a Tileure, » joignant la vigne de seigneur Henri de Blavier, chanoine de Saint-Denis, en réservant l'usufruit à Baudouin, père de Jacquemin, sa vie durant. Or, Jacquemin étant venu à mourir en bas-âge, son père Baudouin, comme plus proche héritier, relève la dite rente de la Cour allodiale, puis il en transporte l'usufruit à sire Baudouin Surlet, susdit, pour tout le cours de sa vie.

Maire de la Cour : Jean delle Kariteit. Hommes allodiaux et présents : messire Guillaume de Flémalle, messire Jean de Heylekerke, messire Radut Surlet, chevalier, Radut de Haccourt, Jean Noixhe, son frère, écuyer, Jean de Biernar, Gilles de Mes, Jean de Lavoir, dessusdit, Goswin de Coir, Collart Bacheleir, Thonard delle Rose, Jean le Kokins.

Le 17 octobre suivant, sire Baudouin Surlet, dûment autorisé par lettres de monseigneur Jean de Coir, abbé de Flône, et du couvent, rend les 3 aimes de vin de rente susdits à Baudouin delle Roche, qui les transporte à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par Jean delle Motte, son mambour et procureur.

Maire de la Cour : Désiré de Latines. Hommes allodiaux et présents : Collard des Champs de Velroux, écuyer, Arnold de Richelle, Goswin de Flémalle, Baudouin Pannios, Jacques de Hemricourt, Robert Olivier, le changeur, Renier de Liéry, Massonet de Jehay, Jean « li Cok », Gérard « li Kokins », Collard Bacheleir.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 3 fragments de sceaux ronds, brisés, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 165.

301. — **Dijon, 1374, 17 septembre.** — *Datus De iure  
die beati Lamberti, martiris et pontificis, anno pontificatus Grego-  
lesimo CCC<sup>o</sup> septuagesimo quarto, tempore nostri capituli  
generalis.*

Jean, abbé de Cîteaux, fait savoir que le chapitre général de l'ordre l'a chargé de prendre des informations au sujet de la demande de l'abbaye du Val-Benoît, tendant à pouvoir donner en bail emphytéotique à des colons des propriétés de l'abbaye situées de l'autre côté de la Meuse et dont l'exploitation était devenue trop onéreuse pour l'abbaye, à cause des rapines.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau rond en cire jaune, pendant sur simple queue de parchemin. Il représente une façade d'église à trois tourelles. C'est le contresceau du couvent de Cîteaux. Légende fruste. — Copie dans le Cartulaire, I, 103.

Publié (d'après la copie) par SCHOOLMEESTERS, op. cit. p. 147.

302. — **1374, 22 septembre.** — *Doncit l'an XIII<sup>e</sup> septante  
et quatre, XXII jours de mois de septembre.*

Jean delle Coir, abbé, et le couvent de Flône, de l'ordre de saint Augustin, font savoir qu'ils ont autorisé Baudouin Surlet, leur co-chanoine régulier, à aliéner 5 mares de cens dont il avait l'usufruit (à la réserve de 50 sous qui revenaient à l'abbaye) sur la cour et tenure de Baudouin delle Roche, dit de Flémalle, à Ans, et de 3 aïmes de vin sur la vigne « en le Meesse a Thileur » (1).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau ogival, brisé, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il représente un abbé debout druste. — Copie dans le Cartulaire, I, 164.

Voyez l'acte de 1374, 9 septembre-17 octobre.

303. — **1374, 23 octobre.** — *Sour l'au de grasec millh trois cens septante et quatre, vinte trois jours de mois d'octobre.*

Gobert de Waroux, changeur, citain de Liège, fait savoir que devant sa cour de tenants, l'abbaye du Val-Benoit a reçu de Baudouin delle Roche, qui venait de le recevoir de sire Baudouin Surlet, chanoine de Flône, un cens de 5 mares sur une cour, beffroi, maison et dépendances, tenus par Baudouin delle Roche, à Ans, à la réserve de 30 sous qui revenaient à l'abbaye de Flône, après la mort de sire Baudouin. L'abbaye du Val-Benoit payera annuellement à Gobert susdit 5 muids d'épeautre et la somme de 33 sous 1 denier que Gobert doit de treffons sur la dite maison, à savoir : 3 sous 1 denier à la prise de possession et 30 sous à la mort de Baudouin Surlet.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire, I, 168 v<sup>o</sup>

304. — **1377, 28 janvier.** — *Che fut fait l'au dele nativiteit N. S. J. C. mille CCC septante sept, XXVIII jours en mois de genvir.*

Mélie de Libermé, abbesse du Val-Benoit, fait savoir qu'elle a donné la houillère de Flivain à exploiter à Gérard, fils d'Hanekinet Crakins de Fragnée, et Hanes Thomas, le brasseur, houilleurs, moyennant un panier de houille sur huit et les conditions ordinaires de l'exploitation des houillères.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire, III, f<sup>o</sup> 14 v<sup>o</sup>.

305. — **1377, 14 mars.** — *Che fut faite l'au del nativiteit Nostre Singeur Jhesu Christe M CCC septante sept, XIII jours en mois de marche.*

Jamar Caltruwe d'Ougnée fait savoir qu'il a donné à l'abbaye du Val-Benoit à tenir de sa cour de tenants une

maison, cortil et dépendances, situés à Ougrée, en lieu dit « en Petits Mons », moyennant une rente de 12 setiers d'épeautre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de trois petits sceaux ronds, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup>, un fragment fruste; le second, brisé, porte un écu semé de losanges, chargé en chef à dextre d'un écu à un sautoir, à senestre d'une étoile à 6 rais. Légende: † IOHAN SURLES: le 3<sup>e</sup> représente une grappe de raisins à côté d'une fancille. Légende: † PHILPAR PLATEA.  
— Copie dans le Cartulaire, I, 222 v<sup>o</sup>.

306. — 1378, 10 avril. — *Faites et doneez l'an XIII LXX et oweit, de moys le dieseme jour d'avrilhe.*

Jean, dit Pevreaux, le jeune, changeur et citain de Liège, déclare devoir à Jutte de Patère, religieuse au Val-Benoît, quinze muids d'épeautre sur la rente d'un muid et demi d'épeautre qu'elle avait achetée au voué de Horion et qu'aucun parent n'avait rachetée endéans l'année.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

307. — 1378, 24 avril. — *Che fut fait l'an delle nativitéit Nostre Singneur mille trois cens septante et oweit, XXIII jours en mois d'avrilh.*

Devant la cour de tenants de Jacques de Langdris, chanoine de la cathédrale de Liège, Jean Martéal de Pontisse transporte à maître Collart de Milmort, tondeur de draps, citain de Liège, un bonnier de terre, situé à Oupeye en lieu dit « a Beho », mouvant de la cour susdite, moyennant 12 deniers de bonne monnaie de cens annuel.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

308. — 1378, 2 mai. — *Che jut fait l'an delle nativiteit Nostre Sigeur Jhesu Crist M CCC septante et ovyt, le second jour du mois de may.*

Herman d'Aienefle, prieur des Frères Prêcheurs de Liège, et seigneur Gilles de Lens, curé de Saint-Adalbert et mambour de l'aumône dite Pireneal de Momalle, font savoir que Mathieu d'Aldenroede, bourgeois de Maestricht, a transporté à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par seigneur Tilman de « Waremmes delez Tongres » (Werm), prêtre compteur, une maison et dépendances, situées en Ile à Liège, faisant le coin de la rue « dele Stueve », à côté de l'hôtel du Val Saint-Lambert, à l'extrémité de la rue du Lavoir, joignant à la maison en bois de Mathieu susdit, moyennant 5 marcs 17 sous de cens à payer à l'aumône Pireneal dont la dite maison meut.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 4 fragments de sceaux, pendant sur double queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup>, du prieur, ogival, en cire brune, représentant la sainte Vierge assise tenant de la main droite une palme et sur le bras gauche l'Enfant Jésus. Légende : . . . ORIS FRA . PR . . . ; le 2<sup>d</sup>, du curé, petit, rond, en cire brune, portant un écusson à trois forces ; le 3<sup>e</sup>, de G. Crawelhon, rond, en cire brune, brisé, et le 4<sup>e</sup>, de Libert de Vierme, id., id.

309. — 1378, 2 mai. — *Ce fut fait l'an delle nativiteit N. S. M CCC septante et ovyt, le second jour de mois de may.*

Goblet de Gruwen, demeurant à Mongoie en Féronstrée, à Liège, fait savoir qu'il a donné à tenir de lui héritablement à Mathieu de Aldenroede, bourgeois de Maestricht, son cousin, une maison en bois, située dans la rue du Lavoir à côté de l'hôtel du Val-Benoit « le mai-

son con dist al present l'osteit dele Vauls Benoit, moyennant 3 mares de bonne monnaie de cens à payer annuellement et 12 sous de relief.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 21 octobre 1370, les 2 actes munis de 5 fragments de petits sceaux ronds en cire noire et brune pendant sur double queue de parchemin.

310. — 1378, 8 mai. — *Ce fut fait l'an dele nativiteit Nostre Sigeur M CCC septante et ozept, VIII jours en mois de may.*

Mathieu de Aldenroede, bourgeois de Maestricht, fait savoir que, devant sa cour de tenants, il a donné à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Mélie de Libermé, abbesse, toutes les clartés, fenêtres, etc., qui sont en la maison située rue du Lavoir, acquise par l'abbaye tout récemment et qui donnent sur la « scailhie » de la maison de Mathieu, moyennant une maille de bonne monnaie de cens par an.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin en double, les deux actes munis de 3 fragments de sceaux en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

311. — 1378, 8 mai. — *Che fut fait l'an dele nativiteit Nostre Sigeur M CCC septante et ozept, VIII jours en mois de may.*

Mélie de Libermé, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'elle a donné à tenir à Mathieu de Aldenroede « l'aisemenche en le chassauz parrois », sise entre la maison de l'abbaye du Val-Benoît et la maison en bois de Mathieu dans la rue du Lavoir, moyennant une maille de cens annuel, sans porter atteinte aux clartés et fenêtres de la maison de l'abbaye.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, muni de 5 sceaux ou fragments pendant

ur double queue de parchemin. Le 1<sup>er</sup> ogival, en cire brune, brisé, représente une abbesse tenant la crosse de la main gauche et un livre de la main droite. Les 4 autres sont des fragments cousus dans des chemises de coton.

312. — 1378, 7 juillet. — *Ce fut fait l'an dele nativiteit Nostre Sigeur M CCC septante et ovyt, VII jours en mois de julle con dist fenalmois.*

Goblet de Gruwen, dit de Mongoie, demeurant en Féronstrée à Liège, fait savoir qu'il a donné à Jean Moreteal de Wonck, « li mennestreis », citain de Liège, une maison et dépendances, situées Hors-Château à Liège, joignant à la maison de monseigneur Radut Surlet, chevalier, où habite en ce moment Roland de Fouz, près de la rue qu'on dit Bongnule, ainsi qu'une autre maison joignant à l'hôtel du Val-Benoît en la rue du Lavoir, à Liège, qui fut à feu seigneur André, chapelain de Saint-Lambert. Sur cette dernière maison, il rend à dame Catherine de Rogereez, veuve de maître Jean de Rogereez, 6 sous de bonne monnaie de cens par an et 12 deniers de relief. Les deux maisons sont transportées à Jean Moreteal, moyennant 13 muids d'épeautre, ainsi que la rente de 6 sous à payer, au nom de Goblet de Gruwen à la dite dame Catherine de Rogereez.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, muni de deux petits fragments de sceaux ronds, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

313. — 1378, 14 juillet. — *Ce fut fait l'an dele nativiteit Nostre Sigeur M CCC septante et ovyt, XIII jours en mois de julle con dist fenalmois.*

Gilles d'Avionpuits, « grans cherirs et petis almoier » de l'abbaye de Malmedy, fait savoir qu'il a donné à l'abbaye du Val-Benoît le tiers d'un marc de bonne



monnaie de cens par an héritable, sur certains héritage et masures « en Piroise » à Liège, à tenir de lui, moyennant un copé de cens annuel.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexe à l'acte du 14 août 1374, dans la copie du 17 juillet 1378.

314. — **1378, 12 décembre.** — *L'an delle nativiteit N. S. J. C. M CCC septante et oeyt, XII jours en mois de décembre.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Hubin Baré de Voroux, écuyer, a transporté à Ysabeau de la Boverie, religieuse à l'abbaye du Val-Benoit, un bonnier de terre allodiale, situé à Amry, en lieu dit « a Ballenfosse », un cortil et un tierçal de terre au même endroit.

Maire de la Cour: Thierry, dit « li dameseaux » de Herstal, citain de Liège. Hommes allodiaux et présents : monseigneur Jean de Bernalmont, monseigneur Gilles Labot, sire de « Vineseez », monseigneur Jean, seigneur de Grâce, monseigneur Jean de la Boverie, monseigneur Gilles Surllet, chevalier, seigneur Tilman de Werm, compteur du Val-Benoit, Gilles de Hambroux, Collard, dit le Borgne de Liers, Jean Alwotte, Collard Bacheleir.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 18 juillet 1379, muni de 5 fragments de sceaux en cire brune fruste pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, II, 193 v<sup>o</sup>.

315. — **1379, 18 juillet** — *Sor l'an delle nativiteit N. S. mille CCC septante et noef, XVIII jours en feulmois.*

La cour des échevins d'Amry fait savoir que Jean Buchar delle Boverie, chevalier, et seigneur Tilman de Werm, chapelain de l'église Sainte-Croix à Liège, hom-

mes de la Cour allodiale de Liège, ont attesté devant eux l'authenticité du transport des biens dont il est question dans l'acte du 12 décembre 1378

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 12 décembre 1378 et muni d'un petit sceau en cire pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire. II, 194 v°.

316, — **1379, 21 octobre.** — *Che fut fait l'an dele nativiteit Nostre Sigeur M CCC septante et noef, XXI jour en mois d'octobre.*

Jean, dit Morteaus de Wonck, « li mennestreis », fait savoir que devant sa cour de tenants, Mathieu d'Aldenroede, bourgeois de Maestricht, a relevé la maison joignant l'hôtel du Val-Benoît, située dans la rue du Lavoir à Liège, à tenir de lui, moyennant 3 mares de cens par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 2 mai 1378.

317. — **1379, 6 décembre.** — *Che fut fait l'an delle nativiteit Nostre Saingnour Jhesu Crist milh CCC septante et neuf, VI jours en mois de decembre.*

Mélie de Libermé, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'elle a donné à exploiter à Baudouin le Bokeal de Berloz, à Bodechon Cawin de Grâce et consorts, la houillère de l'abbaye, située entre Mons et Hollogne, moyennant un panier sur cinq et les conditions habituelles d'exploitation des mines de houille.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, muni de deux fragments de sceaux, en cire brune, pendant sur double queue. Les deux autres sceaux ont disparu. — Résumé dans le Cartulaire, I, 180.

318. — 1380, 11 janvier. — *L'an delle natiuité Nostre Saingneur M CCC et quatre vîns, XI jours de mois de janvier.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que sire Renier de Fléron, curé d'Olne, a transporté à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par seigneur Tilman de Werm, une rente héritable de deux muids d'épeautre, c'est-à-dire un muid sur le cortil Hannet Bonjean de Fléron, 6 setiers sur le cortil Hannet Piren de Fléron, en lieu dit « a Frayne » et 2 setiers sur 2 journals en lieu dit « desouz le Saire ».

Maire de la Cour : Jean Allewot. Hommes allodiaux et présents : seigneur Jacques de Popele, seigneur Jean d'Ougnée, prêtre, Rigaud de Fléron, Désiré de Latines, Lambert d'Alleur, Henri Halbadut, Jean Grongeteal de Wandre, Renchon de Libermé.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. — Copie dans le Cartulaire, I, 188.

319. — 1380, 1<sup>er</sup> mars. — *Faites et doneis l'an del natiuité Nostre Singneur Jhesu Crist mil trois cens et quatre vîns, le vendredi premier jour de mois de marche.*

La haute cour de justice de la ville d'Avennes fait savoir que Jean Lienart de Moxhe a transporté à Jean, fils de Michelet, 5 verges grandes de terre allodiale situées sur la voie d'Avennes à Hannut.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de cinq petits sceaux ou fragments de sceaux ronds en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

320. — 1380, 19 juin. — *L'an delle sainte natiuité Nostre Sangneur Jhesu Crist milhe trois cens et quatre vîns, l'indiction troiseime, solonc le siecle delle court de Liege, le XIX<sup>me</sup> jour de mois de june.*

Pardevant le notaire Tilman de Werm, Mélie de Libermé, abbesse du Val-Benoit, et tout son couvent, donnent à cens à Gilles et Henri de Hambroux, frères, enfants de feu Gillon de Hambroux, pour un bail de 18 ans, à commencer après leur présent bail qui finit en 1386, la cour et dépendances de l'abbaye à Hambroux avec 122 bonniers 16 verges grandes de terre arable, à l'exception des cens en argent, poules, chapons, rentes et trescens de l'abbaye dans la commune, moyennant 340 muids d'épeautre par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin.

321. — 1380, 8 août. — *Sor l'an de grauz M CCC et quatreviens, VIII jour en aoust.*

Jacques, curé de Jemeppe-sur-Meuse, fait savoir que, devant ses tenants, il a donné à tenir héritablement de lui et de sa cour, à Gros Gilbier de Flémalle-Grande, 3 journals de terre situés entre Flémalle et Jemeppe, moyennant 5 deniers et 1 maille de bonne monnaie de cens liégeois par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 3 petits sceaux ronds ou fragments de sceaux en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

322. — 1380, 15 août. — *Che fut fait l'an delle nativiteit Nostre Singnour mille trois cens et quatre vins, le jour delle Nostre Dammic, le XI<sup>me</sup> jour del mois d'aoust.*

Jean li Gangnier, le vigneron, citain de Liège, fait savoir qu'il a donné à tenir de lui héritablement à trescens à Jean « al Fywe de Molins », le meunier, fils de feu Jean Herebotri, la tenure, maison et dépendances qu'il habite, situées en Agimont à Liège, sur laquelle il rendait de treffons à dame Yve, sœur de feu Gillon Matifas 3 mares 8 sous de bonne monnaie de cens par an et

8 sous de relief, ainsi que 2 muids d'epautre de pain annuelle à Collart Sandron le Scolier, et à dame Maron, sa femme, leur vie durant. Le dit Jean ad Eywe est investy de ces biens moyennant 1 maille de bonne monnaie de crù cens par an au dit Jean li Gangnier.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de deux fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

323. — 1381, 13 mars. — *Che fut fait l'an del nativiteit Nostre Singneur mille trois cens quaterzins et un, delle mois de marche le XIII<sup>me</sup> jour.*

Pardevant la cour de tenants d'Yve, sœur de feu Gil'on Matifas de Saint-Laurent, transport de la maison dont il est question dans l'acte de 1366, 27 janvier, par Jean le Gangnier, le vigneron, à Louis Piron de Montegnée, le houilleur, aux mêmes conditions.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 27 janvier 1366.

324. — 1381, 2 avril. — *Che fut fait l'an delle nativiteit N. S. milhe trois cens quatre zins et un, le second jour delle mois d'avrilh.*

La cour de tenants de l'abbaye du Val-Benoit à Heure-le-Romain fait savoir qu'Arnold del Abie, fils de feu Jean Wauthier d'Heure, a transporté à seigneur Tilman de Werm, compteur du Val-Benoit, et à Jean Bry « le stordeir d'oile, » citain de Liège, deux journals tierçaux de jardin à Heure-le-Romain.

Archives de l'État à Liege. Original sur parchemin.  
Sceaux enlevés.

325. — 1382, 25 janvier. — *Fait, convenchiet et accordé en bonne joy, l'an dele nativiteit Nostre Sigeur M CCC quaterzins et dois, XXV jours en mois de jenvir*

Convenances entre Mathieu d'Aldenroede, bourgeois de Maestricht, et Jean, dit Tuyz de Gruwen, son cousin, de Liège. Mathieu donne à tenir, héritablement de lui à trescens à Jean une maison et dépendances, situées dans la rue du Lavoir à Liège, joignant l'hôtel du Val-Benoit, « salveez et wardeez les clarteis dedit hosteit dele Vals Benoit, » moyennant 9 mares 10 sous de bonne monnaie de cens par an, et, comme contregage, une pièce de terre à acquérir à maître Henri Fachien, sur laquelle il devra construire une maison de 500 livres de Tours. Si cette acquisition ne peut se faire, il devra mettre comme contregage 4 mares de cens qui gisent sur la maison qui fut à Henri de Solières en la rue du Lavoir.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, muni de 2 fragments de petits sceaux ronds en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

326. — 1382, 13 octobre. — *Ce fut fait l'an de grasce M CCC quatre vins et dois, XIII jours en mois d'octobre.*

Jean del Puiche le vieux, chapelain en la cathédrale de Liège, fait savoir que dame Cathon, veuve du bon Guillaume de Souverain Avroy, a relevé comme de nouveau seigneur, une cour, jardin et assise en Souverain Avroy, moyennant 22 setiers d'épeautre de rente par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de deux petits fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin

327. — 1383, 20 février. — *L'an mil trois cens quatrevins et trois, vient jours de fevrier.*

Recharge donnée par les échevins de Liège à la cour jurée de tenants du Val-Benoit. — L'abbesse du Val-Benoit avait fait signifier par le mayeur et deux échevins

d'Angleur aux exécuteurs testamentaires de feu Fastré Baré, chanoine de Saint-Paul, à Liège, qu'ils eussent à abandonner un îlot et un pré, situés en lieu dit Tartaron, à Chênée. Cités devant la cour jurée du Val-Benoît, les dits exécuteurs testamentaires prétendirent que Fastré Baré avait acquis jadis la dite terre de l'abbaye du Val-Benoît. Celle-ci prétendait qu'il l'avait tenue d'elle à cens, mais qu'il n'en avait jamais été propriétaire et qu'elle dépendait de la cour d'Angleur, qui en avait l'investiture. A la recharge demandée par la cour aux échevins de Liège, les exécuteurs testamentaires firent défaut, et l'abbaye du Val-Benoît, ayant apporté des preuves suffisantes du bien fondé de sa cause, obtint gain de cause.

Echevins de Liège : Haccourt, Chabos, Liers, Rosseaux, Warous, Jean del Coir, Corbeauz, Gerar et Berses. — Maîtres des échevins le 11 avril : messeigneurs Raes de Haccourt, chevalier, et Gérard delle Hameide.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège à la date du 11 avril 1383, annexée à trois autres actes du 15 avril et du 20 avril 1383, et du 18 juillet 1385, les 4 actes munis encore de quatre petits sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

328. — 1383, 7 mars. — *Che fut fait l'an delle nativiteit N. S. J. C. milhe trois cens quatre vieus et trois, sept jours en mois de marche.*

Le doyen et le chapitre de la cathédrale de Liège font savoir que les voirs-jurés du métier des charbonniers et leurs compagnons exploitent la veine de Cromchaine, se trouvant dans les terres de la cathédrale et de l'abbaye du Val-Benoît à Fragnée, moyennant diverses conditions et entre autres un cens de 3 paniers de grosse houille sur chaque cent, à payer à messire Raes de Berloz, avoué

de Sclessin, chevalier, pour l'usage de l'arcine prise dans ses biens.

Original disparu. — Archives de l'Etat à Liège. Copie sur parchemin délivrée le 18 novembre 1399 par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

329. — **1383, 7 mars.** — *Che fut fait l'an delle nativiteit N. S. J. C. milh CCC quatrevins et trois, VII jours en mois de marche.*

Mélie de Libermé, abbesse du Val-Benoit, et son couvent font savoir que le chapitre de l'église Saint-Lambert aura trois paniers sur cent de la houille extraite au moyen de l'arcine qui traverse ses terres, à Fragnée.

Archives de l'Etat à Liège. Chartrier de Saint-Lambert. Charte n° 875. Original sur parchemin muni de deux sceaux. — Copie dans le *Stock rouge*, fol. 153 v°, et dans les *Libri chartarum* (perdus.) II, n° 272.

Publié par BORMANS ET SCHOOLMEESTERS : *Cartulaire de l'église Saint-Lambert* IV, 613.

330. — **1383, 15 avril.** — *Che fut fait et donnoit l'an delle nativiteit Nostre Saingnoir Jhesu Crist milh trois cens quatrevins et trois, XV jours en mois d'avrillh.*

Jugement rendu par la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoit, suivant la recharge des échevins de Liège, dans la contestation dont il est question dans l'acte du 20 février 1383.

Maire de la cour : sire Tilman de Werm, chapelain de Sainte-Croix.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé aux trois actes du 20 février et 20 avril 1383. 18 juillet 1385.

331. — **1383, 20 avril.** — *Che fut fait l'an delle nativiteit Nostre Saingneur Jhesu Crist milh CCC quatrevins et trois, XX jours en mois d'avrillh.*



Les échevins d'Angleur approuvent le jugement rendu par la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoit le 15 avril 1383.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé aux trois actes du 20 février et 15 avril 1383 et du 18 juillet 1385.

332. — 1383, 20 décembre. — *Fait et doncie l'an del grasce Nostre Singnour JhesuCrist mille trois cens quatre vins et trois, vint jour en moys de decembre.*

Pirelot del Perire, maire de la haute cour d'Avin, et ses échevins, font savoir que pardevant eux Collin, fils de feu Wauthier Getrus d'Avin, transporta à Jean, fils de Michel, 33 verges grandes de terre, situées à Avin, dépendant de la cour susdite, moyennant 9 quartes d'épeautre et 9 «noires» à madame d'Avin, à la saint Remi, un denier «sos mains» le jour de l'An, à la saint Servais et à la saint Lambert, et 4 muids d'épeautre de rente héritable, payables à Huy à la saint André. Les biens sont situés «en Hubovale», «en le chacie d'Avennes» et «en le Cuterale».

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de deux petits sceaux ou fragments, ronds, brisés, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

333. — 1384, 30 mars. — *Faitès et donces sor l'an de grasce mille trois cent quatrevins et quatre, le penultime jour del mois de marce.*

Jean, dit «le Familheuz» de Verlaine, et les tenants de sa cour font savoir que l'abbaye du Val-Benoit, représentée par Ameil de Flémalle, clerc et procureur, en vertu du testament de feu monseigneur Herman de Zancte, chanoine de Liège et abbé séculier de Visé, revendique une rente de 3 muids sur une cour et dépendances spécifiées dans l'acte du 30 novembre 1369, et la relève de sa cour.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte de 1369, 30 novembre, muni de 3 fragments de sceaux, pendant sur double queue de parchemin.

334. — 1384, 23 juin. — *Ce fut fait l'an dele nativiteit Nostre Sigeur M CCC quatre vins et quatre, XXIII jours en mois de june con dist resalhemois.*

Mélie de Libermé, abbesse du Val-Benoit, fait savoir que Jean, dit « Tuze dele Gruve », demeurant en la rue du Lavoir et vinier de Liège, a donné à l'abbaye une maison à Liège, joignant à l'hôtel du Val-Benoit, à tenir de lui à trescens, moyennant onze mares de bonne monnaie, un denier de relief de plus qu'il n'en rend à la cour tréfoncière dont il la tient, et certaines améliorations à y apporter jusqu'à concurrence de 400 livres de Tours.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni de deux fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin : le 1<sup>er</sup>, en cire jaune, était ogival et représente l'abbesse debout ; le 2<sup>d</sup>, petit sceau rond, brisé, en cire brune, à l'écusson chargé d'une fourche posée en pal et accompagné en chef de deux étoiles. Légende : † S. IOHAN . . . Le 2<sup>d</sup> chirographe est conservé dans la même collection. Le sceau de l'abbesse y est un peu mieux conservé. Légende : . . . IE DE LYBER . . .

335. — 1384, 27 juin. — *Che fut fait l'an delle nativiteit Nostre Sanguour Jhesu Crist milh CCC quatrevins et quatre, XXVII jours en resailhemois.*

Mélie de Libermé, abbesse du Val-Benoit, fait savoir qu'elle a donné la houillère « delle Sailhe de Brosset » située « en Molins liniz », à exploiter à Jean Crocheteal, Lambert d'Anthisnes, « fis li volu de chevaux », Gilles Werans, Colon Crocheteal, Jean d'Ardenne et Collin d'Amry moyennant un panier sur cinq et, en outre, 4 paniers sur cent et les conditions habituelles d'exploitation des houillères.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés, à l'exception d'un petit fragment d'un seul, pendant sur double queue de parchemin.

336. — **1384, 9 septembre.** — *Che fut fait l'an dele nativité Nostre Saingnour Jhesu Crist milh trois cens quatre viens et quatre, LX jours en moys de septembre.*

Mathieu d'Alenroede, bourgeois de Maestricht, fait savoir qu'il a donné à tenir de lui héritablement à trescens à Jean dele Gruven, le vinier, de Liège, une maison et dépendances, situées dans la rue du Lavoir en Ile, joignant à l'hôtel du Val-Benoit, moyennant 9 marcs 10 sous de bonne monnaie de cens héritable.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, muni d'un petit fragment de sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Le second exemplaire de ce chirographe est conservé dans la même collection. Il est encore muni d'un petit sceau rond en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

337. — **1385, 27 mars.** — *Faites et doncis l'an de grace M CCC quatre vins et cinq, XXVII jours en moys de marche.*

Thomas delle Nueve Ville, dit Castelain, le boulanger, fait savoir qu'Arnold de Faurechamp, citain de Liège, l'a investi devant la cour de tenants de Gilles Fichon, chanoine de la cathédrale, d'une maison et dépendances, situées « en Choke » à Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

338. — **1385, 18 juillet** — *Sour l'an de grace M CCC quatre vins et cinq, al XVIII<sup>m</sup> jour de feualmois.*

Mélie de Libermé, abbesse du Val-Benoit, fait savoir qu'elle a donné à tenir à Alexandre de Jardin de Saint-Servais, écuyer, sire de Houtain-Saint-Siméon et de

Wonck, une ile et un pré situés à Chênée, en lieu dit « en Tarteron », au sujet desquels l'abbaye avait eu un différend avec les exécuteurs testamentaires de feu monseigneur Fastré Baré, chanoine de Saint-Paul et seigneur de Beaufraipont. Alexandre en fut investi par Henri de Poucet, compteur de l'abbaye et maire de la cour jurée de tenants, moyennant sept muids d'épeautre de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, annexé à trois actes du 20 février, 15 et 20 avril 1383.

339. — 1386, 26 janvier. — *Chu fut fait l'an delle natiuité Nostre Saingnour mil CCC quatre vins et syes, le XXVI<sup>e</sup> jour de mois de jenvier.*

Henri de Loncin, doyen et chanoine de Liège, fait savoir qu'un différend ayant existé entre lui et l'abbaye du Val-Benoit au sujet de certaines terres à Loncin, pardevant l'abbé de Saint-Jacques à Liège, il a été décidé de commun accord que Henri tiendrait les dites terres moyennant 6 muids d'épeautre par an à payer à l'abbaye du Val-Benoit.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, muni d'un sceau brisé en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il est rond et représente un écu écartelé aux 1 et 4 à un chevron, aux 2 et 3 à un lion. Légende ... NRICI... LONCHIN... ENSIS.

340. — 1386, 3 avril. — *L'an de grasce M CCC quatre vins et syes, le tyer jour de mois d'avrilhe.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Henri le Maireaul, le jeune, cordonnier, a transporté à Simon Monon de Lavois, citain de Liège, une rente de 6 setiers d'épeautre, sur une terre sur laquelle se trouvent les murs de l'abbaye du Val-Benoit du côté de Fragnée.

Maire de la Cour : Gérard Pinte. Hommes allodiaux et présents : Désiré de Latines, Lambert d'Alleur, Wauthier d'Anixhe, Jacquemin Gringnair, Gilkin de Ramet, Thierry d'Anixhe, maître Pierre de Doncheire, Collard de Liers. (Signé) Guillaume de Havelange.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

341. — 1386, 10 novembre. — *Faites et donees l'an delle nativiteit Nostre Saingneur milh CCC III<sup>ns</sup> et syez, X iours en mois de novembre.*

Jean li Coke, Guillaume de Montegnée, demeurant à Tilleur, Jean Borleis et Jean Druilhet, voirs-jurés des charbonnages, saisissent la houillère de « Bocheneauz » sur Jean le Proidomme de Jemeppe, les héritiers de messire Jacques, curé de Jemeppe, de maître Jean Vignet, la femme de Jean Garsilhe, veuve de Jamoles de Huy, dame Sente, veuve de Paingteal, et Henrot Haneé, en faveur de l'abbaye du Val-Benoit, pour refus de travail.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés

342. — 1386, 29 décembre. — *Ce fut fait l'an de grasce M CCC quatrevins et syez, le XXIX<sup>e</sup> jour de mois de dechembre.*

Les maire et échevins de Feixhe-le-Haut-Clocher (Feixhe le Voweit) font savoir que demoiselle Maroie, veuve de Henri de Borsoit, et Jean de Beirs, fils de feu Jean del Kariteit, ont relevé de leur cour neuf verges grandes et onze petites de terre, situées entre Fooz et Feixhe, dépendant de la dite cour, moyennant un denier de bonne monnaie de cens annuel, et les ont transportées à Mathonet, fils de feu Mathieu de Fooz.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés

343. — 1387, 5 mars. — *Chu fuit faite et donneit sour l'an del nativiteit Nostre Sangnour Jhesu Crist mille trois cens oventante et VII, chinqe dedens le moys de marche.*

Les maire et échevins de la franche ville de Herstal font savoir que pardevant eux, Guillaume, dit de Jardin de Herstal, reconnu tenir 9 setiers d'épeautre de bonne rente héritable que dame Elise, veuve en premières noces de Gilles Lambars de Paradis, et Laurent, dit de Bombaye, époux actuel de dame Elise, lui devaient par an sur tous leurs biens à Herstal, qui étaient parvenus au dit Guillaume, par la succession de Jean de Jardien, feu son père. Guillaume transporta les 9 setiers d'épeautre à Martin de Wellines, chanoine de Saint-Jean-Evangéliste, et aux autres exécuteurs testamentaires de feu messire Jacques de Langdris, chanoine de la cathédrale.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

344. — 1387, 7 août. — *L'an de grasce M CCC quatrezms et sept, VII jours de mois d'arwoust.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que dame Julette, veuve de feu Gilles Hannar de Coke, a transporté à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par Pirard de Mostier, clerc compteur, 10 setiers d'épeautre de rente héritable qu'elle avait sur une terre, située à Heure-le-Romain.

Maire : Werteaul le Pexheur. Hommes allodiaux : Collart de Neufchateau, Renier de Liéry, Guillaume de Waroux, Jean Luone, Evrard Grawelhon, Désiré de Latines, Gérard « li Kokin », Herman d'Alleur, Henri Halbadut, Jean Alewot, Jacquemin de Fairon, Collart de de Liers, Eustache Frankehomme.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 28 février 1352. Sceau enlevé.

345. — 1388, 14 février. — *Ce fut fait l'an dele nativiteit Nostre Seigneur M CCC quatre viens et ovyt, XIII jours en mois de fevrier.*

Collart Bacheleirs, maire en ce cas de la cour de Jean delle Grueve, « li maielir », demeurant en la rue du Lavoir en Ile, vinier à Liège, fait savoir qu'Arnold, fils de feu Jean de Rogereez, notaire en la cour de Liège, et sa femme Isabeau, transportèrent à Jean delle Grueve une maison et dépendances, situées dans la rue du Lavoir, à côté de l'hôtel du Val-Benoit

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Trois fragments de sceaux.

346. — 1388, 27 février. — *Ghegeven in dat jaer Ons Heren dae men screef dusent driehoudert LXXXVIII, des XXVII dachs in den Spûrkille.*

Thomas van Holsit, chevalier, « erfvocht » à Lontzen, fait savoir qu'il a transporté à l'abbaye du Val-Benoit une cour et dépendances à Simpelvelt qu'il tenait à cens de l'abbaye.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

347. — 1388, 10 novembre. — *Che fut fait l'an delle nativité N. S. J. C. mil trois cens quatrevins et oovit, d'yez jours en moys de novembre.*

Les maire et tenants de la cour jurée de l'abbaye du Val-Benoit à Liège font savoir que monseigneur Bertol de Lantin, chantre et chanoine de l'église Saint-Jean à Liège, et Wéry, dit le chanoine de Bolzée, son frère, ont hérité de leur frère Jean, jadis maire de Liers, le quart de 3 bonniers de terre situés à Ans, en lieu dit « alle Notrie », relevant de l'abbaye du Val-Benoit et que le second des deux chanoines a transporté sa part au premier, moyennant paiement à l'abbaye de 2 muids d'épeautre de rente héritable. L'abbaye du Val-Benoit était représentée par son compteur Pirard de Mostier.

La cour de tenants était composée de : Huwars Huwe-neaz, Jean le Coke, voirs-jurés des charbonnages, sei

Tilman de Werm, chanoine de Saint-Barthélemy, Gilles Mailhair de la Sauvenière, Henrard Crawlhons, « li pesseur », Thierry de Ramet et Jean de Wandre, chanoine d'Otrange en l'église Saint-Paul de Liège. (1)

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

348. — 1389, 15 juin — *Ce fut fait l'an de grasce M CCC quatevins et noef, XV jours de mois de june con dist resalhemois.*

Piron Kineaulz de Milmort, citain de Liège, fait savoir que, devant sa cour de tenants, Collard de « Herrens », (Haren) le boulanger, a transporté à l'abbaye du Val-Benoit, représentée par Pirard de Mostier, compteur, une maison située en la rue « del Vollier », sous l'église paroissiale Saint-Servais à Liège, moyennant 20 sous de bonne monnaie de cens annuel et 27 deniers de relief, payables à Piron Kineaulz. Collard de Herrens en garde l'usufruit sa vie durant.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 3 fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin.

349. — 1391, 21 septembre. — *Che fut fait en l'an de grasce mil CCC et nonante unk, vinte unk jours en moys de septembre.*

Sire Henri de Herstal, prêtre, curé de Saint-Etienne, maire de la cour jurée de messire Gilles Surllet, chevalier, à Avroy et Fragnée, et ses tenants font savoir que parde-

(1) Il faut entendre par là le chanoine qui percevait les bénéfices simples d'Otrange, affectés à l'autel de Sainte-Gertrude, en l'église Saint-Paul. (Voyez THUMISTER, *Histoire de l'église Saint-Paul de Liège*, p. 30)



avant eux Jean de Puche, prêtre, curé de la paroisse Sainte-Madeleine sur Merchoul à Liège, a relevé, en vertu d'un testament de Jean de Puche, le vieux, chanoine de la cathédrale de Liège, deux cours et maisons situées à Liège en Souverain-Pont et les a transportées à Guillaume delle Boverie moyennant une rente annuelle de 30 setiers d'épeautre.

Coll. v. d. II. Original sur parchemin, tres abimé, troué en différents endroits. Sceaux enlevés.

350. — 1391, 21 octobre. — *Sour l'an delle nativiteit Nostre Saingnour Jhesu-Crist milh trois cens et nonante unke, vinté ou jours en mois d'octembre.*

La cour des échevins de Fragnée fait savoir qu'à l'occasion d'une contestation entre la cathédrale de Liège, seigneur temporel de Fragnée, et l'abbaye du Val-Benoît, le chapitre de Saint-Lambert a délégué messire Jean de Haccourt, bailli pour le temps, messire Gérard de Flémins, vice-doyen pour le temps, messire Clous de Hemincourt et messire Lambert de Naverynes, tous chanoines de la cathédrale, pour demander un record au sujet de la largeur de la route en face de l'abbaye du Val-Benoît. Le « Cherkemenage » fut fait et il fut établi que la route ne devait avoir que la largeur d'une verge et que, par conséquent, les murs de l'abbaye ne devaient pas être abattus.

Coll. v. d. II. Original sur parchemin, muni de 8 petits sceaux ou fragments de sceaux en cire verte, pendant sur double queue de parchemin. — Archives de l'Etat à Liège. Fonds de la cathédrale. Charte n° 890 : Copie de l'époque sur papier, analysée dans SCHOOXBROODT. *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert*, page 274.

351. — 1392, 1<sup>er</sup> février. — *L'an trausse cens nonante deux, le premier jour de fevrier.*

Pardevant la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît

à Liège, d'une Maron, veuve de Mathonet de Flémalle, et ses enfants André, Mathonet, Pieron et Gérardon transportent la terre dont il est question dans les actes de 1359, 3 janvier, 1368, 15 avril, et 1369, 6 décembre, à Rennechon Kake de Flémalle-Haute (Petite Flémalle), fils de Gilles Kake.

Original disparu — Coll. v. d. H. Mentionné dans le record du 8 juillet 1563, décrit sous l'acte du 3 janvier 1359.

352. — **1392, 23 mai.** — *Sour l'an de grasce XIII<sup>e</sup> nonante dois, XXIII jours en moys de may.*

Les maire et tenants de la cour jurée de l'abbaye du Val-Benoit à Heure-le-Romain, font savoir que Jean Rigaud d'Heure-le-Romain a transporté à Lambert de Tihange, citain de Liège, une cour avec dépendances, dite la Cour Jacob, située à Heure-le-Romain, moyennant 2 muids d'épeautre de rente annuelle à payer à l'abbaye du Val-Benoit.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

353. — **1392, 15 juin.** — *Faites et donnees l'an de grasce mille CCC nonante dois, en mois de june dit resalhe XV jours.*

Jean Maleploine, maire de la cour jurée de l'hôpital dessous le Château à Huy, et ses tenants font savoir que pardevant eux Gilles Jossar d'Avennes transporta à Jean, dit Massureit, 22 grandes verges et 15 « foreche » de terre situées « en Bruwier », qui sont avec d'autres terres contregage de 24 muids 3 setiers d'épeautre de rente envers l'hôpital. Jean Massureit les transporte à son tour à Jean Michiet d'Avennes.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de plusieurs petits sceaux ou fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin.

354. — 1392, 7 juillet. — *Che fut fait l'an de grace  
M CCC quatre vins et douze, VII jours de fenalmois.*

Jean de Saint Étienne, curé de Chockier et des Awirs, Thierry Pannoe des Awirs, pour lui et pour Lambot Hannoë, mambours de l'église paroissiale, font savoir que Baudouin et Jean, fils de feu Baudouin de Saint-Servais, écuyer, ont transporté à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Pirard de Mostier, les deux tiers de deux prés aux Awirs, dépendant de l'église des Awirs, moyennant 10 deniers de bonne monnaie et une maille de cens par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

355. — 1392, 7 juillet. — *Che fut fait l'an de grace  
M CCC quatre vins et douze, VII jours de fenalmois.*

La cour des échevins des Awirs fait savoir que Baudouin et Jean, fils de Baudouin de Saint-Servais, écuyer, ont transporté à l'abbaye du Val-Benoît les deux tiers de deux prés situés aux Awirs et dépendant de la cour des Awirs, moyennant 4 deniers et une maille de bonne monnaie de cens par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. annexe aacte du  
12 juin 1344. Sceaux enlevés.

356. — 1392, 15 août. — *Che fut fait l'an delle nativiteit  
Nostre Saingneur Jhesu Crist milhe trois cens et nonante et  
dois, XI jours en moys d'atouast.*

Louis Piron de Montegnée, le houilleur, citain de Liège, fait savoir que Renechon le Vigneron, fils de feu Cobuart de Crisnée, transporta à Jacquemin de Kemexhe, le bras-seur de Loncin, « une maison, stordeur, jardin et assiese a toutes ses appendiches aisemenches et appartemanches devans et deriere ensi qu'ilhe s'exstent, a toutes syes grandes cuves, dyes rondeaz, une ente la li vin tume

ens, une douteur trois mesures de fust, une de demey stier, une de quarte, une de pinte, une demey ayme, dois bos et dois boches, seante en Agimont en Liege », moyennant 6 mares 8 sous de bonne monnaie de cens héritable et 11 sous de relief.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 14 juillet 1397.

357. — 1393, 25 février. — *Che fut fait l'an delle nativiteit Nostre Saingnour Jhesu Crist milh trois cens et nonante trois, vinte chingue jours en moys de fevrier.*

La cour des tenants de monseigneur le doyen et du chapitre de l'église collégiale de Sainte-Croix à Liège fait savoir que demoiselle Jeanne, fille de feu André de Chénée, autrement de Ferrières, ainsi que son mari Jean de Hodeige, clerc, avait par la succession de son père, relevé de la cour susdite la moitié d'une maison et dépendances situées en la paroisse de Saint-Hubert à Liège, dépendant de la dite cour, moyennant 6 deniers de bonne monnaie de Liège et autant de relief et transporté la dite maison à Alexandre Sandrons, tanneur et citain de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à quatre actes de 1399, 11 et 14 janvier, 1416, 3 mars, 1424, 8 août, et 1440, 13 janvier, munis d'une multitude de petits sceaux ou fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin.

358. — 1393, 20 juin. — *Faites et donnez sour l'ain de grausce milhe trois cens nonante trois, vinte jours en mois de jonne que on dist de resailhemois.*

La cour des échevins de la cathédrale de Liège à Limont fait savoir que Jean Thumas, fils de feu Thumas de Lamine, a transporté à l'abbaye du Val-Benoit 12

verges grandes de terre à Remicourt, « sous le pastal qui tent delle Croiseleyvoie à Boyegnistier », moyennant dix deniers de cens par bonnier à payer à la dite cour.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 6 petits sceaux ronds ou fragments en cire brune et noire, pendant sur double queue de parchemin

350. — 1393, 24 octobre. — *Che fut fait l'an del nativité N. S. J. C. milhe trois cens quatre vîns et tranze, vînt quatre jours en mois d'octobre.*

Clémence de Bombaye, abbesse du Val-Benoit, donne à exploiter la houillère de Sottehuys à Collard et Henri frères, fils de feu Henri dame Julienne, moyennant un panier de houille sur huit et les conditions ordinaires de l'exploitation de la houille.

Archives de l'État à Liège. Chirographe sur parchemin (en double), le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés.

360. — 1394, 7 février. — *Che fut fait l'an delle nativité Nostre Saugneur Jhesu Crist milh trois cens et nonante quatre, sept jour en mois de fevrier.*

La cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoit à Liège fait savoir que Gilles de Kemexhe, écuyer, fils de feu monseigneur Jean de Kemexhe, chevalier, a transporté à maître Léonard, dit « li maïres », chanoine de l'église Saint-Pierre à Liège, une tenure, manoir, vigne et dépendances, situées en Hors-Château à Liège, occupées par Jean, dit Roseaus, échevin de Liège, et dépendant de l'abbaye du Val-Benoit, moyennant 9 mares 15 sous 10 deniers de cens annuel et 6 sous de relief.

Parmi les tenants, Tilman de Werm, chanoine de Sainte-Croix, et Jean li Cokes, maître pour le temps de la cité.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à un acte du 3 juillet 1412, les deux actes munis de 7 petits sceaux ronds brisés, en cire brune et noire, pendant sur double queue de parchemin.

301. — 1394, 16 février — *Che fut fait l'an del nativiteit Nostre Saignour milhe trois cens quatreviens et quatorse, XVI jours en moys de fevrre.*

Clémence de Bombaye, abbesse du Val-Benoit, fait savoir qu'elle a donné à exploiter à maître Gérard, « l'entailhoir », Lowet, fils Warnot de Mons et Warnier delle Xhaveye, la houillère de l'abbaye dite « de Cinque pyez », située en lieu dit « en Tigneeuz champ », à Hollogne-aux-Pierres, moyennant un panier sur cinq, et sous eau un panier sur sept, et les conditions ordinaires d'exploitation.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin en double. Sceaux enlevés à l'un des exemplaires. A l'autre, il reste deux sceaux brisés, pendant sur double queue de parchemin.

302. — 1394, 31 mars. — *L'an delle nativiteit Nostre Saignour milhe CCC quatreviens et quatourse, à l'issue de moys de marche.*

Les voirs-jurés des charbonnages font savoir que l'abbaye du Val-Benoit a été resaisie dans la houillère de Sottehuis et la veine de Hongrie, sur Wauthier Lainghine et Marguerite, sa femme, pour refus de travail dans les dits biens.

Original disparu.—Archives de l'État à Liège. Copie du XVII<sup>e</sup> siècle sur papier.

363 — 1394, 15 mai. — *Che fut fait l'an delle nativiteit Nostre Saingnour Jhesu Crist mille trois cens nouante quatre, quiense jours en moys de may.*

Clémence de Bombaye, abbesse du Val-Benoit, fait sa-

voir qu'elle a donné à Guillaume et Renard de Bombye, frères, de Jupille, pour un terme de 24 ans, les prés de Bellaire de l'abbaye, à tenir d'elle moyennant 51 " fais de foere " et 4 muids d'épeautre par an.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin muni de deux beaux sceaux en cire verte pendant sur double queue de parchemin: le premier, de l'abbesse, ogival, représente l'abbesse placée dans une niche gothique; elle est debout et tient de la main droite la crosse abbatiale et de la main gauche un livre. Légende: S' CLEMENCIE DE BOUBAR [ABB]ATISSE VALLIS BENEDICTE. Le second, rond, du couvent, représente la sainte Vierge assise, couronnée, tenant de la main droite un rameau sur lequel est assis un oiseau, et sur le bras gauche l'Enfant Jésus la tête entourée d'un nimbe. Légende: [†] S['] CONVENV[S] [V]ALL[IS BENE]DICTE.

364. — 1396, 30 janvier. — *L'an delle nativiteit Nostre Seigneur Jhesu Criste milhe trois cens nonante syes, le peultieme jour de mois de janvier.*

Godefroid de Hodeige, demeurant à Donckier, maire de la cour de l'abbaye de S'-Jacques de Liège à Donckier, et ses tenants font savoir que Jean de Floxhe de Bléret, citain de Liège, releva de la dite cour 28 verges grandes de terre situées à Viemme en lieu dit "en Lambiervauls", qu'il avait reçues de Mathieu Pondan, qui les lui avait transportées devant la même cour quelque temps auparavant, moyennant un denier de bon cens à payer annuellement à la cour de Donckier.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 7 petits sceaux ronds en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

365. — 1396, 21 décembre. — *Che fut fait l'an delle nativiteit N. S. J. C. milhe trois cens nonante syes, vint unhe jours en mois de decembre le jour saint Thomas apostle.*

La haute cour des échevins de Jupille détermine les droits de vaine pâture des masuiers de Jupille sur les propriétés de l'abbaye du Val-Benoît en cette commune.

Original disparu. — Archives de l'État à Liège. Copie sur parchemin émanant des échevins de Jupille à la date du 7 janvier 1410. Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire, II, 218.

366. — 1397, 15 mai. — *L'an de grace milhe CCC quatrezins et dyesept, XV jours en mois de may.*

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Jean, fils de feu François de Bierset, changeur, citain de Liège, a relevé devant elle 10 verges grandes de terre situées entre Fooz et Freloux et un bonnier de terre situé en lieu dit "Hottebovaaz", lui venant de son grand-père Jean de Bierset, et les a transportées à Gilles Rhodeweaul de Montegnée partie faisant pour ses trois fils Louis, Lambert et Jean, qu'il eut de sa femme Maron, fille de feu Louis Piron de Montegnée.

Maire : Jacquemin de Fairen. Hommes allodiaux : Thierry de Bierset, changeur, Jean Pikeur, Collard Rhodeweaul, Lambert d'Alleur, maître Pierre de Linsen, Jean d'Espiroul le vieux, Laurent de Donckier, Lambert de Frayene de Liers, Louis de Huz d'Alleur, Collard de Liers, Jean de Voroux. Archiprêtre : monseigneur Radulphe d'Ombret.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni du sceau brisé de l'archiprêtre de Liège, en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il représente la sainte Vierge debout, tenant de la main droite une pomme, sur le bras gauche l'Enfant Jésus, la tête entourée d'un nimbe, et à sa gauche saint Lambert bénissant de la main droite et tenant de la main gauche la crosse épiscopale. Légende : ... RADVL ... Le contresceau représente un écu à l'aigle éployée. Légende : S. RA DE VMBRACO.

367 — 1397, 14 juillet. — *Che fut fait l'an delle nativiteit Nostre Saingneur Jhesu-Crist mille trois éens nonnante sept, XIII jours en juleit con dist fenailmois.*



Piron de Linsen, «centailleur», citain de Liège, mayeur institué pour Gilles Scodveal de Montegnée faisant cour pour Louis, Lambert et Jean, ses trois fils, fait savoir que devant lui et ses tenants, Jacquemin de Kemexhe de Loncin a relevé les biens énumérés dans l'acte du 15 août 1392, en vertu du testament de feu Louis Piron de Montegnée, leur «gransaingneur», et ensuite les transporta aux dits enfants représentés par leur père.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 15 août 1392, muni de deux fragments de sceaux, ronds, frustes, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

368. — 1397, 15 août. — *Che fut fait l'an delle nativitéh Nostre Sangneur Jhesu Crist milh CCC nonante sept, le XVI<sup>e</sup> jour de mois d'awost le jour delle Assumption Nostre Damme.*

Pierre, fils de feu Renard Pires de Flémalle-Grande, fait savoir qu'il a donné à tenir de lui héritablement à Rennechon, fils de feu dame Sibylle de Flémalle-Haute, les héritages ci-après décrits : 1<sup>o</sup> Une cour, maison et dépendances situées "sor le Tyege" de Flémalle-Grande, d'une contenance d'un demi-bonnier, sur lequel il paie annuellement 3 sous et 6 deniers de bonne monnaie de fort cens et trois et demi chapons à l'hôpital de Flémalle-Grande ; à l'aumône de messire Thierry, un demi-muid d'épeautre de rente par an ; et à dame Jeanne, veuve de feu Simon Pierre et à Pierre, son fils, 6 muids d'épeautre ; 2<sup>o</sup> trois quarterons de vigne à Flémalle-Grande, dont il paie annuellement à dame Ide, veuve de Gros Libert de Flémalle, 1 muid d'épeautre ; à Jacquemin Belle Arneit, le mangon, bourgeois de Liège, 1 aîme de vin par an ; à Arnold, fils de feu Simon de Ramet, un demi-muid d'épeautre, le tout moyennant une maille de bonne monnaie de cens par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 1<sup>er</sup> août 1398.

360. — **1397, 12 septembre.** — *Ce fut fait l'an de grisee MCCC quatre vins et dysept, XII jours en mois de septembre.*

Jean Gérard d'Heure-le-Romain, le brasseur, fait savoir que l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Jean l'Oncle de Bierset, lui a demandé l'investiture du quart d'une cour et assise qui fut jadis à Jean Hacheteaul, tenue par le grand Renekin de Houtain, moyennant une rente annuelle du quart de 12 deniers 2 chapons 2 tiers de chapons et d'un tiers de poule.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin muni de deux petits sceaux ronds en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Le premier représente une lyre entourant une étoile à 6 rais. Légende: † S' IOHAN... RIA. Le second représente deux fourches croisées en croix de saint André. Légende disparue.

370. — **1397, 20 novembre.** — *Ce fut fait l'an mille III<sup>e</sup> IIII<sup>xx</sup> et XVII, XX<sup>e</sup> jour de mois de novembre.*

Clémence de Bombye, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'elle a donné à Gilchon de Wihogne diverses terres à tenir à trescens moyennant sept muids d'épeautre par an.

Original disparu. — Archives de l'État à Liège. Copie du XVI<sup>e</sup> siècle sur papier, contenant des mentions sommaires concernant des stuits de biens de l'abbaye à Wihogne pour les années 1356, 6 mai; 1366, 1<sup>er</sup> mai; 1378, 3 mars; 1422, 1544, 10 mai.

371. — **1398, 1<sup>er</sup> août** — *Ce fut fait l'an delle nativiteit Nostre Seigneur Jhesu Crist milhe trois cens nonante et oweit, le jour de saint Pire oweit entrain.*

Les maire et échevins de Flémalle-Grande approuvent les œuvres passées dans l'acte du 15 août 1397.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 15 août 1397. Les deux actes sont munis de sept petits sceaux

ronds en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

372. — 1399, 11 et 14 janvier. — *L'an de grace mille trois cens nonante uueff, onze jours en mois de janvier.*  
*Sour l'an desceur escript, XIII jours en meismes mois de janvier.*

La cour des tenants du chapitre de l'église Sainte-Croix à Liège, fait savoir qu'Alexandre Sandron, tanneur à Liège, a acquis de Collart, dit "delle Abbie de Warnant", la moitié d'une maison et dépendances, situées dans la paroisse Saint-Hubert à Liège, et qu'il les a relevées devant la dite cour.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à 4 autres actes, dont le premier en date est de 1303, 25 février.

373. — 1399, 19 juillet. — *Che fait fait et donoit sour l'an delle nativiteit Nostre Saingnour Jhesu Crist mille trois cens nonante uuet, le dissenoveime jour dele mois de julle con dist fenalzmois.*

Pirot, fils de feu Collart le Veau d'Heure, fait savoir que, devant lui et ses tenants, messire Louis Printe, prévôt et chanoine de Visé, a transporté à Jean, dit Moreal Hane-ton, de Haccourt, une maison et dépendances ayant appartenu jadis à dame Auflize, situées à Haccourt, en lieu dit "sor le rowelle de Stache", moyennant un denier de bonne monnaie et un chaçon de cens par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

374. — 1399, 20 juillet. — *Donoit l'an de grace M CCC nonante et nouffe, le vinteme jour de moys de julle.*

Pirard del Ruwalle de Cipllet, maire, et les échevins de la haute cour d'Avesnes-sur-Méhaigne, font savoir que Got-

fard, fils d'Ansiaux d'Avennes, a transporté à Allard, fils de Godefrin Quarina, bourgeois de Huy, 10 verges grandes de terre en 3 pièces, dont une située "en Faveillouz". Allard les lui donne à tenir moyennant 2 muids d'épeautre par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de trois fragments de sceaux ronds, en cire noire, pendant sur double queue de parchemin.

375. — 1399, 11 septembre. — *L'an de grasce milh trois cens et nonante neuf, onze jours en moys de septembre.*

Les maire et échevins de Rocour, à la demande de Jean, dit "li Oncles de Bierses", partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, rendent un record attestant que l'abbaye du Val-Benoît avait fait saisir jadis sur Lambert de Herve un pré d'un demi-bonnier et 40 verges petites de terre, situé à Rocour, pour défaut de payement de cens.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de quatre fragments de sceaux, cousus dans des chemises de cuir et pendant sur double queue de parchemin.

376. — Sans date. Ecriture de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

Liste de documents concernant l'abbaye du Val-Benoît, faite à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

Coll. v. d. H. Rouleau sur parchemin mesurant 2<sup>m</sup>060 sur 0<sup>m</sup>013.

377 — 1400, 16 juillet — *Sour l'an de grasce mille et quatre cens, XVI jours en feulmoys.*

Thierry, dit li Kokins, clerc audiencier en la cour de Liège, maire en féauté pour Jean delle Gruve, dit de Mayers, fait savoir que Collart Paingnon d'Oupeye, changeur à Liège, a transporté à Jean delle Gruve une maison

et dépendances, situées dans la rue du Laveur à Liège, joignant à Phôtel du Val-Benoît, que Jean delle Gruve tenait moyennant 6 sous de bonne monnaie de cens par an et 12 deniers de relief. Ensuite Jean delle Gruve, moyennant 5 sous 11 deniers et une maille de cens, qu'il vend à Collart Paingnon en décompte des six sous de cens susdits, lui transporte la même maison moyennant une maille de bonne monnaie de cens par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 2 fragments de petits sceaux ronds, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

378. — 1404, 17 juin.

Voyez l'acte de 1411, 9 février.

379. — 1405, 6 mai. — *Donnés l'an de grace mil quatre cens et chynque, en mois de may VI jours.*

Sophie de Libermé, abbesse du Val-Benoît, reconnaît avoir reçu de dom Jean le Bastenire, moine du Val-Saint-Lambert, la somme de cinq couronnes de France de bon or et de juste poids que feu dom Wauthier de Bleret, moine du Val Saint-Lambert, avait léguée à l'église du Val-Benoît pour y faire célébrer son anniversaire et être inscrit au martyrologe du Val-Benoît.

Archives de l'Etat à Liège. Fonds: Abbaye du Val Saint-Lambert, n° 910. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. Analysé dans SCHOONBROODT : *Inventaire des Archives du Val Saint-Lambert*, I. 334.

380. — 1405, 25 juillet. — *Donnés l'an delle nativiteit N. S. J. C. mil quatre cens et chynque, vinte chynque jours en julet con dist feualmoys.*

Les maire et échevins d'Amry font savoir que Jean Bottier de Fexhe, sire d'Aaz et Hermée, chevalier, a transporté

à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Jourdain de Gaire, citain de Liège, les diverses rentes suivantes : Guillaume Lambot de Froymont doit 4 setiers d'épeautre sur un tierçal journal situé sous le cortil " Bealderier " ; Hanes Grosset d'Amry, 5 setiers d'épeautre sur un journal de terre tenu par Pellerien ; Collinet Simon, fils du clerc d'Amry, 4 setiers d'épeautre sur 8 verges grandes de terre, situées " as Forches " ; Guillaume de Bombays, demeurant à Amry, 5 sous de bonne monnaie à fort cens et un chapon sur sa cour à Amry ; le même, 19 deniers 1 maille sur la cour qui fut à Gilles Paren d'Amry ; le même, la même somme sur la cour qui fut au bailli.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin.  
Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire, II, 216.

381. — 1405, 25 juillet. — *Che fut fait l'an delle nati-  
vitéit N. S. J. C. mil quatre cents et chincque, vîngte chînc-  
que jour en juillet cou dist fenalmoix.*

Les maire et échevins d'Heure-le-Romain font savoir que Jean Bottier de Fexhe, après avoir transporté à l'abbaye du Val-Benoît le quart de la seigneurie d'Heure-le-Romain, devant messire Renier, seigneur de Neufchâteau, terre de Dalhem, chevalier, et ses hommes de fief, renouvelle ce transport et y ajoute les cens et rentes suivantes : Lambert de Froymont doit 4 setiers d'épeautre sur le cortil " alle Vingne " ; Pellerin les paie. Les héritiers de Hannot Gérard sur la cour qui fut à Hanepot, 5 vieux gros ; elle était tenue alors par Goffard le mangon. Collinet Gérard delle Aytre, 5 sous de bonne monnaie à fort cens héritable, sur la cour où il demeure près du cimetièrre d'Heure. Les héritiers de Piron d'Heure, 6 deniers de bonne monnaie sur la cour Masseneal, et un chapon sur la cour Crokefier, payé à présent par Simon Crokefier. Les héritiers de Bastin, un chapon sur sa cour, payé par Gorve, mari de la fille Bastin. Han-

notton de Brouck, comme mambour de l'église d'Heure, un denier de cens sur la cour Calmassar.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin encore muni d'un petit sceau rond, en cire brune, assez fruste, pendant sur double queue de parchemin. — Deux copies dans le Cartulaire, II, 210 v<sup>o</sup> et 213 v<sup>o</sup>.

382. — 1409, 10 juillet. — *Sour l'an de grasce mille quatre cens et noef, d'yes jours en fenalmoys.*

Collart, dit Paingnon d'Oupeye, changeur à Liège, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Alexandre Proisdhomme de Saint-Servais, partie faisant pour messire Martin de Wyck, chanoine de Notre-Dame de Maestricht, exécuteur testamentaire de feu messire Mathieu d'Audenroye, chanoine de Notre-Dame de Maestricht aussi, a relevé en nom de messire Martin, une maison et dépendances situées dans la rue du Laveur en Ile à Liège, à côté de l'hôtel du Val-Benoît, moyennant 3 mares de bonne monnaie de cens héritable et 12 sous de relief.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, muni de 5 fragments de petits sceaux, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. — Le second exemplaire du chirographe est conservé dans la même collection. Il est encore muni de 4 petits sceaux brisés, ronds, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

383. — 1409, 10 juillet. — *Sour l'an de grasce mille quatre cens et noef, d'yes jours en fenalmoys.*

Alexandre Proisdomme de Saint-Servais, citain de Liège, maire de la cour de messire Martin de Wyck, chanoine de Notre-Dame de Maestricht, exécuteur testamentaire de feu messire Mathieu d'Audenroide, jadis aussi chanoine de Notre-Dame, fait savoir que Collart Paingnon d'Oupeye, changeur à Liège, vint devant sa cour. Messire Martin susdit

avait fait déminer pour défaut de paiement de cens leur maison située en Ile à Liège, dans la rue du Laveur, à côté de l'hôtel du Val-Benoît, sur Jean delle Gruven, vinier, et sur le dit Collard Paingnon. La question avait été débattue devant la cour par le dit Paingnon, prétendant que le cens lui revenait, mais Alexandre Proisdomme eut finalement gain de cause et Collart Paingnon relève la dite maison moyennant 9 marcs 10 sous de bonne monnaie de cens héritable par an et 12 sous 2 deniers de relief.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, muni de 4 petits sceaux ronds, brisés, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

384. — 1410, 20 avril. — *Fait et doneit sour l'an de grausse delle saint nativiteit Nostre Saingnours Jhesus Crist milhe quatre cens et dijés, vinte jour del mois d'ave-rih.*

La cour jurée de l'église de Jemeppe-sur-Meuse fait savoir que Catherine, fille de feu Gilles Taxhes et Jacquemin, son mari et mambour, relevèrent de la dite cour la moitié de la cour et dépendances qui fut jadis à Jean Servier, le manghon de Jemeppe, occupée maintenant par Servais, son fils, moyennant la moitié de 5 esterlins de bonne monnaie de cens et d'un muid 4 setiers d'épeautre. Ils la transportent ensuite à Martin le Hallier, bourgeois-citain de Liège, demeurant "de four Chesteaul", qui la tiendra aux mêmes conditions.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un petit sceau rond, brisé, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

385. — 1410, 28 juin. — *Sub anno Domini millesimo quadringentesimo decimo, mensis junii die vicesima octava.*

X., archidiacre de Liège, fait savoir au curé de Grand-



Hallet que, comme l'autel de S<sup>te</sup>-Catherine dans l'église de Grand-Hallet était vacant par suite de la résignation de Lambert de Raimeyda, le curé de Grand Hallet, Walter Allec, lui avait présenté Hellum, fils de Martin de Grand Hallet, clerc du diocèse de Liège, qu'il y a nommé.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — La première ligne de l'acte a été en partie découpée.

386 — 1411, 9 février. — (*Fr.*)

La cour jurée de tenants de l'église collégiale de Saint-Pierre à Liège, fait savoir que Piron le Berwier, vinier de Liège, demanda et obtint un record d'un acte de 1404, 17 juin par lequel messire Rigaud de Fexhe, chanoine de la cathédrale, transporte à messire Jean Bottier de Fexhe-Slms (Fexhe le Flaireuz) tenus à présent par Simon, fils de Gilles d'Anixhe. Jean Bottier les transporte là même au dit Piron, moyennant 18 deniers 3 copés de fort cens par an, payables le jour de la saint Remi.

En 1404 était mayeur de la cour : Jacques le Massiche. En 1411 : Arnold de Saint-Martin, écuyer, chanoine de Saint-Pierre. Tenants : Henri Coen, échevin de Liège, Piron Campion, Jean de Warzée, autrement de Saint-Martin, seigneur Jean Paule, chapelain de Saint-Pierre, Gilles de Mollien, dit delle Fosse, Lambert de Diest et André de Hac-court.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte du 7 juin 1438, les deux actes munis de 6 fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin.

387. — 1412, 24 avril. — (*Fr.*)

La cour des échevins d'Heure-le-Romain fait savoir que pardevant elle l'abbesse et le couvent du Val-Benoît ont demandé aux maire et tenants de la cour de l'abbaye à Heure-le-Romain un record établissant d'une façon précise

et exacte les biens de toute nature de l'abbaye à Heure, et que ceux-ci ont fait droit à cette demande, en exhibant un papier authentique et ancien contenant l'énumération de tous ces biens, papier qui a été confié à la susdite cour.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin  
Sceaux enlevés.

388. — 1412, 3 juillet. — (*Tr.*)

La cour jurée de l'abbaye du Val-Benoît à Liège fait savoir que Libert Fastraus de Lens, par convenances de mariage avec demoiselle Yde, sa femme, a relevé d'elle une tenure, manoir, vigne et assise situés à Liège "defours Chasteaul", moyennant 9 marcs 15 sous 10 deniers et 3 copés de bonne monnaie de cens par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte du 13 février 1394, les deux actes munis de 7 petits sceaux ronds pendant sur double queue.

389. — 1414, 15 janvier. — (*Tr.*)

Catherine de Hannut et Jean Urban, son fils, exécuteurs testamentaires de Henri Désiré de Latines, chantre et chanoine de Saint-Paul à Liège, font savoir, qu'en exécution de ce testament, ils ont donné à trescens héritable à Laurent Wareit, citain de Liège, une maison et dépendances, situées en la rue "Arnuls de Sain Lorent en ilhe a Liege, qui tent delle ruwe de Point d'Avroit ver l'eglize Sain Jehan en ilhe". moyennant 5 marcs 5 sous de bonne monnaie de cens héritable par an et 22 1/2 sous de relief et de requestion.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés.  
Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> s. L. Vc.

390. — 1414, 19 mars et 15 juin, et 1415, 13 décembre.  
(*Tr.*)

Devant les échevins de Liège, demoiselle Maroie, veuve

de Jean de Bléret et épouse de Jean de Lay, dit "Lengles" transporte à Jean de Bléret, son fils, ses droits sur 4 muids d'épeautre de rente héritable, sur 28 verges grandes de terre à Viemme, tenus par Wilbemar, fils de Mathieu Poindant de Viemme. Jean de Bléret les transporte ensuite à Ysabeal, sa sœur, écolière novice à l'abbaye du Val-Benoît.

La même année, le 15 juin (*quinze jours de resaille*), Jean de Librecheez relève les muids devant les échevins de Liège, au nom d'Ysabeal pour les "humiers" et de l'abbaye du Val-Benoît pour la propriété.

L'an 1415, 13 décembre, devant les échevins de Liège, Collart Pangnon d'Oupeye transporte à Jean Librecheez, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, une maison et dépendances, situées dans la rue de Lavoïr, à Liège.

Coll. v. d. H. Copie authentique sur parchemin, délivrée le 30 décembre 1416, autrefois munie de 2 sceaux pendant sur double queue.

391. — 1414, 18 juin — (*Fr.*)

Jean Hubiens d'Alleur, fait savoir qu'il a vendu à l'abbaye du Val-Benoît 9 setiers d'épeautre héritable. En cas de "rescosse" de l'un de ses parents, il payerait à l'abbaye un double trescens de 18 setiers d'épeautre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un petit fragment de sceau pendant sur double queue de parchemin.

392. — 1415, 15 juillet. — (*Fr.*)

Les maire et échevins de Bergilers (Burginley) font savoir que Jean Wade de Librecheez, compteur et procureur de l'abbaye du Val-Benoît a relevé au nom de l'abbaye 3 bonniers 3 verges grandes une petite de terre, situés entre Lantremange et Bergilers, et un lieu dit "al Mer", vers Pousset (Puchey).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

303. — 1415, 13 décembre.

Voyez l'acte de 1414, 10 mars et 15 juin.

304. — 1416, 29 février. — (*Fr.*)

Les maire Jean de Libercheez, compteur du Val-Benoît et tenants de la cour du Val-Benoît, à Liège, font savoir que Clous des Mayeres, le brasseur, demeurant à Maestricht Treit près des Frères Augustins, transporte à Thierry Pannee de Bierset, citain de Liège, partie faisant pour Sophie de Libermé, abbesse du Val-Benoît, et Jeanne d'Avipont, sa cousine, religieuse au Val-Benoît, une maison et dépendances situées en la rue de Laveur en Ile à Liège, joignant à l'hôtel de l'abbaye du Val-Benoît, pour leur "humiers et vicaries" leur vie durant, à tenir de la cour du Val-Benoît, moyennant 3 mares de bonne monnaie de cens héritable et 12 sous de relief. Après leur mort, la maison deviendra la propriété de l'abbaye.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 6 petits sceaux ronds, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

305. — 1416, 29 février. — (*Fr.*)

L'abbaye du Val-Benoît fait savoir que dame Sophie de Libermé, abbesse, avait acquis récemment de ses propres deniers de Clous des Mayeres de Maestricht, brasseur, la somme de 6 mares 10 sous de bonne monnaie de cens héritable que l'abbaye du Val-Benoît lui devait sur la petite maison et dépendances situées dans la rue du Lavoir à Liège, qui mouvait de la cour du Val-Benoît moyennant 3 mares de bonne monnaie de cens héritable, annexée à la grande maison de l'abbaye y joignante. Cette acquisition fut faite par l'abbesse en son nom et celui de sa cousine, sœur Jeanne d'Avipont, à tenir leur vie durant et, après leur

mort, par l'abbaye du Val-Benoît, qui célébrera leur anniversaire. L'abbaye leur payera donc annuellement les 6 marcs 10 sous, outre les 3 marcs de cens que rend la petite maison de la rue du Lavoir.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un sceau brisé, en cire brune, du couvent du Val-Benoit, pendant sur double queue de parchemin.

306. — 1416, 3 mars. — (*Er.*)

Relief de la maison dont il est question dans l'acte de 1393, 25 février, par Alexandre Sandron, fils aîné du vieux Sandron et Collard Sordeille comme époux de Marguerite, fille du vieux Sandron. Collard Sordeille transporte sa part au profit d'Alexandre Sandron.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à 4 autres actes, dont le premier en date est de 1393, 25 février.

307. — 1416, 15 juin. — (*Er.*)

Jean Pannée de Bierset, demeurant "en Chœcke" à Liège, fait savoir que lui et ses tenants ont donné à François de Wandre et à Collart le Chandeilhons, représentant Wauthier et Maroïette, enfants mineurs de Hubert Houbart de Houtain-Saint-Siméon, une maison, brasserie, etc., dite "de Plateaul de Sten" située en Pierreuse à Liège, à tenir de lui moyennant 6 marcs de bonne monnaie de cens par an. La maison avait été saisie par les héritiers de Remekin Proïste de Kokeroule pour défaut de paiement.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

308. — 1417, 22 septembre — (*Er.*)

Devant la cour des tenants de Catherine, veuve de Lambert Loren, fils de Laurent Lambier, Catherine, partie faisant pour son fils mineur Jean, et du consentement de

Gilles Jardin, Bertoles, fils de Piron Oseaul, dame Yde d'Arde me et Donis, dit Nizair li Charlier, proches parents du mineur tant du côté de son père que de celui de sa mère, donne a accense à Arnold Trekel, vinier, comme au plus offrant, une maison et dépendances situées sur le Marché à Liège près de la maison "del Porcheaul d'oir", après proclamations de quinzames faites par les échevins de Liège en face de l'église Saint-André, curé : sire Louis de Brusthem, pour la somme de 70 mares 7 sous de cens héritable annuel et 57 sous de relief.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés. Marqué au dos : L li°. Il y a, dans la même collection, un second exemplaire de ce chirographe annexé à un acte du 19 juin 1423.

300. - **1418, 9 janvier.** - (*Fr.*)

Sophie de Fléron, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'elle a donné à Piroit, fils de Hanet Piret de Fléron, et Gérard, fils de Guillaume le Clerc de Fléron, à tenir de l'abbaye pour un bail de 15 ans, tous les prés de l'abbaye à Bellaire, comme Guillaume de Bombaye et Renard, son frère, les tenaient d'habitude, avec le moulin de Bellaire, moyennant 51 "taxhs de four" et 4 muids d'épeautre par an, a savoir "le four dedens fenalmoys sour Muese à nostre rivaige con dist alle ymagine de nostre englieze" et les 4 muids sur leur grenier où elles le voudront en la cité de Liège, avant la saint André.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni autrefois de 4 sceaux pendant sur double queue de parchemin.

300. - **1419, 16 juillet.** - (*Fr.*)

Les maire et échevins d'Heure-le-Romain font savoir que l'abbesse et le couvent du Val-Benoît ont fait un accord avec les masuiers et surcéants d'Heure-le-Romain au sujet des "werixhas et aizemenche que ons appelle les brouck" (1).

1. Cet acte est très intéressant pour l'histoire des masuiers.

Archives de l'État à Liège. Chronographe sur parchemin.  
Deux petits sceaux pendant sur doublequeue de parchemin.

401. — 1420, 11 avril-22 mai. (I<sup>r</sup>.)

La Cour allodiale de Liège fait savoir que, pardevant elle, Jean del Sart, le boulanger, citain de Liège, a exhibé le testament de son cousin, Gérard del Sart, prêtre et chanoine de Saint-Materne à la cathédrale, signé de messire Belpart de Opaline, notaire du chapitre de la cathédrale, par lequel il lui a légué 4 sous 6 deniers de fort cens et 4 chapons que lui devait l'abbaye du Val-Benoît, sur la brasserie à Heure-le-Romain ; il les relève de la cour allodiale.

Le 22 mai suivant, il les transporte devant la même cour à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Thierry Panee de Bierset, citain de Liège.

Maire en féauté : Jean Baré de Wez pour Arnold de Bombaye, souverain mayeur. Hommes allodiaux : Jean le Polains de Hollogne, échevin de Liège, Hombert del Pas de Wonck, Jean Boyleywe de Gereneville, André de Haccourt, Gauthier de Mostier, André le Beruwier, Gilles de Molins, Lambuche Gailbos, Guillaume de Vauz, Jean de Seraing, dit del Sarazin, Gilkar de Wibogne, tous citains de Liège. Archiprêtre : Jean Godischa le Brogne.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

402 — 1420, 3 août. — (I<sup>r</sup>.)

Guillaume Surlet, demeurant "en Chandelistree as Treis-tez en Ylthe" à Liège, fait savoir que maître Georges delle Chayne, lui ayant vendu deux mares de bonne monnaie de cens annuel héritable sur 3 maisons et assises, mouvant de Chrétien de Blomendaile, il lui a permis de les racheter endéans les deux ans moyennant 8 florins appelés griffons

402. — "de second cingne de monsaingneur de Liège qui jadis fut, assavoir monsaingneur Jehan, ducke en Beauwieres".

Au dos de l'acte. Déclaration de la vente des deux marcs en question par Guillaume Surlet à maître Georges delle Chayne, l'an 1424.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sans trace de sceaux.

403. — 1421, 16 février.

Voyez l'acte de 1434, 4 avril.

404. — 1421, 25 février. — (*Ér.*)

Gilles delle Cloke, vinier demeurant "en Sclaidenrue", à Liège, fait savoir qu'il a donné à tenir de lui héritablement à trescens à Grégoire le Cordewunier, fils de Jean le Tixhon, clerc, une maison et dépendances situées en la rue de Lavoir, à Liège, faisant le tournant de la rue "Arnus de Sains Loren", moyennant 5 marcs de cens par an et 5 sous de crû relief, plus le principal relief.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin annexe à l'acte du 14 mars 1422.

405. — 1422, 18 février. — (*Ér.*)

Jean, sire de Brus, écuyer, fait savoir qu'il a accordé aux dames du Val-Benoît le droit de faire travailler des ouvriers dans les mines de charbon, dites de Hongrie, qui se trouvent dans ses terres, à condition de payer, sur cent paniers de charbons, 2 paniers ou, sur cent deniers, deux deniers et de ne pas s'approcher des biens d'autres gens.

Archives de l'État à Liège. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés. — Copie du XVII<sup>e</sup> siècle sur papier, dans une garde contenant, en outre, la copie de deux actes du



24 mai 1356 et d'un acte du 21 février 1422. Les quatre copies sont signées: Jean Mambors.

406. — 1422, 21 février. — (*Fr.*)

Henroteauls Winchelaïr, demeurant sur le "rivier d'Avreu", Thomas, fils de Jean Thomas, son frère, et Nilons de Badair font savoir qu'ils ont accepté des religieuses du Val-Benoît les conditions de travail dans les mines de charbon de Hongrie appartenant à Jean, sire de Brus, et qu'ils s'engagent à les observer.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Copie du XVI<sup>e</sup> siècle sur papier, dans une garde contenant, en outre, la copie de deux actes du 24 mai 1356 et d'un acte du 18 février 1422. Les 4 copies sont signées: Jean Mambors.

407. — 1422, 14 mars. — (*Fr.*)

Devant la cour des tenants de Gilles delle Cloke de Liège, transport de la maison dont il est question dans l'acte du 25 février 1421, par Grégoire le Cordewinier à Wauthier de Beurieu, demeurant dans la rue "Arnus de Sain Loren", moyennant le même cens.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 25 février 1421. Sceaux enlevés. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> s. L. IX<sup>e</sup>.

408. — 1422, 27 septembre — (*Fr.*)

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Guillaume de Vaux, homme de la "Cise Dieu", a transporté à Hubin Textor le "vairenxhobier", citain de Liège, la moitié des alleux spécifiés dans l'acte du 19 août 1368. Ces biens, il les tenait de demoiselle Yde, feu sa femme, qui avait été veuve de Thomas le Boulanger.

Maire: Roland de Donckier. Hommes alluens: Jean li Polen de Hollogne, échevin de Liège, Hombert de Pas de

Wonck, Jean Bareit de Weys, Jean Boileawe de Genneville, André de Haccourt, Gauthier de Mostier, André le Berwier, Gilles de Molins, Guillaume de Vanx, Jean de Seraing, dit de Sarazin, Gilkar de Wihogne et François de Wandre. Archiprêtre : messire Jean Godiscal de Brongne; (signé) Ja. de Vorous per homines.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte de 1308, 10 août. Les deux actes sont munis d'un fragment de sceau, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il était ogival et représentait la sainte Vierge avec l'Enfant Jésus sur les bras et, à côté d'elle, saint Lambert tenant la crosse épiscopale de la main droite.

400. — 1422, 6 octobre. — (*Fr.*)

Arnold de Rimalle, le scohier, fait savoir qu'il a vendu devant les échevins de Liège, à François de Wandre, demeurant dans la rue du Pont-des-Arches, à Liège, 4 marcs de bonne monnaie de cens héritable sur la maison "delle Gaolle", dans la rue de Laveur, à Liège; en cas où il ne parviendrait pas, grâce à certains parents, à racheter ce cens, il s'engage à payer au dit François 8 "escus de Douldrais d'oir" endéans les huit jours de la "reskosse".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

410. — 1422, 16 novembre. — (*Fr.*)

Devant la cour de tenants de François de Wandre, vimer de Liège, (maire en ce cas Baudouin Oneaul, demeurant au Pont d'Amersœur), Arnold de Limale, le scohier, et Marie de Brunshorne, sa femme, fille de feu Renchon Doyen de Lixhe, transportent à François de Wandre une maison et dépendances situées en la rue du Laveur à

1) C'est le même personnage que celui qui est désigné dans l'acte précédent sous le nom de Rimalle.

Liège, au tournant de la rue Arnold de Saint Laurent, moyennant 13 sous 4 deniers et  $\frac{1}{3}$  de maille de cens annuel et autant de relief. Ils avaient reçu cette maison devant les échevins de Liège de la part de messire Jean Chiwaugne, prêtre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 4 petits fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin.

411. — 1422, 12 décembre. — (*Fr.*)

Rennekien Urban, le jeune, de Berleur fait savoir qu'il donne à tenir à Jean Gérard de Flémalle, le cuvelier, un tierçal journal de terre en ban de Seraing, assez près "de Laveur", moyennant un muid d'épeautre de rente annuelle et héritable.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin annexé à un acte de la même date et à un autre de 1446, 25 janvier. Les trois actes sont munis de 5 fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin. Marqué au dos, écriture du XV<sup>e</sup> s., G. XXII<sup>e</sup>.

412. — 1422, 12 décembre. — (*Fr.*)

Jean Gérard de Flémalle déclare que les mines de houille qu'on pourrait trouver dans la terre dont il est question dans l'acte précédent appartiendront au propriétaire.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, annexé à l'acte précédent.

413. — 1423, 11 mars -- (*Fr.*)

Pardevant la Cour allodiale de Liège, Jean de Vinalmont d'Amay (Amain) transporte à Henri de Helmont, dit delle Fosse, chanoine de Saint-Martin en-Mont à Liège, 1 bonnier quatre verges grandes de terre en 6 pièces situées à Amay, qu'il tenait de la succession de ses père et mère.

Henri de Helmont les transporte à son tour à Robert de Moÿge.

Maire en ce cas : Jacquemin de Voraux, clerc juré, pour Roland de Donckier, souverain mayeur. Hommes alluens : Jean li Polen, de Hollogne, échevin de Liège, Hombert de Pas de Wonck, Jean Bareit de Weys, Jean Boileawe de Genvilbe, André de Haccourt, Gauthier de Mostier, André le Berwier, Gilles de Molins, Guillaume de Vauz, Jean de Seraing, dit de Sarazin, Gilkar de Wihogne et François de Wandre, citains de Liège. Archiprêtre : messire Jean Godiscal de Brongne.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un fragment de sceau en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Il représente la sainte Vierge debout, tenant l'Enfant Jésus sur les bras et, en face d'elle, saint Lambert tenant la crosse épiscopale de la main droite. — Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> s. : B II<sup>e</sup>.

414. — 1423, 29 mai. -- (*Fr.*)

La cour jurée de tenants de l'abbaye du Val Saint-Lambert, à Liège, fait savoir que pardevant elle, François Gérard d'Heure-le-Romain, releva un bonnier de terre situé à Hermée, dépendant du Val Saint-Lambert, moyennant un muid d'épeautre de rente et 3 mailles de bonne monnaie de fort cens par an. Ce relief fut fait en vertu du transport récent de cette terre à François Gérard, par "mesir Renar".

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. Annexé à l'acte du 21 janvier 1441.

415. — 1423, 13 juin-25 juillet -- (*Latin*).

Lambert Badut, curé d'Heure-le-Romain, fait savoir à l'official de Liège qu'ayant lu les lettres de l'abbesse du Val Benoît pendant trois dimanches de quinze en quinze jours après la grand'messe, la première fois le 13 juin et la

dernière fois à la saint Jacques, il a reçu, comme plus of trant, la proposition de Jean, dit Mathier d'Heure-le-Romain, offrant un muid d'épeautre par bonnier et, comme contregage, 5 setiers d'épeautre héritable, "pro vinicopio", 5 1/2 griffons, pour denier Dieu une pikette, et les frais pour les proclamations.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin annexé à l'acte de 1423, 25 juin.

416. — 1423, 16 juin. — (Fr.)

Libert de Streel, demeurant à Fooz, faisant cour au nom du voué de Streel, fait savoir que, devant sa cour de tenants, Gilekin Polarde de Villers-l'Évêque et Thonard, fils de Collart de Fooz, transportent à Libert, fils de Mathieu de Fooz, leur beau-frère, les 2/3 au quart de 28 verges grandes de terre arable à Fexhe-le-Haut-Clocher, "en Sart", et celui-ci, à son tour, transporte le quart de 28 verges à Thierry Pannee de Bierset, citoyen de Liège, faisant partie pour l'abbaye du Val-Benoît, moyennant le quart de 4 deniers de bonne monnaie de fort cens et de 4 setiers d'orge de rente annuelle au voué de Streel en la commune de l'exhe, à la fête de sainte Gertrude en mars.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 2 fragments de sceaux, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Deux autres sceaux ont disparu.

417. — 1423, 19 juin. — (Fr.)

Devant la cour de tenants de Catherine, veuve de Lambert Loren, Arnold Trekel transporte à Piron le Berwier, vinier, citain de Liège, la maison dont il est question dans l'acte de 1417, 22 septembre, moyennant le même cens.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 22 septembre 1417. Sceaux enlevés. Marqué au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> s.: L II<sup>e</sup>.

418. — 1423, 20 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Fexhe-le-Haut-Clocher (Fexhe le Voweit) Gilkin Polarde de Villers-l'Évêque, Thonard, fils de Collart de Fooz et Libert, fils de feu Mathieu de Fooz, leur beau-frère, relevèrent chacun le tiers de 9 verges grandes et 11 petites de terre arable situées entre Fooz et Fexhe. Ensuite les deux premiers transportèrent leurs parts au troisième et celui-ci transporte le tout à Thierry Pannée de Bierset, représentant l'abbaye du Val-Benoît, moyennant un denier de bonne monnaie de cens par an à la cour de Fexhe à la sainte Gertrude en mars.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 3 fragments de sceaux, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Le premier de vair au franc canton de... à un cor de chasse, les deux suivants de... à un lion léopardé de... — Les 4 autres sceaux ont disparu.

419. — 1423, 23 juin. — (*Fr.*)

Pardevant la Cour allodiale de Liège comparurent Jean Wilkar de Fooz (Fouz), époux de demoiselle Agnès, veuve de Mathieu de Fooz, d'une part, Libert, fils de demoiselle Agnès et de Mathieu de Fooz, Thonard, fils de Collard de Fooz, mari de Helvide, et Gilkin Polarde, époux de Marie, toutes deux filles d'Agnès et de Mathieu susdits, d'autre part, et Thierry Pannée de Bierset, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, d'une troisième part. Là Jean Wilkar transporte par l'intermédiaire de Roland de Donckier, maire pour le temps de la cour, les "humiers et vicaryes" de demoiselle Agnès sur un demi-bonnier de terre situé à "Fexhe le hault voweit, près de pascal de Saur", à Libert, Thonard et Gilkin susdits, qui demandèrent à relever le dit bien, chacun pour le tiers. Ce fait, Thonard et Gilkin Polarde transportèrent les 2/3 du bonnier à Libert, et celui-ci transporte le tout à l'abbaye du Val-Benoît.

Hommes alluens : Jean li Pollen de Hollogne, échevin de Liège, Hombert de Pas de Wœnck, Jean Baret de Weit, Jean Boileave de Gerencville, André de Haccourt, Gauthier de Mostier, André le Berwier, Gilles de Molins, Guillaume de Vauz, Jean de Seraing, dit de Sarazin, Gilkar de Wihogne et François de Wandre, citoyens de Liège. Archiprêtre : messire Jean Godiscal de Brongne .

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

420. — 1423, 23 juin. — (*Fr.*)

Libert, fils de feu Mathieu de Fooz, déclare s'obliger envers Sophie de Fléron, abbesse du Val-Benoît, dans le cas où quelqu'un de ses proches réclamerait les 5 muids d'épeautre de rente héritable qu'il lui a vendus pour une certaine somme d'or et d'argent et qu'il avait assignés sur certains biens à Fexhe-le-Haut-Clocher et à Freloux, qu'il s'engageait à payer deux mois après la dite " rescosse " 10 muids d'épeautre à l'abbaye du Val-Benoît, et si elle avait eu des frais, il la dédommagerait. Jean Wilkar, son parâtre, scelle l'acte.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

421. — 1423, 25 juin. — (*Latin*).

L'official de Liège fait savoir au curé d'Heure-le-Romain qu'il veuille faire connaître au peuple, pendant trois dimanches se suivant de quinze en quinze jours, des lettres par lesquelles l'abbesse du Val-Benoît offre en héritage différentes terres situées à Heure-le-Romain, au plus offrant et à celui qui mettra le plus sûr contregage. — Jean Chiteur d'Heure a offert six setiers d'épeautre par bonnier et, en outre, un contregage de 4 setiers d'épeautre d'héritage, et pour " le beveraige et cortaige de ceste prestate marchandise " 3 1/2 griffons à 10 livres 10 sous de Liège pour chaque griffon ; de plus, un denier d'argent appelé " prikeit " pour le denier Dieu.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin. Sceau enlevé. Annexé à l'acte de 1423. 13 juin-25 juillet.

422. — 1423, 20 juillet. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Freloux-lez-Streel, Gilekin Polarde, demeurant à Villers-l'Évêque, Thonart, fils de Collart de Fooz, et Libert, fils de Mathieu de Fooz, feu leur beau-frère, relevèrent chacun le tiers de la moitié de 12 verges grandes de terre en deux pièces de 6 verges chacune, desquelles 12 verges les enfants Jaminet le Bovier ont la moitié. Là-dessus, Gilekin et Thonart transportent leur part à Libert et celui-ci transporte le tout à Thierry Pannee de Bierset, citoyen de Liège, représentant l'abbaye du Val-Benoît, moyennant 35 setiers de bonne monnaie de fort cens héritable pour 4 bonniers, à la cour de Freloux, à savoir, 10 deniers 1 maille le dimanche après la saint Lambert et 15 deniers 1 maille le dimanche après les Trois Rois.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 5 sceaux cousus dans des chemises de cuir et de toile, et pendant sur double queue de parchemin.

423. — 1423, 10 novembre — (*Fr.*)

Devant la cour de tenants de Marie, veuve de Collart Scorpin, mangon (boucher) à Liège, transport de la maison de "Porcheal d'oir" sur le Marché à Liège, par Jean, fils de feu Lambert Loren à Jean Hanon, son parâtre, et à Jean, fils de feu Jean de Comblain, moyennant 50 marcs de bonne monnaie de cens annuel héritable et 47 sous de relief et de requestion.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte du 28 novembre 1424, les deux actes munis de 5 fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin.

424. — 1424, 24 janvier. — (*Fr.*)

Devant la haute cour des échevins de Horion, Guillaume



de Horion, écuyer, reconnaît devant Baudouin del Crois d'Oir et Jacquemin de Bierset, représentant l'abbaye du Val-Benoît, qu'il doit à cette abbaye 18 muids 3 setiers d'épeautre héritable par an sur 5 bonniers 16 verges grandes situés « derir le cortilhe Sains Remacle » en 2 pièces qu'il relève devant la dite cour.

Maire pour le temps, Jean Remi, pour Herman de Horion, écuyer, souverain mayeur.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte du 24 mars 1471. Tous les sceaux, à l'exception d'un seul, pendant sur double queue de parchemin, sont enlevés.

425. — 1424, 27 mai, -3 juin. — (Fr.)

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Jean et Colignon frères, enfants de feu Lambert le Dameheal de Wan-zoule, transportent chacun pour la cinquième part, et le deuxième, en outre, pour les legs à lui faits par ses deux frères, feux Jamar et Lambillon, à Jean de Vinalmont, demeurant à Amay, les  $\frac{1}{5}$  d'un bonnier 12 verges grandes de terre allodiale situés à Amay, dans la vallée.

La même année, le 3 juin, Jean de Vinalmont transporte les mêmes biens à Robert de Moige.

Hommes allodiaux : Roland de Donckier, maire pour le temps, Jean li Polen de Hollogne, échevin de Liège, Humbert de Pas de Wonck, Jean Bareit de Weys, Jean Boileawe de Gereneville, André de Haccourt, Gauthier de Mostier, André le Berwier, Gilles de Molins, Guillaume de Vauz, Jean de Seraing, dit de Sarazin, Gilkar de Wihogne et François de Wandre, citains de Liège. Archiprêtre : Jean Godiscal de Brongne.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un fragment de sceau en cire brune (de l'archiprêtre), pendant sur double queue. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> s. : B III<sup>o</sup>.

420. — 1424, 8 août. — (*Fr.*)

Relief de la maison dont il est question dans l'acte de 1393, 25 février, par dame Jeanne Sordeille, veuve de Jean Sordeille, fille du vieux Alexandre Sandron, qui transporte sa part dans l'héritage paternel à son fils Gérard Sordeille. Celui-ci la transporte à son tour à son oncle Alexandre Sandron qui devient ainsi possesseur de la maison entière.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à 4 actes, dont le premier en date est de 1393, 25 février.

427. — 1424, 28 novembre. — (*Fr.*)

Devant la cour des tenants de Marie, veuve de Collart Scorpin, rachat de la maison dont il est question dans l'acte du 10 novembre 1423, par Hanon et Catherine à Jean, fils de Jean de Comblain, et transport à Arnold Trekel pour le même cens.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 10 novembre 1423. Marqué au dos en écriture du XV<sup>e</sup> s. L. H.

428. — 1424.

Voyez l'acte de 1420, 3 août.

429. — 1425, 19 février. — (*Fr.*)

Pardevant la Cour allodiale de Liège, François de Wandre, citoyen de Liège, transporte à Thierry Pannee de Bierset, mambour de l'abbaye du Val-Benoît, les terres qu'il avait acquises de Jean de Hemricourt, à qui il avait succédé comme héritier de feu Warnier del Laveur. Ces biens sont : 1<sup>o</sup> une maison, cortil, assise et dépendances, situés en la rue des Croisiers, occupés par dame Engline ; 2<sup>o</sup> une autre maison, située dans la même rue.

Coll. v. d. H. Copie authentique sur parchemin émanant des échevins de Liège, en date du 13 mai 1425, signée

J. H. de Waremia per copiam registri, muni encore d'un sceau en cire rouge, fruste, pendant sur double queue de parchemin.

430. — 1425, février. — (Fr.)

Jean Buichelien de Petit-Rechain, Jean, maire d'Olne, héritable, Gerliche d'Ayeneux, mayeur de Soiron, héritable, Jacquemin Hustien de Visé, et Guillaume Jacquemin de Visé, beau-frère de Jean Buichelien, font savoir que Jean Buichelien a vendu à dame Sophie de Fléron, abbesse du Val-Benoît, 5 muids d'épeautre de rente héritable, acquis de Wilhemer de Fléron, à avoir sur la tenure, cour et dépendances de feu Sandre de Fléron, moyennant une somme d'argent non spécifiée dans l'acte. Cette somme est consacrée à Marie, sa fille, qui s'est faite religieuse au Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin très-abîmé, (une grande partie du parchemin a été dévorée par les rongeurs.) muni encore de 5 fragments de sceaux, cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

431. — 1425, 16 mars — (Fr.)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Stassin Houffineal des Awirs, par la succession de feu son père, Petit Rigaud des Awirs, releva 2 pièces de pré situées "sour le riwe d'Awir", l'une de 5 journals, l'autre de 7 journals, à tenir de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant 4 demers de bonne monnaie de fort cens héritable par an, payable au nom de l'abbaye au seigneur des Awirs; item, 4 muids d'épeautre de lige rente héritable par an à l'abbaye.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit en haut, autrefois muni de 8 sceaux pendant sur double queue de parchemin.

432. — 1425, 8 octobre. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Fléron comparurent Jean, dit

Busehins de Recham (Richen) et dame Sophie, fille de feu Rigaud de Fléron, abbesse du Val-Benoît. Là, le premier transporta à la seconde 5 muids d'épeautre de rente héritable sur la cour, maison et dépendances de feu Sandres de Fléron, moyennant une somme d'argent qui est donnée à l'abbaye pour les droitures de Marie, fille de Jean, religieuse au Val-Benoît. (1).

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit en haut. Les sceaux, qui pendaient sur double queue de parchemin, ont disparu.

433. — 1426, 11 février. — (Fr.)

Devant les échevins de Lamine, Gilles Loiste de Remicourt, Godefroid de Tombeur, demeurant à Remicourt, Jean Wilhemar et Gilles, son frère, enfants de feu Wilhemar Makescampie de Remicourt, Jacquemin, fils de feu Philpot, mari de Jeanne, sœur des deux frères et dame Oude, femme de Pirard de Remicourt, en paiement d'une rente de 30 setiers d'épeautre, transportent à Guillaume Cornu, demeurant à Stiers, représentant Arnold de Saint-Martin, chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre à Liège, 5 bonniers de terre situés à Lamine, moyennant 9 deniers 1 maille de bonne monnaie de fort cens par an héritable pour le bonnier et rendant annuellement à la cour de Lamine 1 "dosin" d'avoine de rente héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 5 sceaux cousus dans des chemises de cuir, pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> s.: Copia est facta. — B LXXVIII<sup>e</sup>.

434. — 1426, 12 février. — (Fr.)

Devant la cour de tenants de Jean de Houffalise, le tan-

(1) Cf. l'acte de 1425, février.

neur, citain de Liège, Arnold de Fillf, tanneur, relève comme de nouveau seigneur le tiers d'une maison et dépendances "en Tanneurie", à tenir moyennant 3 sous 8 deniers de bonne monnaie de cens annuel.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> s. : L LXI<sup>e</sup>.

435. — 1426. 23 mars. — (*Fr.*)

Pardevant la cour de tenants de l'église S<sup>t</sup>-Jean-Evangéliste-en-île de Liège, à Ougrée, Jean Kachot d'Ougrée transporte à Jacques de Bierset, citain de Liège, compteur et receveur du Val-Benoît, et à Stevenot des Vingnes, vigneron du Val-Benoît, chacun pour la moitié : un journal de terre situé "outre le Lighiche voie" et un journal de terre tout près de là, dont il avait fait le retrait tout récemment comme parent de Florkin de Sart-le-Diable en Condroz, à Léonard Wyon de Tilleur, le tout moyennant un cens annuel de 8 deniers de bonne monnaie de cens par bonnier, payable à la cour susdite.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4 petits sceaux ou fragments de sceaux ronds, pendant sur double queue de parchemin et cousus dans des chemises de laine.

436. — 1426, 20 juin. — (*Lat. et fr.*)

L'official de Liège demande au curé de Saint-Martin-en-île la publication de la vente aux enchères d'une maison et dépendances (deux demeures) situées "al choron delle Yleaul des Fevrez" à Liège, assez près de "Saint-Poul mollien", à la demande d'Ysabelle Lotteal, représentant ses trois fils, François, Barthélemy et Jean, et de sa fille Marie, femme de Ghis de Fexhe, le tanneur, citain de Liège, tous enfants procréés de feu Berthold de Haccourt, curé de

Saint-Martin-en-Ile. Offre faite par Lambert Bierthe de Sliins, demeurant "en Chocke" à Liège, de 36 marcs de bonne monnaie de cens annuel héritable, plus 5 sous de crû relief, outre le relief principal, les requestions et les treffons. Comme contregage, il offre 8 marcs de cens héritable. Pour le "beverage et cortaige" 2 griffons, pour le denier Dieu, "1 haye".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte suivant, les 2 actes munis d'un fragment de sceau en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

437. — 1426, 21 juillet. — (*Latin.*)

Jean de Seny, curé de Saint-Martin-en-Ile, fait savoir à l'official de Liège, qu'ayant fait la proclamation dont il est question dans l'acte du 20 juin 1426, pendant trois dimanches à 15 jours d'intervalle, Henri, fils de Léonard de Sliins, a offert de donner 36 marcs de bonne monnaie de cens, 5 sous de relief, outre le principal et 8 marcs de contregage. Après lui, Henri, dit Tossens de l'Ile des Fèvres, a offert 42 marcs 10 sous de cens héritable, une amélioration et des réparations de l'héritage pour 60 florins. Le dernier dimanche, les héritiers de Jacques de Momalle, à savoir Jean, dit de Porpes, et Louis, son frère, pour eux et pour leur frère Henri, absent, qui prétendaient avoir des droits sur cet héritage, firent opposition à la vente.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 20 juin 1426, muni d'un petit fragment de sceau en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

438. — 1426, 22 août. — (*Fr.*)

Pardevant la cour de tenants de Henri Coen, échevin de Liège, appelée la cour jurée des Communes d'Avroy, jadis la cour de monseigneur Gilles Surlet, chevalier, et de madame Ysabeaul de Geyve, son épouse, dame Jeanne d'Eure,

veuve de Lambert d'Èure, le boulanger, citain de Liège, transporte à Guillaume delle Boyerie, dit le Sodeur, tenant juré de la cour : 1<sup>o</sup> une cour, maison et dépendances, contenant environ un tierçal journal "en Sovrain Avroit"; 2<sup>o</sup> une autre cour, située tout près de la première, moyennant des rentes énumérées ci en-bas. Guillaume transporta à son tour les deux cours à Thierry Pannee de Bierset, partie faisant pour dame Sophie de Fléron, abbesse, et l'abbaye du Val-Benoit, moyennant payement à Henri Coen, pour la première cour, de 22 setiers d'épeautre et pour l'autre de 8 setiers d'épeautre de rente annuelle et héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 3 fragments de sceaux, cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin. Les 5 autres sceaux ont disparu

439. — 1426, 21 décembre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des tenants de Wauthier de Beurieu, demeurant en Ile à Liège, Grégoire le Cordewenier, fils de feu Jean le Tixhon, relève comme de nouveau seigneur une maison située rue du Laveur, et faisant le tournant de la rue "Arnuls de Sains Lorent", moyennant six marcs de bonne monnaie de cens par an.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés. Marqué au dos, écriture du XV<sup>e</sup> s.: L. 1<sup>e</sup>.

440 — 1427, 28 mars. — (*Fr.*)

Pardevant la cour de tenants de l'église Notre-Dame des Carmes "as Treistez en Yle", à Liège, Isabelle, fille de feu Jean Lotteal "l'entailleur de draps", transporta à Thierry Pannee de Bierset, citain de Liège, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, la moitié d'une maison et dépendances

contenant 3 demeures situées contre la porte de l'église Notre-Dame des Carmes, et faisant le "cutiron delle Longhe ruwe", moyennant la moitié de 3 marcs 17 sous de bonne monnaie de cens par an à l'église Notre-Dame des Carmes, et la moitié de 22 sous 6 deniers 1 maille de relief.

Maire de la cour : Henri de Kemexhe, le cuvelier ; tenants : Guillaume delle Boverie, dit le Sodeur, Jean Gobar, Jacquemin de Cheratte, Collard de Bawingnée, Julin de Jailhier, Jean delle Boverie, le vieuxwarier, et Arnold Meafrial.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte de 1432. 21 mars. Les deux actes sont munis de différents fragments de petits sceaux pendant sur double queue de parchemin.

441. — 1428, 21 octobre. — (*Fr.*)

Record en date du 30 janvier 1482, donné par la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, à la demande de Franck del Grumsteflar, chanoine de l'église collégiale Saint-Paul à Liège, au nom du recteur de l'autel Notre-Dame, Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Georges, en cette église : Devant la cour jurée de l'abbaye du Val-Benoît, à Liège, Jean Skeclair, maieur delle Vallée, donne à Jaspas, son fils, tous ses "humiers et vicaries" sur 6 journaux de terre et 12 verges petites, situés à Lixhe, en lieu dit "en le Laye". Le fils les transporte à son tour au recteur de l'autel susdit, représenté par Jean Scclusis, moyennant un muid d'épeautre de rente héritable par an payable à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original du record sur parchemin, autrefois muni de 8 sceaux pendant sur double queue de parchemin. Il ne reste plus qu'un fragment d'un seul.

442. — 1428, 3 novembre. — (*Fr.*)

Accord conclu entre Sophie de Fléron, abbesse du Val-



Benoît, et Stevenot, fils de Jean des Vignes, le vigneron. L'abbaye donne à Stevenot, à trescens héritable un journal de pré situé a Ougnée, en échange d'un autre pré, également situé à Ougnée. Comme celui de l'abbaye vaut plus que l'autre, Stevenot payera annuellement 2 setiers d'épeautre heritables à l'abbaye. Celle des deux parties qui ne tiendra pas les présentes conventions sera tenue de payer à l'autre 10 "coronez de Franches de cungue le Roy Karle de bon oir et de juste pois."

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Les sceaux, qui pendaient sur double queue de parchemin, sont enlevés.

443. — 1429, 1<sup>er</sup> février. — (*Fr.*)

Laurent Bazien, le houilleur, et son gendre Frankot, fils de Jean Thomas d'Avroy, époux de Catherine Bazien, donnent à tenir devant leur cour de tenants, le premier pour l'usufruit, le second pour la propriété, à Goswin le Couvreur, fils de Jean de l'Abie, une maison, jardin et dépendances situés "sour le rivier d'Avroit", à côté de la maison tenue des mêmes par Béatrice de Lyon, moyennant 9 marcs de bonne monnaie de cens annuel et 5 sous de crû relief.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, annexé à 2 actes de 1431, 14 mai, et de 1433, 19 juillet. Les 3 actes sont munis de 4 sceaux ou fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> s. : L XIII.

444. — 1429, 24 février, — 29 novembre. — (*Fr.*)

Lambert Badut, curé d'Heure-le-Romain, fait savoir que devant lui et sa cour de tenants dame Elise de Wonck, fille de feu Guillaume de Wonck, drapier de Liège, Jean Hackelair le Timdeur, mari et mambour de Catherinette, fille de feu Servais de Wonck, fils de Guillaume de Wonck, et

Libert de Lonchamps, citoyen de Liège, apportèrent le testament de demoiselle Marie delle Covretiche, fille de feu Gilles le Chierier, contenant la clause suivante intéressant l'abbaye du Val Benoît : La testatrice laisse à Guillaume de Wonck, le drapier, à Catherine, sa femme, et à Elise, leur fille, sa filleule, 28 sous de fort cens et 28 chapons héréditaires gisant sur 3 maisons à "Heure sous Houtain", dus par messire Tilman de Werm, chanoine de Sainte-Croix, Gilles Hanotte et Gillon Lotimar, mouvant de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant 4 deniers *bone* et 4 tiers de 2 chapons, et de Jean Rigaul d'Heure moyennant 2 deniers et 2 tiers de 2 chapons. Elise de Wonck relève les cens susdits devant la cour et les transporte à Jean Hackelair qui les transporte lui-même à Libert de Longchamps.

Le 20 novembre suivant Libert de Longchamps transporte ces biens à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Jacquemin de Bierset.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin.  
Sceaux enlevés.

445     1429, 24 février -- 29 novembre. (*Fr.*)

Acte absolument identique au précédent, passé devant les maire et échevins d'Heure-le-Romain.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin.  
Sceaux enlevés.

446. — 1429, 2 avril — (*Fr.*)

Henri Pollarde de Tilleur donne à cens pour un bail de 6 ans, commençant à la Toussaint, à Jean Caltrou, le pontonnier, demeurant à Ougnée, toutes ses terres situées à Ougnée et Sclessin, le bonnier moyennant 4 muids 7 setiers d'épeautre de rente annuelle. Il devra payer annuellement au "pontenaige et marlaige" 6 gerbes moitié épeautre moi-

tié avoine, dont il pourra rabattre au dit Henri annuelle-  
ment 1 mud d'épeautre. Si le bonnier "en Mearoule" était  
endommagé par les eaux après les semailles et que le cul-  
tivateur ne pût plus y semer des "trimeuz", il pourrait ra-  
battre à Henri 3 muds d'épeautre. La dernière année de  
son bail, il devra emporter toutes ses emblavures et payer le  
plein trescens, mais il devra semer les blés tels qu'il les a  
trouvés à son arrivée, et dans le nombre il devra y avoir  
1 1/2 journals de navets, dont il pourra récolter la moitié.  
Si les terres sont en meilleur état, il sera indemnisé pour  
la plus value; si elles sont en pire état, il devra payer.  
Il devra donner aussi la dernière année un cent de paille  
moitié d'épeautre, moitié d'orge, que Henri lui avait prêté  
à son arrivée. A la fin du bail, Jean aura la préférence sur  
tous autres, à prix égal, pour contracter un nouveau bail.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit  
sur le bord supérieur. Sceaux enlevés.

447. — 1429, 24 juillet. — (*Fr.*)

Jugement rendu par Jacquemin Lambuche, Collart de  
Baweingnee, Guillaume de Fooz, et Pieron Borset, voirs-ju-  
rés du cordeau de Liège, dans un différend entre Gilles de  
Huy, demeurant dans la maison de l'Aigle et Collart le Ber-  
wier, dit delle Croisette, demeurant au "Porcheal d'oir", au  
sujet d'une "aisemenche dit une basse chambre" située dans  
la maison du dernier et appartenant à Gilles de Huy, ainsi  
que des eaux venant du toit de derrière de la maison de  
l'Aigle et qui passent par la maison du "Porcheaul d'Oir",  
et encore au sujet de certaines "aisemenches" que cette  
dernière maison devait avoir sous la première. Les voirs-  
jurés décident que "l'aisemenche" et basse chambre contiue-  
ront à appartenir à Gilles de Huy qui l'emretiendra de  
façon qu'il n'en résulte aucun dommage pour Collart le  
Berwier; que les eaux tombant du ciel sur le toit de der

rière de la maison de Gilles auront passage par la maison de Collart, mais point d'autres eaux. Les "aisemenches" que le dit Collart a sous la maison de Gilles, il continuera à les avoir comme par le passé.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> s. : L. L<sup>e</sup>.

448. — 1429, 29 novembre. — (*l'r.*)

Libert de Longchamps et Renchon Coyeneaul, son gendre, font savoir qu'ils s'obligent envers l'abbaye du Val-Benoît au sujet de la donation faite par l'acte du 24 février 1429, de telle sorte que si les œuvres en question étaient trouvées fautives, ils les feraient redresser. Ils s'obligent encore "à warder de rescosse" les biens susdits contre tout proche qui voudrait les "rescoire". Et si l'abbaye avait des frais à ce sujet, ils les lui rembourseraient.

Archives de l'Etat, à Liège. Original sur parchemin muni d'un petit sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

449. — 1430, 8 mars — (*l'r.*)

Pardevant les échevins de Freloux, Fastré Bareit de Fexhe, échevin, fils de feu Adam de Freloux, transporta à Jacquemin de Bierset, clerc, citain de Liège, représentant l'abbaye du Val-Benoît, 28 verges grandes de terre arable situées près du lieu dit "al busket Adan", joignant aux dames du Val-Benoît. Le dit Fastré Bareit possédait cette terre par la renonciation de demoiselle Ysabeaul, fille de Pirelot de Freloux, frère de Fastré Bareit, et de Charles de Hodeige, mari de demoiselle Maroie, sœur de Fastré Bareit. Le transport se fait moyennant 35 deniers de bonne monnaie de fort cens par an héritable "pour les 4 bonniers montant" et aussi "tel pollaige" qu'elles devront au seigneur

de Freloux, répartis comme suit : 10 deniers 1 maille, le dimanche après la saint Lambert ; le pollaige à la saint Étienne, lendemain de Noël ; 15 deniers 1 maille le dimanche après l'Épiphanie.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de deux sceaux cousus dans des chemises de laine pendant sur double queue de parchemin. 5 sceaux ont disparu.

450. — 1430, 18 mars. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Fastré Bareit de Fexhe releva, comme de nouveau seigneur, 28 verges grandes de terre situées à Freloux près "le busket Adan", Michel de Tyer, clerc, citain de Liège, maire pour le temps de la cour, l'en investit, moyennant les treffons que la terre doit au seigneur tréfoncier dont elle dépend, ainsi que 3 muids d'épeautre de renie héritable par an à l'abbaye à la saint André ou au plus tard le jour du Grand Carême.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin (le mot écrit en haut) muni encore de 5 fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin et cousus dans des chemises de laine et de cuir. Trois autres ont disparu.

451. — 1430, 1<sup>er</sup> juillet. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des tenants de Jean le Petit, clerc, citain de Liège, Gauthier, fils de Gros Piret de Flémalle, époux de demoiselle Catherine, veuve de Jean de Houffalise, le tanneur, citain de Liège, relève pour sa femme comme héritière de son premier mari et aussi comme de nouveau seigneur, la moitié d'une maison et dépendances situées dans la rue des Ecoliers Outre-Meuse à Liège, à tenir moyennant 10 mares de bonne monnaie de cens héritable et 10 sous de relief.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, muni encore de deux sceaux cousus dans les chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin. Marqué au dos, créature du XV<sup>e</sup> s. — L. LXXIX.

452. — **1430, 12 septembre.** — (*Fr.*)

Devant la cour des échevins de Fléron, Jacquemin de Berset, manbour et compteur de l'abbaye du Val-Benoît, transporte à Henri Cornes de Fléron une cour et dépendances qui furent jadis à Sandres de Fléron, situées à Fléron, ainsi qu'un muid d'épeautre sur la cour, maison et dépendances de Wathelet Trulles de Fléron, que Henri Cornes avait transporté à l'abbaye comme contregage sur la cour Sandres, le tout moyennant une rente de 5 muids d'épeautre par an.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés.

453. — **1431, 16 février.** — (*Fr.*)

L'abbesse du Val-Benoît et son manbour Michar de Mazy (Massiche) relèvent du comte de Namur un fief de 5 bonniers 14 verges situé à Momelette et Noville. Ce relief est fait devant Guillaume d'Avin, le jeune, bailli des fiefs d'Atrive, commis en féauté par Henri de Longchamps (Lancamps), écuyer, seigneur de Fernelmont, souverain bailli du comté de Namur, en présence de Guillaume Libert d'Avin "qui le jugement portat" et Ottar le Mignot d'Avin, Philippar d'Avin, fils de Guillaume susdit, et Jean de Tilhoulle de Moxhe, hommes de fief.

Coll. v. d. H. Note sur papier, annexée à l'acte du 22 janvier 1365.

454. — **1431, 18 mars.** — (*Fr.*)

Pardevant la cour des tenants de Jean, fils d'Ernard d'Ou-

gnée, le brasseur, Jean, fils de Jean de Jodoigne de Liers, transporte à Jacquemin de Bierset, clerc, citain de Liège, représentant l'abbaye du Val Benoît, une pièce de vigne située en ban de Seraing, au lieu dit "en Abonfosse", dite la vigne de Rave; ainsi qu'un demi-bonnier de terre qui était jadis pré, situé en "Mangueran bonier", et un demi bonnier de terre situé "en Pellemont", moyennant 12 setiers d'épeautre pour la vigne et autant pour les terres, à payer annuellement à Jean, fils d'Ernard.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin (le mot écrit en haut muni encore de 2 fragments de petits sceaux ronds en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Le second exemplaire de ce chirographe est conservé dans la même collection et est également muni de 2 fragments de sceaux en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

455. — 1431, 19 avril. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Collart Flockelet, gendre de Nicolas delle Churre, transporte à Guillaume de Vauz, citain de Liège, les cens et rentes à lui échus par la succession de ses parents, en échange d'autres cens et rentes. Suivent les cens et rentes qui appartenaient à Collart Flockelet : demoiselle Catherine, femme de Winand de Wislin, doit 31 sous *bone* 1 chapon par an; les seigneurs de Saint-Jacques, 2 marcs 12 deniers que payait jadis demoiselle Maroie, veuve de Collart de Bierset; les manbours du luminaire de Saint-Jean-Baptiste à Liège, 16 sous; Henri de Herve, clerc, 31 sous; l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, 4 marcs 6 sous 8 deniers; la femme de Jean le Pollen de Hollogne, échevin de Liège, 2 sous; demoiselle Catherine de Fétinne pour la veuve de maître Mard le Manghon, 5 sous et un huitième de chapon que paie à présent demoiselle Catherine, femme de Winand de Wislin; le curé de la Madeleine-sur-Merchoul 28 sous, que payaient jadis les

héritiers de dame Catherine de Loncin ; Jean Wychelot le Marinier, 7 sous ; Lambert, fils de Léonard Bierce, 34 sous ; Antoine de Spiexhe, 2 marcs 2 chapons que dame Maroie de Paifve, demeurant en Pierreuse, avait l'habitude de payer ; Henri Coen, 46 sous 6 deniers 2 chapons ; Henri Sordeille, clerc, 15 sous ; les héritiers de Jean de Crawehyd, 53 sous 3 deniers 2 chapons ; maître Gilles d'Oborne, 4 marcs 10 sous ; Henri de Hovacaire, demeurant sur le Pont de Saint-Nicolas, 2 marcs ; Jean de Cerexhe, demeurant en Pierreuse, 2 marcs ; Gilles de Sart, le corbesier, demeurant en Sock, 20 sous 1 chapon ; l'abbaye du Val-Beaût, 25 sous, que Gilles de Sart payait d'habitude ; les mambours de Saint-Pholien, 22 sous 8 deniers 1 chapon ; le curé et les mambours de Saint-Nicolas Outre Meuse, 17 sous ; dame Agnès Loyne, 35 sous ; demoiselle Jeanne, veuve de Henri, fils de Franckart de Lyleal, jadis boulanger, 11 sous ; Heyne de Theux, le stourdeur, 53 sous, que doit maintenant Winand de Lupar, le mercier ; demoiselle Maroie, veuve de Jacques de Chantraine, demeurant au Pont d'Amersœur, 17 sous 6 deniers ; Jean Ozeal le Pexheur, 8 sous. Les mambours de Saint-André pour les héritiers de Jean le Meareal, jadis chanoine de Saint-Denis, 5 sous 10 deniers ; les héritiers de dame Maroie le Berwier, 11 sous 8 deniers payés à présent par frère Denis de Beau-fays ; dame Maroie Sordeille, demeurant en la rue des Eco-liers, 20 sous 2 chapons ; le curé et les mambours de Saint-Remi à Treiste, 12 sous ; la femme de Henri du Faucon et Guillaume, son frère, 43 sous 4 deniers ; l'abbaye du Val Saint-Lambert, 3 marcs 3 sous 3 deniers que Jean Yernard de Viemme, demeurant à Treiste, avait l'habitude de payer ; dame Marguerite, veuve de maître Jean de Diest, demeurant sur le Pont d'Ile, 34 sous dus par dame Ysabeau, femme de Gérard de Cologne, pour les deux tiers et Jeanne, femme de Henri de Sache, demeurant à Huy, pour le dernier tiers ; messire Gilles Gobin, 27 sous et le tiers d'un chapon ;



Jean François le Spornier, 16 sous. Suivent les tresceus dus par Collart Flockelet : à Jean Michelot, 3 marcs 3 sous 8 deniers 4 chapons ; au curé de S<sup>t</sup>-Nicolas-lez-S<sup>t</sup>-Croix, 9 sous ; aux Pauvres de la cité, 7 sous un chapon ; à l'abbaye du Val-Benoît, 13 sous 1 denier 3 chapons et 2 tiers pour deux "massures" ; à l'hôpital Tirebourse, 3 sous 6 deniers 2 chapons ; aux béguines de l'Œil-de-bœuf, 10 sous et le tiers de 16 deniers ; à Henri Hanon de Houtain, 4 sous 3 deniers ; à l'aumône de S<sup>t</sup>-Christophe, 11 sous 6 deniers ; à la femme de Stassin Chabot, fille de Jean Rosseal, 16 sous 5 deniers ; à l'abbaye de Beaurepart, 9 sous 6 deniers ; au curé de S<sup>t</sup>-Nicolas Outre-Meuse, 2 sous 6 deniers ; à la femme de notre maître Warnier de Bierset et à Warnier, son fils, 4 sous ; à Piron de Pistrin, 23 sous 2 chapons ; aux chapelains de S<sup>t</sup>-Croix, 2 sous 6 deniers ; aux chanoines de S<sup>t</sup>-Croix, 10 sous 6 deniers ; à Henri Daneal, 2 sous 6 deniers et le huitième d'un chapon ; aux héritiers de dame Catherine Champion, 4 sous ; aux chapelains de Saint-Denis, 11 sous 6 deniers ; à l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, 42 sous 2 deniers 3 copés et 2 chapons ; aux Écoliers, 12 sous 9 deniers 6 chapons et le neuvième d'un chapon et encore 12 sous 9 deniers ; à messire Jean Pivo, curé de Saint-Georges, 7 sous 1 denier 3 copés et le tiers d'un chapon ; à messire Jean delle Boverie, chapelain de Saint-Paul, 18 deniers ; à madame de le Baire, 12 deniers et 2 tiers d'un denier 1 copé un et un neuvième de chapon ; à Saint-Remacle-au-Pont, le tiers de 4 deniers ; aux curé et mambours de Saint-Adalbert, 3 sous ; au curé de la Madeleine-sur-Merchoul, 10 sous ; aux Trente prêtres de Liège, 2 sous 6 deniers.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

456. — 1431, 14 mai. — (*Tr.*)

Devant la cour de tenants de Laurent Bazien, le houilleur, Goswin le Covreur transporte à Daneal, dit de Zélande,

de Pois le Duc, clerc, citain de Liège, la maison et dépendances dont il est question dans l'acte du 1<sup>er</sup> février 1429, moyennant le même cens.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 1<sup>er</sup> février 1429 et à celui du 19 juillet 1433.

157. — 1431, 18 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Jacquemin de Bierset, manbour de l'abbaye du Val Benoît, avait cité Colet Orbain de St-Nicolas en Glain, demeurant à Momalle, dont il avait fait exproprier la cour dite "le Vilain" entre Momalle et Momelette, pour défaut de payement de 2 setiers d'épeautre de rente. Il apporta les preuves, tirées des archives de l'abbaye, et Colet ayant contesté la validité de ces preuves, la cour jurée des tenants prit rencharge aux échevins de Liège, qui décidèrent que Jacquemin ne devait avoir payement des 2 setiers d'épeautre en question que dans le cas où il aurait obtenu "saisine" de la cour qu'il "deminait".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 4 sceaux en cire, cousus dans des chemises de cuir et pendant sur double queue de parchemin. Deux sceaux ont disparu.

158. — 1431, 11 décembre. — (*Fr.*)

Gauthier, fils de feu Piret Gilbier de Flémalle, mari de Catherine, fille de feu Piron le Beruwier, vinier, veuve de feu Jean de Houffalise, tannier à Liège, fait savoir qu'au nom de sa femme pour la moitié des biens qui vont suivre, et pour lui même, partie faisant pour Jean Salverens, fils tannier de feu Jean Salverens, tannier, et de feue Béatrice, sœur de feu Jean de Houffalise susdit, pour l'autre moitié, il a vendu, à la suite des proclamations accoutumées, faites devant l'église de Saint-Pholien à Liège, une maison, scaillic, tannerie, cortil et assise, situés en la rue des Ecoliers à

Liège, tant dans les murs de la ville qu'au dehors, a Collart de Hodeige, le jeune, teneur à Liège, comme au plus offrant pour la somme de 30 marcs de bonne monnaie de cens par an.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : Lettres de XXXVI mars de cens de Collars de Hodeige affecté sur la maison con dist delle Mere Dieu a present de Cocks. — L xxxv — Liège.

450. — **1432, 21 mars.** — (*Fr.*)

Pardevant la cour de tenants de l'église Notre-Dame des Carmes-en-Ile, à Liège, Jean Noyel de Harzé, le barbier, demeurant devant Saint-Paul à Liège, transporte à Jacquemin de Bierset, compteur de l'abbaye du Val-Benoît, la moitié de la maison et dépendances dont l'autre moitié avait été acquise par l'abbaye le 28 mars 1427, moyennant les conditions spécifiées en l'acte susdit. Jean Noyel avait hérité la moitié de cette partie de maison de son père et acheté l'autre moitié à son frère Goffinet de Harzé.

Maire : Jean de Fletenge. Tenants : les mêmes que dans l'acte de 1427, et, en outre, le maire de cette époque, Henri de Kemexhe.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 28 mars 1427.

460. — **1433, 19 juillet** — (*Fr.*)

Devant la cour des tenants de Laurent Bazien, le houilleur, Daneal, dit de Zélande, de Bois-le-Duc, clerc, citain de Liège, transporte à Jean Borgois, fils de Henrard Borgois, le vigneron, la maison et dépendances dont il est question dans l'acte du 1<sup>er</sup> février 1420, aux mêmes conditions.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé aux actes du 1<sup>er</sup> février 1420 et du 14 mai 1431.

401. 1433, 27 septembre. — (*Fr.*)

Jean Cottreal de Termogne, maire de la cour jurée de l'église Sainte-Magdalberte de Celles (Selve), à Celles, et les tenants de la cour font savoir que Jordan de Gerre, citain de Liège, par la succession de demoiselle Elise, feu sa sœur, et de Wilmot, fils de demoiselle Elise, releva de la cour tous les héritages des susdits, moyennant paiement à la cour de 6 deniers de bonne monnaie de fort cens héréditaire par an. Ces biens sont une cour, tenure, maison et dépendances à Celles, jadis à Jean delle Court, et un cortil à Celles.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte du 26 avril 1436, les 2 actes munis encore de 8 sceaux ou fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

402. — 1433, 27 septembre. — (*Fr.*)

Henri de Saives (Seyve), maire, et les échevins de la haute cour de Celles (Selve en Hesbain), font savoir que Jordan de Gerre, citain de Liège, par la succession de demoiselle Elise, feu sa sœur et de Wilmot, fils de demoiselle Elise, releva d'eux les biens des deux personnes susdites, moyennant paiement à la cour de certains cens non spécifiés dans l'acte. Ces biens sont : un journal de terre, situé entre Viemme et Celles, 3 verges grandes de terre, situées près de la rivière qui coule de Viemme vers Faimés, et, au même endroit, 4 verges grandes de terre ; en outre, 4 verges grandes assez près de "delle Folie" (La Folie).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte de 1436, 26 août, les deux actes munis de 8 sceaux ou fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

403. — 1433, octobre. — *Chu fut fait sour l'an de*

*grause delle naticitéit Nostre Saingneur Jhesu Crist milhe quatre cens et trente trois, le jour delle feiste saint Mathieu en mois d'octobre. (1)*

Pardevant la cour de tenants de Jean, sire de Brus, écuyer, à Ougnée et Sclessin, Raes de Brus, seigneur de Berlo, fils légitime de Jean susdit, vend à Henri de Faimés, varlet secrétaire des Douze du pays et évêché de Liège, une aine et demie de vin de rente héritable sur un journal de vigne "gisant en weide en lieu con dist en tyer de Justert" ayant appartenu à Paul, fils de Jean Hubin de Sclessin, joignant à Conrad, fils naturel de Jean, sire de Brus, et à Lambert d'Ougnée, le boulanger. Raes de Brus reconnut en outre avoir vendu autrefois au même Henri de Faimés une aine de vin de rente sur la vigne de Lambert d'Ougnée susdit (*le copiste écrit plus haut d'Ougrée*) joignant à Lambert le Pexheur, père de Lambert d'Ougnée. Les prix de vente ne sont point indiqués.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte du 3 décembre 1476, les deux actes munis encore de 3 sceaux ou fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin et cousus dans des chemises de cuir. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : P xlvi

464. — 1434, 4 avril. — (*Ir.*)

Pardevant les échevins de Flémalle-Grande, Jacquemin de Bierset, citain de Liège, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, demande à avoir un record pour connaître les

(1) La fête de saint Mathieu était célébrée dans le diocèse de Liège, comme partout en Occident, le 21 septembre. Nous n'avons jamais rencontré de trace d'une fête de ce saint au mois d'octobre. Nous croyons donc être en présence d'une erreur de copiste. Ou bien il a écrit le mot octobre pour septembre ou bien il a mis le nom de saint Mathieu pour celui d'un autre saint dont la fête tombait au mois d'octobre.

munis que l'abbaye du Val-Benoît doit relever de la hauteur de Flémalle-Grande. Le record lui est donné en cette forme : L'an 1421, le 10 février, Thierry Pannee releva pour l'abbaye 5 journals de terre arable "sur la voie d'Otey" en lieu dit "à Grosbusson", un bonnier un journal "desour le voie dele Spine", un demi-bonnier "desseur Mons", et enfin 6 verges grandes de terre tenues par les héritiers de Jean de Saint-Georges, le tout moyennant 9 deniers 1 copé.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte du 13 juillet 1452, les 2 actes munis de 4 fragments de sceaux cousus dans des chemises de cuir et pendant sur double queue de parchemin.

465. — 1434, 24 avril -- (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, l'abbaye ayant fait "deminer" sur les héritiers de Piron, Jean et Collin, frères, enfants de feu Pirard Moret de Fragnée, à propos d'un demi-bonnier de terre situé "en Graveroule", près du Val-Benoît, pour défaut de paiement de 4 setiers d'épeautre héréditaires et le tiers d'un chapon, dame Oude de Bergilers contesta le bien-fondé de ce "deminement" pour ce qui la concernait. L'abbaye du Val-Benoît ayant apporté des preuves, elle reconnut que l'abbaye avait droit à la rente sur le tiers du demi-bonnier en question et que, sur les deux tiers restants, Guillaume de Crisnée avait 8 setiers d'épeautre et les deux tiers du chapon. Puis elle demanda à relever au nom de sa fille Pakette, femme de Jean Moret, le tiers d'un demi-bonnier, moyennant le tiers de 12 setiers d'épeautre et d'un chapon de rente par an.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin (le mot écrit en haut de l'acte) muni encore de deux petits fragments de sceaux en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

466. — 1434, 1<sup>er</sup> octobre — (*Fr.*)

Les maire et échevins d'Heure-le-Romain font savoir

que, devant eux, Collard et Wathelet freres, enfants de feu Wauthier le Veau d'Heure le Romain, ont fait connaître les biens leur dévolus par la succession de leur père. Ces biens sont: "Le grand court, maison, jardin, tenue et assieze... gisant à Heur; le vivier ca my le ville deleis le Fontaine; 12 verges grandes... gisant drier Amor; une maison, jardin, assieze, tenure... a Heur; le cortille a Frayneal; un bonnier de jardin; le cour, maison, jardin, tenure et assieze appelleis maison de Harens."

Archives de l'Etat à Liège. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés.

467. — 1435, 16 avril. — (*Er.*)

Pirot Cosson, fils de Jean Cosson "le menstreil", fait savoir que l'abbaye du Val-Benoît lui devait, à cause de Marie, sa femme, fille de Jean Absolonne le vieux et de feu demoiselle Marie de Sawehy, et aussi à cause d'un legs fait par Renwart de Pont d'Avroy, jadis maistre de Liège, après le décès de sa femme et de demoiselle Marie de Sawehy, à Marie, femme de Pirot Cosson, et à feu Jean Absolonne le jeune, son frère, la somme de 40 muids d'épeautre de rente héritable par an, desquels Jean Absolonne le jeune et Pirot Cosson ont reçu 2 setiers d'épeautre héritable que l'abbaye du Val-Benoît a toujours payés à Renwart de Pont d'Avroy, dont un est donc dû actuellement à Pirot Cosson. C'est ce setier que Jacquemin de Bier-set, représentant l'abbaye du Val-Benoît, rachète à prix d'or et d'argent.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Les 5 sceaux, qui pendaient sur double queue de parchemin, sont enlevés.

468. — 1435, 19 août. — (*Er.*)

Pardevant la cour des tenants d'Arnold delle Malaise,

échevin de Huy, Renewar Cogniaul de Langle de Huy, transporte au couvent de Saint-Victor de Huy une maison et vigne à Huy, moyennant 3 quartiers de vin par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 12 août 1437, les deux actes munis de 5 fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, en écriture du XVII<sup>e</sup> siècle: "Lettre d'acqueste de V m. sp. fait par l'abbesse et covent delle Vaulx Benoit l'an 1437 le 12 d'aoust."

460. — 1435, 28 août. — (*Fr.*)

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Guillaume de Laveur transporta devant Henri Halbadeaul, l'ainé, varlet sermenté, maire en féauté pour Jean delle Bare, le jeune, citain de Liège, maire pour le temps de la cour, 14 verges grandes de terre arable entre Pilchouille et Hodeige, et un demi-bonnier tout près, en faveur de Jacquemin de Biersei, receveur du Val-Benoît.

Hommes alluens: Jean le Polen de Hollogne, échevin de Liège, Gilles de Molins, François de Biersei, Clous delle Chievre, Gérard de Sainte-Marguerite, tous les quatre jadis maîtres de la cité de Liège, Gauthier de Mostier, André le Berwier, Guillaume de Wauz, Jean de Seraing, dit de Sarazin, Gilkar de Wihogue, François de Wandre et Jean Bareit de Weis, le jeune, citain de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, jadis muni de 2 sceaux pendant sur double queue de parchemin. Un petit fragment d'un seul est resté.

470. — 1435, 31 août. — (*Fr.*)

Pardevant la Cour allodiale de Liège, Gérard Monon, dit de Laveur, relève par la succession de père et mère une rente de 6 setiers d'épeautre qu'il avait sur la terre occupée par les murs du Val-Benoît du côté de Fragnée, et la transporte à Micha de Mazy (del Maziche-lez-Gembloux).



Maire de la cour : Jean delle Bare ; hommes : Hollogne et Sainte-Marguerite. (Signé) Ja. de Wandre per registrum.

Coll. v. d. H. Copie faite au dos de l'acte de 1385, 3 avril

471. — 1436, 29 avril. — (Fr.)

Pardevant la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, le jeune Rennekin Urbain comme manbours du vieux Rennekin Urbain, son grand-père, relève une cour, maison et dépendances situées près du Tilleul à Moulin, ainsi qu'un autre cortil, dit le Grand Cortil, moyennant 9 sous 10 deniers 1 maille 5 chapons par an à l'abbaye du Val-Benoît.

Original disparu. — Coll. v. d. H. Copie dans un record sur parchemin du 12 décembre 1539, muni de 8 sceaux frustes en cire verte pendant sur double queue de parchemin.

472. — 1436, 26 août. — (Fr.)

La haute cour des échevins de Celles (Selve en Hesbain) fait savoir que Jordan de Gerre, citain de Liège, a transporté à Jacquemin de Bierset, demeurant dans l'hôtel du Val-Benoît à Liège et représentant l'abbaye du Val-Benoît, les biens spécifiés dans l'acte du 27 septembre 1433, moyennant les mêmes cens.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 27 septembre 1433, les deux actes munis de 8 sceaux ou fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine pendant sur double queue de parchemin.

473. — 1437, 1<sup>er</sup> mars. — (Fr.)

Elise de Brans, épouse de Jean de Halmont, "oirbatteurs", fait savoir qu'elle a vendu à monseigneur Henri d'Alken, prêtre chanoine de Saint-Materne à la cathédrale de Liège, 4 marcs 10 sous de bonne monnaie de cens qu'elle avait sur

bonnes maisons à Saint-Laurent dont monseigneur Henri  
a été investi devant la cour jurée de Saint-Denis à Liège,  
pour la somme de 28 griffons pour le principal achat et 24  
addregers pour le "beveraige et cortaige".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

474. — 1437, 2 avril. — (Fr.)

Jean delle Porte, portier du Val-Benoît, et François, son  
cousin, fils de feu Willemot de Froymanteal, font savoir  
que l'abbaye du Val-Benoît avait donné à trescens à un  
certain bail à Mathieu, oncle de François, environ 11 bon-  
niers de terre situés en 3 pièces à Fléron, desquels biens  
l'abbaye avait été jadis saisie sur Willemot, pour défaut de  
paiement de la rente, et malgré que François eût laissé  
passer le temps de purger cette saisie, il en fut investi,  
moyennant une rente spécifiée dans des lettres de relief sur  
ce faites.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de  
fragments des sceaux de Baudouin Corbeal et de Henri de  
Sealcoven, clerc. Le premier à une simple branche de... Le  
dextre de... à une merlette de... Les quatre autres sceaux  
ont enlevés. Tous pendaient sur double queue de parchemin.

475. — 1437, 13 juin. — (Fr.)

Pardevant la cour féodale de Raes de Waroux, seigneur  
de Voroux et des fiefs de Waroux, écuyer, l'abbaye du Val-  
Benoît, représentée par Ysabelle de Chockier, abbesse, et  
Jacquemin de Bierset, compteur du Val-Benoît, relève les  
8 bonniers et 1 tierçal journal de terre, dont il est question  
dans l'acte du 14 avril 1305. Jacquemin de Bierset est con-  
stitué homme de fief devant la cour féodale composée  
comme suit : Jean Bareit le jeune, Henri de Waroux, chan-  
ceur, Masson Kokeal, le manghon, Renard Tholet de Lan-  
in, Bierthoul, son fils, et Ystausse de Villers, clerc.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé aux actes du 14 avril 1365 et du 3 mai 1368.

476. — 1437, 12 août. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des tenants d'Arnold delle Malaise, échevin de Huy, transport du bien dont il est question dans l'acte du 10 août 1435 et de 5 muids d'épeautre qu'elle avait acquis dessus par l'abbesse du convent de Saint-Victor, hors des murs de la petite ville de Huy, à Renewar de Cogniaule de Langle, qui les transporte a son tour à son beau père, Libert de Lougchamps.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 10 août 1435.

477. — 1438, 16 mars. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des tenants de Pirot de l'Aître de Flémalle, Jean de Saint-Georges, de Jemeppe, transporte à Jacquemin de Bierset, de Liège, faisant partie pour l'abbaye du Val-Benoît, une maison, étuve et dépendances situées à Jemeppe, occupées par lui moyennant : 1<sup>o</sup> 6 sous de bonne monnaie de cens, 1 chapon et 1 muid d'épeautre de rente par an payables aux héritiers de feu Renkin Orban ; 2<sup>o</sup> un muid d'épeautre héritable par an à payer à Pirot de l'Aître.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin autrefois muni de 5 sceaux pendant sur double queue de parchemin.

478. — 1438, 22 mars. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Jean de Saint-Georges, de Jemeppe, relève comme de nouveau seigneur les biens suivants : une maison, étuve tenure, cortil et assise situés à Jemeppe, occupés par Jean de Saint-Georges ; item, une pièce de vigne d'un journal en Thier de Jemeppe, réservées les mines de houille à qui

elles appartiennent par la loi; moyennant les treffons que les dits biens doivent aux cours et seigneurs tréfonciers dont ils dépendent, ainsi qu'un muid d'épeautre de lige rente héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 5 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin. Les 3 autres ont disparu.

470. — 1438, 24 mars. — (*Fr.*)

Lambert le Galeir de Jemeppe fait savoir que Jean de Saint Georges de Jemeppe a transporté à Jacquemin de Bierset, citain de Liège, faisant partie pour l'abbaye du Val-Benoit, une pièce de vigne d'un journal, située "en Tyer de Jemeppe", à tenir de Lambert le Galeir moyennant les treffons qui suivent : 6 quartes d'épeautre héritables à demoiselle Martine, femme de Jean de Villers, une aîme de vin par an à la maison de Cornillon et une demi-aîme de vin "moste de cruit" de la dite vigne de rente annuelle à Lambert le Galeir.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

480. — 1438, 28 mars. — (*Fr.*)

Mathieu, fils de Jean Rigaul de Villers-l'Evêque, époux d'Ysabeal, fille de feu Arnold de Jardin, et Jean Rigaul, son père, font savoir que comme Mathieu a vendu à Guillaume Bottair de Hambroux un bonnier de terre situé entre Othée et Russon (Ruchon), mouvant en fief des seigneurs de Russon, et cela devant le seigneur et ses hommes de fief, pour une somme d'argent qui a servi à payer les dettes d'Arnold de Jardin, de Bodechon, son fils, et de Bodeche-neaul, son frère, ils promettent néanmoins que lorsqu'Ysabeal, femme de Mathieu, sera parvenue "à son parfaite

cauge", ils lui feront confirmer et accepter ces œuvres ; s'ils y contrevenaient, ils s'engagent à payer 20 florins d'or "Arnoldus" moitié aux seigneurs, moitié à Guillaume Bottair.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore d'un sceau cousu dans une chemise de laine et pendant sur double queue de parchemin. Marqué au dos, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : S XXIII<sup>e</sup>.

481. — 1438, 7 juin. — (*Fr.*)

La cour jurée des tenants de l'église collégiale de Saint-Pierre à Liège, fait savoir que Wauthier Gilbier de Flémalle, époux de dame Catherine, fille de feu Piron le Berwier, vinier, avec Simon, Collard, et Jean, fils de Piron, ainsi que Jean Olivier, dit de Pawon, échevin de Liège, et Arnold Treken, dit de Chierf, leurs beaux-frères avaient été cités pour purger la saisine faite sur 6 journals de terre situés à Fexhe-Slins pour faute de paiement de cens. Wauthier Gilbier seul comparut et, moyennant 18 deniers 3 copés de fort cens annuel qu'il offrit de payer, il fut investi de la dite terre.

Mayeur : Jacques de Cellier, chanoine et écolâtre de S<sup>t</sup>-Pierre. Tenants : Gilles de Molins, jadis maître de la cité, messire Jean de Warnant, prêtre-chapelain de S<sup>t</sup>-Pierre, Ystausse de Villers, André deleis Fontenne, "bastenier de S<sup>t</sup>-Pierre, Lambert de Terwangne, Joissair de Cellier et Vincent de Visé, citains de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 9 février 1411.

482. — 1438, 12 juillet. — (*Fr.*)

Les maire et tenants de la cour de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, font savoir que, dans un conflit entre les abbayes du Val-Benoît et de Cornillon, au sujet du paiement

de 27 sous 6 deniers de bonne monnaie de cens, 12 chapons, 2 setiers et 2 quarts d'épeautre de rente héritable à laquelle le Val-Benoît prétendait avoir droit et que le couvent de Cornillon refusait de payer, l'abbaye du Val-Benoît avait fait une saisie des biens de Cornillon à Jupille et demandé un record aux échevins de Liège lesquels, vu l'absence de ceux de Cornillon à l'assignation, donnèrent gain de cause au Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés, à l'exception d'un petit fragment en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

483. — 1438, 14 septembre. — (*Fr.*)

Gauthier de Beurieu, citain de Liège, fait savoir que, devant sa cour de tenants, il a donné à Servais de Rosiut, le charpentier, de Liège, une maison et dépendances situées dans la rue "delle Chuwaingne" en Ile à Liège, joignant à la "xhalbie" de la maison tenue par Hanekin Rape de Gauthier de Beurieu, lequel Hanekin doit avoir "parchon alle aysemenche con dist bas chambre" joignant la "xhalbie", et ce moyennant 4 1/2 florins d'or "Arnoldus" de cens annuel et un semblable florin de relief ou de requestion.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Les sceaux, qui pendaient sur double queue de parchemin, sont enlevés. Au dos de l'acte, les caractères: L, VII. Liege.

484. — 1438, 30 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Gilles Hannekair de Lantin et Renkin Gilon, son beau-frère, relèvent 9 verges grandes de terre situées à Milmort, moyennant 3 sous de bonne monnaie de cens liégeois et 3 chapons de rente héritable par an à payer à l'abbaye.

Bauduin de Corbion, clerc, citain de Liège, est maire de la cour en ce cas.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore d'un fragment de sceau en cire brune, sur lequel on distingue un écu de... au lion de... chargé en abîme d'un écusson fruste. Les 7 autres sceaux, qui pendaient également sur double queue de parchemin, ont disparu.

485. — 1439, 5 mars. — (*Fr.*)

Jean le Kokien, clerc, citain de Liège, et Gérard Butoir de Limont, époux de demoiselle Marie, fille de Jean le Kokien, donnent à tenir à Collart Godien d'Heure-le-Romain une maison et dépendances, dite la "maison des Trois Roeses", située en la paroisse de Saint-Servais, à Liège, moyennant 20 marcs de bonne monnaie de cens par an héréditaires.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. Marqué au dos, écriture du XV<sup>e</sup> s. : L lxx; du XVII<sup>e</sup>: Register Hannuto, syndico.

486. — 1439, 15 avril. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des tenants de Laurent Bassin le houilleur, demeurant à Avroy, Jean Borgoï, fils de Henri Borgoï, le vigneron, transporte à Jean de Seliens le Passeur d'Avroy, une maison et dépendances situées sur la rivière d'Avroy, joignant à la maison que Béatrice de Lywont tient de Laurent Bassin, moyennant 9 marcs de bonne monnaie de cens liégeois héréditaires et à 5 sous de crû relief, outre le principal relief que l'on rend au seigneur tréfoncier.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. le mot écrit sur le bord supérieur, muni de 3 fragments de petits sceaux ronds, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle: D. XV<sup>e</sup>.

487. — 1439, 2 juillet. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Piron Haleit, le vigneron, transporte à Vincent de Visé, mambour de l'abbaye du Val-Benoît, une cour, maison, jardin, vigne et assise, occupés par Piron, joignant au bois du Val-Benoît, sur lesquels l'abbaye aurait chaque année une aïme de vin héritable "mostle alle cueve alle vendenge" du vin de la vigné. Et si la vigne ne rapportait pas une aïme, on donnerait toujours en acompte ce qu'elle rapporte et on payera le reste l'année ou les années suivantes.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit en haut, muni encore d'un fragment de sceau cousu dans une chemise de laine, pendant sur double queue de parchemin. Les 7 autres sceaux sont enlevés.

488. — 1439, 1<sup>er</sup> août. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Waroux, Gilles de Biernair, demeurant à Lovinenfosse, près de Liège, transporte à Guillaume Bottair, demeurant à Hambroux, 1 bonnier 11 verges grandes 10 petites de terre en 4 pièces, situées à Waroux, moyennant 7 deniers 3 copés de bonne monnaie de fort cens par an héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 3 sceaux cousus dans des chemises en cuir, pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : H. XXVII.

489. — 1440, 2 janvier. — (Fr.)

Pardevant la cour jurée de tenants de noble homme Jean delle Boverie, seigneur de "Vyenne" et haut voué de Liège, à Liège, le dit seigneur donne à tenir à vénérable homme Jean Surlét, chanoine de la cathédrale, représentant l'abbaye du Val-Benoît, un demi-bonnier de thier et vigne, dit "le Tyer de Benoixmont", vis-à-vis de l'abbaye, moyennant la moitié de 4 aïmes de vin "moste de cruît" de la



dite vigne, de rente annuelle héritable. Et s'il n'y venait pas autant de vin, il devra attendre l'année suivante.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 4 sceaux pendant sur double queue de parchemin, enveloppés dans des chemises de laine. Les 4 autres sceaux sont enlevés.

490. — 1440, 13 janvier. — (Fr.)

La cour jurée du chapitre de Sainte-Croix à Liège fait savoir qu'Alexandre Sandron, tanneur à Liège, a transporté à Baudouin de Corbion, clerc, citain de Liège, compteur de l'abbaye du Val-Benoît, une maison située en la paroisse de S<sup>t</sup>-Hubert, dite la maison de Hermalle, moyennant 6 deniers à payer annuellement à la dite cour et autant de relief.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à 4 actes dont le premier en date est de 1393, 25 février.

491. — 1440, 27 octobre. — (Fr.)

Pardevant Herman delle Boverye, clerc, citain de Liège, maire en féauté de la cour de Wathelet, fils de Collart Kyinne, jadis Pesseur, Wathelet déclare avoir vendu à Erkin delle Pourte, marchand de chevaux, moyennant 10 marcs 18 sous de bonne monnaie de cens annuel héritable à déduire du cens annuel de 19 marcs qu'il lui payait sur une maison et dépendances situées à Avroy, qu'il tenait de lui. Il tiendra donc à l'avenir la maison, moyennant 8 marcs 2 sous de cens et 2 deniers de crû relief, outre le principal relief à payer aux seigneurs tréfonciers.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. Marqué au dos, écriture du XV<sup>e</sup> siècle: L XIII.

492. — 1440, 4 décembre. — (Fr.)

Pardevant le notaire Thomas de Herve, comparurent

Louis Rhodeweaul de Montegnée, représentant son fils Lambert, et demoiselle Catherine, fille de feu Piron le Berwier, veuve de Wauthier Gilbeirt de Flémalle, pour faire les convenances de mariage entre Lambert et Catherine. Louis donne à son fils Lambert 108 muids d'épeautre héritable, à savoir : 7 1/2 muids sur une cour à Montegnée ; 42 muids d'épeautre héritable ; après le décès de Louis, sur la vouerie de Grâce, 20 muids d'épeautre héritable ; alors encore, sur la cour, maison et dépendances de Montegnée, avec les terres, 20 muids d'épeautre héritable ; après le décès de demoiselle Catherine, veuve de Hombert de Mouhin, sur certains biens à Mons-sous-Crotteux, 20 muids d'épeautre héritable, dus par Jean d'Odeur ; après le décès de dame Jeanne, veuve de Gérard Hermant, sur une cour, maison, etc., à Montegnée et 6 bonniers de terre, 6 muids d'épeautre héritable, en tout 108 muids d'épeautre héritable. Il donne, en outre, à son fils les biens meubles suivants : 20 marcs de cens *bone* sur héritages et contregages en la paroisse Saint-Séverin à Liège ; un douzième de la fosse de houillère dite "alle Sise" ; un idem de la fosse "a Solos" ; un idem de la fosse "alle Voenette", ainsi que la somme ou valeur de 400 griffons de Liège, (10 livres 10 sous le griffon). Catherine, de son côté, apporte : 30 muids d'épeautre de rente annuelle et héritable, dus par Simon, fils de feu Jean Simon de Flémalle ; 20 muids d'épeautre héritable en la hauteur de Flémalle-Haute, dus par Beirtold delle Supessehayé ; sur plusieurs héritages en plusieurs lieux, 40 muids 5 setiers de rente annuelle héritable ; la cour, maison, dépendances et vigne à Flémalle, valant 20 muids d'épeautre héritable par an ; 30 muids d'épeautre de pension viagère dus par les seigneurs de Proiesmes ; la somme de 64 marcs de cens liégeois par an sur plusieurs héritages, en tout 146 muids 5 setiers d'épeautre, 64 marcs de cens par an. Item les meubles de sa maison, ses vêtements et bijoux qu'elle n'estime pas. Elle apporte, en outre, son or, argent et vaisselle, 400 "pessans florins d'or delle marche sour le Rhin." — On ajoute

les conditions suivantes : Des mambours garantiront à Catherine les 42 muids d'épeautre apportés par son mari, comme douaire. Après sa mort, s'ils n'ont pas d'enfant ayant atteint l'âge de 15 ans, Lambert en disposera comme il l'entend. Pour la somme de 400 florins du Rhin apportée par Catherine, on acquerra des biens d'après le conseil de deux ou trois parents ou amis de Catherine. Ces biens, si Lambert survit à sa femme, il les tiendra toute sa vie : après sa mort, ils retourneront à ceux à qui l'aura voulu Catherine de son vivant. Au sujet des autres acquêts à faire par les deux conjoints, le dernier survivant en aura la jouissance sa vie durant. Après leur mort, ils retourneront par moitié à leurs deux familles. — Lorsqu'Idelette, fille de Catherine et de Wauthier de Fémalle, son premier mari, sera en âge de se marier, sa mère peut lui donner en dot la somme de 50 muids d'épeautre et 50 marcs de cens par an, hors de la somme qu'elle apporte en mariage ; elle pourra aussi lui donner des meubles à sa convenance, bien entendu, si Idelette se marie du consentement de sa mère, ses parents et amis. Les biens qui pourraient arriver à Catherine de la part d'Idelette, elle pourra en disposer à son gré. Toutes ces convenances seront maintenues à peine de 200 nobles d'or " de cungne le roy d'Engleterre " pour celui qui y contreviendra, à payer moitié à l'évêque de Liège, moitié à la partie lésée.

Fait dans la maison de Jean Olivier, dit de Pawon, échevin de Liège, située en Féronstrée, en présence de messire Ernou Bron, chanoine de la collégiale Saint-Barthélemy, Lambert des Ballances, Louis le Proidhomme, Florekin delle Crois, Gérard de This, Stassin de Blehen, Jean Collin de Jemeppe, Jean de Pawon susdit, Simon le Berwier, Collart de Hodeige, maître Cloze, son fils, Gilles de Lens, Guillaume le Berwier, Henri de Stembeires, le changeur, Henri de Cheire, Jean Hawéal et d'autres.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin revêtu du monogramme du notaire THOMAS DE HERVIA.

493. — 1441, 21 janvier. — (*Fr.*)

La cour jurée de l'abbaye du Val S<sup>t</sup>-Lambert, à Liège, fait savoir que Jean Piron et Gauthier, frères et enfants de feu François Gérard d'Heure-le-Romain, ont relevé et transporté à Baudouin de Corbion, mambour et receveur de l'abbaye du Val-Benoît, un bonnier de terre situé à Hermée, dépendant du Val S<sup>t</sup>-Lambert, moyennant 1 muid d'épeautre de rente et 3 mailles de cens de bonne monnaie par an.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. Annexé à l'acte de 1423, 29 mai.

494. — 1441, 28 janvier. — (*Fr.*)

Baudouin Thonon de Flémalle-Grande, maire de la cour de tenants de Lambert Xhodeweal, fait savoir que Jean Arte le jeune, de Montegnée, transporta à Jean, dit Porons, aussi de Montegnée, une cour, maison, etc., situées à Montegnée, moyennant une rente annuelle de 10 muids d'épeautre, à payer à Lambert Xhodeweal.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, muni de 3 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin. Marqué au dos, écriture du XV<sup>e</sup> siècle: D XXV.

495. — 1441, 6 février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de la haute cour de Fléron, Renard de Wacomont transporte à Baudouin de Corbion, compteur et mambour de l'abbaye du Val-Benoît, 18 setiers d'avoine et un muid d'épeautre héréditaires gisant sur les biens de Wéry de Franchimont, situés "en Annois".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Les sceaux, qui pendaient sur double queue de parchemin, ont disparu.

490. — 1441. 29 mars. — (Fr.)

Devant la cour de Henri Noël, au Pont d'Amerscourt, Baudouin de Corbion, manbour et receveur du Val Benoit, relève une maison et dépendances situées à Jupille, sur laquelle l'abbaye doit annuellement au dit Noël 3 sous 2 deniers de bonne monnaie de cens et un et 13 chapon.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de quatre fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

497. — 1441, 19 octobre. — (Fr.)

Collart Godien d'Heure-le-Romain fait savoir que par suite de la renonciation par Piron de Sanson, citain de Liège, à tous ses droits, il a donné à tenir à Paul de Rivo, cleric, citain de Liège, une maison et dépendances situées en la paroisse Saint-Severin, "entre les deux rives", dite la maison des Trois Roses, moyennant 20 marcs de bonne monnaie de treffons à Jean le Kokien et 10 florins, dits griffons (10 livres 10 sous le griffon) à Collart Godien susdit.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : L Ixx; du XVII<sup>e</sup> siècle : R<sup>e</sup> Hannote.

498. — 1441. 17 novembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Waroux, Guillaume Bottair, demeurant à l'Abbaye à Hambroux, transporta à Baudouin de Corbion, représentant l'abbaye du Val-Benoit, 1 un bonnier de terre arable en lieu "elle petite Weide"; 2 8 verges grandes situées en " fons de Waroux "; 3 3 verges grandes 10 petites pour servir de contregage pour la part "de cheruwaige delle abbie à Hambroux" que Guillaume Bottair tenait de l'abbaye.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte de 1445, 23 avril.

499. — 1442. 15 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de l'abbaye du Val-Benoît à Liège comparurent Jean Bodde, "merchenier", Jean Lowis le xlohier, demeurant entre Deux Ponts et Jean delle Haist d'une part, et frère Jean de Froiteir, procureur du couvent des Frères Croisiars de Liège, d'autre part. Les premiers relevèrent de la dite cour une maison et dépendances situées en la rue des Croisiars à Liège, puis ils la transportèrent au couvent des Croisiars, moyennant 9 sous de bonne monnaie de cens héritable à payer annuellement à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, autrefois muni de 7 sceaux pendant sur double queue de parchemin.

500. — 1442, 3 novembre. — (*Fr.*)

La cour de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, mayeur: Baudouin de Corbion) fait savoir que Jean de Bernalmont, en vertu du testament de feue Catherine, sa mère, releva d'elle une maison et dépendances situées dans la rue des Croisiars, joignant de tous côtés au couvent des Croisiars, et les transporta à frère Jean de Froidtyer, moine profès et partie faisant pour le couvent des Croisiars de Liège, moyennant 10 sous de bonne monnaie de cens par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore d'un petit sceau rond brisé, en cire verte, pendant sur double queue de parchemin. Il représente un écu à la barre de... au franc canton de... à un lion. La légende a disparu.

501. — 1443, 11 avril. — (*Fr.*)

La cour jurée de l'abbaye du Val-Benoît à Liège fait savoir que Gilles, fils de François de l'Abbaye d'Heure, a relevé devant elle 12 verges grandes situées à Amry moyennant paiement à la cour de Saint-Denis, dont l'abbaye du

Val-Benoît tient les dites terres, du cinquième de deux deniers de cens annuel héritable, et à l'abbaye du Val-Benoît de dix setiers d'épeautre de rente annuelle.

Archives de l'Etat à Liège. Chirographe sur parchemin.  
Sceaux enlevés.

502. — 1443, 8 novembre. — (*Fr.*)

Devant la cour jurée de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Guillaume et Wéry, frères, enfants de Servais Gielmant de Hambroux, relevèrent 4 bonniers 6 verges grandes de terre à Alleur, en lieu dit "en Proisteit", moyennant 8 muids d'épeautre de rente par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 6 sceaux ou fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

503. — 1444, 5 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Fragnée, des difficultés ayant surgi entre l'abbaye du Val-Benoît et Lambert del Laveur, comme mari de dame Gertrude Morette, au sujet de 3 muids d'épeautre de rente héritable que l'abbaye prétendait avoir sur un demi-bonnier de terre et jardin, sur lequel se trouvait jadis un édifice, situé "en Graveroul sour le voie qui tent delle thour Boinjour alle Vauzbenoît", occupée par Lambert del Laveur, l'abbaye avait jadis, pour défaut de paiement de ces 3 muids, fait saisir ce bien sur les héritiers de Jean, Piron et Collin, frères, enfants de feu Pirard Morette, comme apparaît d'une recharge donnée par les échevins de Liège à la cour jurée de tenants de l'abbaye en date du 25 février 1434, exhibée par l'abbaye devant la cour de Fragnée. L'an 1444, 14 mars, l'abbaye demande à la dite cour d'avoir "un cargemaneige" pour savoir la situation exacte de ces biens. Elle fit donc au jour fixé ajourner par Wilmotte

Bouhion, "foistier sermenteit" de la cour, le dit Lambert et tous les joignants et "marchissans" au dit héritage avec leurs lettres anciennes. Les dites parties comparurent au jour fixé, amenant avec elles Jean de Hallembaye, mesureur juré de terres; puis on prie la cour de consulter ses anciens papiers et de convoquer les témoins qu'elle jugera nécessaires. L'abbaye lui remet aussi les siens en présence de Lambert qui n'y fit aucune opposition. Puis l'abbaye réclame paiement des trois muids ou bien l'héritage en question, se basant sur les lettres remises à la cour. Mais celle-ci "n'en fut point saige" et demanda 15 jours pour examiner l'affaire; pendant ce temps elle alla chez les échevins de Liège pour avoir conseil. Au bout de la quinzaine l'abbaye revient. La cour de Fragnée répond qu'ayant pris conseil des échevins de Liège, elle a décidé de ne pas donner la saisine parce qu'il y avait "trop long terme entre le daulte de la dicte recherche et le requeste delle dicte saisine à avoir", mais si elle voulait "redemineir comme de premier" elle le pourrait. L'abbaye demande paiement de la rente, se basant sur toutes ses pièces. Mais la cour n'en fut pas encore "saige" et demanda de nouveau 15 jours pour prendre conseil des échevins de Liège. Alors l'abbaye demanda à avoir ses papiers pour les remettre elle-même aux échevins de Liège et y plaider sa cause. Cela lui fut accordé. Les échevins de Liège en restent à leur premier avis pour la même raison. Puis la cour de Fragnée fixe un nouveau jour où elle convoque les deux parties pour entendre le prononcé de cette sentence.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 3 sceaux pendant sur double queue de parchemin, cousus dans des chemises de laine. Les 4 autres sceaux ont disparu.

504 — 1444, 17 juillet — (Fr.)

Pardevant la cour de tenants de Jean le Marleal de Jemeppe, Collin, fils de feu Jean Collin de Jemeppe, purge la



saisine faite sur sa maison située “en grand Rouwaille” à Jemeppe, la relève et la tient moyennant 3 livres liégeoises de cens annuel et héritable.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, annexé à un acte du 31 décembre 1445, les 2 actes munis de 5 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine. Marqué au dos, écriture du XV<sup>e</sup> siècle: G x<sup>e</sup>.

505. — 1445, 23 avril. — (Fr.)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val Benoît à Liège, Guillaume Bottair relève les terres dont il est question dans l'acte de 1441, 17 novembre, à tenir de l'abbaye moyennant 4 muids d'épeautre de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte de 1441, 17 novembre. Les 2 actes sont encore munis de 4 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

506. — 1445, 31 décembre. (N. St.) — (Fr.)

Pardevant la cour des tenants de Jean le Marleal, fils naturel de feu Jean le Marleal, demeurant à Jemeppe, transport de la maison dont il est question dans l'acte du 17 juillet 1444, par Colinet, fils de Jean Collin, à Lambert Rhodeweaul, demeurant à Flémalle-Grande, aux mêmes conditions.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 17 juillet 1444.

507. — 1446, 25 janvier. — (Fr.)

Jacqueminet, fils de Jacquemin Fermaxhe, mari de Jeanne, fille d'Antoine le cuvelier de Flémalle, donne la terre dont il est question dans les deux actes de 1422, 12 décem-

bre, à Lambert Xhodeweaulx de Grande-Élémalle, à tenir héritablement de lui, moyennant une maille de cens annuel héritable, payable au lendemain de Noël, " quand ju l'iray queire sour une cheval a quatre blans piez".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé aux 2 actes de 1422. 12 décembre.

508 — 1446, 24 février. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des échevins de l'église collégiale Saint-Denis de Liège, à Bleret, Jean de Limont, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, qui avait été " deminée " pour défaut de relief et d'amende sur 7, 14 et 21 sous, demande à relever la terre en question à savoir un bonnier de terre arable situé à Bleret, moyennant 7 deniers 3 copés de bonne monnaie de fort cens par an héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 5 fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin. Trois sont cousus dans des chemises en cuir et en laine ; des deux autres en cire noire, ronds, le premier porte un lion rampant, le second, 4 fleurs de lys au franc quartier dextre (le... fruste).

509. — 1446, février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Baudouin de Corbion, compteur et receveur de l'abbaye du Val-Benoît, déclare qu'en cas de non-paiement d'une rente dont il était question dans un acte annexé à celui-ci (1), elle pourra mettre la main sur les 9 setiers d'épeautre 4 sous 3 copés et le quart d'un chapon, gisant en contregage sur la vigne de Beaumont et sur une partie du pressoir.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés.

(1) Acte que nous n'avons pas retrouvé.

510. — 1446, 30 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Lambert Kachet transporte à Baudouin de Corbion, receveur de l'abbaye du Val-Benoît, une aîme de vin héritable par an sur une pièce de vigne située en "Pillechoule".

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, autrefois muni de 7 sceaux pendant sur double queue de parchemin. Il n'en reste plus que 4 fragments enfermés dans des chemises de cuir.

511. — 1446, 17 octobre. — (*Fr.*)

Ysabelle de Chockier, abbesse du Val-Benoît, fait savoir que, eu égard aux bons services rendus à l'abbaye par Mychair et Héléne, et moyennant 140 griffons (10 livres 10 sous pour chaque griffon) et encore moyennant un transport de 18 setiers d'épeautre héritables fait par Mychair, dont 6 setiers lui étaient dus par l'abbaye ; et conditionné encore que ces 18 setiers seront servis aux conjoints comme rente viagère et après leur mort écrits dans le livre "de capitle" pour prier pour leurs âmes, on leur concède pour le reste de leur vie les provendes dont ils jouissent en ce moment, à savoir : à Mychair, la provende d'une dame professe, et à Héléne, celle qu'elle a toujours eue. Si Mychair meurt avant Héléne, celle-ci jouira de sa provende. Ils pourront, en outre, demeurer toute leur vie dans la maison qu'ils habitent en ce moment.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de trois sceaux brisés, en cire verdâtre, pendant sur double queue de parchemin. Les 2 premiers, de l'abbesse et du couvent du Val-Benoît (souvent décrits) ; le troisième, plus petit, de Mychair. Il porte un écusson de... à 3 pals de... celui de dextre chargé en chef d'une étoile à 5 rais.

512. — 1446, 31 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants du chapitre de l'église

Saint-Pierre de Liège, à Vivegnis, Collart Quintin de Thuin, dit Paignon, citain de Liège, releva, en vertu des convenances de mariage et du testament de demoiselle Lucie, sa sœur, 18 journals 2 verges grandes 8 petites de terre, en onze pièces situées " en Angles, vers les Hayoulles, sur les tyers contre Lays, en Dollenchamps, deleis le Chayne d'Upey, en Layxhe, contre les Scolliers, as Spines, sur les Mons, deleis les terres Saint Remy d'Upey, sor le paseal de Hameur ", valant 28 deniers 4 copés, moyennant 8 deniers 1 maille de bonne monnaie de fort cens le bonnier, payable annuellement aux seigneurs de Saint-Pierre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.  
Marqué au dos, écriture du XV<sup>e</sup> siècle: X xxvi.

513. — 147, 30 avril. — (*Fr.*)

Voyez l'acte de 1450, 8 mai.

514. — 1447, 29 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, demoiselle Marguerite, veuve de Jean Willemme de Seraing (?) (*effacé*) demanda à avoir un record pour savoir comment Henri Turion de Jemeppe fit le transport d'un muid d'épeautre héritable en faveur de Jean Willemme susdit. Ce record fut donné comme suit : L'an 1447, 14 mars, Henri Turion transporta à Jean Willemme 1 muid d'épeautre pris hors de 3 muids que Jean de Villers devait sur divers héritages. Ayant obtenu ce record, Marguerite, veuve de Jean Willemme, demanda l'investiture de cette rente, qui lui fut accordée.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur. Sceaux enlevés.

515. — 1447, 4 août. — (*Fr.*)

Les maire et tenants de la cour jurée de l'abbaye du Val-

Benoît, (mayeur : Baudouin de Corbion) font savoir que Collart Michair, citain de Liège, comme manbour de Melchior, fils de Jean Herbier, a relevé devant eux une cour et appendices, situés "defour Casteal", à Liège, moyennant 16 sous 4 deniers de bonne monnaie de cens et 3 chapous par an héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

516. — 1447, 13 décembre. — 1448, 6 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant Stassekin de Melen, mayeur, et les échevins de Melen, Arnoul de Barchon, demeurant à Grivegnée, transporte à Baudouin de Corbion, compteur de l'abbaye du Val-Benoît, 6 muids d'épeautre de rente héritable annuelle, pris hors de 10 muids 2 setiers gisant sur un pré, dit le Grand Pré, situé au Haut Melen, en considération de ses deux cousines, religieuses professes au Val-Benoît, et en exécution de la dernière volonté de son père, Arnoul de Barchon. Ensuite, il transporte à Arnoul de Bertinheue, citain de Liège, son cousin, 3 muids de rente pris hors des mêmes 10 muids 2 setiers.

L'an 1448, 6 janvier, Arnoul de Bertinheue transporte devant la même cour ces 3 muids à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Henes Adan, cleric, citain de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Tous les sceaux, à l'exception d'un seul, qui pend sur double queue de parchemin, sont enlevés.

517. — 1448, 4 juin. — (*Fr.*)

Sire Godefroid de Wandre, chanoine et chantre de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège, fait savoir que Gérard Maghin, citain de Liège, a relevé comme de nouveau seigneur, de sa cour de tenants, 4 bonniers de terre arable en huit piè-

ces à Montegnée, au lieu dit " en Ardantyer ", moyennant les treltons et 3 muids d'épeautre de rente annuelle héritable. Tenants de la cour : sire Pierre Totton, slre Jean Rosseal Jean Scrine, chanoines de Saint-Barthélemy, Arnold Briersar, bâtonnier de cette église, Gérard de Rivaige, houilleur et Jean Lowy, clerc, tenants empruntés.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, annexé à un acte du 7 novembre 1449, les deux actes munis de 6 sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

518. — 1448. — (*Fr.*)

La cour des échevins d'Ougnée et Sclessin fait savoir que maître Libert des Vingnes, le vigneron, transporte à Collart Lambroye de Fragnée un cortil et pressoir " en Pillechoulle " et un quarteron de terre " desseur Boumonfosseit " rendant annuellement 6 setiers d'épeautre.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, fortement abimé et effacé. Il ne reste plus qu'un fragment de sceau cousu dans une chemise de laine et pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : P III<sup>x</sup> XIII.

519. — 1449, 15 janvier. — (*Fr.*)

Conventions faites entre l'abbaye du Val-Benoît, Guillaume delle Roiche et Lambert Wottelet. La première donne a bail aux seconds pour un terme de 12 ans les prés de Bellaire, moyennant 20 griffons par an, chaque griffon étant compté à 10 livres 10 sous.

Archives de l'Etat à Liège. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés.

520. — 1449, 7 novembre. — (*Fr.*)

Devant la cour de tenants de Godefroid de Wandre, cha-

noine et chantre de Saint-Barthélemy à Liège, transport des terres dont il est question dans l'acte du 4 juin 1418, par Gérard Maghin à Biertolet Vinon, demeurant en l'hôtel "delle Ancke", derrière Saint-Denis à Liège, moyennant les mêmes rentes.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur, annexé à l'acte du 4 juin 1418.

521. — 1450, 8 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Haccourt et Hallembaye, Collart Quintin de Tuwin, dit Pangon, "borgois citainz" de Liège, demande et obtient un record d'un jugement rendu le 30 avril 1447 en sa faveur dans un différend entre lui et Collart Pangon, fils naturel de feu Pangon d'Oupeye, changeur, citain de Liège, grand-père de Collart Quintin, au sujet de 5 muids d'épeautre de rente annuelle que devait à présent Albert de Haccourt sur certains biens qui furent à feu Pangon d'Oupeye, changeur. Quintin les avait réclamés comme le plus proche parent de feu Lucie, sa sœur, femme de Jean de Huy, qui les avait reçus par convenances de mariage et qui les avait laissés par testament au dit Quintin, son frère. Collart Pangon prétendait y avoir droit par le testament de feu son père, Collart Pangon. Quintin contestait la validité de ce testament fait par leur grand-père pendant son veuvage de demoiselle Maroie, leur grand mère. Les échevins de Haccourt prirent rencharge à leur chef, la cour féodale de l'abbesse de Munster-Bilsen (madame de Blize en le sayle a Blyze). Les pièces justificatives furent traduites de « remanz en tixhe ». Celle-ci décida que Collart Pangon pourrait posséder les 5 muids pendant sa vie et, qu'à sa mort, ils reviendraient à Quintin ou à ses successeurs.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 6 fragments de sceaux, cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin. Marqué au dos, écriture du XV<sup>e</sup> siècle: X xi<sup>o</sup>.

522. — 1450, 24 août. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Florkin delle Croix apporta une cédule de papier revêtu des sceaux de frère Guillaume, commandeur de Flémalle, Ameille de Chesteaul, Simon, fils de Jean Simon, Piron Petrixhot et Jean Lambot de Cuxhan, témoins au testament et d'autres, contenant le testament de Lambert Rhodeweaul de Flémalle, dont les dispositions principales s'ensuivent. Il lègue à l'église de Flémalle 1 muid d'épeautre héritable, dû par Libert Lhoiste, demeurant à Noville-en-Hesbaye, sur une terre tenue de lui à Roloux : 5 setiers d'épeautre seront consacrés à son anniversaire et à celui de sa femme Catherine, 2 setiers au luminaire de Notre-Dame, un setier au "marlier" pour l'aider à dire la messe le jour de son obit. Sa femme Catherine recevra les 42 muids d'épeautre pour son douaire, suivant leur contrat de mariage, à savoir : 6 muids d'épeautre dus par Guillaume Fal ; 7 1/2 muids d'épeautre sur la maison "le Tye-xhon" à Montegnée ; 15 muids à Wihogne, dus par les héritiers de Jean le Sage de Wihogne, à savoir : X... (1), 5 muids, Dryes 5 muids, et Léonard le Sage 5 muids ; 14 muids de rente héritable à Montegnée sur la cour, maison et dépendance ; qui furent à son père Louis Rhodeweaul et où demeure à présent sa mère ; 3 muids d'épeautre de rente héritable, dus par Jean Stassin de Fontaine ; 2 muids sur un bonnier de pré à Lexhy dus par Jacquemin le Bovier. Il lègue ensuite à sa femme 14 muids d'épeautre de rente à Crisnée et un cens héritable sur la maison d'Agimont, à Liège ; en outre, une rente viagère de 10 marcs de cens par an, qui iront à sa mère après la mort de Catherine. Il paie aux héritiers de Wauthier, premier mari de sa femme, c'est-à-dire à celle-ci et, après sa mort, à Idelette, sa fille, 6 muids d'épeautre dont 3 muids gisant sur une vigne à Chockier, en lieu dit « en Mon Joyhier », acquis de Thierry, fils de Jean le mangon de

(1) Le parchemin est déchiré en cet endroit.



Montegnée, et mouvant de la cour " delle heys de Flemale ", un muid gisant sur un cortil à Flémalle, acquis de Jean Gillet le boulanger, un muid acquis de Collinet de Jemeppe sur sa maison qui fut jadis à son père, Jean Collin, 5 setiers acquis de Jacqueminet Fermailhe, héritier de feu Hanet le cuvelier de Flémalle, gisant sur les héritages qui furent à feu Wauthier, fils de Piret. Il lègue à Mariette et Catherinette, ses deux filles naturelles, 12 muids d'épeautre de renté héritable (6 à chacune) sur tous ses biens, ou la somme de 150 griffons, qu'elles recevront quand elles se marieront du gré de sa mère et de sa femme. Sa mère est constituée mambour de sa fille Catherinette ainsi que son cousin Lowet ; sa femme est désignée comme mambour pour Mariette, avec le même cousin Lowet. Ces deux filles devront servir sa mère et sa femme sans rien pouvoir demander pour ce service. Si elles se conduisaient mal ou si elles n'avaient pas de descendants d'un mariage légitime, sa mère pourra disposer du legs comme elle l'entendra. Si les mères de ces deux filles les réclamaient et qu'elles s'y rendissent, elles ne pourraient rien réclamer du legs susdit. Tout le reste de ses biens, cens et parchons de houillère, il le legue à sa mère. Après sa mort, ces biens reviendront à sa sœur Marie et à ses deux neveux, Lowet et Lambert, enfants de Marie, à l'exclusion de Gillet, époux de Marie. Si ses deux neveux mouraient sans héritiers, ses deux filles naturelles recevraient 30 muids d'épeautre héritables (15 muids chacune) ou 300 florins du Rhin.

Ce testament fut approuvé aux échevins de Liège le 12 novembre 1451 (Souverain mayeur : Eustache Chabot, seigneur d'Omezée (1)).

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège sous les sceaux (enlevés) de Jean Olivier, dit du Pawon et Jean Tossaint d'Oreye, maitres des échevins, à la date du 22 janvier 1452. Toute la partie supérieure de l'acte est déchirée et des parties importantes en ont été enlevées.

(1) Cet acte est à rapprocher de celui du 4 décembre 1440, concernant le mariage du testateur avec Catherine, sa femme.

523. — 1450. — (*Fr.*)

Convention "à main ferme" faite entre l'abbaye du Val-Benoît et Libert Tossaint. L'abbaye donne à travailler à Libert tous les ouvrages de houille situés en Hetronfosse, sous un bonnier de pré et jardin, à condition de payer sur 25 paniers un, ou sur 25 deniers un, et aux autres conditions ordinaires d'exploitation des houillères.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot en haut. Les sceaux, qui pendaient sur double queue de parchemin, sont enlevés.

524. — 1451, 7 mars — (*Fr.*)

Jean le Kockin, citain de Liège, et son épouse, demoiselle Jeanne de Hollogne, font savoir que, devant leur cour de tenants, Baudouin de Corbion, citain de Liège, mambour et receveur de l'abbaye du Val-Benoît, a été investi par Collart Godin, d'Heure-le-Romain, d'une maison et dépendances dite "des Trois Roses", située en la paroisse de Saint-Servais, à Liège, moyennant les treffons, à payer au dit Jean le Kockin, ainsi que 20 marcs de bonne monnaie de cens héréditaires, suivant les convenances de mariage entre Gauthier de Limont et demoiselle Jeanne, fille de Gérard Butoir et de Marie, fille de Jean le Kockin.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Le quart de la charte (toute la partie de gauche) est enlevé. Elle était munie jadis de 6 sceaux pendant sur double queue de parchemin.

525. — 1451, 28 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Jean de Tryna, demeurant à Ernouville, et sa fille, demoiselle Agnès, engendrée de sa femme, demoiselle Jeanne, fille de Guillaume d'Athin (Athin), reconnurent avoir vendu à François de Wandre, père de sire Godefroid de Wandre, chanoine-chantre de

Saint-Barthélemy à Liège, en plusieurs fois, 13 muids d'épeautre héréditaires (10 muids sur les biens de demoiselle d'Andrymont et 3 muids dus par feu Collart Radou). Le contrat de mariage de Jean de Tryna stipulant qu'il ne pourrait vendre ses biens que s'il avait des héritiers légitimes, et sa fille Agnès ayant atteint l'âge de quinze ans, il demande et obtient que ces ventes soient approuvées.

Coll. v. d. H. Copie authentique sur parchemin délivrée par les échevins de Liège, munie encore d'un fragment de sceau pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : "D XXXII". Cette lettre touche les XXX m. venant de part les filles Philippe de Pousseur." Du XVI<sup>e</sup> siècle : "Grace."

526. — 1451, 1<sup>er</sup> décembre — (*Fr.*)

Pardevant la cour des tenants de Gérard de Thyès, "borgoît citain" de Liège, représentant Jean delle Heis, mari de la fille de feu Jean Chinstrée, clerc, citain de Liège, comparurent d'une part Jean Liwotte l'ainé, le vigneron, veuf de Gertrude, fille de Baudouin de Tilff et de Helwide, fille de feu Arnold de Pré, le houilleur d'Avroy, pour l'usufruit, et représentant ses fils Denis et Jean, pour la propriété; d'autre part Mathieu delle Halle, le houilleur d'Avroy, beau-frère de Jean Liwotte; comme époux de Maroie, fille de Baudouin de Tilff et de Helwide susdits, pour l'usufruit, et Tilman le Stordeur, demeurant à S<sup>te</sup>-Marguerite, gendre de Mathieu delle Halle, comme mari d'Ydelotte, sa fille, pour la propriété; et en troisième lieu Denis, fils de Jean Liwotte; lesquels, par le trépas d'Arnold de Pré, relevèrent une cour, maison et dépendances, qui furent à Thonard le Plouckier, situées "en Jonkeur", à tenir de la susdite cour de tenants moyennant les trefons et 2 muids d'épeautre par an. Mathieu delle Halle, en accomplissant les convenances de mariage de sa fille avec Tilman le Stordeur, lui transporte sa part dans le

present héritage, et Tilman, à son tour, vend la moitié de l'héritage en question à Denis, fils de Jean Liwotte.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés.

527. — 1451, 1<sup>er</sup> décembre. — (*Fr.*)

Gérard de Thyès, « borgoît citain » de Liège, représentant Jean delle Heis, mari et mambour de la fille de feu Jean Chinstrée, clerc, citain de Liège, fait savoir que devant sa cour de tenants Jean Liwot l'aîné, demeurant à Avroy (Averoît), releva comme de nouveau seigneur en son nom pour l'usufruit, et au nom de Denis et Jean Liwotte, ses enfants, pour la propriété, une maison et dépendances situées derrière " le Ruwal qui tent de Joukeur alle engliese d'Averoît " joignant à l'héritage de feu Alexandre, curé de St-Christophe, moyennant 18 setiers d'épeautre de rente annuelle héritable.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Les sceaux qui pendaient sur double queue de parchemin sont enlevés.

528. — 1452, 14 mai. — (*Fr.*)

Les maire et échevins d'Ougnée et Sclessin font savoir que Godefriu, fils de Jean Godkineal, époux de Marie, fille de feu Stevenot des Vignes, transporta à Jean, fils de feu Renechon " delle Flour de lys " de Fragnée, une demi aîme de vin<sup>h</sup>héritable qu'il avait sur une pièce de vigne qui fut à Collart Massart, située entre Bealmont et Pillechoulle, joignant au bois du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés.

529. — 1452, 13 juillet — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de la haute cour de Flémalle, Baudouin de Corbion, compteur de l'abbaye du Val-Benoît,

demande à relever les terres déterminées dans l'acte du 4 avril 1434, sur lesquelles le Commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Flémalle avait été saisi après trois "commands" faits par le "foistier" de la justice de l'endroit. Au quatrième, le représentant de l'abbaye du Val-Benoît s'était présenté pour payer les 9 deniers 1 copé de bonne monnaie au seigneur Commandeur susdit, moyennant lesquels l'abbaye fut investie à nouveau des dites terres.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte du 4 avril 1434. Les deux actes sont encore munis de 4 fragments de sceaux cousus dans des chemises de cuir et pendant sur double queue de parchemin.

530. — 1451, 15 et 17 septembre. — (F. r.)

Pardevant la Cour allodiale de Liège, comparut Goswin delle Abbie, "bastenier" de l'église collégiale Saint-Martin en Mont à Liège, qui dit que Jean le Kokin, "homme alluen", étant malade dans sa maison "alle Fontaine saint Lambert", demandait que le maire de la cour se transportât chez lui pour passer l'acte qui suit. La Cour y envoie Jacquemin de Wandre, clerc juré, maire en féauté pour Jean delle Baere, maître pour le temps de la cité de Liège, souverain mayeur de la Cour allodiale, ainsi que Gilkar de Wihogne, et Jean de Wellinez, hommes de la Chaise-Dieu.

Là, à la date du 27 septembre 1452, Jean le Kokin pour accomplir les convenances de mariage de Goswin delle Abbie avec sa fille, demoiselle Marguerite, lui transporte 16 verges grandes 6 petites de terre arable à Thys "derier le cortil de This" et 24 verges grandes 6 petites tout près de là.

Hommes allodiaux : Jean de Paon, Lambert Bibon, échevins de Liège, Gilkar de Wihogne, Gilles de Huy, Jean de Salmon, Pierre de Kemexhe, Lambert de Lyon, Gérard Tollet, Jean de Bierset, Jean de Welinnez, Arnold Gheyster et Guillaume de Bellefroy, citains de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 14 février 1492.

531. — 1453, 31 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant Gilles de Ribaye de Huy, maire de la cour de tenants de Gilles Ponchin le Feron, citain de Liège, Erkin delle Port, marchand de chevaux, en son nom pour l'usufruit, et au nom de Loussaint, son fils, pour la propriété, releva et transporta ensuite à Gilles Ponchin une maison et dépendances situées à Avroy, tenues de la dite cour moyennant 18 marcs de bonne monnaie de cens annuel et 11 sous de relief.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore d'un petit fragment de sceau en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle: "L XIII".

532 — 1453, 6 octobre. — (*Fr.*)

Gérard de Tiest, citain de Liège, partie faisant pour Catherine de Jenclle, religieuse professe à l'abbaye du Val-Benoît, fait savoir que devant la cour des tenants de Catherine, il a donné à Jean Sailhet d'Ans, meunier, citain de Liège, la seizième part d'un moulin et dépendances dit "Saint Poul molin scitueis en l'yleaul de Fevrez en Isle a Liege" moyennant paiement, d'abord de tous les treffons, dettes, droitures, etc., au seigneur tréfoncier, payables en nom de la dite Catherine, et ensuite de 5 setiers de mouture de rente annuelle payables à Catherine.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin autrefois muni de 5 sceaux pendant sur double queue de parchemin.

533. — 1454, 31 janvier. — (*Fr.*)

Jean de Beaufraipont, maçon, citain de Liège, maire en

féauté de la cour de Martin, fils de Collart de Visé, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Louis Dozin le "viel-warier" transporta à Jean de Bombaye dit "dele Barle d'oir", une maison et cortil dits "le Stuene", situés "en le Noeve ruwe", moyennant un cens annuel de 2 marcs 3 sous 7 deniers 1 maille de bonne monnaie.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

534 — 1454, 14 septembre. — 1456, 13 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin dame Jeanne, femme de Thonette Malchair, le vieux, demeurant à Avroy, avait fait ajourner Jean Jamar, fils de feu Collart Jamar, pour être investie d'une rente de 4 muids 2 setiers d'épeautre héritable, que Jean Jamar avait acquis de sire Jean Dary, chanoine régulier de Saint-Gilles. Jean Jamar y transporta la rente à dame Jeanne susdite.

Le 13 janvier 1456, Thonette et Jeanne Malchair la lui revendirent.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin encore muni de 2 fragments de sceaux cousus, l'un dans une chemise de cuir, l'autre dans une chemise de laine, pendant sur double queue de parchemin. — Une grande partie de l'acte est effacée par l'humidité.

535. — 1454, 23 novembre — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Godefryn, fils de Jean Godkineal, époux de Marie, fille de feu Stevenot des Vignes, transporta à "Gran Jehan," fils de feu Rennechon "delle Flour de lys", une demi-aime de vin héritable sur une pièce de vigne située "en Pillechoule", qui fut jadis à Collart Massair et qui joint au bois du Val-Benoit. Il leur transporte encore un muid d'épeautre héritable sur les prés et "salsiche" "sour Boumonfosseit".

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés.

536. — 1455, 19 janvier. — (*P.r.*)

La cour jurée de l'abbaye du Val-Benoît à Liège fait savoir que noble et vaillant damoiseau Bertrand de Boverye releva, par la succession de son père, de la dite cour, une pièce de vigne d'un bonnier situé "en Beneumont", et la transporta à Collart Sordelhe, demeurant "en Tanneuruwe", à Liège, en échange d'autres terres non énumérées dans cet acte, et moyennant un cens annuel de 2 sous 6 deniers à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à 2 actes de 1493, 19 mars et 22 octobre.

537. — 1455, 19 septembre. — (*P.r.*)

Pardevant la cour de tenants de Louis le Proidhomme et Guillaume de Forre, citains de Liège, demoiselle Marie, veuve de Jean Heynkin, fille de feu Arnold Trikefle, citain de Liège, tant pour elle que pour Gilles de Lens, jadis maître de la cité, époux de demoiselle Catherine, sœur de Marie, relève en son nom pour les deux tiers (un tiers acquis par la succession de son mari, et un autre tiers acheté par elle, devant les échevins de Liège, à Henri Trikelle, son frère) et au nom de Gilles de Lens pour un tiers, une maison et dépendances appelées "le Porcheal d'oir", situées sur le Marché à Liège, habitées par "Sibilhette le cabartresse", moyennant 50 marcs de bonne monnaie de cens annuel et 47 sous de cens de relief et de requestion.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Les sceaux, qui pendaient sur double queue de parchemin, sont enlevés. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle: "L LI Liege".

538. — 1456, 13 janvier.

Voir l'acte de 1454, 14 septembre.



539. — 1456, 13 mars — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège (Mayer : Baudouin de Corbion), Gérard, fils de Jean de le Tomballe de Villers-l'Évêque, releva, par la mort et succession de son père — qui, de son vivant, avait été constitué héritier de Massonet de le Tombelle, de Villers-l'Évêque, — une cour, maison, jardin et assise, situés à Villers-l'Évêque, occupés par lui, moyennant 10 deniers de bonne monnaie de fort cens héritable qu'il doit payer au nom de l'abbaye, aux pauvres de la cité de Liège, et encore moyennant 5 muids d'épeautre de rente annuelle héritable, payable à Villers, à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 5 fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin. Deux autres sont enlevés. Parmi ceux qui restent, le premier, en cire brune, porte un écu de... à la bande de... chargée en chef de... (fruste). Support: Un lion à senestre; le second, en cire brune, représente un écu semé de fleurs de lys, au franc quartier de... à la bande de... Les 3 autres sont cousus dans des chemises de laine. Il existe, dans la même collection, un second exemplaire de cet acte, muni encore de ses 7 sceaux ou fragments cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

540. — 1456, 1<sup>er</sup> mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Henroteau Bressine, fils de feu le petit Hamet, demeurant à Ougrée, transporta à "Grand Jehan", fils de feu Rennechon de la Fleur de Lis à Fragnée, différentes rentes, à savoir: une demi-aime de vin héritable sur une vigne d'un tierçal journal jadis à Collart Massart, située en "Pillechouille", joignant aux bois du Val-Benoît; deux muids et un demi-setier d'épeautre héritable que Henroteau Jannet devait sur la tenure "delle Olliphan" et sur le tiers des terres situées

aux Champs" tels qu'ils descendaient de feu petit Hanneet des Vignes, père de Henroteau.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés.

541. — 1456, 10 mai. — (*Fr.*)

Conventions faites entre Bertheline delle Fallize, abbesse du Val-Benoît, et Libert de Geron, le vigneron. Celui-ci cultivera toutes les vignes de l'abbaye; il recevra pour chaque bonnier 30 griffons; il pourra demeurer pour rien dans la maison de l'abbaye dite "le stordeur". A chaque brassin de l'abbaye, il aura 14 "quate de hoppelé" avec le "potaige", comme les autres masuiers, mais il n'aura pas le "lacheal"; il aura, en outre, un cent et demi de paille pour nourrir 3 ou 4 vaches qui pourront paître autour de l'abbaye, comme les autres vigneron ont pu le faire. Il devra avoir, en outre, 2 charrettes de "fowalhe" "pour rechaufeir les dammes en le vendengen", et il pourra faire son profit "des forryes, yerbes, boudérons, excepteit les sourcheauz des vignes". Pour chaque cent de "provens", il aura un griffon. Il aura le cortil de Benoymont. Si on veut rompre ce contrat, de part et d'autre il faudra prévenir un an d'avance.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin muni du sceau brisé ogival de l'abbesse, en cire verdâtre, représentant une abbesse tenant de la main gauche la crosse, de la main droite un livre, efflanquée de deux tours, et en bas un écusson de... à 3 merlettes de... ainsi que d'un fragment de sceau rond, en cire verdâtre, du couvent (déjà décrit). Ils pendent sur double queue. Le troisième sceau est enlevé.

542. — 1456, 10 mai. — (*Fr.*)

Bertheline delle Fallize, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'elle a donné à Libert, fils de Jean Charlet, le vigneron, pour un bail de douze ans, commençant après celui où il exploitera les vignes de l'abbaye, une cour, maison

et dépendances avec 3 quarterons de pré et un demi-journal de terre arable, dite "cour de Geron". Il tiendra ces biens moyennant une bonne culture des vignes de Geron, et il recevra, en outre, chaque année, 17 griffons. Il doit faire chaque année pour 3 griffons de "provens" que l'on décompterait des 17 griffons s'il ne les faisait pas. Il doit faire porter tous les "ansiens" (fumier) de ses bêtes sur les vignes. Il ne peut en excepter que les journées "de bottees". Les dames devront lui livrer partout le passage.

- Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Les sceaux, qui pendaient sur double queue de parchemin, sont enlevés. Il existe, dans la même collection, un second exemplaire de cet acte, muni encore de deux fragments de sceaux en cire verdâtre (de l'abbesse et du couvent) pendant sur double queue de parchemin.

543. — 1456, 10 mai. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée des tenants du Val-Benoît à Liège, Guillaume de Fooz, mambour de l'abbaye, demande à avoir un record pour savoir comment jadis messire Henri Windricke, prêtre, chapelain de l'église Saint-Lambert, à Liège, avait relevé une maison et dépendances situées en la paroisse Saint-Servais à Liège, contenant 2 "demoraiges", et dite la maison des "Trois Roeses". Ce record fut donné en ce sens : Le relief avait été fait par Henri en vertu d'une proclamation obtenue par les Chartreux de Liège. La maison était tenue jadis par Paul de Rivo ; Henri payait 20 marcs de bonne monnaie par an héritables de treffons à Jean le Kokin, cleric, et, en outre, 10 griffons par an de cens héritable avec 10 sous de relief et de requestion, en dehors du principal relief que l'on devait au seigneur tréfoncier.

- Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 6 fragments de petits sceaux en cire brune pendant sur double queue et cousus dans des chemises de laine.

544. — 1457, 9 mai. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Flémalle-Grande, Léonard Jasine transporta à Lambert de Quienche, son cousin, en accomplissement de ses convenances de mariage avec Catherine, sa femme, une vigne d'environ 3 quarterons, située à Flémalle, en lieu dit "en Gotteaul", moyennant 4 deniers 1 maille de bonne monnaie de fort cens annuel par bonnier, payables à l'hôpital de Flémalle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 3 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle: "C XX".

545. — 1457, 20 mai. — (Fr.)

Pardevant les échevins de l'abbaye de St-Jacques de Liège à Bassenge (Bachengue) Ghissair et Jamar, frères, enfants de feu Jean le Blon de Bolsée, par la succession de feu messire Lambert Baddou, curé d'Heure-le-Romain, relèvent puis transportent à Stas delle Croix, citain de Liège, 23 verges grandes de terre situées à Bassenge moyennant 9 deniers 1 copé de bonne monnaie en cens fortis, payables annuellement à la cour de Bassenge, *le dimanche après la saint Lambert.*

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, sceaux enlevés. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle: "AA XII".

546. — 1458, 7 et 14 mars. — (Fr.)

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Jean Corbion, fils légitime de Bandouin Corbion, vint dire que Collart Godin d'Heure était à l'hôtel du Val-Benoît en Ile à Liège, et qu'il ne pouvait pas comparaître devant la Cour. Il pria celle-ci de déléguer quelques-uns de ses membres au dit hôtel, ce qui fut fait. Là Collart releva de la Cour et les

transporta ensuite à l'abbaye du Val-Benoît, 3 bonniers de terre situés à Aaz.

Le 14 mars suivant, Baudouin Corbion, compteur du Val-Benoît, vint relever lesdites terres de la Cour allodiale.

Maire en féauté: Jean de Voroux pour Hubert de Mouhin, souverain mayeur. Hommes allodiaux: Gérard Tollet, maître pour le temps de la cité de Liège, Gilkar de Wihogne, Gilles de Huy, Lambert Bibon, Jean de Salmon, Lambert de Lyon, Jean de Bierset, Jean de Welynnes, Arnold Gheyster, Guillaume de Bellefroid, Renkin de Kemexhe, dit le Barbeal, Jean de Kemexhe.

Archives de l'Etat, à Liège: Original sur parchemin. Sceau enlevé.

547. — 1460, 15 janvier. — (Fr.)

Les échevins de Fragnée font savoir que Jean Grasse, dit de Fraipont, mambour du chapitre de Saint-Lambert, à Liège, avait fait ajourner l'abbaye du Val-Benoît pour voir faire un certain " chequemanaige " en la hauteur de Fragnée. Là-dessus, comparurent Baudouin de Corbion, Thonar Malchair et Guillaume de Fouz, comme mambours du Val-Benoît et le " chequemanaige " fut montré. Ensuite, les mambours du Val-Benoît demandèrent un record du jugement dont voici la substance. Le procureur de la cathédrale de Liège prétendait: 1° que celle-ci était tréfoncière-héritière, ayant le " maniment " et la possession de la hauteur de Fragnée; 2° que l'abbaye du Val-Benoît et ses dépendances sont situées sur le territoire de Fragnée; 3° que les religieuses et leur " familia " sont donc surcéants de Fragnée; 4° que l'endroit dit le " Pelleit thier " est aussi situé en ladite hauteur. — Après plusieurs répliques, dupliques et tripliques, les échevins décident de donner à l'abbaye du Val-Benoît les noms des personnes qui ont témoigné dans le cerclemenage.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, autrefois muni de 8 sceaux pendant sur double queue de parchemin.

548. — 1460, 6 février. — (*Fr.*)

Recharge donnée par les échevins de Liège aux voirs-jurés des charbonnages dans un conflit entre l'abbaye du Val-Benoît et la cathédrale de Liège au sujet des mines de charbons situées en "Pelleit-thier" près du Val-Benoît. Chacune des deux parties en revendiquait la propriété. — L'abbaye du Val-Benoît obtint gain de cause.

Archives de l'Etat à Liège. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège d'après leurs registres. Sceaux enlevés. — Copie dans le Cartulaire, III, folio 16.

549. — 1460, 14 mars. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des tenants de Lambert Collart, demeurant sur la rivière "delle Fontaine S<sup>t</sup>-Lambert", André de Mouse de Flémalle et son beau-frère Sacré de Huy, gendres de feu Piret de Laitre de Flémalle, re'èvent et transportent ensuite à Henri, fils de Jean Henry de Flémalle-Grande une vigne d'un tierçal journal, située en "Tryexhe chaienee" moyennant 10 setiers d'épeautre de rente annuelle héritable, de treifons au Commandeur de Flémalle-Grande, payable au nom de Lambert Collart, et une aïme et demie de vin "moste de cruyt de tyer de ladite vigne" de rente annuelle héritable à Lambert Collart.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin en double. Sceaux enlevés. — Au dos de l'acte du 1<sup>er</sup> exemplaire, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : "De 1 tierchal jornal de vingnes venant de par dame Agnes de Ciplep G XVIII<sup>e</sup> Flemal".

550. — 1460, 3 avril. — (*Fr.*)

Recharge donnée par les échevins de Liège à ceux de

Flémalle. — L'abbaye du Val-Benoît avait fait saisir " les vairrez et emblavurez " sur un bonnier de terre à Flémalle, sur la voie d'Othée à Gros Buisson, pour être payée des tres-cens vieux et nouveaux que Robert de Mons lui devait sur cette terre qui appartenait à l'abbaye. Après de longs débats, les échevins donnent gain de cause à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, munie des sceaux en cire verte de Gérard de Seraing, seigneur de Fraipont, pannctier héritable de monseigneur l'évêque de Liège. (un écu à 5 fusées posées en pal) et de Libert Textor, maîtres pour le temps (un écu à 5 fusées au franc quartier de...) pendant sur double queue de parchemin.

551. — 1460, 26 mai — (*Fr.*)

Les échevins de Flémalle-Grande font savoir que, pardevant eux, Baudouin Corbion, mambour et compteur de l'abbaye du Val-Benoît, a demandé le mesurage d'une pièce de terre située sur la voie de Mons à Othée. Les mesureurs et les joignants ont été ajournés à quinzaine et l'on a constaté que la terre en question mesurait un bonnier.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 6 sceaux ou fragments de sceaux cousus dans des chemises de cuir et pendant sur double queue de parchemin.

552. — 1460, 27 mai. — (*Fr.*)

Pierlot de Jayenez, demeurant au pied du Pont d'Avroy lez-Liège, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Gilles Ponchin, demeurant " en l'yleaul des fevres " à Liège, a relevé une maison et dépendances situées " sur la rivier d'Avroit ", joignant aux héritiers de Denis, fils de feu dame Béatrice de Lyon, moyennant 9 marcs de bonne monnaie de cens annuel et 5 sous de crû relief, outre le principal relief aux seigneurs tréfonciers. Cette maison avait été saisie pour défaut de paiement sur Jean, fils de feu le boucher de Tiernesse.

Parmi les tenants de la cour, nous rencontrons sire Jean de Glons, curé de S<sup>t</sup>-Christophe.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin muni de 3 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : "G XXI<sup>e</sup>".

553. — 1460, 8-12 juillet. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Gauthier de Vivegnis, Goffin de Boye, Henri Turion et Piron de Boye, établis comme arbitres dans le conflit entre Mathieu, fils de Gilles Moulhet et Agnès, veuve de Collart Moulhet et ses enfants, au sujet de certains biens situés dans la hauteur d'Ougnée, à la possession desquels tous deux prétendaient, décident que chacun des deux en aura la moitié. — Ensuite, Mathieu Moulhet transporte sa part, environ 4 bonniers, à Warnier de Londoiz et à Jean, fils de Collart de Londoiz, moyennant les treffons et 2 muids d'épeautre de rente héritable. Le 12 juillet suivant, ledit Mathieu leur vend la rente de 2 muids d'épeautre héritables pour une certaine somme d'or et d'argent non indiquée.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : "P XLVII".

554. — 1460. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et de Sclessin, Jean Abrion donne à cultiver à Grand Jean des Vignes : 1<sup>o</sup> une pièce de vigne de 5 verges grandes 10 petites joignant à l'abbaye du Val-Benoît ; 2<sup>o</sup> une autre vigne de 6 1/2 verges grandes joignant également aux terres de l'abbaye ; 3<sup>o</sup> une cour, maison, jardin et assise situées "en Pillechoul", joignant aux mêmes ; 4<sup>o</sup> un pré de 11 verges grandes joignant aux mêmes ; 5<sup>o</sup> le stordaige de deux pièces de vignes ; 6<sup>o</sup> un demi muid d'épeautre héritable sur le stordeur de Jean Jamar, tous



biens ayant autrefois appartenu à maître Libert, le tout aux conditions suivantes : Grand Jean des Vignes devra tout cultiver à ses frais et recevra par an 4 griffons et trois aunes de drap "damerec" comme on donne aux autres vigneron. Il annoncera à Abrion le moment de la vendange et quand celui-ci aura jugé que les fruits sont mûrs et qu'il aura amené ses tonneaux au rivage, ledit Grand Jean viendra les y chercher et les conduira à la maison située au pied de la vigne, et il aidera à mettre le vin en tonneau, le rouge comme le blanc. Et si Abrion voulait faire une "chambre" pour y mettre les vins, il pourra le faire sur les biens dessusdits, et Grand Jean donnera un contregage de sa tenure. Jean Abrion aura la moitié du vin et Grand Jean l'autre moitié.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

555. — 1461, 15 mars. — (*Fr.*)

Les maire et échevins d'Heure-le-Romain font savoir que Collart Waulthelet d'Heure-le-Romain, a relevé devant eux tous les biens qu'il possédait dans la commune, pour les transporter par moitié à Baudouin de Corbion, compteur du Val-Benoît, et par moitié à l'abbaye du Val-Benoît même. Il les tiendra d'eux, moyennant une rente annuelle de 13 muids d'épeautre rachetable endéans les dix ans pour la somme de "120 pietre d'oïr vraie et juste de pois dele kungne Philippe, duc de Bourgongne."

Archives de l'Etat, à Liège : Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés. — Le second exemplaire du chirographe est attaché à un acte du 7 juin 1474, également aux Archives de l'Etat, à Liège.

556. — 1461, 20 mai. — (*Fr.*)

Pardevant Jean de Covin, maire en féauté de la cour de demoiselle Catherine le Berwir, veuve de Gauthier, fils de

Ren Piret de Flémalle, Lambert de Quenche, demeurant à Flémalle-Grande, relève comme de nouveau seigneur 3 quartiers de vigne situés "en Gotteal" à Flémalle, à tenir de la dite Catherine, moyennant 12 setiers d'épeautre de lige rente héritable annuelle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 2 sceaux brisés cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture d'ure du XV<sup>e</sup> siècle: "G XXI<sup>e</sup>".

557. — 1461, 9 juin. — (*Fr.*)

Rencharge donnée par les échevins de Liège aux échevins de Flémalle-Grande au sujet du mesurage d'un bonnier de terre sur la voie de Mons à Othée, contesté par ceux de la Chapelle des Clercs de Liège qui prétendaient posséder une partie de cette terre. Après avoir examiné les raisons alléguées par les deux parties, la cour de justice décide que l'abbaye du Val-Benoît doit rester en possession de la terre et débouté ceux de la Chapelle des Clercs (1).

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin munie de deux sceaux enveloppés dans des chemises de cuir et pendant sur double queue de parchemin.

558. — 1461, 28 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Gilles Thoreaul, de Bombaye, transporte à Baudouin de Corbion, compteur de l'abbaye du Val-Benoît en accomplissement d'une obligation envers sa fille Marie, religieuse au Val-Benoît, 4 muids d'épeautre de rente annuelle héritable à prendre sur les biens lui échus de la part de ses parents, situés à Evegnée et tenus par Arnold Thoreaul, son frère, qui en rendait annuellement 11 muids d'épeautre.

(1) Voyez l'acte du 26 mai 1460.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin du 11 décembre 1461 donnée sous les sceaux (enlevés) de Libert Textor, par l'absence d'Alexandre Berrart, et de Gérard de Seraing, seigneur de Fraipont, pannetier héritable de l'évêque de Liège, maîtres des échevins, et sous la signature de *Jo. de Resymont per registrum pro Poulain*.

559. — 1461, 30 octobre — (*P. r.*)

Devant la cour des tenants de l'église collégiale S<sup>t</sup>-Pierre à Liège, Catherine, veuve de Gauthier, fils de Piret de Flémalle, veuve encore de Lambert Rhodewaul, ainsi que Simon, fils de feu Jean Simon de Flémalle, ce dernier en vertu du testament de Gauthier de Flémalle, relèvent comme de nouveau seigneur, une pièce de vigne d'un journal, située en la hauteur S<sup>t</sup>-Pierre, à Flémalle. Ensuite ledit Simon transporte sa part à ladite Catherine, moyennant payement d'un denier une maille de bonne monnaie de fort cens héritable à la hauteur S<sup>t</sup>-Pierre de Flémalle, la moitié à la saint Remy et l'autre moitié "le premier des fieste de Paské".

Parmi les tenants : sire Arnold Fabry, prêtre chapelain en l'église S<sup>t</sup>-Pierre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 3 sceaux cousus dans des chemises de laine pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> s. : "G XXIII<sup>e</sup> Flemale".

560. — 1462, 12 janvier. — (*P. r.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Agnès, veuve de Collart Moulhet, transporte à sire Nicolas Gheyster, doyen de l'église collégiale S<sup>t</sup>-Pierre, à Liège, sa part de biens, soit la moitié de 10 bonniers de terre, tels que les successeurs de Gilles Moulhet les tenaient d'Alexandre de Sarrazin. Ces biens étaient situés à Ougnée et Sclessin et tenus à bail de ladite Agnès par Warnier et Jean de Londonoz ; ils devaient annuellement au doyen Gheyster 2 muids d'épeautre héritaires.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin muni encore de deux sceaux cousus dans des chemises de cuir et pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : "P XLVIII".

501. — 1462, 12 janvier.

Voyez l'acte de 1514, 15 mai.

562. — 1462, 14 février. — (*Fr.*)

Pardevant la Cour allodiale de Liège, Gossuin delle Abie, citain de Liège, transporta à Baudouin de Corbion, citain de Liège, représentant l'abbaye du Val-Benoît, et ce par l'intermédiaire de Jean de Voroux, cleric, maire en féauté pour Hubert de Mouhin, bailli de Saint-Lambert, souverain mayeur de la cour, les héritages dont il est question dans l'acte de 1452, 15 septembre.

Hommes alluens : Gérard Tollet, jadis maistre de Liège, Gilkar de Wihogne, Jean de Salmon, Lambert de Lyon, Jean de Bierset, Jean de Welynnes, Arnold Gheyster, Renkin de Kemexhe, dit de Barbeal, Henri le Bechut, Thierry de Awailhe et Thonet Malchar, citains de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 15 septembre 1452. Les deux actes sont encore munis de 2 fragments de sceaux cousus dans des chemises de toile et pendant sur double queue de parchemin.

563. — 1464, 6 août. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Freeren (Freres delleis Nederhem), Collart Waltelet d'Heure-le-Romain, transporte à frère Gilles de Hanneffe, prêtre, représentant l'abbaye du Val-Benoît, 12 muids d'épeautre de rente annuelle et héritable qu'il avait sur une tenure, cour, maison, assise et dépendances, à Freeren, occupées par Jean Vorsters de Freeren.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 5

sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

564. — 1464, novembre. — (*Fr.*)

La Cour des échevins d'Ougnée et Sclessin fait savoir que Henri le Proidhome, fils de Henri Petisboin, a transporté à Jean, fils de Warnier de Londoiz, une aime de vin héritable sise sur un journal et demi de vigne en lieu dit "à Lardyer" à Ougnée.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin annexé à un acte du 15 juin 1467. Les deux actes sont devenus presque illisibles, étant à peu près entièrement effacés par suite de l'humidité. Ils sont encore munis d'un sceau cousu dans une chemise de soie brune, pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : "PLXIII".

565. — 1465, 8 janvier. — (*Fr.*)

Devant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Thonnart Malchair d'Avroy, le vieux, transporte à Jean Jamar, le vigneron, un demi-muid d'épeautre héritable sur une pièce de terre, située à "Boumonfosseit", et tenue par Henroteau Jannet.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : P lxxv".

566. — 1465, 30 janvier.

Voyez l'acte de 1514, 15 mai.

567. — 1465, janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Lambert de Laveur, houilleur, transporte à Jean Jamar, le vigneron, une maison et dépendances situées en Bealmont, et plusieurs

0100 et vignes, joignant aux biens de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant 4 muids d'épeautre de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin presque entièrement effacé. Tous les sceaux qui pendaient sur double queue de parchemin sont enlevés.

568. — 1467, 15 juin. — (*Fr.*)

La cour des échevins d'Ougnée et Sclessin fait savoir que Jean, fils de Warnier de Londoiz, a transporté à Jean Jamar, le vigneron, une aîme de vin héritable sur un journal et demi de vigne, en lieu dit "a Lardyer" à Ougnée.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin annexé à l'acte de 1494, novembre presque entièrement effacé.

569. — 1468, 10 juillet — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Abry transporte à Jean Jamar, le vigneron, un muid d'épeautre de rente héritable annuelle sur une île située devant Sclessin et contenant 3 journals environ.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin presque entièrement effacé. Sceaux enlevés. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : "P III<sup>ss</sup> XIII".

570. — 1469, 1-4 mars. — (*Fr.*)

Les échevins de Hollogne-aux-Pierres font savoir que devant eux, dame Marie delle Roiche, religieuse du Val-Benoît, a déclaré qu'entrée au Val-Benoît, il y avait environ 64 ans, son père lui donna à l'occasion de sa prise de voile, la jouissance des biens suivants, dépendant de la cour de Hollogne: 1<sup>o</sup> 5 journals de terre sur lesquels les héritiers Makalusse lui devaient 3 muids d'épeautre; 2<sup>o</sup> Hane le Jean Libotton, 20 setiers d'épeautre sur un cortil; 4<sup>o</sup> Sau-

4<sup>e</sup>rekim, un muid d'épeautre sur un demi bonnier de terre ; 5<sup>e</sup> Grand Libotton, 3 muids d'épeautre sur une cour et dépendances ; 6<sup>e</sup> Hein le Menestrel, 13 setiers d'épeautre sur une cour et dépendances ; 7<sup>e</sup> Jean de Mollin et les héritiers Reton Blanpain, 3 muids de mouture sur le moulin Moreal et un muid d'épeautre sur un demi-bonnier de terre. Tous ces biens, Marie delle Roiche les lègue à l'abbaye tant en récompense des bons soins qu'elle y a reçus que pour les prières à dire pour l'âme de ses parents et d'Agnès delle Roiche, sa sœur, qui fut abbesse du couvent.

Le 4 mars suivant, Baudouin de Corbion vint en réclamer l'investiture au nom de l'abbaye.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

571. — 1470, 19 juillet. — (*Fr.*)

La haute cour des échevins du ban d'Amay fait savoir que Robert de Moge, échevin de ladite cour, a transporté à vaillant et sage Warnier Briffolz, seigneur de Villers-aux-Tours, 9 muids d'épeautre de rente, que celui-ci devait à son tour à l'abbaye du Val-Benoît. En conséquence, Robert de Moge a transporté à l'abbaye différentes terres allodiales sur lesquelles elle percevait 9 muids d'épeautre par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte de 1478, 19 février, les deux actes munis de 8 sceaux ou fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

572. — 1471, 4 mars. — (*Fr.*)

Les maire et échevins de l'abbaye du Val-Benoît, à Heure-le-Romain, font savoir que Chrétien Ghester, compteur de l'abbaye, ayant mis en expropriation, au nom de l'abbaye, pour défaut de paiement — tous les héritiers étant hors du pays — 18 verges grandes de " thier et de vigne " situées à Heure-le-Romain, Collart Jehenne d'Heure-le-Romain s'est

offert pour payer à l'abbaye ce qui lui était dû et à prendre en héritage ledit bien, moyennant 1 muid d'épeautre de rente par an.

Archives de l'Etat, à Liège. Original sur parchemin, Sceaux enlevés.

573. — 1471, 24 mars — (*Fr.*)

Devant la haute cour de Horion, comparut Christian Gheyster, député par Bertheline delle Fallize, abbesse du Val-Benoît, déclarant que noble et vaillant seigneur monseigneur Guillaume de Horion, seigneur d'Oleye et de Grand-Axhe, chevalier, refusait de payer les 18 muids 3 setiers sur les terres dont il est question dans l'acte du 24 janvier 1424, prétendant qu'elles ne valaient pas autant. L'abbaye déclare qu'elle se contentera désormais d'une rente de 12 muids d'épeautre.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, annexé à l'acte du 24 janvier 1424.

574. — 1472, 15 août. — (*Fr.*)

La cour de l'abbaye du Val-Benoît à Heure-le-Romain fait savoir que Ghaet de Riwe d'Heure-le-Romain a purgé la saisine d'une cour, maison, jardin et assise à Heure-le-Romain et l'a prise à cens de l'abbaye moyennant 22 sous de bonne monnaie de fort cens, 9 chapons et 3 muids d'épeautre de rente par an.

Archives de l'Etat, à Liège. Original sur parchemin très-abimé, annexé à un acte du 7 janvier 1508. Sceaux enlevés.

575. — 1472, 20 novembre — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-



Benoît, à Liège, dame Marie de Lens, fille de feu Gilles de Lens, religieuse professe et "cherresse" au Val-Benoît, demanda à Chrétien Gheyster, compteur de l'abbaye, maire de la cour, un record au sujet de 4 muids d'épeautre, assignés jadis à l'abbaye par feu Gilles de Lens. — L'an 1451, Gilles de Lens releva à tenir de l'abbesse du Val-Benoît une partie d'une cour, maison et dépendances, contenant environ un bonnier, situées en Souverain-Avroys, "en thier de S'-Giele", tenues par Jean Liwot et ses fils, moyennant payement pour les treffons de 5 copés *bone* de cens et 6 quartes d'épeautre de rente. Puis, en payement des 4 muids d'épeautre qu'il devait à l'abbaye pour la réception et profession de sa fille, il transporta à l'abbaye sa part d'héritage devant-dite. — Ensuite, il en fut investi à nouveau par l'abbaye, moyennant les treffons susdits et 4 muids d'épeautre de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de deux fragments de petits sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Les 5 autres sont enlevés.

576. — 1474, 7 juin. — (*Fr.*)

Les maire et échevins d'Heure-le-Romain font savoir que frère Gilles de Haneffe, prêtre, procureur et compteur de l'abbaye du Val-Benoît, déclara devant eux que jadis Baudouin Corbion avait transporté à l'abbaye la moitié de la rente de 13 muids d'épeautre qu'il avait acquise en l'an 1461, le 15 mars, et il demanda à ladite cour d'en investir l'abbaye.

Archives de l'Etat, à Liège. Original sur parchemin annexé à un acte du 15 mars 1461. Sceaux enlevés.

577. — 1474, 6 septembre. — (*Fr.*)

La cour des échevins de Mons fait savoir que Gérard, dit le Bailhier de Flémalle-Grande, comme mambour de demoiselle Catherine le Berwier, veuve de Lambert Rhodeaul, de

manda un record, suivant lequel Renier Xhelard, mari et mambour de sa femme, qui était veuve de Louis Xhodeweaul de Montegnée, et aussi mambour des orphelins dudit Louis, aurait fait passer certains actes devant ladite cour. La cour exhume l'acte suivant : L'an 1472, au mois de mars, vers *Letare*, Renier Xhelard transporta à Antoine et Arnold, frères, enfants de Jean Heynekin de Liège, partie faisant pour demoiselle Catherine le Berwir, 14 muids d'épeautre de rente pris hors de 20 muids d'épeautre de rente héritable qu'il avait sur certains héritages teaus par les héritiers de Jean d'Odeur de Mons. Il transporta, en outre, à la même demoiselle Catherine, les 6 muids d'épeautre restants, qu'on lui devrait payer jusqu'à remboursement complet des 72 muids d'épeautre que les héritiers de Louis Xhodeweaul lui devaient.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 4 sceaux ou fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

578. — 1475, 13 janvier. — (*Fr.*)

La cour des échevins d'Amry fait savoir que devant elle Ogier de Lantin d'Heure-le-Romain, en qualité de mari et mambour de Jeanne, fille de feu Collart Pagnnon le Bechut d'Heure, a relevé de ladite cour 9 setiers d'épeautre de rente annuelle qu'il avait sur 5 journals de terre situés à Amry.

Archives de l'Etat, à Liège. Original sur parchemin annexé à l'acte suivant. Sceaux enlevés.

579 (1). — 1475. — (*Fr.*)

La cour des échevins d'Amry fait savoir qu'Ogier de Lantin a transporté la rente annuelle de 9 setiers d'épeautre dont il est question dans l'acte précédent à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Gilles de Hanneffe, prêtre, procureur et mambour de l'abbaye.

1. Les noms du mois et du jour sont restés en blanc.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin annexé à l'acte précédent. Sceaux enlevés.

580. — 1475, 10 juillet.

Voyez l'acte de 1534, 7 décembre.

581. — 1475, 25 juillet. — *le jour le saint Jaske en moys de julle.*

La cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît, à Liège, fait savoir que Jean de Villers tient de l'abbaye dix journals de terre moyennant une rente annuelle de 4 muids d'épeantre (1).

Archives de l'Etat, à Liège. Original sur parchemin annexé à l'acte du 19 avril 1477. Sceaux enlevés.

582. — 1475, 27 novembre.

Voyez l'acte de 1534, 7 décembre.

583. — 1476, avril. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de l'église collégiale St-Pierre de Liège, à Vivegnis, damoiseau Donne de Brigailhe, demeurant à Herstal, relève 10 verges grandes de terre en deux pièces sur lesquelles il aurait un muid d'épeautre de rente héritable par an. Il transporte ensuite ce muid à Antoine Franchot, le jeune, fils d'Antoine Franchot de Vivegnis, moyennant paiement des charges qui pèsent sur lesdites terres.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte de 1507, 26 avril. les deux actes munis d'un fragment de sceau

(1) La moitié de cette chartre (le commencement) a disparu. Nous sommes parvenu à reconstituer le sens grâce à l'acte auquel il est annexé.

enveloppé dans une chemise de cuir et pendant sur double queue de parchemin.

584 — 1476, 25 août — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Wilhemme, tanneur, transporte à Lambert de Selve, "neyveur", la moitié de 12 muids d'épeautre de rente et de 2 aimes de vin hérिताbles, sur un bonnier de vigne situé "en Pilchoule", hauteur d'Ougnée et Sclessin.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 3 sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

585. — 1476, 7 octobre. — (Fr.)

Elisabeth de Lyrs, abbesse, et tout le couvent du Val-Benoît approuvent les conventions faites, le 7 décembre 1471, entre Catherine (1) delle Fallyse, abbesse, et le couvent du Val-Benoît, et Guillaume Salhet, le meunier d'Ans, au sujet du moulin d'Ans, à savoir que l'abbaye a loué audit Guillaume le moulin et dépendances dit "le Mollyneaul" pour un bail de 40 ans, moyennant 20 muids d'épeautre annuellement. Mais, les quatre premières années, on lui décomptera 10 muids d'épeautre qu'il emploiera concurremment avec 25 muids de sa propre bourse, à restaurer le moulin endéans les 4 ans. Il devra, en outre, y consacrer, les deux années suivantes, 7 1/2 muids d'épeautre de sa bourse. L'abbaye pourra faire visiter chaque année le moulin. — A la fin du bail, le moulin devra être dans le même état qu'après les 6 années. S'il était trouvé meilleur, il en serait tenu compte au locataire, et vice-ver-â. Comme garants de ces conventions, Guillaume institue Lambert Hochet, demeurant à la Boverie, Connoule du Pont d'Amersœur et Baudouin le Brasseur du Pont d'Amersœur.

(1) Erreur pour Bertheline.

Coll. v. d. H. Chirographie sur parchemin. Les sceaux qui pendaient sur double queue de parchemin sont enlevés.

586. — 1476, 3 décembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Guillaume de Ferme, chanoine de St-Jean-Evangéliste-en-Ile à Liège, transporte à Renard de Bombaye une aîme de vin rouge de rente héritable due par Henri de Hermée, boulanger, et une demi-aîme de vin blanc due par Jean Paulus sur les vignes dont il est question dans l'acte de 1433, octobre, et dont il venait d'être investi par la succession de Catherine, veuve de Henri de Ferme, son frère.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte de 1433, octobre.

587 — 1477, 19 avril. — (Fr.)

La cour jurée des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège fait savoir que devant elle Jean de Villers, fils de Guillaume le Clercque d'Alleur, a vendu à Robert de Momalle, cleric, citain de Liège, 2 muids d'épeautre de rente annuelle sur dix journals de terre spécifiés dans l'acte du 25 juillet 1475, moyennant une certaine somme d'or et d'argent. Puis ledit Robert rend les dix journals à Jean de Villers à tenir de lui moyennant payement de ladite rente au Val-Benoît et de 2 muids d'épeautre à lui-même.

Archives de l'Etat, à Liège. Original sur parchemin annexé à l'acte du 25 juillet 1475. Sceaux enlevés.

588. — 1477, 27 septembre. — (Fr.)

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Henri Wéry et Wéry, son frère, ont transporté à Gauthier Dary, mambour et gouverneur de l'abbaye du Val-Benoît, 6 chapons, 6 sous 6 deniers *bone* de cens héritable sur des biens de l'ab-

baye à Hambroux, moyennant certains joyaux d'argent, que Jean le Chanoine d'Alleur, dont ils étaient les héritiers, devait à l'abbaye.

Hommes alluens : Hubert de Mouhin, souverain mayeur, Gérard Tollet, jadis maistre de Liège, Dhomme (Adam) de Clermont, tous deux échevins de Liège, Jean de Bierset, Jean de Vellen, Henri Bechut, Collart de Liège, Etienne de Horion, Jousaire de Cellier, Guillaume d'Heure, Jean de Chayne, Rigaud de This et Jean Groiedbois.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un sceau et d'un fragment de sceau en cire verte pendant sur double queue de parchemin. Le premier, ogival, brisé, représente la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus sur les bras et à sa gauche saint Lambert, tenant de la main droite la crosse épiscopale. Légende : SIGILLUM ARCHI[PRES]BITE-RI LEODIEN[SIS]. Du second, qui était ogival également, il ne reste plus qu'un fragment insignifiant.

589. — 1478, 10 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des échevins d'Othée, dom Bertrand de Villers, moine profès d'Orval, représentant l'abbaye du Val-Benoît, releva comme de nouveau seigneur, de damoiseau Eustache de Strelz, écuyer, seigneur d'Othée, de Hamal, etc., et de ladite cour, 40 sous de bonne monnaie de cens à prendre annuellement sur tous les biens du seigneur d'Othée, moyennant 6 deniers de cens par an à ladite cour.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Cet acte était jadis annexé à un autre que nous n'avons pas retrouvé. Les sceaux qui pendaient sur double queue de parchemin sont enlevés, à l'exception d'un seul cousu dans une chemise de laine.

590. — 1478, 19 février. — (*Fr.*)

La haute cour des échevins du ban d'Amay fait savoir que Robert de Moge, ayant appris que l'abbaye du Val-

Benoît ne pouvait pas jouir d'une pièce de terre de 24 verges grandes qu'il lui avait donnée précédemment, lui transporte 27 verges grandes de terre situées à Amay.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte du 10 juillet 1470.

591. — 1478, 22 avril. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Goffin de Clémodeau, receveur de l'église collégiale de S<sup>t</sup>-Barthélemy, à Liège, partie faisant pour l'église et en vertu d'une commission, en date du 8 avril, lui donnée par le chapitre, transporta à Jean Renchon, le mançon, citoyen de Liège, un cortil et dépendances situés à Vivegnis, et qui avaient jadis été donnés par Renchon à l'église susdite en contregage d'une rente de 8 muids d'épeautre héréditaires que l'église avait acquis dudit Renchon. Lors de la destruction de la ville, la maison qui se trouvait là avait été brûlée. Ce transport est fait audit Renchon, moyennant paiement de six deniers de bonne monnaie liégeoise et d'un chapon de rente par an à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Des 7 sceaux qui y pendaient jadis, il reste 4 fragments en cire verte pendant sur double queue de parchemin.

592. — 1478, 10 septembre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Gérard de Langhe, comme mari et manbour de Marguerite, veuve de Jean de Fautren, releva, comme de nouveau seigneur, une maison et dépendances situés " en Payemal " assez près du Val-Benoît, pour les transporter à Jean Guillaume, le tanneur, moyennant 2 sous de bonne monnaie de cens liégeois et un chapon de rente annuelle héréditaire à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin autrefois muni de 8 sceaux pendant sur double queue de parchemin.

503. — 1478, 22 octobre — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Oupeye et de Petit Aaz, Gauthier de Trixhe, époux de Marie, transporta à Henri Mathire 3 journals et le quart d'un bonnier de terre en lieu dit " en Foret", moyennant 9 florins du Rhin (à 20 aidants le florin), pour " beveraige et cortage " un demi-florin du Rhin et les frais de loi, et aux cours des seigneurs tréfonciers ce qui suit : 1<sup>o</sup> sur les 3 journals au seigneur d'Oupeye, 6 deniers fortis, aux Croisiers et aux Carmélites de Liége, un muid d'épeautre à chaque couvent ; 2<sup>o</sup> sur le quart du bonnier, 2 setiers d'épeautre à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

504. — 1478, 14 décembre. — (*Flam.*)

Pardevant la cour des échevins de la seigneurie du village de Crewick comparut Sébastien Clucken, mambou: de l'abbaye du Val-Benoît, qui demandait à être payé de l'amende à laquelle avaient été condamnés jadis devant ladite cour, le chapitre de l'église St-Paul de Liége et Jean Willems de Caubey, demeurant " opten houtmerck " ( au Marché au bois) à Liége. Ce qui fut fait du consentement de tous et mis par écrit. L'amende fut fixée à 17 florins du Rhin (chaque florin à 20 sous) 8 sous et 8 escalins à payer à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin jadis muni de 7 sceaux pendant sur double queue de parchemin. Il n'en reste plus qu'un seul et un fragment d'un autre, en cire verte.

505. — 1479, 27 mars. — (*Fr.*)

Les échevins d'Ougnée et Sclessin font savoir que Collart Galopin releva d'eux, ainsi que de Grand Jean, fils, diffé-



rentes terres situées dans la hauteur d'Ougnée et Sclessin, à savoir : une cour, maison et dépendances qui furent jadis à Maroie, béguine, situées "en Sothu" ; la moitié de 3 journals de pré ; 3 quarterons de terre "desseur Bomonfosseit" ; un demi-journal de terre au même endroit ; un quarteron de terre au même endroit, joignant aux dames du Val-Benoît, le tout moyennant les treffons au seigneur tréfoncier, et une aîme de vin par an à Grand Jean.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

506. — 1479, 22 mai. — (*Fr.*)

Pardevant la cour de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Benoît de Graveroul relève comme de nouveau seigneur une maison, assise et dépendances situées "en Graveroul". Pierre de Cheval, clerc, mayeur de la cour et compteur de l'abbaye, l'investit de ces biens que Benoît avait acquis jadis de Jean de Mouze. Benoît les transporte ensuite à Janien de Sauley, fils de Gérard de Sauley, moyennant 3 muids 4 setiers d'épeautre de rente héritable annuelle, payables à l'abbaye à la saint André ou au plus tard à la Purification.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

507. — 1479, 20 juillet. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougrée, Jean Warnir d'Ougrée et Jean le boulanger, demeurant à Cugrée, fils de Henroteau le boulanger, demeurant à Tilleur, relèvent une maison, cour, jardin et dépendances, tenus par Jean Bellitre, jadis marguillier de la paroisse d'Ougrée, pour sus avoir un muid d'épeautre. Ensuite, Jean Warnir céda sa part à Jean le boulanger, tous droits de mines de houille restant réservés au seigneur tréfoncier d'Ougrée, le chapitre de St-Jean-Evan-

geliste a Liège, auquel Jean le boulanger devra en outre payer des cens et rentes non spécifiés.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin encore muni d'un fragment de petit sceau fruste en cire verte pendant sur double queue de parchemin.

598. — 1479, 20 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège comparurent Gilles de Lens et Jacquemin Baudechon, avantparlier. Comme Pierre de Cheval, compteur de l'abbaye, avait été saisi d'après la loi sur les biens suivants des héritiers de maître Gilles de Lens, jadis maître de la cité, à savoir : un bonnier de vigne avec une maison et assise en Souverain Avroy, en thier de Saint-Gilles, que tenait à présent Georges delle Vaulx comme représentant de Jean Liwot, pour faute de paiement d'une rente, ledit Gilles de Lens, fils de maître Gilles susdit, s'était présenté pour purger la saisie et lesdits biens lui avaient été transportés. Là-dessus, il les transporta à son tour à Jacquemin Baudechon, moyennant 5 copés de bonne monnaie de cens et 4 muids 6 quartes d'épeautre de rente héritable par an, payables à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Des 8 sceaux qui pendaient sur double queue de parchemin, il ne reste plus que 3 fragments en cire verte.

599. — 1479, 20 novembre.

Voyez l'acte de 1566, 12 janvier.

600. — 1480, 14 janvier. — (*Fr.*)

La cour des échevins d'Heure-le-Romain fait savoir que Jacquemin de Crikebeck, mambour de l'abbaye du Val-Benoît, a donné en héritage à trescens à Henri, le bailli d'Amry, une mesure dite "le viuir alle mot desous Am-

rye", moyennant 4 setiers d'épeautre par an a payer à l'abbaye du Val-Benoît.

Archives de l'Etat, à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

601. — 1480, 15 avril — (*Fr.*)

Pardevant leur cour de tenants, Gérard de Thiot, l'aîné, citain de Liège, et André de Meuze, mari de Jeanne, veuve de feu Collart de Chaisne, déclarent qu'ils ont donné à Antoine, fils Petrihos, demeurant à Flémalle-Grande, un journal de vigne, situé "en le Xhone", moyennant les treftons aux seigneurs tréfonciers, une aîme de vin par an, alternativement rouge et blanc, à Gérard susdit et un quartier de ce vin chaque année à André. Antoine devra les prévenir en outre trois jours avant la vendange afin qu'ils puissent se pourvoir de "waseaul".

Coll. v. d. H. Original (dans le texte il est dit que c'est un chirographe, mais il n'y en a nulle trace) sur parchemin, encore muni de 4 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XVI<sup>e</sup> siècle : "Lettre pour Gerart de Chieff de Flemalle de 1 journal de vignes venant de par damme Agnes de Ciple. G iiiii".

602. — 1480, 17 mai.

Voyez l'acte de 1534, 7 décembre.

603. — 1480, 13 juin.

Voyez l'acte de 1534, 7 décembre.

604. — 1480, 8 septembre. — (*Fr.*)

Agnès de Pousseur, abbesse du Val-Benoît, fait savoir que l'abbaye a vendu, du consentement de son visiteur et du

conservateur de ses privilèges, à Lambert de Selle et à sa femme Marie, de Liège, une rente annuelle et viagère de 20 muids d'épeautre, donnant en gage tous les biens de l'abbaye et spécialement la cour, maison et dépendances de Thiernesse.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 18 septembre 1480.

605. — 1480, 9 septembre.

Voyez l'acte de 1534, 7 décembre

606. — 1480, 18 septembre. — (*Fr.*)

Pardevant la Cour allodiale de Liège, Pierre de Vercheval, clerc, citain de Liège, compteur et messenger spécial de l'abbaye du Val-Benoît, transporte à Lambert de Selve et à sa femme Marie une nouvelle pension de 20 muids d'épeautre, moyennant une certaine somme d'argent et donne en gage les mêmes biens de l'abbaye à Thiernesse.

Mayeur : Jean de Melen, clerc sermenté, mayeur pour le temps substitué à Philippe de Pousseur, souverain mayeur. Hommes alluens : messire Jean le Pollain, chevalier, seigneur à Waroux, Gérard Tollet, Jean Groetboie, Robert de Môle, Renier de Rulinghen, Jean Dotée, Arnold Lambert, Jean le Clercque et Jean le Ghys.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 8 septembre 1480. — Sceaux enlevés.

607. — 1480.

Voyez l'acte de 1514, 18 février.

608. — 1481, 30 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Jean Goesewin, dit "l'appotickart", demande à

avoir un record pour savoir comment feu Arnold Hackelart, citain de Liège, avait été par transport de feu Guillaume Doborne, investi de certains héritages de l'abbaye du Val-Benoît, en la cité de Liège. Le record suit : Le 20 décembre 1459, pardevant la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, comparurent Guillaume Doborne et Arnold Hackelaert, hallier, citain de Liège. Jadis l'abbaye avait été saisie sur les héritiers de Jean Doborne d'une maison et dépendances, occupées par Guillaume Doborne, pour faute de paiement de 41 sous 6 deniers de cens et 5 chapons de rente annuelle héritable. — Après plusieurs débats et production, par ledit Guillaume, d'anciennes lettres, antérieures à l'établissement de la cour de tenants à Liège, Guillaume se résigne à purger la saisie et à relever de ladite cour : 3 maisons situées "en Tinteneuruwe à Liège, se font le tournant de Saint Jehanruwe revenant par derier sur Pekeluche" ; item 2 autres maisons, devant les précédentes "scituées sour les mures delle citeit de Liège qui font le coutiron de Saint Jehanruwe", Jean de Corbion, maire de la cour, l'en investit moyennant les rentes ci-après déterminées. — Puis ledit Doborne, en suite de la vente à prix d'or et d'argent intervenue entre lui et Arnold Hackelart, transporte les biens en question à celui-ci, moyennant 41 sous 6 deniers de Lonle monnaie et 5 chapons de rente héritable par an, payables à l'abbaye du Val-Benoît, la moitié avec les chapons au lendemain de Noël, l'autre moitié à la saint Jean-Baptiste, et moyennant 12 sous de relief et de requestion.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

609. — 1481, 24 juin. — (*Fz.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Selessin, Jean Jamar transporte à Pierre, fils de Pierre de Cheval, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, un quarteron de terre situé "en Bomonfosse", moyennant 4 deniers de cens par an, au bonnier, payables à la hauteur d'Ougnée et Selessin, les mines de houille étant réservées à Raes de Berloz, et un sen-

tier à travers le pré pendant la vendange réservé audit Jean Jamar et à ses héritiers.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 3 fragments de sceaux en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

010. — 1481, 3 juillet. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Gilon, échevin de Liège, releva le jardin dit "Cortil de Xhendremale", moyennant un certain cens annuel non spécifié. Il recommit ensuite devoir sur cet héritage à Renard de Bombye, échevin de Liège, 2 muids d'épeautre de rente par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 4 fragments de sceaux en cire noirâtre pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> s. : "P xlv".

011. — 1481, 10 juillet. — (*Fr.*)

Devant la cour des échevins de l'abbaye du Val-Benoît, à Heure-le-Romain, Lambert, fils de Lambert Gilkart de Wihogne, releva par succession de père et de mère une cour, maison, jardin et assise à Heure, moyennant paiement à l'abbaye du Val-Benoît d'un certain cens indiqué dans les registres de l'abbaye.

Archives de l'Etat, à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

012. — 1481, 17 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Voroux-lez-Liers, Pierre de Cheval, mambour de l'abbaye du Val-Benoît, demanda et obtint un record constatant que, la même année, vers la saint Jean-Baptiste, seigneur Gilles de Horion, chevalier, avait transporté à l'abbaye du Val-Benoît une verge grande

de terre en lieu dit "en Vigoffosse"; 10 verges grandes "a Gro thier" entre Voroux et Velroux ; 3 verges grandes "derrière le corty Katon"; 6 verges grandes en lieu dit "a Mortir"; 11 verges grandes 10 petites "sur le Gro fosse"; 1 journal; 11 verges grandes; 3 verges grandes et 27 verges grandes en payement de la dot de 12 muids d'épeautre qu'il avait assurée à dame Marguerite, sa fille, religieuse au Val Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin autrefois muni de 5 sceaux pendant sur double queue de parchemin. Il ne reste plus que des fragments de 3 d'entre eux en cire brune, très frustes.

613. — 1482, 30 janvier.

Voyez l'acte de 1428, 21 octobre.

614. — 1482, 1<sup>er</sup> février.

Voyez l'acte de 1514, 17 février.

615. — 1482, 6 mars.

Voyez l'acte de 1537, 19 mars.

616. — 1482, 11 mars. — (*Fr.*)

Pardevant la cour de tenants de Pierre de Cheval, clerc, citain de Liège, Marie, veuve de Jean Henekinet, le boucher de Melen, représentant ses enfants, et Lambert delle Bresine, fils Jehenien de Melen, relevèrent, la première, la maison et dépendances de Jean le Mariscaul devant l'église de Melen: 1 tierçal journal de terre; 3 journaux de pré; 3 journaux de terre; 2 tierçaux journaux "desoubs le tilhou Hen-grou" et un pré;—le second 10 journaux de pré et de terre, moyennant payement par ladite Marie de 8 muids d'épeautre héritables et par ledit Lambert, de 3 muids d'épeautre paya

bles à Pierre de Cheval. Tous ces biens appartenait jadis à Jean Henveaul.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 6 sceaux ou fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle : "M xxxiii".

617. — 1482, 15 juin. — (*Fr.*)

Pardevant la cour de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Pirar Adam de Mont, de Jupille, pour lui et pour sa fille Catherine, en vertu du transport fait devant la justice de Jupille, demanda à relever les terres suivantes : 1<sup>o</sup> 12 bonniers 13 verges grandes de terre dite "les prés de Belleaire" à Jupille et Fléron ; 2<sup>o</sup> une tenure, corail, jardin et assise à Jupille "en Mont" ; 3<sup>o</sup> 2 bonniers de vigne derrière ladite tenure ; 4<sup>o</sup> une pièce de pré d'un demi-bonnier appelé "Malchanyr" ; 5<sup>o</sup> une pièce de pré située à Fontenelle sous "Xhepleapreit". Pierre de Cheval, mayeur de la cour, l'en investit moyennant 31 griffons de cens par an héritable (à 10 livres 10 sous le griffon).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de deux fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

618. — 1482, 26 septembre -- (*Latin*).

*Vidimus* de *vidimus*.

Gérard, abbé du monastère d'Aulne, déclare, à la date du 20 septembre 1499, avoir vu un acte de Guido Gardileti "in de retis baccalarius, ecclesie collegiate capelle divitum de Divione decanus, Lingonensis dyocesis", (1) en date du 15 septembre 1489, dans lequel celui-ci déclare avoir vu un acte du pape Sixte IV, en date du 20 septembre 1482, par lequel il confirme les privilèges d'Honorius III et de Martin V, ac-

(1) Dijon, diocèse de Langres.



cordés à l'ordre de Cîteaux en ce qui concernait l'exemption de dîmes sur certaines terres.

Coll. v. d. H. Acte sur parchemin revêtu du monogramme du notaire Jean de Fraxino.

619. — 1484, 6 juillet. — (*lr.*)

Agnès de Pousseur, abbesse du Val-Benoît, fait savoir que les longues guerres du pays de Liège ayant diminué fortement les rentes et revenus de l'abbaye, ruiné et désolé leurs maisons, à tel point que leurs terres étaient restées en partie incultes, elle a dû affermer avec une forte diminution, le "charuage" de Poucet, qui rapportait autrement 85 muids d'épeautre et qu'il a fallu laisser pour 75 muids à Nicolas Brigart d'Oleye avec un contregage de dix muids ; de même, les terres de Momelette et le tiers d'une dîme qui valaient 29 muids d'épeautre ont été laissés à Jean le Blavier à 24 muids et un contregage de 3 muids. — En outre, il a fallu aliéner certaines terres et rentes, sans rachat, heureusement pas de celles "de l'ancienne fondation du monastère", mais de celles acquises de la part des religieuses du Val-Benoît : à savoir, 4 muids d'épeautre dus par Jean de Warsage pour l'offrande de sa fille ; 4 muids d'épeautre dus par Thierry de Score ; 6 muids d'épeautre dus par Cvry de Floux, sur "moutheoy" (mouture?). — De tout quoi l'abbesse du Val-Benoît demande approbation à l'abbé de Cîteaux ou à son vicaire spécial au pays de Liège, l'abbé de Signy. Celui-ci, Cgerin, vu que ces ventes étaient nécessaires, que le monastère suivait à cette époque un bon régime et gouvernement, que les religieuses vivaient en bonne union et réformation et que de tout cela devait résulter finalement une augmentation de revenus pour l'abbaye, approuve les propositions de l'abbesse.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

620. — 1484, 23 novembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, messire Gislert de Vachtendoem, chevalier, et dame Marie de Sombreffe, sa femme, relèvent 12 muids d'épeautre de rente annuelle et héritable, à prendre hors de 220 muids d'épeautre héritable que feu Stassin Chabot avait sur les dîmes de Melen, leur échus par la mort de messire Guillaume de Sombreffe, seigneur de Reckheim, chevalier, frère de ladite dame. Puis ils les transportèrent à Jean de Wandre, cleric, à condition de pouvoir les racheter endéans les 7 ans, moyennant 120 florins du Rhin (à 20 aidants pièce).

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, signée *Bartholomeus de Resymont per registrum*, annexée à l'acte du 16 mai 1485.

621. — 1484, 3 décembre. — (Fr.)

Sentence rendue par le Tribunal des XXII de Liège, en cause Maroie, femme Raskin de... (*nom laissé en blanc*) et Grand Jean des Vingnes. — La première, prétendant avoir payement des frais et labours qu'elle avait dépensés à certaines vignes à Ougnée, avait fait saisir et remettre en mains de la justice d'Ougnée les fruits et emblavures de ces vignes. Elle alléguait, en outre, que Grand Jean, malgré les juges d'Ougnée les avait fait enlever. Grand Jean répliquait qu'il en avait le droit et qu'il ne se refusait pas à payer les frais dont ladite Maroie réclamait le payement, pour autant qu'elle les établirait devant la justice. Maroie ne l'ayant pas fait suffisamment, le Tribunal des XXII donne gain de cause à Grand Jean et condamne Maroie aux frais du procès.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

622. — 1485, 19 mai. — (Fr.)

Recharge donnée par les échevins de Liège à la cour de

tenants de Jean de Wandre qui obtient un adjour de quinzaine contre Arnold de Berlo, écuyer, à l'effet d'avoir paiement des 12 muids d'épeautre dont il est question dans l'acte du 23 novembre 1484.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin signée *Jo de Resymont, junior, per registrum*, annexée à l'acte du 23 novembre 1484, munie encore d'un fragment de sceau pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte : "Vaulx Benoitte: Lettre de XII m. de sp. à Mellin".

623. — 1487, 30 août.

Voyez l'acte de 1507, 11 mai.

624. — 1487, 24 novembre. — (*Fr.*)

Procuracion donnée à Pierre de Cheval, compteur et receveur du Val-Benoît, par Agnès de Pousseur, abbesse, à l'effet de vendre, pour cause de réparations à l'église du Val-Benoît, à Léonard Brandie de Flémalle-Grande, 22 setiers d'épeautre héritables gisant sur le "Grand courtil" à Flémalle. Cette rente était parvenue à l'abbaye de la part de sœur Catherine de Flémalle, jadis sœur professe du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un fragment de sceau ogival en cire brune de l'abbaye du Val-Benoît, pendant sur double queue de parchemin. Il représente l'abbesse debout, tenant de la main droite la crosse, de la main gauche un livre. Légende ... ENEDICTE.

625. — 1488, 14 septembre — (*Latin*)

Jean, abbé de Cîteaux, fait savoir qu'au chapitre général de l'ordre tenu à Cîteaux, il fut décidé d'enjoindre aux abbés de Signy, de Moulins et du Val-Dieu qu'ils eussent à faire payer à l'abbaye du Val-Benoît toutes les sommes d'argent ou autres valeurs qui lui étaient dues par ses débiteurs.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin signé : *Nicholaus, abbas Pomercii, et Hubertus d'Oupey Trium Rosarum.* — L'acte est muni d'un fragment de sceau en cire jaune pendant sur simple queue de parchemin. Il représente la sainte Vierge debout, étendant les deux bras au-dessus de néophytes agenouillés et les mains jointes.

026. — 1489, 15 septembre.

Voyez l'acte de 1482, 26 septembre.

027. — 1490, vers le 6 janvier — *Le jour des plaix generalx delle Treisme.*

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Jamar des Vignes et son frère Georlet, enfants de feu Jean Jamar des Vignes, apportent une cédule contenant l'énumération des biens qui leur étaient échus de la part de leurs parents, et le partage qu'ils en avaient fait du conseil de leurs bons amis. Suit la spécification des maisons, cours, vignes, prés, terres, cens et rentes qui étaient situés "en Pilchoulle", "dessous Boumonfosseit", "en Beaumont", "sur l'isle devant la maison Louheal", "alle Croyset". Un grand nombre d'entre eux joignaient à des propriétés du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de deux fragments de sceaux cousus dans des chemises de cuir. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle: "P LVII<sup>e</sup>".

028. — 1490, 8 juin. — (*Fz.*)

Nicole, abbé de Moulins, fait savoir qu'ayant visité vers l'Ascension, suivant les instructions de l'abbé de Cîteaux, l'abbaye du Val-Benoît, accompagné de l'abbé de Saint-Remi, ils ont trouvé que les guerres et divisions du pays de Liège avaient laissé l'abbaye du Val-Benoît "fort au derriere touchant le temporel", à tel point que si on n'y remédiait pas, le couvent devrait être dispersé. L'abbaye et le couvent

lui demandèrent de pouvoir vendre quelques biens ou une rente à rachat pour avoir un peu d'argent. Afin d'empêcher la dispersion du couvent, l'abbé de Moulins leur permit de vendre jusqu'à concurrence de 30 muids d'épeautre rédimibles à condition que l'argent qui en résultera soit employé "à leur plus grant nécessité et utilité" et qu'elles rachèteront la rente le plus tôt que faire se pourra.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

620. — 1491, 10 septembre. — (Fr.)

Pardevant la cour des tenants de Piron de Jodry, meunier, citain de Liège, représentant ses frères et sœurs et aussi dame Catherine Halembay, leur grande-tante, Jean Helbiert, marguillier de l'église paroissiale Saint-Servais à Liège, et Catherine, sa sœur, représentant Oloffte, leur frère, tous enfants de feu Jean de Schalkhoven et représentant encore dame Yde, veuve de Jean de Somme, transportèrent à Henri Costan, boulanger, demeurant en Neuvise à Liège, une place vide, jadis bâtie, aujourd'hui "cortil", située "en le moyenne Ansoaruwe" joignant vers Saint-Nicolas la ruelle des Chartreux, moyennant une certaine somme de deniers qu'ils déclarèrent avoir reçue, et aussi 10 sous de bonne monnaie de cens et 2 chapons de rente héritable payables à la cour susdite ainsi que 2 sous de bonne monnaie de relief ou de réquestion.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin muni encore d'un fragment de sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il porte un écusson, écartelé en sautoir, chargé en abîme d'un autre écusson à un lion.

630. — 1492, 17 avril. — (Fr.)

Pardevant la Cour allodiale de Liège, Gillet Libot d'Anixhe, époux de Julette, fille de feu Renkin Marcal d'Anixhe,

transporta à Alexandre, fils de feu Jean Jamyn le barbier, citain de Liège, 17 verges grandes de terre et 3 verges grandes situées à Anixhe.

Maire de la cour : Jean Groetboie ; hommes alluens : messire Jean le Pollen, chevalier, seigneur à Waroux, Robert de Momalle, Renier de Ruelinghen, Jean d'Othée, Arnold Lambert, Jean Chrestien, Jean Jacop et Henri de Houtain.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

631. — 1492, 9 novembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Gilles de Mets, échevin, vend à Jean Jamar un journal de terre arable situé "deryer Chinrouwe", moyennant un muid d'épeautre de rente annuelle héritable que ledit journal doit de treffons à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 3 fragments de sceaux cousus dans des chemises de toile et pendant sur double queue de parchemin.

632. — 1493, 24 janvier. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Neuville-en-Condroz, Jean Fastreit d'Angleur transporta à Henri de Warnant, seigneur du lieu, tous les héritages qui furent à Wauthier de Dribuy, situés à Neuville, à savoir : une cour, maison, jardin et dépendances que Wauthier tenait moyennant 6 sous 5 deniers *bone* et 4 chapons ; une cour, maison, jardin et assise, moyennant 5 sous 6 deniers *bone* 2 chapons payables au seigneur de Neuville, les cens et chapons à la saint Etienne ; 3 journaux de terre et pré situés "alle Fontaine a Chaffore" ; 1 bonnier de terre sur la voie de "Saire le Diauble" ; 1 bonnier près de la même voie, joignant aux terres du Val-Benoît ; 6 journaux de terre sur la voie d'Ouffet joignant au cortil de Pouhon et aux terres de Robermont ; 4 bonniers de terre en plusieurs pièces, dont un bonnier dit "alle

Mellerotte " sur la voie de Neuville à " Saire le Diauble ", un bonnier dit " alle Navier " ; 6 journals pré et terre " alle Faingne et un demi-bonnier de terre situé " à Groy Bouxhon ". Toutes ces terres sont transportées moyennant payement des cens et chapons des cours, maisons et jardins à la saint Etienne ; les cens des terres, pour les 3 journals terre et pré " alle Fontenne a Chaffore ", 6 deniers de bonne monnaie à fort cens ; et pour les autres héritages, à raison de 4 deniers le bonnier payables par moitié à l'octave des Trois Rois et par moitié à l'octave des saints Pierre et Paul ; ainsi que 6 muids d'épeautre de rente à la saint André ou au plus tard à la Purification. On payera en outre aux pauvres de Neuville 3 setiers 1 tierce d'épeautre et 2 setiers d'épeautre à l'église, ainsi qu'un quarteron de cire au luminaire et le quart " de l'ordage " de l'huile d'une lampe, l'épeautre à la saint André, le reste à la Noël.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 5 petits sceaux ou fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

633. — 1493, 1<sup>er</sup> février. — (*Fr.*)

Devant Robert de Momalle comparut Jean le Fevere de Milmort, demeurant à Voroux-lez-Rocourt, comme mari de Gertrude, veuve de Jean Piron de Liers, pour relever les héritages dont il est question dans l'acte du 19 avril 1477, en son nom, celui de sa femme et celui de Pierron, fils de sa femme, moyennant 2 muids d'épeautre à payer audit Robert.

Archives de l'Etat à Liège. Acte écrit au verso de celui du 19 avril 1477.

634. — 1493, 19 février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, un conflit ayant surgi entre Godefroid, seigneur d'Abée, et Wathelet

delle Morteawe, Rennechon de Boix, Jean Jamar, Gilles Genuet, échevin, et consorts, au sujet de la perception de certaines rentes, tant en vins qu'en épeautre, que Godefroid prétendait avoir héritées de son père, Jean d'Abée, et que lesdits Wathelet et consorts lui contestaient, les échevins d'Ougnée demandèrent rencharge à leurs seigneurs, les échevins de Malmedy, qui eux-mêmes prirent conseil de leur chef-justice, les échevins d'Aix-la-Chapelle. Il fut décidé que Godefroid serait admis à la preuve de sa possession, et que s'il n'y réussissait pas, Wathelet et consorts devraient prêter serment que lesdites rentes leur appartenaient.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 3 fragments de sceaux frustes en cire verte pendant sur double queue de parchemin.

635 — 1493, 16 mars. — (Fr.)

La cour jurée de l'abbaye du Val-Benoît à Liège fait savoir que pardevant elle vinrent monseigneur Barthélemy de Longchamps, abbé de S<sup>t</sup>-Laurent-lez-Liège, de l'ordre de saint Benoît, frère Jaspas Ofhuys, prieur et procureur du monastère Sainte-Marie-Madeleine en Béthanie, à Lens-Saint-Remi en Brabant, de l'ordre de saint Augustin, et Robert de Momalle, cleric, citain de Liège. Les deux premiers par la succession de feu Collart Surdeilh, à raison de feu dom Gilles Surdeilh, moine profès de Saint-Laurent, et de feue sœur Catherine Surdeilh, recluse au monastère de Lens, enfants de Collart, et qui avaient légué leurs parts aux deux convents, relèvent le bonnier de vigne dont il est question dans l'acte de 1455, 19 janvier. — L'abbé de Saint-Laurent transporte ensuite sa part au monastère de Lens, en échange d'un autre cens en vin. Le prieur Jaspas Ofhuys, par commission de la sous prieure Catherine de Chierf et de tout le convent de Lens-Saint-Remi, transporte à son tour à Robert de Momalle les 2 aïmes de vin qu'ils ont au Val-Benoît, ainsi



qu'une rente de 3 muids 4 setiers d'épeautre mouvant de la cour de l'église de Saint-Jacques et des échevins d'Oreye et une autre rente de 6 muids d'épeautre à Othée, en échange de 14 muids d'épeautre de rente que ledit Robert avait à Abolens.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé aux actes de 1455, 19 janvier, et de 1493, 22 octobre.

636. — **1493, 27 mars.** — (*Fr.*)

Les maire et tenants jurés de la cour dite "delle Chambre en la venerable eglise de Liege", font savoir que Giloteaul d'Anixhe, époux de Juette, fille de feu Renkin Moreaul d'Anixhe, transporte — après les avoir relevées par la succession de feu son beau-père, Renkin Moreaul — 19 verges grandes de terre à Liers "en Minon fosse", à Collart Mathie, clerc de Liège, habitant "en la cauchie Saint Christofre", moyennant 5 deniers de fort cens par an héritaires, payables "alle Chambre" susdite, et encore moyennant la somme de 20 florins que Collart Mathie payera pour Giloteaul à un certain Jean de Chayne, le maçon, à qui il les devait suivant un jugement des échevins de Liège.

Mayeur de la cour : Robert de Momalle ; tenants : Mathieu Haweaux, Renier de Rulinghen, Jean Groetboie, Jean Zantman, Honifrin de Cellyer et Jean de Bierset.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

637. — **Malines, 1493, 23 avril.** — (*Fr.*)

Maximilien, empereur, et Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, *etc.*, font savoir au grand-bailli de Namur et à tous officiers de justice de ce pays, qu'ayant reçu l'humble supplique de l'abbaye du Val-Benoît, qui comptait à cette époque 87 religieuses professes et 16 ou 18 gens de service, ruinés par les longues guerres du pays de Liège,

ayant leurs maisons, fermes et biens pillés, brûlés et détruits, leurs terres sans culture, et se voyant dans l'impossibilité de vivre pendant deux mois des fruits que rapporteront les terres ensemencées en ce moment, et empêchés d'acheter ou de demander du blé en France à cause de la guerre de ce pays avec l'empereur, supplique dans laquelle l'abbaye demandait l'autorisation impériale pour amener les blés par la voie navigable de la Meuse, en traversant le comté de Namur, — accordent à l'abbaye la permission d'envoyer deux religieuses en France pour s'y procurer du blé et de ramener ce blé par voie d'eau ou de terre au pays de Liège. — Il est cependant expressément stipulé que l'on ne pourra amener d'autre blé que celui destiné à la consommation de l'abbaye.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni du grand sceau rond, brisé, en cire rouge, représentant Maximilien sur le trône, tenant son fils l'archiduc à la main. Le sceau pend sur simple queue de parchemin. Le contresceau représente un écusson aux armes d'Autriche et de Bourgogne. (Sceau très-connu.)

638. — 1493, 22 octobre. — (*Fr.*)

La cour jurée de l'abbaye du Val-Benoît à Liège fait savoir que Robert de Momalle, citain de Liège, a transporté à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Pierre de Cheval, son compteur et receveur, lequel, concurremment avec dom Jean Rolant, *pater* de l'abbaye, avait été constitué à ce faire par lettres de procuration de l'abbesse et du couvent en date du 18 octobre, les deux aimes de vin que l'abbaye lui devait sur le demi-bonnier de vigne "en Beneumont", devant la grande porte de l'abbaye, en échange de 2 muids d'épeautre que l'abbaye avait sur un demi-bonnier de pré "en Graveroul", près du Val-Benoît, tenu par Jean André le vigneron, et de 4 muids d'épeautre qu'elle avait sur dix journaux de terre près des brasseries de S<sup>te</sup>-Walburge, mouvant de la cour jurée du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé aux actes de 1455, 19 janvier, et 1493, 16 mars, les 3 actes munis encore de 12 sceaux ou fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

639. — 1493, 9 . . . (1). — (*Fr.*)

Pardevant la cour de tenants de Jean de Resymont l'ainé, clerc, citain de Liège, mari de demoiselle Marguerite, fille de feu Lambert Christien, veuve de Goffin Hannetea, mercier, Jean de Hesbaing "li Sportier", citain de Liège, prétendait avoir acquis de Jean, fils de Henri Botte, une maison et assise, situées devant les Frères Prêcheurs en Ile à Liège, et la releva devant ladite cour, moyennant 17 griffons héréditaires par an (10 livres 10 sous le griffon) et 2 griffons de relief et de réquestion.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin enlevé dans toute sa partie inférieure. Sceaux disparus.

640. — 1494, 8 mars. — (*Fr.*)

Le Tribunal des XXII, en la cause Godefroid d'Abée, Gilles Martin et Jean du "Chapeal de fier, bourgeois de la cité et surseans du pays" d'une part, et Gilles Gennet, Wathelet delle Morteawe et consorts d'autre part, au sujet de l'enquête que ces derniers avaient faite contre les premiers, à l'encontre de tous les droits et privilèges des bourgeois de la cité, donne gain de cause aux premiers et condamne les seconds aux frais (2).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. Au dos de l'acte, écriture du XV<sup>e</sup> siècle: "Pour grand Johan des Vignes le Joene."

(1) Le parchemin est troué en cet endroit.

(2) Voyez l'acte du 19 février 1493.

641. — 1494, 27 mars. — (Fr.)

La cour des échevins d'Ougnée et Sclessin fait savoir que noble et honoré seigneur Godefroid, seigneur d'Abée, a transporté à Grand Jean le jeune, dit "de Chappel de Fyer", onze aimes de vin et deux muids d'épeautre de reate annuelle sur une vigne située "alle Grosse Pirre" tenue par Rennechon de Boix, un journal de vigne tenu par Arnold et Georlet, enfants de feu Jean de Boix, la vigne Collart Massart tenue par les enfants de Stoirdeur, 3 quarterons de vigne tenus par Jean le boulanger, représentant Jean Myncke, une vigne tenue par Lambert de Selve, deux vignes, une cour, maison et dépendances tenues par Jean Jamart et son frère Georlet, la vigne dite "alle Rouwalle", la cour, maison et dépendances appartenant jadis à Salvary, situées sur la Meuse à Sclessin. La moitié de cette rente avait été gagnée et l'autre achetée par Grand Jean pour 343 florins.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à un acte de 1498, 24 avril, les 2 actes munis de 7 fragments de petits sceaux en cire verte pendant sur double queue de parchemin.

642. — 1496, 28 mai. — (Fr.)

La cour des échevins de Xhendremael fait savoir que Guillaume de Sart a transporté, pour la somme de 14 florins du Rhin, à Grand Bertrand de Xhendremael une rente annuelle de 12 setiers d'épeautre que Bertrand lui devait sur différents biens à Xhendremael, à savoir : un cortil, jardin et assise, dit "le cortil Deveroul", situé à Viernay en lieu dit "aux Aweaulx" et tenu par Bertrand ; un autre cortil joignant au "cortil de Malaixhe".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

643. — 1497, 20 février. — *Sur l'an de grauce mil quatre cens quatre vingts et dyex sept, le nuyte saint Pier en moix de febvrier.*

Pardevant la Cour allodiale de Liège Pierre de Versche-

val, citam de Liège, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoit, en cause dame Catherine delle Grenesche, religieuse audit convent, fille d'Arnold de Barchon, dit delle Grenesche, par la mort et la succession de son père, releva la troisième part de 84 muids d'épeautre de rente par an héritable qu'il disait avoir sur le tiers de la terre, hauteur et seigneurie de Saive (Seaves), dans le bailliage du Pont d'Amersœur.

Souverain mayeur pour le temps: Philippe de Pousseur, Hommes alluens: Jean le Pollen, chevalier, seigneur à Waroux, Gilles de Huy, écuyer, seigneur à Bierset, jadis maistre de la cité, Jean Groetboie, Robert de Môle, Renier de Rulinghen, Jean d'Othée, Arnold Lambert, Jean le Ghys, Jean le clerc, Jean de Huy, écuyer, Jean de Bierset et Gauthier Huwart. — (Signé) Pollereaul *per homines*.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore d'un petit fragment de sceau ogival, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

644. — 1497, 15 juillet. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Melen, Ébrouin Malierbe et Catherine, sa sœur, enfants de feu Jean Malierbe d'Ayeneux, en échange de 12 muids 4 setiers d'épeautre de rente héritable qu'ils devaient à l'abbaye du Val-Benoit, transportent à celle-ci 9 muids 6 setiers d'épeautre de rente annuelle héritable sur tous les biens qui furent à Jean le Vieux de Vaux-sous-Bolland, et tenus à présent par Jean, fils de Collart de Vaux, ainsi que 22 setiers d'épeautre de rente héritable pris hors de 3 1/2 muids d'épeautre sur un pré dit "Spelleux", situé "sour le Moustier" de Melen, tenus par Martin, fils de Laurent de Chaine.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 4 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

645. — 1498, 24 avril. — (*Fr.*)

La cour des échevins d'Ougnée et Sclessin fait savoir que Thierry de Waleffe, "bourguemestre" de Huy, époux de demoiselle Jeanne, fille de feu seigneur Jean d'Abée, confirme la donation faite par son beau-père Godefroid, seigneur d'Abée, à Grand Jean le jeune, le 27 mars 1494.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 27 mars 1494.

646. — 1498, 12 juin. — (*Latin.*)

Jean, abbé de Cîteaux, fait savoir à ses co-abbés de Moulins, de Saint-Remi et de Boneffe que l'abbaye du Val-Notre-Dame ayant attiré l'abbaye du Val-Benoît en justice, à l'occasion de différends sur des questions de rente et de cens, ils eussent à rappeler à l'abbaye du Val-Notre-Dame la défense absolue pour les religieux de l'ordre de Cîteaux de procéder en dehors des justices instituées par l'ordre même, sans l'autorisation du chapitre général.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau disparu.

647. — 1498, 4 novembre.

Voyez l'acte de 1521, 13 mars.

648. — 1498, 27 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Georlet des Vignes transporte à Jean de Stordeur sa part du pressoir qu'il tenait de son père, Jean Jamar, avec "toutes huistilhes, couvres et couvelares audit Stordeur appartenant", moyennant 6 "cowelares" qu'il tient à avoir héritablement par an "de stordaiges de demy bonyre et demy journal de vingne", et encore moyennant 2 1/2 muids d'épeautre de rente héritable qu'il doit sur les 4 pièces de vigne de Grand Jean "en Pilchoule".

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins d'Ougnée et de Sclessin, le 22 octobre 1527, munie encore de 2 fragments de sceaux en cire brune, fruste, pendant sur double queue de parchemin.

649. — 1499, 20 septembre.

Voyez l'acte de 1482, 20 septembre.

650. — 1499, 1<sup>er</sup> octobre.

Voyez l'acte de 1505, 10 mars.

651. — 1499, 14 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant Arnold de Villers, maire constitué en ce cas par Antoine Hennekin, citain de Liège, et ses tenants empruntés, ledit Antoine transporta à Pierre de Chevalle, représentant l'abbaye du Val-Benoît, suivant conventions faites entre eux, 6 marcs de cens *bone* héréditaires sur une maison (fons et combles) contenant deux "demoraiges" en la rue du Pont-d'Avroy à Liège, moyennant des cens à payer aux seigneurs tréfonciers et des rentes spécifiées dans un acte fait à ce sujet.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, autrefois muni de 6 sceaux pendant sur double queue de parchemin.

652. — 1499, 3 décembre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des échevins de Boirs (Oborne sur Gairre), appartenant à la cathédrale de Liège, Gauthier, fils de Guillaume de Vinir, demeurant à Villers-Saint-Siméon, (Villeir sir Symon), transporte à Jean, dit Bierleusse, demeurant à Saint-Pierre à Glons, un muid d'épeautre de rente annuelle héréditaire, sur le cortil qui était à feu Jean Lambert, actuellement tenu par Maroie Proidhomme, et ce moyennant 8 florins du Rhin d'or et d'argent (à 20 aidants le florin) et 7 aidants pour le "bovraige".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

653. — 1500, 4 avril. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Ernut, dit Ernolet de Lyse (Lize-Seraing), transporte à Jacques, fils Jamot delle Boverie, moyennant la somme de 4 12 florins (le florin à 20 aidants) tous ses "cruys" sur une cour, maison et dépendances situées à Lize. Pierre de Cheval, compteur de l'abbaye, maire de la cour, y consent à condition que Jacques paye à l'abbaye les trefons, ainsi que 12 setiers d'épeautre de rente par an héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un fragment fruste de sceau en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

654. — 1500, 23 juin.

Voyez l'acte de 1521, 14 mai

655. — 1501, 14 juin. — (*Fr.*)

Les maire et tenants de la cour jurée de l'abbaye du Val-Benoît à Liège font savoir que pardevant eux messire Gérard Coppin, chanoine de S<sup>t</sup>-Matern en la cathédrale de Liège, a — en vertu de la succession de feu messire Jean Machon, chanoine de la table en la cathédrale — relevé comme de nouveau seigneur, une maison, assise et dépendances situées en la "Basse Salveniere" à Liège, moyennant 11 sous 8 deniers à payer annuellement à l'abbaye du Val-Benoît.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin  
Sceaux enlevés.

656. — 1501, 22 septembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et de Sclessin, siègeant



à l'abbaye du Val-Benoît, "comme terre et bien emprunteit pour faire les exploix de loy", Arnold et maître Alexandre, frères, enfants de feu Renard de Bombaye, jadis échevin de Liège, représentant Renard de Bombaye, leur frère aîné absent, et Barthélemy Miche, mari de demoiselle Ysabeau de Bavière, leur sœur, comparurent avec dame Agrès de Pousseur, abbesse du Val-Benoît, dame Julette, prieure, dame Jeanne de Valcomont, boursière, dame Jeanne, "cerresse", dame Nicolle, "vintresse", et dame Jeanne de Bombaye, religieuse, représentant l'abbaye. — Là les premiers comparants transportèrent au Val-Benoît : 17 1/2 muids d'épeautre héréditaires par an dus par Hanchoule d'Ougnée, échevin ; 12 muids d'épeautre héréditaires dus par Jean Warnis d'Ougnée ; 3 setiers d'épeautre héréditaires dus par Henrotte le Corbesier, 2 setiers d'épeautre héréditaires dus par les héritiers de dame Adille delle Baiche ; 15 setiers d'épeautre héréditaires dus par Frérard, maire d'Ougnée ; 12 setiers d'épeautre héréditaires dus par la veuve de Grand Jean de "Chapea de fier" ; 1 muid d'épeautre héréditable dû par Jean de Stolier. Ces rentes devaient les treffons suivants : au "prébendal" de l'église Saint-Denis, 4 muids d'épeautre héréditaires par an ; aux héritiers Marthe delle Goffe "le neaveur", 3 muids d'épeautre héréditaires ; à l'église Saint-Christophe, 18 setiers d'épeautre héréditaires ; à messire Guillaume de Berioz, chevalier, 3 sols fortis 3 noires pour deux deniers, 4 deniers *bone* et 1 chapon ; "alle Barche", 1 muid d'épeautre héréditable ; à 2 autels à l'église Saint-Paul, 2 muids d'épeautre héréditaires. — L'abbaye du Val-Benoît aurait sur ces terres 29 muids d'épeautre héréditaires par an. Si les terres n'en produisaient pas autant, on pourrait y suppléer au moyen des 7 muids héréditaires dus par Gilles de Huy, écuyer, jadis maistre de Liège, sur des héritages à Ougnée. Le muid sera compté à 10 florins (à 20 aidants pièce). Les premiers comparants transportent en outre à l'abbaye une aîme de vin héréditable, due par Lambert le boulanger et une demi-aîme de vin héréditable due par Pau-

lus, moyennant renoncement de l'abbaye à tout le reste des héritages des parents et ancêtres de Jeanne de Bombaye.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

657. — 1502, 14 mai. — (Fr.)

La cour des échevins d'Heure-le-Romain fait savoir qu'Ogier, fils de Gauthier le Veaulx d'Heure-le-Romain, a relevé devant elle un jardin situé à Heure et l'a transporté à Nicolas Colette, pour la somme de 20 florins du Rhin et moyennant paiement à l'abbaye du Val-Benoît d'une rente annuelle de 10 sous 10 deniers de fort cens et 10 chapons, et au chapitre de Saint-Martin à Liège, d'un setier d'avoine.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin  
Sceaux enlevés.

658. — 1502, 13 décembre.

Voyez l'acte de 1506, 20 mai.

659 — 1503, 24 janvier. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Gilles delle Mallieu et Maroie, sa femme, veuve de Jean Jamar des Vignes, reconnaissent devoir à Georlet Jamar, sur les biens Georlet Jamar leur vend le même jour.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 3 fragments insignifiants de sceaux en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

660. — 1503, 8 juillet. — (Fr.)

Record donné par la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît, à la demande de Martin de Vert Cheval, le brasseur, représentant l'abbaye, de différents actes (1359,

3 janvier, 1368, 15 avril, 1369, 6 décembre, et 1392, 1<sup>er</sup> février) prouvant que l'abbaye avait acquis une rente héréditable d'un muid d'épeautre sur 3 journaux de terre situés entre Flémalle et Jemeppe et tenus par Henri le Maire.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin décrit sous l'acte de 1359, 3 janvier.

661. — 1503, 20 octobre. — (*Lat.*)

Servais Moens, abbé de Saint-Jacques à Liège, cite à comparaître devant lui, en sa qualité de juge et conservateur des biens et privilèges de l'ordre de Cîteaux, Jean, seigneur de Neufchâteau, qui prétendait contre l'abbaye du Val-Benoît que la terre d'Heure-le-Romain était un fief dépendant du seigneur de Neufchâteau.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, publié dans notre *Cartulaire du Val-Benoît*, en tête de l'acte du 4 février 1351. Il est muni d'un petit sceau rond, en cire verte, pendant sur double queue de parchemin, représentant un buste d'abbé mitré. Légende : ... I IACOBI LEOD. AD CAUSAS.

662. — 1503, 20 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour de justice du ban de Seraing, Jean de Fooz, ayant fait déminer sur l'abbaye du Val-Benoît 3 journaux de terre arable situés entre Jemeppe et Flémalle, pour défaut de paiement de 3 muids d'épeautre de rente héréditaires, l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Pierre de Cheval, son compteur, prétendait que Jean de Fooz était mal fondé dans son déminement, puisqu'elle percevait elle-même un muid d'épeautre sur lesdites terres. La cour de justice décide que l'abbaye, n'ayant pas su prouver qu'elle avait droit à ce muid d'épeautre sur lesdites terres, est mal fondée dans son opposition, mais que, si elle trouve des actes parvenant à prouver le bien-fondé de sa cause, la cour se réserve de revenir sur son jugement.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 5 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

663. — 1504, 23 janvier.

Voyez l'acte de 1514, 8 février.

664 — 1504, 24 mai. — (*Fr.*)

La Cour allodiale de Liège fait savoir que frère Victor de la Warde, procureur de l'abbaye du Val-Benoît, a relevé au nom de celle-ci la seigneurie d'Heure-le-Romain.

Maire de la Cour: Philippe de Pousseur. Hommes alluens : sire Jean le Pollen, chevalier, seigneur à Waroux, Gilles de Huy, écuyer, Jean de Bierset, Gauthier Huwar, Jean de Lemborgh, André de Wihogne, le jeune.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin.  
Sceaux enlevés.

665. — Bruxelles, 1504, 26 août. — (*Flam.*)

A la suite d'une requête adressée au mois de mars à l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne et de Brabant, par l'abbaye du Val-Benoît, au sujet des malversations du seigneur de Neufchâteau concernant la seigneurie d'Heure-le-Romain, le conseil du Prince décide que l'abbaye du Val-Benoît ne doit point relever cette seigneurie du seigneur de Neufchâteau et condamne celui-ci aux frais du procès.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin.  
Sceaux enlevés. — Copie dans le registre aux sentences du *Conseil de Brabant*, N° 555, fol. 225v° aux Archives du Royaume à Bruxelles.

666. — Le Val-Benoît, 1504, 26 septembre. — (*Fr.*)

Agnès de Pousseur, abbesse du Val-Benoît, afferme la

cense de Tiernesse à Jean Rennechon, dit d'Angleur, pour un bail de douze ans, moyennant 60 muids d'épeautre par an et les conditions suivantes : Le fermier ne pourra rien décompter de ce cens, si ce n'est "par tempeste de pierres apparantes que monstrees seront dedans tierch jours, ou par ost commun de pays", suivant l'usage des collégiales de Liège. Il devra livrer chaque année, "trois cens de waux" pour couvrir la maison, la grange et les étables. Il devra bien entretenir la maison de Tiernesse. Il devra tenir chaque année pour les dames "deux halleries et ung poutrain courant champiant avec ses biestes" de mai jusqu'à la Toussaint. Il aura tout le pâturage du bois de Tiernesse à condition de préserver les tailles jusqu'à trois ans. A la "paichon", les dames du Val-Benoit en auront la moitié et pourront y mettre autant de pourceaux que le bouvier, en payant la moitié du salaire du porcher. Comme garantie, le fermier payera à l'avance 100 florins (à 20 aidants le florin, le postulat de Hornes à 22 aidants, et l'aidant de Brabant ayant cours pour un aidant 18 sous liégeois) et 30 muids d'épeautre qui lui seront rendus à l'issue du bail. Comme le bois de Tiernesse est souvent envahi par des personnes qui n'y ont aucun droit, l'abbaye constitue le fermier comme son forestier et lui promet comme salaire, sur chaque brassin de l'abbaye, 9 ou 10 quartes "de houppes". Ce bail, qui contient encore un grand nombre d'autres clauses que l'on retrouve dans tous les actes de l'espèce, fut passé au Val-Benoit en présence de dom Jean de Givongne, *pater* de l'abbaye, messire Henri de Hemricourt, chanoine de Saint-Paul à Liège, Jean de Jodoigne, et frère Victor delle Warde, frère convers de l'église de Moulins.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, le mot écrit sur le bord supérieur de l'acte.

667. — 1504, 3 décembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Selessin comparurent

Pierre de Cheval, compteur de l'abbaye du Val-Benoît, et Warnier de Longdoz. Antérieurement, Pierre avait obtenu saisie de 4 bonniers de terre à Ouguée et Sclessin, tenus par la veuve de Jean Warnier, pour défaut de paiement de 16 muids d'épeautre de rente annuelle et héritable. Hanchouie de Longdoz tenait 4 bonniers pareils et, comme parent, il avait voulu purger la saisie à son profit. Bien qu'il n'en eût pas été investi par l'abbaye, la loi l'avait laissé en possession dudit bien. Or donc, Warnier fit ajourner Hanchoule pour lui rendre le purgement ; ce dernier y consentit et renonça auxdites terres, qu'il reconnut appartenir à l'abbaye du Val-Benoît. Là-dessus, Warnier de Longdoz, se prétendant le plus proche parent de la veuve de Jean Warnier, fit ajourner Pierre de Cheval devant les échevins pour avoir le retrait desdits héritages. Comme raisons, il donnait qu'il avait assigné ledit Pierre en temps voulu. Celui-ci répondit en substance qu'il ne pouvait agir au nom de l'abbaye du Val-Benoît que moyennant une procuration, et que l'assignation avait été faite à l'abbaye du Val-Benoît après le délai fixé d'un an et d'un jour. Les échevins, finalement, prennent rencharge à leur chef-justice, les échevins de Malmédy, qui donnent gain de cause à l'abbaye du Val-Benoît, déclarant qu'elle doit rester en possession des 4 bonniers et condamnent Warnier aux frais.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, autrefois muni de 8 sceaux pendant sur double queue de parchemin. Il n'en reste plus qu'un seul fragment cousu dans une chemise de toile.

668. — 1505, 8 janvier. — *merquedy, VIII<sup>e</sup> de janvier au XV<sup>e</sup> et V, stille de Lige*

Agnès, abbesse du Val-Benoît, fait savoir que Pierre de Cheval, compteur de l'abbaye, est venu devant elle pour rendre son compte final de la recette qu'il a faite et de toutes

les autres affaires qu'il a traitées. D'après ce compte, l'abbaye se trouvait être redevable envers son compteur de 300 florins que celui-ci lègue à l'abbaye aux conditions suivantes : Il aura, pour lui et sa femme, leur vie durant, la nourriture à l'abbaye comme ils l'ont eue pendant le temps où Pierre exerçait ses fonctions. Si Pierre meurt avant sa femme, elle continuera à jouir de la nourriture comme auparavant, mais tous les biens qu'il lui aura laissés passeront à l'abbaye. Si elle veut quitter l'abbaye ou sa maison, elle peut le faire, mais elle sera privée de la nourriture. Pierre désire que 50 florins soient pris sur ses héritages et affectés à l'abbaye pour participer aux prières du couvent, et pour avoir un service anniversaire pour lui et sa femme, si elle meurt à l'abbaye. Cet acte est approuvé par l'abbé de Moulins, visiteur de l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte de 1509, janvier.

669. — 1505, 10 mars. — (Fr.)

Pardevant les échevins de l'abbaye du Val-Benoît, à Heure-le-Romain, frère Victor, procureur général de l'abbaye, demande à avoir un record au sujet des cens, rentes et chapons légués jadis à l'abbaye par Jacques Crabec ou Craybec de Crowengnée, compteur et receveur de l'abbaye, ce qui lui fut accordé comme suit.

L'an 1499, le 1<sup>er</sup> octobre, Jacques Craybec transporta à l'abbaye du Val-Benoît en pure aumône tous les cens, rentes et chapons qu'il avait à Heure-le-Romain et à Hallembye, à savoir sur la cour, maison et dépendances de feu Jean dez Bois, dit "le Maylheure", occupée par demoiselle Elise, veuve de Wathy le Veal, 2 sous fortis et 2 chapons ; sur la cour, jardin et dépendances de Gherite d'Heure, 12 deniers fortis 1 chapon ; sur la cour où demeure François le Hurier, dit Frayneal d'Heure, 12 deniers 1 chapon ;

sur la cour et maison de Brennet, le maçon d'Heure, 3 sous fortis, 3 chapons. En outre, Jean Bruygar leur doit sur un petit cortil tenu jadis par Guillaume Lhoust et Thomas Lorent, 36 sous ; sur la cour et maison de Guillaume Hisket d'Heure, 36 sous ; Jean le Bothe leur doit sur les héritages de Mathieu Stockis, à savoir sur un journal de terre, 4 bod-dregers ; sur la vigne qui fut à Massot, près du "Creux le leu", 2 chapons. L'abbaye avait encore 4 chapons sur le même bien ; Hennet de Broucke lui devait sur sa cour, maison et dépendances, 18 setiers d'épeautre héritables ; Grand Renchon de Hallembaye sur une cour "a Frenneal" à Hallembaye, 6 sous fortis et 2 chapons.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

670. — 1505, 18 avril — (*Fr.*)

Pardevant le notaire J. de Beurieu, dom Jean de Givongne, *pater* de l'abbaye du Val-Benoît, et Pierre de Cheval, compteur, représentant l'abbaye du Val-Benoît, transportent à Jean Groissart de Hambroux, pour un bail de 12 ans, commençant à la saint Jean-Baptiste 1506, la cour et abbaye de Hambroux, de la manière que les a tenues Radoux de Hambroux, beau-père de Groissart, moyennant 400 muids d'épeautre, 2 muids de pois, 1 cent de paille d'orge et 1 autre cent de double paille, par an, et les conditions ordinaires des affermages de terres. (1).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Signé J. de Beurieu.

671. — 1505, 24 juin.

Voyez l'acte de 1518, 1<sup>er</sup> mars.

(1) Au bas de l'acte, nous voyons que l'an 1518, le 15 mars, les mêmes biens sont donnés à un bail de 12 ans, aux mêmes conditions, à Jean Paschke, dit Groissart, par l'abbaye du Val-Benoît, représentée par dom Mathieu delle Rualle.



672. — 1505, 28 juin. — (Fr.)

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Jean, fils de Gilles Paske de Lantin, avait pris à cens les biens de l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Pierre de Verscheval, biens situés à Hambroux, pour un bail de 12 ans, moyennant un certain cens non spécifié dans l'acte. Comme gage, il donne 5 muids 6 setiers d'épeautre de rente qu'il avait acquis naguère d'Ameile, fils d'Ameil de Velroux, jadis maistre de la cité, sur six journals 6 verges grandes de terre, situés en deux pièces à Hambroux.

Hommes allodiaux : Philippe de Pousseur, souverain mayeur, sire Jean le Pollen, chevalier, seigneur à Waroux, Gilles de Huy, écuyer, seigneur à Bierset, Jean Groetboie, Renier de Rulingen, Jean d'Othée, Jean le Ghis, Jean le Clerc, Jean de Huy, écuyer, Jean de Bierset, Gauthier Hewart, Jean de Lemborgh et André de Wihogne le jeune. (Signé) J. Pollereau *per homines*.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un fragment de sceau en cire verte, pendant sur double queue de parchemin. Il représente la sainte Vierge avec l'Enfant Jésus, à côté de saint Lambert (sceau déjà décrit).

673. — 1505, 13 juillet. — (Fr.)

Pierre de Cheval, citain de Liège, fait savoir que pardevant lui et ses tenants, Martin de Franche de Melen, ayant purgé la saisie prise par Pierre de Cheval sur Marie, veuve de Jean Hankinet, le boucher de Melen, fut investi des biens suivants, qu'il releva comme de nouveau seigneur : la cour, maison, jardin et dépendances de Jean le Marischal, devant l'église de Melen ; un tierçal journal de terre ; 3 journals de pré, "en Oudonfosse" ; 3 journals de terre, 2 tierçaux journals "dessoubz li tilhoux Hengron", et une pièce de pré, le tout moyennant paiement des treffons et de 8 muids d'épeautre de rente par an héritable à Pierre de Cheval.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 4 fragments de sceaux en cire verdâtre, pendant sur double queue de parchemin. Le premier (de Pierre de Cheval), un écu à une croix recercelée, accompagné en pointe, à senestre, d'une étoile à 6 rais ; le second mi-parti, au premier, une roue, au second (fruste) ; le troisième un écu à la bande accompagné en chef d'une étoile à 6 rais et en pointe d'un croissant ; le quatrième un écu au lion.

674. — 1505, 16 octobre. — (*Fr.*)

La cour des échevins d'Heure-le-Romain fait savoir qu'à la demande de l'abbaye du Val-Benoît, elle a fait déterminer, avec l'aide des vieillards de la commune, les limites de la seigneurie d'Heure-le-Romain.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin.  
Sceaux enlevés.

675. — 1506, 28 février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Vivegnis, Wathelet de Broucke, époux de Marie, fille d'Antoine Franchotte de Vivegnis, le jeune, fit savoir que jadis — en temps de guerre — les maîtres de la Confrérie de la Sainte-Trinité, en l'église S<sup>t</sup>-Nicolas Outre-Meuse à Liège, avaient rendu en héritage une maison située à Vivegnis, à Gérard de Futuoyr, qui la tint durant plusieurs années et l'avait rendue à Jean Robert. Laurent Faslot, sergent d'Heure-le-Romain, comme époux de la mère de Marie et comme mambour de celle-ci et de la femme de Wathelet, orpheline, fut averti que ledit bien avait appartenu à Antoine Franchote, et pendant la minorité de ladite Marie, Laurent Faslot avait obligé Jean Robert d'en sortir. Après cela, François Renchon, échevin de Vivegnis, en fit transport à Wathelet, et celui-ci lui rend ensuite les héritages en question à tenir de lui moyennant les rentes convenues et en outre un muid d'épeautre de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin annexé à un

acte du 26 avril 1507, les deux actes munis de 4 fragments de sceaux en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

676. — 1506, 20 mai. — (*Fr.*)

Pardevant Henri de Vivegnis, clerc, maire en ce cas de la cour de tenants de Jean Bertrand, varlet du bon métier des Re'ondeurs de Liège, et Agnès, veuve de feu Léonard Stas, teneur, bourgeois de Maestricht, comparurent ladite Agnès et ledit Jean Bertrand, qui déclarèrent que, l'an 1502, le 13 décembre, Léonard, mari d'Agnès, avait donné à Jean Bertrand, en récompense de services rendus, 2 setiers d'épeautre héritables, pris hors de 12 setiers, sur une cour, maison et dépendances, à Boirs-sur-Geer "devant le Tilhou", et les 10 setiers restants, il les lui avait vendus pour 8 florins du Rhin. Et comme on n'en avait pas fait de lettres "pour faute qu'il n'avoit nulx clerc au lieu de Boirs", ils le font maintenant; ledit Jean "regressant la somme principaule de premier vendage" paie à Agnès 10 postulatus de Hornes, moyennant lesquels elle renonce à tout privilège de "reskoisse". Ledit héritage meut de la cour S<sup>t</sup>-Laurent, à Boirs, moyennant 3 marcs de cens fortis et 2 chapons de rente héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 4 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine.

677. — 1506, 26 juin. — (*Fr.*)

La cour des échevins d'Heure-le-Romain fait savoir qu'Ogier de Leette, dit le Bechu, a transporté à Victor de la Warde, mambour de l'abbaye du Val-Benoît, un cortil et assise ayant appartenu jadis à Hannet le Corbesier et tous ses autres biens situés à Heure-le-Romain, pour les tenir en héritage de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant 12 setiers d'épeautre par an, à l'exception des 6 premières années, où il ne payera rien.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin.  
Sceaux enlevés.

678. — 1506, 12 octobre. — (*Fr.*)

Les échevins de la haute cour d'Heure-le-Romain font savoir que Jean Vorsters de Freeren a vendu à frère Victor delle Warde, procureur et mambour de l'abbaye du Val-Benoît, une rente annuelle de six sous 1 denier fortis, 3 1/2 chapons héréditaires qu'il avait sur une maison, cour et assise à Heure, qui furent jadis à Gilneaul, situées en lieu dit "Wassonstree" et sur un cortil et jardin dits "Heren" à Heure, qui furent jadis à Jacquemin de Boirs, moyennant la somme de 31 florins du Rhin et 12 aidants.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin.  
Sceaux enlevés.

679. — 1506, 2 novembre.

Voyez l'acte de 1519.

680. — 1506, 4 novembre. — (*Fr.*)

La haute cour de justice d'Heure-le-Romain fait savoir que Léonard de Hallembaye a transporté à frère Victor delle Warde, procureur de l'abbaye du Val-Benoît, un muid d'épeautre de rente héréditaire par an sur l'héritage "delle Follerie" moyennant laquelle il a toujours joui pour lui et les siens du cours d'eau, enclavé dans les propriétés de l'abbaye du Val-Benoît à Heure, lors du circuit fait par l'abbesse Agnès (1) de Pousseur, le 15 octobre 1505.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin.  
Sceaux enlevés.

(1) Le copiste écrit par erreur : Sophie.

681. — 1506 (1). — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Selessin, dame Jeanne de Bombaye, religieuse professe à l'abbaye du Val-Benoît, transporte à dame Agnès de Pousseur, abbesse, au profit de l'abbaye, toute la part d'héritage qui lui est échue par suite du décès de Renard de Bombaye, son frère.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni encore de 5 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et de cuir, pendant sur double queue de parchemin.

682. — 1507, 21 janvier. — (Fr.)

La haute cour de justice d'Heure-le-Romain fait savoir que frère Victor delle Warde, procureur et nambour de l'abbaye du Val-Benoît a transporté à Laurent Faslotte, d'Heure-le-Romain, sergent de la cour, une cour, maison, cortil et assise, moyennant un cens annuel de 7 sous 7 chapons héritable et 3 muids 6 setiers d'épeautre.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

683. — 1507, 21 janvier. — (Fr.)

La haute cour de justice d'Heure-le-Romain fait savoir que l'abbaye du Val-Benoît avait fait citer Tilman d'Heure, comte palatin, échevin de Liège, pour défaut de paiement de 13 muids d'épeautre que son père, feu Collart Watlet, avait légués à l'abbaye et à Baudouin de Corbion, l'an 1461, 15 mars, devant la cour d'Heure-le-Romain. Depuis lors, Baudouin avait cédé sa part à l'abbaye du Val-Benoît. Les échevins de Liège, consultés sur ce point, trouvent l'action de l'abbaye du Val-Benoît justifiée et condamnent Tilman d'Heure au paiement de la rente susdite.

(1) Les noms du mois et du jour sont restés en blanc.

Archives de l'État à Liège. Copie authentiquée sur parchemin. Sceaux enlevés.

684. — 1507, 1<sup>er</sup> février. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît, André le Bertier, seigneur de Saive, au bailliage du Pont d'Amersœur, releva le tiers de 84 muids d'épeautre de rente annuelle et héritable, sur le tiers de la hauteur de Saive moyennant 12 muids d'épeautre de rente annuelle et héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 8 sceaux ou fragments, pendant sur double queue de parchemin. Le premier, en cire brune, de Pierre de Cheval, un écu à la croix recercelée accompagné en pointe, à senestre, d'une étoile à 6 rais. Le second, en cire verte, de Renier de Rulinghen, un écu à 3 lions. Support : un griffon. Le troisième, en cire brune, fragment de sceau de Pierre delle Xhurre. Le quatrième = le premier. Le cinquième, en cire noire, fruste, de Lambert Saurotte, un écu à mi-parti, au premier à une roue, au second fruste. Le sixième, en cire noire, de Jacob de Momalle, un écu de vair au canton senestre fruste. Tenant : un homme issant, armé de la main droite d'un bâton et tenant de la main gauche l'écu. Le septième, en cire noire, de Constant Reuffmane, un écu à 3 feuilles de trèfle. Le huitième, en cire noire ; il n'en reste que le revers. Il appartenait à Raes delle Halle.

685. — 1507, 22 mars. — (*Lat.*)

Jean, abbé de S<sup>t</sup>-Jacques, à Liège, juge et conservateur des privilèges de l'ordre de Cîteaux, rappelle à toutes les autorités tant ecclésiastiques que laïques qu'elles aient à faire observer les stipulations du privilège du pape Clément VI, du 4 février 1351, en ce qui concerne l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un frag-

ment de sceau rond, en cire verte, de l'abbé, pendant sur double queue de parchemin (voyez l'acte de 1503, 20 octobre), annexé à 6 autres actes sur parchemin du 9 mai 1500, du 23 août 1511, du 14 septembre 1511, du 15 janvier 1512, du 12 mars 1512 et du 15 mars 1512. Même coll. *Vidimus* sur parchemin de cet acte à la date du 22 mai 1507. Sceau enlevé.

686. — 1507, 26 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Selessin, des difficultés ayant surgi entre Agnès de Pousseur, abbesse du Val-Benoît, et Marie, veuve de feu Hanchole de Longdoz, au sujet de la possession de 4 bonniers de terre à Ougnée et Selessin, jadis à Jean Warnier et sur lesquels l'abbaye avait été saisie, frère Victor delle Warde comparut pour requérir la justice d'aller sur les lieux et d'en expulser ladite veuve ; il se basait sur les lettres de la même cour de justice lui reconnaissant la possession desdits biens. La veuve refuse. Finalement la justice décide que si l'abbaye du Val-Benoît ose jurer sur tous les saints que ces biens lui appartiennent, ils lui seront dévolus. Ce serment est prêté par l'abbesse et par les deux boursières Berteline de Dousart et Jeanne de Falcomont.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 7 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

687. — 1507, 23 avril.

Voyez l'acte de 1512, 30 avril.

688. — 1507, 26 avril. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de l'église collégiale S<sup>t</sup>-Pierre de Liège, à Vivegnis, Wathelet de Broucke, comme mari et mambour de Marie, fille d'Antoine Franchotte le jeune, pro-

cede à l'échange suivant avec frère Victor delle Warde, procureur de l'abbaye du Val-Benoît. Wathelet de Broucke reçoit du Val-Benoît un " thier " situé à Heure-le-Romain, moyennant 3 muids d'épeautre héritable par an, en échange desquels il doit assurer à l'abbaye 3 autres muids d'épeautre : à savoir 1 muid de rente héritable à Amry ; 1 muid provenant de la cour St-Pierre de Vivegnis ; et le 3<sup>e</sup> sur des terres dont il est question dans l'acte de 1476, avril.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte de 1476, avril. — Il existe, dans la même collection, un second exemplaire de cet acte, annexé à l'acte du 28 février 1506.

689. — 1507, 26 avril. — (*Fr.*)

La haute cour de justice d'Amry fait savoir que Wathelet de Broucke a transporté, comme mari et mambour de Maroie, fille de feu Antoine Franckotte de Vivegnis, à frère Victor delle Warde, procureur de l'abbaye du Val-Benoît, une rente annuelle d'un muid d'épeautre sur une cour, jardin, maison et assise à Amry, en échange d'un " thier ", qui était ordinairement vigne, situé à Heure-le-Romain en lieu dit " alle Creyer ".

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

690. — 1507, 26 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Antoine Heynkin et Jacques, son fils, pour se décharger de la pension de 10 muids d'épeautre qu'ils devaient à l'abbaye du Val-Benoît, pour le motif de la sœur d'Antoine, Guillemette, religieuse au Val-Benoît, transportèrent à l'abbaye, représentée par frère Victor delle Warde, 6 muids d'épeautre de rente héritable annuelle, qui leur appartiendraient après le décès de Guillemette et leur étaient parvenus par la mort de Clémence le Berwier, feu l'épouse de Jean Olivier de Paon,



gisant sur 31 verges grandes 14 petites joignant "al Hayette" ; sur 11 verges grandes "en Piereuse" ; sur 8 verges grandes 6 petites "en Ochoulchamps" ; sur 11 verges grandes 10 petites ; sur 23 verges grandes 5 petites "en Chaieneu sur le pascal de Liers" ; sur 10 verges grandes 2 petites "en Ochoulchamps" ; sur 4 bonniers et 7 verges grandes 2 petites "en Droiture" ; sur 2 1/2 bonniers et 7 verges petites "sur rual d'Annix" ; sur 14 verges grandes 11 petites "en le Meeffe" ; sur 10 verges grandes 15 petites "entre Deux Spines vers Couvenailles" ; sur 15 verges grandes 12 petites "en Piereuze en le fosse Ameile" ; sur 5 verges grandes 1 1/2 verge petite ; sur 5 verges grandes 13 petites "sur le fosseit d'Ameile" ; sur 10 verges grandes 14 petites, tous dans la hauteur de "Viller Sire Symeon". Moyennant ce transport l'abbaye renonce à la rente annuelle et viagère de 10 muids d'épeautre accordée précédemment.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège, annexée à l'acte du 21 janvier 1508.

691. — 1507, 11 mai. - (Lat.)

Lettres d'Arnold, abbé de Gembloux, déclarant avoir vu des lettres de Jacques, abbé de S<sup>t</sup>-Michel, à Anvers, annexées à une bulle du pape Innocent XIII, en date du 30 août 1487, confirmant les privilèges des abbayes cisterciennes, spécialement en ce qui concerne leur affranchissement de la juridiction et des visites ecclésiastiques autres que celles de leur ordre même.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni d'un fragment du sceau abbatial, en cire rouge, pendant sur double queue de parchemin. Il représente l'abbé debout dans une niche gothique, tenant de la main droite la crosse, de la main gauche un livre ouvert. Contresceau : Un écu à trois roues surmonté d'un ange ailé issant de l'écu. Légende : S. ARNOLDI DE SOLBRECQ.

602. — 1507, 22 mai. — (*Latin.*)

*Vidimus* de l'acte du 22 mars 1507, émanant de Jean, abbé de S<sup>te</sup>-Gertrude à Louvain, sous-conservateur des privilèges de l'ordre de Cîteaux, qui fait connaître les dispositions du privilège du pape Clément VI (4 février 1351), en ce qui concerne plus spécialement l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

603 — 1507, 19 juillet, — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Arnold de Bombaye, Alexandre, son frère, et Barthelemy Miche, leur beau-frère, transportent à frère Victor delle Warde, représentant l'abbaye du Val Benoît, tous les droits qu'ils avaient sur les héritiers de Hanchoul d'Ougnée et de Jean Warnier, suivant œuvres passées devant la cour d'Ougnée et Sclessin le 22 septembre 1501.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège, sous les sceaux de Jean le Pollen, chevalier, seigneur d'Oupeye, Vivegnis et Waroux, et Jean Ryckman, maîtres des échevins pour le temps, annexé à un acte du 8 février 1508, les deux actes munis encore de 7 sceaux ou fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin et cousus dans des chemises de cuir.

604. — 1508, 7 janvier. — (*Fr.*)

Les maire et échevins de la haute cour de justice d'Heurele-Romain font savoir que Wathelet de Broucke d'Heurele-Romain fut requis par l'abbaye de relever la cour, maison, etc. spécifiées dans l'acte de 1472, 15 août, et à tenir de l'abbaye moyennant 22 sous de bonne monnaie de fort cens, 9 chapons et 3 muids d'épeautre par an.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin annexé à l'acte de 1472, 15 août. Sceaux enlevés.

695. — 1508, 21 janvier. — (*Fr.*)

Devant les échevins de Villers-S<sup>t</sup>-Siméon, (Viller seigneur Simon), relief de la rente de 6 muids d'épeautre sur les biens décrits dans l'acte du 20 avril 1507, par frère Victor delle Warde, procureur de l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 26 avril 1507, les deux actes munis encore d'un fragment de sceau en cire brune, fruste, pendant sur double queue de parchemin.

696. — 1508 22 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant le notaire Jaspar de Beanken de Liège, Jean Groissart, l'ouvrier de Hambroux, déclare devoir à l'abbaye du Val-Benoît 325 griffons payables en douze ans, par moitié de 6 en 6 ans, et en décomptant ce qu'il pourra faire valoir pour les "craxhes et royes" sur les terres qu'il occupe.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin revêtu de la signature du notaire.

697. — 1508, 8 février. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des échevins d'Ougrée, appartenant au chapitre de l'église S<sup>t</sup>-Jean-Evangéliste à Liège, frère Victor delle Warde, en vertu du transport, fait le 19 juillet 1507 devant les échevins de Liège, par Arnold de Bombaye et consorts, de 32 muids d'épeautre héréditaires que doivent les héritiers Hanchoule d'Ougnée, relève les biens qui sont chargés de ces 32 muids.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 19 juillet 1507.

698. — 1508, 24 mai — 11 juillet. — *Che fut fait par noz, commenchiez alle requeste susdite, l'an quinze cens et*

*huyt, le vingte quattreyme jour de moix de maye et fini le  
onzeyme jour de julle l'an susditte.*

“Cerclenment” de la hauteur d'Heure-le-Romain fait par les échevins de la commune à la demande de l'abbaye du Val-Benoît.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin.  
Sceaux enlevés.

600. — 1508, 14 septembre. — (*Fr.*)

Saisie devant les échevins d'Heure-le-Romain des biens de Tilman d'Heure, comte palatin, échevin de Liège, par l'abbaye du Val-Benoît, pour défaut de paiement de 13 muids d'épeautre de rente annuelle.

Archives de l'Etat à Liège. Copie authentiquée sur parchemin. Sceaux enlevés.

700. — 1508, 30 septembre — (*Fr.*)

Les échevins de Liège font savoir que Jean Wathier, dit le Vea d'Heure-le-Romain, parent de Tilman d'Heure, ayant payé à l'abbaye du Val-Benoît la somme qui lui était due et à défaut du paiement de laquelle l'abbaye avait fait saisir une cour, maison, jardin, etc., qui furent à Collart Watlet, père de Tilman d'Heure, situés à Heure-le-Romain, l'abbaye a donné à tenir à Jean Wathier lesdits biens, moyennant 13 muids d'épeautre par an et un contregage consistant en une autre cour, maison, etc., dites “la tenure des Merchiers”, situées également à Heure-le-Romain.

Archives de l'Etat à Liège. Copie authentiquée sur parchemin, émanant des échevins de Liège. Sceaux enlevés.

701. — 1509, 3 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, demoiselle Marguerite,

veuve de Pierre de Cheval, relève 4 muids d'épeautre de rente annuelle dont son mari avait été investi devant les échevins de Liège, le 17 janvier 1505, par Jean Loren ; cette rente était assise sur une maison et dépendances dans la paroisse Saint-Adalbert à Liège. Marguerite transporte la rente à frère Victor delle Warde, représentant l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

702. — 1509, janvier. — (Fr.)

L'abbesse du Val-Benoît fait savoir que des difficultés avaient surgi entre l'abbaye et Marguerite, veuve de Pierre de Cheval, jadis compteur de l'abbaye, au sujet d'anciennes recettes qu'il devait avoir faites — suivant les registres—des biens de l'abbaye et dont celle-ci réclamait le paiement, alors que sa veuve alléguait l'accord intervenu entre l'abbaye et son mari, du vivant de celui-ci, d'après lequel elle ne devrait à son décès que 50 florins, à moins qu'on lui rendit les 300 florins que Pierre avait donnés à l'abbaye. — Pour trancher le litige, on institue des arbitres, Jean Steylant, écolâtre de l'église collégiale de S<sup>t</sup>-Jean de Liège, et Jean de Lymborch, pour la veuve ; messire Henri Hemricourt, chanoine de S<sup>t</sup>-Paul, et Bedoul Remacle, mambour du prince-évêque, pour l'abbaye. Ceux-ci décident, en présence de l'abbé de Moulins, du *pater*, frère Jean de Givongne, et du procureur général, frère Victor delle Warde, que ladite veuve ne devait en réalité que 50 florins, mais que, pour le salut de son âme, elle veuille bien donner à l'abbaye 120 florins (y compris les 50) et 4 muids d'épeautre héréditaires que Pierre avait acquis de Jean Lorent ; avec cette réserve que Marguerite pourra les conserver et faire prendre sur le grenier de l'abbaye, chaque année, sa vie durant. Les conditions de pain et de prébende stipulées dans le susdit traité seront mainte-

nues. Marguerite pourra même emporter dans son appartement tous ses meubles, si elle le désire.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte de 1507, 8 janvier. Les deux actes sont encore munis de deux fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

703. — 1509, 9 mai. — (*Lat.*)

Jean Sanderi, clerc de Liège, déclare qu'il a fait savoir à Gilles Genneck et à son fils Jean, dit Gienne, qu'ils aient à rendre à l'abbaye du Val-Benoît les biens qu'ils ont occupés injustement.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 22 mars 1507.

704. — 1509, 14 mai.

Voyez l'acte de 1521, 13 mars.

705. — 1509, 24 mai. — (*Fr.*)

La haute cour de justice d'Amry fait savoir que Guillaume de Rieu d'Heure-le-Romain a transporté à l'abbaye du Val-Benoît six bonniers de terre sur lesquels l'abbaye aura annuellement 3 muids 4 setiers d'épeautre, moyennant une somme de 72 florins du Rhin que ledit Guillaume déclare avoir reçue de l'abbaye. — La rente sera rachetable endéans les 8 années pour la somme susdite.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin en double. Sceaux enlevés.

706. — 1509, 8 juillet. — (*Fl.*)

Agnès de Pousseur, abbesse du Val-Benoît, donne procuration à Jean Sarto, à Gilles de Pousseur, chanoine de S'-

Martin à Liège, et à Gilles de Sobay pour donner en location les dîmes de l'abbaye à Simpelvelt.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. Au dos de l'acte, un scribe du XVI<sup>e</sup> siècle, qui ignorait probablement le flamand, a écrit le mot "incognue".

707. — 1509, 19 octobre. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Baudouin de Corbion transporta à frère Victor del Warde, représentant l'abbaye du Val-Benoît, une place vide en la rue du Laveur joignant l'hôtel du Val-Benoît. Cette place n'était chargée que de 5 1/2 marcs de cens; et le transport se fait moyennant 28 florins communs (à 20 aidants pièce). Mais comme Baudouin n'avait que l'usufruit de cette place, qui appartenait à ses enfants, il donne en gage la cour et dépendances dites "la Malgarine" situées à Sainte-Marguerite et généralement tous ses autres biens.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée par les échevins de Liège, signée : *de Sarta per registrum*, munie de 2 sceaux enveloppés dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

708. — 1509, 17 novembre,

Voyez l'acte de 1513, 7 juin.

709. — 1509.

Voyez l'acte de 1524, 14 juin.

710. — 1510, 14 janvier. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Alleur et Hambroux, Jean de Boullon le jeune, demeurant en Sock Outre-Meuse à Liège, releva une cour, maison et dépendances dites "le Trappe a

Lanthin' pour sus avoir 3 marcs de cens de bonne monnaie de treffons. Puis il requit Pirotte delle Trappe de Lantin de relever ledit bien comme de nouveau seigneur, de lui et de la cour susdite, moyennant le cens susdit et 5 sous *bone* de crû relief et de requestion.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 3 fragments de sceaux frustes en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte : "Lantin. Lettre de III mark de cens acquiese à Jean de Builhon exstante alle Trappe à Lantin. Enseignet sour le registre de lan XV<sup>e</sup> et XXIX. Registre az stocke."

711. — 1510, 20 mai. — (Fr.)

Pardevant la cour de tenants de demoiselle Geele, veuve de feu Grand Jean, boulanger, Léonard de Bommerhoven, orfèvre, prend à cens une place vide située en la rue de Laveur, à Liège, joignant à la maison qui fut à feu Pierre de Cheval, compteur de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant les treffons au seigneur tréfoncier et 3 sous "corans en bourse" de cens annuel héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin muni de 7 sceaux ou fragments de sceaux en cire, pendant sur double queue de parchemin et enveloppés dans des chemises de laine. Au dos de l'acte, écriture du XVI<sup>e</sup> siècle : "Valbenoite at acquerrut L lxxvi."

712. — 1510, 23 octobre. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Godefroid, fils de feu Philippe de Pousseur, transporte à frère Victor delle Warde, représentant l'abbaye du Val-Benoît, en vertu de l'obligation dans laquelle il se trouvait vis-à-vis de l'abbaye au sujet de dame Agnès et sœur Jeanne, ses sœurs, religieuses au Val-Benoît, la somme de 30 muids d'épeautre héritables repartis comme suit : 6 muids que lui devait Gauthier de Blehen ; 3 muids que lui devait Jean Mostet sur une cour, mai-



son et dépendances "en le Cheratte a l'aiermier"; 4 muids sur 2 bonniers de terre "au lieu de Crehen" tenus par le rentier de Crehen; 10 muids d'épeautre que lui devait Stas delle Croix, fils de Grégoire delle Croix, à Grâce sur la moitié de 11 bonniers 9 verges grandes 4 petites de terre en plusieurs pièces à Grâce et ailleurs. Les 7 muids restants Godefroid promet d'en faire la reportation à l'abbaye. Moyennant ce transport l'abbaye du Val-Benoît renonce à tout droit de succession pour les deux sœurs. — La lettre de commission donnée à frère Victor de la Warde est insérée dans l'acte et est datée du 21 octobre 1510.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée, délivrée à la date du 26 janvier 1566, par les échevins de Liège, signée *Guilh. de Sarta pro Steel per registrum*. Sceaux disparus.

713. — **Le Val-Benoît. 1511, 15 janvier.** — (*Lat.*)

Pardevant le notaire Jean Sanderi de Bois-le-Duc, clerc de Liège, Marie, fille de Jean delle Hay et d'Elisabeth de Liberame, transporte à l'abbaye du Val-Benoît tous ses biens, meubles et immeubles.

Présents : Agnès de Pousseur, abbesse et tout le couvent du Val-Benoît, Mathieu de Bois-le-Duc, clerc, Gilles de Fléron et Collard de Boey, laïcs.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Au dos de l'acte, écriture du XVI<sup>e</sup> siècle : " Testamentum nonne Marie del Haye quod fecit antequam faceret vota religiosa L zli ". Du XVII<sup>e</sup> siècle : "Pour la Vaulx Benoiste."

714. — **1511, 24 janvier.** — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Jean, fils de feu Gauthier de Houtain le jeune, transporta à Mathieu de Hasque, citain de Liège, 4 muids d'épeautre de rente héritable par an que lui devait son frère Jean, l'aîné, sur une cour, maison et dépendances qui furent à leurs parents, à Houtain, moyen-

nant la somme de 50 florins communs, pour "le beverage et cortaige 30 aidants, et pour le denier Dieu 16 sols.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés. Au dos de l'acte, écriture du XVI<sup>e</sup> siècle : " A.A. xviii — redimeit".

715. — 1511, 9 avril. — (*Fr.*)

La cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoit à Liège fait savoir que pardevant elle ont comparu frère Victor delle Warde, partie faisant pour l'abbaye, d'une part, Henri delle Fontaine de Flémalle, d'autre part, et Stassoule, fils de Gilles Stassinot de Flémalle-Grande, de troisième part, Henri susdit relève et transporte à l'abbaye du Val-Benoit qui, à son tour, transporte à Stassoule, un tierçal journal de vigne situé à Flémalle-Grande mouvant de ladite cour, moyennant une aime de bon vin rouge de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin, muni de 5 sceaux ou fragments de sceaux, pendant sur double queue de parchemin et cousus dans des chemises de laine.

716. — 1511, 10 juillet. — (*Lat.*)

En présence du notaire Guillaume Vucht de Rhode-S<sup>te</sup>-Cde, cleric public de Liège, d'Adrien de Gheel, cleric du diocèse de Cambrai, et de Mathieu de Bois-le-Duc, du diocèse de Liège, témoins, réunis " sub majori corona in navi insignis ecclesie Leodiensis in altum pendente", comparut Jean Sanderi, syndic et procureur de l'abbaye du Val-Benoit, porteur de lettres de protestation et d'appel dont on lira l'analyse plus loin. Il requit le notaire de les lire, d'en faire une ou plusieurs copies publiques, et de les afficher aux valves de l'église, où on a l'habitude de le faire pour des cas pareils. L'analyse de ces lettres suit : L'abbaye possédait à Ougnée deux pièces de terre, respectivement de 9 et d'un journals de superficie, à travers lesquels passe une voie publique, sur laquelle pendant le temps des semailles quelques

grains viennent s'égarer et y poussent. Pour cette cause, le seigneur temporel d'Ougnée prétendait que l'abbaye du Val-Benoît lui devait trois amendes différentes. Non seulement il s'est approprié les fruits en question, mais il a attiré l'abbaye devant la justice d'Ougnée pour s'entendre condamner aux amendes susdites. L'abbaye, en tant qu'institution religieuse, récusait la justice d'Ougnée. — Malgré cette opposition, l'abbaye reçut, dix jours après, notification de sa condamnation par la cour des échevins d'Ougnée. C'est de cette condamnation qu'elle appelle à l'empereur Maximilien en la forme susdite.

(Au verso de l'acte) : Procès-verbal de la signification de l'appel par ledit notaire au seigneur d'Ougnée à la porte de sa maison et aux échevins du lieu dans leur tribunal, à la date du 15 juillet 1511. — Marque du notaire.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, revêtu de la marque du notaire.

717. — 1511, 29 juillet (Lat.)

Le notaire Jean Sanderi de Bois-le-Duc, clerc de Liège, fait savoir que l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Mathieu delle Ruyelle, son procureur, a demandé à la cour des échevins d'Ougnée, copie d'une sentence rendue par ladite cour contre l'abbaye du Val-Benoît, et en faveur de la dame d'Ougnée. — N'ayant pas obtenu communication du jugement, le procureur du Val-Benoît fait constater la chose par le notaire susdit.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, revêtu du monogramme du notaire.

718. — 1511, 23 août — (Lat.)

Mathieu de Bois-le-Duc, clerc de Liège, déclare qu'il a fait savoir à Léonard de Tilleur, *prestarius* à Ougnée, et au

seigneur temporel de l'endroit, qu'ils doivent cesser les vexations dont ils accablent l'abbaye du Val-Benoît au sujet du pâturage du bétail de l'abbaye.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 22 mars 1507.

719. — 1511, 14 septembre. — (*Lat.*)

Jacques de Bruyn, prêtre de Liège, déclare qu'il a fait savoir à Piron des Glain, *prestarius* à Ougnée, qu'il ait à faire cesser immédiatement les vexations dont il accablait l'abbaye du Val-Benoît au sujet du pâturage du bétail de l'abbaye sur certaines terres.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 22 mars 1507.

720. — 1511, 26 septembre. — (*Lat.*)

Le chapitre de la cathédrale de Liège fait savoir au chapelain de l'église S<sup>te</sup>-Véronique à Avroy, qu'ayant l'intention de donner en emphytéose au plus offrant ses biens de Fragnée (14 bonniers de terre), tenus à cens par l'abbaye du Val-Benoît, et que Jean de Stordeur a offert 52 muids d'épeautre héréditaires, avec un contregage d'un setier par muid, plus la construction d'un " batt " pour préserver les terres contre les inondations de la Meuse, d'une valeur de 100 postulats et, en outre, d'y construire des édifices et maisons pour 200 postulats, enfin, de payer, comme denier Dieu, 10 aidants et pour "beverage et cortage", 3 philippus, qu'il veuille bien faire la proclamation de la vente 3 dimanches se suivant de quinze en quinze jours, après la grand-messe.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 14 décembre 1511.

721. — 1511, 30 septembre — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Jean, fils de feu Jean

Nollet de Viemme, représentant Jean Willemar de Viemme, ayant accepté de tenir de l'abbaye du Val-Benoît 28 verges grandes de terre, situées à Viemme, moyennant 4 muids-d'épeautre par an, et invité à fournir un contregage, offre, du consentement de Fastré de Ternogne, son mambour, un demi-bonnier de terre situé à Viemme, ce que frère Victor delle Warde accepte au nom de l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

722. — **1511, 26 octobre.** — *Datum et executum quoad dictam ultimam proclamationem, ipso die dominico post festum beati Severini episcopi, die siquidem vicesima sexta mensis octobris, anni a natiuitate Domini millesimi quingentesimi undecimi.*

Déclaration de Gilles Agni, curé de l'église paroissiale de S<sup>te</sup>-Véronique à Avroy aux seigneurs de la cathédrale de Liège, qu'il a fait la proclamation de la vente des biens de celle-ci, dont il est question dans l'acte du 11 décembre 1511, pendant trois dimanches se suivant de quinze en quinze jours et que l'abbaye du Val-Benoît est demeurée le plus haut enchérisseur.

(Au verso de l'acte). — Délégation donnée par l'abbaye du Val-Benoît aux trois personnages qui la représentent dans l'acte du 11 décembre 1511, pour agir comme ils l'ont fait dans la question de l'emphytéose des biens de la cathédrale de Liège, à Fragnée.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 11 décembre 1511.

723. — **1511, 17 novembre.**

Voyez l'acte de 1516, 14 décembre.

724. — **1511, 2 décembre.** — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, frère Victor delle Warde,

partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, releva tous les biens dévolus à l'abbaye par le fait de dame Jeanne de Warsage, à la mort de Jean Gérard Bomer de Warsage et de dame Elise, sa femme.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 7 sceaux ou fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin et cousus dans des chemises de laine.

725. — 1511, 11 décembre. — (*Ir.*)

Pardevant ladite cour jurée, dite "del Chambre", de la cathédrale de Liège, comparurent messire Jean de Sarto, chanoine de S<sup>t</sup>-Martin, frères Jean de Givongne, *pater*, et Victor del Warde, procureur, représentant l'abbaye du Val-Benoît, pour relever les terres exposées en vente à l'église S<sup>te</sup>Véronique par la cathédrale de Liège, et sur lesquelles l'abbaye du Val Benoît avait été le plus haut enchérisseur. Ces terres étaient : 14 bonniers à Fragnée, tenus jadis à accense par l'abbaye du Val-Benoît, ainsi que 20 muids 6 setiers d'épeautre héritables à prendre dans 30 muids spécifiés dans l'acte, savoir : 9 muids pris dans 10 muids 2 setiers d'épeautre sur un pré dit "li Grand Preit" ; 9 muids "allans devant trois muys" sur tous les biens qui furent à feu Olivier de Melen ; 12 muids, parmi lesquels se trouvaient les 9 muids 6 setiers, sur tous les biens qui furent à Jean de Vaux-sous-Bolland, actuellement à Jean, son fils ; et les 22 setiers réstants, hors de 3 1/2 muids, sur une terre "desos le mostier de Melen". Ces 20 muids 6 setiers devront toujours servir de gage aux seigneurs de la cathédrale, et le transport en fut fait devant les échevins de Liège. — Moyennant ces conditions, messire Noël des Trois Deis, chanoine de S<sup>t</sup>-Materne à la cathédrale, compteur, investit l'abbaye des terres et de la rente de 20 muids 2 setiers d'épeautre, à condition qu'elle payât 86 muids d'épeautre de rente par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 26 octobre 1511, muni de 6 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

726. — 1511, 13 décembre. (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Jean Vosters de Frers (Freeren) transporta à frère Victor delle Warde, représentant l'abbaye du Val-Benoît, 2 chapons, une poule et 33 sols *bone* de cens et rente annuels héréditaires sur un cortil situé à Hambroux, tenu par Léonard, fils de Hubert de Lantin de Hambroux, moyennant la somme de onze florins.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège, signée *J. de Sarta per registrum*. Les deux sceaux qui pendaient sur double queue de parchemin sont enlevés.

727. — Liège, 1511. 14 décembre — *Datum et actum in capitulo nostro sub anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo undecimo, mensis novembri die decima quarta, ipso scilicet die Veneris post festum beati Martini episcopi.*

Le chapitre de la cathédrale de Liège fait savoir que, pour l'emphytéose de ses biens de Fragnée, l'abbaye du Val-Benoît a offert 80 muids d'épeautre de rente annuelle et héréditaire, à contregager au moyen d'un setier par muid, ce qui fait 10 muids 6 setiers, plus un autre contregage de dix muids ; plus la construction d' "une batt", (une digue) de la valeur de 100 florins postulatus, pour préserver les terres contre les eaux de la Meuse ; plus "10 stufers" de dernier Dieu et 3 florins Philippus "pro vinicipio". — Personne n'offrant de donner plus, les biens sont adjugés à l'abbaye du Val-Benoît.

(Au verso de l'acte) : L'abbaye du Val-Benoît, capitulaire-ment assemblée à la date du 17 novembre 1511, donne procuration à Jean de Sart, chanoine de S<sup>t</sup>-Martin, à Jean de Givongne, *pater*, et à frère Victor delle Warde pour agir en son nom comme dit est ci-dessus.

Le chapitre de la cathédrale déclare avoir reçu, à la date du 6 août 1512, les lettres d'approbation de l'acte susmentionné, par les supérieurs de l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte précédent. Les deux actes sont munis de deux fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin et cousus dans des chemises de laine.

728. — 1512, 13 janvier. — (*Fr.*)

Sire Jean de Warsage, prêtre, bénéficiaire en la collégiale S<sup>m</sup>-Croix, à Liège, Jacquemin et Lambert, dits les Rossealz, font savoir que, devant leur cour de tenants, ils ont donné à tenir à Jean de Lange, clerc des jurés du cordeau, une place vide et "ruinée", située à "Hochaporte", à Liège, moyennant 2 deniers de cens et 2 chapons de rente de tref-fons et 21 aidants de cens annuel (à 24 sols l'aidant), c'est-à-dire 7 aidants à chacun d'eux et 8 sols de crû relief.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un sceau rond, brisé, en cire brune, portant un écu à une grappe de raisins, à la légende fruste ou disparue, pendant sur double queue de parchemin.

729. — 1512, 15 janvier. — (*Lat.*)

Mathieu de Bois-le-Duc, clerc de Liège, déclare avoir fait connaître le contenu de l'acte du 22 mars 1507 à Pierre Hannon-ton, receveur des biens de Jaspar Werkin, et Guillaume de Fournon, héritiers de feu Aleyde, veuve de Jean Gérard de Wassayge, qui avaient intenté un procès à l'abbaye du Val-Benoît, devant l'official de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 22 mars 1507.

730. — 1512, 25 janvier — (*Fr.*)

Agnès de Pousseur, abbesse du Val-Benoît, délègue frère Victor de Warde pour transporter devant la justice de Hodeige ou les échevins de Liège 4 1/2 bonniers 8 verges petites de terre à Hodeige, à l'abbaye de Robermont, sur lesquels celle-ci aura à payer 10 muids d'épeautre par an, comme le faisait l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.



731. — 1512, 12 mars. (Lat.)

Antoine de Tilleur, clerc de Liège, fait savoir qu'il a fait connaître l'acte du 22 mars 1507 à l'abbaye du Val Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 22 mars 1507.

732. — 1512, 15 mars. (Lat.)

Alard de Rupe, clerc de Liège, fait savoir aux échevins de Liège qu'ils n'ont pas à connaître de l'affaire dont il est question dans l'acte du 15 janvier 1512.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 22 mars 1507.

733. — 1512, 18 mars — (Fr.)

Pardevant les échevins de Milmort, Collart Raddou de Milmort transporta à Goffin le Chaisne 8 setiers 3 quarts d'épeautre de rente annuelle héritable sur une cour, maison et dépendances à Milmort, situées "en Thier" et ayant appartenu jadis à Piron Sande, ainsi que sur un petit cortil. En cas de retrait avant la saint André, Collart payerait un trescens audit Goffin. — La vente est faite moyennant 7 1/2 florins.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 12 janvier 1530, les 2 actes munis de 3 fragments de sceaux en cire brune pendant sur double queue de parchemin, les 2 premiers frustes, le troisième, à un écu au lion chargé en chef d'un lambel brochant sur le tout Légende: ...COLLA...

734 — 1512, 24 mars. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Franekin de Houllloe transporte à Jehancoulle " le Corbuissyr " d'Ougnée, moyennant 30 florins,—à savoir : 8 florins en doubles gages, 4 florins en Philippus et le surplus en "Postelars" et

florins d'or, — une pièce de terre sur la voie du Berwette.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 10 mai 1513.

735. — 1512, 21 avril. — (*Fr.*)

Les échevins de Liège font savoir que Gilles de Beurieu et Collart del Haye, époux de Maroie, sœur de Gilles, tant pour eux que pour leurs autres frères et sœurs, ont transporté à l'abbaye du Val-Benoît différentes places vides sur lesquelles il y avait jadis des mesures, dans les rues suivantes, à Liège, "la rue Ernult de Saint-Loren, la rue du Laveur et de la rue del Seraine en Ysle", toutes situées près de la rue du Pont d'Avroy, en échange d'une rente annuelle de 14 setiers d'épeautre sur une maison et dépendances situées à Heure-le-Romain "en Wassonstree".

Archives de l'Etat à Liège. Copie authentiquée sur parchemin délivrée par les échevins de Liège, annexée à l'acte du 26 avril suivant. Sceaux enlevés.

736. — 1512, 26 avril. — (*Fr.*)

Les échevins de la haute cour d'Heure-le-Romain font savoir que Gilles de Beurieu et Collart delle Haye ont vendu à l'abbaye du Val-Benoît la rente de 14 setiers d'épeautre que celle-ci leur avait transportée le 21 avril précédent et ce pour la somme de 12 florins de bonne monnaie.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin annexé à l'acte du 21 avril 1512. Sceaux enlevés.

737. — 1512, 30 avril. — (*Fr.*)

Arnold Hoen, citain de Liège, fait savoir que, devant sa cour de tenants jurés, il a donné à tenir à l'abbaye du Val-Benoît une maison et dépendances, situées en la rue "del Chiwangne à Liège, contenant 2 demoraiges" — dont il avait été investi par saisie devant les échevins de Liège, le

23 avril 1507 — moyennant une rente annuelle et héréditaire de 50 sols *bonc* de cens et 2 chapons de rente. Après 9 ans, l'abbaye ne devra plus payer les cens. Si ceux de "l'aumône de Biernar" veulent purger la saisie, ils devront s'adresser à Arnold Hoen.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4 fragments de sceaux en cire brune cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

738. — 1512, 16 mai. — (*Fr.*)

Jacques, abbé de Citeaux, et les définites du chapitre général font savoir que l'abbaye du Val-Benoît leur ayant exposé que celle de Robermont les attirait devant une justice illicite, ils ont fait défense à l'abbaye de Robermont de citer celle du Val-Benoît devant l'official de Liège ou devant aucun autre juge non déterminé dans les privilèges de l'ordre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau rond, brisé, en cire jaune, pendant sur double queue de parchemin. Il représente la sainte Vierge debout, étendant son manteau sur des abbés munis de leur crosse et agenouillés à ses deux côtés. Légende enlevée.

739. — Citeaux. 1512, 19 mai. — (*Lat.*)

Jacques, abbé de Citeaux, fait savoir que, dans le dernier chapitre général tenu à Citeaux, il a été décidé de défendre aux abbayes de l'ordre d'intenter des actions devant les officiaux des évêques. Leurs seuls juges sont les conservateurs des privilèges de l'ordre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni du sceau rond en cire jaune, fruste, de l'abbé, pendant sur double queue de parchemin.

740. — 1512, 19 mai. — (*Lat.*)

Jacques, abbé de Citeaux, et les définites du chapitre

général de l'ordre font savoir que dans ce chapitre général fut faite la définition suivante : Les abbés d'Aulne, de Moulins, du Jardin et de Nivelles sont chargés d'examiner si le contrat, dont la copie était jointe à l'acte et proposé à l'abbaye du Val-Benoît par la cathédrale de Liège, était à l'avantage de l'abbaye, et de l'approuver le cas échéant.

(Au dos de l'acte). L'an 1512, 20 juin, pardevant Jean de Givongne, abbé de Moulins, et le notaire Jean Manbors, l'abbesse du Val-Benoît, Agnès de Pousseur, Catherine Piet, prieure, Elisabeth de Horion, sous-prieure, Jeanne de Wacomont, boursière, Jeanne de Jeneffe, cellière, approuvent le contrat emphytéotique dont il est question dans l'acte et en demandent le renouvellement.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Il reste un fragment assez important en cire jaune du sceau du chapitre général, pendant sur double queue de parchemin. Malheureusement, l'acte annexé a disparu.

741 — 1512, 14 juillet.

Voyez l'acte de 1513, 27 avril.

742. — 1512, 6 août.

Voyez l'acte de 1511, 14 décembre.

743. — 1512, 7 novembre.

Voyez l'acte de 1513, 27 avril.

744. — 1512, 28 novembre. — (Fr.)

Les échevins d'Heure-le-Romain, à la demande de frère Victor delle Warde, procureur de l'abbaye du Val-Benoît, donnent un record attestant que l'abbaye avait été investie jadis de 4 muids d'épeautre de rente annuelle et héréditaire pour défaut de paiement de rente par Thomas Loren d'Heure-le-Romain.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin assez abimé. Sceaux enlevés.

745. — 1512, 1<sup>er</sup> décembre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît, à Liège, Jean Beghinne, demeurant dans la paroisse S<sup>te</sup>-Véronique, à Liège, relève comme de nouveau seigneur : une cour, maison et dépendances, situées en Avroy "en la noeve ville", derrière S<sup>te</sup>-Véronique, moyennant les treffons et 6 muids d'épeautre de rente et deux chapons par an ; l'épeautre à la saint André, les chapons à la saint Etienne, lendemain de Noël.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin muni encore de deux fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

746. — 1513, 21 janvier. — (*Fr.*)

Jean Christianne, cuvelier, citain de Liège, donne à tenir de sa cour de tenants, à messire Jean Sandrart, prêtre chapelain de l'église collégiale S<sup>t</sup>-Pierre, à Liège, une place d'héritage nouvellement édifiée, en Agymont, à Liège, avec droit d'usage d'un voisin à un puits ; item, une allée large de 4 1/2 pieds. Il donne en outre à Jean Boulhet, brasseur, un passage large de 2 1/2 pieds, passant par la dite place, pour mettre ses chevaux, moyennant payement annuel de 15 aidants de cens héréditaires. Jean Sandrart payera à Goyen d'Odeur (un des joignants) 6 florins 4 marcs *bone* de cens annuel héréditaire à un marc *bone* de crû relief ; item, à Jamin delle Boverye, "mairnier", 3 muids d'épeautre de rente héréditaire et annuelle, payables pour et au nom de Jean Christianne ; enfin, à celui-ci, 2 florins et 1 marc de crû relief.— Comme contregage, il transporte en mains du maire de la cour 2 florins à prendre sur tous ses héritages au profit de Jean Christianne.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés.

747. — 1513, 9 février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Antoine Heynekin transporte à Jacques, son fils, tous ses droits sur une rente de 4 muids d'épeautre par an, sur des biens à Melen, due par Henri Moreal de Melen.— Ces droits lui venaient de la part de sa sœur Marie, fille de Jean Heynekin. Là-dessus, ledit Jacques les transporta à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Victor delle Warde, à condition que l'abbaye renonçât à tous droits qu'elle pouvait avoir sur ces héritages de la part de dame Guillemette, religieuse au Val-Benoît, sœur d'Antoine Heynekin.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège, munie des sceaux, très abîmés, en cire brune, de Tilman d'Heure, comte palatin, et de Gérard Viron, seigneur de Boffu et Rahier, échevins de Liège. Signé : *J. de Sarta per registrum.*

748. — 1513, 12 février. — (*Fr.*)

Les échevins de Liège font savoir que Thomas Loren d'Heure-le-Romain a transporté à l'abbaye du Val-Benoît un cortil dit "le Cortil Gilnea" à Henre-le-Romain, et tous ses autres biens, sur lesquels l'abbaye aura une rente annuelle de 2 muids d'épeautre que ledit Thomas Loren pourra racheter endéans les 4 ans, moyennant la somme de 34 postulatus de Horne, qu'il déclare avoir reçue de l'abbaye du Val-Benoît.

Archives de l'Etat à Liège. Copie authentiquée sur parchemin délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

749. — 1513, 16 avril. — (*Fr.*)

Pardevant la cour de tenants de l'abbaye du Val-Benoît, à Liège, dom Gérard de Peron, *pater* de l'abbaye, donne à tenir à Gilles Lowet d'Ans à accense héritable un pré, qui était jadis terre, de 18 verges grandes 6 petites, situé à Ans,

moyenant 3 1/2 muids d'épeautre par au. Comme contre-gage, il donne un muid d'épeautre à prendre sur 2 bonniers 18 verges grandes de pré, situés aussi à Ans.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. Un second exemplaire du même acte est conservé dans la même collection. Celui-ci est encore muni d'un fragment de sceau en cire brune représentant un écusson portant une harpe; il pend sur double queue de parchemin.

750. — 1513, 27 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Melen, frère Victor delle Warde, procureur de l'abbaye du Val-Benoît, demanda à avoir un record au sujet d'une saisie prise par lui pardevant les échevins de Liège. Il fut recordé que l'an 1512, 14 juillet, frère Victor delle Warde avait pris saisie sur Martin de Franche, demeurant "al Motte", pour défaut de paiement d'un muid d'épeautre héritable de lige rente. L'an 1512, le 7 novembre, Guillaume Magouille, sergent de la cour, témoigna d'avoir fait les petits commands pour une saisie prise par ledit Victor pardevant les échevins de Liège, sur Martin, demeurant "al Motte" et différents autres. Enfin, le 2 décembre de la même année, il avait fait de nouveaux petits et grands commands sur les mêmes.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 3 sceaux ou fragments cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

Au dos de l'acte se trouve la note suivante : " Record donné par la justice de Melen touchant les VII muids d'esp. qui viennent de part Marguerite, vesve de feu Petre de Cheval, jadit compteur de l'eglise del Vaulbenoit. "

751. — 1513, 10 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, rachat de la terre dont il est question dans l'acte du 24 mars 1512, par Stevenar, fils de Franchin de Houllioe, à Jehancoulle "le

Corbuyssyr", et transport à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Victor delle Warde, procureur.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 24 mars 1512. Les deux actes sont munis de 12 sceaux et fragments cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

752. — 1513, 7 juin. — (*Fr.*)

Record donné par les échevins d'Ans et Moulin, à la demande de Jean Saillet, meunier. Le 17 novembre 1509, Agnès, veuve de Stassin de Mollinvaux, et son fils Jean Léonard ont donné en dot à Jean Saillet, épousant Jeanne, respectivement fille et sœur des susdits, un bonnier de pré situé à Mollinvaux. Jean Saillet accense ce bonnier à son beau-frère, moyennant une rente annuelle de 3 muids 4 setiers d'épeautre; et moyennant paiement d'une somme de 18 florins communs, il lui fut fait la remise de 12 setiers, de sorte qu'il ne touchera plus annuellement pour son bonnier que 2 muids d'épeautre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un fragment de sceau cousu dans une chemise de velours et pendant sur double queue de parchemin.

753. — 1513, 5 octobre. — (*Fr.*)

Les maire et échevins d'Ougnée et Sclessin font savoir que demoiselle Catherine Jamair, fille de feu Jean Jamaire et de Catherine De Boys, (qui a épousé en secondes noces Gilles delle Mallieu), religieuse professe au Val-Benoît, transporte à frère Victor delle Warde, mambour, procureur et partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, tous les biens qu'elle possède sous la justice d'Ougnée et Sclessin, tant ceux qu'elle tient de feu son père que ceux qui lui reviennent du second mariage de sa mère.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Un seul fragment de sceau fruste en cire brune, pendant sur double queue de



parchemin, est resté. Au dos de l'acte, écriture du XVI<sup>e</sup> siècle : " Relevation de seur Katherine Jama en le hauteur d'Oingnee touchant les quattrez muis sur l'hirtaige Jean de Meuse. — P li<sup>e</sup>. "

754. — 1513, 6 octobre. — (*Ir.*)

Frère Victor dele Warde, procureur de l'abbaye du Val Benoît, et Jean le Pannetier, mambour lai, relèvent à Liège, devant le sublieutenant et les hommes de la Cour féodale, les maisons, forteresse, terre, hauteur, seigneurie, cens, rentes, appendices et appartenances de Jehay, échus à l'abbaye du Val-Benoît de la part de dame Agnès, fille de feu messire Quintin de Thuyn, chevalier, religieuse professe à l'abbaye, après la mort de demoiselle Yde, aussi fille dudit Quintin et sœur d'Agnès. — Frère Victor en fut investi et Jean Pannetier en fit hommage.

Présents : Jean de Lymborgh, échevin de Liège. Thibaut Proidhome, seigneur de Hemricourt, de Lantremenge, haut voué de Bléret, bouteiller héritable de l'évêché de Liège, Jacques de Momalle, Henri d'Yvoir.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, munie de 5 sceaux frustes en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

755. — 1513, 27 octobre. — (*Ir.*)

Pardevant la Cour allodiale de Liège comparurent Jean del Haye, demeurant à Naoust, représentant de feu Jacques de Lybermeit, partie faisant pour les enfants qu'il avait engendrés de demoiselle Elisabeth, sa femme, fille de Jacques de Lybermeit, et Henri Gauthier de Meien, d'autre part. Là, Henri releva les biens suivants : 1<sup>o</sup> un demi-bonnier de terre arable en lieu dit " derir les Mons " ; 2<sup>o</sup> un journal et demi de terre " alle Spine a Froymont " ; 3<sup>o</sup> 3 bonniers 3 journals " alle Spine a Batrefosse " ; 4<sup>o</sup> un bonnier " a Florichamps " ; 5<sup>o</sup> 3 journals " par desseur le fosse de Fontenaill " ; 6<sup>o</sup> un

demi-bommer "sur le fontayne de Fontenailhe"; 7<sup>o</sup> un bonnier "alle Mot", près du pré de "Doufosse"; 8<sup>o</sup> un tierçal journal "desseur Presbrefosse"; 9<sup>o</sup> une cour, maison et dépendances à Melen, tenues jadis par Jean Fléron de Melen, moyennant 2 muids d'épeautre de rente et 4 chapons de cens; 10<sup>o</sup> une autre cour, maison et dépendances à Melen, tenues par "Lambechon fil Trois Solz ly Corbesier", moyennant un demi-muid d'épeautre, 3 chapons et une poule de cens. Monseigneur Gérard de Pousseur, chevalier, seigneur de Villers et à Fraipont, jadis maître de la cité, et souverain mayeur pour le temps de la Cour allodiale, l'en investit du consentement de Jean del Haye, pour autant que ces biens meuvent en alleux de la Cour, moyennant 5 muids d'épeautre de rente annuelle à payer audit Jean del Haye.

Hommes allodiaux: Jacques de Fexhe, André de Wihogne, seigneur de Velroux, Jean de Lemborgh, échevin de Liège, Jean Groetboede, Jean d'Othée, Jean le Ghis, Jean de Huy, écuyer, Gauthier Huwar, Jacques de Corswarem, seigneur de Hierge, etc., Jean le Béliet, Baré Surlet et Onufrius de Cellier. — L'archiprêtre n'est pas nommé.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. Au dos de l'acte : "M. xxxi servant à XI<sup>e</sup> article. "

756. — 1513, 31 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège comparurent Lambert Craheal de Jupille, époux de demoiselle Maroie, fille de feux Firon de Lantremange et demoiselle Catherine, veuve de Pierre Tonnar, et dans la suite femme de feu Jean de Wandre, représentant feu Guillaume de Sombreffe, chevalier, seigneur de Reckheim, d'une part, et frère Victor delle Wardé, représentant l'abbaye du Val-Benoît, d'autre part. Là, Lambert Craheal échangea 12 muids d'épeautre de rente annuelle héritable, à prendre hors de 220 muids d'épeautre héritables que feu Stassin Chabot avait sur toutes les dîmes de la paroisse de Melen, à lui échues de la part de feu messire Guil. de Sombreffe, — et moyennant des prières à dire à l'abbaye du Val-Benoît, pour le repos des âmes des an-

cêtres de la femme de Lambert, — contre 7 muids 6 setiers d'épeautre de rente héritable à Jupille, dont les héritiers de Jean Piteit doivent 3 muids, Jamien le Ruyte, 2 muids, les héritiers de Jean Synon, 2 muids et Collin le boulanger, 6 setiers.

Le transport est fait par Pierre d'Heure, maire en ce cas remplaçant monseigneur Evrard, comte de la Marck et d'Arnerberch, souverain mayer.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, autrefois muni de 9 sceaux pendant sur double queue de parchemin. Il n'en reste plus que quelques fragments.

757. — 1513, 12 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Gauthier Lhoist, maire d'Oupeye, transporte à l'abbaye du Val-Benoît une rente de 8 muids d'épeautre héritables à prendre sur sa cour, maison et dépendances d'Oupeye, et sur tous ses autres biens qu'il lui devait à raison d'Arnold de Bombaye, mari de demoiselle Oude, fille de feu messire Quintin de Tuyng, chevalier, et à cause de dame Agnès, fille de messire Quintin, religieuse au Val-Benoît. Cette rente était due par le père de Gauthier à messire Quintin, mais dans le cas où les biens de Gauthier ne suffiraient pas pour les rapporter, celui-ci se réservait de recourir aux biens des orphelins de feu son frère Gilles, prétendant que la charge reposait tout autant sur les biens de ceux-ci que sur les siens.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège sous les sceaux de Jean Ryckman et de Jean Jacob de Fexhe, seigneur d'Otrange, maîtres des échevins. Sceaux enlevés.

758. — 1513, 12 décembre — (*Fr.*)

La cour jurée de l'église S<sup>t</sup>-Adalbert à Liège fait savoir que Jean de Streal de Chapon-Seraing, époux de demoiselle Marie, et Lambert Maréchal de Huy, époux de demoiselle Adille, fille de feu Hélin de Faimés, relevèrent de ladite

600 la moitié de deux places vides situées dans la rue du Laveur, à Liège, et la moitié de la place d'héritage d'Arnold de Termogne, dépendant de ladite cour moyennant la moitié de 12 marcs, 10 sols de cens par an. Ils les transcrivent à l'abbaye du Val-Benoît moyennant ledit cens à payer, et encore 45 aidants de cens à 24 sous l'aidant et 1 postulatus de Horne à 24 aidants à payer auxdits Jean et Lambert

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

750. — 1514, 27 janvier.

Voyez l'acte de 1514, 3 avril.

700. — 1514, 8 février. — (*Er.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin comparut Jeanne, veuve de Vincent Albert, échevin, qui demanda et obtint le record suivant: L'an 1507, 23 janvier, pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Guillaume de Mailhet transporta à Vincent Albert, échevin, comme mambour des orphelins de Jeanne, sa femme, et de feu Grand Jean du Chapeau de fer, le jeune, deux muids d'épeautre de rente annuelle héritable, le premier dû par Lymbon de Stordeur sur la vigne de Collart Massart, en lieu dit "Pillechoule", le second sur une pièce de "maret" située "en maret près du stordeur Gilles de Huy", tenue par Pierron delle Hospitaal.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 7 sceaux brisés, frustes, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

701. — 1514, 16 février. — (*Er.*)

Pardevant la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, frère Victor delle Warde, procureur de l'abbaye, afferme à Lucas Burgade de F'ooz 28 bonniers 8 verges grandes de terre à Poucet ainsi que la dime de ce lieu et un muid d'épeautre de rente dû par les pauvres de Poucet au

Val Benoît, 9 demers fortis de cens et 3 chapons dus par Jean le Corbesier, le jeune, dit Frankot le jeune, 9 deniers fortis de cens et 5 chapons dus par demoiselle Isabeau, veuve de Jean Codefrin de Poucet, le tout moyennant 91 muids d'épeautre de rente annuelle, et comme contregage, endéans les trois ans, lasomme de 100 postulatus de Juliers.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin. Sceaux enlevés.

762 — 1514, 17 février. — (Fr.)

Beaudouin de Halingen, commissaire de la cité de Liège, représentant en ce cas feu Collart Fabri, son beau-père, par acquêt fait pardevant les échevins de Liège, le 1<sup>er</sup> février 1482, à feu Jean de Kemexhe, cuvelier, fait savoir qu'ayant été saisi, pardevant les échevins de Liège, le 9 février 1514, pour défaut de paiement de 2 marcs de cens hérbitables, sur une place située en la rue du Laveur joignant l'hôtel du Val-Benoît, frère Victor delle Warde, procureur de l'abbaye du Val-Benoît, s'était offert pour purger la saisie et fut investi de ladite place, moyennant le cens annuel susdit.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 6 sceaux cousus dans des chemises de laine pendant sur double queue de parchemin.

763. — 1514, 18 février. — (Fr.)

Jugement rendu par les échevins de Liège. Guillaume, fils de feu Jacques de Libermeit et de feu Jeanne, fille de Pierre de Kemexhe, et Jean delle Haye, son beau-frère, mari de feu Elisabeth, sœur de Guillaume, ayant fait ajourner à quinzaine Antoine Goede, dont la femme était veuve de Gilles delle Roeze, pour avoir paiement de la moitié de 11 muids d'épeautre hérbitables, échus l'an 1512 à la saint André, gisant sur la maison dite "del Unicorn", située en Neuvise, à Liège, ils ont produit des pièces prouvant que l'an 1437, 27 juin, feu Alexandre de Lardier donna la jouissance de cette maison à Collart Loen, dit de Kemexhe,

moyennant 6 marcs de bonne monnaie de cens et 10 muids d'épeautre héritable, et que l'an 1480, feu Jacques de Liberméit, père de Guillaume et Elisabeth, avec Pierre de Kemexhe, représentant Collart Loen, donnèrent en héritage ladite maison à Gilles Remacle, moyennant paiement aux tréfonciers de 6 marcs de cens et 10 muids héritable, et à eux de 11 muids d'épeautre de rente annuelle. Les échevins de Liège donnent en conséquence gain de cause à Guillaume et à son beau-frère.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, donnée sous les sceaux (disparus) de Jean Ryckman et de Jean Jacob de Fexhe, seigneur d'Otrange, maîtres des échevins. Signé : *J. de Sarta per registrum. Marquée au dos "L xxxv."*

764. — 1514, 10 mars. — — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, André de Raucourt, "vairier", comme époux de Maroie, veuve de Jean des Tawes, transporte à frère Victor delle Warde, représentant l'abbaye du Val-Benoît, une maison, cortil et assise, contenant quatre "demoraigez" situés en Bremerue, près de la ruelle des Aveugles, lez la Porte S'-Léonard, sur laquelle elle aurait annuellement 20 aidants de Liège moyennant la somme de 20 florins communs.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

765 — 1514, 11 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Guillaume de Mailhes échange avec frère Victor delle Warde, procureur de l'abbaye du Val-Benoît, 3 muids d'épeautre de lige rente annuelle héritable contre 3 autres muids, pris hors de 12 muids d'épeautre de lige rente héritable, dus par Gilles Jenet, à l'abbaye du Val-Benoît. — Les 3 premiers muids sont à prendre sur une pièce de vigne d'un demi journal, dite "le vingne Grandame".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte suivant. Sceaux enlevés.

766. — 1514, 14 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Guillaume de Mailhes, moyennant une somme d'argent non indiquée, transporte à frère Victor delle Warde les 3 muids d'épeautre que celui-ci lui avait donnés en échange de 3 autres muids spécifiés dans l'acte précédent.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte précédent. Sceaux enlevés.

767. — 1514, 3 avril. — (*Lat.*)

Jean, abbé de S<sup>t</sup>-Jacques, à Liège, et les doyens de S<sup>t</sup>-Paul et S<sup>t</sup>-Denis, institués, par lettres du 27 janvier 1514, comme juges par le pape Léon X, pour décider du bien-fondé de la requête des abbayes du Val-Benoît, de Moulins, d'Aulne, du Val des Ecoliers, de Geronsart, de Marche, de Solières et de Robermont, de l'ordre de Citeaux et de celui de saint Augustin, au sujet de l'exemption du paiement du cens à la chambre apostolique, à la perception duquel avait été préposé André de Helchtener, écolâtre à S<sup>t</sup>-Servais, à Maestricht, comme sous-collecteur et Gérard Hollands, procureur fiscal de la chambre, décident que les peines comminées par les collecteurs de ce cens devaient être révoquées, au moins en ce qui concernait l'abbaye du Val-Benoît (car il ne s'agit que d'elle dans la pièce présente), représentée devant le juge par son procureur, frère Victor delle Warde.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un grand sceau ogival brisé, pendant sur double queue de parchemin et cousu dans une chemise de cuir.

768. — 1514, 29 avril. — (*Fr.*)

Servais Wyshagen, recteur de l'autel de S<sup>t</sup>-Thomas de

Cantorbéry en l'église S<sup>t</sup>-Paul à Liège, fait savoir que Jean le Hurryr d'Heure-le-Romain a relevé de sa cour de tenants un cortil, jardin et assise d'environ 5 verges grandes, à Heure-le-Romain, moyennant paiement à l'abbaye du Val-Benoît de 10 deniers fortis, 1 1/4 chapon héritables et 1 muid d'épeautre de rente annuelle.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

769. — 1514, 4 mai. — (*Fr.*)

Voyez l'acte de 1594, 18 mars.

770. — 1514, 15 mai. — (*Fr.*)

Les échevins d'Ougnée et Sclessin font savoir que frère Victor de la Warde, procureur et souverain mambour de l'abbaye du Val-Benoît — à raison de sœur Catherine Jamaire, fille de feu Jean Jamaire le jeune, religieuse professe au Val-Benoît,—demanda un record concernant tous les héritages qui ont appartenu à Jean Jamaire de Pilchoulle, près du Val-Benoît, et situés à Ougnée et Sclessin. On cita Laurent de Wérixhas, "fillaistre" de la veuve de Jean Jamaire le jeune, et comme celui-ci n'y fit aucune opposition, le record fut donné dans la forme suivante :

L'an 1412, 29 mai, Jean Jamaire de Graveroule, échevin d'Ougnée et Sclessin, comparut devant la cour des échevins comme mambour de Petit Piron, fils légitime de feu Piron Moret et mari de dame Catherine, mère de Petit Piron, lequel demanda un record pour savoir comment, le 28 avril 1409, feu Piron Moret avait transporté "en wagier" le tiers d'un tierçal journal de vigne, situé "en Bealmont", à Collin Mostet, le houilleur de Jemeppe, pour une certaine somme d'or et d'argent que ledit Piron lui devait ; comment, ensuite, celui-ci le transporta à Petit Piron et comment Jean Jamaire, en qualité de mambour de celui-ci, en avait été investi en son nom, le 30 mars 1411 ; ces transports avaient



été fait chaque fois moyennant payement au seigneur tréfoncier du tiers des cens et rentes redevables ; les mines de houille restaient toujours à Jean de Brusse.

L'an 1422, le 5 mars, pardevant les mêmes échevins, Jean Guillaume de Sclessin transporta à Collart, fils de Jean Jamaire de Fragnée, 3 1/2 journals de terre arable situés à Ouagnée "derrière le petit Maret" moyennant 4 muids d'épeautre de rente annuelle, héritable aux cours et seigneurs tréfonciers.

L'an 1422, 31 décembre (vieux style 1423), pardevant les mêmes échevins, Collart, fils Jean Jamaire, en vertu du retrait que faisait valoir Jean de Fantin comme parent de Jean Guillaume, par sa femme Marie, fille du dit Jean Guillaume, lui transporta les héritages ci-dessus déclarés, moyennant les "redevabilités" susdites.

L'an 1423, 12 mars (le copiste écrit par erreur "l'an des-semdit, ce qui serait l'année moderne 1422), ledit Jean de Fantin transporta les mêmes biens audit Collart, fils de Jean Jamaire.

L'an 1448, 16 décembre, pardevant les mêmes échevins, Collart Libot, le houilleur, releva les biens qui suvent et les transporta à Jean Jamaire, fils de Collart Jamaire : un demi-journal de vigne situé "en le phalize", moyennant une rente annuelle et héritable "à la vendange" d'une aime 10 setiers 3 quartes et une pinte de vin "moske alle cuve" — les ouvrages de houille réservés à ceux à qui ils reviennent de par la loi.

L'an 1454, 14 septembre, pardevant les mêmes échevins, dame Jeanne, femme de Thonet Malchaire le vieux, demeurant à Avroy, fit ajourner Jean Jamaire, fils de Collart, pour racheter 4 muids 2 setiers d'épeautre héritable qu'il avait reçus de Jean Dary, chanoine régulier de Saint-Gilles, fils de dame Jeanne.

L'an 1456, 13 janvier, pardevant les mêmes Thonet Malchaire le vieux et dame Jeanne, sa femme, transportèrent à Jean Jamaire, fils de Collart, les 4 muids 2 setiers d'épeautre susdits, un des courts, maison, jardins, vignes, etc., tels qu'ils leur étaient parvenus de la part de feu Jean Jamaire, curé d'Avroy.

L'an 1456, 6 mars, pardevant les mêmes, Jean Moret le vigneron, demeurant à Grenneville près du Val-Benoît transporta à Jean Jamaire le vigneron une pièce de vigne dite "le Cowette", située en Bealmont, pour sus avoir annuellement 2 muids d'épeautre hértables.

L'an 1456, 3 mai, pardevant les mêmes, Jaspar, fils de Warnier de Longdos, transporta à Jean Jamaire le vigneron une partie d'une île située dans la Meuse, devant Sclessin, mesurant 3 journals, pour sus avoir annuellement un muid d'épeautre hértable.

L'an 1456, 3 mai, pardevant les mêmes, Gérard Jennet, fils de feu Jean Jennet, échevin d'Ougnée et Sclessin, transporta à Jean Jamaire, le vigneron, un muid d'épeautre hértable sur diverses pièces de terre spécifiées dans l'acte (ensemble 1 bonnier 3 journals, terres et pré).

L'an 1462, 12 janvier, pardevant les mêmes, Lambert de Laveur, le houilleur, transporta à Jean Jamaire, le vigneron, 1<sup>o</sup> une cour, maison et dépendances "en Bealmont"; 2<sup>o</sup> une pièce de vigne d'un demi-tierçal journal; 3<sup>o</sup> un autre demi-tierçal journal de vigne; 4<sup>o</sup> un demi-bonnier de pré et 5<sup>o</sup> un autre demi-bonnier de pré, pour sus avoir 4 muids d'épeautre hértables.

L'an 1465, 8 janvier, pardevant les mêmes, Thonnart Malchaire d'Avroy, le vieux, transporta à Jean Jamaire, le vigneron, un demi-muid d'épeautre hértable sur une pièce de terre "à Boumonfosseit".

L'an 1465, 30 janvier, pardevant les mêmes, Henri le Proidhomme, fils de feu Henri Petitboin de Jemeppe, transporta à Jean Jamaire, le vigneron, une aïme de vin hértable prise hors de deux aïmes de vin hértables dont Jean, fils de Warnier de Longdos, avait l'autre, sur différentes pièces d'héritage, spécifiées dans l'acte, en tout 3 journals de vigne.

L'an 1467, 15 juin, pardevant les mêmes, Jean, fils de Warnier de Longdos, transporta à Jean Jamaire, le vigneron, une aïme de vin sur 1 1/2 journal de vigne.

L'an 1468, 10 juillet, pardevant les mêmes, Jean Albry, le jeune, transporta à Jean Jamaire, le vigneron, un muid

d'épeautre héritable sur une île située devant Selessin, jadis à Jaspas de Longdos, contenant environ 3 journals. Ledit Albry en avait été investi en vertu d'un retrait qu'il avait fait d'une vente faite par Jaspas de Longdos à Jean Jammaire. Le muid pourrait être perçu après les 3 muids que ladite île devait à la dame de Selessin.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Des 7 sceaux qui pendaient sur double queue de parchemin, il ne reste plus que des fragments insignifiants.

771. — 1514, 4 juin. — (Fr.)

Voyez l'acte de 1537, 4 octobre.

772. — 1514, 10 juin. — (Fr.)

Voyez l'acte de 1537, 4 octobre.

773. — 1514, 29 juillet. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège Jean de la Haie transporte à Jacques, son fils, qui les transporte à son tour — en l'honneur de sa sœur Marie, religieuse au Val-Benoît, — à Baudouin Remacle, représentant l'abbaye du Val-Benoît, 16 muids d'épeautre de rente héritable, à savoir : 4 setiers d'épeautre dus jadis par Lambert del Weert, maintenant par Jean Libot ; 2 muids d'épeautre dus par Jean Philippar de Waroux ; 5 muids d'épeautre dus par Henry Gauthier de Melen ; 3 muids d'épeautre dus par demoiselle Maroie Bealrîve sur la maison du Blanc Mouton ; 5 muids 4 setiers d'épeautre dus par les héritiers de Pierre Loon sur la maison de Loricorne " en Noevis ". — En échange, Baudouin Remacle, en vertu d'une commission lui donnée par l'abbaye en date du 5 juillet 1514, transporta auxdits Jean et son fils tous les biens qui pouvaient échoir à Marie, leur fille et sœur, de la part de sa mère. Cette commission est approuvée, le 28 juillet, par l'abbé de Moulins, visiteur du Val-Benoît.

em de la Haie paie ensuite 50 postulatus de Horne au Val-Benoît pour les habillements de sa fille.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

774. — 1514. 17 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, frère Victor del Warde, procureur de l'abbaye du Val-Benoît, partie faisant pour sœur Marie, veuve de feu Thomas del Leure, pour son usufruit, ainsi que pour frère Arnold, son fils, pour la propriété, tous deux profès de l'abbaye du Val-Benoît, ayant fait citer Gilles de Crisnée, voué de Huy, pour avoir assignation de 5 12 muids d'épeautre de rente annuelle héréditaire, obtient gain de cause.

(Au verso de l'acte) : Le 19 novembre 1514 signification du jugement a été faite par deux sergents des échevins de Liège audit Gilles, qui n'y a pas répondu.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège, munie encore d'un fragment de sceau cousu dans une chemise de laine, pendant sur double queue de parchemin.

775. — 1515, 19 mai. — (*Fr.*)

Erard de la Marck, évêque de Liège, fait savoir que devant sa Cour féodale Guillaume d'Athin, fils de feu Jean d'Athin et petit-fils de Wauthier d'Athin, a relevé la forteresse, maison, terre, hauteur, justice et seigneurie (haute, moyenne et basse) de Jehay, pour transporter ses droits à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par son procureur frère Victor delle Warde, et comme homme de fief par Henri, fils de Hubert Corbea de Jeneffe, en retour du pain et prébende qu'il y recevra avec sa femme, leur vie durant.

Mayeur de la Cour (lieutenant féodal), Jean Jacob de Fexhe, échevin de Liège. Hommes de fief : Thibaut Proidhomme, seigneur de Hemricourt, de Lautremange, etc., Thierry, maire de Bierset, Mathieu de Hasque, Jacquemin de Presseur.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un grand fragment de sceau en cire rouge pendant sur double queue de parchemin.

776 — 1515, 4 juin. — (Fr.)

Devant les échevins de Liège, Gilles de Crisnée, voué de Huy, en exécution du jugement du 17 octobre 1514, transporte à frère Victor delle Warde, représentant l'abbaye du Val-Benoît, une rente héritable de 5 1/2 muids d'épeautre par an, pris hors d'une rente de 17 1/2 muids, qu'il avait sur une maison et dépendances situées "à Septroise", terre de Vierset (Versey), dites "le cheruaige Quintin". Cette rente sera redimible en tout temps moyennant paiement de la somme que feu Thomas del Leure, que l'abbaye dit représenter, a déboursée.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège, munie de deux fragments de sceaux en cire verte, frustes, pendant sur double queue de parchemin.

777. — 1515, 21 juin. — — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Jean Grandjean, le couvreur, transporta à Jeanne, femme de Henri le Corbesier de Fléron, une maison et dépendances situées "en Chocke Oultremeuse" à Liège, occupées par Hubert le Corbesier, moyennant paiement par Henri le Corbesier à Jean Grandjean et à Catherine, sa femme, veuve de Louis de Bellaire, père et mère de ladite Jeanne, leur vie durant, de 13 florins y compris les treffons. Et si ledit Grandjean et sa femme voulaient habiter la maison, ils le pourraient, mais en ce cas Henri et sa femme ne leur devront rien. Après le décès de Grandjean et de sa femme, la maison appartiendra à Henri et à sa femme, moyennant 10 1/2 griffons de treffons.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Les sceaux qui pendaient sur double queue de parchemin sont enlevés.

778. — 1515, 24 juillet. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin comparurent Georlet Jamar des Vignes, fils de feu Jean Jamar des Vignes, et frère Victor delle Warde, souverain mambour pour l'abbaye du Val-Benoît. Le premier transporte au second une demi-aime de vin, en échange d'une autre demi-aime de vin sur 1 1/2 journal de vigne gisant "à Lardier"; un demi-journal de vigne "desseur le Trebusen"; 1 1/2 journal de vigne tenus par Jean de Longdos et Jean Guillaume. Il transporte en outre un muid d'épeautre sur les biens qui furent jadis à Adilhe delle Baiche et 4 setiers d'épeautre que doit Gilles Jennet sur une pièce de terre située à "Bomonfosseit", moyennant 10 setiers d'épeautre de rente annuelle héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, troué en divers endroits, muni de 5 sceaux pendant sur double queue de parchemin et cousus dans des chemises de cuir.

779. — 1515, 24 septembre. — (Fr.)

Pardevant la cour de justice du voué de Liers, Gérard, fils de feu Gérard le Clerc de Liers, le jeune, vendit à Piron le Parmentier de Voroux, mambour de la compagnie et confrérie de Notre-Dame en l'église de Liers, pour la somme de 15 florins, reçue de Piron et de Jean Lefevre, mambours de ces confréries, un muid d'épeautre de rente héritable sur une cour, maison et dépendances en lieu dit "en Leawice".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

780. — 1515, 6, 14 et 17 octobre. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Henri de Longchamps, époux de demoiselle Marie, fille de feu Thierry de Clouquier, transporte à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Victor delle Warde, un muid d'épeautre sur un "boveraiqe"

(aussi appelé dans l'acte "maison et cheruaige"), situé à Vieux-Waleffe (Vies Waleve, Waleve le Chesteau), en lieu et place de la moitié de 3 muids d'épeautre de rente qu'il devait à l'abbaye avec Gérard Tollet et Jean de Vervoz, époux des filles de feu Jean de Cloquier, frère de Thierry susdit. Comme ces paiements n'étaient plus faits depuis longtemps Henri de Longchamps demanda à dégager sa responsabilité en proposant à l'abbaye l'échange susdit. — L'abbaye du Val-Benoît l'approuva le 14 octobre, et le 17, frère Victor reparut devant les échevins de Liège, muni des lettres d'approbation de l'abbesse Agnès de Pousseur.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée sous les sceaux (disparus) de Jean Conrar et de maître Gilles de Fanchon, licencié en droits et lois, maîtres des échevins.

781. — **1515, 16 octobre.** — (*Fr.*)

Voyez l'acte de 1537, 4 octobre.

782. — **1515.**

Voyez l'acte de 1537, 4 octobre.

783. — **Huy. 1516, 12 janvier.** — (*Fr.*)

Erard de la Marck, évêque de Liège, fait savoir qu'à la prière de l'abbaye du Val-Benoît, qui était en conflit avec la dame de Berlo, son fils Arnold et un nommé Louis de Rue "soy disant avoir les prises des huylleres de ladictie dame de Berloe" au sujet des houillères situées devant l'abbaye du Val-Benoît et qui constituaient un danger, en cas d'inondation, pour l'église du Val-Benoît, il a fait signifier auxdits de Berlo de s'abstenir de voies de fait ou de menaces contre l'abbaye (1). (Signé) Erard.

(1) L'abbaye avait "fait remplir la fosse par les seurs converses dedict couvent" et les de Berlo s'étaient avancés sur les terres de l'abbaye.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

784. — **Le Val-Benoît. 1516, 6 mars** — (*Fr.*)

Catherine "Piere", abbesse du Val-Benoît, afferme la cense de Thiernesse à Jean Rennechon, dit d'Angleur, pour un bail de 12 ans, aux conditions stipulées dans le bail du 26 septembre 1504. (Voyez plus haut.)

Fait au Val-Benoît en présence de l'abbé de Moulins, du *pater* dom Toussaint, de dom Gérard du Pairon, et de frère Victor delle Warde.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin sans trace de sceaux.

785. — **1516, 17 mars**. — (*Fr.*)

Relief de la seigneurie d'Heure-le-Romain devant la Cour allodiale de Liège, par Hubert Heackaer, procureur de l'abbaye du Val-Benoît.

Souverain mayeur: Gérard de Pousseur, chevalier, seigneur de Villers et à Fraipont. Hommes alluens: Georges Marcket, seigneur d'Oreye, chevalier, bailli et mayeur du Pont d'Amersœur, Jean Jacob de Fexhe, André de Wihogne, seigneur de Velroux, et Jean de Limbourg, échevins de Liège, Jean de Huy, écuyer, Gauthier Huart, Jean le Berlier, Fastré Baré Surlet, seigneur de Chockier, Jean Groetbode, Jean d'Othée, Jean le Ghis et Onufrius du Cellier.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

786 — **1516, 29 avril**. — (*Lat.*)

Jacques, abbé de Cîteaux, et les définites du chapitre général de l'ordre, font savoir qu'à la demande exposée par l'abbesse du Val-Benoît, de pouvoir aliéner une rente annuelle de 12 florins du Rhin provenant de la succession de cer-



taines religieuses, à cause des dégâts occasionnés par les inondations, qui à certaines époques de l'année les ont forcées à célébrer les divins offices en dehors de l'église, et pour d'autres causes encore, ils ont délégué les abbés d'Aulne, du Val-Dieu et du Val S<sup>t</sup>-Lambert pour s'informer et décider au nom du chapitre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni du sceau rond, ébréché, en cire jaune, du chapitre de Cîteaux, pendant sur double queue de parchemin. Il représente la sainte Vierge étendant son manteau sur des abbés, munis de leurs crosses et agenouillés à ses deux côtés. Légende: SIGILLVM DIFFINI... CIST...

787. — 1516, 27 mai. — (*Fr.*)

Devant la Cour allodiale de Liège, frère Victor delle Warde, procureur de l'abbaye du Val-Benoit, relève les alleux situés près de l'abbaye, spécifiés dans l'acte de 1306, 3 décembre.

Hommes allodiaux: Onufrius de Cellier, mayeur substitué pour noble homme messire Gérard de Pousseur, chevalier, seigneur de Villers et à Fraipont, souverain mayeur. — Messire George Marcket, chevalier, seigneur d'Oreye, Jean Jacob de Fexhe, André de Wihogne, seigneur de Velroux, Jean de Lymborgh, échevins de Liège, Jean de Huy, écuyer, Gauthier Huwar, Jean le Berlier, Fastré Baré Surlet, seigneur de Chockier, Hubert de Mouhin dit de Vaultx, jadis maître de la Cité, Jean Groetbode, secrétaire d'icelle, Jean le Ghis.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 3 décembre 1306, muni de deux fragments de sceaux ogivaux en cire verte pendant sur double queue de parchemin (celui de l'archiprêtre et celui de la Cour même). Sur ce dernier, nous avons encore pu lire les lettres: SIGILLUM CURTIS... ALLODIALIUM...

788. — 1517, 26 janvier. — (*Fr.*)

Devant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Collart Noël, le

brasseur de Jemeppe, vend à Georlet Jamar une rente d'un muid d'épeautre par an qu'il a sur une vigne tenue par ledit Jamar, située "en Pilchoulle", joignant aux dames du Val-Benoît, et 4 setiers sur une maison et dépendances tenues par Gilles delle Mallieu, également "en Pilchoulle".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un fragment de sceau en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

789. — 1517, 22 août. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, dom Mathieu delle Ruwelle, procureur, et Baudouin Remacle, mambour de l'évêque de Liège, représentant ensemble l'abbaye du Val-Benoît, transportent à Jean Saillet d'Ans, meunier, à tenir de l'abbaye à accense héritable pour cent ans et un jour, un moulin, maison et dépendances, dit le Molyneal, situés à Ans, moyennant 18 muids d'épeautre de rente héritable par an. — Pardevant les échevins de Liège, Jean Saillet a transporté à l'abbaye 2 muids sur de bonnes propriétés ; il n'en devra donc plus que 16. Il fournit comme contregage 6 muids d'épeautre de rente. Enfin il s'engage à réparer le moulin qui tombait en ruines, et à l'entretenir. Chaque année, deux voirs-jurés des eaux pourront le visiter pour voir si tout est en ordre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux disparus.

790. — 1517, 22 août. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Gilles Enstas transporte à dom Mathieu delle Ruelle, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, en paiement de la somme que devait à l'abbaye Jean Saillet, meunier, pour réparations et entretien des édifices du "Molinea" à Ans, qui lui avait été accensé ce jour même pour cent ans et un jour, une cour, maison et dépendances situées "en thier S<sup>t</sup>-Giele", en lieu dit "alle haye Sanctus", assez près de "poncea de S<sup>t</sup>-Giele", contenant

4 bonniers, qui fut à messire Gauthier de Sprumont, curé de "Beeffe". — Ces biens sont donnés comme contregage pour l'exécution des réparations et l'entretien du "Molinea". — Ledit Gilles s'oblige en outre corps et biens comme plège.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

791. — 1517, 22 août — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Jean de Wasseiges transporte à dom Mathieu delle Ruelle, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, pour le contregage dû par Jean Saillet, meunier, à l'occasion du rendage héritable de cent ans et un jour qu'il a du "Molinea" d'Ans, 3 muids d'épeautre de rente annuelle héritable à prendre hors de 4 muids qu'il avait sur le quart d'une maison et dépendances situées à Sainte-Marguerite "entre ses hayes".

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège. Sceaux disparus.

792. — 1517, 22 août. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Jean Saillet, meunier, ayant reçu à un bail emphytéotique, de la part de l'abbaye du Val-Benoît, le moulin et dépendances dits "le Molinea", situés à Ans, moyennant une rente de 18 muids d'épeautre par an, transporte à l'abbaye, représentée par dom Mathieu delle Ruelle, en diminution de ladite rente, 2 muids d'épeautre de rente qu'il avait sur un bonnier de pré situé "en Mollinvaul".

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

793. — 1518, 1<sup>er</sup> mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, dom Mathieu de la Ruelle, procureur de l'abbaye du Val-Benoît, avait fait citer Gau-

thier de Blehen pour avoir paiement de 6 muids d'épeautre, en se basant sur un jugement rendu par les échevins de Liège, le 24 juin 1505, d'après lequel Gauthier de Blehen avait été condamné au paiement de cette somme à Philippe de Pousseur. Or, le 23 octobre 1510, Godefroid, fils de Philippe de Pousseur, avait transporté lesdits 6 muids en l'honneur de ses sœurs Agnès et Jeanne, religieuses au Val-Benoît, à l'abbaye. Celle-ci obtient gain de cause.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

794. — 1518, 6 mars. — (*Fr.*)

Thomas Buchair, "le scalleteur", demeurant à S<sup>te</sup>-Marguerite lez-Liège, déclare que devant sa cour de tenants il a donné héritablement à accense à Evrard, fils de Denis Sandrekin "le scripvier", une maison, "jardin aux houbilhons" et dépendances, situés hors de la porte S<sup>te</sup>-Marguerite, à Liège, paroisse de S<sup>t</sup>-Séverin, moyennant les treffons et un florin de cens par an audit Thomas, et 4 *sois bone* de crû relief et de requestion. Comme contregage ledit Evrard devra exécuter à la maison des réparations jusqu'à concurrence de 20 florins en 4 ans.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

795. — 1518, 15 mars. — (*Fr.*)

Voyez l'acte de 1505, 18 avril.

796. — 1518, 16 avril. — (*Fr.*)

Accord fait entre frère Mathieu de la Ruelle et frère ... de Lasu, procureurs de l'abbaye du Val-Benoît, Jean Rennechon, bouvier de Thiernesse, et Gérard, fils de Collard le Minneur, dit de Quinte (Cointe), de troisième part, au sujet des houillères dites "del Cron Chayne" à Sclessin et Fagnée, dans lesquelles les trois parties entrent comme "par-

choûmiers — avec cette réserve que les deux premières devront payer à la troisième, pour certains travaux exécutés, la somme de 13 florins petits et 4 setiers de wassend.

Archives de l'Etat à Liège. Chirographe sur papier.

797. — 1518, 25 octobre.

Voyez l'acte de 1534, 7 décembre.

798. — 1518, 15 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Selessin, Léonard Frérard d'Ougnée vend à Corneille Walscart, chapelain de la cathédrale de Liège, 3 muids d'épeautre de rente sur tous ses biens et spécialement sur une maison, jardin et dépendances à Ougnée, pour la somme de 60 florins, et 2 florins pour le "beveraige, cortaigne et frais de loy".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, très endommagé, encore muni d'un petit sceau pendant sur double queue de parchemin.

799. — 1519, 8 février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Selessin, Henri le Charlier, citoyen de Huy, transporta à dom Mathieu, procureur et receveur de l'abbaye du Val-Benoît, 3 muids d'épeautre de rente annuelle héritable sur une "faixhe" de vigne, située "en thier de Pillechoule".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 6 sceaux ou fragments de sceaux en cire brune pendant sur double queue de parchemin et cousus dans des chemises de laine.

800. — 1519, 1<sup>er</sup> mai. — (*Fr.*)

Elise de Presseur, abbesse de l'abbaye de la Vigne lez-Vivegnis, de l'ordre de Citéaux, fait savoir que l'abbaye du Val-Benoît lui a fait remise d'une rente héritable de 5 muids

6 setiers d'épeautre qu'elle lui devait à l'occasion de l'admission à l'abbaye de la Vigne de deux dames du Val-Benoît, Ide de Deyst et Péronne d'Anvers. Après leur mort ou en cas de retour de ces dames au Val-Benoît, la rente devrait de nouveau être payée par la Vigne au Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau rond en cire brune pendant sur double queue de parchemin. Il représente la sainte Vierge avec l'Enfant Jésus. Légende : ...CONVENTVS DE VINEA... Il reste un petit fragment d'un second sceau pendant également sur double queue de parchemin.

801. — 1519, 11 mai.

Voyez l'acte de 1527, 4 septembre.

802. — 1519, 11 juin. — (*Fr.*)

Henri Thomeson de Jupille fait savoir que Jean de Pied de Bœuf de Jupille, pour l'usufruit, et Guillaume, Jean et Mathieu, frères, fils dudit Pied de Bœuf, pour la propriété, ont relevé de sa cour de tenants 10 journaux de pré en lieu dit "en Gerarster", à tenir de lui moyennant 7 griffons de cens, comptés 10 livres 10 sous le griffon, par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

803 — 1519, 22 juillet. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des échevins d'Ougnée et Sclessin, Guillaume de Mailhet, le jeune, vend à Gauthier delle Couronne, brasseur, citain de Liège, pour la somme de 100 florins, 5 muids d'épeautre de rente annuelle sur une cour, marson et dépendances avec les vignes joignant au bois du Val-Benoît, rente qu'il tenait de ses parents et grands-parents.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

804. — 1519, 27 octobre. - - (*Lat.*)

Sentence de l'official de Liège, en cause l'abbaye du Val-

Benoît contre Guillaume et Jaspar de Forron au sujet du quart de l'héritage de Jean Gérardi, réclamé par sa fille Jeanne, religieuse au Val-Benoît, et qui leur était contesté par ses deux frères. L'abbaye du Val-Benoît obtient gain de cause.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé

805. — 1519, 19 décembre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des échevins d'Ougnée et Sclessin, comparurent Jean, fils de feu Jean du Chapeau de fer, Guillaume de Boy, demeurant à Seraing, représentant "par vertu d'acquest" Arnold de Thys, qui avait comme femme, Jeanne, sœur de Jean susdit, et Jean Jamart, qui avait comme femme Catherine, aussi sœur de Jean, lesquels montrèrent une cédule de papier contenant l'accord fait entre eux après le décès de Marie, veuve de Guillaume de Mailhet, de Guillaume, son fils, et d'un enfant dudit Guillaume. D'après cette cédule, Jean devait avoir héritablement une aïme de vin due par monseigneur Henri sur une vigne à Sclessin ; item, un muid d'épeautre dû par Toussaint le Parmentier, situé "en Leareche" ; item, une pièce de vigne en deux pièces, dite "le Hasier", avec un triexhe et un pré ; item, 2 muids d'épeautre héritablement sur 4 pièces de vigne "en Pilcoulle" qui furent audit Guillaume de Mailhet avec maison et dépendances. Guillaume de Boy doit avoir pour sa part la vigne qu'on dit "de Xhendremale" et le pré du même nom ; item, une terre dite "le Xhrollet". Le pré et la terre, il les accense à Jean, moyennant 2 muids d'épeautre de rente annuelle, ainsi que 2 setiers payables à l'abbaye du Val-Benoît et 4 setiers à madame de Berlo. Guillaume doit encore avoir un demi-muid d'épeautre sur la cour, maison et jardin qui furent à Franckin, à présent à Stevenart, demeurant "alle Cowe de Vache". Enfin, Jean Jamart doit avoir 4 pièces de vigne "en Piellecoulle" moyennant paiement des treffons, c'est-à-dire 7 muids d'épeautre à Henri le Vanneir, 1 aïme de vin au représentant de Marie Rose, 5 muids d'épeautre à Wa-

thelet delle Couronne, 2 muids d'épeautre à Jean du Chapeau de fer, chacun d'eux devra du reste payer les treffons sur sa part. Ainsi Jean du Chapeau de fer devra payer à Onufrius de Cellier 8 muids d'épeautre et d'autres cens, et Guillaume devra payer à Barthélemy de Pepengne 6 muids d'épeautre et à Arnold de Thys 4 muids d'épeautre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

806. — 1519. — (*Err.*)

Pardevant les échevins d'Awans-en-Hesbaing, Henri Bottin d'Awans, mambour laïc de l'abbaye du Val-Benoît, demanda à avoir un record au sujet des biens de l'abbaye à Awans, ce qui lui fut accordé en ces termes : L'an 1506, 2 novembre, Agnès de Pousseur demanda à relever les biens suivants parvenus à Jeanne de Bombaye, religieuse au Val-Benoît, par succession de feu Renard de Bombaye, son frère : "Sur le Piron", 3 bonniers 1 verge grande de terre tenus par Baldon des Bordon ; "alle Spinet à Corbeaul", 4 bonniers tenus par le même ; "en Sart près de fons de boy", 24 verges grandes 4 petites tenues par François, fils Stasson de Xhendremael ; "en Pevilhe", 6 journals tenus par Baldon susdit, et 5 verges grandes 18 petites de terre tenues par Jacques Bordouxhe ; 8 verges grandes 4 petites tenues par Henri Bottin ; 8 verges grandes 15 1 2 petites, sans le ruisseau, tenues par le même ; 3 verges grandes 19 petites tenues par le même ; 8 verges grandes 7 petites tenues par Hanchanne delle Croix ; 10 verges grandes 15 petites tenues par Henri Bottin (dont 6 verges grandes 19 petites seulement appartiennent au Val-Benoît) ; 9 verges grandes 7 petites, tenues par Jacques Bordouxhe ; 16 verges grandes 8 petites, tenues par Henri Bottin ; 1 journal tenu par le même ; "alle voie de Tiegoule et de Waroux", 1 bonnier de terre tenu par le même ; 9 verges grandes et 1 2 petite tenues par le même ; 3 journals tenus par Jean Hubar d'Awans, dit Hanchoulle ; "à tier de Champeal" 3 journals tenus par Henri Bottin ; 16 verges grandes 4 petites "gissant Tiegoul" tenues par Jacques Bordouxhe ; 7 verges grandes 18 petites tenues par



les héritiers de Jean Michel ; 1 journal 3 verges petites tenus par Jacques de Tiege ; 39 verges grandes 15 petites ; 8 verges grandes 13 petites tenues par Jean Stassart ; 8 verges grandes 2 petites tenues par Jacques Bordouxhe ; 3 verges grandes 19 1/2 petites ; 3 verges grandes 14 1/2 petites tenues par Henri Bottin, situées à "pazeal de Broucke" ; 4 verges grandes tenues par le même de messire Louis de Chockier ; 35 verges grandes 13 1/2 petites tenues par Jacques Bordouxhe, Henri Bottin et Guillaume de Loncin ; un 1/2 bonnier et 7 verges petites tenus par Masset de Tiege.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

807. — 1520, 1<sup>er</sup> mars.

Voyez l'acte de 1534, 7 décembre.

808. — 1520, 3 juillet. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Jamart des Vignes rachète à Gauthier delle Trodomme 5 muids d'épeautre de rente héritable acquis par Gauthier de feu Guillaume de Mailhet le jeune, sur tous les héritages de feu Guillaume de Mailhet le vieux, pour la somme de 100 florins.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 5 petits sceaux ronds en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

809. — 1520, 3 décembre.

Voyez l'acte de 1521, 14 mai.

810. — 1521, 13 mars. — (*Fr.*)

Jugement rendu par les échevins de Liège.

Pascal Bouhon, mambour de l'abbaye du Val-Benoît, avait cité Guillaume, dit Wilkin delle Goffe, "naiveur", afin de voir

casser le transport à lui fait par feu Jacques de Momalle, de 5 florins de cens sur sa maison située " alle Goffe ". Suivant le testament de Robert de Momalle, père de Jacques, approuvé aux échevins de Liège, le 4 novembre 1498, il laissa une grande partie de ses meubles et biens à feu demoiselle Yde, sa femme, et celle-ci par son testament, approuvé le 14 mai 1509, avait laissé à Jacqueline, fille de son fils Jacques, actuellement religieuse au Val-Benoît, les 5 florins de cens héréditaires que ledit Jacques avait dans la suite, sans avoir ce droit, vendus audit Guillaume, dit Wilkin delle Goffe.— Conformément à la demande de l'abbaye du Val-Benoît, cette vente fut cassée par les échevins de Liège.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

811. — 1521, 30 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Selessin, Thomas de Longdoz vend à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Pascal Bouhon, un demi-journal de terre situé à Cugnée et Selessin.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 2 fragments de sceaux en cire verdâtre pendant sur double queue de parchemin.

812. — 1521, 14 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Fexhe-Slins (Fexhe le Fraireuze), Pascal Bouhon, clerc, citain de Liège, compteur de l'abbaye du Val-Benoît, avait fait ajourner Thierry, maire de Bierset, représentant Jean Jacob, dit le Clerc, échevin de Liège, afin qu'en sa présence et pour qu'il pût y répondre, la cour donnât un record sur les points suivants :

Comment l'abbaye du Val-Benoît avait et tenait de ladite cour 1 bonnier de terre arable situé " en le Bouxhaille " ; qui le tenait de l'abbaye, à qui il joignait, si la cathédrale de Liège, seigneur tréfoncier, en avait été saisie pour faute

de paiement du cens foncier, comment Pascal l'avait relevé de ladite cour, comment Thierry susdit avait dans la maison "de Pot d'oir en Vinave d'Ysle à Liège", appartenant à Henri de Slins, échevin de Fexhe, reconnu que ladite terre appartenait à l'abbaye du Val-Benoît, et comment il en avait payé le cens pour ladite abbaye pour l'an 1520, en un mot tout ce que la cour en saurait tant par registres que par mémoire.

La cour, s'inspirant de tout cela et au moyen d'un vieux stock de la cathédrale de Liège, se terminant en 1358 et un autre pour les années 1460-1465, donne le record dont le contenu suit :

Le premier stock disait : "Le Vaulbenoit sept deniers fortis sur une piece de terre gisant alle Bouxhaille joindant à ung demy bonier de terre appartenant à Johan Bealtry..."

Le stock de 1460-1465 : "l'abbé delle Vaulbenoit doit sur ung bonier de terre gissant en la Bouxhaille dont Johan Collay en solloit wangnier la moitié et Johan Jacob l'autre, sept deniers fortis".

Le 23 juin 1500, Materne Serval, mambour de la cathédrale de Liège, a fait "foringier" sur l'abbaye du Val-Benoît un bonnier de terre, etc., pour faute de paiement de 7 deniers fortis de relief et d'amende. — Depuis la date de cette saisine, Jean Jacob, dit le Clerc, échevin de Liège, a toujours payé à la cour de Fexhe, au nom du Val-Benoît, lesdits cens.

L'an 1520, 3 décembre, Pascal Bouhon relève la terre devant la cour de Fexhe, au nom de l'abbaye, de même que 14 verges grandes de terre situées sous "le Long Preit". Différents échevins de la cour déclarent se rappeler parfaitement que l'an 1520, 3 décembre, Thierry de Bierset, représentant Jean Jacob, déclara dans la maison de la rue du Pot-d'Or sus indiquée que ladite terre appartenait à l'abbaye du Val-Benoît, qui la releva effectivement par l'intermédiaire de son compte.

813. — 1521, 14 septembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Henri le Charlier transporte à Jean Jamar, fils de Georlet Jamar des Vignes, une demi-aimé de vin sur uné "faxhe de vigne", située "en Pillechoule", joignant au bois et au jardin du Val-Benoît, pour la somme de 36 florins.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 3 petits sceaux ronds en cire noire pendant sur double queue de parchemin.

814. — 1522, 15 juillet. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Pascal Bouhon, mambour et compteur de l'abbaye du Val-Benoît, reconnaît avoir donné à accense à Ghaton, fils de Georlet Jamart des Vignes, les biens suivants : 1<sup>o</sup> une maison et dépendances, à Ougnée, avec la moitié d'un "stordeur", situé au jardin ; 2<sup>o</sup> un pré, moyennant 19 muids d'épeautre de rente annuelle ; 3<sup>o</sup> 2 pièces de vigne, qui doivent de treffons aux Frères Chartreux une aimé de vin blanc par an, et sur lesquelles il fallait rembourser à Gilles delle Mallieu, échevin d'Ougnée et Sclessin, une somme de 56 florins 7 aidants 12 sous, que l'abbaye du Val-Benoît lui devait sur ces vignes ; il devra en outre les labourer et bien les engraisser, payer la moitié des treffons, c'est-à-dire une demi-aimé de vin blanc ; il ne pourra faire la récolte que du consentement de l'abbaye à qui reviendra la moitié des fruits. Comme contregage il donnera 4 muids d'épeautre de rente par an, sur un pré situé à Sauchy.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin encore muni de 4 sceaux de cire cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin. Il existe un second exemplaire de cet acte dans la même collection.

815. — 1522, 16 septembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, comparurent

Georlet Jamar, de la part de son fils Jean, et demoiselle Jeanne, veuve de Grand Jean du Chapeau de fer, pour sa fille Catherine, pour faire les convenances de mariage suivantes entre les deux jeunes gens : Georlet donne à son fils Jean une pièce de vigne "en thier de Pielchoule" à charge d'une aine de vin héritable ; 3 muids d'épeautre et le cens du seigneur ; item, 1 journal de vigne "dessous Bomontfosseit" qui doit 6 setiers d'épeautre ; item, après sa mort et celle de sa femme, le reste de ses biens à partager entre ses enfants vivants. Demoiselle Jeanne donne à sa fille 2 1/2 aines de vin hérिताbles sur 3 pièces de vigne, 3 muids d'épeautre hérिताbles sur un journal de "salchy" ; item, un journal de terre pris hors de son enclos. Ses autres enfants Jean, Marie et Jeanne approuvent cette donation.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, troué au milieu, encore muni de 2 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

816. — 1522, 10 octobre. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Heure-le-Romain, François, fils de feu Guillaume le Salveur, transporta à Antoine, son frère, deux muids d'épeautre de rente annuelle sur les biens qui lui étaient échus par la succession de son père, et spécialement sur sa cour, maison et dépendances où il demeure à Heure.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

817. — 1523, vers le 5 avril. — 1529, 13 décembre. — *A jour des plaix generalz que l'on dist de Pasque, l'an quinze cens et vingt trois.*

Pardevant la haute cour de Fléron dite Voerie, appartenant à l'église collégiale Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, Franck, fils de Thomas del Leur, transporte pour la somme de 80 florins à Urbain de Rumsee, sa part d'héritage à ladite "Leure" (excepté le "thier delle Leure", que Franck

retint moyennant 1 muid d'épeautre héritable) contenant 3 bonniers de terre. Le 13 septembre 1523, les échevins firent visiter lesdites terres, constatant qu'elles étaient pour la plupart en friche et qu'il n'y avait point d'édifices dessus.

L'an 1529, 13 décembre, ledit Urbain les transporte à son fils Jean, avec les charges habituelles non spécifiées.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Fléron, à la date du 15 janvier 1565, munie encore de 3 fragments de sceaux en cire brune, fruste, pendant sur double queue de parchemin. Au dos de l'acte, (écriture du XVI<sup>e</sup> siècle) : "Lectres les dammes abbeesse et couvent delle Vaulx-Benoite d'empres Liege" (du XVII<sup>e</sup> siècle) "touchant Grégoir delle lheure a present — Fléron. "

818. — 1524, 14 juin. — (*Fr.*)

La cour de justice du voué de Liers fait savoir que Gilles de Crisnée, avoué de Huy, lui a demandé le record suivant :

L'an 1509 (on ignore quel jour) Gilles de Crisnée et Antoine dit Commis, fils de Jean Jehenny de Fexhe, comparurent devant ladite cour et le second transporta au premier 12 setiers d'épeautre héritables pris hors de 4 muids d'épeautre héritables qu'il disait avoir de la part d'Agnès, sa femme, par le testament de feu Gilles Simon de Frausne de Liers, père d'Agnès, sur un bonnier et un demi-journal de terre situés à Liers.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

819. — 1524, 1<sup>er</sup> octobre — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Ghaton, fils de Georlet Jamar, transporte à Jean, son frère, une "schurre" attenante à sa maison avec un jardin moyennant 10 setiers d'épeautre de rente par an. Il reconnaît avoir en outre reçu de son frère en même temps la somme de 30 florins.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 2 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

820. — 1524, 14 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liége, Gilles Passeal, charpentier, transporte à Jean de Lemborgh, boucher, citain de Liége, une place jadis vide, à présent bâtie, située dans la rue des Croisiers, sur laquelle il aura 2 florins de cens par an héréditaires, pour la somme de 28 florins.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liége. Sceaux enlevés.

821. — 1525, 28 mars. — (*Fr.*)

François van Manshoven et son frère Guillaume font savoir que Lambert de Boirs, dit de Loure, brasseur, citain de Liége, a relevé d'eux, comme de nouveau seigneur, une maison, assise et dépendances situées en la rue "delle Vollier", paroisse de St-Servais, à Liége, à tenir d'eux moyennant les treffons et un cens annuel de 4 florins 15 aidants.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un fragment de sceau en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

822. — 1525, 23 novembre. — (*Fr.*)

Sire Bertrand de Chaisne, chanoine de la collégiale St-Pierre, à Liége, comme recteur de l'autel de la Sainte-Trinité, fondé en l'église St-Martin-en-Ile, à Liége, fait savoir qu'il a donné à tenir de lui à Collart Colchon, cleric procureur de la Cour de Liége, une cour, maison et dépendances, situées à "Hertainge" près de Waremme, contenant environ 4 bonniers, joignant à la cour de la Paix-Dieu, et moyennant 10 muids 7 setiers d'épeautre de rente héréditable par an. Comme contregage, ledit Collart sera tenu de faire endéans les trois ans des réparations pour la valeur de 100 postulated, mais il pourra tenir lesdits biens pendant toute la vie de sire Bertrand de Chaisne.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

823. — 1525, 14 décembre. — (Fr.)

Jean le Marssal, maire, et les tenants de cour de l'église collégiale de S<sup>t</sup>-Servais de Maestricht, à Lantin, font savoir que Cornille Jamart, comme mambour de sa femme Damide, fille de Pirar Hanequart et de Catherine, sa femme, demanda à relever les biens qui lui étaient échus de la part de sa femme par le décès de ses parents, à savoir : la moitié d'une maison et tenure situées "en le Val a Lanthin" et la moitié "dellè vallee Stouvette". Ensuite, il vendit ces biens à frère Hubert Hancquart, son beau-frère, religieux au Val-Benoît, agissant au nom de l'abbaye.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin; le mot *cyrographum* écrit sur le bord inférieur de l'acte. Le second exemplaire du chirographe (le mot écrit sur le bord supérieur) est conservé dans la même collection.

824. — 1526, 23 janvier. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Collart Jamart vend à son frère Jean deux quarterons de terre, en deux pièces, dont l'une joint à un pré du Val-Benoît et l'autre se trouve dans le voisinage, pour la somme de 32 postulats.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 5 mai 1534, les deux actes encore munis de 2 sceaux brisés en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

825. — 1526, 27 janvier. — (Fr.)

Simon Neurea fait savoir qu'il a donné à accense, pardevant ses tenants, à Ogier le Corbesier, demeurant en "Chocke outre Mouse" à Liège, une maison et dépendances "faisant le couberon delle rualle con dist de Rotture", moyennant 10 florins du Rhin par an et un marc *bone* de crû relief, pour un terme de 3 ans.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, encore muni de 2 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.



826. — 1526, 18 juin. — (*Fr.*)

La Cour des échevins de Chestrée fait savoir que dom Jean Purnode, prêtre, religieux de Moulins, constitué par l'abbaye du Val-Benoît, avait donné à Colchon Thieubald, échevin de Chestrée, " par arrentement héritable et perpétuel " sa part, c'est-à-dire la sixième partie des maisons, terres, etc., qui furent à feux Jean Dameagnes et sa femme, situées à Chestrée et parvenues à l'abbaye du Val-Benoît à la mort desdits défunts par leur fille, sœur Maroie Dameagnes, sœur professe du Val-Benoît, moyennant 3 1/2 florins de Brabant " évalués a crys de prince ", à condition que ledit Colchon engageât, le jour où il en serait investi, sa propre part, lui venant d'Ysabeal, sa femme, fille aussi des défunts susdits. Colchon engage sa part devant la justice, et le procureur du Val-Benoît la lui rend pour l'exploiter avec celle de l'abbaye.

Coll. v. d. H. Chirographe sur parchemin.

827. — 1526, 4 septembre.

Voyez l'acte de 1543, 20 mars.

828. — 1527, 11 janvier. — (*Fr.*)

Les échevins d'Heure-le-Romain font savoir que Pascal Bouhon, compteur de l'abbaye du Val-Benoît, ayant fait saisir une cour, maison, etc., ainsi qu'un demi-bonnier de terre à Heure-le-Romain pour défaut de paiement, au jour fixé, par les occupants, Thomas Lorent d'Heure et son fils, Arnold, il les a, par grâce spéciale, réinvestis de ces biens, moyennant une rente annuelle de 7 muids 5 setiers d'épeautre.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin, muni de 3 petits sceaux frustes, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

829. — 1527, 7 mai. — (*Ir.*)

Pardevant les échevins de Liège, Henri de Fléron, corbesier, transporte à son fils, Jean de Fléron, une maison et dépendances situées "en Chocke outre Moese", à Liège, ayant appartenu jadis à Grand Jean le Couvreur, à tenir de lui moyennant 24 florins de cens annuel. Comme contre-gage, le fils s'engage à faire à la maison des réparations jusqu'à concurrence de 100 florins.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège, munie encore d'un fragment de sceau en cire brune. pendant sur double queue de parchemin.

830. — 1527, 28 mai (*Ir.*)

Les maire et échevins d'Ougnée et Sclessin font savoir qu'à la requête de frère Hubert du Val-Benoît, ils se sont transportés sur deux pièces de terre et de pré, appartenant à l'abbaye et situées tout près de là, afin d'y constater l'étendue du dommage qui y a été causé. — Ils constatent qu'à la pièce de terre il y a eu pour 45 gerbes de froment et d'épeautre de *simple* dommage, et pour 90 gerbes de *double* dommage, et au pré pour 12 setiers d'épeautre de *simple* dommage et 24 setiers de *double*, que l'abbaye du Val-Benoît pourra réclamer à ceux qui l'ont causé.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 5 sceaux ou fragments, cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

831. — 1527, 4 septembre — (*Ir.*)

Record (1) donné par la cour des échevins d'Ougnée et Sclessin, à la demande de Jean Jamart : L'an 1519, le 11 mai, Grégoire de Hersée, "l'entailleur", demeurant "alle port

(1) Les papiers et registres des échevins sont enfermés dans un coffre fermé à 4 clefs.

Sainte Magriette en Liege”, racheta à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par dom Mathieu, une aune de vin léritable, jadis vendue à l'abbaye par la veuve de Guillaume de Malhet et ses enfants, moyennant 83 florins 11 aidants.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 5 sceaux ou fragments frustes, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

832. — 1527, 10 septembre. — (*lr.*)

Mathieu Cornil, comme mambour et court faisant au nom de monseigneur Camot de Swartzenbourch, seigneur de Hyrges et à Bierset, et Jacques Mossus, citain de Liège, époux de Jeanne, fille de feu Jean de Heirne, tous deux tréfonciers des héritages ci-après dénommés, font savoir que, pardevant eux, comparurent Olivier de Marneffe, pour ses humiers et vicaries, et Gilles de Jalheau, mercier, époux de Maroie, fille d'Olivier, pour la propriété, après son décès, d'une part, et de l'autre, Pascal Bouhon, compteur de l'abbaye du Val-Benoît. Les premiers relevèrent comme de nouveau seigneur les héritages ci-après et en exécution de la promesse qu'Olivier avait faite à Agnès, sa fille, religieuse professe au Val-Benoît, lui et sa fille transportèrent à l'abbaye 10 florins de cens héritable, pris hors de 15 1/2 florins qu'il avait sur deux maisons “sur le Pont d'Isle a Liège”, occupées par la veuve Jean Jourdevant et Arnold Brigodeau, joignant à la maison de Jean le Corbesier, sur laquelle ledit Olivier a encore de crû 10 1/2 florins de cens héritable. Moyennant ces 10 florins, l'abbaye renonce à tout le reste de l'héritage.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 5 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

833. — 1528, 10 février.

Voyez l'acte de 1531, 4 septembre.

834. — 1528, 28 février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Tignée (Tesgnée, Tengnée, Teignée, Teigneye) frère Arnold, fils de Thomas delle Leur de Barchon, religieux à l'abbaye du Val-Benoît, relève 9 setiers d'épeautre de rente annuelle héritable qu'il avait sur la maison, cour et dépendances de Pirotte de Tignée, puis il en transporte sept en pure aumône à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Pascal Bouxhon, son compteur.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

835. — 1528, 24 octobre.

Voyez l'acte de 1566, 12 janvier.

836. — 1528, 27 octobre — (*Fr.*)

Les échevins d'Heure-le-Romain font savoir que Lambert de Malpas, maçon d'Heure-le-Romain, représentant feu Brennet d'Heure et Jean Pirair, releva devant eux à tenir en héritage de l'abbaye du Val-Benoît, une cour, maison, jardin et assise contenant 3 mesures, situées en Wassonstrie, moyennant 9 sous fortis de cens et 8 chapons hértables par an.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

837. — 1529, 30 janvier.

Voyez l'acte de 1566, 12 janvier.

838. — 1529, 12 octobre.

Voyez l'acte de 1531, 25 mai.

839. — 1529, 13 décembre.

Voyez l'acte de 1523, vers le 5 avril.

840. — 1530, 12 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Milmort, Collart Radou, échevin, rachète à Goffin le Chaisne la rente dont il est question dans l'acte de 1512, 18 mars.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte de 1512, 18 mars.

841. — 1530, 23 juillet. — (*Fr.*)

Voyez l'acte de 1537, 17 novembre.

842. — 1530, 23 août.

Voyez l'acte de 1531, 23 février.

843. — 1531, 27 janvier. — (*Lat.*)

L'official de Liège fait savoir au prêtre officiant de l'église St-Adalbert-en-Ile, à Liège, et à tous les clercs publics du diocèse que Henri, dit de Chaweheit, Collard de Chaweheit, Jean de Chaweheit, Jean de Haneffe, mambour de Jeanne de Chaweheit, Guillaume de Chaweheit et Catherine, veuve de Walthère de Chaweheit, tous enfants de feu Collart de Chaweheit, citain de Liège, ayant annoncé leur intention de vendre au plus offrant une place vide avec ses dépendances, située dans la paroisse de St-Adalbert, leur échue par la succession de leur père, il les invite à faire connaître pendant trois dimanches consécutifs, après la grand'messe, le contenu de la cédule française transcrite dans l'acte, et d'après laquelle l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Pascal Bohon, son compteur, aurait, l'an 1530, 1<sup>er</sup> décembre, comme joignant du bien en question, fait déterminer, de leur consentement, par les voirs-jurés du cordeau, la superficie de ce bien. Jean Fabri, procureur en la Cour de Liège, a offert pour l'emphytéose 6 marcs 6 sols de cens et 6 florins monnaie de Liège héréditaires; comme denier Dieu, il offre 1 patard de Brabant, pour le "buirage et courtaige" 1 florin d'or; il offre encore de mettre endéans les deux ans 40 florins "de remidrement allentour de ladite place en lieu de contrepart."

(Au verso de l'acte) : Déclaration, en date du 26 février 1531, de Bartholdus Stephani, vicaire perpétuel de l'église de S<sup>t</sup>-Adalbert, qu'il a, pendant trois dimanches se suivant de quinze en quinze jours, fait la proclamation en question à l'église et que personne n'a offert plus que Jean Fabri.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 1<sup>er</sup> mars 1531. Sceau enlevé.

844. — 1531, 23 février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin comparurent Collin, fils de Martin Enghin, mari de Jeanne, fille de Lambert de Jodoigne et de Marie, fille de feu Jean Jamart, d'une part, et Henrotteau Lhoubeau d'Ougnée, représentant seigneur maître Jean de Tournai, chanoine de la collégiale S<sup>t</sup>-Jean-Evangéliste, à Liège, d'autre part. Là Collin, accomplissant la vente faite à Jean de Tournai et après que celui-ci eût obtenu l'assurance des échevins que Collin n'avait plus passé d'acte au sujet des héritages ci-après spécifiés et vendus audit Jean pour la somme de cent florins (en angelots d'or à 9 florins chacun), depuis le jugement rendu en faveur de Collin, en date du 23 août 1530, transporte à Jean de Tournai les biens suivants : le tiers d'une cour, maison, jardin, vigne, pressoir et dépendances, joignant aux biens de l'abbaye du Val-Benoît ; le tiers d'un bonnier, et d'un demi-journal de terre en deux pièces, et généralement le tiers de tous les biens qui furent à Jean Jamart, grand-père de la femme de Collin, sur lesquels Jean de Tournai percevait annuellement 2 muids d'épeautre de rente héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 16 décembre 1531, les deux actes munis encore de 3 sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

845. — 1531, 1<sup>er</sup> mars. — (*Lat.*)

L'official de Liège fait savoir que Pascal Bouhon, compteur de l'abbaye du Val-Benoît, ayant offert 30 marcs de

cens héritable pour l'emphytéose du bien, dont il est question dans l'acte du 27 janvier 1531, il a été jugé acquéreur définitif.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 27 janvier 1531. Sceau enlevé.

846. — 1531, 25 mai. — (*Fr.*)

Un conflit étant agité devant les échevins de Haccourt et Hallembaye entre Meeye, veuve de feu Pascal Gion de Uermalle, représentant feux Gauthier Godin, son grand-père, et Evrard Godin, son père, demanderesse, et l'abbaye du Val-Benoît, défenderesse, garante d'Albert de Haccourt, mayeur de la cour, au sujet de 18 sous fortis de cens et 4 chapons héritaibles que la demanderesse disait avoir sur une cour, maison et dépendances ayant appartenu jadis à feu Jean Pascal de Haccourt, et après à Guillaume Motte, situées à Haccourt sous le "Mostier", occupées par Albert de Haccourt. Pour en obtenir le paiement, la demanderesse avait fait deminer sur ledit Albert, qui, au jour de plaid suivant, avait obtenu l'intervention de l'abbaye du Val-Benoît. La demanderesse prouva alors que l'an 1429, 12 octobre, Jeanne de Mall avait vendu à Gauthier Godin, son grand-père ladite rente, de laquelle ledit Gauthier devait payer à feu Jean de Graes 4 deniers de cens et 2 chapons héritaibles qui furent assignés sur l'héritage deminé. Evrard, père de la demanderesse, avait dans la suite acquis cette rente. L'abbaye du Val-Benoît prétendait au contraire être en possession desdits cens depuis l'an 1484, sans avoir jamais été inquiétée à ce sujet. Elle invoquait, par conséquent, la prescription. Elle obtint gain de cause, moyennant une déclaration sous serment que lesdits cens lui appartenaient. Ce serment est prêté par l'abbesse et la boursière, le 29 mai 1531.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, délivrée par les échevins de Haccourt et de Hallembaye. Sceaux enlevés.

847. — 1531, 26 mai.

Voyez l'acte de 1532, 12 juin.

848. — 1531, 6 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Collin, fils de Martin Enghinne, comme mambour de sa femme Jeanne, fille de feu Lambert de Jodoigne, vend à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Hubert, prêtre, toutes ses terres (non spécifiées) à Ougnée, pour la somme de 60 florins.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 3 sceaux brisés en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

849. — 1531, 4 septembre. — (*Fr.*)

Record donné par les échevins d'Ougnée et Sclessin, à la requête de Jean des Stourdeux : L'an 1528, 10 février, devant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean de Stourdeux de Fragnée transporte à Lymbon de Stourdeux, à Goffet, son frère, à Mathieu Noël, à Ghaton Jamare, à Jean de Mouze et à Henri Pirard de Verviers : 1° un demi-bonnier de vigne, en Beaumont, joignant au bois du Val-Benoît ; 2° un tierçal journal de vigne joignant au même ; 3° "les sauis desouz Boumontfosseit" ; 4° une autre pièce de "saisis" tout près, joignant à des biens de l'abbaye du Val-Benoît ; 5° un journal de terre "deseure le voie des Berwettes" ; 6° trois quarterons de terre "desorz Boumonfosseit", moyennant paiement, pour les terres, à l'église S<sup>te</sup>-Croix de Liège, de 5 1/2 setiers d'épeautre. Ensuite les six personnages transportent à Jean de Stourdeux, 12 setiers d'épeautre de rente à avoir sur les "saisis" et vignes susdites.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 2 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

850. — 1531, 16 décembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, vente des



deux muids d'épeautre de rente dont il est question dans l'acte du 23 février 1531, par Jean de Tournay, à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Hubert, son procureur.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 23 février 1531. Les deux actes sont encore munis de 3 fragments de sceaux en cire verdâtre, pendant sur double queue de parchemin.

851. — 1532, 3 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Louis del Rowe, échevin, et son fils Ywain transportent, le premier, pour l'usufruit, le second pour la propriété, à Georlet Jamar, pour la somme de 38 florins, une maison, cour, jardin et dépendances occupées par eux et une pièce de jardin assez près de là, ces deux biens étant chargés de 7 muids 2 setiers d'épeautre, ainsi que tous leurs autres biens dans ladite hauteur, pour sus avoir un muid d'épeautre de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un fragment de sceau en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

852. — 1532, 12 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Pascal Bouhon, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, représentant en ce cas feu Philippe de Pousseur, fit savoir que, le 26 mai 1531, il avait été saisi sur une pièce de terre de 7 bonniers, située à Blehen, en lieu dit "le champagne delle Tombe", pour faute de paiement de 6 muids d'épeautre de rente, que Gauthier de Blehen, le jeune, devait sur cette terre à Philippe de Pousseur. Ayant purgé la saisie, Pascal Bouhon transporte à nouveau la terre audit Gauthier, moyennant paiement de ladite rente à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée le 20 décembre 1532, sous les sceaux pendant sur double queue de parchemin d'Arnold le Blavier et Onufrius de Celler; maîtres des échevins, et la signature de J. de Sarta.

853. — 1533, 20 janvier. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Flémalle-Grande, Jean Brandier, échevin, comme mambour de seigneur Jean de Loncin, chevalier, représentant en cette qualité feu monseigneur le Commandeur de Liège, montra qu'il était saisi, par défaut de paiement de 10 setiers d'épeautre de rente annuelle héréditaire, sur un journal de vigne situé en lieu dit "en Trixhe Che-neal", sur Tassoule le Corbesier de Flémalle-Haute, sur trè.e Arnold de Barchon, mambour de l'abbaye du Val-Benoît, et d'autres encore. L'abbaye du Val-Benoît s'étant offerte à payer la somme et les frais, qui s'élevaient à 12 florins ... aidants et 18 sous, ledit Jean Brandier lui transporte le journal de vigne en question, moyennant paiement annuel à monseigneur le Commandeur de Liège de 10 setiers d'épeautre de rente et une aime de vin rouge, à la vendange.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 2 fragments de sceaux en cire brune, enveloppés dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

854. — 1533, 4 mars. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Laurent de Werixhas avec Collin, fils de Martin Enghynne, comme époux de Jeanne, fille de feu Lambert Jodoigne et de Marie Jamart, vend à Georlet Jamart d'Ougnée, pour la somme de 90 florins, reçue en angelots d'or de 9 1/2 florins pièce, 5 quarterons de terre, tenus de son vivant par feu Gilles del Mallier, échevin d'Ougnée et Sclessin, situés "desouz Bomonfosseit joignant le Val-Benoît. Comme contregage, ils fournissent la moitié d'une pièce de vigne, située en Froxhalle, possédée par Guillaume del Sarcyne.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 5 sceaux brisés en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

855. — 1533, 4 mars. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Laurent de

Werixhas, dit Collin, fils de Martin Enghynne, comme mari et mambour de Jeanne, fille de feu Lambert de Jodogne et de Marie Jamart, fit savoir qu'un jour passé, Gilles delle Mallier, échevin, avait transporté à Guillaume del Sarcinne, citain de Liége, une vigne située "en Froxhalle", achetée par Mallier à Gauthier de Chinstrée, époux de Marie, sa première femme, veuve de Jean Jamar. — Ce transport avait été fait en échange de 5 quarterons de terre tenus par ledit Gilles "desous Boumonfosseit". Par l'acte présent, Jeanne, veuve de Gilles, transporta ces 5 quarterons de terre à Laurent et Collin.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, troué au milieu, muni encore de 3 fragments de sceaux en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

856. — 1533, 6 septembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liége comparurent Jean Mailhe de Chockier, mari de "Sente", veuve de Herman Goffin, et Pascal Bouhon, jadis "quattre" (1) de la cité, représentant l'abbaye du Val-Benoît. — Le premier, ayant relevé les droits de sa femme sur une maison, pré, vigne, bois, avec tous les cens et rentes lui légués par feu Herman Goffin, les transporta à l'abbaye du Val-Benoît, qui percevait sur ces biens 6 muids d'épeautre de rente annuelle héritable, sous réserve que, pendant la vie de Sente, Jean Mailhe ne payera que 3 muids. — Si Dameyde, religieuse au Val-Benoît, fille de Sente et de Herman Goffin, meurt avant Sente, l'abbaye ne pourra réclamer que 3 muids. Dans le cas contraire, Jean Mailhe sera tenu de payer annuellement les 6 muids. Dans ces conditions, l'abbaye du Val-Benoît renonce au profit de Catherine, fille de Jean Mailhe et sœur de Dameyde, à tous les autres héritages dudit Herman Goffin.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin délivrée par les échevins de Liége. Sceaux enlevés.

(1) Un des quatre commissaires de la cité.

857. — 1533, 25 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît, à Liège, Pascal Bouhon, compteur et partie faisant pour l'abbaye, ayant été saisi, pour défaut de paiement sur 12 muids d'épeautre de rente héritable dus par demoiselle Jeanne, veuve d'André le Berlier, et sur le tiers de 84 muids d'épeautre de rente héritable gisant sur le tiers de la hauteur et seigneurie de Saive, ladite demoiselle s'est offerte pour purger la saisie. Elle est investie desdits héritages moyennant paiement des 12 muids d'épeautre de rente héritables par an (1).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 6 sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

858. — 1534, 5 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, comparurent Collart et Jean Jamart frères. Comme les facteurs de l'église Saint-Pierre de Liège avaient obtenu saisie sur les deux quarterons de terre dont il est question dans l'acte du 23 janvier 1526, bien que la saisie n'ait été purgée que par Collart Jamart seul, celui-ci tient néanmoins à déclarer que son frère Jean doit rester dans la paisible possession de ces biens.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin annexé à l'acte du 23 janvier 1526.

859. — 1534, 21 août. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Collin, fils Martin Enghen, mari de Jeanne, transporta à frère Hubert Henkart, représentant l'abbaye du Val-Benoît, pour la somme de 138 florins 7 aidants 16 sols, le tiers de la moitié d'un

(1) Cf. l'acte de 1497, 22 février.

pressoir situé à Ougnée, en Pilchoule, ainsi que le tiers d'une aîme de vin, sur une vigne "en Jonster", tenue par les représentants de Paul de Laresse. — Si on faisait le retrait du tiers de l'aîme de vin avant la vendange prochaine, l'abbaye devrait avoir un trescens. Pour "beverage et cortage", l'abbaye payera 2 florins.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 3 fragments de sceaux en cire verdâtre, pendant sur double queue de parchemin. Le premier, appartenant à Mathieu Duillart, est fruste. Le second porte un écu à une faucille. Le troisième appartient à Pascal Bouhon : un écu, mi-parti : au premier à un lion, au second, semé de fleurs de lys au pied coupé.

860. — 1534, 28 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Franck, Jean et Baudouin frères, enfants légitimes de feu Jean de Magnée, l'aîné, transportèrent à Hubert Henkart, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, — suivant les clauses du testament de leurs parents et en l'honneur de leur sœur, dame Marie de Magnée, religieuse professe au Val-Benoît, — une rente annuelle et héritable de 6 muids d'épeautre, à prendre : 3 muids sur la maison de Gilles Massar de Fléron, 12 setiers dus par Jean Bruvin de Magnée sur tous ses biens, 11 setiers dus par les représentants Thonon de Chereit, et 1 setier pris hors de 10 setiers dus par Jean le Charlier de Fléron.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège, munie du sceau rond en cire verte, pendant sur double queue de parchemin, de Lambert Prevenaire, maistre des échevins. Il porte en exergue, en forme de banderolle, S. LAMBERTI PREVENER, et un écusson surmonté d'un casque et aux armes suivantes : au chevron chargé de 3 merlettes accompagné de 3 forces, les bouts tournés en bas. Le sceau de Barthélemy de Rieu, dit de Gand, a disparu.

861. — 1534, 7 décembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Tilleur, terre de Saint-Hubert,

frère Arnold de Barchon, procureur de l'abbaye du Val-Benoît, demande et obtient les records suivants :

L'an 1435, 7 janvier, l'abbaye du Val-Benoît fit deminer sur les héritiers de Léonard Wilhon, un demi-bonnier et la cour, dite Donlet, pour défaut de rente, cens et amende, une première fois, et aux plaids généraux de Pâques closes, pour la seconde fois, où la question fut débattue avec Gérard, Léonard et Bertholet. — L'an 1450, aux mêmes plaids généraux, Collard Quintin de Thuin, fit deminer comme représentant de demoiselle Lucie, sa sœur, sur les héritages qui suivent, de demoiselle Marguerite, femme de feu Jean Guillaume de Tilleur, pour faute de paiement de 5 muids d'épeautre de rente héritable : un journal de terre, dit "alle Polbe"; 3 journals joignant "alle Forestrye"; 1 journal là-même; un demi-journal de terre "blavaz" (emblavée), sur le "passeal de Chieruwe"; un demi-journal là-même; un quarteron et demi de terre; 3 quarterons de pré; un cortil sur la voie de Chiefdore", 2 parts d'un demi-quarteron de terre. — L'an 1475, 10 juillet, devant les mêmes échevins, Jean Gilhewair, comme mambour de messire Quintin, chevalier, transporta la vesture qu'il avait de la saisie sur les héritiers de Léonard, fils de Gérard, au profit de Jean Jenet, qui en fit le retrait, comme parent, moyennant 18 setiers d'épeautre héritable. La saisie avait été faite sur la maison habitée par Gérard Léonard et par Léonard, son fils, et sur plusieurs terres. — L'an 1475, 27 novembre, l'abbesse du Val-Benoît releva comme de nouveau seigneur des biens non spécifiés dans l'acte. — L'an 1480, 17 mai, les commis du Val-Benoît "wardent heure" contre Antoine Bonem. — Le 13 juin de la même année, Pierre de Cheval, maire de la cour des tenants du Val-Benoît, et Baudouin Corbion avec Gérard de Passe, tenants de cette cour, "jurent sur sens" que les procureurs de l'abbaye avaient suffisamment "wardé leur heure" contre Jean Jenet. Ils obtinrent donc saisie de la cour Donlet. — La même année, le 9 septembre, les échevins de Tilleur firent un "grand command de loy" sur la cour Donlet à la requête de l'abbaye du Val-Benoît. — L'an 1518, 25 octobre, Jean de Rive a donné à trescens à Jean Jenet la moitié d'un demi-

bonnier de terre et 3 quarterons, gisant "à Champs", moyennant 12 setiers d'épeautre de rente annuelle. Comme contre-gage, il assigne un muid d'épeautre sur tous ses biens. Jean de Riwe permet à Jean Jenet de racheter les 12 setiers d'épeautre endéans l'année pour la somme de 30 florins. — L'an 1520, 1<sup>er</sup> mars, Jean de Riwe transporta à Jean Jenet les 12 setiers d'épeautre pour la somme susdite.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

862. — 1535, 12 mars.

Voyez l'acte de 1536, 26 janvier.

863. — 1535, vers le 28 mars. — *le jour du plaid général de Pâques.*

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean de Longdos, échevin, vend à Pascal Bouhon, clerc de la cour des échevins, et échevin aussi, un demi-journal de terre situé au pré de "Boumonfosseit", joignant aux biens de l'abbaye du Val-Benoît, pour la somme de 50 florins.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 3 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

864. — 1535, vers le 28 mars. — *le jour du plaid général de Pâques.*

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Collin, fils de Martin Enghin, transporta à Georlet Jamar "manant az vingnes" pour la somme de 88 florins, 2 muids d'épeautre de rente héritable sur le tiers d'une maison, jardin, vigne et dépendances, ayant appartenu jadis à Jamar des Vignes, situés à Ougnée, joignant aux biens du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4 sceaux ou fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

865. — 1535, 26 juin. — (Fr.)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, frère Hubert Henkart, prêtre, représentant l'abbaye, ayant été saisi pour défaut de paiement de 9 setiers d'épeautre de rente sur Jean de France et sa femme, fille de Henrard le Pexheur, et sur Jean le Leux, de 9 journal de terre, situés à Taynier en lieu dit "a Bidar en Marrihaie", investit de ces terres ledit Jean le Leux, qui s'étant offert à purger la saisie, moyennant une rente annuelle de 9 setiers d'épeautre héréditaires et les treffons.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. muni encore de 3 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

866. — 1535, 14 août. — (Fr.)

Catherine Pirs, abbesse du Val-Benoît, fait savoir "affin de pooir des denyers subscripts recupereir aultres biens, hors de noz mains mis et par cydevant alieneis, dont en summes grandement perdantes" qu'elle a engagé à Gilles Libert, jadis "quatre" de la cité de Liège, les pièces suivantes situées à Visé: 1 bonnier de terre "à Boix de temples", 1/2 bonnier "sour le voye de Treit", 1 bonnier "deseur le Brouck", 1 journal au même endroit, 2 tierçaux journals deseur Wadree", 1 journal "alle Warde deseur le Lampe a Viseit", le tout moyennant la somme de 120 florins de Brabant (125 grosses tiestes à 17 aidants 12 sous pièce, 100 snapehanes de 16 aidants 12 sous pièce, 223 deniers de Monseigneur de 9 aidants chacun, 4 sous de monnaie liégeoise). Les terres seront rédimibles pour ladite somme et en outre un canon de 12 muids d'épeautre. Gilles Libert tiendra ces terres pour un terme de 9 ans, moyennant 12 muids d'épeautre de rente par an. Frère Hubert Henkart est chargé de passer cet acte devant les échevins de Liège ou de Visé.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.



867. — 1536, 26 janvier. — (Fr.)

Pardevant la cour jurée de tenants de la maison et chapelle S<sup>t</sup>-Michel, dite "des Communs Pauvres de la cité de Liège", Michel, fils de feu Martin Paris, transporte à Jaspas le Panetier, fils de Jean Jaspas, une maison, "scailhie, stavellerie avec une petite maison ens compris", dite l'hôtel du "Blan Moutton", située en la rue du Pont d'Avroy en Ile à Liège, faisant le tournant de la rue du Bernard, et dépendant de la maison des "Communs Pauvres", moyennant paiement audit Michel de la somme de 47 florins, 10 aidants de cens héritable par an, et 3 marcs *bone* de crû relief outre le relief et la requestion principaux. Dans cette somme sont compris les treffons, entre autres les 4 marcs *bone* de cens héritable que l'héritage doit annuellement aux Communs Pauvres. En lieu de contregage, Jaspas pourra racheter hors des 47 1/2 florins la somme de 5 1/2 florins, moyennant 20 florins le florin de rente. Le dit Michel avait obtenu l'usufruit de ces biens de la part d'Oloffte, son beau-père, époux de Nieskinne, sa mère, veuve de Martin, et l'héritage même par œuvres passées devant les échevins de Liège. l'an 1535, 12 mars.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

868. — 1536, 22 juin. — (Fr.)

Relief de la seigneurie d'Heure-le-Romain devant la Cour allodiale de Liège par Hubert Henkart, procureur de l'abbaye du Val-Benoît.

Jean Tollet, mayeur substitué pour Jean de Viron, bailli de Moha, seigneur à Boffu et à Tahier, jadis maître de Liège, souverain mayeur. Hommes alluens: Onufrius du Cellier, Arnold le Blavier, Raes d'Ans, Thibaud Proidhomme, Jean delle Sarte, Jean de Lyntre, maître Léonard de Welts, docteur en médecine, comte palatin, Onufrius de Limbourg et maître Guillaume delle Sarte.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

869. — 1536, 24 juillet. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, frère Hubert Henkart, prêtre profès à l'abbaye du Val-Benoît, ayant fait exproprier 1<sup>o</sup> la cour, maison et dépendances occupées par Thomas Londos d'Ougnée; 2<sup>o</sup> un tierçal journal de terre situé près de la Croisette; 3<sup>o</sup> un journal de terre sur le "passeau de Lardier"; 4<sup>o</sup> 3 quarterons de terre, tout près de là; 5<sup>o</sup> encore 3 quarterons de terre, le tout pour défaut de paiement de 4 muids 6 setiers d'épeautre héritable de rente annuelle, Thomas Londos s'offrit pour purger la saisie, et il fut investi des biens moyennant paiement de la rente susdite.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

870. — 1536, 3 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Thomas Londos d'Ougnée demanda à relever de l'abbaye du Val-Benoît, comme de nouveau seigneur, un îlot, dit "l'isle Wanchon", joignant de deux côtés à maître Pierre Louheal et à Jean de Londos et des deux autres côtés à la Meuse. Il en est investi moyennant paiement des treffons aux seigneurs tréfonciers et d'un muid d'épeautre de rente à l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 7 sceaux cousus dans des chemises de cuir et pendant sur double queue de parchemin.

871. — 1537, 31 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège maître Evrard le Machon releva 3 florins de cens par an héritable sur 2 maisons, scaille, jardin et assise, en la rue du Pont d'Avroy à Liège, dites "des Ballances". Ensuite il transporta la moitié de ce cens (30 aidants) à l'abbaye du Val-Benoît, représentée

par frère Hubert Henkart, moyennant la somme de 30 florins liégeois.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège, munie des sceaux brisés, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin, de Jean Ryckman (écartelé au 1 et 4, à 3 ériers, au 2 et 3, à 5 fusées disposées en pal) et de maître Léonard de Weltz, docteur en médecine et comte palatin, (écartelé en sautoir à 4 hanaps), maîtres des échevins de Liège.

872 — 1537, 19 mars. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, frère Hubert Henkart, receveur de l'abbaye, demanda à avoir un record pour savoir comment, jadis, certain jugement avait été rendu au profit de l'abbaye contre demoiselle Marie, veuve de feu André Boileau, à cause de 12 sols 6 deniers de bonne monnaie, 4 chapons et 1 muid d'épeautre héritables, sur la maison "de Blan Moutton", en la rue du Pont-d'Avroy. Il avait fait ajourner aussi, pour entendre ledit record, Jaspas, fils de Jean Jaspas, le parmentier, lequel protesta d'avance contre tout record qui pourrait lui porter préjudice.—La substance du record s'ensuit : L'an 1482, 6 mars, pardevant ladite cour de tenants, des difficultés ayant surgi entre l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Pierre de Cheval, mambour et receveur de demoiselle Marie, veuve d'André Boileau, au sujet de 12 sous 6 deniers de bonne monnaie de cens, 4 chapons et un muid d'épeautre de rente, à défaut du paiement desquels l'abbaye avait fait deminer sur les héritiers de Jean Boileau, tant la maison dans laquelle il demeurait jadis que ses autres biens. Ladite Marie Boileau n'ayant comparu à aucun ajournement, les échevins de Liège, consultés sur ce point, jugèrent par recharge que l'abbaye du Val-Benoît était bien fondée dans son action et condamnèrent ladite Marie aux frais du procès.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un fragment de sceau en cire verdâtre à un écu au lion, pendant sur double queue de parchemin.

873. — 1537, 23 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Villers-l'Évêque, frère Hubert Henkart, mambour de l'abbaye du Val-Benoît, releva une cour, maison, tenure, assise et dépendances à Villers, que tenait jadis Gérard, fils de Jean delle Tombelle, sur laquelle l'abbaye percevait annuellement 5 muids d'épeautre de rente héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, encore muni d'un fragment de sceau fruste en cire verdâtre, pendant sur double queue de parchemin.

874. — 1537, 27 août.

Voyez l'acte de 1544, 9 février.

875. — 1537, 1<sup>er</sup> et 9 octobre. — (*Fr.*)

Jeanne de Brus, abbesse, dame Marguerite de Horion, prieure, dames Elide de Weze et Michelle de Verviers, boursières, ainsi que frère Hubert Henkart, compteur de l'abbaye du Val-Benoît, déclarent avoir donné à Marie, veuve de Gérard le Mineur de Cointe (Quinte), et à Collart et Lambert, leurs deux enfants, l'exploitation de leurs mines de houille dans leurs bois et "communes", sous Ougnée et Sclessin, sans toucher à celles des vignes, moyennant paiement à l'abbaye de 4 "cherrées" grosses et menues, sur cent "cherrées" de charbon, et de deux "cherrées au cent d'heraine".

Le 9 octobre, les susdits frères ont accordé à Guillaume le Bailliet, leur beau-frère, leur part et parchon à la veine de l'livaulx.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé. — Archives de l'Etat à Liège. Second exemplaire de cet acte. Sceau enlevé.

876. — 1537, 4 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean d'An-

thisnes, citain de Liège, époux et mambour de demoiselle Béatrice, fille de feu damoiseau Guillaume des Baiches et de demoiselle Isabelle de Sart, (qui était fille de feu Thonnon de Sart, frère de feu messire Jean de Sart, chanoine de S<sup>t</sup>-Martin-en-Mont) ayant fait deminer sur l'abbaye du Val-Benoît ainsi que sur Collin, fils de Martin Enghinne, pour défaut de paiement de 14 muids d'épeautre héréditaires échus en 1535, différents héritages spécifiés dans l'acte, le premier comparant produisit un acte de 1514, 4 juin, contenant que Jean de Sart, chanoine de S<sup>t</sup>-Martin, avait été investi de 12 muids d'épeautre dus par l'abbaye du Val-Benoît par transport de Laurent de Werixhas, mambour et mari de Jeanne, fille de feu Jamar des Vignes, ainsi qu'un autre acte de 1515, 16 octobre, annexé au précédent, d'après lequel ledit Laurent, ayant fait transport des héritages dudit Jamar des Vignes au profit de l'abbaye du Val-Benoît, "allencontre de sa belle-mère illec professe", ayant retenu pour lui 12 muids de rente et les ayant vendus, l'abbaye, reconnaissant l'acquisition faite par Jean de Sart, Laurent relevait lesdits héritages et reconnaissait audit Jean de Sart, son oncle, lesdits 12 muids d'épeautre ; ensuite un troisième acte de 1514, 10 juin, montrant comment ledit Jean de Sart fut investi d'une rente de 2 muids d'épeautre sur une pièce de vigne "en Pillechoule", à la reportation de Gilles delle Mallieu, et enfin un quatrième acte de 1515, annexé au précédent, contenant un relief de ladite pièce de vigne par ledit Jean. Il apparaissait, en outre, que le Val-Benoît aurait payé ladite rente de 14 muids à Jean de Sart pendant 12 à 16 années, jusqu'à sa mort. Jean d'Anthisnes, héritier naturel de Jean de Sart, devait hériter aussi de ces rentes. Les dames du Val-Benoît répondaient que lesdits acteurs étaient dans tous les cas mal fondés dans leur déminement, en attaquant le Val-Benoît pour le tout, alors que l'abbaye ne tenait que les deux tiers des biens et ensuite que lesdits acteurs n'étaient pas les plus proches parents de Jean de Sart, attendu que demoiselle Isabelle, fille de feu Thonnon, vivait encore à Sart, au pays de Franchimont.

877. — 1537, 17 novembre. — (Fr.)

Les échevins de Villers-l'Évêque font savoir que frère Hubert Henkart, prêtre, procureur de l'abbaye du Val-Benoît, avait fait ajourner devant eux Jean Remy, au sujet d'une cour, maison et dépendances à Villers, occupées jadis par Gérard, fils de Jean delle Tombelle, représentant Massonnet delle Tombelle, et actuellement occupées par Jean Remy, pour défaut de paiement de 5 muids d'épeautre héréditaires. Celui-ci comparait et, de part et d'autre, on exhibe les preuves. Il est produit : 1° une lettre de 1456, 3 mars, prouvant que Gérard, fils de Jean delle Tombelle, releva ladite maison de l'abbaye, moyennant 10 deniers de fort cens aux Pauvres de Liège, et 5 muids d'épeautre au Val-Benoît ; 2° un jugement des maîtres et Trente-deux de Liège, en date du 23 juillet 1530, mentionnant que l'abbaye avait cité en justice ledit Jean Remy pour avoir paiement des 5 muids d'épeautre, lui faisant grâce des 10 deniers de fort cens susdits, ce en quoi l'abbaye avait obtenu gain de cause ; 3° différents papiers prouvant que les prédécesseurs de Jean Remy et entre autres son père, Remy delle Tombelle, et lui-même ont toujours payé ladite rente depuis 1484 jusqu'en 1523. — Jean Remy réplique principalement par des raisons de procédure.—Dupliques et tripliques de part et d'autre.— Les échevins de Villers, à "l'emmidrement" des échevins de Liège, donnent gain de cause à l'abbaye du Val-Benoît et condamnent le défendeur aux frais du procès.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Villers-l'Évêque, encore munie de deux fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

878. — 1537, 20 novembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Collin de Thiernesse transporte à Collart de Boix, demeurant à Ougnée, une cour, maison et dépendances situées "en Beamont", ainsi qu'une vigne, également "en Beamont", joignant au bois

du Val-Benoît, et une autre vigne au même endroit, joignant au même bois, moyennant 12 muids d'épeautre de rente annuelle et le tiers d'une aîme de vin blanc "mostre".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 3 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

870. — 1537, 28 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Selessin, Collin Enghe de Thiernesse transporte à Collart des Boix, pour la somme de 250 florins, 5 muids d'épeautre de rente annuelle sur une cour, maison, jardin, vigne et assise, situés "en Beal mont".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

880. — 1537, 28 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Selessin, Collart de Boix d'Ougnée, transporte à Jean de Bouillon, pour la somme de 90 florins, une rente de 2 muids d'épeautre sur une maison, jardin, vignoble et assise situés "en Beal mont".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

881. — 1539, 6 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège frère Hubert Henkart, receveur de l'abbaye du Val-Benoît, avait cité Jean des Carmes, "le corbesier", pour qu'il purgeât la saisie d'une maison et dépendances, situées en la rue du Pont d'Avroy, propriété de l'abbaye du Val-Benoît. Les échevins, ayant entendu les motifs allégués par les deux parties, donnent gain de cause à l'abbaye du Val-Benoît et condamnent le défendeur aux frais du procès.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège, munie encore d'un sceau cousu dans une chemise de cuir et pendant sur double queue de parchemin.

882. — 1539, 30 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Martine, veuve de feu Henrard de Chaweheit, transporte à ses enfants, Pirette et Henrard, ses droits sur 37 aidants 8 sols de rente héritable, que l'abbaye du Val Benoît lui devait sur une place vide, maintenant occupée par l'abbaye, située en la rue de Laveur à Liège. Puis lesdits enfants transportent la rente à l'abbaye, moyennant la somme de 36 florins liégeois.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège, le 6 avril 1541, munie encore d'un fragment de sceau cousu dans une chemise de laine, pendant sur double queue de parchemin.

883. — 1539, 30 mai. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Guillaume Mathy de Petit-Aaz relève de l'abbaye, représentée par frère Hubert Heekart, comme de nouveau seigneur, un journal de terre situé en lieu dit "en Foreit", entre Aaz et Oupeye, moyennant 2 setiers d'épeautre par an.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 2 fragments frustes de sceaux en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

884. — 1539, 4 et 18 juin.

Voyez l'acte de 1540, 19 février.

885. — 1539, 7 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée des tenants de l'abbaye du Val-Benoît, à Liège, Franck, Jean et Baudouin, frères, enfants de feu Jean de Magnée, relèvent comme de nouveau seigneur 1 bonnier de terre à Magnée "desseur Robierfosse"; 5 journals "en Bruechon"; 1 tierçal journal "en Saincte



Marie fontaine"; un demi-journal de terre "en Bruechon", et un demi-journal près "le Chassaroule", moyennant 12 setiers d'épeautre de rente héritable annuelle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un fragment de sceau en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

886. — 1539, 13 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, frère Gérard le Clercque, compteur et receveur du monastère des Frères Mineurs à Liège, demande à relever et à tenir de l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Arnold de Barchon, une maison, brasserie, "pourpris", vigne et assise situées "fours Chesteau" et occupées par Collart de "Fier de Cheval", brasseur, ce qui lui est accordé moyennant 9 marcs 15 sous 10 deniers 3 copés de cens annuel et héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un sceau en cire brune fruste, pendant sur double queue de parchemin.

887. — 1539, 21 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît, frère Arnold de Barchon demanda à avoir un record qui lui fut donné en ces termes: L'an 1445, 24 novembre, Collart Zoncke et Jean delle Roche, clerks, mambours de l'église St-Servais à Liège, relevèrent une cour, maison et dépendances, dites "la court le grand Hanet", situées à Moulin, qui leur avaient été transportées par Adam de Kerkom, mari et mambour de demoiselle X..., (*nom laissé en blanc*), fille de feu messire Renier de Naywaigne, chevalier, au profit du curé et du luminaire de l'église, moyennant 7 sous de bonne monnaie et 4 chapons de cens héritable par an.

(Au dos de l'acte). Lambert de Loenz, mambour de l'é-

église Saint-Servais, déclare que, quel que soit le record que la cour de tenants donnera, il ne pourra être préjudiciable à l'église Saint-Servais, pour les motifs qu'il se réserve de faire connaître en temps opportun.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 7 sceaux cousus dans des chemises de cuir et pendant sur double queue de parchemin.

888. — 1539, 12 décembre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, frère Arnold de Barchon, partie faisant pour frère Hubert Henkart, demanda à avoir un record qui lui fut accordé. (Voyez l'acte du 16 mars 1359). Les tenants firent adjourner à la séance, où le record fut accordé, Hubert de Grâce, demeurant à Ans, Jean Balaize et Jacques de Grâce. Ceux-ci, sans s'opposer à ce que le record soit donné, n'entendent cependant pas être préjudiciés par sa teneur.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 7 sceaux ou fragments de sceaux cousus dans des chemises de cuir et pendant sur double queue de parchemin.

889. — 1539, 12 décembre. — (*Fr.*)

La cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît fait savoir que frère Arnold de Barchon lui a demandé un record de deux actes, en date respectivement du 17 février 1372 et du 20 avril 1436, dont on trouvera le contenu à ces dates.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 8 sceaux frustes en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

890. — 153? (1), 23 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Mathieu de

(1) Le parchemin est troué en cet endroit.

Stourdeur transporte à ses enfants Georlet et Jeanne l'usufruit d'un demi bonnier de pré "en Sothuys", et les deux enfants l'ayant relevé de la cour, et pris comme mambour Léonard Bastin, le vendent à Georlet Jamar.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, mangé en grande partie par les souris, encore muni de 5 sceaux brisés en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

891. — 1540, 8 janvier. — (*Fr.*)

Devant la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, André de Backerack avait transporté à frère Hubert Henkart, receveur de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant 12 florins de Liège et 2 setiers d'épeautre de rente que lui devait Jean André, son fils, sur une cour, maison et dépendances situées à Fragnée, en lieu dit "en Graviolle". Là-dessus, Hubert Henkart ayant exproprié la veuve Galoppin, demeurant sur la rivière d'Avroy, André de Backerack, Jean Lambillon et d'autres, pour défaut de paiement de 4 muids 4 setiers d'épeautre de rente sur le bien ci-dessus, Jean Lambillon s'offrit à purger la saisie et reçut le bien en héritage de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant ladite rente annuelle. — Hubert Henkart lui transporta en outre les 2 setiers d'épeautre dont il est question ci-dessus, moyennant les 12 florins qu'il les avait payés.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un sceau brisé en cire brune, fruste, pendant sur double queue de parchemin.

892. — 1540, 19 février. — (*Fr.*)

Les maire et échevins de la cour de Cerexhe-Heuseux (Cheïresse) font savoir que frère Arnold de Barchon, mambour de l'abbaye du Val-Benoît, leur a demandé un record au sujet de certains biens de l'abbaye. Ils déclarent lui donner copie de différents reliefs de biens faits devant leur

cour en date du 4 et du 18 juin 1539, biens payant le cens à l'abbaye du Val-Benoît, ainsi qu'il apparaît dans les registres de la susdite cour.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 21 avril 1373.

893. — 1541, 14 juin. — (*Fr.*)

Jean des Carmes, "le corbusier", ayant appelé au Conseil du Prince-évêque de Liège, Corneille de Berghes, d'une sentence rendue par les échevins de Liège, le 6 mars 1539, en faveur de l'abbaye du Val-Benoît, est débouté de son appel et la sentence des échevins est confirmée par le Conseil du Prince.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

894. — 1541, 25 octobre. — (*Fr.*)

Jeanne de Brusse, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'à cause des frais occasionnés par les grands procès et les réparations des bâtiments de l'abbaye, elle avait dû contracter des dettes, entre autres une dette de 1,400 florins liégeois envers Gherit Tulpas, marchand, pour livraison de harengs et poissons de mer, ainsi que de beurre, fromage et diverses denrées. De l'assentiment de l'abbé de Moulins, visiteur de l'abbaye, elle transporte à Gherit Tulpas 20 muids d'épeautre de rente par an, particulièrement assignés et pris sur 62 muids d'épeautre de rente héritable que doivent à l'abbaye les héritiers de feu Guillaume Goesuyn, dit de Beyne, sur une cour, maison et dépendances situées à Beyne, à la réserve que ladite rente sera rédimible moyennant paiement de la somme de 1,400 florins de Liège ou de 400 florins de Brabant.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

895. — 1542, 19 avril. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Henri delle Naye, dit le Lymosin, et sa femme, Jeanne, fille de feu Jean André de Backerack, demeurant "en Graveroule", donnent à accense à Paul de Laïresse un demi-bonnier de terre et cortil moins 12 verges petites, pris hors d'un bonnier et demi-journal, avec facilité de passage pour lui et sa famille sur tout l'héritage, moyennant paiement de 8 muids d'épeautre par bonnier, de rente annuelle héritable et les tref-fons suivants: un muid d'épeautre à Gérard Plorar de Visé et un à messire Jean, maître des "Dosserealz" de S<sup>t</sup>-Paul en Ile à Liège. Ensuite, moyennant la somme de 50 florins liégeois, ils transportent audit Paulus un muid d'épeautre de rente "hors des cruïs que ledit Paulus leur povoit devoir à titre de pretonchiet rendaige".

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège, munie encore d'un sceau cousu dans une chemise de cuir et pendant sur double queue de parchemin.

896. — 1542, 28 septembre. — (Fr.)

Les échevins de la haute cour de justice de Jupille jugeant au Pont d'Amerœur font savoir que l'abbaye du Val-Benoît a été resaisie sur Gilles Collart de Fléron, Jeanne, sa mère, et d'autres de différentes terres situées à Fléron, pour défaut de paiement de 6 muids 4 setiers d'épeautre de rente annuelle

Archives de l'Etat à Liège. Copie authentiquée sur parchemin. Sceaux enlevés.

897. — 1543, 10 mars. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Avroy, Hubert Henkart, receveur et mambour de l'abbaye du Val-Benoît, ayant été saisi sur une maison et dépendances, situées à Avroy "en Noeville derier S<sup>te</sup>-Véronique", pour défaut de paye-

ment de 6 muids d'épeautre héritable de rente et de 2 cha-  
pons de cens par an, ainsi que de 3 muids 6 setiers d'épeau-  
tre de treffons, Rennechon de Pré, maire de la cour, purge la  
saisie en payant les arriérés et est investi de la maison,  
moyennant paiement de la rente et du cens annuels sus-  
dits.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4  
fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue  
de parchemin.

898. — 1543, 20 mars. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Jamair, échevin, demanda à avoir un record au sujet du forcommand fait jadis par Jean Stevenar comme mambour de Jean Stevenar de Jemeppe, son père, sur Vincent des Vignes, au sujet d'un îlot situé dans la Meuse, vis-à-vis de "Reynoryve" et joignant à l'île dite "Warlet". L'acte en question avait été passé devant les échevins d'Ougnée et Sclessin le 4 septembre 1526 et Jean Stevenar avait été déclaré mal fondé dans ses prétentions. On avait produit un acte du 18 juin 1457, par lequel Steyne Stevenar, un ancêtre de Jean Stevenar avait relevé ledit bien de Jean de Vingnes. Il l'avait tenu jusqu'à sa mort, et Jean Stevenar, étant son plus proche parent, avait prétendu le tenir aussi. Vincent des Vignes répliquait que Jean Stevenar ne donnait aucune preuve qu'il fût mambour de son père et qu'au demeurant, il était, lui, depuis quarante ans en possession du bien contesté.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4  
fragments de sceaux en cire verte, fruste, pendant sur double  
queue de parchemin.

899. — 1543, 20 avril. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-

Benoit à Liège, Jean de Glan, fils de Henri de Puys de Glan, jadis "cheruier" du Val-Benoît, demanda à relever une cour, maison et dépendances situées à Fragnée. Ce relief lui est donné par frère Hubert Henkart, mayeur de la cour, moyennant 4 muids 4 setiers d'épeautre de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

900. — 1543, 17 novembre. — (*Fr.*)

Les échevins de la haute cour de Jupille font savoir que dom Toussaint de Fenaige, représentant l'abbaye du Val-Benoît, a été resaisi sur Jeanne, veuve de Michel Truilhot, comme sur Gilles Collart de Fléron, de différentes terres situées à Fléron, pour défaut de paiement de 6 muids 4 setiers d'épeautre. (Voir l'acte du 28 septembre 1542.) Mais par grâce spéciale, l'abbaye du Val-Benoît les a remis en possession desdites terres moyennant paiement de ladite rente et de 7 florins, monnaie de Liège.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

901. — 1544, 9 février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Gérard de Visé, le mignon, et Paulus de Lairesse déclarèrent que le second avait transporté au premier, devant la cour de justice de Hermalle-sous-Argenteau, un muid d'épeautre de rente héritable par an qu'il avait reçu, le 27 août 1537, devant les échevins de Liège, de la part d'André de Backerack, fils de feu Jean André, et que devait Libert, fils de Jean de Stordeur, sur une maison et dépendances situées sous le Val-Benoît. Gérard de Visé déclare lui donner en échange un autre muid de rente héritable ou bien la somme de 50 florins de Liège.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

902. — 1544, 4 septembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Pierre, fils de feu Pascal Bouhon, citain de Liège, transporte à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par frère Hubert Henkart, en accomplissant la volonté de ses parents et à cause de dame Elide Bouhon, sa sœur, religieuse au Val-Benoît, un cens de 6 florins que lui devait Jean de Beyne, "scailteur" sur la maison et dépendances "delle Barbe d'or", situées en Féronstrée à Liège, "allante hors par derier sur le Vesque court".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

903. — 1544, 3 décembre. — (Lat.)

Pardevant le notaire Jean Méan comparurent Jeanne de Brus, abbesse du Val-Benoît, et Jean Gregoire le Molinier, demeurant à l'abbaye. Celui-ci déclara qu'il avait été dûment payé pour tous ses labours, peines et services, et qu'il renonçait à tous droits qu'il aurait pu avoir à ce sujet contre l'abbaye. Il lui lègue en outre un muid d'épeautre héritable de rente annuelle, à condition qu'il recevra la somme de 15 florins et que l'abbaye le nourrira pendant le reste de sa vie.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, revêtu de la marque du notaire avec la devise : *In Domino confido*.

904. — 1545, 29 janvier. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Fragnée, Henri, fils de feu Henri le Vanneit, transporte à Guillaume le Vanneit, partie faisant pour Jeanne, fille de Jean le Ghis, une maison, jardin et dépendances joignant vers le Val-Benoît "alle ruelle de Badart" pour sus avoir annuellement 4 florins de cens héritables liges, moyennant 80 florins de Liège.



Au dos de l'acte il est dit que la rente est réductible

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 3 fragments de sceaux en cire brune, fruste, pendant sur double queue de parchemin.

905 — 1545, 3 février. — (*Fr.*)

Voyez l'acte de 1548, 21 mars.

906. — **Bruxelles. 1545, 1<sup>er</sup> juillet.** *Donné en nostre ville de Bruxelles soubz nostre signet en l'absence de nostre seel, le premier jour de juillet l'an de grâce mil cinq cens quarante et cincq, de nostre empire le XXVI<sup>e</sup> et de nos regnes de Castille et autres le XXX<sup>e</sup>.*

Charles-Quint fait savoir que l'abbaye du Val-Benoit, tant pour elle que comme plège de la veuve de feu Jean de Woestenrode, ayant été en procès devant les échevins de Mortier avec un nommé Renchon de Bayne, mari de demoiselle Marie, fille de feu Arnold de Barchon, au sujet d'une rente héritable de 10 muids 4 setiers d'épeautre par an, et l'abbaye ayant appelé de la sentence des échevins de Mortier aux échevins de Dalhem, ce qui n'avait eu d'autre résultat que de faire confirmer par les échevins de Mortier leur premier jugement, Charles-Quint, disons-nous, assigna les deux parties à comparaître devant son Conseil de Brabant munies de toutes les pièces du procès pour le 26 août suivant.

A cet acte est joint un acte sur papier contenant la relation de la signification de cette citation aux intéressés par l'huissier Naghels.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau rond en cire rouge aux armes de l'empereur, pendant sur simple queue de parchemin.

907. — 1545, 17 août. — (*Lat.*)

Sentence de l'official de Liège ordonnant l'expropria-

tion en faveur de l'abbaye du Val-Benoît, d'une maison avec dépendances, située à Alleur et occupée par Jean Dallemagne d'Alleur.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

998. — 1545, 20 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Menicq, maire d'Ougnée, donne à accense à Laurent, fils de Georlet Jamair, une vigne située " en Pillechoule ", joignant aux dames du Val-Benoît, moyennant 1 1 2 aine de vin de rente annuelle au seigneur tréfoncier et 4 muids d'épeautre héritable audit Jean Menicq.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 3 sceaux ronds, brisés, en cire verte, assez frustes, pendant sur double queue de parchemin.

999. — **Le Val-Benoît. 1546, 16 février.** (*Lat.*)

Devant le notaire Jean Méan de Liège, Jean Gregoire le Molinier, demeurant à l'abbaye du Val-Benoît, fait son testament dont voici les dispositions principales : Il désire être enterré à l'église du Val-Benoît devant l'autel de Saint-Pierre, et lui lègue un muid d'épeautre de rente annuelle héritable sur des biens occupés par l'abbaye du Val Saint-Lambert. En cas de difficultés, ce muid d'épeautre sera remplacé par 24 carolus d'or, payables une fois. Il lègue en outre à la fabrique d'église de la cathédrale de Liège un *stuffer* de Brabant ; à Barbe, sa sœur, 9 setiers d'épeautre de rente annuelle sur le moulin de Hollogne-aux-Pierres, possédé par sa sœur. Tout le reste de ses biens, il le lègue à Jean de Moeuse, son neveu (1).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, revêtu de la marque du notaire.

(1) Voyez l'acte de 1544, 3 décembre.

910. — **Le Val-Benoît. 1546, 4 mars.** — (*Fr.*)

Jeanne de Brus, abbesse, et tout le couvent du Val Benoît, représenté par Marguerite de Horion, prieure, Michelle de Verme, boursière, Marie Misset, chapelaine de l'abbesse, et Jeanne de Waroux, religieuse, ainsi que par dom Toussaint de Fency et frère Hubert Henkart, procureur, receveur et facteur du Val-Benoît, donne à accense pour un bail de 11 ans à Jean, fils de Radoux de Hambroux, la cour et abbaye de Hambroux avec toutes ses dépendances situées à Heure-le-Romain, que feu Jean Pasque, dit Grossart, grand-père dudit Jean, avait tenues de son vivant, moyennant 400 muids d'épeautre, 2 muids de pois, 2 muids de navettes, un cent de paille d'orge et un autre cent de double paille, et les conditions ordinaires de bail, longuement spécifiées dans l'acte.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin.

911. — **1546, 3 mai.** — (*Lat.*)

Pardevant le notaire Gérard Petri, Marguerite de Horion, abbesse (1) du Val-Benoît, Aleyde de Weze, Catherine de Pousseur et Marie de Mangnée, religieuses professes de l'abbaye, déclarent que demoiselle Marie de Preit et frère Arnold à Barchon, son fils naturel et légitime, ont transporté à l'abbaye du Val-Benoît, en pure aumône, tous leurs biens généralement quelconques.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, revêtu de la marque du notaire.

912. — **1547, 15 mars.** — (*Fr.*)

Jugement rendu par les échevins d'Ougnée et Sclessin, en cause Laurent Jamair, comme mambour de Jeanne, sa

(1) Erreur pour : prieure. Marguerite de Horion ne devint abbesse qu'en 1566.

mère, et Louis del Rowe. Le premier avait deminé sur une maison et dépendances, occupées par le second, ainsi que sur un jardin et sur d'autres biens encore pour défaut de paiement d'un muid d'épeautre de rente pour chacune des années 1543, 1544, et 1545. Les deux parties ayant été admises aux preuves, Laurent Jamair obtient gain de cause.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 5 sceaux ou fragments de sceaux en cire brune, assez frustes, pendant sur double queue de parchemin. Le dernier, brisé, porte un écu à une aigle éployée. Légende : [CO]STAN DE LAMBIERMONT.

913. — 1547, 14 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des tenants de la cathédrale de Liège, à Visé, Philippet le Mangon, citoyen de Visé, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, relève 1° un bonnier de terre, près du bois des Temples; 2° un bonnier de terre situé "sur la voie de Treit"; 3° un journal de terre tout près de là; 4° un demi-bonnier de terre tout près; 5° deux tierçaux journals de terre situés "desseur Brousse"; 6° un tierçal journal de terre situé à "thier Saint-Nicolaye"; 7° un journal de terre "al Warde", moyennant 2 sous fortis de cens annuel et autant de relief.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un sceau brisé et fruste en cire verdâtre, pendant sur double queue de parchemin.

914. — 1548, 21 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège comparurent dom Tous-saint de Fenaige et frère Hubert Henkart, religieux, représentant l'abbaye du Val-Benoit, et Hustin et Hellin de Strea, frères, enfants de feu Jean de Strea de Chapon-Seraing. Les premiers, suivant le rendage héritable obtenu l'an 1513, 12 décembre, devant la cour jurée des biens appar-

tenant à l'église paroissiale Saint-Adalbert, à Liège, par l'abbaye du Val Benoît de la moitié de deux places vides, en la rue du Laveur, joignant à la cuisine de l'hôtel du Val Benoît, moyennant 45 aidants de cens héréditaires, payables annuellement aux seconds comparants, décident de leur payer 90 florins liégeois pour le rachat de cette rente. Cette somme leur fut payée hors de 58 florins de Brabant et un denier dit Rosart, que Masset de Fie, commissaire de la cité, avait déposés en mains de Jean Racket, licencié en lois, échevin et changeur, pour le rachat fait par lui à l'abbaye du Val-Benoît, le 3 février 1545, de 32 marcs 15 sous *bonne* de cens héréditaire et qui restaient sans profit entre les mains du changeur.

Coll. v. d. H. Copie délivrée par les échevins de Liège, munie encore du sceau rond, en cire brune, de Thierry de Velroux, maître des échevins de Liège. Il pend sur double queue de parchemin et porte un écu écartelé au 1 et 4 à un lion rampant, au 2 et 3 à trois meubles frustes, au lambel à trois pendant. Légende : ...THI... DE VELROUX, AR DE PREIT.

915. — 1548, 30 décembre. — (A. S. 1549.) — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, noble dame Marie, seigneur d'Ougnée et Sclessin, pour elle et ses enfants, donne à exploiter la houillère de "l'Cuifant" à Mathieu Noiel et consorts, à condition d'avoir sur cent paniers, six paniers ou sur cent deniers, six deniers.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 2 sceaux brisés en cire brune et verte, pendant sur double queue de parchemin.

916. — 1549, 1<sup>er</sup> mars.

Voyez l'acte de 1599, 14 juillet.

917. — 1549, 29 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, sire Jean

Rotari, chanoine de l'église Saint-Barthélemy, à Liège, transporte à Jean Jamair, échevin, 3 muids d'épeautre de rente annuelle héritable et une demi-aîme de vin héritable sur une vigne possédée par Jean Jamair, joignant à des terres du Val-Benoît, moyennant la somme de 300 florins et 10 florins de "beverage et courtaige" en pièces suivantes : 2 nobles à la Rose à 19 florins 5 aidants chacun ; 2 nobles Henricus à 18 florins ; 3 lions d'or à 9 florins 10 aidants ; 3 angelots d'or à 12 florins 10 aidants ; 2 doubles ducats à 17 florins ; 2 demi-ducats à 8 florins 4 aidants ; un demi-angelot à 6 florins 5 aidants ; 1 postulat de du... (?) à 46 aidants, et 21 aidants en monnaie.—En outre, 1 ducat à 8 florins 4 aidants ; 3 couronnes d'or à 7 florins 4 aidants ; 1 couronne d'Angleterre à 8 florins ; 2 florins d'or en argent ; 1 florin d'or en or ; 1 angelot d'or ; 1 simple ducat et 1 écu d'or et le reste en monnaie = 300 florins. Comme contregage, il reçut 3 quarts de vin, pris à raison de 25 florins l'aîme.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4 sceaux brisés en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

918. — 1550, 28 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Jamair, échevin, partie faisant pour sa mère Jeanne, demanda à avoir un record pour savoir comment jadis Thonnard Malchare avait transporté à Jean Jamair, vigneron, un demi-muid d'épeautre héritable qu'il disait avoir sur une terre tenue par Henrotteaux Jenet, située "en Bommonfosset".

Ce transport fut fait l'an 1465, 8 janvier, par Thonnard Malchaire d'Avroy, le vieux.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4 fragments de sceaux en cire brune pendant sur double queue de parchemin.

910. — 1552, 5 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Léonard Lhonen, couvreur, transporte à demoiselle Catherine, veuve de feu Gérard Tulpens, une maison et dépendances, où il demeure, dans la paroisse de la Madeleine sur-Merchoul, ainsi que tous ses autres biens généralement quelconques pour sus avoir 20 florins de cens annuel héréditaires ; ce cens sera rédimible moyennant 15 florins liégeois par florin de cens qu'il déclara en avoir reçus.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un sceau rond, brisé, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

920. — 1552, 19 et 21 mars. — (*Fr.*)

Devant la cour des échevins de Fragnée, Jean Libert de Fragnée transporte à sire Marin de Pontegonio, prêtre chanoine de la collégiale Saint-Pierre, à Liège, une maison et dépendances, situées à Fragnée, habitées par Jean Libert, et ce, moyennant paiement par ledit sire Marin : 1<sup>o</sup> à Martin François d'Heure, échevin de Liège, de 2 muids d'épeautre ; 2<sup>o</sup> à la veuve de Jean de Gerchon, de 2 muids ; 3<sup>o</sup> à Libon de Stordeur, demeurant près de Sainte-Véronique, de 20 setiers ; 4<sup>o</sup> à Jean Libert, pour ses crûs, de 3 muids d'épeautre de rente. — Le 21 mars, Jean Libert vendit pour la somme de 240 florins à sire Marin les 3 muids d'épeautre héréditaires que celui-ci lui devait.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Fragnée, munie de deux fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

921. — 1552, 22 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Vyle-en-Condroz, en présence de messire Raes de Tharoul, curé de Vyle, représentant l'ab-

baye du Val Benoît, Henri de Laytte de Vyle relève les terres suivantes, à tenir de l'abbaye du Val-Benoît: 5 journaux de terre, entre les terres de Roiseux; un demi-bonnier de terre en lieu dit "à Peeche" à Viele; un demi-bonnier de terre "al grand verge", en lieu dit "par dela les mons de Viele"; 6 journaux en lieu dit "a Fornea"; 3 journaux "en devier de Mont"; un journal "à Chafor"; 3 journaux "devant Beafay"; 3 journaux "devant Loulouxhe"; un petit trangoutz deseur la fontaine de Viele; une pièce de terre en lieu dit "dessoubz le bois"; un journal "en deviers les mons"; un demi-journal "desseur la petite Vaulx"; 1 1/2 journal "al petite verge" "dessoub le bonnier Maho"; un journal de terre au même endroit.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Des 7 sceaux pendant sur double queue de parchemin, il ne reste plus qu'un fragment d'un seul.

922. — 1552, 17 mai.

Voyez l'acte de 1594, 18 mars.

923. — 1552, 10 novembre. — (*Fr.*)

Sentence rendue en matière d'appel par les échevins de Liège: Piron de Roelenge, mercier, mari d'Anne, fille de feu Tilman Miusis le jeune, ayant, en vertu de la saisie obtenue par lui contre André de Backerack, pour défaut de paiement de 6 florins de cens échus en 1543, fait forcommander devant la cour de Fragnée à feu Henri delle Naye la possession d'un journal de jardin situé "en Graveroule", et les deux parties ayant apporté leurs preuves devant la haute cour, Piron susdit est déclaré mal fondé en sa poursuite de forcommand et condamné aux frais du procès.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.



924. — 1553, 14 juin. — (*Fr.*)

La cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît a Liège fait savoir que Jérôme de Lespinette, "scrimer", citain de Liège, a relevé devant elle une maison et dépendances situées en la rue dite anciennement Saint-Laurent, maintenant "delle Cigoigne" en la paroisse de Saint-Martin-en-He, et les a transportées à Adam de Slins, procureur en la cour de Liège, qui payera annuellement à ladite cour du Val-Benoît 5 florins de cens, à Jean Pruillet, 7 florins de cens et audit Jérôme, 12 florins 10 aidants de cens, en contre-gage desquels il met sa maison située en la même rue.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

925. — 1555, 27 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins du ban de Seraing, frère Hubert Henkart, mambour de l'abbaye du Val-Benoît, montra qu'il avait obtenu saisie d'une maison et dépendances situées à Jemeppe, en lieu dit "en Daripette" et d'un journal de vigne "en thier de Jemeppe" pour défaut de paiement d'un muid d'épeautre de rente annuelle dû par maître Francke, échevin du ban de Seraing. Là-dessus, Philippe Fickeit, rentier-receveur, partie faisant pour le bon métier des Maçons de Liège, s'offrit pour purger la saisie en payant tous les frais s'élevant à 70 florins, moyennant lesquels et le muid de rente à payer annuellement à l'abbaye du Val-Benoît, il fut investi de ladite maison et dépendances.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4 sceaux frustes en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

926. — 1555, 5 novembre.

Voyez l'acte de 1559, 26 août.

027. — 1556, 21 avril. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Arnold de Soumagne, vmiier, citain de Liège, donne à accense à Benoît de Thierresse, demeurant "a Werixhas", 12 verges grandes 5 petites de terre situées en lieu dit "à Chaffor" dans la campagne devant le château de Kinkempois, moyennant 6 muids 5 1/2 setiers d'épeautre de rente annuelle héritable, et comme contregage des édifices à construire sur ledit bien, pour la valeur minimum de 200 florins liégeois endéans les deux ans.

(Au dos de l'acte): Le 17 décembre 1575, Georlet Jamar relève lesdits biens devant la justice d'Angleur.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

028. — 1556, 26 juin. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Collard Jamar transporta à son frère, Jean Jamar, 35 aidants de cens hérिताbles, pris hors de 6 florins 5 aidants hérिताbles, que lui doit Piron de Hommevent, sur sa quote-part de la maison qui fut jadis à Georlet Jamar et qui joint aux dames du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 2 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

029. — 1556, 10 novembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Piron de Hommevent transporte à Jean Jamair, échevin, 30 aidants de cens hérिताbles pris hors de 5 florins 5 aidants de cens à avoir sur la quote part des biens qui furent à Georlet Jamair, à savoir sur le "chusynne", joignant à ceux du Val-Benoît, et il fit ce transport parce que la part de Jean Ja-

mair dans la succession de son père, Georlet Jamair, n'était pas aussi grande que celle de Piron.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 5 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

930. — 1557, 15 février. (Lat.)

Herman Rave, abbé de Saint-Jacques, à Liège, juge et conservateur des droits et privilèges de l'ordre de Cîteaux, fait savoir que le seigneur temporel de Grandville prétendait que les terres de l'abbaye du Val-Benoît en cette commune lui devaient certaines redevances et, sur le refus de celle-ci de les payer, l'avait traînée devant sa cour de tenants à Grandville. Invoquant la bulle de Clément VI, (Avignon, 4 février 1351) concernant la conservation de l'ordre de Cîteaux, l'abbé de Saint-Jacques menace le seigneur de Grandville et ses représentants des peines ecclésiastiques s'ils persistent dans leurs revendications, après un délai de 15 jours.

Au verso de l'acte se trouvent diverses mentions desquelles il résulte 1° que Laurent Renari a fait connaître à Gérard de Saint-Servais, maire, et à deux tenants de la cour du seigneur de Grandville la teneur de la lettre de l'abbé de Saint-Jacques; 2° que les quinze jours s'étant écoulés deux fois sans que ceux-ci soient venus se justifier, les peines ecclésiastiques sont comminées contre eux.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau disparu.

931. — 1557, 10 mars — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Angleur, Etienne et Gilles, frères, enfants de feu Jean Stienne, transportent à Benoît de Thiernesse un demi-journal de terre, situé dans la campagne devant "Kikiempoice", moyennant paiement de 10

setiers d'épeautre de rente annuelle à Martin le Drou, receveur de l'hôpital Saint-Julien, Outre-Meuse, et un contre-gage de 2 setiers d'épeautre pris hors de 12 setiers situés sur un demi-tierçal journal de terre.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 3 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

932. — 1557, 25 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Herman Hemin transporta à Piron, Maroie et Catherine, enfants de feu Piron de Glen, une terre située "en Boumonfosse", moyennant paiement aux béguines de Saint-Antoine d'un muid d'épeautre héritable. — Ceux-ci relèvent ledit bien et le transportent ensuite à Jean Jamar, échevin, moyennant ladite rente, et 60 florins liégeois auxdits Piron, Maroie et Catherine.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 2 sceaux brisés, ronds, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. Le premier porte un écu au lion. Légende : S. MESTRE FRAC DE GEME[PPE]. Le second porte un écu à un poisson placé en bande ; tenant : un chevalier issant de l'écu.

933. — 1557, 4 novembre. — (*Fr.*)

Voyez l'acte de 1561, 29 avril.

934. — 1557, 26 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Jamair, échevin, transporte à Georlet Jamair, son fils, un demi-journal de terre situé "en Bommonfosse" joignant à des terres de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant paiement des treffons.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4

sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

935. — 1558, 10 et 15 février.

Voyez l'acte de 1561, 29 avril.

936. — Liège. 1559, 20 mars. (*Fl.*)

Pardevant le notaire Jacques Peelmans, Anna Ruell, fille de Jean Ruell de Strevensdorp (dép. de Montzen), au pays de Limbourg, religieuse à l'abbaye du Val-Benoît, pour vue de la part de ses parents d'une rente annuelle de 12 muids d'épeautre, se réduisant à 4 muids pour son anniversaire après sa mort, lègue à Arnold de Berlo et à sa femme, Gudule Ruelle, sa sœur, ainsi qu'à Jean Ruell, son frère, la 5<sup>e</sup> part de ce qui lui revient, et sa part d'enfant dans ses héritages. Elle institue Gosuin Cloot, son cousin, de Strevensdorp et Thierry Bellerbuys, pour relever ces biens et faire ce transport devant les justices de Hombourg (Homborch) et de Montzen (Monschen). — Elle institue en outre son frère, à l'effet de percevoir toutes les rentes et tous les cens qui lui écherront et d'en donner une part à Arnold de Berlo.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, revêtu de la marque du notaire.

937. — 1559, 26 août. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Collart de Davisterre, en accomplissement des convenances de mariage d'Ysabeau, sa fille, avec Barnabé, fils de Jean Guillaume de Fléron, leur transporta 10 muids d'épeautre de lige rente annuelle héritable dont ledit Collart avait été investi comme suit : 9 muids à la reportation de Michel d'Odeur, dit de Lovin-fosse, devant les échevins de Fexhe-Slins (Fexhe le Fraireuse), le 5 novembre 1555 ; et le 10<sup>e</sup> muid, reçu une autre

fois, sur une maison et dépendances situées à Fexhe, au lieu dit "a Tombeur" dit. "le Grand Cortil". Ces dix muids lui seront comptés en part avec les autres enfants de Collart.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés. (1)

938. — 1560, 2 janvier. — (*Lat.*)

Herman Rave de Limbourg, abbé de Saint-Jacques à Liège, conservateur et juge des privilèges de l'ordre de Citéaux, fait savoir à Mathieu, le mesureur de grains de Liège, qui avait attiré devant les échevins de Liège l'abbaye du Val-Benoît, contrairement au privilège du pape Clément VI (1351, 8 février), qu'il doit lui-même comparaître devant l'abbé de Saint-Jacques, le seul juge que l'abbaye du Val-Benoît doive reconnaître.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

939. — 1560, 23 décembre. — (*Fr.*)

Jeanne de Brus, abbesse du Val-Benoît, et tout le couvent capitulairement assemblé, en la présence de monseigneur l'abbé de Moulins, leur visiteur, ayant considéré que l'abbaye était fort délabrée, tant par la vétusté que par le feu, et qu'elle avait besoin d'être reconstruite, décide de charger frère Hubert Henkart, religieux profès de l'abbaye, de vendre à Jean d'Oyenbrugghen, seigneur de Duras, une rente héritable de 6 muids d'épeautre que l'abbaye possédait sur les biens de Gauthier de Blehen, à Blehen.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore du sceau rond, en cire verte, du couvent du Val-Benoît (déjà décrit) pendant sur double queue de parchemin.

940. — 1561, 29 avril. — (*Fr.*)

Jugement rendu par les Trente-deux de la cité de Liège

(1) Voyez l'acte de 1581, 22 juin.

dans un conflit entre Jean de Berloz, seigneur de Sclessin, et Jean de Lambermont.

Lambermont prétendait avoir taxation de journées, alors qu'il était d'un usage constant de ne pas en payer aux personnes restant dans la franchise et qu'il demeurait dans la maison ayant appartenu à feu Gérard le Charlier, hors de la porte Sainte-Marguerite, en lieu dit "à la Pannetrie", située dans la franchise, à l'exception du pré. Les maîtres et jurés lui avaient donné tort à ce point de vue l'an 1557, 4 novembre. Il en avait appelé à leurs prédécesseurs Trente-deux, lesquels avaient sentiencié, le 18 novembre suivant, que les jurés avaient mal jugé et condamné la partie appelée aux dépens. Le seigneur de Sclessin, de son côté, avait demandé révision de cette dernière sentence, ce à quoi il fut admis. On choisit 18 réviseurs qui décident, le 10 février 1558, que les Trente-deux ont mal jugé pour plusieurs motifs. Les Trente-deux ne veulent pas en convenir et, par leur sentence du 15 février suivant, ils proclament les motifs insuffisants pour modérer leur sentence. Le seigneur de Sclessin donna alors "radjour" audit Lambermont tendant à la cassation de ce jugement. Il allègue devant les Trente-deux que s'ils ne veulent point se ranger à l'avis des réviseurs, il en appellera au prince. Ces réviseurs des Trente-deux étant pris parmi les bourgmestres, jurés et conseillers, les gens du Conseil Ordinaire, les anciens bourgmestres, échevins et jurés, étaient supérieurs aux Trente-deux comme représentant le corps de la cité. Du reste, les exemples abondaient de procès révisés par les réviseurs, alors même que les Trente-deux ne voulaient point se ranger à leur avis. Lambermont répondait que les Trente-deux jugeaient en ce cas sans appel. Les réviseurs nommés ont été simplement appelés à donner leur avis et ne constituent pas une juridiction supérieure aux Trente-deux. Tels étaient les antécédents de ces débats lorsqu'ils revinrent en 1501 devant les Trente-deux. Ceux-ci, par leur sentence du 29 avril, donnèrent tort à leurs prédécesseurs, approuvèrent la

sentence des réviseurs des Trente-deux et condamnèrent ledit Lambermont aux frais. Scellèrent l'acte, Jean Michu, jadis bourgmestre de la cité, et Pierre Herlet, pour le temps maîtres des Trente-deux.

Coll. v. d. H. Copie authentique sur parchemin, délivrée par les Trente-Deux. Sceaux enlevés.

941. — 1562, 31 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Laurent Jamair transporta à Georlet, fils de Jean Jamair, une maison, jardin et vigne situés "en Pilsoulle devant Beamont", joignant à des terres de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant paiement à Jean Minick, de 4 muids d'épeautre héréditaires, et à Laurent de 6 muids d'épeautre, et en lieu de contregage il devra racheter 2 de ces 6 muids d'épeautre à la Pentecôte, moyennant 100 florins chacun et les 4 autres, il pourra les racheter à 400 florins avant la saint Jean, sinon il devra payer un demi-canon de la rente.

(Au verso de l'acte) 1562, 11 mai. Rachat des deux premiers muids suivant l'indication de l'acte.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à un acte du 12 décembre 1570, les deux actes munis de 4 sceaux cousus dans des chemises de laine et pendant sur double queue de parchemin.

942. — 1563, 30 mars.

Voyez les deux actes de 1586, 28 novembre.

943. — 1563, 3 septembre. — (*Fr.*)

Sentence arbitrale rendue par maître Henri de Veue, docteur en droit, Pierre de Méan, "avant-parlier" d'une part, et Jean de Lathour et Collart Jacquemin, dit Blangi, d'autre part, dans un conflit entre l'abbaye du Val-Benoît et les



représentants de feu François Hurier, dit Fraisnea. Il a été décidé que Piron Hurier, dit Fraisnea le jeune, tiendra locativement de l'abbaye du Val-Benoît, 43 bonniers 16 verges, parmi lesquels 5 journals de pré, comptés pour "doubles terres", pour un bail de 9 ans, moyennant 87 muids 4 setiers d'épeautre, 3 setiers de pois, 14 quarterons de paille de rente annuelle. Les terres sont spécifiées dans l'acte comme suit : "en Sart", 5 bonniers 2 verges sur la voie de "Houltain a grand Serval"; 6 journals; 7 journals "alle chavee de Roesvache"; 6 journals "en font de Houltain"; 3 bonniers là-même; 9 verges plus près "delle chavee Ogier"; un demi-bonnier "ens encloese le Bechoit"; 7 bonniers "en Lambreux"; 6 bonniers sur la "voie de Fexhe a Franea"; 3 bonniers "alle Croix le Leux"; 6 journals "en Lhonnice"; 10 journals entre Heure et Beau-rieux; 3 bonniers en Sart; 1 bonnier "alle Tombe"; 2 journals "alle Visevoie"; 5 journals de pré "alle Chenneverie".

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

944. -- 1564, 8 et 15 novembre. — (*Fr.*)

La cour des échevins de Verviers fait savoir que Jean, fils de Thomas Jean Gérard, a relevé de l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Arnoul de Froidmanteau, mambour, sa cour, maison, etc. où il demeure à Ensival (Onzivaux), ainsi que tous ses autres biens, moyennant 5 muids d'épeautre par an.

Le 15 novembre, Laurent et Henri, frères, enfants dudit Thomas Jean Gérard, relevèrent devant la même cour un courtil à Ensival, ainsi que tous leurs autres biens à tenir de l'abbaye du Val-Benoît moyennant 5 muids d'épeautre par an.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

945. — 1565, 12 novembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Vivegnis, comparurent Josse “le scrinier”, d’une part, et André de Herva, “avantparlier”, représentant l’abbaye du Val-Benoît, de l’autre, qui avaient eu des difficultés au sujet de 8 sols fortis et 4 chapons héréditaires que le second prétendait avoir sur un cortil et dépendances situés “aux Rualles”, près du lieu dit “alle Fosse”, ayant appartenu jadis à feu Gérard Gérin de Vivegnis et tenu présentement par ledit Josse. A défaut du paiement de cens, André avait obtenu un jugement de saisie contre ledit Josse, mais grâce à l’intervention de gens de bien, on s’est arrangé à l’amiable sur les bases suivantes : Josse “le scrinier” serait tenu de relever le cortil de l’abbaye du Val-Benoît et payerait annuellement le cens susdit. Il payera en outre pour tous frais passés 3 “Joxhimme (Joachim) dalers” en trois années.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, en date du 17 novembre 1565, délivrée par les échevins de Vivegnis, munie encore d’un fragment de sceau en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

946. — 1565, 26 novembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Vivegnis, relief par Francotte et Antoine, fils de feu Antoine Franckotte, échevin, d’un thier et enclos situés “a Tourneau”, contenant 6 verges grandes ; item 4 verges grandes de terre “desseur les vignes de Behol”, moyennant paiement annuel à l’abbaye du Val-Benoît d’un muid d’épeautre de rente, suivant lettres émanant de la cour jurée de l’église collégiale de Saint-Pierre de Liège, à Vivegnis, en date du 22 avril 1476 et du 26 avril 1507. L’abbaye du Val-Benoît était représentée par André de Herve, cleric, mambour.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée à la date du 1<sup>er</sup> février 1566 par les échevins de Vivegnis. Sceaux enlevés.

947. — 1566, 12 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Avroy-lez-Liége, dom Jean de Pont, facteur et mambour de l'abbaye du Val-Benoît, avait fait requérir contre maître Jean Jugius, licencié en droit, partie faisant pour son épouse, veuve de Godefroid de Lacu, et Henri Quailhiet, son bouvier, qu'ils eussent à quitter une cour, maison et jardin, vigne et assise situés à Souverain-Avroy, en thier de Saint-Gilles, jadis à Jacquemin Badechon, et ceci en vigueur d'une saisie prise par ledit dom Jean. Celui-ci justifiait le droit de l'abbaye du Val-Benoît en produisant un acte de l'an 1451, d'après lequel un certain Gilles de Lens aurait, pardevant la cour des tenants de l'abbaye, relevé des dames le 1/6 d'une cour et dépendances d'environ un bonnier, situées entre les joignants de la propriété en question à Souverain-Avroy, moyennant paiement au Val-Benoît de 5 copés *bone* et 6 quartes d'épeautre de cens. Dans cet acte se trouvait aussi que Gilles, pour la profession de dame Marie de Lens, alors religieuse du Val-Benoît, avait transporté au couvent 4 muids d'épeautre de rente, c'est-à-dire sa part dans ladite cour. Un autre acte du 20 novembre 1479 disait que Jacquemin Badechon, compteur de l'abbaye, avait obtenu saisie dudit héritage pour défaut de paiement de cens, saisie que ledit Gilles aurait purgée en reconnaissant à l'abbaye lesdits cens et rentes. Un jugement des échevins d'Avroy, de 1528, 24 octobre, confirmait les cens et rentes du couvent du Val-Benoît. Pascal Bouchon, alors compteur du Val-Benoît, avait requis à ce sujet contre Martin de Saint-Jacques, vigneron, alors possesseur desdits héritages, pour défaut de paiement de rente, et obtint gain de cause. Feux Etienne de Limbourg et demoiselle Agnès, veuve de Gauthier de Saulcy, seigneur d'Oupeye, avaient purgé ladite saisie en 1529, le 30 janvier. Ils firent les paiements des cens à l'abbaye, depuis 1533 jusqu'en 1552 inclusivement. Après cette date, il fallut requérir contre Albert de Saulcy, leur fils et héritier, devant la cour des tenants du Val-Benoît et demander saisie devant les

échevins de Liège. Enfin, vinrent la réquisition et les petits commands contre maître Jean Jugius et Henri Quailbiet, son bouvier. Les motifs, que ceux-ci opposaient, portaient principalement sur la question de savoir si la rente était due par les véritables possesseurs des biens ou par les locataires. Entretiens, le facteur de l'abbaye du Val-Benoît était mort et son remplaçant, Jean de Veue, avait repris l'affaire au point où elle était restée. Les échevins décident que l'abbaye du Val-Benoît est bien fondée dans ses réclamations et condamnent les défendeurs aux frais de la poursuite.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, délivrée par les échevins d'Avroy, autrefois munie de 7 sceaux pendant sur double queue de parchemin, plus que des fragments.

948. — 1566, 22 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Libon Gathon, le brasseur, et Piron Gathier transportent à Georlet Jamar, fils de Jean Jamar, 1<sup>o</sup> les deux tiers d'une maison et dépendances situées à Ougnée, dont le 3<sup>e</sup> tiers appartenait à Collard de Boix ; 2<sup>o</sup> les mêmes parts de deux pièces de vigne dont le tiers restant appartenait aussi à Collard ; 3<sup>o</sup> la moitié d'un pressoir, et 4<sup>o</sup> un pré situé à l'opposite de la maison de Jean des Vignes, moyennant paiement à l'abbaye du Val-Benoît de 15 muids d'épeautre de rente héréditaire, deux tiers d'une demi-aime de vin aux Frères Chartreux et à eux pour les crus 2 1/2 setiers d'épeautre de rente annuelle. Comme contregage, ledit Georlet Jamar fournit deux pièces de vigne. Il s'engage, en outre, à faire au pressoir des réparations jusqu'à concurrence de 100 florins, endéans les deux ans.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4 sceaux ou fragments, pendant sur double queue de parchemin et cousus dans des chemises de laine.

949. — 1566, 24 février. — (*Lat.*)

Pardevant le notaire Laurent delle Pierier, Henri Pietkin, chanoine de l'église Notre-Dame à Huy, et Wéry Pietkin, son frère, approuvent la donation faite par Pierre Pietkin, leur frère, d'une maison et dépendances, situées hors des murs de la ville de Liège, près du monastère de Saint-Laurent, ayant appartenu jadis à feu Henri Pietkin et tenues par Louis delle Thorret, procureur de la Cour de Liège. La donation est faite au profit de ce dernier.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, revêtu du monogramme du notaire avec la devise : IN DOMINO CONFIDO — IN CRATICULA POSITUS TE DEUM NON NEGAVI 1566.

950. — 1566, 24 mars. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des échevins d'Ougnée et Sclessin, Guillaume le Vanneit transporte à Etienne, Henri et Guillaume, ses trois fils, qui les vendent ensuite à dom Jean de Pont, receveur de l'abbaye du Val-Benoît, ses droits sur 2 muids 2 tierces d'épeautre de rente annuelle héritable, pris hors de 3 muids 4 setiers que lui devait l'abbaye du Val-Benoît, et ce, moyennant la somme de 250 florins de Liège.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un sceau en cire verte, assez fruste, pendant sur double queue de parchemin.

951. — 1566, 29 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée, Jean Bastin, brasseur à Liège, demande à relever et à tenir de l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Jean de Veue, son compteur et receveur, un demi-bonnier de pré situé "près de Platenfosse", moyennant 2 muids d'épeautre de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les éche-

vins d'Ougrée, muni encore de 3 fragments de sceaux en cire verdâtre, pendant sur double queue de parchemin.

952. — 1566, 30 mars. — (*Fr.*)

Pardevant Jean Fabri, commissaire de la cité, souverain mayeur, et les échevins d'Avroy, Michel, fils de feu Mathieu de Boulboulle, relève à tenir, comme de nouveau seigneur, de l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Jean de Veue, son compteur, un cortil et dépendances, dits le cortil de Boulboulle, moyennant 1 muid d'épeautre de rente et 6 deniers fortis de cens par an.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Avroy, munie encore d'un fragment de sceau pendant sur double queue de parchemin.

953. — 1566, 6 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée, Gérard Belick et Goffin, fils de Mathieu Goffin, tous deux d'Ougrée, demandent à relever et à tenir de l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Jean de Veue, son compteur, un demi-bonnier de terre arable, jadis pré, joignant au "real chemien condist le hierdavoye" et un autre demi-bonnier en lieu dit "Lambermolm", moyennant 4 muids d'épeautre de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore d'un sceau brisé, rond, en cire verte, assez fruste, pendant sur double queue de parchemin.

954. — 1566, 6 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Angleur, Henri Hen, Gérard, et Jean frères, enfants de feu Jean Hen de Froidmont, demandent à relever comme de nouveau seigneur et à tenir de l'abbaye du Val-Benoît un pré de cinq bonniers dit le "pré Tatron", moyennant 7 muids d'épeautre de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 3

sceaux brisés et frustes, en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

955. — 1566, 6 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougrée, Madeleine, veuve de Balthazar le meunier, Jean Levo le jeune, Jean le Liegoix, pour deux parts des héritages qui suivent et Laurent, fils de Louis de Grand Champs, Georges de Haut Pré et Tilkin Levo d'Ougrée, pour la troisième part, demandent à relever et à tenir de l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Jean de Veue, son compteur : 1<sup>o</sup> un bonnier de pré situé "en Platenfosse" ; 2<sup>o</sup> 6 journals de terre ; 3<sup>o</sup> un journal de terre ; 4<sup>o</sup> un demi-bonnier ; 5<sup>o</sup> 3 bonniers de terre ; 6<sup>o</sup> 3 journals de terre tous situés à Ougrée, moyennant 16 muids d'épeautre de rente héritable.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

956. — 1566, 9 avril. — (*Fr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Gerliche del Bressin, horloger, gendre de feu Jean van Maeseyck, releva une maison, "scailhie", jardin et dépendances, dans la rue du Pont d'Avroy, moyennant 6 marcs de cens par an héritables. Il en est investi par Jean de Veue, receveur, facteur et procureur de l'abbaye, mayeur substitué de ladite cour de tenants.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux disparus.

957. — 1566, 26 avril.

Voyez l'acte de 1588, 6 avril.

958. — 1566, 6 septembre.

Voyez l'acte de 1577, 21 mai.

959. — 1566, 12 novembre. — (*Tr.*)

Pardevant la cour jurée de tenants du chapitre de la cathédrale de Liège à Visé, Jean de Veue, receveur, manbour et facteur de l'abbaye du Val-Benoît, transporte à Laurent de Sluyse, de Visé, une pièce de vigne dite "le mitraîne pièce de Hamael", que tenait jadis Guillaume Plorar, et après lui sa veuve Oudelet, puis leur fils Gérard Plorar, et après, Jean Gilet le Merchen, moyennant payement au Val-Benoît, de 18 setiers d'épeautre de rente héritable plus un contregage de 2 setiers une quarte de rente héritable à prendre hors d'un muid qu'il avait sur la maison habitée jadis par Marie, veuve de Paul le Gennea, située à Visé.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 2 fragments de sceaux en cire brune, le premier fruste (sceau aux causes de la cour), le second à un écu chargé de deux fourches croisées en sautoir, pendant sur double queue de parchemin.

960. — 1566.

Voyez l'acte de 1516, 25 avril.

961. — 1567, 11 janvier.

Voyez l'acte de 1577, 21 mai.

962. — 1567, 29 janvier. — (*Tr.*)

La cour des échevins d'Ans et Moulin fait savoir que Jean de Veue, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, avait été resaisi sur Jean de Glen pour faute de payement de 9 muids d'épeautre, d'une cour, maison et dépendances à Ans, mais par grâce spéciale il les lui rend moyennant payement de la rente susdite.

Archives de l'Etat à Liège. Copie authentique sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ans. Sceaux enlevés.



963. — 1567, mars. — (*Lat.*)

Citation devant l'official de Liège, de François de Beau-rioux, lez Heure-le-Romain, au sujet de son différend avec l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, en grande partie imprimé.

964. — 1567, 14 novembre.

Voyez l'acte de 1577, 14 mai.

965. — 1567, 27 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant la cour de tenants de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, comparurent Jean Motte, procureur de l'abbaye, et Lambert Materne de Poucet. L'abbaye du Val-Benoît ayant fait deminer à trois reprises Lambert Materne, Hubert Gielchon, dit de Larbe, et Jean Lambert de Poucet, sur 28 bonniers 8 verges grandes de terre à Poucet et sur divers cens, rentes et dîmes, pour défaut de paiement de 91 muids d'épeautre de rente échue en 1565, Lambert Materne prétendait que la faute ne lui incombait pas, mais bien à Hubert Gielchon, qui devait pour sa part 26 muids d'épeautre, et en cas de saisie, il offrait même de tout prendre et de tout payer. Ce qui fut fait moyennant paiement de 91 muids d'épeautre. En outre, Jean Motte déclara avoir reçu 26 dallers de 6 1/2 florins pièce, pour le canon des 26 muids d'épeautre échus que Hubert Gielchon n'avait pas payés. Ledit Lambert s'offrit à payer tout le reste à raison de 6 1/2 florins pour chaque muid, et pour les frais Jean Motte déclara avoir reçu 19 florins 18 aidants liégeois, non compris les frais de la saisie devant les échevins de Liège et ceux de Poucet, que ledit Lambert s'engageait aussi à payer. Ensuite Lambert Materne "furnessant a arrier purgement" que lui faisait Lambert, fils de Jean Lambert de

Poucet, pour les biens que son père avait l'habitude de tenir, reporta en mains du maire tous ces héritages avec la moitié de ceux que Hubert Gielchon avait tenus, moyennant payement pour les premiers de 9 muids d'épeautre et 15 muids d'épeautre, et pour les seconds de 13 muids d'épeautre, ce qui faisait au total 37 muids d'épeautre de rente héritable, que Lambert promit de payer à l'abbaye du Val-Benoit. Il déclare en outre avoir reçu de Lambert, fils de Jean Lambert, la moitié des deniers dépensés dans le présent purgement. Suit la spécification des biens montant à près de 29 bonniers situés pour la plus grande partie à Poucet, et en partie à Bergilers, Lantremange et Remicourt, plus une grande quantité de dîmes, de cens et de rentes.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

966. — 1567, 12 décembre.

Voyez l'acte de 1577, 14 mai.

967. — 1568, 11 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Jean Gilar de Horion transporta à Lambert d'Eick, clerc sermenté des échevins, partie faisant pour Barthélemy Massetz, citain de Liège, une rente de 6 muids d'épeautre que lui devait le prieur et le couvent de Saint-Germain, dit del Xhavée, sur 5 bonniers de terre en une pièce situés à Saive, en lieu dit "en Ordomont", pour le payement desquels 6 muids il engageait du reste tous ses autres biens, et moyennant la somme de 100 dallers (à 6 1/2 florins pièce).

(Au dos de l'acte) : le 7 mai 1569, les échevins de Saive déclarent que Barthélemy Massetz, muni de la lettre à 9 sceles des échevins de Liège, a relevé d'eux la rente de 6 muids d'épeautre dont il est question dans cet acte.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

968. — 1568, 20 mai. — (*Fr.*)

Pardevant la haute cour de justice de Jupille, jugeant au Pont d'Amercœur, en la maison de Baudouin de Lange, échevin, celui-ci transporta à Jean Berlo, marchand de Liège, représentant l'abbaye du Val-Benoît, en considération de sa fille, dame Anne de Lange, religieuse au Val-Benoît, une rente annuelle héritable de 4 muids d'épeautre, à savoir 22 setiers dus par Jean Binet, dit le Gas, sur une cour, maison et dépendances, dits "de Spinenheid", et 10 setiers dus par les héritiers de feu François de Fléron, commissaire, sur leurs cours et dépendances situées à Wez (Weis). Si dame Anne vient à mourir, ses sœurs et héritiers pourront racheter la rente pour 200 florins liégeois, s'ils ne les veulent pas racheter, deux muids leur reviendront, les deux autres resteront acquis à l'abbaye. (1)

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, munie de 2 fragments de sceaux pendant sur double queue de parchemin et cousus dans des chemises de laine.

969. — 1568, 1<sup>er</sup> décembre. — (*Fr.*)

Jeanne de Brus, abbesse du Val-Benoît, donne à Simon le Clercq de Tilice 7 journals de terre situés à Hermée, "à grand Servaul", pour un bail de 9 ans à ces conditions : comme les grains ont été presque tous gelés cette année, les religieuses du Val-Benoît prévoient que toutes leurs rentes ne leur seront pas payées, et comme elles sont très nombreuses, elles craignent de ne pouvoir se nourrir toutes, si elles n'engagent pas une partie de leurs biens. C'est dans cette intention qu'elles ont fait avec Simon susdit le contrat suivant : Le premier bail de Simon n'étant expiré que dans trois ans, l'abbaye lui engage ces sept journals de terre pour 9 ans dès cette année, moyennant paiement d'une somme de 700 florins liégeois. Simon ne leur devra

·1) Voyez l'acte de 1623, 23 avril.

pas payer pendant tout ce temps les 5 muids 2 setiers d'épeautre, auxquels il tient habituellement ces terres. Les 9 années écoulées, l'abbaye pourra racheter ses 7 journals de terre moyennant les 700 florins susdits et les rendre à Simon aux conditions antérieures.

Archives de l'Etat à Liège. Copie authentiquée sur parchemin. Sceaux enlevés.

970. -- 1568. — *sur l'an... mil cinque cens et soissante lui[ict]...*

Devant la cour jurée de l'abbaye du Val-Benoît à Liège, Libert Galer relève une maison, située à Liège, rue du Pont [d'Avroy], moyennant une rente annuelle de 29 florins. Sa fille, Anne Galler, religieuse au Val-Benoît, se dessaisit d'une partie de ses biens en faveur de l'abbaye.

Coll. v. d. H. Trois morceaux séparés et incomplets d'une charte originale sur parchemin. Sceaux enlevés.

971. — 1569, 10 janvier. — (*Lat.*)

Sentence du tribunal de la Rote à Rome, dans un conflit entre l'abbaye cistercienne de Sainte-Marie la Royale ou de "las Huelgas", hors des murs de Burgos, et le chapitre de la cathédrale de Burgos au sujet du paiement des dîmes. Le tribunal décide que, conformément aux privilèges accordés, à l'ordre de Cîteaux par le pape Pie V, les religieux ni même leurs colons ne doivent payer de dîmes sur leurs terres.

Original disparu. Coll. v. d. H. Copie notariée sur parchemin, faite à Rome à la date du 14 août 1609, munie d'un sceau rond, en cire rouge, fruste, collé dans une boîte en bois et pendant sur lacs de chanvre. Au dos de l'acte, écriture du XVII<sup>e</sup> siècle : "Vallis Benedicta".

972. — 1569, 7 mai.

Voyez l'acte de 1568, 11 mars.

973. — 1569, 14 mai.

Voyez l'acte de 1577, 14 mai.

974. — Vers 1569. — 15... 30 janvier. — *Sur l'an de grace mil cinq[que cens...] ens mois de janvier le penultim(e) jour.*

Simon..., visiteur de l'ordre de Cîteaux, approuve le transport de 7 journals de terre fait par l'ablaye du Val-Benoît à Simon le Clercq. (1)

Coll. v. d. H. Fragment d'un acte original sur parchemin.  
Plus de la moitié de l'acte est enlevée.

975 — 1570, 30 février. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Georges de Chesteau, drapier, transporte à Philippe de Nyvelle, maçon, son gendre, une maison et assise en la rue des Ecoliers, près de l'église Saint-Pholien, Outre-Meuse, à Liège, à tenir de lui moyennant 29 1/2 florins de cens annuel et 1 marc de relief.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège en date du 23 mars 1574. Sceaux enlevés.

976. — 1570, 5 mai.

Voyez l'acte de 1571, 7 septembre.

977. — 1570, 10 juin.

Voyez l'acte de 1580, 18 octobre.

(1) Voyez l'acte du 1<sup>er</sup> décembre 1568.

978. — 1570, 10 octobre.

Voyez l'acte de 1580, 18 octobre.

979. — 1570, 12 décembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, rachat par Georlet, fils de Jean Jamair, des 4 muids d'épeautre de rente dont il est question dans l'acte de 1562, 31 janvier, pour la somme indiquée dans cet acte.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin, annexée à l'acte du 31 janvier 1562. — Même collection : Copie de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, sur papier.

980. — 1571, 8 mai. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Horion, Godefroid Beuken de Horion reconnaît tenir à bail local de Catherine, veuve de Wathoule de Noville, la 8<sup>e</sup> part de la cour et dépendances qui furent jadis à Houbot de Lexhy, père de la dite Catherine ; item la 8<sup>e</sup> part de 4 verges de terre "à passeau de Wilherhaie". Ensuite Catherine transporta l'usufruit de ces biens à ses enfants Erard et Gauthier ; ceux-ci, à leur tour, les transportent à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Jean Motte de Plenevaux, son receveur, pour sus avoir 5 setiers 1 quart d'épeautre, moyennant la somme de 100 florins liégeois le muid d'épeautre.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Horion. Sceaux enlevés.

981. — 1571, 7 septembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Lambert Halloix, époux d'Anne, fille de feu Toussaint Jamollet, vendit à sire Martin Halloin, chanoine de la collégiale Saint-Pierre à Liège, son oncle, 57 florins 12 aidants 12 sols de cens héri-

tables, que lui devait Gilles Mulkea de Coronmeuse (Cronmeuse), à titre de rendage à lui fait par Lambert Halloix devant les échevins de Liège, le 5 mai 1570, sur 8 verges grandes 2 petites de pré et terre situées à Droixhe, hauteur de Jupille, près de Coronmeuse, en lieu dit "la Houbilherie". Cette rente sera rédimible moyennant 1,000 florins liégeois qu'il avait reçus (la moitié en florins d'or des 4 Electeurs à 7 1/2 florins pièce, le reste en dallers de 7 florins).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

982. — 1571, 26 septembre.

Voyez l'acte de 1580, 18 octobre.

983. — 1572, 15 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Gisbert Jamair transporte à son gendre, Piron Bouilhon, époux de Marie, ses "humiers et vicaries" sur 12 setiers d'épeautre de rente héritable sur la moitié d'un pressoir situé "en Pille-soulle", que lui devait Jean des Vingnes, en déduction des biens qui lui écherront après le décès de Gisbert Jamair. Ensuite, Piron Bouilhon transporte lesdits cens à Guillaume Fallaize, chirurgien, bourgeois-citain de Liège (1), moyennant le muid d'épeautre à 110 florins de Liège, rédimibles pour cette somme et les frais.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

984. — 1572, 8 mai. — (*Fr.*)

Les échevins de la cour d'Ougnée et Sclessin font savoir que Guillaume de Manyt, mambour de l'abbaye du Val-Benoît, a transporté à Jean Gisbert un demi-journal de vigne situé à Ougnée en lieu dit "Colixhon", moyennant une

(1) Au dos de l'acte se trouve qu'il a comme fils maître Lambert.

rente annuelle d'une aume de vin rouge et 42 quartes de vin blanc. En contregage, Jean Gisbert donne le tiers d'un journal de vigne, rendant 4 setiers d'épeautre par an.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin complètement déchiré et enlevé sur tout le milieu. Sceaux enlevés.

985. — 1572, 11 septembre.

Voyez l'acte de 1602, 26 mars.

986. — 1573, 15 décembre.

Voyez l'acte de 1575, 9 janvier.

987. — 1574, 13 janvier. — (*Fr.*)

Sentence rendue par les échevins de Liège. Martin delle Noeville, partie faisant pour François le Brasseur, ayant reçu des petits commands d'expropriation de la part de l'abbaye du Val-Benoît, au sujet de biens situés à Noville, ayant contesté le bien-fondé de la cause, et ayant ensuite été cité devant la cour des tenants de l'abbaye du Val-Benoît, qui l'avait condamné, appelle de cette sentence aux échevins de Liège, qui, à leur tour, le déclarent mal fondé et le condamnent aux dépens.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, munie des sceaux frustes en cire brune de maître Jean Racket, licencié ès lois, et de maître France Fraipont, docteur en droit, pendant sur double queue de parchemin. On distingue cependant encore les armes de ce dernier, qui sont : de... à 5 fusées accolées de fasce, au quartier senestre de..., à une aigle éployée.

988. — 1574, 4 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Arnold de



Berlo transporta à Marguerite de Horion, abbesse, et aux dames Waroux et Duras, religieuses, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, 12 florins de Brabant sur un pré dit "le pré delle Fosse" et généralement sur tous ses autres biens, en l'honneur de Jacqueline, une fille de son premier mariage, qui entra en religion à l'abbaye du Val-Benoît. Il y ajouta encore "pour les douceurs et nécessités" de sa fille, pendant la vie de celle-ci, et après son décès à lui, 8 florins de Brabant, qui retourneront, après la mort de sa fille, à la famille.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 2 fragments frustes de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

989. — 1574, 22 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Godefroid de Weynes, drapier de Liège, "en récompense de pain et prébende" accordés à sa fille Marguerite par l'abbaye du Val-Benoît, transporte à celle-ci, représentée par Guillaume de Manny, sa maison située Hors Château à Liège, pour sus avoir 10 florins de Brabant (le florin à 20 patards) par an, pendant la vie seulement de Marguerite. En outre, il transporte à l'abbaye du Val-Benoît 2 florins de Brabant de cens par an héréditaires à prendre hors de 16 florins 15 aidants liégeois que lui devait Guillaume Hannosset, tanneur, sur sa maison et dépendances.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

990. — 1574, 22 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Maitre-homme, fils de feu Gilles Gérard, et Anne, sa femme, fille de feu Jean Jamar, transportent à Georlet Jamar, aussi fils de feu Jean Jamar, tous leurs droits sur leur part d'héritage de

leur père, moyennant 4 muids 2 setiers d'épeautre de rente héritable avec faculté de rédimer 2 muids 2 setiers, moyennant 100 florins le muid et 20 florins pour les 2 setiers. Des contregages sont fournis de part et d'autre. (1)

(Au dos de l'acte.) L'an 1575, le 26 avril, devant les mêmes échevins, Georlet Jamar rachète pour la somme de 20 florins la rente de 2 setiers qu'il avait déposée comme contregage dans l'acte du 22 juin 1574.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

991. — 1574, 1<sup>er</sup> novembre. — (Fr.)

Voyez l'acte de 1584, 17 février.

992. — 1575, 9 janvier. — *Le noefiesme jour du mois de janvier, XVI<sup>e</sup> septante<sup>e</sup> et quatre, stil de Namur.*

La prévôte, la doyenne et le chapitre de l'église collégiale Sainte-Begge d'Andenne, ayant reçu la supplique de Jean Motte de Plenevaux, syndic et commis de l'abbaye du Val-Benoît, qui avait intenté un procès à Baudouin de Termoigne devant la justice de Bergilers, où ce dernier avait obtenu un jugement favorable, annulé par les échevins d'Andenne en date du 15 décembre 1573, ordonnant de nouvelles conclusions — duquel jugement ledit Termoigne était en appel — font savoir que les procureurs de l'abbaye et de Baudouin de Termoigne seront à nouveau convoqués pour instruire de l'affaire.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau fruste, en cire noire, pendant sur simple queue de parchemin.

993. — 1575, 2 avril.

Voyez l'acte de 1581, 27 septembre.

(1) Voyez l'acte de 1588, 22 janvier.

994. — 1575, 26 avril.

Voyez l'acte de 1574, 22 juin.

995. — 1575, 20 septembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Piron Bouxhon et sa femme Catherine, veuve de Henri le Vanneit, transportent à Mathieu de Scorgne et à sa femme Catherine, fille de feu Henri le Vanneit, leurs "humiers et vicaries" sur 22 setiers et un dixième de setier d'épeautre de rente héritable à prendre sur sa quote-part des héritages qui lui parviendront à raison de sa femme après le décès des premiers comparants. Ensuite Mathieu et sa femme transportent ladite rente à Georlet Jamair, moyennant 120 florins liégeois (en pièces suivantes: 20 Philippe dalders à 7 florins 17 aidants pièce; 15 dalders à 6 florins 16 aidants pièce; 7 écus de France à 10 florins 5 aidants, le reste en monnaie) redimible endéans les 3 ans.

(Au dos de l'acte): L'an 1578, 6 août, renonciation par Mathieu et sa femme au droit de racheter ladite rente, moyennant la somme de 120 florins liégeois.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et de Sclessin. Sceaux enlevés.

996. — 1576, 10 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean, fils de Laurent Jamair, transporta à Georlet Jamair un muid d'épeautre de lige rente héritable annuelle que lui devait Jean des Vingnes, l'ainé, sur un pressoir et dépendances situés sous les vignes, dites "Pillechoulle", joignant de 4 côtés audit Georlet, moyennant 60 florins de Liège.

(Au dos de l'acte). L'an 1576, 10 mai, renonciation au droit de redimer ladite rente par ledit Jean, fils de Laurent Jamair, moyennant la somme de 80 florins de Liège.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les éche-

vins d'Ougnée et Sclessin, munie encore d'un sceau brisé en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

997. — 1576, 5 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Barthélemy Lybon, fils de feu Lybon Gathon, brasseur, transporta à Piron Gathier une pièce de pré "et saulci" près de la Meuse, contenant 1 1/2 journal, joignant aux biens de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant une rente annuelle de 7 Carolus. Comme contregage il remet un Carolus de rente en mains du mayeur, sur un pré situé près de la Meuse.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin. Sceaux enlevés.

998. — 1577, 2 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Gauthier le Tiexhon vendit pour la somme de 190 florins liégeois à Jean, fils del Naye, demeurant à Fragnée, une cour, maison, assise et dépendances situées à Fragnée, à condition que Jeanne le Tiexhon pourra tenir sa vie durant la part de l'héritage qu'elle occupe.

(Au dos de l'acte) : Le 8 janvier 1578, rachat de la maison et dépendances dont il est question plus haut par Lambert d'Yvoz, cuvelier, fils de Gauthier le Tiexhon, pour la somme susmentionnée.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège, munie encore d'un sceau en cire brune, tout fruste, pendant sur double queue de parchemin.

999. — 1577, 2 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Angleur, Pascal le Banner, mari de Hubertine, veuve de Benoît de Thiernesse, transporta à Georlet Jamar, mari d'Ysabeau, fille de Benoît, les droits d'usufruit de sa femme sur une maison et dépendances si-

tuées à Angleur "à Werixhas". A son tour Georlet Jamar les transporte à Jean, fils de feu Antoine d'Embour, moyennant 6 muïds 5 1/2 setiers d'épeautre à payer à Arnold de Soumagne et 11 muïds d'épeautre de rente à Georlet Jamar, "pour ses cruys".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1000. — 1577, 14 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Simon Pasquea, jadis mayeur de Chockier, demeurant à Ramet, transporta à Jean Motte de Plenevaux, compteur de l'abbaye du Val-Benoît, "en recompense de pain accordé à damme Marie, sa fille, en dit couvent" : 1° 40 florins de cens par an héritables que lui devait sire Albert delle Bourse d'Or, chapelain de Saint-Paul, représentant maître Hugues Pichoest, "monnoier", par vigueur de rendage fait audit Hugues par Simon Pasquea devant les échevins de Liège, le 14 mai 1569, sur un héritage et dépendances situés "en la rue de Brickboix", paroisse de Saint-Remy en Ile ; 2° 10 florins de rente que lui devait Rigaud de Chapon-Seraing, tisserand, demeurant à Chockier, par vigueur de rendage à lui fait devant les échevins de Chockier, le 12 décembre 1567, sur une pièce de vigne, située "en thier de Chaisneux" ; 3° 4 florins de Brabant de rente que lui devait Rigaud le tisserand, comme représentant de Michel de Pont aux Awirs, demeurant à Chockier, aussi par vertu de rendage fait devant la justice de Chockier, le 14 novembre 1567, sur une vigne dite "la Hasselle" ; 4° un florin liégeois de cens héritable à prendre hors de 35 aidants de cens que lui doit André le Panneur sur sa maison et dépendances en la rue des Croisiers en Ile à Liège ; ces rentes ne seront payées au Val-Benoît que pendant la vie de dame Marie Pasquea et retourneront après sa mort à Simon Pasquea ou ses héritiers, à l'exception de 2 florins de Brabant qui demeureront à l'abbaye, pour faire

fébrer annuellement l'anniversaire de dame Marie et de ses parents.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1001. — 1577, 21 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Pasquette, veuve de Georges Jamair, fils de Collard Jamar, accomplissant l'acte passé à la demande de son mari pardevant le notaire Jean de Melin, le 6 septembre 1566, renonce en faveur de Georlet Jamair à ses droits sur les biens suivants : une vigne d'un demi-journal "en Pillechoulle", une autre vigne située tout près, une "xheure, stablerye, jardin" etc., aussi tout près, moyennant la somme de 6 dallers, et les charges aux seigneurs tréfonciers. La renonciation faite du vivant de Georges Jamair eut lieu le 11 janvier 1567.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin. Sceaux enlevés.

1002. — 1577, 14 décembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Paul delle Hessale, drapier, époux de Marie, fille de feu Nicolas de Fléron, transporta à Henri de Fléron, drapier de Liège, son beau-frère, 1<sup>o</sup> 17 florins 19 aidants de cens par an héréditaires que lui devaient les représentants de Lambert de Fléron, suivant un rendage proclamatoire fait devant l'official, le 6 octobre 1572, sur une maison et dépendances situées Hors-Château à Liège, paroisse de Saint-Thomas, qui avait appartenu jadis à Nicolas de Fléron ; 2<sup>o</sup> 3 florins 9 aidants de cens qu'il à Liège, paroisse de S<sup>t</sup>-Thomas, qui avaient appartenu jadis pier, sur sa maison en la rue "des Piedschals" Outre Meuse à Liège. Ces 21 florins 8 aidants de cens héréditaires sont transportés à Henri de Fléron pour la somme de 20 florins liégeois par florin de cens.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 7 sceaux brisés, frustes, pendant sur double queue de parchemin.

1003. — 1578, 8 janvier.

Voyez l'acte de 1577, 2 janvier.

1004. — 1578, 4 février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Gilles Masilhon, citain de Liège, époux de Marie, fille de feu Pierre Herleit, transporte à Georlet Jamair 5 setiers d'épeautre de lige rente héritable, pris hors de 10 setiers qu'il disait avoir, selon lettres desdits échevins de l'année 1516, sur un journal de terre "en Bommonfosse", joignant aux terres du Val-Benoit, et sur un quarteron de terre, moyennant 100 florins liégeois.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin, munie encore d'un sceau brisé, en cire brune, fruste, pendant sur double queue de parchemin.

1005. — 1578, 6 août.

Voyez l'acte de 1575, 20 septembre.

1006. — 1578, 8 décembre.

Voyez l'acte de 1579, 16 juin.

1007. — 1579, 27 février. — (*Fr.*)

Les échevins de Liège font savoir que Jean de Bois, voué de Nivelles, a transporté à sa fille Marguerite 21 florins 8 sols de rente héritable sur une maison et dépendances situées dans la rue du Pont d'Avroy et dites "du Griffon d'or" et 3 florins du Rhin de rente sur une maison située sous "la thour Saint-Lambert" appelée la maison du "Petit Loup". Ensuite Marguerite de Bois transporte ces deux rentes à Jean Scronx, greffier sermenté des échevins, moyen-

nant une somme de 384 florins liégeois, qu'elle déclara, avec son père, avoir reçue dudit Scronx, et moyennant laquelle ils pourront racheter les deux rentes, quand ils voudront.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin.  
Sceaux enlevés.

1008. — 1579, 26 mars

Voyez l'acte de 1581, 8 août.

1009. — 1579, 19 mai. — (*Ir.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean de Marche, "scremier", et sa femme Jeanne, fille de feu Georges de Hault Preit, transportent à Georlet, fils de feu Jean Jamair, après l'avoir relevée par la mort de leurs parents, Georges de Hault Preit et Jeanne, sa femme, leur part de 3 muids d'épeautre de rente que leur devait Georlet Jamair sur une vigne "en Pielchoulle" joignant au bois du Val-Benoît, moyennant la somme de 68 florins 11 aidants liégeois, à savoir : 1 double ducas de 25 florins 4 aidants, un double pistolet de 20 florins 8 aidants ; 2 simples pièces pour 10 florins 8 aidants et 25 aidants en monnaie.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin, munie encore de deux sceaux en cire brune, frustes, pendant sur double queue de parchemin.

1010. — 1579, 26 mai. — (*Ir.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Piron, fils de feu Georges de Hault Pré et de Jeanne, sa femme, transporte, après les avoir relevés de la cour susdite, ses droits sur 3 muids d'épeautre de rente héritable lui échus par la succession de ses parents, à Georlet Jamair, qui les lui devait sur une pièce de vigne "en Pielchoulle" joignant au bois du Val-Benoît, moyennant le muid d'épeautre pour 160 florins liégeois, (à savoir, 6 pistolets d'or à 10 florins 8 ai-



dants pièce, un demi-dalder pour 3 florins 12 aidants et le reste en monnaie) rédimible endéans l'année.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, fortement rongé sur les deux côtés à la partie supérieure de l'acte, délivré par les échevins d'Ougnée et Sclessin. Sceaux enlevés, à l'exception d'un fragment d'un seul, en cire brune, portant un écu au lion et pendant sur double queue de parchemin.

1011. — 1579, 16 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Houleit, comme veuf de feu Péronne, fille de feu Georges de Hault Preit, suivant la puissance du testament fait le 8 décembre 1578, du vivant de sa femme, et approuvé aux échevins du ban de Seraing le 4 juin 1579, transporta sa quote-part de 3 muids d'épeautre de rente héritable à Georlet Jammair, qui les lui devait sur une pièce de vigne moyennant le muid d'épeautre pour 100 florins liégeois (à savoir 1 double écu pistolet pour 20 florins 16 aidants, 1 philippus dalder pour 8 1/2 florins, 1 demi-real d'or et le reste en monnaie) rédimible endéans l'année.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin. Sceaux enlevés.

1012. — 1579, 7 décembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Jean Vine transporte à Nicolas Wipart, "voirier", sa maison et dépendances situées en la rue des Croisiers à Liège, pour sus avoir 6 florins de cens par an héritables, rédimibles pour la somme de 90 florins liégeois qu'il déclara avoir reçue.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

1013. — 1580, 22 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, l'abbaye du Val Benoît,

représentée par son syndic et receveur, Jean Motte de Plenevaux, jadis conseiller de la cité de Liège, à présent un des seigneurs Vingt-deux du pays, vend à demoiselle Anne, veuve de feu Henrard Philippet de Visé, une rente de 12 muids d'épeautre héritable par an que ladite demoiselle devait à l'abbaye, pour la somme de 1800 florins liégeois. Cette vente se fait parce que l'abbaye a besoin d'argent à cause des guerres, etc. Voici la spécification de cette somme de 1800 florins telle que le procureur déclare l'avoir reçue : "Premier vingt doubles doublon, pièce pour quarante ung florins douze aidans ; item quarante nueff demi realz d'or ; item vingt petis ducatz dit polonois ; item quinze et demi pistoletz d'or, chinque escus d'or franchoy, ung philippus d'or ; deux philippe dallers d'argent ; deux dallers de six florins douze aidans chacun, et en monnoie quinze florins quinze aidants liégeois". (1)

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1014. — 1580, 18 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Barthélemy de Hodeige, commissaire de la cité, vendit pour la somme de 126 florins 7 aidants liégeois à André, fils Piron Pied d'Argent, mari d'Isabelle, fille de Georges de Chestea, drapier, 14 florins de cens héritable, qui lui étaient parvenus en deux fois, à savoir : 6 florins achetés à Albert de Chestea, le jeune, drapier, le 26 septembre 1571, et 8 florins rachetés à Gauthier de Chestea, le 10 octobre 1570 ; Gauthier lui-même les avait reçus de Jeanne, veuve de Guillaume de Chestea, le 10 juin 1570. Ces cens étaient dus par Jean, fils de Georges de Chestea, sur une maison et dépendances, situées dans la rue Derrière Saint-Pholien Outre-Meuse.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

(1) Voyez l'acte de 1586, 2 juin.

1015. — 1581, 3 mars. — (*Fr.*)

L'abbesse et le couvent du Val-Benoît, tant pour subvenir à leur existence que pour réparer les bâtiments de l'abbaye, très endommagés par les dernières guerres, délèguent dom Gérard de Borsoys, religieux de Moulins, compteur du Val-Benoît, maître Bernard de Hamnut, Pierre de Mean, Collard d'Awans, Lambert d'Eyck et Jean Scronx, et chacun d'eux à part, pour représenter l'abbaye devant toutes justices, à l'effet de vendre à Lambert de Stier, bailli de Seraing, 10 florins, une demi-aime de vin et 4 muids 2 setiers d'épeautre héréditaires, les florins étant comptés au denier 16, (en en défalquant 30 aidants de cens que l'abbaye devait à Lambert de Stier), le muid d'épeautre de rente à 40 florins de Brabant et la demi-aime de vin à 60 florins de Brabant. Ces rentes seront rédimibles en tout temps.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 11 mars 1581, les 2 actes munis de 7 sceaux ou fragments de sceaux, pendant sur double queue de parchemin.

1016. — 1581, 11 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, dom Gérard de Borsoys vend à Lambert de Stier, bailli de Seraing, les cens et rentes dont il est question dans l'acte précédent et aux conditions y spécifiées. La somme est payée au Val-Benoît en pièces suivantes: 14 doubles ducats d'Espagne à deux têtes, 6 vieux angelots d'or, 12 simples realz d'or, 3 écus d'or de France "a Soleille", 3 écus impérialz de Flandre, 4 Carolus d'or et 30 dallers d'Empire. Comme contregage, Lambert de Stier engage sa maison située sur le Pont-d'Île à Liège et généralement tous ses autres biens (1).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 3 mars 1581.

(1) Voyez l'acte de 1594, 18 mars.

1017. — 1581, 14 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, dom Gérard de Borsois, abbé de Moulins, compteur, et maître Bernard de Hannut, procureur, représentant l'abbaye du Val-Benoît, ainsi qu'il résulte de lettres passées devant le notaire Jean de Mean, en date du 3 mars 1581, transportent à Jean Woet, marchand de Liège, 12 muids 4 setiers d'épeautre de rente annuelle et héritable dus par Antoine le Vesque de Voroux, bouvier de la mère de Jean Woet, sur une cour, maison et dépendances qu'il a à Voroux moyennant la somme suivante : " 30 doubles ducats d'or d'Espangne a deux testes, sept escus d'or pistoletz compris ung double, 9 florins d'or, 7 angelots d'or, deux vieux doubles realz d'or, septz demi realz d'or, sept écus franchois, sept dallers de la cun-  
gue de roy, trois dallers d'empire, ung lyon d'or, 2 ducatz de Portugal, ung carolus d'or", et en monnaie "74 florins 14 pattars ung quarre de Brabant". — L'acte du notaire nous apprend que c'est encore pour obvier aux grands malheurs causés par la guerre et les rapines que l'abbaye, capitulairement assemblée, a dû faire cette vente, à raison de 40 florins de Brabant par muid (1).

(Au dos de l'acte) : L'an 1584, 9 octobre, devant la cour des échevins de Voroux, relief de la rente en question par Jean Woet.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1018. — 1581, 15 mars. — (*Fr.*)

L'abbaye du Val-Benoît engage à Toussaint, [fils de feu Gillet Paulus], marchand, six quartiers de vin qu'elle a sur une vigne à Ougnée et Sclessin pour la somme de [400 florins de Liège] (2).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, troué en ses parties essentielles. Sceaux enlevés.

(1) Voyez l'acte de 1587, 3 décembre.

(2) Voyez l'acte suivant.

1019. — 1581, 4 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, dom Gérard de Borsoys et Pierre de Méan, échevins, constitués par l'abbaye du Val-Benoît, suivant lettres passées pardevant notaire au chapitre tenu à l'abbaye, le 15 mars 1581, vendent à Toussaint, fils de feu Gilles Paulus, marchand, six quartiers de vin de rente annuelle héréditaire sur un journal de vigne en lieu dit "Learesse", pour la somme de 400 florins de Liège, qui serviront à l'entretien des religieuses et à la restauration de l'abbaye endommagée par les guerres. La rente sera rédimible en tout temps.

(Au dos de l'acte) : Pardevant la susdite cour, dom Gérard de Borsoys apporta, le 17 octobre 1581, l'autorisation de Lupin, abbé de Clairvaux, représentant l'abbé de Cîteaux, à la date du 23 juin 1581, permettant à l'abbaye du Val-Benoît d'aliéner ses biens jusqu'à concurrence de 1000 florins. L'autorisation rappelle les divers engagements déjà faits à Jean Motte, receveur du Val-Benoît, à Lambert de Stiers, à Jean Woete, citoyen de Liège, et à Toussaint Gilet, dont il est question ici.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

1020. — 1581, 12 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège Barnabé, fils de feu Jean Guillaume de Fléron, transporta à maître Jean de Thier, chirurgien, époux de Marie de Chestea, veuve de Henri de Fléron, partie faisant pour Agnès, fille de Henri de Fléron et de Marie de Chestea, 3 muids d'épeautre de rente héréditaire que feu Collard de Davistere, son beau-père, lui avait assignés devant les échevins de Liège, le 26 août 1559, sur une cour, maison et dépendances situées à Fexhe en lieu dit "a Tombeur", et appelées "le Grand Cortil". Cette rente était

rédimible endéans les six ans par ledit Barnabé ou ses représentants, moyennant remboursement à ladite Agnès de 150 florins liégeois qu'il avait reçus d'Agnès, à qui son père avait légué cette somme par testament.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

1021. — 1581, 23 juin.

Voyez l'acte de 1581, 4 avril.

1022. — 1581, 8 août. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Arnold du Bou et sa femme Barbe, veuve de Jean Coelmonde, boulanger, transportent à Evrard Colmonde, bourgeois de Huy, fils de Barbe et Jean susdits, leurs "humiers" sur des biens qui, après le décès de Barbe, devaient échoir à Evrard, à savoir 80 florins de cens que lui devait Jean Mathot, suivant rendage du 26 mars 1579, sur une maison et dépendances en la rue de Chinstrée "à l'opposite de celle de Bocle", paroisse Sainte Marie-Madeleine; item 160 florins de cens héritaires que lui devait Jean de Barchon, couvreur, représentant Collard Warnier, suivant rendage du 26 mars 1579, sur une maison et dépendances situées dans la même rue. Ensuite Evrard transporte sa part de ces biens et en outre sa maison et dépendances situées "en Grienge" à Huy, à Agnès de Fléron, fille de feu Henri de Fléron et de Marie de Chestea, devenue ensuite femme de Jean de Thier, chirurgien, qui représentait en ce cas Agnès de Fléron, pour sus avoir 20 florins de cens par an héritaires, payés à raison de 15 florins pièce audit Evrard.

Coll. v.d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1023. — 1581, 27 septembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, maître Mar-

tin Costant et sa femme Jeanne, fille de feu Libon Gathon, transportent à Georlet, fils de feu Jean Jamar des Vignes, 7 florins de Brabant de rente sur des héritages spécifiés dans un rendage fait devant les échevins d'Ougnée et Sclessin, le 2 avril 1575, pour la somme de 446 florins 3 aidants de Liège, qu'ils déclarent avoir reçue en realz, doubles realz, florins d'or et Philippes dallers d'argent.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, fortement endommagée dans sa partie inférieure, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin. Sceaux enlevés.

1024. — 1581, 14 octobre.

Voyez l'acte de 1642, 18 février.

1025. — 1581, 17 octobre.

Voyez l'acte de 1581, 4 avril.

1026. — 1583, 23 février. — (*17.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Noël et sa femme Catherine, fille de feu Henri Ramioule, transportent à Georlet Jamar 7 setiers d'épeautre de rente qu'ils avaient sur la maison dudit Georlet à Sclessin, moyennant la somme de 140 florins qu'ils déclarèrent avoir reçue en pièces suivantes: "12 Philippe dallers en or à 10 1/2 florins pièce; un pollinoix à 4 florins".

(Au dos de l'acte): L'an 1592, le 17 mars, Jean Noël et sa femme, moyennant la somme de 35 florins, renoncent à leurs droits de rédimer la rente de 7 setiers d'épeautre dont il est question dans l'acte du 23 février 1583.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins du lieu, munie encore de 4 sceaux ou fragments de sceaux collés dans des chemises de papier, et pendant sur double queue de parchemin.

1027. — 1583, 15 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Balthazar, fils de feu Piron de Mollin, transporte à Georlet, fils de feu Jean Jamar des Vignes, une rente de deux muids d'épeautre héritable que lui devait ledit Georlet sur une cour, maison et dépendances où il demeure à Sclessin, moyennant la somme de 303 1/2 florins qu'il déclare avoir reçus en pièces suivantes : 5 doubles ducats à 30 florins liégeois pièce, 10 Phelippes dallers d'argent à 10 florins pièce, 5 Phelippes dallers en or à 10 florins 5 aidants pièce, et le reste en commune monnaie. Cette rente est rédimible en tout temps.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin, munie encore de 4 sceaux frustes. en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

1028. — 1583, 12 mai — 1<sup>er</sup> octobre.

Voyez l'acte de 1616, 7 janvier.

1029. — 1583, 8 août.

Voyez l'acte de 1590, 6 février.

1030. — Rome. 1584, 17 février. — (*Lat.*)

Jérôme Matheus, protonotaire apostolique, auditeur de la curie romaine, fait savoir qu'ayant reçu la supplique de l'abbaye du Val-Benoît aux fins d'être exemptée de la dîme des bénéfices ecclésiastiques à payer à l'évêque de Liège, en considération de l'exemption qui lui avait été accordée, le 1<sup>er</sup> novembre 1574, par le pape Grégoire XIII, à la suite de la ruine où l'avaient précipitée les guerres, les rapines et l'incendie, ladite exemption est accordée à l'abbaye.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Le sceau, qui se



trouvait dans une boîte en bois, pendant sur lacs de chanvre, a presque entièrement disparu. Il en reste quelques fragments en cire rouge.

1031. — 1584, 8 mai. -- *Soub l'an de grace mil chincque cens octante quatre, au moy de may le huictieme jour, stiele de Liège, selon le calendrier novea reformé.*

A l'abbé de Cîteaux, général de l'ordre, l'abbaye du Val-Benoît, capitulairement assemblée, fait savoir qu'à cause des guerres et pillages, elle a été forcée de contracter des dettes, que l'autorité ecclésiastique l'a sommée de payer. Elle a donc décidé d'engager des rentes et cens, rédimibles en tout temps, pour le cas où dans la suite la prospérité reviendrait. A Jean Motte de Plenevaux, receveur de l'abbaye, à qui elle devait 5,850 florins liégeois, elle transporte 36 muids 4 setiers d'épeautre de lige rente héritable, rédimibles au prix de 40 florins pour chaque muid. A Jean Woet de Liège, 12 muids 4 setiers d'épeautre aussi rédimibles à 40 florins le muid. Et enfin, à Lambert de Stier de Liège, 4 muids 2 setiers d'épeautre, une demi-aime de vin et 8 1/2 florins liégeois de cens et rentes rédimibles.

Cette opération ayant été approuvée par l'abbé de Moulins, visiteur et super-intendant de l'ordre, et les féaux officiers et tenants jurés du couvent, on demande à l'abbé de Cîteaux de la ratifier.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1032. — 1584, 9 octobre.

Voyez l'acte de 1581, 14 mars.

1033. — 1584, 11 octobre. -- (Fr.)

Le Conseil provincial du Roi à Namur, dans la cause pendante entre l'abbaye du Val-Benoît et Baudouin de Termoigne, *alias* Termonia, annulle les jugements rendus par

les cours de justice de Bergilers et d'Andenne, invite itérativement les deux parties à comparaître devant lui et, Baudouin de Ternoigne ayant fait défaut, le condamne aux frais du défaut.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

1034. — 1585, 19 février. — (*Fr.*)

Marguerite de Horion, abbesse, et tout le couvent du Val-Benoît, pressés par les calamités du temps, demandent à l'abbé de Citeaux de pouvoir engager une rente de 12 muids d'épeautre due par demoiselle Anne, veuve de feu Henrard Philippet de Visé, dont ils déclarent avoir reçu la somme de 1800 florins liégeois, moyennant paiement desquels ils pourront racheter ladite rente quand ils le voudront.

Archives de l'Etat à Liège. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1035. — 1585, 1<sup>er</sup> juillet. — (*Fr.*)

Requête de l'abbesse du Val-Benoît, Marguerite de Horion, à l'abbé de Citeaux, ayant pour but : a) de permettre à l'abbaye de terminer par une transaction le procès pendant depuis de longues années et devant diverses justices, entre l'abbaye et feu damoiseau Jean de Mathis, dont la veuve avait épousé maître Arnold Nollens, au sujet de 6 ou 7 bonniers de terre situés à Noville, sur lesquels l'abbaye percevait annuellement 21 muids d'épeautre de trescens et qu'elle prétendait posséder en propriété, ce que la partie adverse contestait. Comme transaction, l'abbaye renoncerait à la propriété et au trescens, moyennant paiement de la somme de 24 muids d'épeautre à rachat de 1,500 florins de Brabant. L'abbaye consacrerait cette somme au rachat de 30 à 40 muids d'épeautre, qu'elle avait engagés à vil prix dans ces tristes temps de guerre et de rapines, où le monastère

avait été brûlé par les troupes du prince d'Orange et où tous les fermiers de l'abbaye avaient été ruinés par les "branscattes" (*du mot flamand brandschatten*) des gens de guerre et où il avait fallu cependant nourrir les cent personnes qui restaient à l'abbaye, sans compter les pauvres qui arrivaient tous les jours ; *b*) l'abbesse demande, en outre, que l'abbé de Cîteaux ratifie l'aliénation des 50 muids d'épeautre, que l'abbaye a engagés envers différents bourgeois de Liège, et qu'il leur permette d'engager encore d'autres sommes à concurrence de 3 à 4,000 florins de Brabant, afin de pouvoir éteindre leurs dettes et restaurer leur monastère.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de deux sceaux brisés en cire brune, pendant sur double queue de parchemin, le premier fruste, ogival, de l'abbesse, le second (souvent décrit) rond, du couvent, annexé à deux actes du 9 décembre 1585 et du 21 mars 1586.

1036. — 1585, 9 décembre. — (*Fr.*)

Robert, abbé de Cambron, dans le diocèse de Cambrai, vicaire général de l'ordre de Cîteaux aux Pays-Bas, ayant vu la requête dont il est question dans l'acte du 1<sup>er</sup> juillet 1585, accorde aux religieuses du Val-Benoît l'autorisation de faire ce qu'elles demandent, mais les engage à ne plus accepter en leur couvent de nouvelles religieuses ou converses, aussi longtemps que leur situation financière n'est pas rétablie en son état primitif.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 1<sup>er</sup> juillet 1585 et à un autre du 21 mars 1586, muni d'un sceau ogival brisé en cire rouge, pendant sur double queue de parchemin. Il représente trois abbés placés dans des niches gothiques, les deux premiers tenant de la main droite la crosse et de la main gauche un livre; le troisième tenant de la main gauche la crosse et de la main droite un livre. Légende : S. ROBERTI TRIGESIMI... CAMBERONENSIS...

1037. — 1585, 10 décembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Nicolas, fils de feu Servais le Machon, comme mari d'Anne, fille de Catherine Daxhe, transporta à Jean Grougnar, tailleur de pierres, moyennant 14 florins pour chaque florin de cens, 9 florins de cens héréditaires qu'il avait "de cruys" par vigueur d'un rendage fait par lui ce jour même devant les échevins, à Christine, sa belle-sœur, sur la moitié d'une maison, "scailhie" et assise, situées en la rue des Frères Croisiers, à Liège, dont Christine a l'autre moitié.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège. Sceaux enlevés.

1038. — 1585, 23 décembre. — (*Fr.*)

Marguerite de Horion, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'après avoir transporté à maître Jean de Meeffe, de Fairon, les droits de l'abbaye sur un pré à Fairon, moyennant 5 muids d'épeautre de rente héréditaire par an, elle a donné charge à maître Bernard de Hannut, compteur et receveur général de l'abbaye, et à sire Charles François de Verlaine et Godefroid de Wainne de la représenter en justice pour donner force de loi au transport susdit.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1039. — 1586, 21 mars. — (*Fr.*)

Robert, abbé de Cambron, revenant sur l'autorisation accordée dans l'acte du 9 décembre 1585, l'élargit et spécifie l'emploi de l'argent que feront les religieuses du Val-Benoît, lorsque l'accord avec maître Arnold Nollens, docteur en droit, échevin de Liège, sera fait. L'abbaye rachètera, au moyen de cette somme, 12 muids d'épeautre de rente engagés à Philippe de Visé, 13 muids à maître Guillaume Fallaize, 12 muids à Jean Woet et d'autres encore des 112 muids engagés

ci-avant, suivant qu'elles le jugeront le plus avantageux. Dans le cas où cet accord ne se ferait pas, il permet aux religieuses de contracter un accord semblable ailleurs.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé aux actes du 1<sup>er</sup> juillet et du 9 décembre 1585, muni du sceau brisé, en cire rouge, de l'abbé Robert (décrit plus haut), pendant sur double queue de parchemin.

1040. — 1586, 13 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Marie de Noville, veuve de Louis de Salme, à l'occasion de l'entrée de sa fille Marguerite comme religieuse au couvent du Val-Benoît, transporte à cette abbaye, représentée par dom Pierre Royer et maître Bernard de Hannut : 1<sup>o</sup> 90 florins 5 aidants 16 sols de cens héréditaires affectés sur la maison de la Croix d'Or en Féronstrée, ayant appartenu jadis à Gérard de Noville, feu le père de Marie, ainsi que tous ses autres biens sur lesquels l'abbaye aurait 12 florins de Brabant de rente par an héréditaires. En cas de décès de Marguerite, l'abbaye ne jouira que de 5 florins de Brabant de rente ; les sept florins restants retourneront aux autres enfants de Marie et de Louis, et Marie en gardera l'usufruit.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1041. — 1586, 2 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège comparurent Laurent Gentis de Visé et Anne, sa femme, fille de feu Henrard Philippet et de demoiselle Anne, partie faisant pour eux (premier membre), pour Philippe Henrard (deuxième membre), pour Marie Henrard (troisième membre), ainsi que Maroie Henrard, partie faisant pour Guillaume Dannea, dit Gruselier, son mari (quatrième membre), d'une part, et maître Bernard de Hannut, syndic et receveur de l'abbaye

du Val Benoît, d'autre part. — Celui-ci rachète au moyen de 18 florins liégeois aux premiers 12 muids d'épeautre de rente héritable annuelle, qui avaient été engagés par Jean Motte, partie faisant pour le Val-Benoît, à Anne susdite, le 22 janvier 1580; comme gage de paiement de cette rente les premiers donnèrent une maison et dépendances, situées à Visé, en la rue du Perron, et tous leurs autres biens. Mathieu de Hannevaux de Visé se porte garant pour Guillaume Dannea.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin très abimé. Sceaux enlevés.

1042. — 1586, 28 novembre. — (*Fr.*)

Devant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean le Cherwier et Béatrice, son épouse, veuve de feu Georges de Grâce, transportèrent à Georlet Jamair, moyennant la somme de 20 florins liégeois, le droit de rachat d'un muid d'épeautre, pris hors de 2 muids d'épeautre précédemment transportés par Marguerite, leur belle-mère, pour ses "humiers", et Georges, Jean et Henri, ses enfants, pour la propriété, à Jean de Sassembrouck, en 1563, le 30 mars.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin.

1043. — 1586, 28 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean de Sassembrouck, citain de Liège, fournissant au rachat à lui fait par Georlet Jamar, lui transporte un muid d'épeautre de rente, pris hors de deux muids par lui acquis pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, de Marguerite, veuve de Collard Jamar, mère de Georlet, l'an 1563, le 30 mars, à avoir sur le tiers d'une maison, jardin, vigne et dépendances, qui appartenaient jadis à Jamar des Vignes, joignant aux dames

du Val Benoît, et ce moyennant 105 florins, y compris les droits de justice et de lettres.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin. Sceaux enlevés.

1044. — 1587, 22 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Piron Noël, comme époux de Marie, fille de feu Gisbert Jamair, veuve de Piron Bouillon, fils de feu Jean de Bouillon, fournissant au rachat à lui fait par Georlet Jamar, lui transporte 15 setiers d'épeautre de rente annuelle, qu'il avait sur une maison, jardin, vigne et dépendances, situées en Beamont, moyennant la somme de 170 florins 18 aidants, y compris 17 florins 8 aidants de frais pour le présent contrat.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin. Sceaux enlevés.

1045. — 1587, 23 février — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Marie, veuve de Jean Georges de Hault Preit, pour l'usufruit, et Georges, son fils, pour la propriété, transportent à Georlet Jamar la septième part de 3 muids d'épeautre de rente annuelle que leur devait Georlet Jamar sur une vigne située en Pilchoulle, joignant aux terres de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant la somme de 10 Carolus reçus en pièces suivantes : " 1 double ducas et 1 Philippe dalder". Cette rente était rédimible en tout temps.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin, munie encore de deux sceaux frustes en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

1046. — 1587, 26 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Simon Hardy d'Heure

transporta à Jean de l'Abbie, son beau-frère, à tenir de lui en héritage une maison, jardin et dépendances, dits la "maison maistre Giele", feu le curé d'Heure, moyennant 8 muids  $\frac{1}{2}$  setiers d'épeautre, payables à François de l'Aître, et 7 muids d'épeautre de rente héritable à Simon Hardy. Ces 7 muids d'épeautre de rente pourront être rachetés pour la somme de 1,300 florins qu'on les a payés, et les 8  $\frac{1}{2}$  muids susdits pourront également être rachetés. Comme contregage, Jean de l'Abbie donne 7 verges grandes de terre situées à Heure-le-Romain, avec toutes ses autres propriétés.

(Au dos de l'acte): Le 3 juillet 1587, Jean de l'Abbie, le jeune, relève devant les échevins d'Heure-le-Romain la maison, jardin et dépendances dont il est question ci-dessus.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège, fortement déchirée dans sa partie inférieure.

1047. — 1587, 7 août. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Lambert de Stier, échevin, transporte à Georlet Jamar les biens suivants : 5  $\frac{1}{2}$  journals de terre situés "al opposite de la thour de Sclassin", ensemencés de froment ; un demi-journal de terre tout près, également semé de froment, moyennant payement au seigneur de Sclessin de 10 muids d'épeautre de rente annuelle héritable. — Les fruits que les terres rapporteront cette année seront partagés à titre égal entre eux deux, puis les terres devront être remesurées à frais communs. Et, si elles ne mesurent pas 6 journals, Lambert de Stier devra rembourser Georlet Jamar à raison de 20 florins de Brabant par verge grande ; si elles mesurent plus, Jamar devra payer à de Stier dans les mêmes proportions. Comme contregage, Jamar fournit un journal et demi de pré situé "au Saulcy" et un autre pré tout près de là, sur lequel on pouvait avoir 2 muids d'épeautre. De son côté, de Stier fournit comme con-



tregage 3 journals de terre et généralement tous ses autres biens.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, munie d'un fragment de sceau fruste, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

1048 — 1587, 3 décembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, maître Bernard de Hannut, syndic et receveur de l'abbaye du Val-Benoît, fait savoir comment, le premier de ce mois, Prion, fils de Herman Prion, aurait été investi devant la loi de 9 muids d'épeautre de rente qui avaient été transportés à l'abbaye, le 24 octobre, par Jean, fils d'Ogier Lhoest d'Heure-le-Romain, et Oudon, sa femme, sœur dudit Prion, moyennant 62 1/2 nouveaux nobles de Flandre et un denier Ernestus, payés en mains de Jean Jamart, changeur, y compris les droits de change et de recette. — Or, comme l'abbaye du Val-Benoît avait, le 14 mars 1581, transporté à Jean Woete, marchand de Liège, 12 muids 4 setiers d'épeautre de rente, rédimibles en tout temps, dus alors par Antoine Le Vesque de Voroux, bouvier de la mère dudit Jean, sur une cour et dépendances qu'il possédait à Voroux, ledit Bernard de Hannut requit les échevins de faire retirer lesdits deniers pour les employer à la rédemption de cette dernière rente, ce qui fut fait. — Alors, Bernard de Hannut comparut à nouveau devant les échevins pour dire qu'il avait reçu la somme du changeur. — Là-dessus, Jean Woete transporta à l'abbaye du Val-Benoît les 12 muids 4 setiers d'épeautre susdits, moyennant des deniers pris pour la plus grande partie dans la somme retirée.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1049. — 1587. — (*Fr.*)

A l'abbé de Citeaux, dame Marguerite de Horion, abbesse, et tout le couvent du Val-Benoît font savoir qu'à cause des

guerres et désastres et du consentement de leur visiteur, l'abbé de Moulins, ils ont engagé sur leurs biens, envers Jean Motte de Plenevaux, leur receveur, 36 muids 4 setiers d'épeautre de rente rédimible, en paiement de la somme de 5,850 florins liégeois (en bonne monnaie 1,462 florins 10 patards) qu'elles lui devaient, tant pour l'administration des biens de l'abbaye pendant 14 ans que pour divers débours qu'il avait faits pour elle. — L'abbaye du Val-Benoît demande à l'abbé de Cîteaux l'autorisation de pouvoir passer cet acte.

Coll. v. d. H. Minute sur parchemin, munie de deux queues de parchemin.

1050. — 1588, 2 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant le notaire Jean de Lapide, dans la maison claustrale de monseigneur l'écolâtre de Saint-Jean-en-Ile, à Liège, Anne Ruell (*ou* de Ruelle), demeurant à l'abbaye du Val-Benoît, et y ayant été entretenue depuis 29 ou 30 ans, lègue à l'abbaye tous ses biens généralement quelconques, à condition d'y pouvoir encore passer dans les mêmes conditions le reste de ses jours. Comme la plupart de ses biens sont situés à Montzen (Monschen), elle constitue différentes personnes qui renouvelleront cette donation devant les échevins de cette commune. (1).

Coll. v. d. H. Original sur parchemin.

1051. — 1588, 22 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Georlet Jamar de Sclessin fait savoir qu'à la suite du transport à lui fait par Maîtrehomme, fils de feu Gilles Gérard, et Anne,

(1) Un papier joint à cet acte rappelle que d'après l'estimation des biens d'Anne Ruelle, ceux-ci peuvent valoir annuellement plus de 50 muids d'épeautre de rente.

sa femme, fille de feu Jean Jamar, pardevant les échevins, l'an 1574, 22 juin, et du nantissement qu'il avait fait entre les mains de de Stier, changeur de la cour des échevins, il avait fait ajourner ledit Maîtrehomme, Jean et Goffin, frères, et Barbe, leur sœur, ses enfants, pour le rachat de 2 muids 2 setiers d'épeautre que ledit Maîtrehomme et son épouse avaient acquis par suite du transport. — A la suite de tout cela, Georlet Jamar est investi de ces biens, moyennant la somme de 200 florins liégeois, et encore 24 florins "pour la rate".

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, coupée en deux sur toute la hauteur de l'acte, et ayant une partie du texte enlevée. Sceaux enlevés.

1052. — 1588, 6 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Mathieu de Gomsée transporte à maître Bernard de Hanmut, receveur de l'abbaye du Val-Benoît — suivant l'assignation qu'il était tenu de faire à l'abbaye à raison de sa fille Anne, religieuse au couvent, — 10 muids d'épeautre de rente héritable dont Guillaume Henvea avait été investi devant la cour de "Soumagne-les-Moines", le 26 avril 1566, à la reportation de sa mère, suivant ses convenances de mariage avec Catherine, fille de feu Mathieu de Wergifosse, et dont ledit Guillaume avait alors fait transport à Mathieu de Gomsée, sur sa cour, maison et dépendances à Fécher. Il transporte encore à l'abbaye tous ses autres biens sur lesquels elle aura 10 muids d'épeautre de rente héritable annuelle. Mais ces rentes retourneront à la famille après la mort de la religieuse.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 6 fragments de sceaux cousus dans des chemises de laine, pendant sur double queue de parchemin.

1053 — 1589, 7 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Balthazar, fils

de feu Piron Balthazar, meunier d'Ougnée, et sa femme Jeanne Braxhy, vendent à Georlet Jamar, représenté par sa femme, 2 muids d'épeautre de rente héritable que Jamar leur devait sur sa cour, maison et dépendances, pour la somme de 220 florins de Liège, reçus en pièces suivantes : 5 doubles ducas (à 30 florins pièce), 2 vieux angelotz (à 20 florins pièce) et le reste en monnaie commune. La rente était rédimible.

(Au dos de l'acte). Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, le 10 septembre 1591, Balthazar, fils de feu Piron Balthazar, moyennant la somme de 180 florins qu'il déclare avoir reçue d'Ysabeau, femme de Georlet Jamar, renonce à son droit de rachat des 2 muids d'épeautre dont il est question dans l'acte précédent. (Signé) *Franck de Jemeppe per registrum*.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin. Sceaux enlevés.

1054. — 1589, 14 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Toussaint des Vignes et Ysabeau, sa femme, fille de feu Henri de Lowinfosse, transportèrent à Toussaint de Learesse, marchand, une cour, maison et dépendances situées près "delle Baiche de Sclessin"; item, un demi-bonnier de terre situé en la campagne de Sclessin, et en général tous leurs autres biens sur lesquels Toussaint de Learesse aurait 8 muids d'épeautre de rente annuelle héritable, moyennant la somme de 1,200 florins de Liège. Les muids seraient payables à 12 florins chacun et rédimibles.

(Sur le repli à droite se trouve cette mention) : "Le capital port à présent trois cents septante florins Brabant. Le canon est brisé par les œuvres, le 15 mars 1627. Jan Wanzoule".

Au dos de l'acte, d'autres mentions de ce genre pour d'autres époques.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1055. — 1589, 20 décembre. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, Jean Badon de Xhendremael, en paiement des 1,400 florins liégeois qu'il devait à l'abbaye du Val-Benoît pour canons arriérés de 84 muids d'épeautre de trescens qu'il lui doit sur une terre tenue d'elle à stuit local, transporta à l'abbaye, représentée par Gauthier d'Oupeye, sous-greffier sermenté, 24 verges grandes de terre arable en la hauteur de Waroux.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège.

1056. — 1590, 6 février. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Marguerite de Bouilhon, veuve de Henri le Teixheur, dit le Charlier, transporte à Georlet Jamar, représenté par sa femme, un setier d'épeautre de rente héritable, pris hors de 2 muids d'épeautre que lui devait Jamar, moyennant 10 florins liégeois. Marguerite avait été autorisée à ce faire par le testament de son mari, daté du 8 août 1583, produit aux échevins d'Ougnée, et contenant un legs d'un patard de Brabant fait à la fabrique d'église de Saint-Lambert, et du reste de ses biens à sa femme ; cet acte avait été passé pardevant notaire en présence des témoins : maître Nicolas Oley, curé d'Ougnée, Jean Maron, Jean Boulhon et la veuve de Simon Dieu.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin. Sceaux enlevés.

1057. — 1591, 25 avril. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège comparurent don Pierre Royer, *noster* et gouverneur de l'abbaye du Val-Benoît, d'une part, et maître Bernard de Hannut, bourgeois de Liège, receveur des biens annuels et syndic de l'abbaye, d'autre part. Le premier, en vertu d'une commission capitulaire de l'ab-

baye, transporte au second 140 florins de Brabant de cens ou rente annuels, à avoir hors des rentes comptant à l'abbaye Outre-Meuse, en restitution de la somme de 500 florins de Brabant, payée par lui à la veuve de feu Arnold de Berlo, jadis mayeur de Sclessin, et de 1600 autres florins de Brabant que ledit Bernard avait payés pour l'abbaye, faisant ensemble 210 florins de Brabant ; ledit cens sera payé jusqu'au remboursement complet de ladite somme.

La commission, datée du 30 mars, nous apprend en outre que les 2500 florins ont été payés à la veuve d'Arnold de Berlo pour rachat de litige et de procès que l'abbaye avait contre elle au sujet de 5537 florins liégeois. En dehors de dom Pierre Royer sont chargés de cette affaire par l'abbaye : Olivier de Saive et Albert le Rond.

(Au dos de l'acte.) L'an 1596, 26 novembre, l'abbaye du Val-Benoît, représentée par François de Marneffe, *noster* et gouverneur, rachète la rente audit maître Bernard de Hannut.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 9 sceaux pendant sur double queue de parchemin et cousus dans des chemises de laine.

1058. — 1591, 6 août. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Cugnée et Sclessin, comparurent Arnold de Pont de Sclessin, d'une part, et dom Pierre Royer, gouverneur avec maître Bernard de Hannut comme syndic et receveur de l'abbaye du Val-Benoît, d'autre part. Le premier transporta devant Collard Makassin, mayeur constitué en place de Jean de Berlo, souverain mayeur, un demi-bonnier de terre situé en "la champagne de Sclessin, dessoubz la ville", un journal de pré situé en "petit Mareit" et généralement tous ses autres biens, en faveur de l'abbaye du Val-Benoît, sur lesquels elle aura une rente annuelle de 13 florins de Brabant, moyennant une somme de 200 florins de Brabant. La rente est rédimible. Comme gage du payement de la rente, Arnold de Pont et son fils Jacques engagent tous leurs biens.

La commission donnée par l'abbaye du Val-Benoît capitulairement assemblée à ses représentants susdits, en date du 31 juillet, rappelle que ledit Arnold devait à l'abbaye une rente annuelle de 28 muids 2 setiers qu'il n'avait plus payée depuis longtemps et en outre des canons d'autres rentes échues il y a quelque temps.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1059. — 1591, 6 août. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Arnold de Pont de Sclessin transporte à son fils Jacques son usufruit sur 4 bonniers de terre à Ougnée, spécifiés dans l'acte ; celui-ci en transporte la propriété à l'abbaye du Val-Benoît, représentée, d'après commission délivrée par le chapitre, par dom Pierre Royer, gouverneur, et maître Bernard de Hannut, syndic et receveur de l'abbaye, en échange de 28 muids 2 setiers d'épeautre, partie en rente héritable, 1 artie en trescens, qu'Arnold de Pont devait à l'abbaye sur différentes terres à Sclessin. En garantie de la possession des 4 bonniers par l'abbaye, Arnold et Jacques engagent tous leurs biens.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1060. — 1591, 10 septembre.

Voyez l'acte de 1589, 7 mars.

1061. — 1592, 3 février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège Jean Gringnar, tailleur de pierres, transporte à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par Bernard de Hannut 1<sup>o</sup> 30 florins de cens héritaibles, à prendre hors de 46 florins, sur une maison et dépendances situées en la rue des "Fratres" en Ile à Liège, 2<sup>o</sup> 9 florins de

cens héréditaires sur la moitié d'une maison et dépendances, situées en la rue des Frères Croisières à Liège, 3<sup>e</sup> 9 florins dus comme suit : 5 florins par Gilles Piedbueff, "pealier", sur sa maison et dépendances situées en "la Large Rualle" paroisse de Saint-Pholien, et 4 florins par Marie, veuve de Mathieu d'Oreye, boulanger, sur sa maison et dépendances, situées à l'opposite de l'église Saint-Michel. La rente est rachetable en payant pour chaque florin de cens 18 florins liégeois.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 2 fragments de sceaux frustes, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

1062. — 1592, 2 mars. — (*Fr.*)

Sire Léonard Gérardi, abbé de Saint-Jacques à Liège, fait savoir à Marguerite de Horion, abbesse, et au couvent du Val-Benoît, qu'il a accueilli avec bienveillance la requête de l'abbaye du Val-Benoît demandant à pouvoir participer aux prières de l'abbaye de Saint-Jacques et que désormais les religieuses auront leur part des messes, aumônes, prières, vigiles, abstinences, labeurs et exercices spirituels du couvent de Saint-Jacques. A la mort d'une religieuse, son nom sera inscrit parmi ceux des confrères et chaque prêtre dira une messe et les vigiles seront chantées conventuellement et solennellement à trois leçons, et quatre chandelles seront allumées. Les novices, non prêtres, diront une quinquagène du psautier "avec le collecte : *quesimus, Domine, pro tua pietate*" ; le tout pour l'âme de la trépassée.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni de 2 fragments de sceaux assez frustes, le premier en cire rouge, le second en cire verte, pendant sur double queue de parchemin.

1063. — 1592, 17 mars.

Voyez l'acte de 1583, 23 février.



1064. — 1592, 30 juin.

Voyez l'acte de 1593, 16 mars.

1065. — 1593, 3 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, dom Pierre Royer, *noster* et gouverneur de l'abbaye du Val-Benoît, transporta à Hubert d'Oupeye, citoyen de Liège, partie faisant pour maître Bernard de Hannut, syndic et receveur de l'abbaye, 200 florins de Brabant de cens ou rente annuels, à prendre hors des cens de l'abbaye du Val-Benoît à Outre-Meuse, pour rachat de trois mille florins de Brabant, que Bernard de Hannut avait avancés à l'abbaye. La rente est rachetable moyennant paiement de ladite somme, en tout temps. Avec Pierre Royer sont délégués pour l'abbaye à cet effet: Olivier de Saive et Albert le Rond. L'acte de commission est daté du 28 février 1593.

(Au dos de l'acte.) A la date du 26 novembre 1596, rachat de la rente moyennant paiement de la somme.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 5 fragments de sceaux en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

1066. — 1593, 11 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin Jean de Pont et sa femme Jeanne, fille de feu Jean de Longdoz, le jeune, transportèrent à Georlet Jamar, représenté par sa femme Isabeau, un enclos "pres de Ponchea", moyennant 400 florins de Liège reçus en pièces suivantes: 7 doubles ducats à 32 florins pièce, 11 Philippes dallers à 11 florins pièce, 2 dallers à 8 florins pièce. Comme gage ils transportent la cour, maison et dépendances dans laquelle ils demeurent ainsi que tous leurs autres biens.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1067. — 1593, 16 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean des Vignes le jeune, cuvelier, transporte à Georlet Jamar, représenté par sa femme Ysabeau, la moitié de l'île Varleit qu'on dit la tête de l'île Varlet, moyennant 22 setiers d'épeautre de rente et le tiers d'un chapon, au seigneur de Sclessin, et 50 florins de Brabant, une fois, audit Jean des Vignes, qu'il déclara avoir reçus en pièces suivantes : 2 nobles, un à la Rose pour 30 florins liégeois, et l'autre Hendricus pour 32 florins, le reste en monnaie.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin. Sceaux enlevés.

1068. — 1593, 16 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Mathieu Martin, époux de Marie, Hubert, fils de Hubert Jehennin, et sa femme Jeanne, tant pour eux que pour Gertrude et Barbe, leurs belles-sœurs, Guillaume le Vannier et sa femme Catherine, filles de feu Franck Lybon, renoncent aux poursuites qu'ils avaient intentées à Georlet Jamar, représenté par Ysabeau, sa femme, au sujet de la 6<sup>e</sup> part des biens qui furent à leurs père et beau-père et laissent ledit Jamar en la paisible possession de ces biens suivant le contrat passé avec leurs père et beau-père, à condition qu'il leur paie 4 muids d'épeautre de rente héritable, desquels il avait racheté 4 setiers à Hubert susdit, l'an 1592, 30 juin.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin. Sceaux enlevés.

1069. — 1593, 16 mars — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean des Vignes, le jeune, cuvelier, transporte à Georlet Jamar, re-

présenté par Ysabeau, sa femme, avec le privilège de rédemption, un demi-journal de pré, appelé le petit Saulcy, joignant au Val-Benoît, pour la somme de 50 florins de Brabant reçus en pièces suivantes: 3 doubles ducats à 32 florins pièce, 7 écus de France à 13 florins 12 aidants pièce, et le reste en monnaie.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin. Sceaux enlevés.

1070. — 1594, 18 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège comparurent Lambert de Stier, bailli de Seraing, et dom Pierre Royer, receveur de l'abbaye du Val-Benoît. Le premier transporta en mains du mayeur 4 muids 2 setiers d'épeautre, une demi-aime de vin, 10 florins liégeois de cens et rentes héritables qu'il devait au Val-Benoît, et dont il avait été investi par dom Gérard de Borsois, le 11 mars 1581, affectés sur les gages, dont il est question dans l'acte sur ce passé. Il s'en déshérite au profit de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant payement de 30 aidants de cens qu'il déclare en avoir reçus. Puis il transporte en mains du mayeur les 30 aidants de cens que lui devait l'abbaye, et dont Gilles de Stier, hallier, avait été investi devant les échevins, à la reportation de Jean Vincent, maçon, l'an 1552, 17 mai. Ils avaient été constitués par vigueur de rendage par Jean Vincent à frère Victor delle Warde, l'an 1514, 4 mai, sur une place vide, située en la rue de Laveur à Liège. Gilles de Stier les transporte à l'abbaye du Val-Benoît, et il lui fait en outre quittance des canons de la rente jusqu'au jour de l'échéance.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 4 fragments de sceaux en cire brune, frustes, pendant sur double queue de parchemin.

1071. — 1594, 24 mai. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Tihange, noble homme

Jean de Poitiers, seigneur de Huy, à Tihange et du comté, vend à Mathieu de Jupille, jadis rentier de la ville de Huy, quarante florins de Brabant de rente annuelle héritable, à prendre sur tous ses biens et spécialement sur une terre située en lieu dit Florico, à Tihange, pris à raison de 15 florins par florin de rente.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin. Sceaux enlevés.

1072. — 1594, 6 juin. — (*Fr.*)

Les échevins de la haute cour de justice de Fléron, appartenant au chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, font savoir que Bernard de Hannut, compteur et receveur de l'abbaye du Val-Benoît, ayant depuis longtemps réclamé le paiement d'une rente de 3 muids 3 setiers d'avoine à Nizet, dit le Grand Nizet, et Collette, dit le Petit Collette de "Vaux dessoulz Oelne dit Nessonvaux", et les deux parties ayant longuement exposé leurs motifs et leurs preuves, ils ont donné gain de cause à Bernard de Hannut.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1073. — 1594, 8 juillet. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Gauthier de Hodeige, de Liège, transporte à Pierre Royer, *nostr* du Val-Benoît, 20 muids d'épeautre de rente héritable sur des biens situés à Beyne, dus par les héritiers de feu Jean de Beyne, bourgmestre de la cité, en même temps que les contestations qu'il avait au sujet de ces 20 muids avec le censier de l'abbaye du Val-Benoît à Hambroux, moyennant la somme de 1,000 florins de Brabant, en espèces suivantes: 111 nobles à la roese vieux, à 9 florins de Brabant pièce, et 1 florin de Brabant en monnaie. Gauthier déclare en outre avoir reçu du débiteur de la rente, à compte des canons de celle-ci pour l'an 1592, 232 florins, 1 1/2 aidant et le reste dudit canon,

reçu de l'abbaye du Val-Benoît, au prix de 5 florins de Brabant pour chaque muid. Pour le canon de 1593, un des échevins promet de le payer pour le couvent du Val-Benoît, au même prix, audit Gauthier, à la Toussaint.

Coll. v. d. H. Minute sur parchemin, signée *H. d'Oupie per registrum*. Il y a 9 doubles queues de parchemin, ce qui semblerait, au premier abord, faire prendre l'acte pour l'original, mais, en l'examinant soigneusement, on voit qu'il n'y a jamais eu de sceaux.

1074. — **1595, 9 mai.** — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Guillaume d'Oyembrughe, époux d'Ysabeau de Thiernesse, transporte à Jean Godet, fils de feu Jean Godet de Dengne, demeurant à "Werixhas" sous Augleur, une maison, étable et dépendances situées à "Werixhas", moyennant paiement à Arnold de Soumagne de 6 muids 5 1/2 setiers d'épeautre de rente héritable et à Guillaume d'Oyembrugghe "pour ses cruys" de 77 florins liégeois de rente annuelle héritable. Comme contre-gage, Jean Godet apportera à ladite maison des réparations jusqu'à concurrence de 400 florins endéans les trois ans.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège, munie encore d'un fragment de sceau fruste, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin. L'acte est déchiré en deux parties et troué sur le milieu et sur le côté.

1075. — **1596, 26 novembre.**

Voyez l'acte de 1591, 25 avril.

1076. — **1596, 26 novembre.**

Voyez l'acte de 1593, 3 mars.

1077. — 1597, 18 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Gertrude et Marie, sœurs, filles de feu Georges de Grâce, transportent à seigneur Guillaume Oyembrugghe un journal de terre, appelé le "Loing Jurnal", situé en la campagne de Sclessin, joignant aux terres du Val-Benoît, moyennant paiement annuel de 10 setiers d'épeautre de rente héritable à qui il appartient suivant les anciens documents; item, dans les mêmes conditions, un chapon de cens par an et enfin auxdites Gertrude et Marie, 20 florins de Brabant qu'elles déclarent avoir reçus en pièces suivantes : 2 nobles Henricus, à 33 florins liégeois pièce, 1 Philippe daler à 11 florins 5 aidants pièce, et en monnaie 2 realles de Castille à 22 1/2 aidants pièce, et un demi-Ernestus à 11 aidants 6 sols, faisant ensemble 20 florins de Brabant. Mais cette année les vendeuses devront encore payer les 10 setiers d'épeautre et le chapon.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1078. — 1599, 14 juillet. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Guillaume Esbache, résidant au ban de Sart, fils de Melchior Esbache, et demoiselle Isabeau de Hodister, sa mère, transportent à Guillaume Hannosset prélocuteur des échevins de Liège, 5 muids 2 setiers d'épeautre hértables que leur devait l'abbaye du Val-Benoît, suivant œuvres passées devant les échevins, le 1<sup>er</sup> mars 1549, et ce moyennant la somme de 50 florins de Brabant pour chaque muid. — Damoiseau Melchior Esbache, mayeur de Sart, que la vieillesse empêchait de se rendre à Liège, avait constitué, par acte passé devant le notaire M. de Champs, le 6 mai 1599, sa femme et son fils, pour passer les œuvres susdites.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1079. — 1599, 10 septembre. — (*Fr.*)

Le Conseil provincial de Namur, dans le procès entre l'abbaye du Val-Benoît et Baudouin de Termoigne, ordonne un nouvel ajournement à Termoigne qui faisait défaut et le condamne aux frais du premier ajournement.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un fragment de sceau en cire rouge, cousu dans une chemise de cuir et pendant sur double queue de parchemin.

1080. — 1600, 27 avril. — (*Fr.*)

Le Conseil provincial de Namur, en la cause entre l'abbaye du Val-Benoît et Baudouin de Termoigne, condamne ce dernier à céder à l'abbaye 24 verges grandes 10 petites de terre, situées sur la hauteur entre Lantremange et Bergilers, et à lui payer les fruits qu'il en a retirés depuis le commencement du procès, c'est-à-dire depuis 1571, devant la justice de Bergilers.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

1081. — 1600, 2 mai. — (*Fr.*)

Les gouverneur, président et gens du Conseil provincial de Namur donnent au premier huissier du Conseil l'ordre d'exécuter la sentence du Conseil du 27 avril, en faveur de l'abbaye du Val-Benoît contre Baudouin de Termoigne.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni d'un sceau enveloppé dans une chemise de cuir et pendant sur simple queue de parchemin.

1082. — 1600, 18 juillet. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, comparurent damoiseau Guillaume d'Oyenbrughe de Duras et demoiselle Ysabeau de Thiernesse, sa femme, veuve de Georlet Jamar,

ainsi que Jean et Godefroid Maîtrehomme, partie faisant pour eux et pour leur sœur Barbe Maîtrehomme, lesquels déclarèrent avoir fait, le 16 mai 1600, devant le notaire Jean Colbaz, et en présence de Lambert Marchant, curé de Sainte-Véronique, et d'autres témoins, un accord par lequel les Maîtrehomme renonçaient à tous droits et prétentions sur les biens de feu Georlet Jamar, en échange d'une rente annuelle de 4 muids d'épeautre et d'une somme de 300 florins liégeois payables à la Toussaint.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin.

1083. — 1600, 18 novembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Guillaume Hanoset, prélocuteur, transporte à Lambert Fizen, marchand et bourgeois de Liège, fondé de pouvoirs de son oncle, seigneur Melchior Eitzebache de Sart, suivant acte passé devant le notaire M. de Champs de Sart, le 9 novembre 1600, une rente de 5 muids 2 setiers d'épeautre due par l'abbaye du Val-Benoît, que Hanoset avait acquise devant les échevins de Liège, le 14 juillet 1599, de la part de Guillaume Eitzebache, fils de Melchior, et de sa mère Ysabeau de Hodister, mais qu'ils s'étaient réservé de pouvoir rédimer, moyennant 50 florins de Brabant pour le muid.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin.

1084. — 1601, 6 février.

Voyez l'acte de 1623, 23 avril.

1085. — 1601, 30 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Lambert Fircet, maréchal, demeurant à Haut-Pré, transporte à Hubert Jehemin et à sa femme Jeanne, fille de feu Franck Lybon



de Stordeur, une cour, maison et dépendances contenant 3 verges petites situées assez près de "Forneal", en échange de 6 setiers 1 tierce et la cinquième partie d'une tierce d'épeautre de rente, que leur devait damoiseau Guillaume Oyenbrughen, représentant feu Georlet Jamar. Les conjoints s'obligent en outre envers Lambert Fircet à payer en son nom aux représentants de feu Franck Franconis un setier de rente d'épeautre annuelle.

(Au dos de l'acte). L'an 1602, 26 novembre, pardevant les mêmes échevins, Lambert Fircet, maréchal, demeurant à Haut-Pré, vend à damoiseau Guillaume d'Oyenbrughen les 6 setiers 1 tierce et la cinquième partie d'une tierce d'épeautre de rente que lui devait Guillaume d'Oyenbrughen sur les biens de feu Georlet Jamar qui lui étaient parvenus par sa femme, et cela pour la somme de 52 florins de Brabant.

(Signé) *J. de Lathour pro Berlo per registrum.*

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, signée :  
" *J. de Latour pro Berlo per registrum* ".

1086. — 1602, 20 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Michel Croissant, syndic de l'abbaye du Val-Benoît, demande un record pour savoir comment les enfants et gendres de Thomas de Longdoz avaient purgé la saisie prise par l'abbaye sur les gages contenus dans l'acte de saisie. Ce record est donné comme suit : L'an 1572, 11 septembre, devant les échevins d'Ougnée et Sclessin, comparurent Guillaume de Many, facteur et mambour de l'abbaye du Val-Benoît, et Léonard de Haccourt, époux de Marie, fille de feu Thomas de Longdoz, tant pour lui que pour Thomas, son beau-frère, et pour Jean, dit Soninaz, aussi son beau-frère, ainsi que pour Guillaume Dieu, Hubert d'Odeur, pour Léonard de Longdoz, ainsi que pour les enfants orphelins de feu Thomas Burllet, engendrés en Oudelette, son épouse, Frau-

çois, époux de Marie, d'autre part. Là, l'abbaye fut saisie, pour défaut de paiement de 4 muids 6 setiers d'épeautre, sur une cour, maison et dépendances qui furent à Thomas de Longdoz ; item sur un tierçal journal, situé près de la Croix ; item sur un journal de terre ; item sur 3 quarterons de terre ; item sur 3 quarterons de terre. Ledit Léonard ayant offert de payer 229 florins 4 1/2 aidants (montant du retard de 3 ans) est investi desdits biens avec ses consorts, moyennant la rente annuelle de 4 muids 6 setiers .

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, signée : *J. de Lathour pro Berlo per registrum.*

1087. — 1602, 30 mars.

Voyez l'acte de 1616, 7 janvier.

1088. — 1602, 26 novembre.

Voyez l'acte de 1601, 30 octobre.

1089. — 1603, 25 février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Ysabeau, veuve de feu Collard de Futtevoie, transporte à son fils Jean l'usufruit qu'elle avait de la septième part de 3 muids d'épeautre de rente que lui devait damoiseau Guillaume Oyenbrughen, comme mari de demoiselle Ysabeau de Thiernesse, veuve de Georlet Jamar, sur une vigne " en Pilsulle ", joignant aux dames du Val-Benoît. Jean vend ensuite cette part à Guillaume d'Oyenbrughen pour la somme de 23 florins de Brabant.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, signée *J. de Lathour pro Berlo per registrum.*

1090. — 1603, 1<sup>er</sup> mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Lambert

Fizen, marchand, bourgeois de Liège, transporta à dom Simon Putman, partie faisant pour Marguerite de Noville, abbesse, et tout le couvent du Val-Benoît, 5 muids 2 setiers d'épeautre de rente que lui devait l'abbaye du Val-Benoît sur des biens spécifiés dans d'anciens documents, pour la somme de 329 florins de Brabant.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1091. — **Rome. 1606, 1<sup>er</sup> mars.** — (*Lat.*)

Marcel Lantes, protonotaire apostolique, sur les instances de Vincent Longue-Espée, prieur, général de l'ordre de Cîteaux, fait savoir aux ecclésiastiques qu'ils aient à faire observer, en ce qui concerne spécialement l'abbaye du Val-Benoît, les bulles de Boniface VIII (Latran, 18 décembre 1302) et de Martin V (Rome, 23 septembre 1423) au sujet des dîmes à percevoir sur les propriétés de l'abbaye et de plusieurs autres privilèges.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

1092. — **1606, 9 mai.** — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Simon Molin, partie faisant pour noble seigneur Erard de Brion, seigneur de Résimont, suivant acte passé pardevant le notaire Camille Pellicer, le 29 avril 1606, en présence du chanoine de Saint-Paul, seigneur Philippe van den Tempel, transporte à sire Guillaume Cyembrugghe deux vignes situées à Ougnée, moyennant une rente annuelle de 18 florins de Brabant, rente rédimible pour la somme de 100 rixdalders.

(Au dos de l'acte) : Le 18 juillet suivant, Simon Molin déclare que, bien que dans l'acte du 9 mai il ne soit pas question de 4 setiers d'épeautre de rente dus ci-devant à Jean Abrion sur les pièces de vigne dont il y est question, ledit Guillaume ne devra pas les payer.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin.

1093. — 1606, 16 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège comparurent Lambert Libotte, procureur de la Cour épiscopale, maître Denis Libotte, son frère, docteur en droit, et vénérable seigneur Paul Bietlot, chanoine de Saint-Martin. Là, Lambert Libotte déclara que son père, Jean Libotte, l'avait autorisé par acte passé devant le notaire Gérard Perye, en date du 12 octobre 1606, à transporter au susdit maître Denis, son frère, en déduction de sa part filiale, 40 florins liégeois héréditaires, et cela pour acheter des livres de droit. Cette rente lui était due par demoiselle Marie Miche, veuve d'André Cameraco, jadis avocat à la vénérable Cour de Liège, sur un moulin, biez, usine et dépendances situés à Devant-le-Pont à Visé, ainsi que sur tous les biens que maître Mathieu de Lathour tenait à la date de 1579, 22 décembre, à la réserve que cette rente de 40 florins sera rédimible moyennant paiement de 15 florins par florin de rente. Puis, maître Denis Libotte transporte la rente en question à seigneur Paul Bietlot susdit, à condition qu'il pourra la rédimmer en payant les pièces suivantes, s'élevant à 600 florins liégeois, qu'il déclare en avoir reçus : 7 nobles à la Rose vieux à 38 florins pièce, 2 nobles Henricus vieux à 34 florins pièce, 1 noble à la Rose nouveau pour 37 florins, 1 noble ducat vieux d'Espagne à 34 florins, 1 double écu de Castille à 30 florins, 1 écu de Castille à 14 florins 16 aidants, 1 demi-real d'or à 12 florins, 1 simple Albertus à 11 florins 5 aidants et le reste en monnaie.

(Au dos de l'acte). Le 5 novembre 1615, rachat de la rente par Lambert Libotte à Paul Bietlot.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1094. — 1607, 13 février. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean de Nivelle, échevin, constitué par seigneur Erard de Brion, sei-

gneur de Résimont, transporta à dom Simon Putmans, représentant l'abbaye du Val Benoît, 18 florins de Brabant de rente ou ceus que lui devait l'abbaye, par donation lui faite par damoiseau Guillaume Oyembrugghe et demoiselle Elisabeth de Thiernesse, sa femme, sur des gages et hypothèques spécifiés dans l'acte de donation et dans un acte du notaire Camille Pellicer. Ce transport est fait moyennant 100 rixdalers.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, signée  
*J. de Lathour pro Berlo per registrum.*

1095. — 1607, 27 mars. — (*Fr.*)

Pardevant la cour des échevins d'Ougnée et Sclessin, seigneur Charles de Berlo, seigneur de Wuestwezel, Westdeurne, Ougnée et Sclessin, haut-voué héréditaire d'Ougrée, transporte à dom Simon Putmans, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît, 7 verges grandes de terre et 18 petites, joignant de trois côtés aux biens de l'abbaye du Val-Benoît, en échange de 7 verges grandes 18 petites du côté de la haie fermant l'enclos du seigneur de Berlo.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, signée  
*J. de Lathour pro Berlo per registrum.*

1096. — 1607, 27 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, dom Simon Putmans, pour l'abbaye du Val-Benoît, représentant dans ce cas damoiseau Guillaume Oyenbrugghe et demoiselle Ysabeau de Thiernesse, veuve de Georlet Jamar, transporte à seigneur Charles de Berlo, seigneur de Wuestwezel, Westdeurne, Ougnée et Sclessin, haut-voué héréditaire d'Ougrée, trois pièces de terre d'une superficie totale de 31 verges grandes 15 petites, moyennant une rente annuelle de 8 muids 4 setiers d'épeautre que l'abbaye, comme représentant Gul-

laume d'Oyenbrugge, devait annuellement audit seigneur. A la suite de ce transport, l'abbaye ne lui devra plus, en cette qualité, que 9 muids d'épeautre de rente annuelle.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin.

1097. — 1608, 7 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, maître Gérard de Noville, procureur de la cour de l'official de Liège, constitué par acte du notaire Robert Blocquerie, en date du 5 mai 1607, pour Béatrice, fille de feu Roland de Lieze, religieuse non professe et écolière à l'abbaye du Val-Benoît, transporte à l'abbaye, représentée par dom Simon Putman, tous ses biens lui venant de ses parents, à l'occasion de sa prise de voile.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 5 fragments de sceaux en cire brune, frustes, pendant sur double queue de parchemin.

1098. — 1608, 10 octobre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin comparurent Gilles Jadouille de Sclessin et Anne, fille de feu Georges Le Fer, sa femme, ainsi que Henri delle Heyd de Sclessin et Jeanne, aussi fille de Georges Le Fer, sa femme, d'une part, et dom Simon Putman, représentant l'abbaye du Val-Benoît, d'autre part. Les premiers transportent devant Mathias Louvrex, substitué mayeur pour Jean de Franchimont, mayeur, à l'abbaye du Val-Benoît, la moitié de 3 quarterons de terre libre leur échue par la mort de Georges Le Fer, située à Ougnée et Sclessin, moyennant une somme de 300 florins liégeois (savoir un ridder d'or de Hollande de 11 florins 15 patards; un demi-ridder semblable, un noble Henricus à 8 1/2 florins, 5 1/2 doubles ducats à 8 1/2 florins chacun, et le reste en monnaie).

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, signée par l'échevin Blisia et suivie de la copie d'un acte de 1609, 4 mars.

1099. — 1609, 4 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin comparurent Jean Maron de Sclessin, d'une part, et dom Simon Putmans, représentant l'abbaye du Val-Benoît, d'autre part. Là, le premier transporta à l'abbaye la moitié de trois quarterons de terre libre située "desseur Boumontfosse" à Ougnée et Sclessin. (Voyez l'acte du 10 octobre 1608) moyennant une somme de 300 florins liégeois (à savoir 3 ridders d'or de Hollande à 11 florins 15 patards de Brabant chacun, 1 Jacobus d'Angleterre de 12 florins de Brabant, 3 doubles ducats à 8 1/2 florins et le reste en monnaie).

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, signée par l'échevin Blisia, à la suite de l'acte de 1608, 10 octobre.

1100. — 1609, 5 mars. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jacques de Pont transporte à dom Simon Putmans, représentant l'abbaye du Val-Benoît, moyennant 82 1/2 florins de Brabant (8 vieux nobles à la Rose à 9 1/2 florins pièce, un demi-noble nouvea de 4 florins 12 1/2 patards, et le reste en monnaie) 2 verges grandes de terre arable situées "desseur Boumontfosse", les mines de charbon réservées au seigneur de Sclessin. Comme contregage, il offre 2 bonniers de terre "en Chienruwe."

Coll. v. d. H. Minute sur parchemin.

1101. — 1609, 15 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin comparurent Guillaume Eggens, procureur en la vénérable Cour de Liège, constitué par sire Léonard Catenis, (par acte passé devant le notaire Quercu, le 13 avril 1609) d'une part, et demoiselle Marie Catenis, sa sœur, d'autre part; le premier transporta à la seconde, par donation entre vifs, la part qui lui revenait

dans les rentes payées annuellement par l'abbaye du Val-Benoît.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, suivie de celle d'un acte de la même date.

1102. — 1609, 15 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin comparut demoiselle Marie, fille de Léonard Catenis, jadis docteur en médecine, d'une part, et Simon Putmans, représentant l'abbaye du Val-Benoît, d'autre part. — La première vend au second 4 setiers d'épeautre de rente et la cinquième part de 4 setiers lui cédés par son frère Léonard, pris hors de 3  $\frac{1}{2}$  muids que l'abbaye payait au père Léonard Catenis, à raison des biens de feu Jean Jamar, possédés par l'abbaye, moyennant 52  $\frac{1}{2}$  florins de Brabant, (savoir 2 nobles Henricus de 8  $\frac{1}{2}$  florins la pièce, 2 ducats de 8  $\frac{1}{2}$  florins les deux, 6 escus de France à Soleil à 3 florins 17 patards la pièce).

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, suivant la copie de l'acte précédent.

1103. — 1609, 9 décembre. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Bertheline, veuve de Jean des Vingnes, transporte à Marie, Jean et Bertheline, ses enfants, qui les vendent ensuite à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par dom Simon Putmans, environ 8 verges grandes de terre situées "desoubz Boumontfosse", moyennant 200 florins de Brabant, dont 100 leur ont été payés immédiatement, et les 100 autres leur seront payés à la Purification, ainsi qu'un muid d'épeautre héritable payable aux Béguines de Saint-Antoine-lez-Liège.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, signée : *Blisia per registrum.*



1104. — 1610, 8 juin. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean Fagot et Gertrude, sa femme, fille de Piron Guathieu, transportent à dom Simon Putmans, représentant l'abbaye du Val-Benoît, un journal de terre et pré situé "dessoubz Boumont-fosse". Les mines de charbon sont réservées au seigneur de Sclessin, moyennant 200 florins de Brabant et un muid de "wassend". Comme gage, ils donnent un journal de pré situé tout près.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, signée :  
*Blisia per registrum.*

1105. — 1611, 5 mai. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Jupille jugeant au Pont d'Americœur, Thierry Macket, brasseur, bourgeois de Liège, donna à accense à Gilles le Lièvre, demeurant à Chénée, une maison, deux chambres, une cave et dépendances situées à "Peville", moyennant 60 florins de cens par an. Comme contregage, ledit Gilles s'engagea à faire certaines réparations à la maison.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, très-  
endommagée. Sceaux enlevés.

1106. — 1611, 12 juillet — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, noble seigneur Charles de Berlo, seigneur d'Ougnée et de Sclessin, transporte à Marguerite de Salme, boursière du Val-Benoît, 9 muids d'épeautre de rente que l'abbaye lui devait sur les terres venant de Georlet Jamar, pour la somme de 900 florins de Brabant en espèces suivantes : 97 Albertus doubles à 6 florins de Brabant pièce ; un double Jacobus de 12 florins ; 3 nobles à la Rose vieux à 9 florins 15 patards pièce ;

1 double ridder de 11 florins 15 patards ; 7 demis à 5 florins 17 1/2 patards ; deux angeloz à 6 1/2 florins la pièce ; 1 noble Henricus à 8 florins 16 patards ; 11 écus de France à 4 florins 2 patards la pièce ; deux doubles écus de Castille à 8 florins la pièce et 4 simples à l'avenant ; 2 écus d'Italie à 3 florins 18 patards la pièce ; 1 écu à la longue croix à 4 florins 2 patards ; 3 pollonoix à 13 florins 2 1/2 patards les trois ; 16 dallers de 6 baniers faisant ensemble 27 florins ; 98 testons à 15 patards chacun, et de la monnaie.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, signée :  
*Blisia per registrum.*

1107. — 1611, 12 juillet. — (Fr.)

Les échevins de la cour d'Ougnée et Sclessin font savoir que maître Gérard Noville, procureur en la vénérable Cour de Liège, syndic pour l'abbaye du Val-Benoît, et dame Marguerite de Salme, boursière du Val-Benoît, ont échangé avec seigneur Charles de Berlo, seigneur d'Ougnée, Sclessin, Wuestwezel, etc., 2 bonniers 2 verges de terre situés à Ougnée et Sclessin contre d'autres terres situées là aussi et spécifiées dans l'acte.

Archives de l'Etat à Liège. Minute sur parchemin.

1108. — 1611, 23 juillet. — (Fr.)

La cour de justice d'Ougnée et Sclessin fait savoir que Mathieu Martin et Marie, fille de Franck Libon, sa femme, ont vendu à Gérard Noville, procureur de la Cour de Liège et syndic pour l'abbaye du Val-Benoît, moyennant 50 florins de Brabant, la cinquième partie de 4 muids d'épeautre de rente que l'abbaye leur payait sur les héritages de feu Georlet Jamar, qu'elle possédait. En garantie de la paisible possession de cette rente, les conjoints engagent leurs maison, jardin, etc. à Tilleur.

Coll. v. d. H. Minute sur parchemin.

1109. — 1611, 13 octobre. — (Fr.)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Mathieu, fils de Piron Guathy, mari d'Agnès, transporte à l'abbaye du Val-Benoît, représentée par maître Gérard Noville, procureur de la Cour de Liège, un journal de terre situé "dessoub Boumontfosseit" — les mines de charbon étant réservées au seigneur de Sclessin — moyennant 200 florins de Brabant (savoir : 3 ridders à 12 florins de Brabant pièce, 7 vieulx noble à la roese à 10 florins chacun, 8 demi-nobles neufs à 4 florins 18 1/2 patards pièce ; 2 doubles ducats vieux à 18 florins les deux ; 1 ducat de 4 1/2 florins et en monnaie 32 1/2 patards 15 deniers). — En gage, il donne sa maison et dépendances, situées "vers le thier des Vignes et vers Quinte."

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, signée :  
*Blisia per registrum.*

1110. — 1612, 5 avril. — (Fr.)

Pardevant les échevins de Liège, seigneur Nicolas de Wystenraede, âgé de 24 ans, fils de feu seigneur Gilles et de madame Catherine de Vervoz, représentant sa mère et ses deux sœurs Marguerite et Catherine, déclare que pour mettre fin à toutes procédures avec l'abbaye du Val-Benoît, il a transporté à maître Gérard de Noville, procureur et syndic de dame Marguerite de Noville, abbesse, et du couvent, moyennant 315 florins de Brabant, 5 muids 2 setiers d'épeautre de rente foncière, pris hors de 50 muids semblables affectés sur une cour et des biens appelés "l'Abbaye" à Melen, payés par Thomas le Charlier, et jadis par Jean Grozfil de Melen.

L'acte de délégation de la mère à son fils, fait devant notaire, en l'hôtel du Val-Benoît à Liège, date du 11 février.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni encore de 6 fragments de sceaux frustes, le premier en cire rouge, les cinq autres en cire brune.

IIII. — 1612, 6 août. — (*Fr.*)

Les échevins de la cour d'Ougnée et Sclessin font savoir que seigneur Charles de Berlo, seigneur d'Ougnée et Sclessin, pour lui et pour la communauté, et dame Marguerite de Noville, abbesse, et Marguerite de Salme, boursière, pour l'abbaye du Val-Benoît, ayant eu entre eux de longues difficultés au sujet de 50 bonniers de bois donnés l'an 1240 (1) à l'abbaye du Val-Benoît par seigneur Herman, chevalier, ils ont d'un commun accord soumis le conflit à l'arbitrage de nobles seigneurs Louis de Chockier, bourgmestre de Liège et membre du Conseil ordinaire, Guillaume Blisia, membre du Conseil ordinaire, Jean Omalius et Jean de Méan, tous licenciés en droit, qui ont déterminé les limites des propriétés du Val-Benoît et de la communauté et seigneurie d'Ougnée et Sclessin, et ont fait accepter leur sentence par les deux parties.

Archives de l'Etat à Liège. Copie sur parchemin.

IIII2. — 1613, 18 janvier. — (*Fr.*)

La cour de justice d'Ougnée et Sclessin fait savoir que Gilles Remi, de la paroisse Sainte-Véronique à Liège, a transporté à Laurent Jean Michel, époux de Marie, sa fille, ses droits sur une demi-aime de vin de rente que lui devait l'abbaye du Val-Benoît, représentant en ce cas feu Georlet Jamar, affectée sur la moitié de la vigne dite "Pilchoul", située à Ougnée et Sclessin. Ledit Laurent la transporte à son tour à l'abbaye du Val-Benoît, moyennant 81 florins de Brabant, payés en pièces suivantes : "Premier ung noble Henricus de huit florins dix-huit pattars, quattres demi-nobles à la roese à quattres florins dix-sept pattars et demi pièces, trois doubles escus de Castille faisant vingt-quattre florins de Brabant sept riexdalers a chincquante trois pattars la

(1) On voit, par cet acte, que ce fut le faux de 1240 qui servit dans ce procès. Voyez notre introduction, page 37.

pièce, ung double Albertus de chinque florins dix huict patars, deux demi Philippes a pris de chincquante huict patars dix huict soz et en monnoye vingte quatte pattars siex soz”.

Coll. v. d. H. Copie signée sur parchemin.

1113. — 1613, 7 novembre.

Voyez l'acte de 1616, 7 janvier.

1114. — 1615, 23 juin. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège comparurent Renkin Meulenair, marchand de Liège, et Lambert Libotte, aussi marchand de Liège, son beau-frère. Le premier, par vigueur du testament de demoiselle Elide de Meers, feu sa femme, approuvé aux échevins de Liège, le 22 avril 1614, dans l'intention de se procurer les deniers nécessaires à la dot de son fils Henri, qui était entré en religion chez les Frères Augustins à Huy, transporta du consentement de Henri à son beau-frère susdit 160 florins de cens héritable, à prendre hors de 271 florins 15 aidants, qu'il avait sur une maison et dépendances situées en la rue du Pont, paroisse de Sainte-Catherine à Liège, dite “ de Lyon d'or”, et ce moyennant la somme de 600 florins 4 patards de Brabant qu'il reçut en pièces suivantes: 12 Jacobus d'Angleterre forgéz de part le Roy moderne d'illecq à 12 1/2 florins pièce; 10 1/2 ridders doubles forgéz en Hollande à 12 florins 5 patars le double; 13 1/2 nobles à la Rose, vieux d'Angleterre à 10 florins 5 patars chacun; 1 double ducat de Portugal à 16 florins 16 patars; un doblon d'Italie du duc de Mantoue à 16 florins 16 patars; 2 nobles Henricus à 9 florins pièce; 2 doubles realz d'or de l'empereur Charles-Quint à 6 florins 16 patars chacun; un Lyon d'or vieux à 5 florins 5 patars; 12 écus de France au Soleil à 4 florins 5 patars pièce;

2 angelots à 6 florins 14 patars ; 4 ducats à 2 têtes d'Espagne à 4 florins 12 1/2 patars pièce ; 2 ducats pollonais à 4 1/2 florins ; 3 Philippe dalers d'argent à 3 florins ; 9 testons de Lorraine vieux à 15 patars ; 2 pièces forgées par l'évêque Groesbeck à 6 patars pièce et 28 deniers de Saint-Etienne vieux à 2 3/4 patars pièce.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins de Liège.

1115. — 1615, 24 octobre. — (*Lat.*)

L'official de Liège mande au curé de l'église paroissiale de Tilleur qu'il a à faire trois proclamations se succédant de quinze en quinze jours, le dimanche après la grand'messe pour mettre en vente l'héritage dit "des Heyds" situé "az Fowaige" à Tilleur, et contenant environ 2 1/2 bonniers de terre et autant de vignoble, avec un pressoir et une cuve, appartenant pour l'usufruit à demoiselle Marie Steel, veuve de Guillaume Bex, en son vivant licencié en droit et échevin de Liège, et pour la propriété à ses enfants Guillaume, France, Pierre, Adrien, Jean, Henri et Marie, représentés par leurs oncles Jean Bex, receveur de S. A. S. et I. au pays de Stavelot, et Pierre de Steel. Pour lesdits héritages Antoine Puissant avait offert de payer 8 muids 2 setiers 2 tierces aux représentants de feu maître Henri de Streel ; la même somme aux représentants de Louis de Streel ; aux représentants de feu monsieur de Herck, à présent monsieur de Jeneffe en Famenne, 4 muids 1 setier 1 tierce ; aux bénéficiers de Saint-Lambert 3 muids 4 setiers ; aux représentants de Raskin Germea 3 muids 4 setiers ; à l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jacques au Pont d'Avroy 3 aimes de vin ; aux représentants de feu damoiselle Racket 30 muids d'épeautre, parmi lesquels 14 sont rédimibles pour 75 florins de Brabant, le muid, et d'autres charges, un noble à la Rose pour le "beveraigne et le cortaige", un patard

de Brabant pour le denier Dieu et 1 double ducat pour les frais de proclamation. (1)

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à un acte du 27 novembre 1615.

III6. — 1615, 5 novembre.

Voyez l'acte de 1606, 16 octobre.

III7. — 1615, 27 novembre. — (*Lat.*)

L'official de Liège fait savoir que les trois proclamations de la vente des biens, dont il est question dans l'acte du 24 octobre 1615, ayant été faites, Renkin Mulmaire a offert de payer, au-dessus de l'offre spécifiée dans l'acte susdit, 5 florins de Liège de rente annuelle. Au moment où il allait être déclaré acquéreur dudit bien, Jean Chocquier, procureur de la cour de l'official, fit opposition à la vente au nom de divers particuliers, parce qu'il y avait en ce moment même une contestation devant l'official au sujet d'un bonnier de vigne de l'héritage "des Heyds".

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, annexé à l'acte du 24 octobre 1615.

III8. — 1616, 7 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Heure-le-Romain, Simon Hoerrea, dit de Bassenge, transporta à Remacle, fils de Jean de l'Abbie, 6 verges grandes de cortil, appelé le Cortil Simon, et une petite "xhace" qui était jadis terre labourable, que Simon possédait en vertu d'un rendage fait devant les échevins de Liège, l'an 1583, 12 mai, et approuvé le 1<sup>er</sup> octobre aux échevins d'Heure-le-Romain, par sire Godefroid Nico-

(1) Remarquez les différentes orthographes du même nom dans cet acte : Steel, de Steel, de Streel.

laïj à Guillaume de Bassenge, père de Simon, et léguées à Simon par convenances de mariage, l'an 1602, 30 mars. Ce transport fut fait moyennant payement à Yve, veuve de Jean le Veau, de 9 setiers d'épeautre ; au curé d'Heure, 5 setiers ; au luminaire de l'église d'Heure, 1 setier d'épeautre ; à François de l'Aître (à cause de ladite "xhace" transportée audit Simon, l'an 1613, 7 novembre) 2 setiers d'épeautre de rente héritable et en outre 53 florins 7 1/2 patards de Brabant à payer à Simon. Comme gage de ces œuvres, Simon donne sa maison située à Heure.

Coll. v. d. H. Copie authentiquée sur parchemin, signée :  
*Guillaume de Noville pro Remacle.*

1119. — 1616, 28 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège comparurent Antoine de Fléron, fils de feu Lambert de Fléron ; Henri Dodeux, mari de Jeanne, fille de feu Nicolas (Colley) de Fléron ; Nicolas (Colley), fils du précédent et de Jeanne ; Isabeau, fille de feu Paul delle Hazelle et de Marie de Fléron, veuve de feu Libert Thommon de Vottem ; Agnès de Fléron, épouse de Pierre de Lander, partie faisant pour son mari et pour sa sœur Anne de Fléron, veuve de feu Gilles Huar, et pour Gilles Huar, fils d'Anne, tous représentants de feu Agnès de Fléron, décédée religieuse au Val-Benoît, d'une part, et maître Gérard de Noville, procureur en la cour de l'official de Liège, représentant l'abbaye du Val-Benoît, d'autre part. Les premiers comparants moyennant 175 florins de Brabant leur payés par l'abbaye, renoncent à tous droits sur les biens d'Agnès de Fléron et fournissent un contregage.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1120. — 1616, 25 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège comparurent Léonard



de Haccourt, fils de feu Léonard de Haccourt, greffier de la cour spirituelle de Namur, et de Marie Voroux, partie faisant pour lui et pour Marie de Haccourt, sa sœur, "veuve fille non mariée", et pour Quentin Hans de Namur, son beau-frère, mari de Catherine de Haccourt, (en vertu d'une procuration du 16 avril 1616) et maître Gérard de Noville, procureur en la cour de l'official de Liège, partie faisant pour l'abbaye du Val-Benoît. Les premiers demandent à relever tous les biens leur échus par la mort de leurs parents et aussi de feues Régina et Marie de Haccourt, leurs tantes paternelles. Ensuite, ils transportent à l'abbaye du Val-Benoît 20 florins de Brabant de cens, payables par moitié le 18 novembre et le 18 mai, pris hors de 25 florins, lesquels étaient pris eux-mêmes hors de 100 florins de Brabant transportés, l'an 1566, par les prieur et couvent de l'hôpital de la Chaîne de Liège, au profit de seigneur Arnold de Bœholt, chanoine et prévôt de la cathédrale. Cette vente se fait moyennant une certaine somme, prise par Catherine Heymont, fille de feu Gisbert Heymont, dans l'argent apporté le jour de sa profession.

L'acte du notaire Hardy du 16 avril 1616 contient entre autres détails : que 20 florins leur parvinrent de la part de leur tante Régina et que 5 autres florins avaient été donnés par celle-ci au couvent de Sainte-Agnès de Tongres. Les 25 florins étaient dus par l'hôpital de Saint-Mathieu à la Chaîne de Liège, hors de 100 florins hypothéqués sur la cense et ses dépendances de Fexhe-lez-Slins, dites "de Beau-reward", appartenant à l'hôpital avec les dîmes grosses et menues qu'il avait au village de Fexhe.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1121. — Rome 1616, 23 juillet — (*Lat.*)

Alphonse Mancanedo de Quinones, chapelain du pape et auditeur de la Rote, fait savoir qu'un conflit ayant surgi

entre l'abbaye du Val-Benoît et l'abbaye de Saint-Laurent, au sujet des dîmes que cette dernière prétendait percevoir sur des terres nouvellement défrichées par les fermiers du Val-Benoît, l'abbaye de Saint-Laurent avait saisi de la question Marc Antoine Botton, homme laïc et marié, dont le Val-Benoît avait récusé la compétence en cette matière ainsi que celle de l'official lui-même. Le nonce du Pape avait alors confié la question à Charles de Linden, archidiacre et chanoine de Liège, qui avait confirmé le premier jugement, défavorable au Val-Benoît et dont celui-ci était en appel. — L'abbaye de Saint-Laurent est représentée par Arnold Lonsin, l'abbaye du Val-Benoît par Jean Visettus. L'auditeur de la Rote accorde aux deux parties un délai de quatre mois pour apporter leurs pièces devant la Cour de Rome.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni du monogramme du notaire Jean Cartonius, du diocèse d'Arras, et d'un fragment de sceau fruste, en cire rouge, conservé dans une boîte en bois, pendant sur lacs de chanvre.

1122. — 1616, 27 août — (*Fr.*)

Les échevins de la cour d'Ougnée et Sclessin font savoir que l'abbaye du Val-Benoît, capitulairement assemblée, a échangé avec noble seigneur Charles de Berlo, seigneur d'Ougnée et Sclessin, 5 bonniers 9 verges grandes de terre contre autant d'autres, toutes situées à Ougnée et Sclessin.

Archives de l'Etat à Liège. Copie sur parchemin.

1123 — 1617, 4 janvier. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins de Liège, Arnold Tempier, fils de feu Guillaume Tempier, jadis commissaire de la cité, transporte à maître Gérard de Noville, procureur de l'abbaye du Val-Benoît, moyennant 150 florins de Brabant pour deniers principaux et 10 florins pour le canon tombé à la saint An-

dré (savoir 2 nobles à la Rose, 4 demis, 1 double Albertus, 7 écus Ferdinandus, 9 florins d'or, 1 écu à la longue croix, 1 polonais, 15 Philippus dallers d'argent entiers et 2 demis), 12 setiers d'épeautre de rente que lui devait l'abbaye du Val-Benoît sur les biens qu'elle a à Fooz, en Hesbaye. — Comme gage, il donne tous ses biens, meubles et immeubles.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceaux enlevés.

1124. — Liège. 1617, 15 mars. — (*Fr.*)

Marguerite de Noville, abbesse du Val-Benoît, fait savoir qu'ayant appris que les 28 verges grandes de terre que Jean de Faime, mayeur de Celles, tient de l'abbaye, sont de "trixhe" depuis 7 ou 8 ans à cause des eaux, terres sur lesquelles on percevait jadis 4 muids d'épeautre de rente annuelle, y compris la rente sur un demi-bonnier de terre qu'on ne retrouve pas, elle a donné à accense audit Jean de Faime les 28 verges, moyennant 2 muids 6 setiers d'épeautre par an. Lorsque le demi-bonnier aura été retrouvé, ce à quoi ledit Jean devra aider les religieuses, Jean de Faime, qui le recevra, payera annuellement 4 muids d'épeautre.

Coll. v. d. H. Copie sur papier, authentiquée par le notaire Albert Freron. A rapprocher des actes de 1308, 3 et 5 septembre.

1125. — 1623, 23 avril. — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin comparurent sire Henri Renotte, jadis chanoine de Sainte-Croix, d'une part, Jean de Presseux, fils de feu Guillaume de Presseux, d'autre part, et dom Simon Putmans, religieux de Moulins, receveur de l'abbaye du Val-Benoît, de troisième part. Le premier transporte au second une rente héritable de 3 muids d'épeautre fonciers dus par l'abbaye du Val-Benoît, dont sire Henri avait été investi, le 6 février 1601, par seigneur

Jean de Hemricourt, comme époux de demoiselle Marie Nolens, veuve de Guillaume de Remikette, qui lui-même en avait été investi le même jour par Jean de Presseux.—Sire Henri les transporte à Jean de Presseux, après avoir reçu le canon de la rente de la part de l'abbaye du Val-Benoît. Ensuite, Jean de Presseux transporte la rente à l'abbaye du Val-Benoît, moyennant la somme de 252 florins 3 patards de Brabant, qu'il a employés en partie pour racheter la rente et dans lesquels sont compris les deniers que Jean de Presseux devait à l'abbaye du Val-Benoît pour l'amortissement du tiers de 2 muids d'épeautre de rente que feu Baudouin de l'Ainge, son grand-père maternel, avait assignés, l'an 1568, 20 mai, devant la justice de Jupille, à l'abbaye du Val-Benoît, à raison de sa fille, dame Anne, religieuse au Val-Benoît. Promesse fut faite à Jean de Presseux par l'abbaye du Val-Benoît de lui transporter le plus tôt possible, devant la justice de Jupille, le tiers des 2 muids de rente susdits. De son côté, Jean de Presseux s'engage à comparaître devant les échevins de Liège pour garantir à l'abbaye la possession de la rente de 3 muids susdits contre tous ceux qui pourraient y prétendre.

Coll. v. d. H. Copie sur parchemin, délivrée par les échevins d'Ougnée et Sclessin. Sceaux enlevés.

1126. — 1624, 3 juillet. — (*Lat.*)

Alphonse Mancanedo de Quinones, auditeur de la Rote, désigné pour instruire du litige entre l'abbaye du Val-Benoît et celle de Saint-Laurent à Liège, au sujet de la perception de dîmes sur les terres noales que la dernière prétendait exiger sur les fermiers du Val-Benoît, conflit dans lequel l'official de Liège avait donné gain de cause à l'abbaye de Saint-Laurent, après quoi le Val-Benoît était allé en appel auprès du Saint-Siège, mande à l'évêque de Liège qu'il a reformé la sentence de l'official et que l'évêque devra enjoindre à l'abbaye de Saint-Laurent de rendre à celle du

Val-Benoît tous les cens et rentes qu'elle avait indûment perçus.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

1127 — 1627, 15 mars.

Voyez l'acte de 1589, 14 octobre.

1128. — Rome. 1629, 16 mai. — (*Lat.*)

Lucas Antonius Virilis, chapelain du Saint-Siège, fait savoir au nonce papal de Cologne résidant à Liège et à Jean Heusden, protonotaire apostolique et chanoine de Saint-Martin de Liège, qu'il les délègue pour instruire du différend pendant depuis de longues années entre les abbayes du Val-Benoît et de Saint-Laurent lez-Liège. (1)

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, muni du monogramme du notaire Jean-François Cartonius (*I. F. C. Hinc Virtus*). Le sceau, en cire rouge, collé dans une petite boîte en bois, pendant sur lacs de chanvre, a disparu.

1129 — 1630, 29 avril. — (*Fr.*)

La cour des échevins d'Amry lez-Heure-le-Romain fait savoir que Henri Hurier, comme mambour et époux de la fille de Gilles Sollet, a transporté à Jean le Sauveur, pour la somme de 13 rixdalers dits patagons, 4 verges grandes de terre situées à Amry, avec obligation de payer annuellement à l'abbaye du Val-Benoît un demi-muid d'épeautre.

Archives de l'Etat à Liège. Copie authentiquée sur parchemin.

1130. — 1632, 23 novembre.

Voyez l'acte de 1643, 26 mars.

(1) Voyez les actes de 1616, 23 juillet, et de 1624, 3 juillet.

1131. — **Bonn. 1637, 7 novembre** (*Fr.*)

Ferdinand, archevêque de Cologne et prince-évêque de Liège, nomme Théodore Chamont en qualité de conseiller à la Cour féodale de Liège, en remplacement du seigneur de Feuffice, gouverneur du duché et du château de Bouillon, démissionnaire.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

1132 — **1642, 18 février** — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, l'abbaye du Val-Benoît (Marguerite de Saint-Fontaine, abbesse) obtient, après de longues difficultés, la rédemption d'une rente de 8 muids d'épeautre transportée, le 14 octobre 1581, par feu Toussaint des Vignes à Toussaint de Lairesse, qui était représenté en ce moment par Jean Masset.

(A la fin de l'acte) : Le 4 août 1642, les deux parties recomparurent devant les échevins d'Ougnée et Sclessin, parce que Jean Masset avait reconnu qu'il y avait une erreur dans le paiement de la somme. L'abbaye du Val-Benoît supplée 24 florins 5 patards de Brabant.

Coll. v. d. H. Original sur parchemin, en forme de cahier (3 pages), annexé à un acte sur papier du 26 mars 1643.

1133. — **1643, 25 mars.** — (*Fr.*)

Pardevant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Michel Louis, procureur de la vénérable Cour de Liège, et Martin Boumael, prélocuteur, représentant l'abbaye du Val-Benoît, rachètent à noble seigneur Florent, baron de Berlo, Ougnée, Sclessin, voué d'Ougnée, etc., une rente de 10 florins de Brabant, que seigneur Florent avait acquise, le 1<sup>er</sup> avril 1642, de seigneur Jean de Berlo, capitaine, lequel en avait été investi lui-même par Léonard de Lovinfosse, échevin d'Ou-

gnée et Sclessin, le 23 novembre 1632. Cette reate est rachetée par l'abbaye du Val-Benoît pour 50 pattacoens en espèces.

Coll. v. d. H. Original sur papier, annexé à l'acte du 18 février 1642.

1134 — 1644, 16 juillet. (Fr.)

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Marguerite de Saint-Fontaine, abbesse du Val-Benoît, représentée par son procureur, maître Jean Barbier, a relevé devant elle la terre, seigneurie et hauteur d'Heure-le-Romain, ainsi que quelques rentes sur des biens situés à Hambroux et à Saive.

Souverain mayeur: Louis de Lochon. Hommes alluens: Boesmans, Nesselst, Libotte senior et Libotte junior.

Archives de l'État à Liège. Original sur parchemin, muni d'un petit fragment de sceau en cire brune, pendant sur double queue de parchemin.

1135. — 1652, 18 juillet. — (Fr.)

La Cour allodiale de Liège fait savoir que Catherine de Heymond, abbesse du Val-Benoît, représentée par maître André Hoex, procureur de l'abbaye, a relevé devant elle les biens spécifiés dans l'acte du 16 juillet 1644.

Souverain mayeur: Louis de Lochon. Hommes alluens: Godefroid de (*effacé*), Melchior Libotte.

Archives de l'État à Liège. Copie authentiquée sur parchemin.

---

## SUPPLÉMENT

---

1136 (ou 1148<sup>bis</sup>). — 1282, 17 mars. — *Actum et datum anno Domini m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> lxxxi<sup>mo</sup> primo, in die beate Gertrudis, virginis.*

Thierry de Oies et Gerard de Naven, chevaliers, institués comme arbitres par l'église Saint-Martin de Liège, d'une part, et l'abbaye du Val-Penoit, ainsi que Jean de Hasdale, mambour de Jean, fils du seigneur de Gronsveld, d'autre part, dans un conflit au sujet de certaines parties des dîmes des églises de Breust et de Gronsveld, décident que la moitié de 3 bonniers de terre de la cour des moines de Sainte-Gertrude, situés entre Merlant et Bi.le, est de la dîme de Breust ; que la moitié des terres de Heyman de Merlant, situées sous la montagne, est aussi de la dîme de Breust ; que la dîme d'un demi-bonnier de terre en deux pièces, qui fut à Henri Lonchit, appartient à l'église paroissiale de Breust ; que le bonnier de terre dit Carhoit est de la dîme de Breust, à moins que ceux de l'église de Gronsveld ne prouvent pertinenter, avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, qu'elle leur appartient ; qu'un demi-bonnier dit Biospor, un journal dit d'Hysnbard, un demi-bonnier qui fut à seigneur Rutger de Gronsveld, un bonnier qui fut au seigneur de Houffalise, un journal dit Titau, un bonnier situé à l'opposite de l'église de Breust appartiennent à cette église.

Archives de l'Etat, à Liège : Charte du Chapitre de St-Martin : Original sur parchemin en double. Sceaux enlevés.

Publié par le BARON DE CHESTRET : *Histoire de la Seigneurie impériale de Gronsveld*, dans les *Publications de la Société hist. et archéol. du duché de Limbourg*, tome XII, p. 104.

---

NOTE. — La suite de ce travail, comprenant l'inventaire des registres et des liasses, ainsi qu'un glossaire des termes techniques, une table analytique des matières et une table alphabétique des noms propres, paraîtra dans le deuxième fascicule du présent tome, en même temps que la liste complète et générale des *addenda* et *corrigenda*.



## CHAPITRE II

### A

REGISTRES CONSERVÉS AU DÉPÔT DES ARCHIVES DE  
L'ÉTAT, A LIÈGE.

**N° 1.** — *Chasserel contenant la spécification des biens et  
revenus de l'abbaye du Val-Benoît en 1342.*

In-4° de 136 feuillets sur papier avec une  
table alphabétique des noms de lieux. — Ecri-  
ture du XV<sup>e</sup> siècle.

NOTE. — Ce registre est la copie d'un autre registre sur  
parchemin fait en 1342 sur l'ordre de l'abbesse Elide de  
Loncin et qui n'était lui-même qu'une copie d'un plus ancien  
registre sur papier.

**N° 2.** — *Stock ou Cartulaire contenant les actes et la  
spécification des biens de l'abbaye du Val-Be-  
noît de 1186 à 1410.*

Petit in-fol. sur papier de 208 feuillets, pré-  
cédés d'un titre et de 13 feuillets contenant la  
table des matières. — Ecriture du XVII<sup>e</sup> siècle.

NOTE. — Ce cartulaire a été copié sur une autre qui fut  
composé en 1380 et tenu au courant jusqu'en 1410, et qui  
n'était lui-même qu'une copie d'un premier cartulaire fait  
en 1342. Les actes figurant dans ce registre, de même que  
ceux du registre suivant, sont publiés par nous, en ce mo-  
ment, à la *Commission royale d'histoire*.

- N° 3. — *Stock ou Cartulaire contenant les actes et la spécification des biens de l'abbaye du Val-Benoît de 1216 à 1405.*

Petit in-fol. sur papier de 226 feuillets, précédés d'un titre et d'une table de 9 feuillets. — Ecriture du XVII<sup>e</sup> siècle.

NOTE.— Ce registre est la suite du précédent et les mêmes observations s'y appliquent.

- N° 4. — *Cartulaire contenant dix actes relatifs à Ougnée, Sclessin et Fragnée des années 1233 à 1516.*

Petit in-fol. sur papier de 20 feuillets. — Ecriture du XVII<sup>e</sup> siècle.

NOTE. — Les actes du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle sont publiés par nous. Ce registre fut composé au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle à l'occasion du procès de l'abbaye du Val-Benoît contre le seigneur d'Ougnée et Sclessin au sujet du Lois de "Chainoit".

- N° 5. — *Stuits de 1480 à 1587.*

In-4<sup>o</sup> de 253 feuillets et une table de 3 feuillets à la fin.

Les stuits se rapportent aux communes suivantes : Simpelvelt, Hambroux, Vyle-en-Condroz, Awans, Heure-le-Romain, Xheadremael, Waroux, Rocour, Lantin, Mons, Vechmael, Hermée, Crotteux, Visé, Horion, Lexhy, Herstal, Othée, Noville, Alleur, Ans, Verviers, Remicourt, Thys, Houtain, Sluse, Thiernesse, Fall-Mheer, Tilice, Ougnée, Crisnée, Lovaige, Momalle, Fooz, Voroux, Ougrée, Villers-l'Évêque, Velroux, Anthisnes, Fairon et Pousset.

- N° 6. — *Stuits et autres œuvres de 1537 à 1652.*

In-4<sup>o</sup> composé de 5 petits registres différents,

cousus ensemble et reliés dans un même volume. — Paginations différentes. — Diverses tables incomplètes. — En tout 157 feuillets écrits.

**N° 7.** — *Stuïts de 1546 à 1581.*

In 4° de 131 feuillets et une table de 3 pages à la fin.

Les stuïts se rapportent aux communes suivantes: Simpelvelt, Hambroux, Vyle, Heure-le-Romain, Xhendremael, Awans, Waroux, Rocour, Lantin, Mons, Horion, Lexhy, Othée, Noville, Alleur, Ans, Verviers, Laminne, Thys, Tongres, Sluse, Thiernesse, Fall-Mheer, Hermée, Houtain, Momalle, Remicourt et Fexhe.

**N° 8.** — *Stuïts de 1588 à 1653.*

In-4° de 309 feuillets et une table.

Les stuïts se rapportent aux communes suivantes: Thys, Heure-le-Romain, Voroux, Rocour, Lantin, Momalle, Verviers, Ciplet, Hambroux, Noville, Xhendremael, Vyle-en-Condroz, Alleur, Othée, Villers-l'Evêque, Thiernesse, Liège, Awans, Ougrée, Pousset, Fragnée, Visé, Hex, Lowaige, Hognoul, Simpelvelt, Hollogne-aux-Pierres, Kemexhe, Fooz, Velroux, Freeren, Fexhe-Slins, Roloux, Wihogne, Fall-Mheer, Ougnée et Sclessin, Horion, Rouveroy, Fexhe-le-Haut-Clocher, Remicourt.

NOTE. — Ce registre contient beaucoup d'actes suivis de la spécification de biens dans diverses localités.

En réalité, il figure dans ce registre des stuïts de 1588 à 1598 et de 1644 à 1653.

**N° 9.** — *Stuïts et reliefs de l'abbaye à Heure-le-Romain, 1598 à 1694.*

In-4° de 111 feuillets écrits et une table au commencement et à la fin du registre.

Division du registre: Fol. 1 à 41, Stuits des années 1598, 1599 et 1603.

Fol. 43 à 56. Reliefs des années 1693 et 1694.

Fol. 57 à 59. Stuit à Houtain, 1679.

Fol. 59 v<sup>o</sup> à 111. Stuits à Heure de 1680-1686.

**N<sup>o</sup> 10.** — *Stuits à Heure-le-Romain de 1632 à 1651.*

In-4<sup>o</sup> de 182 feuillets et une table de 3 feuillets.

NOTE. — Ce registre contient une liste des terres exploitées par l'abbaye elle-même, et la spécification des terres de l'abbaye à Heure-le-Romain en 1645.

**N<sup>o</sup> 11.** — *Stuits de 1653 à 1665.*

In-4<sup>o</sup> de 282 feuillets et une table de 7 pages.

Les stuits se rapportent aux communes suivantes: Verviers, Crisnée, Remicourt, Rocour, Thiernes, Simpelvelt, Vyle, Hollogne-aux-Pierres, Noville, Awans, Xhendremael, Grandville, Naveroule, Heure-le-Romain, Cupeye, Poussez, Kemexhe, Fooz, Velroux, Lantin, Villers-Saint-Siméon, Thys, Lowaige, Amry, Chokier, Houtain-Saint-Siméon, Roloux, Waroux, Fexhe-le-Haut-Clocher, Lexhy, Noville, Jenneffe, Visé, Hambroux, Fall-Mheer, Ougnée et Sclessin, Villers-l'Évêque, Momelette, Fexhe-Slins, Wihogne, Hodeige, Alleur, Fragnée, Rouveroy, Vechmael, Oleye, Lantremange, Hex, Verviers, Othée, Horion, Limont, Brus, Sluse, Vaesrade.

NOTE. — Il est beaucoup question de dîmes dans ce registre et bien souvent les terres sont décrites tout au long.

**N<sup>o</sup> 12.** — *Stuits de 1621 à 1669.*

In-4<sup>o</sup> de 222 feuillets et une table.

Les stuits se rapportent tous à Heure-le-Romain et ne

commencent qu'à l'année 1055, à l'exclusion de deux communes, Remicourt et Liège, pour lesquelles il y a quelques actes antérieurs à 1055.

**N° 13.** — *Stuits de 1665 à 1686.*

In-4° de 374 feuillets et une table de 3 feuillets.

Les stuits se rapportent aux localités suivantes: Hambroux, Noville-Momalle, Vyle, Horion, Wihogne, Awans, Crisnée, Fragnée, Rouveroy, Récour, Thys, Xhendremael, Vechmael, Sclessin, Fooz, Othée, Remicourt, Alleur, Thiernesse, Visé, Roloux, Voroux, Ougnée, Hodeige, Poucet, Chokier, Hollogne-aux-Pierres, Lowaige, Thys, Verviers, Lantain, Waroux, Angleur, Sluse, Fall-Mheer, Velroux, Bleret, Hex, Heure-le-Romain.

**N° 14.** — *Stuits de 1669 à 1697.*

In-4° de 361 feuillets et une table.

Les 107 premiers feuillets se rapportent exclusivement à Heure-le-Romain et comprennent les années 1669 à 1679. Les 254 feuillets suivants, comprenant les années 1686 à 1697, se rapportent aux localités suivantes: Remicourt, Heure-le-Romain, Hognoul, Vyle-en-Condroz, Othée, Hodeige, Haccourt, Waroux, Verviers, Awans, Horion, Noville, Sluse, Thiernesse, Xhendremael, Alleur, Fooz, Cheratte, Bovegnistier, Momelette, Herstal, Sclessin, Thys, Rouveroy, Hozémont, Velroux, Houtain, Poucet, Lowaige, Momalle, Lantain, Fall-Mheer, Fragnée, Villers-l'Évêque.

**N° 15.** — *Stuits de 1697 à 1721.*

In-4° de 518 pages et une table de 8 pages.

La presque totalité des stuits concerne la commune de Heure-le-Romain. Il y a dans ce registre quelques spécimens curieux de baux avec les droits et obligations des fermiers

et propriétaires à la fin du XVII<sup>e</sup> et au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les autres localités dont il est question dans ce registre sont : Alleur, Fragnée, Fall-Mheer, Momalle, Viemme, Wonck, Rocour, Lantin, Villers-l'Évêque, Visé, Momelet e, Sclessin, Noville, Verviers, Waroux, Rouveroy, Sluse, Angleur (Thiernesse), Hambroux, Remicourt, Fexhe-Slins, Ougrée, Grâce, Horion, Streel, Awans, Fooz, Poucet, Vyle, Chokier, Thys-Oreye, Houtain-Saint-Siméon, Lantin, Fize-Fontaine, Velroux, Hollogne-aux-Pierres, Vivegnis, Othée, Hermée, Roloux, Bleret, Bovegnistier.

**N° 16.** — *Stuits de 1785 à 1795.*

In-4<sup>o</sup> de 90 feuillets écrits et une table à la fin.

Les stuits se rapportent aux localités suivantes : Horion, Houtain, Rocour, Beyne, Alleur, Heure-le-Romain, Grâce, Sluse, Visé, Sclessin, Verviers, Bleret, Mheer, Waroux, Lantin, Ougnée, Hodeige, Fexhe-le-Haut-Clocher, Velroux, Villers-l'Évêque, Angleur (Thiernesse), Vyle-en-Condroz, Cointe, Fragnée, Remicourt, Noville, Ans, Thys, Hermée, Liège, Awans, Fooz, Hambroux, Streel, Horion, Pousset, Momelette, Rouveroy.

**N° 17.** — *Registre de cens, rentes et trescens pour les années 1352, 1358 et 1359.*

In-4<sup>o</sup> non paginé.

NOTE. — A la fin de l'année 1352 se trouve un compte général de recettes et dépenses.

**N° 18.** — *Cens, rentes et trescens pour les années 1362, 1371 et 1372.*

In-4<sup>o</sup> non paginé.

N <sup>o</sup> 19.	<i>Cens, rentes et trescens de</i>	1385 à 1390 (1)
N <sup>o</sup> 20.	—	1391 à 1394
N <sup>o</sup> 21.	—	1396 — 1399
N <sup>o</sup> 22.	—	1400 — 1401
N <sup>o</sup> 23.	—	1406 — 1408
N <sup>o</sup> 24.	—	1410—1415 (2)
N <sup>o</sup> 25.	—	1416—1420
N <sup>o</sup> 26.	<i>Cens et trescens</i>	1421 à 1425
N <sup>o</sup> 27.	—	1426—1430
N <sup>o</sup> 28.	—	1431 — 1433
N <sup>o</sup> 29.	—	1434 — 1436
N <sup>o</sup> 30.	—	1437—1439
N <sup>o</sup> 31.	—	1440—1442 (3)
N <sup>o</sup> 32.	—	1443—1445
N <sup>o</sup> 33.	—	1446—1448 (4)
N <sup>o</sup> 34.	—	1449—1452 (5)
N <sup>o</sup> 35.	—	1453—1456
N <sup>o</sup> 36.	—	1457—1460 (6)
N <sup>o</sup> 37.	—	1461—1463
N <sup>o</sup> 38.	—	1464—1466
N <sup>o</sup> 39.	—	1467—1472 (7)
N <sup>o</sup> 40.	—	1474—1477
N <sup>o</sup> 41.	—	1477—1480
N <sup>o</sup> 42.	—	1481—1484
N <sup>o</sup> 43.	—	1486—1489
N <sup>o</sup> 44.	—	1493—1499
N <sup>o</sup> 45.	—	1500—1504
N <sup>o</sup> 46.	—	1501—1504
N <sup>o</sup> 47.	—	1505—1507

(1) Tous ces registres (N<sup>os</sup> 17 à 118) sont des in-4<sup>o</sup> non paginés.

(2) Manque l'année 1413.

(3) Compte général pour l'année 1441.

(4) Comptes généraux pour les années 1446 et 1448.

(5) Id. pour les années 1449, 1451 et 1452.

(6) Compte général pour l'année 1457.

(7) Manque l'année 1468.

N <sup>o</sup> 48.	<i>Cens et trescens</i>	1508—1509
N <sup>o</sup> 49.	—	1510—1511
N <sup>o</sup> 50.	—	1512—1513
N <sup>o</sup> 51.	—	1512—1515
N <sup>o</sup> 52.	—	1516—1518
N <sup>o</sup> 53.	—	1519—1523
N <sup>o</sup> 54.	—	1524—1526
N <sup>o</sup> 55.	—	1525—1526
N <sup>o</sup> 56.	—	1527—1528
N <sup>o</sup> 57.	—	1529—1530
N <sup>o</sup> 58.	—	1531—1532
N <sup>o</sup> 59.	—	1533
N <sup>o</sup> 60.	—	1534—1535
N <sup>o</sup> 61.	—	1535—1536
N <sup>o</sup> 62.	—	1537—1539
N <sup>o</sup> 63.	—	1539—1541
N <sup>o</sup> 64.	—	1540—1543
N <sup>o</sup> 65.	—	1542—1544
N <sup>o</sup> 66.	—	1544—1545
N <sup>o</sup> 67.	—	1545—1546
N <sup>o</sup> 68.	—	1547—1549
N <sup>o</sup> 69.	—	1550
N <sup>o</sup> 70.	—	1551
N <sup>o</sup> 71.	—	1551—1552
N <sup>o</sup> 72.	—	1553—1554
N <sup>o</sup> 73.	—	1555—1556
N <sup>o</sup> 74.	—	1557—1558
N <sup>o</sup> 75.	—	1559—1560
N <sup>o</sup> 76.	—	1561—1562
N <sup>o</sup> 77.	—	1563—1564
N <sup>o</sup> 78.	—	1565—1566
N <sup>o</sup> 79.	—	1567—1568
N <sup>o</sup> 80.	—	1569—1570
N <sup>o</sup> 81.	—	1571—1573
N <sup>o</sup> 82.	—	1574—1575
N <sup>o</sup> 83.	—	1576—1577
N <sup>o</sup> 84.	—	1578—1579
N <sup>o</sup> 85.	—	1580—1582
N <sup>o</sup> 86.	—	1583—1584



N <sup>o</sup> 87.	<i>Cens et trescens</i>	1585	1586
N <sup>o</sup> 88.	—	1587	1588
N <sup>o</sup> 89.	—	1589	1592
N <sup>o</sup> 90.	—	1593	1596
N <sup>o</sup> 91.	—	1597	1599
N <sup>o</sup> 92.	—	1600	1601
N <sup>o</sup> 93.	—	1602	1603
N <sup>o</sup> 94.	—	1604	1606
N <sup>o</sup> 95.	—	1607	1609
N <sup>o</sup> 96.	—	1610	1611
N <sup>o</sup> 97.	—	1629	1630
N <sup>o</sup> 98.	—	1631	1632
N <sup>o</sup> 99.	—	1651	1652
N <sup>o</sup> 100.	—	1659	1660
N <sup>o</sup> 101.	—	1663	1664
N <sup>o</sup> 102.	—	1665	1666
N <sup>o</sup> 103.	—	1667	
N <sup>o</sup> 104.	—	1668	1669
N <sup>o</sup> 105.	—	1670	1671
N <sup>o</sup> 106.	—	1672	1673
N <sup>o</sup> 107.	—	1674	1675
N <sup>o</sup> 108.	—	1676	1677
N <sup>o</sup> 109.	—	1678	1679
N <sup>o</sup> 110.	—	1680	1681
N <sup>o</sup> 111.	—	1684	1685
N <sup>o</sup> 112.	—	1686	1687
N <sup>o</sup> 113.	—	1688	1689
N <sup>o</sup> 114.	—	1690	1691
N <sup>o</sup> 115.	—	1692	1693
N <sup>o</sup> 116.	—	1694	1695
N <sup>o</sup> 117.	—	1696	1697
N <sup>o</sup> 118.	—	1698	1699

NOTE. — Dans cette collection de registres de cens, rentes et trescens qui s'étend des années 1352 à 1699, il manque donc les années suivantes : 1353 à 1357, 1360 et 1361, 1363 à 1370, 1373 à 1384, 1395, 1402 à 1405, 1409, 1415, 1468, 1473, 1485, 1490 à 1492, 1612 à 1628, 1633 à 1650, 1653 à 1658, 1661 et 1662.



- N<sup>o</sup> 128. *Recettes et dépenses* 1552  
In-8<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 129. *Recettes et dépenses* 1555  
In-4<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 130. — *Recettes et dépenses* 1555  
In-8<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 131. — *Recettes* 1579  
In-8<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 132. — *Recettes et dépenses* 1581  
In-4<sup>o</sup> de 65 feuillets.
- N<sup>o</sup> 133. — *Recettes et dépenses* 1597—1599  
In-8<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 134. — *Recettes et dépenses* 1621—1626  
In-8<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 135. — *Recettes et dépenses pour la cense  
d'Heure-le-Romain* 1633—1650  
Petit in-4<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 136. — *Recettes et dépenses du grenier de* 1663—1665  
In-4<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 137. — *Recettes* 1672—1682  
In-4<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 138. — *Recettes et dépenses* 1685—1687  
In-4<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 139. — *Recettes et dépenses de* 1699—1703  
In-4<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 140. — *Registre de dîmes (insignifiant)* 1762—1766  
In-4<sup>o</sup> non paginé.



Le premier (146a) comprend les communes d'*Alleur* à *Lamille*.

Le second (146b), les communes de *Lautin* aux *Paroisses de Liège*.

- N<sup>o</sup> 147. — *Manuel des grains* 1642—1647  
In-8<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 148. — *Manuel des grains* 1650—1658  
Petit in-4<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 149. — *Manuel aux recettes en argent et  
en grains* 1671—1674  
Farde non paginée.
- N<sup>o</sup> 150. — *Revenus en vins* 1666—1790  
In-4<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 151. — *Charges* 1792—1796  
Petit in-4<sup>o</sup> de 98 feuillets avec beaucoup de  
blanc et une table.
- N<sup>o</sup> 152. — *Quittances* 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> s.  
Petit in-16 non paginé.
- N<sup>o</sup> 153. — *Livre de commerce (prêts, etc.)* 1644—1660  
In-4<sup>o</sup> de 410 feuillets.
- N<sup>o</sup> 154. — *Procès devant l'Official entre l'ab-  
baye du Val-Benoît et Jampson  
Forneaux de Hollogne-aux-  
Pierres* 1567 et suivantes  
In-4<sup>o</sup> de 131 feuillets.
- N<sup>o</sup> 155. — *Procès devant l'Official entre l'ab-  
baye du Val-Benoît et Jean de  
Berloz* 1593  
In-4<sup>o</sup> de 65 feuillets.

- N<sup>o</sup> 156. — *Registre contenant des pièces de procédure* 1689—1691  
In-4<sup>o</sup> de 376 feuillets et une table.
- N<sup>o</sup> 157. — *Procès devant l'Official entre Ven. Dom Gilles Martin Sdroghen, recteur de l'autel de Sainte-Marie des Mineurs en l'église paroissiale d'Oleye, et demoiselle Agnès de Masillon* Fin 17<sup>e</sup> siècle  
Gros in-4<sup>o</sup> paginé en partie.
- N<sup>o</sup> 158. — *Procès devant l'Official entre Franck Gruninckx et la veuve de l'échevin Gruninckx* 1710  
In-4<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 159. — *Procès devant l'Official entre Gruninckx et le R. P. Jacob Eustache Zavala* 1713  
In-4<sup>o</sup> de 180 feuillets.
- N<sup>o</sup> 160. — *Procès devant l'Official entre François Gruninckx et la veuve de l'échevin Gruninckx* 1717  
In-4<sup>o</sup> de 244 feuillets.
- N<sup>o</sup> 161. — *Stock de Henry Pirounet et de la famille Gruninckx* 1593—1714  
In-4<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 162. — *Stock de Jacques de Failhe pour* 1598  
In-4<sup>o</sup> de 78 feuillets.
- N<sup>o</sup> 163. — *Livre de comptes particulier* 1617—1619  
In-8<sup>o</sup> non paginé.
- N<sup>o</sup> 164. — *Registre de cens et rentes de Franck Gruninckx, bourgeois de Huy* 1632  
In-4<sup>o</sup> de 168 feuillets.

- N<sup>o</sup> 165. — *Registre appartenant à François Gruninckx, échevin de Huy* 1618  
In-4<sup>o</sup> de 163 feuillets et une table.
- N<sup>o</sup> 166. — *Répertoire des documents concernant l'échevin Gruninckx et son épouse* 1690  
In-4<sup>o</sup> de 145 feuillets.
- N<sup>o</sup> 167. — *Stock de François Gruninckx* 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles  
In-4<sup>o</sup> paginé en partie.
- N<sup>o</sup> 168. — *Registre appartenant à dame Françoise Stehelin, religieuse au Val-Benoît* 1703  
Petit in-16. Huit pp. d'écriture.

B

REGISTRES CONSERVÉS CHEZ M. AD. VAN DER HEYDEN  
A HAUZEUR, CHATEAU DU VAL-BENOIT

§ I. — Cens et Rentes.

N <sup>o</sup> 1.	— Cens et rentes	1372
N <sup>o</sup> 2.	— — —	1374
N <sup>o</sup> 3.	— — —	1394
N <sup>o</sup> 4.	— — —	1395
N <sup>o</sup> 5.	— — —	15 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 6.	— — —	15 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 7.	— — —	1400
N <sup>o</sup> 8.	— — —	1401
N <sup>o</sup> 9.	— — —	1403—1404
N <sup>o</sup> 10.	— — —	1405—1406
N <sup>o</sup> 11.	— — —	1408
N <sup>o</sup> 12.	— — —	1409

N <sup>o</sup> 13.	—	<i>Cens et rentes</i>	1414
N <sup>o</sup> 14.	—	—	1419
N <sup>o</sup> 15.	—	—	1421
N <sup>o</sup> 16.	—	—	1421
N <sup>o</sup> 17.	—	—	1422
N <sup>o</sup> 18.	—	—	1424
N <sup>o</sup> 19.	—	—	1424
N <sup>o</sup> 20.	—	—	1425
N <sup>o</sup> 21.	—	—	1428
N <sup>o</sup> 22.	—	—	1428
N <sup>o</sup> 23.	—	—	1429
N <sup>o</sup> 24.	—	—	1431
N <sup>o</sup> 25.	—	—	1431
N <sup>o</sup> 26.	—	—	1433
N <sup>o</sup> 27.	—	—	1433 et 1551
N <sup>o</sup> 28.	—	—	1434
N <sup>o</sup> 29.	—	—	1435
N <sup>o</sup> 30.	—	—	1436
N <sup>o</sup> 31.	—	—	1437
N <sup>o</sup> 32.	—	—	1438
N <sup>o</sup> 33.	—	—	1439
N <sup>o</sup> 34.	—	—	1440
N <sup>o</sup> 35.	—	—	1440
N <sup>o</sup> 36.	—	—	1441
N <sup>o</sup> 37.	—	—	1441
N <sup>o</sup> 38.	—	—	1442
N <sup>o</sup> 39.	—	—	1443
N <sup>o</sup> 40.	—	—	1443
N <sup>o</sup> 41.	—	—	1444
N <sup>o</sup> 42.	—	—	1445
N <sup>o</sup> 43.	—	—	1445
N <sup>o</sup> 44.	—	—	1446
N <sup>o</sup> 45.	—	—	1447
N <sup>o</sup> 46.	—	—	1449
N <sup>o</sup> 47.	—	—	1449
N <sup>o</sup> 48.	—	—	1449
N <sup>o</sup> 49.	—	—	1450
N <sup>o</sup> 50.	—	—	1452
N <sup>o</sup> 51.	—	—	1453



N <sup>o</sup> 52.	-- Cens et rentes	1451
N <sup>o</sup> 53.	---	1455
N <sup>o</sup> 54.	---	1456
N <sup>o</sup> 55.	---	1461
N <sup>o</sup> 56.	---	1463
N <sup>o</sup> 57.	---	1463
N <sup>o</sup> 58.	---	1466
N <sup>o</sup> 59.	---	1466
N <sup>o</sup> 60.	---	1467
N <sup>o</sup> 61.	---	1475
N <sup>o</sup> 62.	---	1495
N <sup>o</sup> 63.	---	1495
N <sup>o</sup> 64.	---	1496
N <sup>o</sup> 65.	---	1497
N <sup>o</sup> 66.	---	1497
N <sup>o</sup> 67.	---	1498
N <sup>o</sup> 68.	---	16 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 69.	---	16 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 70.	---	16 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 71.	---	1505
N <sup>o</sup> 72.	---	1506
N <sup>o</sup> 73.	---	1507
N <sup>o</sup> 74.	---	1508
N <sup>o</sup> 75.	---	1509
N <sup>o</sup> 76.	---	1511
N <sup>o</sup> 77.	---	1514
N <sup>o</sup> 78.	---	1516—1517
N <sup>o</sup> 79.	---	1519
N <sup>o</sup> 80.	---	1521
N <sup>o</sup> 81.	---	1522—1524
N <sup>o</sup> 82.	---	1527
N <sup>o</sup> 83.	---	1529
N <sup>o</sup> 84.	---	1530
N <sup>o</sup> 85.	---	1533
N <sup>o</sup> 86.	---	1538
N <sup>o</sup> 87.	---	1540
N <sup>o</sup> 88.	---	1547
N <sup>o</sup> 89.	---	1550
N <sup>o</sup> 90.	---	1550

N <sup>o</sup> 91.	—	<i>Cens et rentes</i>	1552
N <sup>o</sup> 92.	—	—	1552
N <sup>o</sup> 93.	—	—	1553
N <sup>o</sup> 94.	—	—	1554
N <sup>o</sup> 95.	—	—	1555
N <sup>o</sup> 96.	—	—	1556
N <sup>o</sup> 97.	—	—	1557
N <sup>o</sup> 98.	—	—	1558
N <sup>o</sup> 99.	—	—	1560
N <sup>o</sup> 100.	—	—	1560
N <sup>o</sup> 101.	—	—	1561
N <sup>o</sup> 102.	—	—	1563
N <sup>o</sup> 103.	—	—	1563
N <sup>o</sup> 104.	—	—	1563
N <sup>o</sup> 105.	—	—	1564
N <sup>o</sup> 106.	—	—	1564
N <sup>o</sup> 107.	—	—	1564
N <sup>o</sup> 108.	—	—	1570
N <sup>o</sup> 109.	—	—	1574
N <sup>o</sup> 110.	—	—	1574
N <sup>o</sup> 111.	—	—	1575
N <sup>o</sup> 112.	—	—	1581
N <sup>o</sup> 113.	—	—	1583
N <sup>o</sup> 114.	—	—	1583
N <sup>o</sup> 115.	—	—	1583—1593
N <sup>o</sup> 116.	—	—	1588—1601
N <sup>o</sup> 117.	—	—	1597
N <sup>o</sup> 118.	—	—	17 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 119.	—	—	1600
N <sup>o</sup> 120.	—	—	1600—1603
N <sup>o</sup> 121.	—	—	1603—1605
N <sup>o</sup> 122.	—	—	1605—1607
N <sup>o</sup> 123.	—	—	1607—1609
N <sup>o</sup> 124.	—	—	1612—1613

§ 2. — Recettes et dépenses.

N <sup>o</sup> 125.	—	<i>Recettes et dépenses</i>	1521—1528
N <sup>o</sup> 126.	—	—	1522

N <sup>o</sup> 127.	—	<i>Recettes et dépenses</i>	1526
N <sup>o</sup> 128.	—	—	1532
N <sup>o</sup> 129.	—	—	1534
N <sup>o</sup> 130.	—	—	1535
N <sup>o</sup> 131.	—	—	1540
N <sup>o</sup> 132.	—	—	1542
N <sup>o</sup> 133.	—	—	1544
N <sup>o</sup> 134.	—	—	1547
N <sup>o</sup> 135.	—	—	1548
N <sup>o</sup> 136.	—	—	1553
N <sup>o</sup> 137.	—	—	1562
N <sup>o</sup> 138.	—	—	1563
N <sup>o</sup> 139.	—	—	1563—1568
N <sup>o</sup> 140.	—	—	1564
N <sup>o</sup> 141.	—	—	1565
N <sup>o</sup> 142.	—	—	1567
N <sup>o</sup> 143.	—	—	1568
N <sup>o</sup> 144.	—	—	1569
N <sup>o</sup> 145.	—	—	1569
N <sup>o</sup> 146.	—	—	1571
N <sup>o</sup> 147.	—	—	1572
N <sup>o</sup> 148.	—	—	1572
N <sup>o</sup> 149.	—	—	1573
N <sup>o</sup> 150.	—	—	1574
N <sup>o</sup> 151.	—	—	1578
N <sup>o</sup> 152.	—	—	1580
N <sup>o</sup> 153.	—	—	1580
N <sup>o</sup> 154.	—	—	1580—1581
N <sup>o</sup> 155.	—	—	1581
N <sup>o</sup> 156.	—	—	1581—1588
N <sup>o</sup> 157.	—	—	1583—1592
N <sup>o</sup> 158.	—	—	1584—1587
N <sup>o</sup> 159.	—	—	1587—1593
N <sup>o</sup> 160.	—	—	1588—1631
N <sup>o</sup> 161.	—	—	1591—1592
N <sup>o</sup> 162.	—	—	1593—1596
N <sup>o</sup> 163.	—	—	1593—1600
N <sup>o</sup> 164.	—	—	1594—1602
N <sup>o</sup> 165.	—	—	1595—1597

N <sup>o</sup> 166.	— Recettes et dépenses	1596—1600
N <sup>o</sup> 167.	—	1598
N <sup>o</sup> 168.	—	1601—1602
N <sup>o</sup> 169.	—	1601—1605
N <sup>o</sup> 170.	—	1603—1605
N <sup>o</sup> 171.	—	1605—1606
N <sup>o</sup> 172.	—	1605—1607
N <sup>o</sup> 173.	—	1607—1609
N <sup>o</sup> 174.	—	1610—1612
N <sup>o</sup> 175.	—	1610—1614
N <sup>o</sup> 176.	—	1612—1614
N <sup>o</sup> 177.	—	1617—1619
N <sup>o</sup> 178.	—	1617—1620
N <sup>o</sup> 179.	—	1618—1620
N <sup>o</sup> 180.	—	1621—1623
N <sup>o</sup> 181.	—	1621—1624
N <sup>o</sup> 182.	—	1623—1625
N <sup>o</sup> 183.	—	1625—1627
N <sup>o</sup> 184.	—	1626—1628
N <sup>o</sup> 185.	—	1627—1629
N <sup>o</sup> 186.	—	1628—1632
N <sup>o</sup> 187.	—	1631—1633
N <sup>o</sup> 188.	—	1633—1635
N <sup>o</sup> 189.	—	1637—1640
N <sup>o</sup> 190.	—	1638—1639
N <sup>o</sup> 191.	—	1639—1640
N <sup>o</sup> 192.	—	1640—1642
N <sup>o</sup> 193.	—	1641—1643
N <sup>o</sup> 194.	—	1642—1644
N <sup>o</sup> 195.	—	1643—1653
N <sup>o</sup> 196.	—	1644—1646
N <sup>o</sup> 197.	—	1646—1648
N <sup>o</sup> 198.	—	1648—1650
N <sup>o</sup> 199.	—	1650—1652
N <sup>o</sup> 200.	—	1652—1653
N <sup>o</sup> 201.	—	1653—1655
N <sup>o</sup> 202.	—	1653—1659
N <sup>o</sup> 203.	—	1655—1657
N <sup>o</sup> 204.	—	1657—1659

N <sup>o</sup> 205.	<i>Recettes et dépenses</i>	1659	1671
N <sup>o</sup> 206.		1659	1672
N <sup>o</sup> 207.		1661	1663
N <sup>o</sup> 208.		1665	1667
N <sup>o</sup> 209.		1667	1669
N <sup>o</sup> 210.		1671—1673	
N <sup>o</sup> 211.		1671—1676	
N <sup>o</sup> 212.		1673—1675	
N <sup>o</sup> 213.		1673—1682	
N <sup>o</sup> 214.		1675—1677	
N <sup>o</sup> 215.		1676—1689	
N <sup>o</sup> 216.		1677—1679	
N <sup>o</sup> 217.		1679—1681	
N <sup>o</sup> 218.		1681—1683	
N <sup>o</sup> 219.		1683—1685	
N <sup>o</sup> 220.		1683—1688	
N <sup>o</sup> 221.		1683—1688	
N <sup>o</sup> 222.		1686—1687	
N <sup>o</sup> 223.		1687—1689	
N <sup>o</sup> 224.		1689—1703	
N <sup>o</sup> 225.		1691—1693	
N <sup>o</sup> 226.		1692—1705	
N <sup>o</sup> 227.		1693—1695	
N <sup>o</sup> 228.		1695—1697	
N <sup>o</sup> 229.		1695—1699	
N <sup>o</sup> 230.		1697—1699	
N <sup>o</sup> 231.		1699—1702	
N <sup>o</sup> 232.		1702—1704	
N <sup>o</sup> 233.		1703—1710	
N <sup>o</sup> 234.		1703—1714	
N <sup>o</sup> 235.		1704—1707	
N <sup>o</sup> 236.		1706—1710	
N <sup>o</sup> 237.		1707—1709	
N <sup>o</sup> 238.		1708—1713	
N <sup>o</sup> 239.		1709—1711	
N <sup>o</sup> 240.		1711—1713	
N <sup>o</sup> 241.		1711—1715	
N <sup>o</sup> 242.		1714—1722	
N <sup>o</sup> 243.		1715—1717	

N <sup>o</sup> 244.	—	—	—	1717
N <sup>o</sup> 245.	—	—	—	1718—1720
N <sup>o</sup> 246.	—	—	—	1719—1721
N <sup>o</sup> 247.	—	—	—	1721—1723
N <sup>o</sup> 248.	—	—	—	1721—1723
N <sup>o</sup> 249.	—	—	—	1723—1725
N <sup>o</sup> 250.	—	—	—	1723—1727
N <sup>o</sup> 251.	—	—	—	1725—1728
N <sup>o</sup> 252.	—	—	—	1726—1728
N <sup>o</sup> 253.	—	—	—	1728—1730
N <sup>o</sup> 254.	—	—	—	1728—1731
N <sup>o</sup> 255.	—	—	—	1729—1737
N <sup>o</sup> 256.	—	—	—	1730—1732
N <sup>o</sup> 257.	—	—	—	1731—1735
N <sup>o</sup> 258.	—	—	—	1732—1734
N <sup>o</sup> 259.	—	—	—	1734—1736
N <sup>o</sup> 260.	—	—	—	1736—1738
N <sup>o</sup> 261.	—	—	—	1737—1750
N <sup>o</sup> 262.	—	—	—	1739—1744
N <sup>o</sup> 263.	—	—	—	1744—1745
N <sup>o</sup> 264.	—	—	—	1744—1749
N <sup>o</sup> 265.	—	—	—	1745—1747
N <sup>o</sup> 266.	—	—	—	1747—1749
N <sup>o</sup> 267.	—	—	—	1748—1751
N <sup>o</sup> 268.	—	—	—	1748—1754
N <sup>o</sup> 269.	—	—	—	1749—1750
N <sup>o</sup> 270.	—	—	—	1753
N <sup>o</sup> 271.	—	—	—	1754—1755
N <sup>o</sup> 272.	—	—	—	1754—1755
N <sup>o</sup> 273.	—	—	—	1755
N <sup>o</sup> 274.	—	—	—	1755—1757
N <sup>o</sup> 275.	—	—	—	1758—1760
N <sup>o</sup> 276.	—	—	—	1760—1762
N <sup>o</sup> 277.	—	—	—	1762—1765
N <sup>o</sup> 278.	—	—	—	1762—1765
N <sup>o</sup> 279.	—	—	—	1765—1768
N <sup>o</sup> 280.	—	—	—	1765—1769
N <sup>o</sup> 281.	—	—	—	1768—1771
N <sup>o</sup> 282.	—	—	—	1777—1780

N <sup>o</sup> 283.	<i>Recettes et dépenses</i>	1777	1781
N <sup>o</sup> 284.	— — —	1777	1783
N <sup>o</sup> 285.	— — —	1780	1785

§ 3. — Comptes.

N <sup>o</sup> 286.	<i>Comptes généraux des années</i>	1529—1563
N <sup>o</sup> 287.	<i>Comptes généraux des années</i>	1570— 1580
N <sup>o</sup> 288.	<i>Comptes généraux de l'année</i>	1571
N <sup>o</sup> 289.	<i>Comptes généraux</i>	1583—1587
N <sup>o</sup> 290.	— " "	1589—1590
N <sup>o</sup> 291.	<i>Comptes du receveur</i>	1343
N <sup>o</sup> 292.	<i>Comptes</i>	1569
N <sup>o</sup> 293.	— "	1589
N <sup>o</sup> 294.	— "	fin 16 <sup>e</sup> s. et c <sup>t</sup> 17 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 295.	— "	com <sup>b</sup> 17 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 296.	— "	17 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 297.	— "	1623—1654
N <sup>o</sup> 298.	— "	1696—1708
N <sup>o</sup> 299.	<i>Comptes pour Heure-le-Romain</i>	com <sup>b</sup> 18 <sup>e</sup> s.

§ 4. — Divers.

N <sup>o</sup> 300.	<i>Registre des biens appartenant à l'abbaye en</i>	1474
N <sup>o</sup> 301.	<i>Spécification de biens de l'abbaye</i>	1475
N <sup>o</sup> 302.	<i>Terrier</i>	1577
N <sup>o</sup> 302 bis.	<i>Registre de stuits</i>	1345—1367
N <sup>o</sup> 303.	<i>Stuits dans diverses communes</i>	1696—1740
	<i>Purgements</i>	1694—1741
N <sup>o</sup> 304.	<i>Table des registres des muëls et florins</i>	18 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 305.	<i>Table des registres des muëds et florins</i>	18 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 306.	<i>Répertoire des œuvres et autres actes contenus dans les registres de</i>	1601—1678
N <sup>o</sup> 307.	<i>Table d'un registre d'Heure-le-Romain</i>	18 <sup>e</sup> s. (com <sup>b</sup> )

N <sup>o</sup> 308.	≡	<i>Effractions</i>	18 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 309.	—	<i>Effractions</i>	18 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 310.	—	<i>Cens et chapons</i>	1549
N <sup>o</sup> 311.	—	" "	1602—1624
N <sup>o</sup> 312.	—	" "	1611
N <sup>o</sup> 313.	—	<i>Épcautre et cens</i>	1448
N <sup>o</sup> 314.	—	<i>Cens et rentes de l'autel de S<sup>te</sup>. Trinité</i>	1652—1664
N <sup>o</sup> 315.	—	<i>Rentes en vins</i>	1550—1650
N <sup>o</sup> 316.	—	<i>Recettes</i>	1593—1598
N <sup>o</sup> 317.	—	" "	1659—1660
N <sup>o</sup> 318.	—	<i>Recettes en grains</i>	1542—1559
N <sup>o</sup> 319.	—	" "	1560—1587
N <sup>o</sup> 320.	—	<i>Dépenses</i>	1568
N <sup>o</sup> 321.	—	<i>Dépenses de ménage</i>	1609—1613
N <sup>o</sup> 322.	—	" "	1627—1661
N <sup>o</sup> 323.	—	" "	1735—1739
N <sup>o</sup> 324.	—	<i>Dépenses pour Hambroux</i>	1729—1735
N <sup>o</sup> 325.	—	<i>Dépenses pour procès</i>	1666—1669
N <sup>o</sup> 326.	—	" "	17 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 327.	—	<i>Quittances</i>	1668—1703
N <sup>o</sup> 328.	—	<i>Reconnaisances de sommes dues à l'abbaye par divers débiteurs</i>	1583—1625
N <sup>o</sup> 329.	—	<i>Payements à compte</i>	1675—1683
N <sup>o</sup> 330.	—	" "	1688—1695
N <sup>o</sup> 331.	—	<i>Ajournements</i>	1671
N <sup>o</sup> 332.	—	" "	fin 17 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 333.	—	<i>Cens et rentes de demoiselle Ma- roie, femme de Jean le Bawier, veuve de Jacquemin Belle Ar- mée</i>	1461
N <sup>o</sup> 334.	—	<i>Cens et rentes de demoiselle Ma- rie Lybotte</i>	1635—1647
N <sup>o</sup> 335.	—	<i>Cens et rentes d'Antoine Wypart, notaire à Liège</i>	1636
N <sup>o</sup> 336.	—	<i>Rentes de feu demoiselle Anne Laurence de Chaumont</i>	1708
N <sup>o</sup> 337.	—	<i>Recettes de demoiselle Marie de la Chapelle</i>	1658—1713



N <sup>o</sup> 338	<i>Recettes de la part de dame de Chaumont</i>	1718 — 1719
N <sup>o</sup> 339.	<i>Registre appartenant à Thiry Marckel, brasseur</i>	17 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 340.	<i>Drogues et médicaments</i>	1752
N <sup>o</sup> 341.	<i>Annotations diverses</i>	17 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 342.	<i>Notes et memoranda</i>	17 <sup>e</sup> s.
N <sup>o</sup> 343.	— " " "	17 <sup>e</sup> s. (1)

(1) Signalons encore ici un registre de recettes et dépenses de 1781 à 1785 de l'abbaye du Val-Benoît, décrit par M. BERNINI, dans *le Vieux Liège*, nos 8, 6 et 10 (1895), sous le titre de *Variétés liégeoises*.

---

### CHAPITRE III.

#### Liasses conservées aux Archives de l'Etat (1)

Les liasses contiennent des actes sur papier. Ce sont pour la plupart des transports de biens, des rendages, des saisies, des cens et rentes, des stuits (baux), des comptes, des reliefs, aussi quelques quittances et lettres et des pièces de procédure.

#### N° 1 (ancien N° 1279).

Actes touchant	<i>Alleur</i>	1661—1796
—	<i>Amay</i>	1722—1767
—	<i>Amercaur</i>	1661
—	<i>Amry</i>	1556—18° s.
—	<i>Angleur</i>	1553—1760

#### N° 2 (ancien N° 1280).

Actes touchant	<i>An</i>	14° s.—1791
—	<i>Avroy</i>	1452—1788
—	<i>Awans (et Loncin)</i>	1509—1792

#### N° 3 (ancien N° 1281).

Actes touchant	<i>Ayeneux</i>	1688
—	<i>Beaufays</i>	1684
—	<i>Beaurieux</i>	1576—1688

(1) M. van der Heyden a Hauzeur possède, en dehors des chartes et registres, une grande quantité de papiers épars, que nous n'avons pas eu l'occasion, jusqu'à présent, de pouvoir classer.

Actes touchant	<i>Bergilers</i>	1070—1780
—	<i>Beyne</i>	1111—1797

N<sup>o</sup> 4 (Ancien N<sup>o</sup> 1282).

Actes touchant	<i>Bleret</i>	1681—1772
—	<i>Boffu</i>	1562—1621
—	<i>Bolré</i>	1775—1776
—	<i>Bombaye</i>	1662
—	<i>Bovegnistier</i>	1685—1784
—	<i>Bra</i>	1695
—	<i>Brus</i>	1711—1769
—	<i>Cerexhe-Houseux</i>	1705
—	<i>Chénée</i>	1738—1739
—	<i>Chokier</i>	1533—1780
—	<i>Ciermon!</i>	1706—1787
—	<i>Crisnée</i>	1515—1791
—	<i>Engis</i>	1564
—	<i>Ensival</i>	1517—1582
—	<i>Fall-Mheer</i>	1680—1721
—	<i>Fexhe-le-Haut Clocher</i>	1696—1773
—	<i>Fexhe-Slins</i>	1608—1762
—	<i>Fize-Fontaine</i>	1661—1792
—	<i>Flémalle</i>	1626—1656

N<sup>o</sup> 5 (ancien N<sup>o</sup> 1283).

Actes touchant	<i>Fléron</i>	1547—1795
—	<i>Fooz</i>	1574—1770
—	<i>Fraguée</i>	1339—1785

N<sup>o</sup> 6 (ancien N<sup>o</sup> 1284).

Actes touchant	<i>Frecren</i>	1475—1791
—	<i>Frcloux</i>	1575—1792
—	<i>Geer</i>	1559—1791
—	<i>Grâce</i>	1510—1710
—	<i>Grandville</i>	1697—1776
—	<i>Haccourt et Hallem-</i> <i>baye</i>	1465—1790
—	<i>Hambroux</i>	1481—1792

N° 7 (ancien N° 1285).

Actes touchant	<i>Hermée</i>	1561—1777
—	<i>Herstal</i>	1630—1719
—	<i>Hesbaye (H<sup>is</sup> Cour de)</i>	1569—1683
—	<i>Hetroufosse</i>	1444—1706
—	<i>Heure-le-Romain</i>	1326—1685

N° 8 (ancien N° 1286).

Actes touchant	<i>Heure-le-Romain</i>	1621—1724
----------------	------------------------	-----------

N° 9 (ancien N° 1287).

Actes touchant	<i>Heure-le-Romain</i>	1669—1687
----------------	------------------------	-----------

N° 10 (ancien N° 1288).

Actes touchant	<i>Heure-le-Romain</i>	1689—1796
----------------	------------------------	-----------

N° 11 (ancien N° 1289).

Actes touchant	<i>Hex</i>	1683—1737
—	<i>Hodeige</i>	1540—1752
—	<i>Hognoul</i>	1686—1734
—	<i>Hollogne-aux-Pierres</i>	1561—1713
—	<i>Horion</i>	1424—1796
—	<i>Houtain-l'Evêque</i>	1709—1771
—	<i>Houtain-Saint-Siméon</i>	1369—1755
—	<i>Huy</i>	1482—1793
—	<i>Jeneffe</i>	1698
—	<i>Jupille</i>	1539—1781

N° 12 (ancien N° 1290).

Actes touchant	<i>Kemexhe</i>	15 <sup>e</sup> s.—1772
—	<i>Ketzingen (départ. Berg- lez-Tongres)</i>	1494
—	<i>Laminne</i>	1696—1697
—	<i>Lantremenge</i>	1665
—	<i>Lautin</i>	1557—1796
—	<i>Liège</i>	1445—1793

N° 13 (ancien N° 1291).

Actes touchant	<i>Limbourg (duché de)</i>	1559
—	<i>Limont</i>	1693

Actes touchant	<i>Linchet</i>	18 <sup>e</sup> s.
-	<i>Loucin</i> (voyez <i>Arwans</i> )	1707—1723
-	<i>Lozvaige</i>	1537—1735
-	<i>Magnée</i>	1611
-	<i>Marchin-en-Condroz</i>	1515
-	<i>Melen</i>	1613—1794
-	<i>Momalle</i>	14 <sup>e</sup> s.—1771
-	<i>Mons</i>	1697
-	<i>Nandrin</i>	1716
-	<i>Nozville-en-Condroz</i>	1536—1694
-	<i>Nozville-en-Hesbaye</i>	1600—1788
-	<i>Odeur</i>	17 <sup>e</sup> s.
-	<i>Oleye</i>	1780
-	<i>Oreye</i>	1385—1752
-	<i>Othée</i>	1612—1797
-	<i>Otrange</i>	1646
—	<i>Ougnée et Sclessin</i>	1422—1593

**N° 14** (ancien N° 1292).

Actes touchant	<i>Ougnée et Sclessin</i>	— 1600—1682
----------------	---------------------------	-------------

**N° 15** (ancien N° 1293).

Actes touchant	<i>Ougnée et Sclessin</i>	1682—1771
-	<i>Ougrée</i>	1521—1792
-	<i>Oupeye</i>	1513—1723
-	<i>Parfourieux</i>	1362—1622

**N° 16** (ancien N° 1294).

Actes touchant	<i>Pousset</i>	15 <sup>e</sup> s.—1781
-	<i>Remicourt</i>	1600—1778
-	<i>Retinne</i>	1678
-	<i>Rocour</i>	1452—1796
-	<i>Roloux</i>	1509—1795
-	<i>Romsée</i>	1701—1773
-	<i>Rouveroy</i>	1712

**N° 17** (ancien N° 1295).

Actes touchant	<i>Saive</i>	1565—1791
-	<i>Sart</i>	1613

Actes touchant	<i>Scilles</i>	1729
--	<i>Seraing</i>	1513—1783
--	<i>Sluse</i>	1570—1617
--	<i>Soumagne</i>	1716—1717
--	<i>Streel</i>	1699—1767
--	<i>Thiernesse (départ. An-</i> <i>gleur)</i>	1762—1767
--	<i>Thys</i>	1671—1784
--	<i>Tilleur</i>	1511—1771

N<sup>o</sup> 18 (ancien N<sup>o</sup> 1296).

Actes touchant	<i>Vechmael</i>	1630—1730
--	<i>Velroux</i>	1515—1784
--	<i>Verviers</i>	1654
--	<i>Villers-l'Évêque</i>	1661—1773
--	<i>Villers-Saint-Siméon</i>	1507—1730
--	<i>Viemme</i>	1699—1729
--	<i>Visé</i>	1662—1739
--	<i>Vivegnis</i>	1557—1760
--	<i>Voroux-Goreux-Ro-</i> <i>loux</i>	1487—1773
--	<i>Vottem</i>	1638
--	<i>Vyle</i>	1552—1710
--	<i>Walburge (Sainte-)</i>	1731—1760
--	<i>Waremmé</i>	1641
--	<i>Waroux</i>	1540—1784
--	<i>Wellen</i>	1785
--	<i>Wikogne</i>	1428—1778
--	<i>Wonck</i>	16 <sup>e</sup> s.—1773
--	<i>Xhendremael</i>	17 <sup>e</sup> s.—1784
--	<i>Yvoz</i>	1637—1759

N<sup>o</sup> 19 (ancien N<sup>o</sup> 1297).

Procès de l'abbaye du Val-Benoît contre les Sépulchrines ou Bons- Enfants de Liège	1792—1758
--	-----------

N<sup>o</sup> 20 (ancien N<sup>o</sup> 1298).

Actes divers du 18<sup>e</sup> s.  
touchant les logements militaires, les impôts,  
tailles et contributions, les dépenses divers.s de  
ménage (viande, bière, vin, etc.) des gens de  
métier (menuisier, plombier, serrurier, maçon,  
etc.), bois, chaux, briques, pierres, etc., etc.

N<sup>o</sup> 21 (ancien N<sup>o</sup> 1299).

Liasse contenant 3 fardes aux reçus pour 1790; —  
la table d'un registre de 1784; — une farde de  
recettes et dépenses 1774-1783; — un inventaire  
d'archives de l'abbaye du Val-Benoît au com-  
mencement du 18<sup>e</sup> s. et divers répertoires de do-  
cuments de siècles antérieurs; — des pièces con-  
cernant les tableaux trouvés à l'abbaye lors de  
l'invasion française; — un répertoire des effets  
laissés à l'abbaye par dame Thérèse Leblan,  
morte le 4 octobre 1798; — une liste de rentes  
échues à l'abbaye par l'intermédiaire de dame  
Bernarde Rouveroy; — une requête à l'abbaye  
du Val-Benoît par le fermier du bien de Thier-  
nesse, 18<sup>e</sup> s.; — des extraits de plusieurs cha-  
pitres généraux de l'ordre de Cîteaux concer-  
nant l'aliénation de biens ecclésiastiques, 1601-  
1699; — la recette de cens et chapons à Heure-  
le-Romain, 1772-1775; — la liste des textes de  
cens et chapons à Heure-le-Romain, 1771; —  
trois pièces de 1792, 1793 et 1795 relatives à la  
sécularisation de l'abbaye; — un inventaire d'ob-  
jets trouvés à l'abbaye à la fin du siècle dernier;  
— des recettes et dépenses de 1794-1795; —  
4 pages d'un registre aux cens et rentes du Val-  
Benoît de 1535; — la liste des religieuses à la  
fin du 18<sup>e</sup> siècle; — des cartes et plans; — un  
petit registre in-16 (4 pages d'écrit.) de paye-  
ments à compte, 1772-1781; — un idem, idem,

1759-1771 ; — un idem, 1784 ; — un petit in-8° de dépenses des religieuses fugitives en Allemagne en 1795 ; — un petit in-4°, registre aux cens et rentes de l'abbaye, 1563 ; — un petit stock appartenant à M. Fabry, échevin de Huy, à la fin du XVI<sup>e</sup> et au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, avec un paquet de lettres adressées au même personnage et quelques autres lettres émanant de l'abbaye de la Paix-Dieu au XVIII<sup>e</sup> siècle ; — un paquet d'autres lettres.

---



# GLOSSAIRE

## DES TERMES TECHNIQUES

---

Dans ce petit glossaire nous avons cherché à interpréter, aussi succinctement que possible, la plupart des expressions que nous avons mises intentionnellement entre guillemets dans le corps de nos analyses, et qui, tout en laissant aux anciens actes un peu de leur saveur et de leur physionomie, auraient pu difficilement être remplacées par des termes tout-à-fait équivalents du langage moderne. Dans un glossaire on peut se permettre d'expliquer un mot par une périphrase ou un ensemble de termes qui seraient absolument déplacés dans les analyses mêmes.

Un grand nombre des expressions interprétées ne figurent dans aucun des principaux glossaires de la langue romane, de Ducange, Roquefort, Lacurne de Sainte-Palaye, Godefroy, etc., ni dans les dictionnaires wallons de Grandgagnage, Forir, etc. ; d'autres sont éparpillées dans un grand nombre d'excellents petits vocabulaires des divers métiers parus dans les *Bulletins de la Société de Littérature wal-*

*lonne*. Leur réunion ici épargnera aux travailleurs de fastidieuses recherches.

Nous avons fait suivre les termes à expliquer de la date de l'acte où nous les avons rencontrés pour la première fois. Il nous est arrivé aussi d'indiquer, à la suite, d'autres actes où ils apparaissent avec des variantes d'orthographe.

Nous osons espérer que ce petit travail rendra des services et qu'il trouvera des imitateurs.

**Aizemenches** (1330, 25 février). Certains droits sur des propriétés tels que le droit de passage, ou encore celui d'y conduire le bétail pendant une certaine partie de l'année, etc.

**Baches** (1392, 15 août). Godefroy donne à ce mot la signification de goulet, tranchée pour conduire l'eau. Le même auteur signale le terme *bachas* ou *bachasse* dans le sens d'auge, cuvette, bassin de fontaine. En français moderne, le mot *bache* désigne encore une sorte de cuvette où se rend l'eau puisée par une pompe aspirante et où elle est reprise par d'autres pompes qui l'élèvent de nouveau (du mot *bac*). — Dans son *Vocabulaire des Houilleurs*, M. Bormans cite plusieurs termes "Bache", mais à la plupart est attachée la signification de cuve ou réservoir, qui semble bien être celle du mot dans notre acte de 1392, 15 août.

**Barres** (1259, 16 janvier). Ce mot signifie : 1° Pièce de bois sur laquelle s'appuie la poitrine du tisserand et par laquelle passe en premier lieu la pièce qu'il travaille; 2° *bâre di waine*, pièce de charpente mobile servant de traverse entre deux poteaux de rames; 3° *bâre*, mauvais fil sur la largeur de la pièce d'étoffe ou des draps, lorsque l'ouvrier se trompe. — Nous croyons que, dans le cas qui nous occupe, c'est le second de ces sens qu'il faut attribuer au mot.

**Bas** (1350, 29 mars; 1353, 20 juillet, etc.) Ce mot est pres-

que toujours accouplé avec celui de *leveal*, dont il paraît être synonyme. Un *leveal d'eau* signifie littéralement un niveau d'eau, c'est-à-dire, dans les houillères, la hauteur de la surface des eaux de source (de la Meuse, dans le cas présent). L'expression "prendre un bas ou leveal" pourrait donc être interprétée dans ce sens : creuser une fosse jusqu'au niveau de l'eau.

**Basse chambre** (1429, 24 juillet). Latrines.

**Béroudies** (1268, 1<sup>er</sup> mars). Sorte de faux étage dans les granges, où on remisait les grains. En wallon moderne, *berádi* ou *beródi* signifie une cage ou tout autre appareil servant à élever les badigeonneurs. (Voir aussi les actes de 1275, août ; 1326, 10 mars, etc.)

**Beveraige, beveraige, boveraige** (1423, 25 juin). Littéralement : breuvage. Dans le Limbourg, le "beveraige" est connu encore sous le nom de "lijcop". C'était la somme d'argent destinée à être "bue" à l'occasion d'une vente et payée généralement par l'acheteur. — Notre expression moderne *pourboire* rend assez fidèlement le sens de ce mot, si on la dépouille de ce que ce terme peut avoir d'humiliant. Dans les chartes latines, le droit de "beveraige" se rend par les mots "pro vinicipio". — Il est presque toujours accompagné du mot *cortaige* : courtage.

**Bos** (1392, 15 août). *Bos*, en roman *bosse*, du bas-latin *bosser* : une tonne de vin contenant une demi-pipe.

**Bottees** (1456, 10 mai). "Les journées de bottees" : les journées de corvée. — Le mot vient évidemment de bot : hotte ou panier que les *botresses* (femmes transportant la houille) portent au dos.

**Bouderons** (1456, 10 mai). En langage de maçon, ce mot signifie la partie saillante d'une marche au-delà de la contremarche ou encore la moulure formée par un carré et par un quart de rond. (J. J. MATHELOT : *Vocabulaire de*

*l'artisan maçon* dans le *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*. Cnzième année, 1867). Mais ce ne peut être le sens du mot ici. Puisqu'il est question de vin, il est possible qu'il faut lire "bonderons", terme qui serait à rapprocher des mots modernes bonde, bondon : bouchon de bois avec lequel on ferme le trou d'un tonneau après l'avoir rempli.

**Branscattes** (1585, 1<sup>er</sup> juillet). Du mot flamand *brandschat-ten*: mettre à contribution sous peine de feu et de pillage. — Le terme *branschatter*, qui est fréquemment employé dans les édits et ordonnances du pays de Liège, y signifie : tourmenter, violenter.

**Cerirs** (1267, 23 mars). Cirier, qui travaille dans la cire ; fabricant de cierges.

**Champiant** (1504, 26 septembre). Paissant. Champier : chevaucher dans la campagne et aussi pâturer, faire paître les bestiaux dans les champs ouverts à la vaine pâture.

**Chassauz** (1378, 8 mai). "L'aisemenche en le chassauz par-  
rois" : la jouissance de la paroi *de chaux* (?) qui se trou-  
vait entre les deux maisons. — En roman, *chas* signifie  
travée, espace qu'on trouve entre les deux poutres ou entre  
une poutre et le mur ; et *chasal* ou *chassal* : mesure, ferme,  
métairie, maison en ruine.

Quel est exactement le sens dans notre expression ? Nous  
n'osons nous prononcer.

**Cheree** (1357, 7 février). Charretée.

**Cherkemenage** (1391, 21 octobre). **Cargemaneige** (1444,  
5 avril). **Chequemanaige** (1460, 15 janvier). **Cercleme-  
nage**. C'était l'opération qui consistait à faire le relevé  
complet des terres sur une certaine étendue, afin d'établir  
les droits de tous les propriétaires voisins, ou bien encore  
pour connaître la quantité et la délimitation exactes des  
propriétés d'une personne ou d'une institution dans un  
village ou partie de village. On dit aussi *circuit*.

Godefroy explique le mot comme suit : information faite pour connaître les bornes d'un héritage, bornage, arpentage d'une terre, d'une habitation.

**Cherrirs** (1280, 20 juillet). Receveur des biens. Le féminin de ce mot, **cherresse** (1472, 20 novembre), **cerresse** (1501, 22 septembre), se rencontre très-souvent dans les archives des abbayes de femmes pour désigner la religieuse chargée de tenir le livre des recettes : Cf. les actes de 1374, 14 août, et de 1378, 14 juillet "grans cherirs et petis almoniers" : grand receveur et petit aumônier.

**Cherui** (1540, 20 avril). Laboureur, qui conduit la charue.

**Chopilhier** (entre 1353 et 1364). "Faire chopilhier", etc. Le sens de la phrase est clair : Il faudra couper la haie de la vigne qui pendait sur la voie, de façon à ne pas encombrer les "werixhas". — En wallon moderne, les bûcherons emploient encore l'expression "chapeler on bois" pour dire le peler, lui enlever l'écorce. — Dans le cas présent, le mot signifie la même chose appliquée à une haie qu'il s'agit de tailler.

Cf. le roman *chapler, chaployer*, etc : couper, tailler.

**Clawine** (1309, 6 mai). ?

**Clawires** (1259, 16 janvier). *Clawer*, littér. clouer. Ramer les étoffes, mettre et tirer le drap aux "waines".

**Contrepant** (1373, 21 avril). Contregage, caution, hypothèque. Voyez L. CRAHAY. *Principes généraux de la Coutume liégeoise*. Préface du tome III des *Coutumes du Pays de Liège*, page 38.

**Corbuissyr** (1512, 24 mars). **Corbuyssier** (1513, 10 mai), plus tard fréquemment **corbesier**. Il est assez difficile de savoir si ce mot désigne le marchand ou fabricant de corbeilles, le vannier, ou bien le cordonnier, le savetier, qui étaient tous deux désignés jadis par ce terme.

**Cortaige.** Voyez *Beveraige*.

**Couvelares, cowelares** (1498, 27 novembre). Grandes cuves.

**Cruys** ou **crûs** (1500, 4 avril). Revenus nets provenant d'un immeuble donné à cens ou à rente.

**Craxhes et royes** (1508, 22 janvier). Littéralement graisses et sillons, c'est-à-dire : terre engraisée et labourée, opérations pour lesquelles le fermier sortant était en droit de demander au propriétaire un dédommagement, puisque par là il avait amélioré la terre.

**Cutiron** (1427, 28 mars). "Le cutiron delle longhe ruwe" : coin, extrémité ou tournant ?

**Dameree** (1460). Peut-être faut-il lire "damecee" : damassée, fabriquée en façon de Damas.

**Defour Chesteaul** (1410, 20 avril ; 1412, 3 juillet). Hors-Château, rue à Liège.

**Deminer, déminements** (1431, 18 novembre ; 1434, 24 avril). Forma actionis hypothecariæ qua creditor bonis sibi hypothecatis debitorem deducit vel *deminat* : Expulser, exproprier, poursuivre, attaquer, saisir.

**Dosin** (1426, 11 février). "Un dosin d'avoine", mesure pour céréales, vient de douze, douzaine ou douzième, probablement dans le dernier sens ici : mesure faisant la douzième partie d'une autre.

**Dosserealz** (1542, 19 avril). Enfants de chœur.

**Douteur** (1392, 15 août). Plusieurs coquilles typographiques ont rendu le passage où figure ce mot absolument inintelligible. Nous rétablissons ici le texte avec la ponctuation exacte, qui rendra le sens parfaitement clair :

...dyes rondeaz, une ence la li vin tume ens une douceur, trois mesures de fust...

**Emmidrement** (1557, 17 novembre). Enseignement, intervention; le même sens à peu près que recharge ou rencharge, à moins que l'on ne veuille interpréter ce mot dans le sens de *ennicudrement*; *ennieudrer*: rendre meilleur, améliorer.

**Entalhir** (1372, 7 décembre). Tailleur.

**Ente**, coquille typographique pour **ence** (1392, 15 août). Mot wallon moderne anch: petit conduit par lequel la farine coule dans la huche du moulin. — En roman, *ance*, *anche*, signifie une petite cuve, ce qui est son sens ici.

**Erfvocht** (1388, 27 février). Mot flamand: *erfvoogd*, voué héréditaire.

**Fais de foere, faxhs de four** (1418, 9 janvier; 1394, 15 mai). Charge de foin, environ 400 livres de foin.

**Foistier** (1444, 5 avril). Forestier, "foistier sermenteit": forestier assermenté.

**Foreche** (1392, 15 juin). "15 foreche" de terre: nom de la petite verge dans les environs d'Avennes. — L'explication de ce mot, que nous n'avons rencontré qu'une fois dans nos chartes, nous est fournie par le passage suivant d'une charte latine de 1265 au Cartulaire du Val-Saint-Lambert (Bibliothèque Nationale Richel. L. 10176, fol. 61b):

"Quinque bonuaria decem et novem virgatis parvis minus quam *foreces* dicunt". (Voyez GODEFROY: *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.)

**Foringier** (1521, 14 mai). Exclure de la garde et de la protection publique, réduire à l'état d'étranger; bannir, chasser. — Expulser.

**Forryes** (1456, 10 mai). En wallon moderne, *forire*: lisière

d'un champ ou d'un bois et, par extension, le pâturage sur cette partie de la terre.

**Fowalhe** (1456, 10 mai). En wallon moderne, fouwaïe, poussière de charbon, terre-houille.

**Fust** (1392, 15 août). Trois mesures de fust : trois mesures en bois. Cf. le mot français moderne "un fût de genièvre".

**Halleries** (1504, 26 septembre). "Deux halleries"...?

**Heraine, haraine, hereine, arène, ereine** (1350, 29 mars ; 1353, 20 juillet ; 1365, 15 février). Aujourd'hui, arène : canal par où s'écoulent les eaux d'une mine pour se perdre dans les *dilouhe* (fentes) ou au jour.

**Hoppe** ou **houppe** (1456, 10 mai ; 1504, 26 septembre). Bière, du flamand hop : houblon.

**Houbilhons** (1518, 6 mars). "Jardin aux houbilhons" : houblon. C'est le diminutif de hop, houp ; en wallon moderne : houbion.

**Humiers et vicaries** (1414, 15 juin ; 1416, 29 février ; 1423, 23 juin). Usufruit et profit.

**Lacheal** (1456, 10 mai). On disait aussi : lecheal ; en wallon moderne, lessai : lait.

**Lansage** (1278, 17 octobre). Alienatio ; lansager : *alienare* ; *lansagers* vocantur ii qui, ex alienatione domini, jus habent domini vel hypothecæ. Le lansage paraît être une œuvre de loi par laquelle est transmise soit la possession d'un bien immeuble soit un droit réel (jus in re) sur cet immeuble.

**Leveal** (1350, 29 mars). De même que livel, liveau, en wallon moderne lèvai, et en ancien liégeois aussi leveau : niveau. Dans les houillères signifie plus spécialement : Ga-



lerie creusée, autant que possible horizontalement, dans une couche de houille, suivant sa direction, pour servir à l'exploitation d'une taille, et par laquelle l'air est ordinairement conduit dans celle-ci. — *Lèvai d'aive*: hauteur de la surface des eaux de source. (BORMANS: *Houilleurs*). Voyez *Bas*.

**Maielir** (1388, 11 février). Ce mot a plusieurs significations entre lesquelles nous ne pouvons que laisser le choix au lecteur: 1° un ouvrier qui travaille avec le marteau; 2° un marchand de marne; 3° un châtreur de porcs ou d'une femelle quelconque.

**Mairnier** (1513, 21 janvier). Marchand de bois, charpentier.

**Maret** (1514, 8 février). Terrain marécageux, un marais.

**Marlaige** (1429, 2 avril). Le marlage était un droit dû (probablement au marguillier, anciennement marlier) à Pâques par chaque communiant.

**Mennestreis** (1378, 7 juillet; 1379, 21 octobre). Ménétrier.

**Most, mostre** (1440, 2 janvier). "Moste de cruit de la vigne". On dit encore en wallon moderne: "Moss di vin", pour un essai de vin, du moût de vin, de la tocane. Dans le passage: "du vin blanc mostre" (1537, 20 novembre), le mot paraît avoir le sens de cidre. MAX WIRTH (*Deutsche Geschichte im Zeitalter Germanischer Staatenbildung*, II, 54), prétend que le vin poiré, mêlé d'eau, qui est encore la boisson nationale de la Suisse du Nord-Est, était déjà connu en Allemagne du temps de Charlemagne sous le nom de "most": cidre.

**Neyveur, neaveur, naiveur** (1476, 25 août; 1501, 22 septembre; 1521, 13 mars). Batelier.

**Oirbatteurs** (1437, 1<sup>er</sup> mars). Orfèvre.

**Ordaige** (1493, 24 janvier). Cf. le mot wallon moderne, ondech : onction, graissage au moyen d'huile, etc.

**Pasturage** (1326, 19 octobre). " Pasturage et wedage ". Ces deux mots doivent avoir sensiblement le même sens : le droit de faire paître le bétail. Le second a une racine germanique, — en flamand *weide* : prairie.

**Pealier** (1592, 3 février). De *peal*, peau : le pelletier.

**Pesseur, pessires** (1347, 24 septembre ; 1388, 10 novembre).  
Le pêcheur.

**Pollaige** (1430, 8 mars). Cens en poules ou chapons.

**Pontenaige** (1429, 2 avril). Pontonnage, droit dû pour le passage d'un pont.

**Popenier** (1366, 18 mai). Lambot "li Popenier". Le poponnier était une sorte de melon (en flamand : pompoen). Ce nom serait-il ici un sobriquet ?

**Porveor des Communs Povres** (1260, 2 octobre). Celui qui pourvoit à quelque chose, qui la procure, administrateur, proviseur : le pourvoyeur des Communs Pauvres ; le visiteur officiel des pauvres ; de nos jours, nous dirions de ceux qui sont inscrits au Bureau de bienfaisance : les fonctionnaires qui représentaient les "Communs Pauvres" et défendaient leurs intérêts en justice.

**Pourpris** (1539, 13 novembre). Enclos, enceinte, clôture.

**Poutrain** (1501, 26 septembre). Poulain.

**Provens** (1156, 10 mai). En wallon moderne on emploie encore le mot proviné, pour dire : coucher en terre les jeunes pousses d'un cep de vigne, après y avoir fait une entaille ; marcotter.

**“Quand ju l’iray queire sour une cheval a quatre blans piez”** (1446, 25 janvier): Quand j’irai le chercher sur un cheval à quatre blancs pieds.— Nous avons tenu à reproduire cette façon poétique de s’exprimer, si rare dans les documents de ce genre; le lendemain de Noël, à la saint-Etienne, il y a généralement de la neige, et le cheval qui devait transporter son propriétaire au lieu où il devait percevoir sa maille de cens, aurait nécessairement eu les pieds blancs à l’arrivée.

**Rescosse** (1414, 18 juin; 1423, 23 juin). Retrait, reprise, chose recouvrée.

(1429, 29 novembre). “Rescoire”, recouvrer, et “warder de rescosse”: empêcher de faire le retrait, de recouvrer.

**Resteauz** (1259, 16 janvier). Râteau, herse.

**Rondeaz** (1392, 15 août). Wallon moderne rondai: Disques, ronds, probablement des couvercles de pressoirs.

**Royes**. Voyez *Craxhes*.

**Saisine** (*passim*). Saisie.

**Saulci, sachis, sauchi, salsiche, sauisis** (entre 1353-1364: 1361, mars; 1454, 23 novembre; 1531, 3 septembre; 1576, 5 juin). Lieu planté de saules, oseraie.

**Seailhie** (1378, 8 mai). Nous avons été fort surpris de ne point trouver l’explication de ce mot dans Grandgagnage, qui a si souvent interprété les anciens mots wallons par les mots flamands, ni dans aucun des nombreux glossaires wallons et romans que nous avons consultés. Godefroy le donne sous la forme “xhaillie”, mais en ignore la signification. Dans le Limbourg, et notamment à Bilsen, le mot “schalei” désigne encore couramment la cour découverte et clôturée d’une maison.

**Sealheteur, seailteur** (1518, 6 mars; 1544, 4 septembre).

En roman, escailleur : couvreur de maisons, ardoisier. En wallon moderne : haïeteur ou haïeteu ; en ancien wallon, on écrivait aussi : xhailteur.

**Schurre** (1521, 1<sup>er</sup> octobre). Grange, du mot flamand schuur.

**Schoier, xbohier** (1269, 8 décembre). Pelletier, corroyeur.

**Serinier** (1553, 14 juin). Menuisier (allemand : schreiner).

**Scripvier** (1518, 6 mars). Scribe.

**Sourcheauz** (1456, 10 mai). " Les sourcheauz des vignes " ; en roman *surseaux, sursel, sourcel*, etc. : sarments.

**Specier** (1314, 24 mai). L'épicier, droguiste, apothicaire.

**Sportier** (1493, 9.....). Une *sporte* était un petit panier de jonc avec lequel les religieux allaient faire la quête. *Sportier* se rapporte-t-il à ce mot ? Nous n'oserions trop l'affirmer.

**Stanche** (1369, 30 novembre). " Alle stanche deseur Verlennes " : à l'étang, à l'écluse ou à la digue sous Verlaine.

**Stavellerie** (1536, 26 janvier). Etable. Le mot wallon moderne : stavulereies, désigne plus spécialement les écuries.

**Stordeir** (1381, 2 avril). " Le stordeir d'oile " : le presseur d'huile.

**Stordeur** (1392, 15 août). Pressoir.

**Stuve** (1259, 16 janvier). " La maison a stuves " : étuve, c'est-à-dire anciennement une maison de bains. — Voyez aussi les actes de 1268, 1<sup>er</sup> mars ; 1275, août ; 1326, 10 mars.

**Thier, tier, tyer.** (*Passim*) montagne.

**Trangoutz** (1552, 22 mars). Peut-être la même chose que *tranquīs*: tranchée, abatis, coupe de bois?

**Trimeuz** ou **trumeuz** (1729, 2 avril). Trémois, blé semé après l'hiver, qui ne reste que 3 mois en terre.

**Usirs de palais** (1377, 24 septembre). Huissier du palais.

**Vaireuxhohier** (1722, 27 septembre). Fourrier — pelletier.

**Vairrez** (1760, 3 avril). "Les vairrez et emblavurez". Grand-gagnage, dans son supplément, pense qu'il faut lire ce mot "vairé" et le rapprocher du bas-latin *veriscum*: varech, d'où serait venu également le mot "weriha" ou "warechaix". Nous croyons qu'il faut plutôt le rapprocher du wallon moderne "vair": gazon, endroit gazonné, herbe, etc.

**Vieuxwarier** (1728, 21 octobre). Fripier.

**Vinicopio**. Voyez *Beveraige*.

**Vintresse** (1501, 22 septembre). La religieuse préposée à la perception des revenus en vins. A moins d'en faire le féminin de "vintre": geôlier, *concierge*.

**Voirier** (1579, 7 décembre). Verrier, fabricant de verres et aussi celui qui peignait les vitraux.

**Warde** (1351, 10 septembre). "Mettre en garde des échevins": confier à la garde des échevins, faire œuvre de loi.

**Wasseaul** (1780, 15 avril.) Vaisseaux, tonneaux, destinés à recevoir le vin.

**Wassend** (1610, 8 juin). Seigle.

**Waux** (1507, 26 septembre). En wallon moderne wâ: botte de paille pour couvrir les toits de chaume.

**Wedage**. Voyez *pasturage*.

**Wende** (1259, 16 janvier). *Wende*, aussi *Weyne*, en wallon moderne *wainn*: rame à tendre les draps (Grandgagnage et Forir) ; ce dernier ajoute : sorte de charpente pour ramer et sécher les draps. — Les termes dont le mot est accompagné dans l'acte de 1259 démontrent qu'il doit s'agir, en effet, d'un instrument appartenant au métier des drapiers : "Il nos doivent ces wendes detenir a lor cost de cordes, de resteauz, de clawires et de barres".

Voyez aussi les actes de 1268, 1<sup>er</sup> mars ; de 1268, 26 février au 10 mars ; 1275, août. BORMANS (*Glossaire du métier des drapiers*, s. v. Waine) explique : rame, série de madriers carrés, fixés en terre à 2 mètres au moins de distance et assemblés horizontalement, exposés au midi, servant à sécher les draps et à les tendre en longueur et en largeur.

**Xhace** (1616, 7 janvier). Emplacement, terrain pour bâtir.

**Xhalhie**. Voyez *scailhie*.

**Yerbes** (1456, 10 mai). Herbes, herbages.

---

## TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

---

ACCENSEMENTS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 14, 63, 88, 94, 103, 108, 116, 131, 142, 150, 151, 161, 164, 177, 180, 191, 197, 198, 200, 201, 207, 215, 222, 227, 238, 244, 247, 253, 254, 255, 256, 259, 262, 266, 269, 272, 274, 284, 289, 295, 298, 301, 304, 305, 309, 312, 313, 317, 320, 321, 322, 323, 325, 327, 328, 334, 335, 339, 338, 339, 346, 348, 354, 355, 359, 361, 368, 370, 374, 377, 386, 389, 397, 398, 399, 404, 405, 406, 407, 410, 411, 415, 417, 421, 423, 427, 431, 434-443, 446, 449, 451, 452, 454, 456, 458, 460-462, 468, 471, 472, 474, 477, 479, 483-486, 488-491, 493, 494, 497, 498, 500-502, 505-508, 515, 517, 519, 520, 523, 527, 532, 533, 537, 541-543, 545, 549, 552-556, 560, 567, 573-575, 577, 581, 587, 589, 591-593, 595-598, 600, 601, 608, 616, 619, 632, 638, 641, 648, 655, 666, 670, 672, 675, 677, 682, 694, 696, 700, 711, 720, 721, 725, 727, 728, 737, 745, 746, 749, 752, 755, 758, 761, 763, 768, 770, 777, 784, 788-791, 794, 802, 805, 806, 812, 814, 819, 821, 822, 825, 826, 829, 832, 836, 843, 853, 854, 859, 861, 866, 867, 873, 875, 877, 878, 883, 885, 886, 895, 908, 910, 912, 914, 915, 918, 921, 927, 943-945, 951-955, 959, 965, 969, 975, 1046, 1055, 1093, 1105, 1124.

ACHATS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 78, 84, 123, 133, 148, 180, 212, 213, 306, 459, 473, 537, 637, 641, 855, 1014.

ACQUISITIONS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 46, 74, 90, 91, 100, 117, 129, 134, 139, 141, 199, 195, 209, 235, 236, 260, 278, 283, 286, 310, 325, 327, 343, 372, 395, 410, 429, 430, 450, 467, 492, 522, 534, 537, 576, 591, 596, 619, 624, 639, 660, 669, 672, 690, 724, 756, 762, 770, 806, 846, 876, 901, 937, 1014, 1043, 1051, 1083, 1085, 1120, 1133.

AJOURNEMENTS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 503, 534, 547, 622, 661, 667, 683, 763, 770, 774, 793, 810, 812, 872, 877, 881, 888, 938, 949, 963, 987, 1051, 1079.

ANNIVERSAIRES, MESSES, PRIÈRES, etc. — *Chartes* n<sup>os</sup> 11, 15, 17, 18,

30, 30, 45, 78, 110, 111, 123, 127, 160, 228, 270, 370, 305, 511, 522, 668, 930, 1000, 1062.

APPROBATIONS. — *Voyez*: CONFIRMATIONS.

ARBITRAGES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 16, 38, 82, 96, 107, 112, 125, 133, 138, 173, 200-211, 241, 266, 268, 297, 553, 702, 943, 1111, 1136.

AUTORISATIONS. — *Voyez*: PRIVILEGES.

BATIMENTS ET MEUBLES DE L'ABBAYE. — *Chartes* n<sup>os</sup> 38, 59, 187, 246, 340, 350, 470, 624, 804, 939, 1015, 1010, 1035.

BAUX ORDINAIRES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 446, 474, 519, 542, 585, 666, 670, 784, 825, 866, 910, 969, 980, 1055. — *Registres Archives de l'Etat* n<sup>os</sup> 5 à 16. — *Registres Coll. V. d. H.* n<sup>os</sup> 302bis, 303. — *Liasses Archives de l'Etat* n<sup>os</sup> 1 à 18.

BAUX EMPHYTEOTIQUES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 164, 295, 298, 301, 720, 722, 727, 740, 780-792, 843, 845. — *Voyez aussi* STUITS.

BOIS OU FORETS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 23, 46, 79, 80, 129, 135, 154, 195, 209, 210, 211, 215, 219, 220, 238, 250-252, 256, 266, 267, 487, 535, 540, 660, 803, 813, 840, 856, 878, 913, 1009, 1111.

BRASSERIES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 230, 285, 397, 401, 638, 886.

CARTES ET PLANS. — *Liasse Archives de l'Etat* n<sup>o</sup> 21.

CARTULAIRES. — *Registres Archives de l'Etat* n<sup>os</sup> 2-4.

CENS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 2, 5, 19, 22, 23, 27, 28, 30, 35, 38, 39, 44, 48, 51, 63, 68, 74, 76, 79, 81, 84, 88, 94, 97, 100, 103, 106, 109-111, 116, 129, 131, 137, 141, 142, 144, 149, 150, 151, 153, 156, 159, 160, 168, 171, 173, 177, 186, 191, 195, 197, 198, 200, 205, 207, 208, 214-216, 218, 222, 226, 227, 250, 233-236, 242, 244, 245, 250-252, 259, 269, 271, 272, 274, 284, 285, 290, 291, 294, 297, 298, 302, 303, 307-313, 316, 320-325, 332, 334, 336, 342, 348, 354-356, 358, 360, 364, 368, 369, 373, 375, 377, 380-384, 388, 380, 391, 394, 395, 397, 398, 401, 402, 404, 407, 409, 410, 414, 416, 418, 422, 423, 427, 431, 433-437, 439, 443-445, 449, 451, 455, 458, 461, 462, 464, 471-473, 477, 481-486, 488, 490-493, 496, 497, 499-501, 504, 506-509, 512, 515, 519, 522-524, 529, 531, 533, 535-537, 539, 543-545, 550, 552, 559, 574, 575, 588, 589, 591-593, 597, 598, 608 611, 617, 627, 629, 632, 636, 639, 646, 651, 655-657, 669, 676, 678, 682, 694, 707, 710, 711, 726, 728, 733, 737, 746, 754, 758, 761-765, 767, 768, 770, 777, 794, 802, 810, 812, 815, 820, 821, 825, 820, 832, 836, 843, 845, 846, 856, 859, 861, 867, 871, 872, 877, 882, 886, 887, 892, 902, 904, 913, 914, 919, 924, 928, 929, 936, 945, 947, 952, 956, 965, 970, 975, 981, 988, 989, 1000, 1002, 1007, 1012, 1014-1016, 1022, 1023, 1031, 1037, 1040, 1041, 1057, 1058, 1061, 1065, 1070, 1071, 1074, 1092-1094, 1105, 1117, 1120, 1126. — *Registres Archives de l'Etat*, n<sup>os</sup> 17 à 124, 143, 164. — *Registres Col-*



*lection V. d. H.*, n<sup>os</sup> 1 à 124, 310-314, 333-335. — *Liasses Archives de l'État*, n<sup>os</sup> 1-18 et 21.

CENS ET RENTES REDIMIBLES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 131, 151, 555, 620, 628, 705, 748, 776, 866, 904, 914, 919, 981, 983, 990, 995, 996, 1007, 1010-1012, 1015, 1019, 1020, 1026, 1027, 1031, 1034, 1035, 1045, 1046, 1048, 1049, 1053, 1054, 1058, 1061, 1065, 1083, 1092, 1093, 1115, 1125, 1132, 1133.

CENS EN CHAPONS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 22, 38, 84, 100, 110, 111, 144, 159, 191, 197, 198, 222, 234, 235, 291, 298, 320, 368, 369, 373, 380, 381, 401, 444, 455, 465, 471, 477, 482, 484, 496, 500, 515, 574, 588, 591, 592, 608, 620, 632, 656, 657, 669, 676, 678, 682, 694, 726, 728, 737, 745, 755, 761, 768, 836, 846, 872, 887, 897, 945, 1067, 1077. — *Registres Archives de l'État*, n<sup>os</sup> 122, 143. — *Registres Coll. V. d. H.*, n<sup>os</sup> 310-312. — *Liasse Archives de l'État*, n<sup>o</sup> 21.

CHASSEREL. — *Registre Archives de l'État*, n<sup>o</sup> 1. — *Registres Collection V. d. H.*, n<sup>os</sup> 300-302.

CIRCUITS, CERCLEMENAGES, DETERMINATION DES LIMITES DES PROPRIETES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 31, 350, 387, 464, 503, 547, 674, 680, 698.

COLLATIONS DE CURES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 55, 75, 385.

COMMANDS (grands et petits). — *Chartes* n<sup>os</sup> 529, 750, 861, 947, 987.

COMMISSIONS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 229, 635, 712, 722, 730, 773, 786, 1015, 1019, 1038, 1050, 1057-1059, 1065, 1078, 1083, 1094, 1097, 1110, 1120, 1128. — *Voyez aussi* PROCURATIONS.

COMPTES. — *Registres Archives de l'État* n<sup>os</sup> 17, 31, 33, 34, 36, 163. — *Registres Coll. V. d. H.*, n<sup>os</sup> 286 à 299. — *Liasses Archives de l'État*, n<sup>os</sup> 1 à 18.

CONFIRMATIONS, APPROBATIONS, ETC. — *Chartes* n<sup>os</sup> 3, 6, 12, 23, 25, 33, 34, 49, 50, 72, 79, 89, 91, 101, 224, 234, 237, 296, 315, 331, 371, 448, 480, 522, 525, 585, 618, 619, 645, 668, 691, 727, 740, 773, 780, 815, 803, 906, 940, 947, 949, 974, 1011, 1031, 1114, 1118.

CONFLITS. — *Voyez* DIFFERENDS.

CONTREPANT ou CONTREGAGE. — *Chartes* n<sup>os</sup> 295, 298, 325, 353, 415, 421, 452, 492, 498, 509, 554, 591, 619, 666, 672, 700, 707, 720, 721, 725, 727, 746, 749, 761, 789-791, 794, 814, 822, 829, 843, 854, 861, 867, 917, 919, 924, 927, 931, 941, 948, 959, 967, 984, 989, 990, 997, 1016, 1018, 1041, 1046, 1047, 1058, 1059, 1074, 1086, 1094, 1100, 1104, 1105, 1108, 1109, 1118-1120, 1123. — *Voyez aussi* HYPOTHEQUES.

CONVENANCES DE MARIAGE. — *Chartes* n<sup>os</sup> 492, 512, 521, 522, 524-526, 530, 544, 815, 937, 1052, 1118.

COURS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 13, 27, 31, 38, 40, 42, 54, 74, 97, 108, 143,

147, 151, 154, 182, 192, 200, 234-236, 244, 250, 273, 274, 285, 291, 302, 303, 320, 322, 326, 333, 346, 349, 352, 360, 368, 369, 380, 381, 384, 388, 430, 432, 438, 452, 457, 461, 466, 471, 487, 492, 494, 515, 522, 526, 539, 540, 542, 554, 563, 570, 574, 575, 595, 597, 604, 611, 617, 627, 632, 637, 641, 653, 666, 669, 670, 673, 676, 678, 680, 682, 680, 694, 699, 700, 707, 710, 712, 714, 733, 745, 755, 757, 770, 779, 780, 784, 790, 803, 805, 816, 822, 823, 828, 834, 836, 844, 851, 861, 860, 873, 877-879, 887, 891, 894, 899, 910, 944, 947, 962, 968, 980, 998, 1017, 1020, 1027, 1048, 1052-1054, 1066, 1085, 1086, 1110, 1120.

DEMINEMENTS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 383, 457, 465, 503, 508, 572, 662, 812, 846, 861, 872, 876, 898, 912, 923, 947, 965.

DEPENSES. — *Voyez* RECETTES ET DEPENSES.

DIFFERENDS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 16, 38, 75, 82, 83, 93, 96, 100, 107, 112, 113, 121, 125, 128, 132, 133, 138, 140, 173, 181, 205, 209, 217, 241, 246, 266, 268, 297, 327, 338, 339, 350, 383, 437, 447, 457, 465, 481, 482, 503, 521, 547, 548, 550, 553, 557, 598, 621, 634, 640, 646, 661, 662, 665, 667, 683, 686, 702, 703, 716, 717, 729, 731, 732, 738, 762, 763, 774, 783, 804, 846, 852, 853, 857, 858, 861, 865, 869, 872, 876, 877, 881, 891, 893, 894, 896-898, 900, 906, 909, 912, 923, 930, 938, 940, 943, 945, 947, 963, 971, 987, 992, 1033, 1035, 1057, 1068, 1072, 1073, 1079, 1080, 1081, 1110, 1111, 1117, 1121, 1126, 1128, 1132, 1136. — *Registres Archives de l'Etat*, n<sup>os</sup> 154 à 160, 165, 166. — *Registres Coll. V. d. H.* n<sup>os</sup> 325-326, 331-332. — *Liasses Archives de l'Etat* n<sup>os</sup> 1-10.

DIMES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 34, 87, 91, 140, 178, 193, 271, 274, 296, 297, 610, 620, 622, 756, 965, 971, 1030, 1091, 1120, 1121, 1126, 1136. — *Registres Archives de l'Etat*, n<sup>os</sup> 11, 140. — ACCENSEMENTS DE DIMES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 14, 706, 761. — DONATION DE DIMES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 4, 15, 24, 41, 45, 49, 50, 124, 172. — VENTE DE DIMES. — *Charte* n<sup>o</sup> 29. — EXEMPTIONS DE DIMES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 1, 32, 47, 145, 618, 971, 1030.

DOMMAGES ET INTERETS. — *Charte* n<sup>o</sup> 830.

DONATIONS MODALES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 5, 11, 13, 15-17, 19, 21-23, 26-28, 30, 39, 40, 54, 56, 57, 62, 73, 76, 80, 99, 105, 109, 122, 123, 135, 147, 152, 158, 160, 165, 170, 174, 179, 187, 205, 228, 236, 242, 270, 280, 300, 303, 379, 444, 445, 448, 467, 492, 570, 656, 668, 690, 712, 747, 775, 860, 903, 968, 988, 1040, 1050. *Voyez aussi* TRANSPORTS.

DONATIONS PURES ET SIMPLES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 2-4, 12, 41, 43, 75, 81, 89, 92, 99, 100, 104, 106, 114, 115, 117, 118, 120, 124, 126, 137, 146, 153, 155-157, 161, 160, 171, 185, 188, 189, 194, 199, 204, 206, 243, 292, 300, 314, 315, 401, 402, 516, 522, 635, 676, 681, 713, 752-754, 834, 909, 911, 936, 949, 970, 988, 1020, 1056, 1094, 1097, 1101, 1111, 1118, 1125. *Voyez aussi* TRANSPORTS.

DROITS D'USAGE. — *Chartes* n<sup>os</sup> 128, 131, 209-211, 219, 220, 253, 293, 310, 311, 325, 328, 329, 365, 400, 447, 483, 609, 680, 746, 895.

ECHANGES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 38, 42, 62, 95, 98, 143, 144, 159, 164, 182, 192, 219, 220, 246, 278, 288, 296, 442, 455, 536, 688, 689, 735, 773, 778, 855, 1082, 1085, 1095, 1107, 1122. — ECHANGES DE CENS ET DE RENTES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 4, 97, 136, 171, 635, 638, 644, 756, 765, 766, 778, 780, 901, 1059. — ÉCHANGE DE DROITS SUR DES PERSONNES. — *Charte* n<sup>o</sup> 20.

EFFRACTIONS. — *Registres Coll. F. d. H.*, n<sup>os</sup> 305, 308-309.

EMPHYTEOSE. — *Voyez* BAUX EMPHYTEOTIQUES.

FORETS. — *Voyez* BOIS.

GAGE. — *Voyez* CONTREPANTS et HYPOTHEQUES.

HERITAGES ET SUCCESSIONS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 347, 459, 466, 470, 536, 537, 539, 545, 558, 586, 611, 620, 627, 634-636, 643, 655, 681, 806, 816, 823, 826, 876, 983, 995, 1010.

HOUILLERES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 238, 241, 245, 247, 248, 250-256, 266, 289, 304, 317, 328, 329, 335, 341, 359, 361, 362, 405, 406, 412, 478, 492, 522, 523, 548, 597, 609, 770, 783, 796, 875, 915, 1100, 1104, 1109.

HYPOTHEQUES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 16, 263, 604, 606, 866. *Voyez aussi* CONTREPANTS.

IMMUNITES. — *Voyez* PRIVILEGES.

INFIRMERIE. — *Voyez* PITANCES.

INVESTITURES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 10, 48, 73, 118, 139, 142, 146, 150, 154, 170, 184, 190, 322, 327, 337, 338, 369, 450, 473, 474, 481, 514, 524, 529, 534, 570, 575, 576, 586, 596, 608, 617, 667, 673, 701, 725, 737, 744, 754, 755, 770, 826, 828, 857, 865, 869, 870, 876, 925, 937, 956, 1048, 1051, 1052, 1070, 1086, 1125, 1133.

JUGEMENTS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 330, 447, 521, 547, 557, 621, 636, 640, 662, 665, 667, 683, 716, 763, 774, 776, 793, 804, 810, 844, 872, 877, 893, 907, 912, 923, 940, 943, 945, 947, 971, 987, 992, 1033, 1072, 1079, 1080, 1081, 1111, 1121, 1126, 1136.

MAISONS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 2, 10, 16, 22, 27, 34, 35, 48, 51, 54, 61, 63, 68, 81, 88, 93, 94, 116, 131, 136, 142, 144, 147, 149-151, 159, 168, 182, 191, 192, 197, 200, 207, 208, 222, 234, 244, 259, 268-270, 272, 284, 285, 290, 293, 294, 303, 305, 308, 309, 311, 312, 316, 322, 323, 325, 334, 336, 337, 345, 348, 349, 356, 357, 367, 368, 372, 373, 377, 382, 383, 388-390, 394, 395, 397, 398, 402, 404, 407, 409, 410, 417, 426, 427, 429, 432, 434, 436, 438-440, 443-445, 447, 451, 456, 458-461, 466, 468, 471, 473, 476-478, 483, 485-487, 490-492, 494, 496, 497, 499, 500, 503, 504, 506, 511, 522, 524, 527, 530, 533, 537,

- 530, 542, 543, 552, 554, 563, 567, 574, 575, 591, 592, 595-598, 600, 604, 608, 611, 616, 627, 632, 637, 639, 641, 651, 653, 655, 666, 669, 673, 675, 676, 678, 682, 689, 694, 699, 700, 701, 710-712, 714, 733, 735, 737, 745, 746, 754, 755, 757, 763, 764, 770, 773, 775-777, 779, 780, 788-791, 794, 798, 803, 805, 810, 812, 814, 816, 821-823, 825, 826, 828, 829, 832, 834, 836, 844, 851, 856, 860, 861, 864, 867, 869, 871-873, 877-881, 886, 887, 891, 894, 897, 899, 901, 902, 904, 907, 912, 919, 920, 924, 925, 928, 937, 940, 941, 944, 947-949, 956, 959, 962, 968, 970, 975, 989, 998, 1000, 1002, 1007, 1012, 1014, 1016, 1017, 1020, 1022, 1027, 1037, 1041, 1043, 1044, 1046, 1052-1054, 1061, 1066, 1074, 1085, 1086, 1105, 1108, 1109, 1114, 1118.
- MASUIERS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 4, 36, 128, 131, 209-211, 219, 220, 365, 400.
- MESSES. — *Voyez* ANNIVERSAIRES.
- MEUBLES. — *Voyez* BATIMENTS.
- MONNAIES. — *Voyez* SOMMES D'ARGENT.
- MOULINS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 2, 34, 130, 160, 200, 215, 216, 233, 260, 263, 399, 532, 570, 585, 789-792, 909, 1093.
- NOMBRE DE RELIGIEUSES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 223, 224, 637, 1035, 1036.
- NOVALIA. — (Terres défrichées par l'abbaye). *Chartes* n<sup>os</sup> 32, 47, 70, 172, 1121, 1126. — *Voyez aussi* DIMES.
- OFFICIAL DE LIEGE (1). — *Chartes* n<sup>os</sup> 27, 182, 192, 213, 229, 230, 241, 273, 274, 421, 436, 437, 729, 738, 739, 804, 843, 845, 907, 963, 1002, 1115, 1117, 1121, 1126. — *Registres Archives de l'Etat*, n<sup>os</sup> 154-160.
- PAIES. — *Registres Archives de l'Etat* n<sup>os</sup> 142-146.
- PAINS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 19, 48, 949, 1000.
- PARTAGES. — *Charte* n<sup>o</sup> 627.
- PATRONAT D'EGLISES. — *Voyez* COLLATIONS DE CURES.
- PECHERIES. — *Charte* n<sup>o</sup> 34.
- PENSIONS VIAGERES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 78, 127, 135, 152, 162, 165, 202, 249, 287, 322, 492, 511, 522, 604, 606, 612, 668, 690, 775, 988, 1000, 1052.
- PITANCES ET INFIRMERIE. — *Chartes* n<sup>os</sup> 45, 62, 68, 78, 81, 110, 111, 123, 127, 152, 160, 174, 179, 228, 988.
- PLANS. — *Voyez* CARTES.

(1) Il ne s'agit que des chartes où l'Official de Liège n'est pas nominativement désigné. Pour les cas où le titulaire de l'emploi est cité, voyez notre table onomastique.

PLEGES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 274, 275, 585, 790, 846, 906, 1041.

PONTS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 130, 267.

PREBENDES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 511, 775, 989.

PRES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 34, 38, 40, 42, 73, 74, 80, 135, 137, 154, 177, 180, 186, 190, 204, 206, 207, 215, 216, 233, 235, 262, 263, 274, 288, 292, 295, 327, 338, 354, 355, 363, 375, 399, 431, 442, 454, 516, 519, 522, 523, 535, 542, 554, 595, 600, 616, 617, 627, 632, 638, 644, 673, 725, 749, 752, 770, 802, 805, 814, 824, 830, 856, 861, 863, 890, 940, 943, 948, 951, 953-955, 981, 988, 997, 1038, 1047, 1058, 1069, 1104.

PRESSOIRS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 53, 272, 356, 367, 509, 518, 541, 648, 814, 844, 859, 948, 983, 996, 1115.

PRIERES. — *Voyez* ANNIVERSAIRES.

PRIVILEGES, AUTORISATIONS, IMMUNITES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 25, 34, 52, 69, 71, 85, 86, 87, 90, 102, 130, 163, 196, 223, 232, 240, 271, 273, 299, 302, 618, 628, 637, 685, 691, 692, 738, 739, 767, 938, 971, 1019, 1030, 1036, 1039, 1049, 1062, 1091.

PRIX. — *Voyez* SOMMES D'ARGENT.

PROCES. — *Voyez* DIFFERENDS.

PROCURATIONS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 624, 638, 667, 706, 727. — *Voyez aussi* COMMISSIONS.

PROTECTION (accordée à l'abbaye). — *Chartes* n<sup>os</sup> 7-9, 58, 59, 64, 70, 625, 685, 718, 719, 738, 739, 783, 930.

PURGEMENTS DE SAISINES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 572, 574, 598, 608, 667, 673, 737, 762, 852, 853, 857, 858, 865, 869, 881, 891, 897, 900, 925, 947, 962, 965, 1086. — *Registre Coll. v. d. H.*, n<sup>o</sup> 303.

QUITTANCES. — *Registre Coll. v. d. H.*, n<sup>o</sup> 327. — *Liasses Archives de l'Etat*, n<sup>os</sup> 1 à 18.

RACHATS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 216, 230, 277, 402, 409, 427, 467, 751, 770, 808, 831, 840, 861, 867, 914, 941, 968, 969, 979, 990, 995, 996, 998, 1014, 1026, 1034, 1035, 1039, 1041-1044, 1046, 1048, 1051, 1053, 1057, 1065, 1066, 1068, 1069, 1083, 1093, 1125, 1132, 1133. — *Voyez aussi* : CENS ET RENTES REDIMIBLES.

RECETTES ET DEPENSES. — *Registres Archives de l'Etat*, n<sup>os</sup> 125 à 130, 141, 147-149. — *Registres Coll. V. d. H.*, n<sup>os</sup> 125 à 285, 316-326, 337, 338. — *Liasses Archives de l'Etat*, n<sup>os</sup> 20 et 21.

RECHARGES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 132, 246, 327, 330, 457, 503, 521, 548, 559, 557, 622, 634, 667, 872, 877.

RECORDS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 128, 234, 250-252, 267, 350, 375, 386, 387,

441, 464, 482, 514, 521, 543, 547, 575, 577, 608, 612, 660, 669, 744, 750, 752, 760, 770, 806, 812, 818, 831, 849, 861, 872, 887-889, 892, 898, 918, 1086.

REDEVANCES FEODALES. — *Charte* n° 148.

RELIEFS. — *Chartes* n°s 175, 188, 208, 222, 235, 243, 257, 258, 265, 268, 270, 282, 300, 316, 326, 333, 342, 349, 357, 364, 366, 367, 372, 382-384, 388, 390, 392, 396, 401, 414, 418, 419, 422, 424, 426, 431, 434, 439, 444, 445, 450, 451, 453, 461, 462, 464, 465, 470, 471, 474, 475, 478, 484, 493, 496, 499, 500-502, 504, 505, 508, 512, 515, 517, 526, 529, 531, 535, 537, 539, 543, 545, 546, 549, 552, 555, 556, 559, 575, 578, 583, 580, 592, 595-597, 608, 610, 611, 616, 617, 620, 633, 635, 639, 643, 655, 657, 664, 673, 684, 694, 695, 697, 701, 710, 715, 724, 725, 745, 754, 755, 758, 768, 770, 775, 785, 786, 802, 806, 812, 821, 823, 832, 834, 836, 856, 861, 868, 870, 871, 873, 876, 877, 883, 885-887, 890, 892, 898, 899, 913, 921, 924, 927, 932, 936, 944-947, 951-956, 967, 970, 1009, 1010, 1017, 1046, 1120, 1134, 1135. — *Registre Archives de l'Etat*, n° 9. — *Liasses Archives de l'Etat*, n°s 1 à 18. — DROITS DE RELIEF. — *Chartes* n°s 4, 14, 27, 88, 116, 142, 150, 151, 168, 184, 191, 198, 222, 244, 259, 272, 284, 309, 322, 323, 334, 356, 357, 360, 377, 382, 383, 389, 394, 398, 404, 410, 423, 436, 437, 440, 443, 451, 483, 486, 490, 491, 531, 537, 543, 552, 608, 620, 639, 710, 728, 746, 794, 812, 825, 867, 913, 975.

RENTES. — *Chartes* n°s 22, 26, 30, 38, 40, 57, 61, 62, 65, 73, 77, 78, 81, 84, 99, 105, 106, 123, 127, 135, 143, 152, 155, 160-162, 164, 165, 174, 179, 189, 200-202, 230, 234, 235, 239, 243, 249-252, 257, 258, 262, 263, 274, 278, 281, 286-288, 295-298, 303, 305, 306, 312, 318, 320, 322, 326, 333, 338-340, 343, 344, 347, 349, 352, 353, 363, 368-370, 374, 380, 381, 384, 390, 399, 411, 414-416, 420, 421, 424, 430-433, 438, 441, 442, 446, 450, 452, 454, 455, 457, 465, 467, 474, 476-479, 482, 492-495, 501-503, 505, 509, 511, 514, 516, 517, 520-522, 524-527, 532, 534, 539, 540, 549, 553-556, 558, 560, 563, 565, 567, 569-579, 583-585, 587, 591, 593, 596-598, 600, 601, 604, 606, 610, 612, 616, 619, 620, 622, 624, 627, 628, 631-635, 641-644, 646, 648, 651-653, 656, 657, 659, 660, 662, 666, 667, 669, 670, 672, 673, 675-678, 680, 682-684, 688-690, 694, 697, 699, 701, 702, 705, 712, 714, 720, 721, 725, 727, 730, 733, 735-737, 744-750, 752, 754-757, 760, 761, 763, 765, 768, 770, 773, 774, 776, 778-780, 786, 788, 789, 791-793, 798-800, 803, 805, 808, 814-819, 822, 828, 834, 840, 844, 846, 849, 850-853, 856, 857, 860, 861, 864, 865, 869, 870, 872, 873, 876-880, 883, 885, 891, 894-897, 899-901, 903, 906, 908-910, 912, 917, 918, 920, 925, 927, 931, 932, 934, 936, 937, 939, 941, 943, 944, 946-948, 950-955, 959, 962, 965, 967-969, 979, 980, 983, 984, 990, 995-997, 999, 1001,

1004, 1009-1011, 1013, 1015-1017, 1020, 1026, 1027, 1031, 1034, 1035, 1039, 1041-1057, 1059, 1067, 1068, 1070, 1072-1074, 1077, 1078, 1082, 1083, 1085, 1086, 1089, 1090, 1092, 1094, 1096, 1101-1104, 1106, 1108, 1110, 1115, 1118, 1123-1126, 1129, 1133-1135. — *Registres Archives de l'Etat*, n<sup>os</sup> 17 à 124, 143. — *Registres Coll. V. d. H.*, n<sup>os</sup> 1 à 124, 314, 333-336. — *Liasses Archives de l'Etat*, n<sup>os</sup> 1 à 18 et 21.

RENTES EN VIN. — *Chartes* n<sup>os</sup> 53, 140, 177, 204, 274, 300, 302, 368, 463, 468, 476, 479, 487, 489, 510, 528, 535, 540, 549, 564, 568, 584, 586, 595, 601, 634, 635, 638, 641, 648, 656, 715, 770, 778, 805, 813-815, 831, 853, 859, 878, 908, 917, 948, 984, 1015, 1016, 1018, 1019, 1031, 1070, 1112. — *Registre Archives de l'Etat*, n<sup>o</sup> 150. — *Registre Coll. V. d. H.*, n<sup>o</sup> 315.

RESCOSSES OU RETRAITS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 391, 409, 420, 435, 448, 667, 676, 733, 770, 859, 861.

SAISIES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 248, 286, 291, 341, 362, 375, 397, 457, 474, 481, 482, 503, 504, 509, 529, 550, 552, 598, 608, 621, 667, 686, 699, 700, 737, 750, 762, 812, 828, 852, 853, 857, 858, 865, 869, 891, 896, 897, 900, 907, 923, 925, 945, 947, 962, 965, 1086. — *Liasses Archives de l'Etat*, n<sup>os</sup> 1-19.

SERVITUDES. — *Voyez* DROITS D'USAGE.

SOMMES D'ARGENT. — *Chartes* n<sup>os</sup> 125, 194, 200, 209, 212, 213, 218, 228, 230, 277, 379, 430, 432, 467, 473, 480, 492, 511, 522, 541, 542, 553-555, 587, 594, 608, 620, 625, 629, 636, 642, 652, 653, 657, 666, 668, 676, 678, 696, 700, 702, 705, 707, 714, 726, 733, 734, 736, 748, 752, 764, 766, 770, 779, 794, 796, 798, 803, 806, 813, 814, 817, 819, 820, 824, 831, 843, 844, 848, 851, 853, 854, 859, 861, 863, 864, 866, 871, 879, 880, 882, 891, 894, 895, 900, 901, 903, 904, 909, 914, 917, 919, 920, 925, 927, 932, 941, 950, 965, 967-969, 979-981, 983, 990, 995, 996, 998, 1001, 1002, 1004, 1007, 1009-1014, 1016-1020, 1022, 1023, 1026, 1027, 1031, 1034, 1035, 1037, 1042-1049, 1051, 1053-1058, 1061, 1065-1067, 1069, 1071, 1073, 1074, 1077, 1078, 1082, 1083, 1085, 1086, 1089, 1090, 1093, 1094, 1098-1100, 1102-1104, 1106, 1108-1110, 1112, 1114, 1115, 1118-1120, 1123, 1125, 1129, 1132, 1133. — *Registres Coll. V. d. H.*, n<sup>os</sup> 328-330.

STOCKS. — *Registres Archives de l'Etat*, n<sup>os</sup> 161, 162, 167. — *Liasse Archives de l'Etat*, n<sup>o</sup> 21. — *Voyez aussi* CARTULAIRES.

STUITS. — *Voyez* BAUX.

SUCCESSIONS. — *Voyez* HERITAGES.

TERRES ALLODIALES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 11, 42, 44, 56, 82, 83, 92, 95, 104, 107, 109, 114, 115, 118-120, 134, 139, 143, 146, 153, 156, 157, 159,

161, 162, 170, 174, 176, 179, 185, 187, 188, 203, 225, 261, 283, 287, 292, 314, 315, 318, 319, 340, 344, 366, 408, 413, 419, 425, 469, 470, 530, 546, 562, 571, 630, 643, 664, 665, 672, 755, 785, 786, 868, 1098, 1099, 1134, 1135.

TERRES CENSALES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 22, 27, 28, 29, 30, 73, 84, 105, 106, 121, 123, 132, 133, 186, 192, 205, 214, 218, 226, 227, 239, 249, 258, 262, 270, 281, 285, 295, 307, 321, 342, 347, 358, 364, 368, 370, 374, 380, 386, 390, 411, 412, 414, 433, 435, 436, 441, 446, 465, 481, 493, 517, 518, 520, 522, 545, 591, 638.

TERRES FEODALES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 76, 77, 79, 110, 111, 148, 183, 184, 221, 265, 268, 278-280, 282, 381, 453, 475, 480, 661, 752, 775.

TERRES ET BIENS DONT LA NATURE N'EST PAS SUFFISAMMENT DETERMINEE. — *Chartes* n<sup>os</sup> 2, 13, 16, 21, 26, 34, 36, 38, 40, 43, 54, 57, 72, 74, 78-81, 90, 96-98, 100, 108, 112, 113, 122, 127, 135, 137, 138, 141, 154, 155, 158, 164, 165, 169, 175, 178, 181, 182, 189, 190, 201, 202, 212, 213, 231, 236, 243, 246, 257, 273, 274, 288, 301, 313, 320, 353, 375, 392, 416, 418, 420, 422, 424, 449, 450, 454, 462, 464, 466, 472, 474, 488, 492, 498, 502, 503, 508, 512, 522, 525, 529, 540, 542, 550, 551, 553-555, 558, 560, 565, 567, 569, 570, 577, 578, 581, 587, 590, 593, 595, 608, 609, 612, 616, 619, 627, 632, 633, 636, 637, 642, 644, 656, 659, 660, 662, 667, 673, 677, 681, 686, 688, 690, 695, 697, 703, 705, 712, 713, 716, 720, 721, 724, 725, 734, 747, 753, 755, 757, 761, 770, 778, 805, 806, 811, 812, 817, 818, 824, 828, 830, 844, 848, 849, 852, 855-858, 861, 863, 865, 866, 869, 892, 895, 896, 900, 911, 913, 921, 927, 931, 932, 934, 936, 943, 946, 953, 955, 965, 967, 969, 974, 980, 981, 990, 1004, 1035, 1046, 1047, 1050, 1054, 1055, 1058, 1059, 1066, 1071, 1077, 1080, 1085, 1086, 1095-1097, 1100, 1103, 1104, 1106, 1107, 1109, 1115, 1119, 1123, 1124, 1129, 1136.

TESTAMENTS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 81, 89, 99, 126, 160, 166, 167, 194, 243, 264, 270, 300, 333, 349, 367, 389, 401, 444, 445, 500, 516, 521, 522, 550, 810, 818, 860, 909, 1011, 1020, 1056, 1114.

TRANSPORTS. — *Chartes* n<sup>os</sup> 168, 214, 215, 221, 222, 225, 230, 231, 233, 234, 239, 245, 257, 260, 261, 263, 269, 281, 283, 285-287, 290, 291, 294, 307, 308, 318, 319, 324, 332, 340, 342-347, 351-353, 357, 358, 360, 364, 366, 367, 373, 377, 380, 381, 384, 386, 390, 394, 396, 401, 408, 413, 414, 416, 419, 422, 425, 426, 429, 433, 444, 445, 469, 470, 476, 487, 495, 498, 499, 510, 511, 514, 518, 526-528, 531, 534-536, 540, 544, 546, 555, 558-560, 562-565, 568, 569, 571, 575-577, 579, 583, 584, 586, 588, 590, 592, 597, 598, 608, 609, 612, 617, 629, 630, 632, 635, 636, 638, 641, 645, 651-653, 656, 669, 677, 680, 683, 689, 693, 697, 701, 707, 714, 715, 726, 730, 736, 747, 751, 757, 758, 760,



764, 770, 773, 780-793, 799, 800, 810, 816-820, 832, 834, 849, 852, 855, 856, 861, 871, 875, 876, 882, 887, 890, 894, 901, 902, 904, 918, 920, 924, 928, 929, 931, 932, 934, 936, 937, 941, 947, 948, 950, 959, 965, 967, 968, 974, 975, 980, 982, 984, 988-990, 995-997, 999-1002, 1004, 1007, 1009-1012, 1017, 1020, 1022, 1023, 1026, 1027, 1037, 1038, 1042-1049, 1051, 1052, 1054-1059, 1061, 1065-1067, 1069, 1070, 1073, 1074, 1077, 1078, 1083, 1085, 1089, 1090, 1092-1094, 1096, 1098-1100, 1103, 1104, 1106, 1109, 1110, 1112, 1114, 1118, 1120, 1123, 1125, 1129, 1132. — *Liasses Archives de l'Etat*, n<sup>os</sup> 1 à 18. — *Voyez aussi* DONATIONS et VENTES.

TRESCENS. — *Voyez* CENS ET RENTES.

USAGES. — *Voyez* DROITS D'USAGE.

USUFRUIT. — *Chartes* n<sup>os</sup> 13, 19, 21, 27, 30, 39, 54, 56, 57, 62, 74, 80, 93, 108, 110, 111, 123, 127, 141, 147, 165, 170, 198, 228, 258, 261, 300, 302, 348, 390, 394, 395, 419, 441, 443, 492, 521, 526, 527, 531, 570, 702, 707, 774, 802, 832, 851, 867, 890, 980, 983, 995, 998, 999, 1022, 1040, 1042, 1045, 1059, 1089, 1115.

VENTES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 20, 35, 44, 73, 109, 110, 127, 141, 161, 165, 202, 203, 218, 269, 377, 391, 402, 409, 420, 430, 463, 473, 480, 491, 525, 526, 534, 553, 587, 604, 606, 608, 610, 624, 628, 631, 642, 657, 659, 676, 678, 722, 725, 733, 734, 736, 748, 764, 766, 770, 776, 779, 788, 798, 803, 810, 811, 813, 817, 823, 824, 831, 843, 844, 846, 848, 850, 851, 854, 859, 861, 863, 864, 876, 879, 880, 890, 891, 895, 917, 919, 920, 939, 940, 981, 998, 1013-1017, 1019, 1031, 1034, 1053, 1071, 1085, 1089, 1102, 1103, 1108, 1115, 1117, 1120.

VENTES A REMERE. — *Voyez* CENS ET RENTES REDIMIBLES.

VIGNES. — *Chartes* n<sup>os</sup> 34, 53, 140, 144, 159, 228, 246, 256, 266, 300, 302, 360, 368, 388, 454, 463, 468, 476, 478, 479, 487, 489, 492, 509, 510, 522, 528, 575, 536, 540, 541, 542, 544, 549, 554, 556, 559, 564, 567, 568, 572, 584, 586, 598, 601, 617, 621, 627, 635, 638, 641, 648, 669, 689, 715, 760, 765, 770, 778, 788, 799, 803, 805, 813-815, 844, 849, 853-856, 859, 864, 875, 876, 878-880, 886, 908, 917, 925, 941, 947, 948, 959, 984, 996, 1000, 1001, 1009-1011, 1018, 1019, 1043-1045, 1089, 1092, 1112, 1115, 1117.

VISITEUR DE L'ABBAYE. — *Chartes* n<sup>os</sup> 9, 628, 691, 894, 974, 1049.



## TABLE ALPHABÉTIQUE

### DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

(Les chiffres renvoient aux pages.)

- AAZ, dépendance de Hermée, 26, 60, 115, 227, 307, 446, 562.  
ABBAYE (l'), cour à Melen, 537.  
ABBIE DE HAMBROUX, cour à Hambroux, 177.  
ABBIE DE WARNANT (Col-lart dit delle), 225.  
ABBIE ou ABIE (Goswin delle), 299, 314.  
ABBIE (Jean de l'), 510.  
ABEE, commune de l'arrond. de Huy (1), canton de Nandrin, 341, 346, 348.  
ABEE (Allard d'), homme de la Cour allodiale, 117, 125.  
ABEE (Jean d'), 342, 348.  
ABELINHAIE, aujourd'hui Noble-Haye. dépendance de Bol-land, 134.  
ABIE (Arnold del), 203.  
ABIE (Goswin delle), voyez Abbie.  
ABIE (Jean de l'), 255.  
ABIERMOLHEN, lieu-dit à Ougrée, 143.  
ABOLENS, dép. de Lens-Saint-Remi, 42, 343.  
ABONFOSSE, lieu-dit à Se-raing, 261.  
ABRION (Jean), 310, 311.  
ABRION (Jean), 529.  
ABRY (Jean), 316.  
ABSOLONNE le jeune (Jean), 269.  
ABSOLONNE le vieux (Jean), 269.
- ADAM, fils de Louis du Marché de Herve, 135.  
ADAM de MONT (Pirar), 334.  
ADAN (Henes), clerc, 291.  
ADAN (al busket), lieu-dit à Freloux, 258, 259.  
ADILLE, mère de Fastré Pirkelos, 152.  
ADILLE, fille de Hélin de Faimmes, 393.  
ADILLE, fille de Jean Costant, 106, 107.  
ADOLPHE de NASSAU, empereur d'Allemagne, 11, 125.  
ADRIEN, fils de Guil. Bex, 540.  
AGNES de POUSSEUR, abbesse du Val-Benoit. Voyez Pousseur.  
AGNES, 120.  
AGNES de LIEGE, 17.  
AGNES, dite "li Precheresse", 146.  
AGNES, femme de Hamevaus de Boirs, 183.  
AGNES, femme de Mathieu, 537.  
AGNES, femme de Jean Sutor de la Sauvenière, 16, 103, 105.  
AGNES, femme de Jean Wilkar de Fooz, 244.  
AGNES, fille de Gilles Simon de Fausne, 420.  
AGNES, fille de Henri de Fléron, 499, 500.  
AGNES, fille de Hubert Corbeau d'Awans, 122.  
AGNES, fille de Jean de Tryna, 296, 297.

(1) Lorsque nous ne donnons point l'indication du nom de la province, il s'agit de celle de Liège.

- AGNES, fille d'Olivier de Marneffe, 425.  
AGNES, fille de Philippe de Pousseur, religieuse au Val-Benoît, 410.  
AGNES, fille de Quentin de Thuin, religieuse au Val-Benoît, 31, 391, 393.  
AGNES, sœur d'Arnoul le prêtre de Faimés, 94, 95.  
AGNES, veuve de Collart Moulhet, 310, 313.  
AGNES, veuve de Gauthier de Saulcy, 473.  
AGNES, veuve de Jean Homois de Pré, 160.  
AGNES, veuve de Léonard Stas, 361.  
AGNES, veuve de Stassin de Mollinvaulx, 390.  
AGEN (Rodolphe, évêque d'), 49.  
AGIER, 51.  
AGIMONT, *Agymont*, lieu-dit à Liège, 178, 202, 218, 294, 387.  
AGULE, veuve de Jacquemin Festeaul, 160.  
AGYMONT, voyez Agimont.  
AIENEFTE (Herman d'), prieur des Frères-Prêcheurs, 196.  
AIEZ, aujourd'hui St-Jean-d'Acres, 97.  
AIGLE (maison de l'—, à Liège), 257.  
AIGLE (Elyas del), voyez le nom suivant, 89.  
AILE (Elyas del), peut-être le même personnage que Elyas del Aigle, 101, 106, 107.  
AINGE (Baudouin de l'), 546.  
AIX-LA-CHAPELLE, ville de la Prusse Rhénane, 342, 419, 522.  
AITRE (François de l'), 510, 542.  
AITRE (Pirot de l'), 273.  
AITRE (Simon dit del), 135.  
ALARD, 58.  
ALARD (maître — le notaire), 104, 112, 115, 120, 121, 123.  
ALARD, fils de Godefryn Quarma, 226.  
ALBERT, convers du Val-Benoît, 111.  
ALBERT (Vincent), échevin d'Ougnée et Sclessin, 394.  
ALBRAN, le Sellier, 153.  
ALBRY le jeune (Jean), 400, 401.  
ALDENROEDE, *Audenroye, Auderoide*, (Mathieu d'), 25, 186, 187, 196, 197, 200, 204, 209, 229.  
ALEWOTTE, *Alwotte*, (Jean), homme de la Cour allodiale, 183, 187, 190, 201, 212.  
ALEXANDRE IV, pape, 14, 15, 63, 86, 87, 129.  
ALEXANDRE, curé de Saint-Christophe à Liège, 298.  
ALEXANDRE, avoué d'Heurele-Romain, 16, 120.  
ALEXANDRE de SAINT-SERVAIS, chevalier, 17.  
ALEXANDRE, chevalier de Beyne, 83.  
ALEXANDRE, fils de Jean Jamijn, 340.  
ALEXANDRE, fils de Renard de Bombaye, 351.  
ALEXANDRE, frère d'Arnold de Bombaye, 368.  
ALEXANDRE (docteur), 41.  
ALEYDE, femme de Jean Gérard de Wassayge, 382.  
AL EYWE de MOLINS (Jean), 202, 203.  
ALIPIADE, religieuse du Val-Benoît, 87.  
ALKEN (Henri d'), chanoine de la Cathédrale de Liège, 271, 272.  
ALLÈC (Walther), curé de Grand-Hallet, 231.  
ALLEMAGNE, 47, 582.  
ALLEUR, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 50, 164, 175, 177, 182, 185, 222, 233, 285, 323, 324, 373, 456, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 562, 576.  
ALLEUR (Gilles d'), frère de l'hôpital St-Christophe, à Liège, 157, 171, 175.  
ALLEUR dit de Hambroux (Gillon d'), 171.  
ALLEUR (Herman d'), homme de la Cour allodiale, 212.  
ALLEUR (Idé d'), 17.  
ALLEUR (Jean d'), prieur du couvent des Ecoliers, à Liège, 182.  
ALLEUR (Lambert d'), 201, 211, 222.  
ALMARIC, chantre de la Cathédrale de Liège, 58.  
ALUENFOSSE (en), lieu-dit à Hombroux, 121.  
ALWOTTE, voyez Alewotte.  
AMAIN, voyez Amay.  
AMAND, chanoine de Liège, 70.  
AMAY, *Amain*, commune de l'arr. et du canton de Huy, 184, 241, 247, 317, 324, 325, 576.

- AMBRESIN, commune de l'arr. de Waremme, canton d'Avennes, 173.
- AMEILE (en le fosse et sur le fossait), lieu-dit en Pierreuse, à Liège, 367.
- AMEIL, doyen de Saint-Denis à Liège, 109.
- AMEIL, fils d'Ameile de Velroux, 359.
- AMERCŒUR, voyez Pont d'Amercœur.
- AMOR (drier), lieu-dit à Heure-le-Romain, 260.
- AMRY, dép. d'Heure-le-Romain, 180, 190, 227, 228, 286, 320, 328, 329, 366, 372, 547, 554, 576.
- AMRY (Collin d'), 208.
- ANAGNI, ville d'Italie, 86.
- ANCKE (delle), hôtel derrière l'église St-Denis, à Liège, 293.
- ANDENNE, commune de l'arr. de Namur, chef-lieu de canton, 488, 504.
- ANDRE, chapelain de St-Lambert, 198.
- ANDRE (Jean), 344.
- ANDRE, fils de Piron Pied d'Argent, 496.
- ANDRE, fils de Mathonet de Flémalle, 216.
- ANDRYMONT (demoiselle d'), 297.
- ANGELO (Jean), 119.
- ANGLES, lieu-dit à Vivegnis, 290.
- ANGLETERRE, 281.
- ANGLEUR, commune de l'arr. et du canton de Liège, 205, 207, 340, 406, 465, 476, 490, 491, 523, 555, 556, 560, 576, 580.
- ANGLEUR (Hanins ou Haniere ou Jean d'), 106, 114, 119.
- ANGLEUR (Jean Rennechon dit d'), 355.
- ANGLICUS (Nicolas), 64.
- ANIXHE, dép. de Fexhe-Slins, 339, 340, 343.
- ANIXHE (Gilles d'), 231.
- ANIXHE (Giloteaul d'), 343.
- ANIXHE (Jean "li Cerirs" d'), échevin de Liège, 99, 101, 107, 108, 109.
- ANIXHE (Thierry d'), homme de la Cour allodiale, 211.
- ANIXHE (Wauthier d'), homme de la Cour allodiale, 211.
- ANNIX ("sur rual d'"), lieu-dit à Villers-St-Siméon, 367.
- ANNE, fille d'Amele dit Mélar, 124.
- ANNE, fille de Catherine Daxhe, 506.
- ANNE, fille de Georges de Fer, 532.
- ANNE, fille de Henrard Philippet, 507.
- ANNE, fille de Jean de Presseux, 546.
- ANNE, fille de Jean Jamar, 487, 512.
- ANNE, fille de Mathieu de Gomsée, 513.
- ANNE, fille de Tilman Muisis le jeune, 462.
- ANNE, fille de feu Toussaint Jamollet, 484.
- ANNE, femme de Henrard Philippet de Visé, 496, 504, 507, 508.
- ANNE, sœur de Jean Boileau, 135.
- ANNEIS (Jean li), 175.
- ANNOIS (en), lieu-dit à Fléron, 282.
- ANS, commune de l'arr. et du canton de Liège, 6, 13, 54, 63, 79, 91, 142, 170, 186, 187, 193, 194, 213, 300, 322, 388, 390, 408, 409, 448, 478, 552, 553, 576.
- ANS (archidiacre d'), 54.
- ANS (Henri d'), 54, 57.
- ANS (Piercot d'), 170.
- ANS (Raes d'), homme de la Cour allodiale, 36, 439.
- ANSELME, chroniqueur liégeois, 4.
- ANSELME, 109.
- ANSELME, 111.
- ANSERIC, archidiacre, 72.
- ANSIAUX D'AVENNES (père de Goffard), 226.
- ANSON RUWE, ("le moyenne"), rue à Liège, 339.
- ANTE (Colons li), homme de la Cour allodiale, 131.
- ANTHEIT, commune de l'arrondissement et du canton de Huy, 45.
- ANTHISNES, commune de l'arrondissement de Huy, canton de Nandrin, 552.
- ANTHISNES (Jean d'), 442, 443.

- ANTHISNES (Lambert d'), 208.  
ANTOINE, chevalier de Momalle, 75.  
ANTOINE, marchand de bêtes, 100.  
ANTOINE LE CUVELIER DE FLEMALLE, 287.  
ANTOINE, fils d'Antoine Frankotte, 472.  
ANTOINE, fils de Guillaume le Salveur, 419.  
ANTOINE, fils de Jean Heynekin, 320.  
ANTOINE, fils Petrihos, 329.  
ANTOING (Hellin d'), chantre de la Cathédrale de Liège, 144.  
ANVERS, chef-lieu de province, 162, 367.  
ANVERS (Péronne d'), religieux du Val-Benoît, 412.  
APOTRES (église des), à Cologne, 37.  
APPARENS (Baudouin li), homme de la Cour allodiale, 97.  
ARBALESTRIER (l') de Villers, père de Libert, 149.  
ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'), 17.  
ARDANTYER (en), lieu-dit à Montegnée, 292.  
ARDENNE (Jean d'), 208.  
ARDENNE (Yde d'), 236.  
ARDONCOUR, dép. de Melen, 41, 62, 80, 98, 99.  
ARDONCOUR (Wibert d'), 80.  
ARENBERCH (comte d'), 393.  
ARDRE (seigneur d'), 40.  
ARGENTON (abbaye d'), 84.  
ARNOLD DE SAINT-LAURENT, *Arnus de Sains Lorent*, *Arnuls de Sain Lorent*, rue de Liège, 232, 238, 239, 241, 253, 384.  
ARNOLD, abbé de Gembloux, 367.  
ARNOUL, abbé du Val-Saint-Lambert, 84, 98.  
ARNOLD, prévôt de l'église des Apôtres, à Cologne, 37.  
ARNOLD de ROSEN, doyen de Huy, 45.  
ARNOLD, prêtre, 55.  
ARNOUL, prêtre de Faimés, chapelain à Jenefte, 15, 94, 95, 100, 102.  
ARNOUL, chapelain de la crypte de St-Pierre, à Liège, 103, 104.  
ARNOLD, le clerc, 100.  
ARNOLD, convers du Val-Benoît, 120, 123, 125, 128, 152.  
ARNOUL, seigneur d'Elsloo, 53, 54, 67.  
ARNOUL, fils d'Arnoul, seigneur d'Elsloo, 67, 68.  
ARNOUL, fils de la dame de Berlo, 405.  
ARNOLD, fils de Henri Clarisse, 171.  
ARNOLD, fils de Jean Heynekin, 320.  
ARNOLD, fils de Jean de Boix, 346.  
ARNOLD, fils de Jean de Rogereez, 213.  
ARNOLD, fils de Renard de Bombaye, 351.  
ARNOLD, fils de Simon de Ramet, 223.  
ARNOLD, fils de Thomas del Leur de Barchon, 402, 426, 457.  
ARNOLD, fils de Thomas Lorent, 423.  
ARNOLDI DE SAINT-LAURENT (Jean), notaire, 180.  
ARNOLD, frère de Baudouin le voué de Verviers, 139.  
ARTE le jeune (Jean), 282.  
ASSISE, ville d'Italie, 63.  
ASTENOIR, voyez Esneux.  
ASTAROT (Jean dit), homme de la Cour allodiale, 159.  
ATHIN (Guillaume d'), 296, 402.  
ATHIN (Jean d'), 31, 168, 402.  
ATHIN (Jeanne d'), 296.  
ATHIN (Wauthier d'), 31, 402.  
ATRIVE, dép. d'Avin-en-Hesbaye, 152, 173, 260.  
ATRIVE (Clarenbas d'), 173.  
AUBEL, commune de l'arr. de Verviers, chef-lieu de canton, 129.  
AUDENROIDE, voyez Aldenroede.  
AUDENROYE, voyez Aldenroede.  
AUFLIZE (dame), 225.  
AUGUSTINS (les Frères), à Maestricht, 234.  
AULNE, abbaye de l'ordre de Citeaux, province de Hainaut, arr. et canton de Thuin, 76, 334, 397, 407.  
AULNE (abbé d'), 112, 386.  
AUQUES (Lyerne), 159.  
AUTEIT, voyez Othée.

- AUTRICHE (archiduc d'), 29, 31, 343, 344, 354.  
AVAIN, femme d'Allard le Pesseur, 114.  
AVENNES, Avennes sur Méhaigne, commune de l'arr. de Waremme, chef-lieu de canton, 201, 216, 225.  
AVENNES (Jean d'), homme de la Cour allodiale, 124.  
AVEROIT, voyez Avroy.  
AVEUGLES, ruelle à Liège, 396.  
AVIGNON, ville de France, 154, 162, 465.  
AVIN - EN - HESBAYE, comm. de l'arr. de Waremme, canton d'Avennes, 207.  
AVIN (madame d'), 207.  
AVIN (Guillaume d'), 260.  
AVIN (Philippard d'), 260.  
AVINS-EN-CONDROZ, comm. de l'arr. et canton de Huy, 40.  
AVIONPUITS, *Awelhonpuiche*, *Awilhonpuiche*, (Cunard d'), 155.  
AVIONPUITS (Gilles d'), 158, 191, 198.  
AVIPONT (Jeanne d'), religieuse du Val-Benoît, 234.  
AVREU, voyez Avroy.  
AVROY, *Averoit*, *Avreu*, dép. de Liège, 45, 164, 170, 172, 214, 252, 255, 277, 279, 297, 298, 300, 301, 378, 379, 387, 399, 400, 449, 451, 460, 473, 476, 576.  
AVROY (rivière d'), 239, 309.  
AWAILHE (Thierry de), homme de la Cour allodiale, 314.  
AWANS, *Awans - en - Hesbaing*, commune de l'arrondissement de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 148, 149, 414, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 576, 579.  
AWANS (Collart d'), 497.  
AWANS (Corbeau d'), chevalier, 106, 107.  
AWANS (Guillaume d'), chevalier, 89, 101.  
AWANS (Hubert Corbeau d'), chevalier, 122.  
AWANS (Jean d'), homme de la Cour allodiale, 142.  
AWEAULX (aux), lieu-dit à Viernay, 346.  
AWELHONPUICHE, voyez Avionpuits.  
AWILHONPUICHE, voyez Avionpuits.  
AWIR (sour le riwe d'), lieu-dit à Liège, 249.  
AWIRS, lieu-dit de Liège, 249.  
AWIRS, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 158, 217.  
AWIRS (Gautier des), 58.  
AYNES (Jean dit li), chevalier, 83.  
AYENEUX, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 347, 576.  
AYENEUX (Gerlache d'), maire de Soiron, 249.  
AYENEUX (Jean de Fléron dit d'), écuyer, 171.  
AYENEUX (Wathier d'), homme de la Cour allodiale, 99.  
B., abbé du Val-Dieu, 84.  
BACHELERS de SAÏVE (Bastien), homme de la Cour allodiale, 100.  
BACHELEIR (N.), secrétaire de la Cour allodiale, 183.  
BACHELEIR (Collard), homme de la Cour allodiale, 185, 192, 199, 213.  
BACHELIER (Goffinet), homme de la Cour allodiale, 183.  
BACKERACK (André de), 449, 462.  
BACKERACK (Jean André), 451, 453.  
BACHENGUE, voyez Bassenge.  
BADAIR (Nihons de), 239.  
BADART ("ruelle de"), lieu-dit à Fragnée, 454.  
BADDOU, *Badut*, (Lambert), curé d'Heure-le-Romain, 242, 255, 306.  
BADECHON, (Jacquemin), compteur du Val-Benoît, 473.  
BADECON, le varlet des échivins, 90.  
BADES (Baudouin), homme de la Cour allodiale, 136.  
BAERE (Jean delle), maître pour le temps de Liège, 209.  
BADON de XHENDREMAEL, (Jean), 515.  
BADUT, voyez Baddou.  
BAICHE (delle), lieu-dit à Scles-sin, 514.  
BAICHE (Adille delle), 351, 404.  
BAICHES (Guillaume des), damoiseau, 443.

- BAILHIER de FLEMALLE-GRANDE (Gérard, dit), 319.  
 BAILLIET (Guillaume le), 442.  
 BALSUL (Nicolas de), 87.  
 BAIRE (madame de le), 263.  
 BALAIZE (Jean), 448.  
 BALHIR (Jean le), homme de la Cour allodiale, 172.  
 BALIN ou WALIN, prieur des Augustins du Val-Benoît, 9.  
 BALLANCES (des), maison à Liège, 440.  
 BALLANCES (Lambert des), 281.  
 BALENFOSSE, lieu-dit à Amiry, 199.  
 BALTHAZAR, le meunier, 477, 502, 513, 514.  
 BANNER (Pascal le), 490.  
 BARBE, femme d'Arnold du Bou, 500.  
 BARBE, fille de Maitrehomme, 513.  
 BARBE, sœur de Jean Grégoire le Molinier, 456.  
 BARBE, belle-sœur de Mathieu Martin, 520.  
 BARBE D'OR (delle), maison à Liège, 454.  
 BARBE DOIR (Jean de Bombay, dit dele), 361.  
 BARBEAL (Renkin de Kemexhe, dit le), 307, 314.  
 BARBIER (Jean), procureur du Val-Benoît, 549.  
 BARCHE (alle), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 351.  
 BARCHON (Arnoul de), père et fils, 201.  
 BARCHON, dit delle Grevesche (Arnold de), 347.  
 BARCHON (Arnold de), religieux au Val-Benoît, 426, 432, 436, 447, 448, 449, 455.  
 BARCHON (Bodechon de), 136.  
 BARCHON (Jear de), 500.  
 BARE (Jean delle), le jeune, 270, 271.  
 BARE de CIPILET (famille), 42.  
 BARE (Fastré), chanoine de St-Paul, à Liège, 205, 210.  
 BAREIT (Fastré), de Fexhe, 258, 259.  
 BARE SÜRLET (Fastré), seigneur de Chokier, homme de la Cour allodiale, 406, 407.  
 BARE de VOROUX (Hubin), écuyer, 199.  
 BAREIT (*Baré*) de WEYS, *W'eis, W'ez* (Jean), maire en féauté de la Cour allodiale, 237, 240, 242, 245, 247.  
 BAREIT de WEIS (Jean), le jeune, homme de la Cour allodiale, 270, 272.  
 BAREÏS (couvent des), carmes déchaussés, à Liège, 127.  
 BARNABE, fils de Jean Guillaume de Fléron, 467, 499, 500.  
 BARTHELEMY, fils d'Ysabelle Lotteal, 251.  
 BARTHOLDUS (Stéphane), vicaire perpétuel de St-Adalbert, à Liège, 428.  
 BASSENGE, *Bachengue*, commune de l'arr. de Tongres, canton de Sichen-Sussen-Bur-ré, province de Limbourg, 306.  
 BASSENGE (Guillaume de), 542.  
 BASSENGE (Simon Hoerrea, dit de), 541, 542.  
 BASSES (Jean), 94.  
 BASSIN ou BAZIEN (Laurent), 255, 263, 265, 277.  
 BASTIN (Léonard), 449.  
 BASTENIRE (Jean le), moine du Val-St-Lambert, 227.  
 BAS-THIERNESSE, dép. d'Angleur, 107, 140.  
 BASTIN, 228.  
 BASTIN (la fille de), 228.  
 BASTIN (Jean), 475.  
 BAUDECHON (Jacquemin), avantparlier, 328.  
 BAUDOIN, prévôt de St-Gilles, à Liège, 121.  
 BAUDOIN, chanoine de St-Martin, à Liège, 86.  
 BAUDOIN, frère-convers de Robermont, 54.  
 BAUDOIN de SCLAIN, prêtre, 54.  
 BAUDOIN, 64.  
 BAUDOIN, chevalier, voué de Fléron, 90.  
 BAUDOIN de LIMONT, 72.  
 BAUDOIN, fils d'Amele dit Mélar, 124.  
 BAUDOIN, fils de Baudouin de Saint-Servais, 217.  
 BAUDOIN, fils de Baudouin de Fosses, 75.  
 BAUDOIN, fils de Jean de Magnée, 435, 446.  
 BAVIERE (Ferdinand de), évêque de Liège, 41.



- BAVIÈRE (Jean, duc en), 238.  
 BAVIÈRE (Maximilien - Henri de), coadjuteur de l'évêque de Liège, 41.  
 BAVIÈRE (Ysabeau de), 351.  
 BAWIER (Jean le), 574.  
 BAWINGNEE ou BAWEIN - GNEE (Collard de), 254, 257.  
 BAYNE (Renchon de), 455.  
 BAZIEN, voyez Bassin.  
 BAZIEN (Catherine), 255.  
 BEACLERS, *Beausclers*, (Goffin le), homme de la Cour allodiale, 137, 142.  
 BEAL (Hane le) (1), 316.  
 BEAL DELLE CHANGE (Gil lon le), seigneur, 127.  
 BEALDERIER, lieu-dit à Amry, 228.  
 BEALMONT, *Bealmont*, *Beal-mont*, lieu-dit près du Val-Benoît, 298, 315, 338, 398, 400, 430, 444, 445, 470, 509.  
 BEALTRY (Johan), 417.  
 BEALRIWE (Maroie), 401.  
 BEAMONT, voyez Bealmont.  
 BEANKEN (Jaspar de), 369.  
 BEAFAY, voyez Beaufays.  
 BEATRICE de SAME, neuvième abbesse du Val-Benoît, 18.  
 BEATRICE, abbesse de Robermont, 77.  
 BEATRICE, religieuse du Val-Benoît, 133.  
 BEATRICE, veuve de Georges de Grâce, 508.  
 BEATRICE, veuve de Rigaud, chevalier de Lexhy, 56.  
 BEATRICE, fille de Gatre del Tyge, 134.  
 BEATRICE, fille de Guillaume des Baiches, 443.  
 BEATRICE, fille de Roland de Lieze, 532.  
 BEATRICE, sœur de Gude et de Jutte, 126.  
 BEATRICE, sœur de Jean de Houffalize, 264.  
 BEATRICE, belle-sœur de Rennechon de Jupille, 113.  
 BEAUFAYS, *Beafay*, (monastère de), 5, 55, 58, 462, 576.  
 BEAUFAYS (Denis de), 262.  
 BEAUFRAIPONT (le seigneur de), 210.  
 BEAUFRAIPONT (Jean de), 300.  
 BEAUMONT, voyez Bealmont.  
 BEAUMONT (l'avoué de), 113.  
 BEAUREPART (abbaye de), 263.  
 BEAUREPART (abbé de), 19, 151.  
 BEAUREWARD, lieu-dit à Fexhe-lez-Slins, 543.  
 BEAURIEUX, dép. d'Heure-le-Romain, 471, 576.  
 BEAURIEUX (François de), 479.  
 BEAURIEU (Gauthier de), 239, 253, 276.  
 BEAURIEU (Gilles de), 384.  
 BEAURIEU (J. de), notaire, 358.  
 BEAURIEU (messire Rigaud de), chevalier, 115.  
 BEAUSCLERS, voyez Beaclers.  
 BEAWIERES, voyez Bavière.  
 BECHE (Robert de), frère-mineur, 88.  
 BECHU (Ogier de Leett, dit le), 361.  
 BÉCHUT D'HEURE (Collart Pagnon le), 320.  
 BECHUT (Henri le), homme de la Cour allodiale, 314, 324.  
 BÉCHOÏT (ens enclouse le), lieu-dit à Heure-le-Romain, 471.  
 BEEFE, paroisse du Concile d'Ouffet, 409.  
 BEGHINNE (Jean), 387.  
 BEGUINES de Liège, 127.  
 BEGUINES de Saint-Antoine lcz-Liège, 534.  
 BEHO (a), lieu-dit à Oupeye, 195.  
 BEHOL (vignes de), 472.  
 BEIRS (Jean de), 211.  
 BEL (Jean le), chanoine de St-Jean à Liège, 173.  
 BÉL (Henri le), chevalier, 162.  
 BÉL (Jean le), chanoine de St-Lambert à Liège, 163, 173.  
 BELLAIRE, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 13, 79, 107, 150, 174, 221, 236, 292.  
 BELLAIRE (les prés de), lieu-dit à Jupille et Fléron, 150, 334.  
 BELLAIRE (Louis de), 403.  
 BELICK (Gérard), 476.  
 BELIER (Jean le), homme de la Cour allodiale, 302.  
 BELLE AL JOUR (houillère dite), 174.

- BELLE ARMEIT (Jacquemin), 223.  
BELLE ARMÉE (Jacquemin), 574.  
BELLE DAME (le), mère de Mathieu, 164.  
BELLEFROID (Guillaume de), homme de la Cour allodiale, 209, 307.  
BELLERBUYS (Thierry). 467.  
BELLITRE (Jean), marguillier d'Ougnée, 327.  
BELLO MONTE (H. de), archidiacre, 70.  
BENEDICTINES, couvent à Avroy, 45.  
BENEUMONT, *Benoymont*, lieu-dit près du Val-Benoît, 302, 304, 344.  
BENGAMMIN (Jean), homme de la Cour allodiale, 172, 173.  
BENOIT XI, pape, 18.  
BENOIT XII, pape, 20.  
BENOIT, receveur de l'hôpital de St-Christophe, à Liège, 157.  
BENOITE, femme de Martin de Bermonbèche, 57.  
BENOYMONT, voyez Beneumont.  
BEREINS (Hélin), homme de la Cour allodiale, 104.  
BERG-LEZ-TONGRES, commune du canton et de l'arr. de Tongres, province de Limbourg, 578.  
BERGHES (Corneille de), évêque de Liège, 450.  
BERGLERS, commune de l'arr. et du canton de Waremmé, 173, 233, 480, 488, 504, 525, 577.  
BERGILERS (Oude de), 268.  
BERLEUR, dép. de Grâce-Berleur, 241.  
BERLIER (André le), 434.  
BERLIER (Jean le), homme de la Cour allodiale, 406, 407.  
BERLIÈRE (dom Ursmer), 5, 6, 27, 28.  
BERLO (famille de), 32, 40.  
BERLO (Antoinette de), 40.  
BERLO (Arnold de), écuyer, 337.  
BERLO (Arnold de), 467, 486, 487, 516.  
BERLOZ (Baudouin le Bokeal de), 200.  
BERLO (Charles de), seigneur d'Ougnée et Sclessin, 37, 531, 535, 536, 538, 544.  
BERLO (Fakard de), chevalier, 95.  
BERLOZ (Fastrard de), chevalier, 72.  
BERLO (Florent, baron de), 548.  
BERLOZ (Gérard de), chevalier, 121.  
BERLOZ (Guillaume de), chevalier, 351.  
BERLOZ (Hugues de), frère-mineur à Liège, 88.  
BERLO (Jean), marchand, 481.  
BERLO (Jean de), seigneur de Brus, etc., 32.  
BERLOZ (Jean de), seigneur de Sclessin, 469.  
BERLO (Jean de), capitaine, 548.  
BERLO (Jean de), 563.  
BERLO ou de BRUS (Jeanne de), vingt-sixième abbesse du Val-Benoît, 32, 34, 442, 450, 454, 457, 458, 481.  
BERLOZ (Raes de), avoué de Sclessin, 167, 205.  
BERLOZ (Raes de), 331.  
BERLO (la dame de), 405, 413.  
BERMONBECHE (Martin de), 57.  
BERNALMONT, dép. de Vottem, 130.  
BERNALMONT (Mgr Jean de), homme de la Cour allodiale, 109.  
BERNALMONT (Jean de), 284.  
BERNARD (rue du) à Liège, 430.  
BERNAR (Jean de), homme de la Cour allodiale, 133.  
BERRART (Alexandre), échevin de Liège, 313.  
BERSEE, aujourd'hui Berzée, commune de l'arr. de Philippeville, canton de Walcourt, province de Namur, 32.  
BERSES, échevin de Liège, 205.  
BERSUS (Jean), homme de la Cour allodiale, 94.  
BERTHELINE, femme de Jean des Vingnes, 534.  
BERTHELINE, fille de Jean des Vingnes, 534.  
BERTHOLET, 436.  
BERTIER (André le), seigneur de Saive, 364.  
BERTINHEVE (Arnoul de), 291.  
BERTRAND (Jean), varlet des Retondeurs, à Liège, 361.

- BERTOLES, fils de Piron d'O-seaul, 236.
- BERTUN, probablement une erreur de copiste pour Breuc=Bressoux, commune de Farr. et du canton de Liège, 13, 79.
- BERUWIER ou BERWIER (André le), homme de la Cour allodiale, 237, 240, 242, 245, 270.
- BERUWIR DEL YLE (Jean), 161, 165.
- BERUWIER ou BERWIER (Piron de), 231, 243, 264, 275, 280.
- BERWETTÉS (desseure le voie des), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 430.
- BERWIER, voyez Beruwier.
- BERWIR (Catherine le), veuve de Gauthier de Flémalle et de L. Xhodeweaul, 311, 312, 313, 319, 320.
- BERWIER (Clémence le), 366.
- BERWIER dit delle Croisette (Collard), 257, 258.
- BERWIER (Guillaume le), 281.
- BERWIER (Maroie le), 262.
- BERWIER (Simon le), 281.
- BERZEE, voyez Bersée.
- BESCELA, 54, 57.
- BETHUNE, 575.
- BEUKEN (Godefroid), 484.
- BEYNE = Beyne - Heusay, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 13, 24, 79, 81, 110, 120, 187, 190, 191, 450, 522, 556, 560, 577.
- BEYNE (Alexandre, chevalier de), 83.
- BEYNE (Hannekin de), 191.
- BEYNE (Jean de), bourgmestre de Liège, 522.
- BEYNE (Jean de), ardoisier, 454.
- BEYNE (Walthère de), 83.
- BEX (Guillaume), 540.
- BEX (Jean), 540.
- BIBON (Lambert), homme de la Cour allodiale, 299, 307.
- BIDAR en MARIHAIE, lieu-dit à Tainier, 438.
- BIERCE (Léonard), 262.
- BIERLEUSSE (Jean dit), 349.
- BIERNAR (l'aumône de), 385.
- BIERNAR (Gilles de), 278.
- BIERNAR (Jean de), homme de la Cour allodiale, 192.
- BIERSET, commune de l'arr. de Liège, canton de Hologneau-Pierres, 359, 402, 416, 417, 425.
- BIERSET (Collart de), 261.
- BIERSET (François de), homme de la Cour allodiale, 222.
- BIERSET (François de), homme de la Cour allodiale, 270.
- BIERSET (Gérard de), homme de la Cour allodiale, 125.
- BIERSET (Guillaume de), homme de la Cour allodiale, 145.
- BIERSET (Hanas de), homme de la Cour allodiale, 154.
- BIERSET (Jacquemin de), compteur du Val-Benoît, 247, 251, 256, 258, 260, 261, 264, 265, 267, 270, 271, 272, 273.
- BIERSES (Jean dit "li Oncles de"), 226.
- BIERSET (Jean de), frère de François de Bierset, 222.
- BIERSET (Jean de), homme de la Cour allodiale, 299, 307, 314, 324, 343, 347, 354, 359.
- BIERSET (Thierry de), homme de la Cour allodiale, 222.
- BIERSET (Thierry Pannée de), procureur du Val-Benoît, 234, 237, 243, 246, 248, 253.
- BIERSET (Thierry Pannée de), homme de la Cour allodiale, 145.
- BIERSET (maître Warnier de), 263.
- BIERTHOUL, fils de Renard Tholet, 272.
- BIERTHE de SLINS (Lambert), 252.
- BIETLOT (Paul), chanoine de St-Martin, à Liège, 530.
- BLINET dit le Gas (Jean), 481.
- BIOSPOR, lieu-dit à Breust, 550.
- BITLE, lieu-dit à Breust, 550.
- BLALOOZ (Abraham de), chanteur à Liège, 175.
- BLANC MOUTON, maison à Liège, 401, 439, 441.
- BLANGI (Collart Jacquemin dit), 470.
- BLANPAIN (Reton), 317.
- BLAVIER (Arnold le), échevin de Liège, 431, 439.
- BLAVIER (Agnès le), 27.
- BLAVIER (Henri de), chanoine de St-Denis, à Liège 192.
- BLAVIER (Jean le), 335.

- BLEHEN, dép. de Lens-Saint-Remi, 121, 431, 468.
- BLEHEN (Gauthier de), 374, 409, 410.
- BLEHEN (Gauthier de), le jeune, 431, 468.
- BLEHEN (Godefroid de), chevalier, 152.
- BLEHEN (Nicolas de), 121.
- BLEHEN (Stassin de), 281.
- BLERET, commune de l'arr. et du canton de Waremme, 6, 221, 288, 391, 555, 556, 560, 577.
- BLERET (Gérard de), procureur du Val-Benoît, 19, 151.
- BLERET (Jean de), 233.
- BLERET (Jean de), fils du précédent, 233.
- BLERET (dom Wauthier de), moine du Val-S'-Lambert, 227.
- BLERIK, commune du Limbourg hollandais, 47.
- BLISIA (Guillaume), membre du Conseil ordinaire, 38, 538.
- BLIZE, voyez Munster-Bilsen.
- BLOCQUÉRIE (Robert), notaire, 532.
- BLOMENDAILE, (Chrétien de), 237.
- BLON de BOLSEE (Jean le), 306.
- BLONDEAL (Godefroid), 119.
- BLYZE, voyez Munster-Bilsen.
- BOCHOLZ, commune du Limbourg hollandais, 14.
- BOCHOLZ (Allard de), 117.
- BOCHOLT (Arnold de), prévôt de la cathédrale de Liège, 543.
- BOCHENNEAUZ (houillère de), 211.
- BOCLE, 500.
- BODDE (Jean), 284.
- BODECHENEAUZ, frère d'Arnold de Jardin, 274.
- BODECHON, fils d'Arnold de Jardin, 274.
- BODER, 155.
- BODOIE, varlet des échevins de Liège, 90.
- BOELHE, commune du canton et de l'arr. de Waremme, 80.
- BOESMANS, homme de la Cour allodiale, 549.
- BOEY (Collard de), 375.
- BOFFU (seigneur à), 388, 439, 577.
- BOHON (Pascal), voyez Bohon.
- BOILEAU (André), 441.
- BOILEAU le vieux, 135.
- BOILEAWE (Jean), de Tilleur, 163, 166.
- BOILEAU, *Boilayure*, de Mons (Jean), fils du vieux Boileau, écuyer, 135, 158.
- BOILEAWE de Gereneville (Jean), homme de la Cour allodiale, 237, 240, 242, 245, 247, 51.
- BOILEAU (Jean), 441.
- BOING, *Bungue*, (Baudouin de), 51.
- BOINJOUR (la thour), lieu-dit à Fragnée, 285.
- BOIRS-SUR-GEER, *Oborne-sur-Gairre*, commune de l'arrond. de Liège, canton de Fexhe-lez-Slins, 183, 349, 361.
- BOIRS (Jacquemin de), 362.
- BOIRS, dit de Loure (Lambert de), 421.
- BOIS, dit "le MAYLHEURE" (Jean des), 357.
- BOIS (Jean de), voué de Nivelles, 493.
- BOISTE (Henri delle), homme de la Cour allodiale, 144.
- BOIS-LE-DUC (Daneal de), clerc, 263, 264, 265.
- BOIS-LE-DUC (Jean Sanderi), notaire public, 375, 377.
- BOIS-LE-DUC, (Mathieu de), clerc, 375, 376, 377, 382.
- BOIX DE TEMPLES, lieu-dit à Visé, 438.
- BOIX (Collart de), 444, 445, 474.
- BOIX (Jean de), 346.
- BOIX (Rennechon de), 342, 346.
- BOKEAL de BERLOZ (Baudouin le), 200.
- BOKEHONS (Jean), homme de la Cour allodiale, 130.
- BOKET FOSSE (desos), lieu-dit à Heure-le-Romain, 115.
- BOLAND (Arnoul de), 58.
- BOLDES (Gérard), voir-juré des Charbonnages, 166.
- BOLENGIERS d'Heure (Woteles li), 103.
- BOLINNES, commune de la province et de l'arr. de Namur, canton d'Eghezée, 185.

- BOLLAND, commune de l'arr. de Verviers, canton de Herve, 67, 142.
- BOLRE, commune de la province de Limbourg, arr. de Tongres, canton de Sichen - Sussen-Bolré, 577.
- BOLSEE (Gilles de), 114.
- BOLSEE (Guillaume de), homme de la Cour allodiale, 133.
- BOLSEE (Rigaud de), homme de la Cour allodiale, 121.
- BOLZEE (Wéry, dit le chanoine de), 213.
- BOMAL (Helvide de), mère d'Agnès delle Roche, 27.
- BOMAL (Henri de), chevalier, 27.
- BOMBAYE, commune de l'arr. de Liège, canton de Dalhem, 577.
- BOMBAYE (Arnold de), souverain-mayeur de la Cour allodiale, 237.
- BOMBAYE (Arnold de), 31, 368, 369, 393.
- BOMBAYE (Clémence de), dix-septième abbesse du Val-Benoît, 25, 26, 219, 220, 221, 224.
- BOMBAYE (Guillaume de), 221, 228, 236.
- BOMBAYE d'AMRY (Jean de), 23, 180, 181.
- BOMBAYE (Jean de), fils aîné du précédent, 180, 181.
- BOMBAYE dit "dele Barbe d'Oir" (Jean de), 301.
- BOMBAYE (Jeanne de), religieuse du Val-Benoît, 351, 352, 363, 414.
- BOMBAYE (Laurent dit de), 212.
- BOMBAYE (Renard de), 221.
- BOMBAYE (Renard de), échevin de Liège, 323, 332, 351, 363, 414.
- BOMBAYE (Gilles Thoreaul de), 312.
- BOMES de WARSAGE (Jean-Gérard), 380.
- BOMONFOSSEIT, lieu-dit près du Val-Benoît, 292, 301, 315, 327, 331, 338, 400, 404, 419, 430, 433, 437, 460, 466, 493, 533, 534, 535, 537.
- BONEFFE (abbaye de), 348.
- BONEM (Antoine), 436.
- BONGNULE (rue dite), à Liège, 198.
- BONIFACE VIII, pape, 18, 129, 529.
- BONJEAN de FLERON (Hannet), 201.
- BONN, ville de la Prusse Rhénane, 548.
- BONS - ENFANTS, couvent à Liège, 84, 380.
- BORDON (Baldon des), 414.
- BORDOUXHE (Jacques), 414, 415.
- BOREIT (Lambert dit), 119.
- BOREUX (Hubert), architecte, 45.
- BORGOIS d'ALLEUR (Gérard), homme de la Cour allodiale, 185.
- BORGOIS (Henri), 265, 277.
- BORGOIS (Jean), 265, 277.
- BORGNE de LIERS (Collart dit le), homme de la Cour allodiale, 199.
- BORNGNES (Jean dit li), 176.
- BORNE d'HEURE (Jean dit le), 139.
- BORLEIS (Jean), voir-juré des Charbonnages, 211.
- BORMAN (chevalier Camille de), 20, 28, 41, 78.
- BORMANS (Stanislas), 39, 173, 206.
- BORSET (Pieron), voir-juré du Cordeau, 257.
- BORSOYS (Gérard de), abbé de Moulins, 407, 498, 499, 521.
- BORSOIT (Henri de), 211.
- BOU (Arnold du), 500.
- BOUHAY (champ du), 40.
- BOUHON (Elide), religieuse au Val-Benoît, 454.
- BOUHON ou BOUXHON (Pascal), mambour du Val-Benoît, 415, 416, 417, 418, 423, 425, 426, 427, 428, 431, 433, 434, 435, 437, 454, 473.
- BOUHON (Wilmotte), 285, 286.
- BOUILLON (château de), 548.
- BOUILLON (Marguerite de), 515.
- BOUILLON (Jean de), 445, 509.
- BOUILLON (Piron de), 485, 509.
- BOULANGER (Thomas le), 183.
- BOULBOULLE (Mathieu de), 476.
- BOULHET (Jean), brasseur, 387.
- BOULHON (Jean), 515.
- BOUILLON le jeune (Jean de), 373.

- BOUMAL (Martin), prélocuteur, 548.
- BOUMONFOSSEIT, voyez Bomonfossé.
- BOURES (Henri), homme de la Cour allodiale, 111.
- BOURGOGNE (duc de), 31, 311, 343, 354.
- BOURSE D'OR (Albert delle), chapelain de S<sup>t</sup>-Paul, à Liège, 401.
- BOUXHAILLE (en le), lieu-dit à Fexhe Slins, 416, 417.
- BOUXHON (Piron), 480.
- BOUXHON, voyez Bouhon.
- BOSARS de CRENWICK (Arnold), 102.
- BOTHE (Jean le), 358.
- BOTINS (Jean), homme de la Cour allodiale, 128.
- BOTON de LATINES (Libert dit), 152.
- BOTTAIR de HAMBROUX, (Guillaume), 274, 275, 278, 283, 287.
- BOTTE de BURDINNE (Gilles), homme de la Cour allodiale, 122.
- BOTTE (Henri), 345.
- BOTTIER de FEXHE (Jean), sire d'Aaz et Hermée, 26, 227, 228, 231.
- BOTTIN d'AWANS (Henri), mambour laïc du Val-Benoît, 414, 415.
- BOTTON (Marc Antoine), 544.
- BOVEAL, *Borcas, Borceau, Boveaz*, (Jean), père d'Oude, 20.
- BOVEAZ (sire Libert), homme de la Cour allodiale, 101.
- BOVEAL (Oude), fille de Jean, 20.
- BOVEAS (Pierre), échevin de Liège, 101, 107, 108, 109.
- BOVEAS (Pierre), échevin de Liège, gendre de Marie et de Jean de Saint-Martin, 141.
- BOVEAU, voyez BOVEAL.
- BOVEGNISTIER, commune de l'arr. et du canton de Waremme, 210, 555, 556, 560, 577.
- BOVERIE lieu-dit à Liège, 190, 322.
- BOVERIE (Bertrand delle), damoiseau, 302.
- BOVERIE (Englebert delle), chanoine de Saint-Martin, à Liège, 176.
- BOVERIE (Guillaume delle), 215.
- BOVERIE dit le Sodeur (Guillaume delle), 253, 254.
- BOVERYE (Herman delle), clerc, 279.
- BOVERIE (Jamot delle), 350.
- BOVERYE (Jamin delle), 387.
- BOVERIE (Jean delle), chapelain de Saint-Paul, 263.
- BOVERIE (Jean delle), seigneur de "Vyenne", haut-voué de Liège, 278.
- BOVERIE (Jean dele), homme de la Cour allodiale, 199.
- BOVERIE (Jean delle), homme de la Cour allodiale, 254.
- BOVERIE (Isabeau de la), religieuse du Val-Benoît, 109.
- BOVIER (Jaminet le), 246.
- BOVIER (Jacquemin le), 294.
- BOY (Guillaume de), 413.
- BOYE (Goffin de), 310.
- BOYE (Piron de), 310.
- BOYLEYVE, voyez Boileau.
- BOYS (Catherine de), 390.
- BRA-LEZ-CHEVRON, commune de l'arr. de Verviers, canton de Stavelot, 577.
- BRABANT (Conseil de), 455.
- BRABANT (duc de), 31, 354.
- BRABANT (duché de), 342.
- BRAIVES, commune de l'arr. de Waremme, canton d'Avennes, 152.
- BRANDIE (Léonard), 337.
- BRANDIER (Jean), 432.
- BRANS (Elise de), 271.
- BRASSEUR (Baudouin le), du Pont d'Amereœur, 322.
- BRASSEUR (François le), 486.
- BRASSEUR DE CLERMONT (Jean le), 135.
- BRANHY (Jeanne), 514.
- BREBENCHONS (Frankes), 100, 101.
- BREBENCHONS (Louis), 100, 101.
- BRECCHIUS, voyez Bressoux.
- BRECVÉ, voyez Bressoux.
- BREK (Lambert) de Montegnée, 166.
- BREMERUE, rue à Liège, 396.
- BREMPT (famille), 40.
- BRENNET, le maçon d'Heure, 358.

- BRESINE DE MOLIN, cour à Ans, 143.
- BRESSEREAUZ DE GEMEPPE (Henri li), 159.
- BRESSIN (Gerliche del), horloger, 477.
- BRESSINE (Henroteau), 303, 304.
- BRESSINE (Lambert delle), 333.
- BRESSOUX (Gérard de), 51.
- BREUST, comm. du Limbourg hollandais, 32, 550.
- BREUST, voyez Brus.
- BRION (Erard de), seigneur de Résimont, 520, 530.
- BRIALMONT, dép. de Tilff, 29.
- BRICKBOIX (rue de), à Liège, 401.
- BRIESAR (Arnold), bâtonnier de l'église Saint-Barthélemy, à Liège, 292.
- BRIFFOLZ (Warnier), seigneur de Villers-aux-Tours, 317.
- BRIGHAILLE (Donne de), 321.
- BRIGART D'OLEYE (Nicolas), 335.
- BRIGODEAU (Arnold), 425.
- BRKACE (Lambert), 118.
- BROIVES, voyez Braives.
- BRON (Ernou), chanoine de St-Barthélemy, à Liège, 281.
- BRONGNE (Jean Godiscal de), archiprêtre de Liège, 237, 240, 242, 245, 247.
- BRONS (Thierry li), homme de la Cour allodiale, 112.
- BROUCK (Hanotton de), mambour du Val-Benoît à Heure-le-Romain, 228, 229.
- BROUCK (deseur le), lieu-dit à Visé, 438.
- BROUCKE (pazeal de), lieu-dit à Awans, 415.
- BROUCKE (Hennet de), 358.
- BROUCKE (Wathelet de), 360, 365, 366, 368.
- BROUSSE (deseur), lieu-dit à Visé, 458.
- BROUWERS (D.), 3, 88, 98.
- BRUECHON (en), lieu-dit à Magnée, 446, 447.
- BRUGES, chef-lieu de la Flandre occidentale, 162.
- BRUIRE (le), lieu-dit à Heers, 145.
- BRUNCOSTEIS (Jean), homme de la Cour allodiale, 122.
- BRUNSHODE (dame de), 29.
- BRUNSHORNE (Marie de), 240.
- BRUS, dép. de Glons, 554, 577.
- BRUS (Jeanne de), voyez Berlo.
- BRUS (seigneur de), 32.
- BRUS (Jean, sire de), écuyer, 238, 239, 267.
- BRUS (Raes de), seigneur de Berlo, 267.
- BRUSSE (Jean de), 399.
- BRUSTEM (Louis de), curé de St-André, à Liège, 236.
- BRUWIN DE MAGNEE (Jean), 435.
- BRUWIER (en), lieu-dit à Avennes, 216.
- BRUXELLES, capitale de la Belgique, 27, 52, 455.
- BRUYGAR (Jean), 358.
- BRUYN (Jacques de), prêtre de Liège, 378.
- BRY (Jean), 203.
- BUCHAR DELLE BOVERIE (Jean), chevalier, 199.
- BUCHAR (Lambert), dit de Gérardrie, 134.
- BUCHAIR (Thomas), 416.
- BUGHOUT, voyez Bochoz.
- BUGNOILHE EN GERON (en) lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 174.
- BULHON (Thierry de), 158.
- BUILHON (Jean de), 374.
- BUNGUE, voyez Boing.
- BURAL (moulin de), 50.
- BURDINNE (Gilles Botte de), homme de la Cour allodiale, 122.
- BUREIS (Henri), homme de la Cour allodiale, 115, 117, 120, 121, 122.
- BURGOS, ville d'Espagne, 482.
- BURGADE DE FOOZ (Lucas), 394.
- BURGINLEY, voyez Bergilers.
- BURLET (Thomas), 527.
- BURLURE (Evrard), homme de la Cour allodiale, 123.
- BUICHELIN DE PETIT-RECHAIN (Jean), 249, 250.
- BUTOIR DE LIMONT (Gérard), 277, 296.
- BUTOR DE JENEFFE (Libert), chevalier, 96.
- CALMASSAR (cour dite), à Heure-le-Romain, 229.
- CALTROU (Jean), 256, 257.
- CALTRUWE D'OUGNEE (Jamai), 194.
- CAMBRAI (diocèse de), 376, 505.

- CAMBROU (abbaye de), de l'ordre de Cîteaux, à Cambrou-Casteau, province de Hainaut, arr. de Mons, canton de Lens, 50, 63, 162, 505.
- CAMBROU (abbé de), 35, 112.
- CAMERACO (André), avocat à Liège, 530.
- CAMPION (Piron), 231.
- CAMUSES (Herman), maire de la Cour allodiale, 133, 142.
- CANGE (Abraham de), homme de la Cour allodiale, 185.
- CANGES (Gérard des), échevin de Liège, 78, 92, 101, 106.
- CANGES (Louis des), échevin de Liège, 78.
- CANTORBERY, ville d'Angleterre, 308.
- CAPITAINE (Ulysse), 38, 68.
- CARHOIT, lieu-dit à Breust, 550.
- CARITEIT (Jean de), homme de la Cour allodiale, 171.
- CARMES (Jean des), 445, 450.
- CARPENTORATI, ville d'Italie, 141.
- CARMELITES (couvent des), à Liège, 326.
- CARTIER (Louis de), père du suivant, 41.
- CARTIER (Louis de), fils, échevin de Liège, 41.
- CARTONIUS (Jean-François), 547.
- CASTEAL (defour), voyez Hors-Château.
- CASTEAS (Henri), homme de la Cour allodiale, 137.
- CASTEELE (D<sup>é</sup> van de), 3.
- CASTILLE, province d'Espagne, 455.
- CASTRAS ou CASTRAS (Gillon), homme de la Cour allodiale, 137, 142, 144, 145, 154.
- CASTRO (sgr Herman de), 138.
- CATENIS (Léonard), docteur en médecine, 533, 534.
- CATENIS (Léonard), fils, 534.
- CATENIS (Marie), 533, 534.
- CATHEDRALE de Liège, 18, 27, 28, 53, 56, 57, 76, 92, 103, 106, 113, 123, 132, 144, 164, 170, 171, 190, 195, 204, 205, 209, 215, 218, 231, 237, 271, 278, 343, 380, 416, 417. Voyez St-Lambert.
- CATHERINE, septième abbesse du Val-Benoît, 18.
- CATHERINE, abbesse de Vivegnis, 112.
- CATHERINE, fille de Guillaume de Waremme, religieuse du Val-Benoît, 110.
- CATHERINE, fille de Henri, religieuse du Val-Benoît, 123.
- CATHERINE, dite de VECMAEL, religieuse au Val-Benoît, 138.
- CATHERINE, fille de Robert de Limont, religieuse au Val-Benoît, 112.
- CATHERINE, femme de Collin dit Calmasars, 134, 139.
- CATHERINE, femme de Gilbert Lempereur, 103.
- CATHERINE, femme de Guillaume le Vannier, 520.
- CATHERINE, femme de Guillaume de Wonck, 256.
- CATHERINE, femme de Jean Garins dit Kokein, 176.
- CATHERINE, femme de Jean Grandjean, 403.
- CATHERINE, femme de Jean Jamart, 413.
- CATHERINE, femme de Lambert Loren, 235, 243.
- CATHERINE, femme de Lambert de Quienche, 306.
- CATHERINE, femme de Lambert Xhodeweaul, 294, 295.
- CATHERINE, femme de Pirar Hanequart, 422.
- CATHERINE, femme de Pierre Tonnar, 302.
- CATHERINE, femme de Winand de Wislin, 261.
- CATHERINE, veuve de Gérard Tulpens, 461.
- CATHERINE, veuve de Guillaume le Rode, 104.
- CATHERINE, veuve de Henri de Ferme, 323.
- CATHERINE, veuve de Henri le Vanneit, 489.
- CATHERINE, veuve de Hombert de Mouhin, 280.
- CATHERINE, veuve de Walthère de Chawebeit, 427.
- CATHERINE, veuve de Wathoule de Noville, 484.
- CATHERINE, mère de Jean de Bernalmont, 284.
- CATHERINE, mère de Petit Piron, 308.
- CATHERINE, fille de Catherine de Vervoz, 537.



- CATHERINE, fille de Conrad Crekelhon, 101.
- CATHERINE, fille de Gilles Taxhes, 230.
- CATHERINE, fille de Henri de Ramioule, 501.
- CATHERINE, fille de Henri le Vanneit, 480.
- CATHERINE, fille de Grand Jean du Chapeau de fer, 419.
- CATHERINE, fille de Jean Mailhe, 433.
- CATHERINE, fille de Jean Mailherbe, 347.
- CATHERINE, fille de Mathieu de Wergifosse, 513.
- CATHERINE, fille de Pirar Adam de Mont, 334.
- CATHERINE, fille de Piron le Berwier, 264, 275, 280, 281.
- CATHERINE, fille de Piron de Glen, 466.
- CATHERINE, sœur de Jean Helbiert, 339.
- CATHERINE, sœur de Marie, veuve de Heynkin, 302.
- CATHERINE, 120.
- CATHERINE, 248.
- CATHERINETTE, fille de Servais de Wonck, 255.
- CATHERINETTE, fille naturelle de Lambert Nhodeweaul, 205.
- CATHON, femme de Guillaume de Souverain-Pont, 204.
- CAUHEY (Jean Willems de), 326.
- CAWIERGNE, *Cawirne*, *Cawirner*, (Jean dit), convers du Val-Benoît, 92, 99, 102.
- CAWIN de GRACE (Bodechon), 200.
- CAWINS (Wéry), homme de la Cour allodiale, 94.
- CECILE, 88.
- CELLES, *Selve*, commune de l'arr. et du canton de Waremme, 94, 95, 100, où Saive se trouve à la place de Celles, 266, 271, 545.
- CELLES (Jacques, seigneur de) 95.
- CELLES (Robert de), homme de la Cour allodiale, 130.
- CELLIER (Jacques de), chanoine, écolâtre de St-Pierre, à Liège, 275.
- CELLIER (Joissair de), homme de la Cour allodiale, 275, 324.
- CELLIER (Onufrius de), homme de la Cour allodiale, 343, 392, 406, 407, 414, 431, 439.
- CEREXHE-HEUSEUX, *Crey*, *Chéresse*, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 24, 91, 180, 440, 577.
- CEREXHE (Fassin de), 91.
- CEREXHE (Jean de), 262.
- CEREXHE (Nicolas de), 60, 61.
- CERF (Laurent de), échevin de Liège, 78.
- CERVUS (Pierre dit), 109.
- CHABOS, échevin de Liège, 205.
- CHABOT (Stassin), 336, 392.
- CHABOT (la femme de Stassin), 263.
- CHABOT (Eustache), seigneur d'Omezée, souverain-mayeur de Liège, 295.
- CHACHIE de St-CRISTOFLE deleis Liège (sour le), 157.
- CHACHIE deseur Kemexhe (sour le), lieu-dit à Kemexhe, 166.
- CHACHOIR (Ottelet le), 127.
- CHACHIE d'AVENNES (en le), lieu-dit à Avin, 207.
- CHACIÈRE (Gontier le), 56.
- CHAFFOR (a), lieu-dit à Angleur, 464.
- CHAFOR (a), lieu-dit à Vyle-en-Condroz, 462.
- CHAIENEU sur le pascal de Liers (en), lieu-dit à Villers-St-Siméon, 367.
- CHAINOIT, *Chaienoir*, *Chayenoir*, (bois dit), près du Val-Benoît, 37, 38, 39, 147, 148, 552.
- CHAINE (hôpital de la), à Liège, 543.
- CHAINSNE (Bertrand de), chanoine de St-Pierre à Liège, 421.
- CHAINSNE (Collart de), 329.
- CHAINSNE (Goffin le), 383, 427.
- CHAINSNEUX (thier de) lieu-dit à Chokier, 491.
- CHAMBRE (del), cour jurée de la Cathédrale de Liège, 380.
- CHAMONT (Théodore), conseiller de la Cour féodale, 548.
- CHAMPEAL (thier dit de), lieu-dit à Awans, 414.
- CHAMPION (Catherine), 263.
- CHAMPS (aux), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 304.
- CHAMPS (à), lieu-dit à Tilleur, 437.

- CHAMPS de VELROUX (Collard des), écuyer, homme de la Cour allodiale, 192.
- CHAMPS (M. de), notaire, 524, 526.
- CHANDEILHONS (Collart le), 235.
- CHANDELISTREE as Treistez en Ylhe, lieu-dit à Liège, 237.
- CHANOINE d'ALLEUR (Jean le), 324.
- CHANTEMERLE (Jean de), écuyer, 155.
- CHANTENRIVOS (Jean de), clerc, 118, 119.
- CHANTRAINE (Jacques de), 262.
- CHANTRAINE-EN-CONDROZ (seigneur de), 40.
- CHAPEAU de FER, maison à Liège, 345, 346, 351, 394.
- CHAPEAU de FER (Jean du), 345, 413, 414, 419.
- CHAPELLE, loge en Souverain-Pont, 188.
- CHAPELLE (Marie de la), 574.
- CHAPOIS (Gérard de), 114.
- CHAPON-SERAING, commune de l'arr. de Huy, canton de Jehay-Bodegnée, 393, 458.
- CHAPON-SERAING (Rigaud de), 491.
- CHARLIER (Gérard le), 469.
- CHARLES-QUINT, 455.
- CHARLIER (Henri le), 411, 418.
- CHARLIER (Henri le Teixheur dit le), 515.
- CHARLIER (Jean le), 435.
- CHARLIER (Thomas le), 537.
- CHARNEUX (Arnold), mayeur de Liège, 127.
- CHARTRES, ville de France, 49.
- CHARTREUX de LIEGE (couvent des), 305, 418, 474.
- CHARTREUX (ruelle des), à Liège, 330.
- CHASSAROULE, lieu-dit à Magnée, 447.
- CHATEAU (hôpital dessous le) à Huy, 216.
- CHATEAU de JEMEPPE (Jean du), 27.
- CHAUMONT (Anne Laurence), religieuse au Val-Benoît, 574.
- CHAWEHEIT (Collart), père, 427.
- CHAWEHEIT (Collard de), fils, 427.
- CHAWEHEIT (Guillaume de), 427.
- CHAWEHEIT (Henrard), 446.
- CHAWEHEIT (Henri dit de), 427.
- CHAWEHEIT (Jean de), 427.
- CHAWEHEIT (Jeanne de), 427.
- CHAYENEE, *Chayeneu*, (houillère dite del), 166, 169.
- CHAIENOIT, voyez Chainoit.
- CHAYNE (maitre Georges del-le), 237, 238.
- CHAYNE (Jean de), homme de la Cour allodiale, 324.
- CHAYNE (Jean de), le maçon, 343.
- CHEFSONFOSSE (dame de), 17.
- CHEIRE (Henri de), 281.
- CHEIRESSE, voyez Cerexhe-Heuseux.
- CHENEE, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 205, 210, 535, 577.
- CHENEE dit de Ferrières (André de), 218.
- CHENESTRE voyez Genestre.
- CHENNEVERIE (alle), lieu-dit à Heure-le-Romain, 471.
- CHERIER (Gilles le), 256.
- CHERATTE, commune de l'arr. de Liège, canton de Dalhem, 555, 560.
- CHERATTE A TAIENIER (en le), lieu-dit à Seraing-Taynier, 375.
- CHERATTE (Jacquemin de), 254.
- CHEREIT (Thonon de), 435.
- CHERWIER (Jean le), 508.
- CHESTEA (Albert de), 406.
- CHESTEA (Gauthier de), 406.
- CHESTEA (Georges de), 483, 406.
- CHESTEA (Guillaume de), 406.
- CHESTEA (Marie de), 499, 500.
- CHESTEAL (seigneur Watier de fors), 115.
- CHESTEAUL (Ameille de), 294.
- CHESTREE=Chastrès, commune de la province de Namur, arr. de Philippeville, canton de Walcourt, 423.
- CHESTRET (baron de), 550.
- CHESTREGNEIES (Renard dit de), 179.
- CHEVAL (Pierre de), compteur de l'abbaye du Val-Benoît, 327, 328, 331, 332, 333, 334.

- 337, 344, 349, 350, 350, 357, 358, 359, 360, 364, 371, 374, 380, 439, 441.
- CHIEVAL (Thierry del), homme de la Cour allodiale, 172.
- CHIEVALAIS (Henri), homme de la Cour allodiale, 124.
- CHEVAS (seigneur Lambert del), 113.
- CHIEFDORÉ (la voie de), lieu-dit à Tilleur, 436.
- CHIEFF de FLEMALLE (Gérard de), 329.
- CHIENRUWE, *Chinrouwe*, lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 340, 533.
- CHIERUWE (pascal de), lieu-dit à Tilleur, 436.
- CHIENSTREE, *Chinstree*, dép. de Dalhem 45.
- CHIENSTREE (sire Gérard dit de), chanoine de St-Gilles en Publémont à Liège, 165.
- CHINSTREE, rue à Liège, 500.
- CHINSTREE (Gauthier de ), 433.
- CHINSTREIE (Herbelos de), homme de la Cour allodiale, 125.
- CHINSTREE (Jean), clerc, 297, 208.
- CHIERF (Catherine de), sous-prieure de l'abbaye de Lens-St Remi, 342.
- CHIEVRE (Clous delle), homme de la Cour allodiale, 270.
- CHINQUE PYEZ (houillère dite de), 220.
- CHITEUR d'HEURE (Jean), 245.
- CHIWANGNE ou CHUWAIN-GNE (del), rue de Liège, 276, 384.
- CHOIKEUR (en), lieu-dit à Beyne, 187.
- CHOKE ou CHOCKE, lieu-dit à Liège, aujourd'hui Sock, (dans rue Puits-en-Sock), 209, 235, 252, 403, 422, 424.
- CHOKIER, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 27, 217, 294, 433, 401, 554, 555, 556, 560, 577.
- CHOKIER (seigneur de), 406, 407.
- CHOKIER (Ysabelle ou Elisabeth de), vingtième abbesse du Val-Benoît, 26, 27, 278, 289.
- CHOKIER (Radoux), père d'Élisabeth de Chokier, 27.
- CHOKIER (Adam de), chevalier, 27.
- CHOKIER (Jean), 540.
- CHOKIER (Louis de), bourgmestre de Liège, 38, 415, 538.
- CHRESTIEN (Jean), homme de la Cour allodiale, 340.
- CHRISTIANNE (Jean), 387.
- CHRISTIEN (Lambert), 345.
- CHRISTINE, belle-sœur de Nicolas, fils de Servais le Marchon, 506.
- CHURRÉ (Nicolas delle), 261.
- CHUWAINGNE, voyez Chiwangne.
- CIGOIGNE (delle), rue à Liège, 463.
- CINEY, commune de la province de Namur, arr. de Dinant, chef-lieu de canton, 72.
- CINEY (doyen du Concile de), 140.
- CIPIET, commune de l'arr. de Waremme, canton d'Avennes, 553.
- CIPIET (Pirard del Ruwalle de) 225.
- CIPILEY (Agnès de), religieuse du Val-Benoît, 308, 320.
- CITEAUX (abbaye et ordre de), 76, 153, 180, 190, 193, 337, 338, 348, 385, 397, 406, 407, 499, 503, 504, 505, 511, 512, 581.
- CITEAUX (Jacques, abbé de), 385.
- CITEAUX (abbé de), 335.
- CLAIREFONTAINE (abbaye de), de l'ordre de Cîteaux, dép. d'Autelbas, province de Luxembourg, arr. et canton d'Arlon, 63.
- CLAIRVAUX (Lupin, abbé de), 490.
- CLAREMBAS, frère de Thierry et de Jean de Fléron, 90.
- CLAREMBAS, sire d'Atrive, 152.
- CLARICIE de DISON (Isabelle), 10, 151.
- CLARISSE (Henri), 171.
- CLAVIER - LÉZ - NANDRIN, commune de l'arr. de Huy, canton de Nandrin, 185.
- CLEMENT V, pape, 18, 141.
- CLEMENT VI, pape, 22, 33, 162, 364, 368, 465, 468.

- CLEMODEAU, dép. de Villers-le-Temple, 59.  
CLEMODEAU (Goffin de), 325.  
CLERC (Collart le), homme de la Cour allodiale, 110.  
CLERC de LIERS (Gérard le), le jeune, 404.  
CLERC de FLERON (Guillaume le), 236.  
CLERC (Jean le), homme de la Cour allodiale, 330, 359.  
CLERC (Jean Jacob dit le), échevin de Liège, 416, 417.  
CLERCQUE (Gérard le), compteur des Frères-Mineurs à Liège, 447.  
CLERCQUE d'ALLEUR (Guillaume le), 323.  
CLERCQ de THICE (Simon le), 481, 483.  
CLERCS de LIEGE (Chapelle des), 312.  
CLERMONT - LEZ - AUBEL, commune de l'arr. de Verviers, canton d'Aubel, 135, 577.  
CLERCX (Paul), 48.  
CLOQUIER (Jean de), 405.  
CLOQUIER (Thierry de), 404, 405.  
CLOKE (Gilles delle), 238, 239.  
CLOKEMAN (sire Jean), homme de la Cour allodiale, 96.  
CLOOT (Goswin), 467.  
CLOZE (maître), fils de Collart de Hodeige, 281.  
CLUCKEN (Sébastien), mambour du Val-Benoît, 326.  
CLUGNET (Mathieu dit), notaire, 140.  
CLUNY (abbaye de), 6.  
COCLERS (J.-B.), peintre, 46.  
COEN (Henri), échevin de Liège, 231, 252, 253, 262.  
COENS (Elvas dit li), 100.  
COGNIAUL de LANGLE DE HUY (Rennewar), 270, 273.  
COINTE. (*Quinte*, dép. de Liège et d'Ougrée, 410, 442, 537.  
COIR (Goswin de), homme de la Cour allodiale, 102.  
COIR (Jean de), abbé de Flône, 102, 103.  
COIR (Jean del), échevin de Liège, 205.  
COIR (Maroie dele), 170.  
COK (Jean li), homme de la Cour allodiale, 102.  
COKE (Jean li), 211.  
COKE (Jean li), voir-juré des Charbonnages, 213.  
COKES (Jean li), maître à temps de la Cité, 219.  
COKELES (Jean), échevin de Liège, 101.  
COKEL (Anes, fille le), 147.  
COKINS (Jean li), homme de la Cour allodiale, 144, 154, 164.  
COLBAZ (Jean), notaire, 526.  
COLCHON (Collart), cleric-procureur à Liège, 421.  
COELMONDE, *Colmonde*, (Jean), 500.  
COLMONDE (Evrard), fils du précédent, 500.  
COLETTE, dit le Petit Colette, 522.  
COLETTE, fille d'Evrard de Skinulmont, 134.  
COLETTE (Nicolas), 352.  
COLIXHON, lieu-dit à Ougnée, 485.  
COLLART (messire), homme de la Cour allodiale, 122.  
COLLARD "li Specier", homme de la Cour allodiale, 142.  
COLLARD, pannetier de Seraing, 185.  
COLLART (Gilles), de Fléron, 451, 453.  
COLLART (Lambert), 308.  
COLLART, frère de Jean Jarmart, 434.  
COLLARD, fils de Gérard le Mineur, 442.  
COLLARD, fils de Henri et de Julienne, 219.  
COLLARD, fils de Jean Crawea, 161.  
COLLART, fils de Jean Jamaire de Fragnée, 309.  
COLLARD, fils de Juette, 149.  
COLLARD, fils de Piron le Berwier, 275.  
COLLAR, fils de Simon, 105.  
COLLARD, fils de Wauthier le Veau, 260.  
COLLAY (Johan), 417.  
COLLEY, fils de Nicolas de Fléron, 542.  
COLLIGNON, fils de Lambert le Damechal de Wanzoule, 247.  
COLLIN, 120.  
COLLIN, le cleric de la Cour allodiale, 128.  
COLLIN le boulanger, 393.

- COLIN LI DAMOISEAZ, 97.  
 COLLIN, orfèvre de Maestricht, 134.  
 COLLIN de JEMEPPE (Jean), 281, 286, 287.  
 COLLIN (Laurent de Werixhas dit), 433.  
 COLLIN, fils de Martin Enghin, 428, 430, 432, 433, 434, 437, 443.  
 COLLIN, fils de Pirard Moret de Fragnée, 268, 285.  
 COLLIN, fils de maître Colard "le specier", 142.  
 COLLIN, fils de Wauthier Gertrus d'Avin, 207.  
 COLLINET, fils de Jean Collin, 287.  
 COLLEMASSARS (Nicolas ou Collin dit), 134, 139.  
 COLOGNE, ville de la Prusse rhénane, 4, 10, 37, 73, 74, 547, 548.  
 COLOGNE (Gérard de), 262.  
 COLOGNE (Henri de), 187.  
 COLOGNE (Herman de), homme de la Cour allodiale, 172.  
 COLOMPNES (Lambert de), chapelain de S<sup>t</sup>-Jean-Evangéliste, à Liège, 163.  
 COLONS de SAINT-SERVAIS (Jacquemin), 149.  
 COLONS de SAINT-SERVAIS (Thonnart), 158.  
 COMBLAIN (Rodolphe de), prévôt de S<sup>t</sup>-Paul, à Liège, 50.  
 COMBLAIN (Jean de), 246, 248.  
 COMMANDEUR de LIEGE, (de l'ordre teutonique), 432.  
 COMMIS (Antoine dit), 420.  
 COMMUNS PAUVRES de la cité de Liège, 439.  
 CONDROZ, région s'étendant sur la rive droite de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur, 40, 185, 251, 340, 461.  
 CONON (chevalier), 16.  
 CONON, 138.  
 CONRAD, évêque de Porto et de S<sup>te</sup>-Rufine, 9, 59.  
 CONRAD, doyen de la Cathédrale de Cologne, 4.  
 CONRAD, père de Nicolas, 91.  
 CONRAR (Jean), échevin de Liège, 405.  
 CONRARD, fils naturel de Jean de Brus, 267.  
 COPPEET (Jean le), 118.  
 COPPIN (Gérard), chanoine de la Cathédrale de Liège, 350.  
 COR ou COIR (Agnès de), 187.  
 COR (Gérard de), chanoine de S<sup>t</sup>-Martin à Liège, 160.  
 COR ou COIR (Gillon de), échevin de Liège, 122.  
 COR ou COIR (Jacquemin de), échevin de Liège, 123, 124.  
 COR (Jacques del), homme de la Cour allodiale, 131.  
 CORAIN de BEYNE (Rennechon), 187.  
 CORBEA de JENEFFE (Hubert), 402.  
 CORBEAUZ, échevin de Liège, 205.  
 CORBEAL (Baudouin), échevin de Liège, 272.  
 CORBEAU de POUSSEUR (Dennis), écuyer, seigneur de Villers et Fraipont, 29.  
 CORBEAZ de HOGNOUL (Humbert), homme de la Cour allodiale, 171.  
 CORBESIER (Hannet le), 361.  
 CORBESIER de FLERON (Henri le), 403.  
 CORBESIER (Henrotte le), 351.  
 CORBESIER (Hubert le), 403.  
 CORBESIER (Jean le), le jeune, dit Franckot le jeune, 395.  
 CORBESIER (Jean le), 425.  
 CORBESIER (Ogier le), 422.  
 CORBESIER (Tassoule le), 432.  
 CORBESIER (Winand le) 135.  
 CORBION (Baudouin de), compteur du Val-Benoît, 277, 279, 282, 283, 284, 288, 289, 291, 296, 298, 303, 306, 307, 309, 311, 312, 314, 317, 319, 363, 436.  
 CORBION (Baudouin de), 373.  
 CORBION (Jean de), 306, 331.  
 CORBUYSSIR (Jehancoulle le), 380, 390.  
 CORDUENIERS (Gilles li), 103.  
 CORDEWUNIER (Grégoire le), 238, 239, 253.  
 CORDUENIRS (Thierry le), 106.  
 CORE de MAGNEE (Jean del le), 190.  
 CORNIL (Mathieu), 425.  
 CORNILLON (couvent de), 61, 91, 127, 274, 275, 276.

- CORNES de FLERON (Henri), 200.
- CORNU (Gérard le), homme de la Cour allodiale, 172.
- CORNU (Guillaume), 250.
- CORONMEUSE, dép. de Liège, 485.
- CORONMEUSE (Collard de), receveur du Val-Benoît, 150, 160.
- CORSWAREM, comm. de la prov. de Limbourg, arr. de Hasselt, canton de St-Trond, 72.
- CORSWAREM (Guillaume de), 96.
- CORSWAREM (Mgr de), chevalier, 96.
- CORSWAREM (Jacques de), 392.
- CORTHYS, comm. de la prov. de Limbourg, arr. de Hasselt, canton de St-Trond, 34.
- COSINS (Henri li), homme de la Cour allodiale, 90.
- COSSINS (Renier), frère-convers du Val-Benoît, 115.
- COSSIN (Thierry), frère-convers du Val-Benoît, 111, 112, 116, 119, 123, 125, 130.
- COSSON (Jean), 260.
- COSSON (Pirrot), 260.
- COSTAN (Henri), 339.
- COSTAN (sgr), père de Piron de St-Georges, 101.
- COSTANT (sgr Jean), 106.
- COSTANT (Martin), 500, 501.
- COSTERIE (wendes de la), à Liège, 100, 107.
- COURONNE (Gauthier delle), 412.
- COURONNE (Wathelet delle), 413, 414.
- COURT (Jean delle), 266.
- COUVENAILLES, lieu-dit à Villers-Saint-Siméon, 367.
- COUVENTERIE, voyez Covretis.
- COUVREUR (Grand Jean le), 424.
- COUR DU CLERC, lieu-dit à Fragnée, 93.
- COTTREAL de TERMOGNE (Jean), 266.
- COVIN (Jean de), 311.
- COVREUR (Goswin le), 255, 263.
- COVRETICHE (Marie delle), 256.
- COVRETIS, aujourd'hui Couventerie, dép. de Melen, 134.
- COWE DE VACHE (alle), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 413.
- COWETTE (li), lieu-dit en Belmont, près du Val-Benoît, 400.
- COYENEAUL (Renchon), 258.
- CRABEC ou CRAYBEC de Crowengnée (Jacques), compteur du Val-Benoît, 357.
- CRAHEAL (Lambert), 392, 393.
- CRANKINS de FRAGNEE (Hannekinet), 194.
- CRAS (Jean li), homme de la Cour allodiale, 123.
- CRAS (Nicolas dit le), 118.
- CRASMADARS (sire Gilles), échevin de Liège, 99, 108.
- CRAWEHEYDE (Jean de), 262.
- CRAWELHON (G.), 196.
- CRAWELHONS (Henrard), 214.
- CRAYBEC, voyez Crabec.
- CREHEN, comm. de l'arr. de Waremme, cant. d'Avennes, 375.
- CREHEN (au lieu de), lieu-dit à Crehen, 375.
- CREIRE A S'-LINART (deleis le), lieu-dit à Liège, 123.
- CREKEILLON (Conrad), père de Fastré de Laminne, 101.
- CRENECHE (messire Nicole), homme de la Cour allodiale, 115.
- CRENWICK, dép. de Rosoux, 97, 102, 126, 326.
- CRESSANT D'OR ou Grande Ramée, maison en Souverain Pont à Liège, 176.
- CREUX le LEU, lieu-dit à Heure-le-Romain, 358.
- CREYER (alle), lieu-dit à Heure-le-Romain, 366.
- CRIBECK (Jacquemin de), mambour du Val-Benoît, 328.
- CRIPULHEIT (Collin dit), 149.
- CRISNEE, commune de l'arr. de Waremme, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 60, 103, 294, 552, 554, 555, 560, 577.
- CRISNEE (Cobuart de), 217.
- CRISNEE (Gilles de), voué de Huy, 402, 403, 420.
- CRISNEE (Guillaume de), 268.
- CROCHETEAL (Colon), 208.
- CROCHETEAL (Jean), 208.

- CROIS (Florekin delle), 281.  
CROIS D'OIR (Baudouin del), 247.  
CROISELEYVOIE, lieu-dit à Bovegnistier, 210.  
CROISETTE, lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 338, 440.  
CROISETTE (Collart le Berwier dit delle), 257.  
CROISIERS de LIÈGE (couvent des), 127, 284, 326.  
CROISIERS (rue des), à Liège, 146, 248, 284, 421, 491, 495, 506, 518.  
CROISSANT (Michel), syndic du Val-Benoît, 527.  
CROIX (à la), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 528.  
CROIX d'OR (maison de la), en Féronstrée, 507.  
CROIX (Florkin delle), 294.  
CROIX (Grégoire delle), 375.  
CROIX (Hanechanne delle), 414.  
CROIX (Stas delle), 306, 375.  
CROKEFIER (la cour), à Heure-le-Romain, 228.  
CROKEFIER (Simon), 228.  
CROMCHAINE (houillère), 205.  
CRON CHAYNE (del), lieu-dit à Sclessin, 410.  
CRONMOUSE, voyez Coronmeuse.  
CROTTEUX, dép. de Mons-lez-Liège, 86, 552.  
CROTEUX (Godefroid de), 86.  
CROWENGNEE (Jacques Crabec de), 357.  
CROISSET, voyez Croisette.  
CRUPINS (Henri), homme de la Cour allodiale, 124, 125.  
CÛREUR (Denis le), homme de la Cour allodiale, 183.  
CURVO (Draweal de), homme de la Cour allodiale, 85.  
CURVO (Laurent de), homme de la Cour allodiale, 85.  
CUSSINS (Henri li), homme de la Cour allodiale, 131.  
CUTERALE (en le), lieu-dit à Avin, 207.  
CUXHAN (Jean Lambot de), 294.  
DABLEN (Thonart), écuyer, 158.  
DAGARS (Gérard), homme de la Cour allodiale, 136.  
DAINE du VAL-BENOIT (Maron), 133.  
DALHEM, commune de l'arr. de Liège, chef-lieu de canton, 23, 25, 31, 180, 228, 455.  
DALLEMAGNE (Jean), 456.  
DAMAGE, (Henri dit), 82, 84, 87, 88, 92.  
DAMEAGNES (Jean), 423.  
DAMEAGNES (Maroie), religieuse du Val-Benoît, 423.  
DAMEYDE, fille de Sente et de Herman Goffin, religieuse au Val-Benoît, 433.  
DAMIDE, femme de Cornille Jarmart, 422.  
DAMME DAMIN (Henri), homme de la Cour allodiale, 96.  
DANEAL (Henri), 263.  
DANNEA dit Gruselier (Guillaume), 507, 508.  
DANIEL, dit de Zélande, de Bois-le-Duc, notaire, 263, 264, 265.  
DARIPETTE, lieu-dit à Jemeppe, 463.  
DARY (Gauthier), mambour du Val-Benoît, 323.  
DARY (Jean), chanoine de St-Gilles, à Liège, 301, 309.  
DATIA (Jean de), 50.  
DATIN, voyez Athin.  
DAULES (Godefroid de), chanoine de la Cathédrale de Liège, 144.  
DAULES (Henri de), notaire, 177.  
DAVIPONT (Fastré de), 179.  
DAVISTERRE (Collart de), 467, 468, 490.  
DAXHE (Catherine), 506.  
DELESCLOSE (Alph.), 88, 98.  
DELLE FOLIE (La Folie), dép. de Celles, 266.  
DENIS, fils de dame Béatrice de Lyon, 309.  
DENIS, fils de Jean Liwotte, 297, 298.  
DEPREZ (H.), peintre, 46.  
DEUX-PONTS, lieu-dit à Liège, 183, 284.  
DEVANT-LE-PONT, dép. de Visé, 530.  
DEVAUX (Henriette), trentième abbessé du Val-Benoît, 46.  
DEVEROUL (le cortil), lieu-dit à Viernay, dép. de Xhendelesse, 346.  
DEVILLERS (L.), 76.  
DEYST (Ide de), religieuse du Val-Benoît, 412.  
DHOMME (Adam) de Clermont,

- homme de la Cour allodiale, 324.
- DICA (H. de), archidiacre, 70.
- DIEST (maître Jean de), 262.
- DIEST (Lambert de), 231.
- DIEU (Guillaume), 527.
- DIEU (Simon), 515.
- DILSEN, comm. de l'arr. et du canton de Maeseyck, prov. de Limbourg, 45.
- DIJON, ville de France, 177, 193, 334.
- DINANT, chef-lieu d'arr., prov. de Namur, 6, 45, 63.
- DINANT (Frères-mineurs de), 84.
- DINANT (Catherine de), bégui-ne, 188.
- DINANT (Henri de), homme de la Cour allodiale, 85.
- DINANT (Robert de), 54.
- DIPPEDALE (entre— et le Mo-lienvoic), lieu-dit à Wihogne, 157.
- DISON, commune de l'arr. de Verviers, chef-lieu de canton, 10, 151.
- DIVIONE, voyez Dijon.
- DOBORNE (Guillaume), 331.
- DOBORNE (Jean), 331.
- DODEUX (Henri), 542.
- DOLBERG (L.), 22.
- DOLHENCHAMPS, lieu-dit à Oupeye, 290.
- DOLENBROÏT (Henri dit de), 157.
- DOMMARTIN (Baudouin de), homme de la Cour allodiale, 94.
- DOMMARTIN (Jean de), cha-pelain de S<sup>t</sup>-Paul, à Liège, 175, 176, 179, 180.
- DOMITIEN, chanoine à Huy, 53.
- DOMITIEN, doyen de Huy, 69, 70.
- DONCHEIRE (Pierre de), hom-me de la Cour allodiale, 211.
- DONCKIER (la Cour de), à Donceel, 221.
- DONCKIER (Laurent de), hom-me de la Cour allodiale, 222.
- DONCKIER (Roland de), maire de la Cour allodiale, 239, 242, 247.
- DONIS, dit Nizair li Charlier, 236.
- DONKE de WARSAGE, 182.
- DONLET (cour dite) à Tilleur, 436.
- DOTÉE (Jean), homme de la Cour allodiale, 330.
- DOUSSART (Berteline de), boursière du Val-Benoît, 365.
- DOYE (Collin dit), 139.
- DOYEN de LIXHE (Renchon), 240.
- DOYEN LE FERRON (Albert, dit), 189.
- DOUFOSSE, lieu-dit à Mélen, 392.
- DOYNSONS (Lambert), voir-juré des Charbonnages, 166, 168.
- DOZIN, li "vielwarier" (Louis), 301.
- DRAWEAL (Gilles), 155.
- DRAWEAS (Henri), homme de la Cour allodiale, 94, 96, 101, 104, 115, 117, 120.
- DRIBUY (Wauthier de), 340.
- DROITURE (en), lieu-dit à Villers-S<sup>t</sup>-Siméon, 367.
- DROIXHE, lieu-dit à Jupille, 485.
- DROU (Martin le), receveur de l'hôpital S<sup>t</sup>-Juhén, à Liège, 466.
- DRUHLHET (Jean), voir-juré des Charbonnages, 211.
- DUCHES (Jean), homme de la Cour allodiale, 144.
- DUILLART (Mathieu), échevin de Liège, 435.
- DULMEN, ville d'Allemagne, 47.
- DURAS, commune du canton de S<sup>t</sup>-Trond, arr. de Hasselt, pro-vince de Limbourg, 468, 525.
- DURAS (famille), 34, 487.
- EBERBACH, abbaye Cistercien-ne sur le Rhin, entre Rüdes-heim et Wiesbaden, 62.
- ECOLIERS, couvent à Liège, 182, 263.
- ECOLIERS (rue des), à Liège, 250, 264, 485.
- EGGENS (Guillaume), procu-reur à Liège, 533.
- EICK, *Eyck*, (Lambert d'), clerc sermenté des échevins de Liège, 480, 497.
- EITZEBACHE, voyez Esbache.
- ELIAS (Ernestine), trente-sep-tième abbesse du Val-Benoît, 45.
- ELIDE, religieuse du Val-Benoît, fille de monseigneur de Corswarem, 72, 96.
- ELIDE de VILLERS-L'EVE-QUE, religieuse, 66.



- ELISABETH, troisième abbesse du Val-Benoît, 13, 14, 81.
- ELISABETH SURLET ou de CHOKIER, vingtième abbesse du Val-Benoît; voyez Chokier.
- ELISABETH, femme de Goffin, 149.
- ELISABETH, femme de Jean del Haie, 391, 395, 396.
- ELISABETH, femme de Robert, chevalier, 17.
- ELISABETH, femme de Thibaut de Loncin, 66.
- ELISABETH, fille de Bovon de Nomerange, 104.
- ELISABETH, fille de Henri Damage, religieuse du Val-Benoît, 87, 92.
- ELISABETH, sœur de Luthgarde, religieuse au Val-Benoît, 71.
- ELISE, femme d'Ameile de Hognoul, 130.
- ELISE, femme de Gérard, dit Vingnons, 139.
- ELISE, femme de Jean Gérard Bomer, 380.
- ELISE, veuve de Gilles Lambars de Paradis, 212.
- ELISE, veuve de Jean de Bois d'Odeur, 154.
- ELISE, fille d'Amele dit Melar de Noville, 124.
- ELISE, sœur de Jordan de Gerre, 266.
- ELLEBRANT, le sellier de Gérardrie, 141.
- ELSLOO, *Ereskloth*, commune du Limbourg hollandais, 53, 54, 67.
- EIYAS, dit "li Coens", 100.
- EMBOUR (Collar d'), clerc, 171, 172, 183.
- EMBOUR (Gérard d'), homme de la Cour allodiale, 124.
- EMBOUR (Henrekin d'), 168.
- EMBOUR (Antoine d'), 491.
- EMLOTTE, "damoiselle" de l'abbesse du Val-Benoît, 157.
- EMOREARS (Bricet d'), 109.
- ENGHINE (dame), 248.
- ENGHEN, *Enghine*, *Enghinne*, (Martin), 428, 430, 432, 433, 434, 443.
- ENGIS, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 34, 577.
- ENGLEBERT, pelletier, 65.
- ENIHAR, beau-père de Gossoule, 152.
- ENJOSE (Gauthier d'), 134.
- ENS ECHAN d'AZ, lieu-dit à Aaz, 115.
- ENSIVAL, *Onzieaur*, commune de l'arr. de Verviers, canton de Spa, 471, 577.
- ENSTAS (Gilles), 408, 409.
- ENTASSEZ (Henri li), 59.
- EPPE (Jean d'), évêque de Liège, 38, 39, 66, 68, 70.
- EPPE (Jean d'), costre et archidiacre de Liège, 101.
- ERARD, fils de Wathoule de Noville, 484.
- ERESKLOTH, voyez Elsloo.
- ERMENGARDE de NASSAU, cinquième abbesse du Val-Benoît, 14, 15, 16, 18, 95, 97, 103, 110, 111, 112, 114, 115, 117, 118, 119, 122, 126.
- ERMENGARDE, épouse de Henri IV, empereur d'Allemagne, 11.
- ERMENGARDE, épouse de Renaud, comte de Gueldre, 16.
- ERNALD, 120.
- ERNEUVILLE, voyez Ernonville.
- ERNULT de SAINT-LORON, voyez Arnold de Saint-Laurent.
- ERNOLET de LYSE (Ernut dit), 350.
- ERNONVILLE, peut-être Erneuville, canton de Laroche, arr. de Marche, province de Luxembourg, 296.
- ERNST (chanoine), 11.
- ERTERS (Gillon), homme de la Cour allodiale, 159.
- ESBACHE (Guillaume), 524, 526.
- ESBACHE (Melchior), 524, 526.
- ESCAILLE (H. de l'), 66, 70.
- ESNEUX, *Astenoir*, commune de l'arr. de Liège, canton de Louveigné, 150.
- ESPIROU LE VIEUX (Jean d'), homme de la Cour allodiale, 222.
- ESTIEVENES (Jacquemin), notaire à Liège, 163.
- ETIENNE, curé de St-Georges, homme de la Cour allodiale, 112, 122.
- ETIENNE, fils de Guillaume le Vanneit, 475.

- ETIENNE, fils de Jean Stienne, 465.  
ETRE (lieu-dit, l'), voyez Aitre = cimetièrre, 114.  
EURE (Jeanne d'), 252.  
EURE (Lambert d'), mari de Jeanne d'Eure, 253.  
EUSTACHE, curé d'Heure-le-Romain, 115.  
EUSTACHE, frère de Conon, chevalier, 54.  
EVE (famille), 40.  
EVEGNEE, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 312.  
EVRARD, comte de la Marck, souverain-mayeur de Liège, 393.  
EVRARD, fils d'Alexandre d'Ile, 162, 168.  
EVRARD, fils de Denis Sandrekin, 410.  
EVREGNEE (Olivier d'), 135.  
EVRENEAS, fils d'Olivier d'Evregnée, 135.  
EYCK, voyez Eick.  
EYSDEN, commune du Limbourg hollandais, 32.  
FABER (Jean), 109.  
FABRI (Collart), 395.  
FABRI (Jean), commissaire de la cité, souverain-mayeur, 476.  
FABRI (Jean), procureur en la cour de l'Official, 427, 428.  
FABRY (Arnold), chapelain de Saint-Pierre, à Liège, 313.  
FABRY, échevin de Huy, 582.  
FACIN (frère), convers du Val-Benoît, 110, 116.  
FAGOT (Jean), 535.  
FACHIEN (Henri), 204.  
FAIMES, dép. de Celles, 94, 95, 135, 266.  
FAIMES (Hélin de), 393.  
FAIMES (Henri de), varlet-secrétaire des Douze du pays de Liège, 267.  
FAIME (Jean de), mayeur de Celles, 545.  
FAIMES (Libert de), 72.  
FAINGNE (alle), lieu-dit à Neuville-en-Condroz, 341.  
FAIRON, dép. de Comblain-Fairon, 506, 552.  
FAIRON (Jacquemin de), maire de la Cour allodiale, 212, 222.  
FAL (Guillaume), 294.  
FALCON (Godefroid del), échevin de Liège, 108.  
FALCOMONT (Jeanne de), boursière du Val-Benoît, 365.  
FALKETTE, *Faukette*, (Lambert), *magister domus* de Robermont, 54, 55.  
FALL, dép. de Fall-Mbeer, 60.  
FALL-MHEER, commune de la province de Limbourg, arr. de Tongres, canton de Sichen-Sussen-Bolré, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 577.  
FALL (Herman de), 85.  
FALL (Wibert, chevalier de), 85.  
FALISE, *Fallize*, *Fallyse*, (Bertheline delle), vingt-deuxième abbesse du Val-Benoît, 28, 304, 318, 322.  
FALLAIS, commune de l'arr. de Huy, canton d'Avennes, 83.  
FALLAIS (Rigaud, chevalier de), 83.  
FALLAIZE (Guillaume), chirurgien, 485, 506.  
FAMENNE (archidiacre de), 45.  
FAMENNE (Jeneffe-en), 540.  
FAMILHEUZ de VERLAINE (Jean dit le), 207.  
FANAR, père de Jean, 104.  
FANARS (Mathieu), homme de la Cour allodiale, 115.  
FANCHON (Gilles de), échevin de Liège, 405.  
FANTIN (Jean de), 399.  
FAQUETTE de SUPRA MOSAM (Marie), 83.  
FASTREIT d'ANGLEUR (Jean) 340.  
FASLOT (Laurent), 360, 363.  
FASTRARD, chevalier de Hemicourt, 66, 69, 70, 81.  
FASTRAURS de LENS (Libert) 232.  
FASTRE, chevalier de Lexhy, 54.  
FASTRE, fils de Libert Fastrelo, homme de la Cour allodiale, 185.  
FASTRELO (Libert), 185.  
FAUCON (Henri du), 262.  
FAUKETTE, voyez Falkette.  
FAUQUEMONT (Nicolas de), lieutenant du Val-Benoît à Heure-le-Romain, 26.  
FAURECHAMP (Arnold de), 209.  
FAUTREN (Jean de), 325.  
FAVEILLOUZ (en), lieu-dit à Avennes-sur-Méhaigne, 226.  
FAVREAL d'HEURE (Jean dit

- de), procureur du Val-Benoit, 151.
- FECHER, dép. de Soumagne, 513.
- FECHER (Alexandre de), maire de la Cour allodiale, 123, 130, 131, 137, 142, 144, 145.
- FECHER (Colin de), 80.
- FECHER (Gérard de), 96.
- FECHER (Renier de), 99.
- FELIPRE, *Felix pratium*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, 84.
- FENAIGE, *Fenaigre*, *Fency*, (Toussaint de), *pater* du Val-Benoit, 406, 453, 457, 458.
- FER (Georges le), 532.
- FER de CHEVAL (Collart de), 447.
- FERDINAND de BAVIERE, archevêque de Cologne, 548.
- FERMAILHE (Jacqueminet), 287, 295.
- FERMAXHE (Jacquemin de), 287.
- FERME (Guillaume de), chanoine de St-Jean - Evangéliste, à Liège, 323.
- FERME (Henri de), 323.
- FERNELMONT, dép. de Noville-les-Bois (Namur), 260.
- FERONSTREE, rue à Liège, 106, 198, 281, 454, 507.
- FERRIÈRES (André de Chênée *alias* de), 218.
- FERRONS (Thierry li), 106.
- FETINNE (Catherine de), 261.
- FETINNE (Goffin dit de), maire de la Cour allodiale, 149, 159, 164, 173.
- FEUFFICE (seigneur de), 548.
- FEVERE de MILMORT (Jean le), 341.
- FESTEVAL (Jacquemin), 160.
- FEVRE de JEMEPPE (Renard), 160, 182.
- FEVREZ en ISLE (Yleaul des), lieu-dit à Liège, 300.
- FEXHE, *Fexhe-le-Flaireux*, *Fexhe-le-Fraireuse* = Fexhe-Slins, commune de l'arr. de Liège, chef-lieu de canton, 84, 110, 117, 173, 231, 258, 259, 275, 416, 417, 420, 467, 468, 499, 543, 553, 554, 556, 557.
- FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER, *Fexhe-le-Voweit*, *Fexhe-le-Haut-Voweit*, commune de l'arr. de Waremme, canton de Hollogne-aux-Pierres, 211, 243, 244, 245, 553, 554, 577.
- FEXHE A FRANEA (sur la voie de), lieu-dit à Heure-le-Romain, 471.
- FEXHE (Barthélemy de), homme de la Cour allodiale, 85.
- FEXHE (Ghis de), 251.
- FEXHE (chevalier Henri de), échevin de Liège, 23.
- FEXHE (écuyer Henri de), fils du précédent, 23.
- FEXHE (Jacques de), homme de la Cour allodiale, 392.
- FEXHE (Jean Jacob de), échevin de Liège, 393, 396, 402, 406, 407.
- FEXHE (Rigaud de), chanoine de la Cathédrale de Liège, 231.
- FICHON (Gilles), chanoine de la Cathédrale de Liège, 209.
- FICKEIT (Philippe), rentier-receveur du métier des Maçons à Liège, 463.
- FILEE, dép. de Goesnes (Namur), 140.
- FIMALE (Agnès de), 17.
- FIMALIA, voyez Vechmael.
- FIRCET (Lambert), 526, 527.
- FISEN, historien liégeois, 12, 13, 14, 18.
- FISEN (Englebert), peintre, 42.
- FISENNE (Guy, seigneur de), 17.
- FIZE-FONTAINE, commune de l'arr. de Huy, canton de Jehay-Bodegnée, 556, 577.
- FIZE-LE-MARSAL, *Fize*, *Fizelez-Kemexhe*, commune de l'arr. de Waremme, canton de Hollogne - aux - Pierres, 23, 167, 184.
- FIZE (Antoine de), chanoine de la Cathédrale, official de Liège, 175, 179, 190.
- FIZE (Beatrice de), boursière de Val-Benoit, 179.
- FIZE (Jean de), chanoine de la Cathédrale de Liège, 18, 179.
- FIZE (Masset de), commissaire de la Cité, 459.
- FIZE (Mathilde de), dixième abbesse du Val-Benoit, voyez Mathilde de Fize.
- FIZE (Renier de), clerc-procureur, 151.

- FIZEN (Lambert), marchand de Liège, 526, 528, 529.
- FLAMELHEUL de VERLAINE, (Jean le), 184.
- FLEMALE (cour dite delle heys de), 295.
- FLEMALLE, généralement Flémalle-Grande, comm. de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 59, 60, 79, 160, 202, 241, 259, 264, 273, 275, 280, 294, 295, 298, 299, 306, 308, 309, 312, 313, 353, 376, 577.
- FLEMALLE - GRANDE, 158, 159, 202, 223, 224, 267, 268, 282, 287, 288, 306, 308, 309, 312, 319, 329, 337, 376, 432.
- FLEMALLE-HAUTE ou PETITE-FLEMALLE, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 216, 280.
- FLEMALLE (Ameil de), clerc, procureur du Val-Benoît, 207.
- FLEMALLE (Baudouin de), chevalier, 28.
- FLEMALLE (Bertholet), peintre 41.
- FLEMALLE (Catherine de), religieuse du Val-Benoît, 337.
- FLEMALLE (Daniel de), 50.
- FLEMALLE (Gauthier de), 313.
- FLEMALLE (Gilles de), homme la Cour allodiale, 112.
- FLEMALLE (Godefroid ou Thierry de), maire de Liège, 99, 101, 136.
- FLEMALLE (Goswin de), homme de la Cour allodiale, 192.
- FLEMALLE (Guillaume de), homme de la Cour allodiale, 192.
- FLEMALLE (Jean de), curé de la Madeleine à Liège, 171.
- FLEMALLE (Jean Simon de), 280, 313.
- FLEMALLE (Louis de), mayeur de Liège, 80, 90.
- FLEMALLE (sire Louis de), homme de la Cour allodiale, 97.
- FLEMALLE (Mathonet de), 216.
- FLEMALLE (Piret de), 313.
- FLEMALLE (Radus de), écuyer, 159.
- FLEMALLE (Simon de), mayeur de la Cour allodiale, 137, 142, 144, 154.
- FLEMALLE (Wauthier de), 281.
- FLEMALLE-GRANDE (Renard Pires de), 223.
- FLEMALLE-HAUTE (Sibylle de), 223.
- FLERINS (Gérard de), vicedoyen de la Cathédrale de Liège, 215.
- FLERON, commune de l'arr. de Liège, chef-lieu de canton, 26, 133, 173, 201, 236, 260, 272, 282, 334, 403, 419, 420, 435, 451, 453, 522, 577.
- FLERON (Alexandre de), 172, 240, 250, 260.
- FLERON (Agnès de), 542.
- FLERON (Anne de), 542.
- FLERON (Antoine de), 542.
- FLERON (François de), 481.
- FLERON (Gilles de), 375.
- FLERON (Godin de), échevin, 51.
- FLERON (Henri de), corbesier, 424.
- FLERON (Henri de), drapier, 492, 499, 500.
- FLERON (Jean de), 424.
- FLERON de MELEN (Jean), 392.
- FLERON dit d'Ayeneux (Jean de), écuyer, 171, 172.
- FLERON (Jean Alexandre de), chanoine de Tongres, 190.
- FLERON (Jean Guillaume), 467, 499.
- FLERON (Lambert de), 492, 542.
- FLERON (Marie de), 542.
- FLERON (les masuiers de), 26.
- FLERON (Nicolas de), 492, 542.
- FLERON (Renier de), curé d'Olne, 201.
- FLERON (Rigaud de), homme de la Cour allodiale, 26, 201, 250.
- FLERON (Thierry de), fils du voué de Fléron, 90.
- FLERON (Sophie de), dix-neuvième abbesse du Val-Benoît, 26, 236, 245, 249, 250, 253, 254.
- FLERON (Thierry de) 99.
- FLERON (Jean de la Roche, voué de), 27.
- FLERON (voué de), 90.
- FLERON (Wilhemer de), 249.
- FLETENGE (Jean de), 265.
- FLEUR de LIS (Rennechon de la), 298, 301, 303.
- FLINES (abbaye de), dans le

- département du Nord (France), 63.
- FLIVAÏN (houillère de), 194.
- FLIVAUXX (veine dite de), 442.
- FLOCKELET (Collard), 261, 263.
- FLONE, abbaye de l'ordre de S<sup>t</sup>-Augustin, arr. de Huy, canton de Jehay-Bodegnée, 193.
- FLONE (Gérard, chanoine de), 45.
- FLONE (Baudouin Surlet, chanoine de), 192, 193, 194.
- FLORENT, baron de Berlo, 548.
- FLOORICO, lieu-dit à Tihange, 522.
- FLORICHAMPS (a), lieu-dit à Melen, 301.
- FLORKÏN de Sart-le-Diable, en Condroz, 251.
- FLOSTOY, commune de la province de Namur, arr. de Dinant, canton de Ciney (seigneur de), 27.
- FLOXHE (Jean de), de Bléret, 221.
- FLOUX (Ovry de), 335.
- FOILLIE (dame Agnès li), 114.
- FOLIE (La), dép. de Celles, 266.
- FOLLERIE (delle), cour à Heure-le-Romain, 362.
- FONS de HUTEN (ens el), lieu-dit à Heure-le-Romain, 115.
- FONTAINE (ale), lieu-dit à Flémalle-Grande, 159.
- FONTAINE (seigneur de), 36.
- FONTAINE (deleis le), lieu-dit à Heure, 269.
- FONTAINE à Chaffore (alle), lieu-dit à Neuville-en-Condroz, 340, 341.
- FONTAINE de VIELE (deseur la), lieu-dit à Vyle-en-Condroz, 462.
- FONTAINE SAINT - LAMBERT (alle), lieu-dit à Liège, 299, 308.
- FONTAINE de FLEMALLE (Henri delle), 376.
- FONTAINE (Jean-Stassin de), 294.
- FONTAINES (Conettes de), homme de la Cour allodiale, 104.
- FONTAINES (Gérard de), 58.
- FONTAINES (Guillaume de), homme de la Cour allodiale, 121.
- FONTAINES (Olivier de), homme de la Cour allodiale, 96.
- FONTAINOY (seigneur de), 32.
- FONTE (Olivier de), 65.
- FONTENALLES, lieu-dit à Vottem, 131.
- FONTENAILLI (par desseur le fosse de), lieu-dit à Mélen, 391.
- FONTENAILHE (sur le fontayne de), lieu-dit à Melen, 392.
- FONTENELLE, lieu-dit à Jupille, 334.
- FONTENNE (André deleis), bâtonnier de l'église S<sup>t</sup>-Pierre, à Liège, 275.
- FOOZ, *Fouz*, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogneaux-Pierres, 211, 222, 243, 244, 545, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 577.
- FOOZ (Collart de), 243, 244, 246.
- FOOZ (Guillaume de), voir-juré du Cordeau de Liège, 257.
- FOOZ (Guillaume de), mambour du Val-Benoît, 305, 307.
- FOOZ (Jean de), 353.
- FOOZ (Libert de), 173.
- FOOZ (Mathieu de), 211, 243, 244, 245.
- FOOZ (Roland de), 198.
- FORBERES de SPÉE (Renier li), lisez li forberes d'espée = fourbisseur d'épées, 118.
- FORCHES (as), lieu-dit à Amrvy, 228.
- FOREAL, *Forraus*, (Henri dit), compteur du Val-Benoît, 167, 172.
- FORET (en), lieu-dit entre Aaz et Oupeye, 326, 446.
- FORRE (Guillaume de), 302.
- FORET (Jutte de), religieuse du Val-Benoît, 119, 126.
- FORNEA (a), lieu-dit à Mélen, 462.
- FORNEAL, lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 527.
- FORNIER d'ILE (Jean li), 103.
- FORON (Catherine de), femme de Gérard, dit le Germeau d'Alleur, 185.
- FORRON (Guillaume de), 413, 414.
- FORRON (Jaspar de), 413.
- FORON (Isabelle de), religieuse au Val-Benoît, 185.

- FOSSE (alle), lieu-dit à Vivegnis, 472.  
FOSSE (le pré dit delle), à Ougnée et Sclessin, 487.  
FOSSE (Gilles de Mollien dit delle), 231.  
FOSSE (Henri de Helmont dit delle), chanoine de St-Martin à Liège, 241, 242.  
FOSSÉS (Rodolphe de), chanoine de St-Croix, à Liège, 72.  
FOSSÉS (Baudouin de) et son fils Baudouin, 75.  
FOU (Lambert le), échevin de Liège, 101, 107, 108.  
FOURON, *Forun*, (Daniel de), 54.  
FOURON (Guillaume de), 382.  
FOUZ, voyez Fooz.  
FORUN, voyez Fouron.  
FORESTRYÉ (alle), lieu-dit à Tilleur, 436.  
FOWAIGE, lieu-dit à Tilleur (az), 540.  
FOYMEN de MONTEGNEE, (Jean li), 170.  
FRAGNEE, dép. de Liège, 25, 47, 59, 66, 93, 131, 132, 137, 152, 165, 166, 179, 194, 205, 206, 210, 214, 215, 268, 270, 285, 286, 292, 298, 303, 307, 378, 379, 380, 381, 399, 410, 430, 440, 453, 454, 461, 462, 490, 552, 554, 555, 556, 560, 577.  
FRAGNEE (Arnold de), 119.  
FRAGNEE (Ernard de), homme de la Cour allodiale, 94, 116.  
FRAGNEE (Marie de), fille de Gillon dit Locraus, 138.  
FRAGNEE (Ottelet de), homme de la Cour allodiale, 104, 106, 114, 116, 119, 123.  
FRAIPONT, commune de l'arr. de Liège, canton de Louveigné, 20, 300, 392.  
FRAIPONT (seigneur de), 406, 407.  
FRAIPONT (Alexandre de), écolâtre du Val-Benoît, 23.  
FRAIPONT (France), échevin de Liège, 486.  
FRAIPONT (Jean Grasse dit de), mambour du chapitre de la Cathédrale à Liège, 307.  
FRAIRFUSE (Fexhe le), voyez Fexhe-Slins.  
FRAISNEA (François Hurier dit), 471.  
FRAISNEA (Piron Hurier dit), 471.  
FRANCE, 29, 30, 344.  
FRANCE (Jean de), 438.  
FRANCE, fils de Guil. Bex, 540.  
FRANCHE de MELEN (Martin de), 359, 389.  
FRANCK, chevalier, avoué de Fléron, 133.  
FRANCK, fils de Jean delle Roche, 28.  
FRANCK, fils de Jean de Magnée, 435, 446.  
FRANCK, fils de Thomas del Leur, 419.  
FRANCKE (maitre), échevin du ban de Seraing, 463.  
FRANKES, frère-convers du Val-Benoît, 123.  
FRANKES du VAL-St-LAMBERT (dom), 123.  
FRANCKIN, 413.  
FRANCONIS (Franck), 527.  
FRANCHOT de VIVEGNIS (Antoine), 321, 360, 365, 366.  
FRANCHOT le jeune (Antoine), fils du précédent, 321.  
FRANCOTTE, *Franckotte*, *Franchote*, *Franckot*, *Frankot*, fils d'Antoine Franckotte, 472.  
FRANCKOT le jeune (Jean le Corbesier le jeune dit), 395.  
FRANKOT, fils de Jean Thomas d'Avroy, 255.  
FRANÇOIS de l'Abbaye d'Heure, 284.  
FRANÇOIS d'HEURE (Martin), 461.  
FRANÇOIS, époux de Marie, 528.  
FRANÇOIS, fils de Guillaume le Salveur, 419.  
FRANÇOIS, fils de Stasson de Xhendremael, 414.  
FRANÇOIS, fils d'Ysabelle Lotteal, 251.  
FRANÇOIS, cousin de Jean delle Porte, 272.  
FRANCON, masuier de Saint-Etienne, 51.  
FRANCFORT-S/M., ville d'Allemagne, 125.  
FRANCHIMONT (pays de), 443.  
FRANCHIMONT (Jean de), 532.  
FRANCHIMONT (Wéry de), 282.  
FRANKEHOMME (Eustache),

- homme de la Cour allodiale, 212.
- FRANEA (sur la voie de Fexhe à), lieu-dit à Heure-le-Romain, 471.
- FRATRES (rue des), ou des Frères-en-Ile, à Liège, 517.
- FRAUSNE (Gilles Simon de), 420.
- FRAYNE (a), lieu-dit à Fléron, 201.
- FRAYENNE de LIERS (Lambert de), homme de la Cour allodiale, 222.
- FRAYNEAL (le cortilhe a), lieu-dit à Heure-le-Romain, 269.
- FRAYNEAL d'HEURE (François le Hurier, dit), 357.
- FREDERIC, abbé de Prumes, 61.
- FREDERIC, abbé de Stavelot, 61.
- FREEREN, *Frerén deleis Nedechem, Frers, Freres*, commune de l'arr. et du canton de Tongres, province de Limbourg, 172, 314, 361, 381, 577.
- FREEREN (Jean de), 172.
- FREHIN (Godefrin), 152.
- FRELOUX, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 34, 92, 97, 222, 245, 246, 258, 259, 577.
- FRELOUX (Adam de), 258.
- FRELOUX (Eve de), religieuse du Val-Benoît, 97.
- FRELOUX (Jean de), receveur du Val-Notre-Dame, 128.
- FRELOUX (Jutte de), religieuse du Val-Benoît, 97.
- FRELOUX (Libert de), frère de Wéry du Val-Benoît, 94, 99.
- FRELOUX (frère Pierre de), convers du Val-Benoît, 111.
- FRELOUX (Renier de), convers du Val-Benoît, 131, 133, 134, 139.
- FRELOUX (Thierry de), 71.
- FRENNEAL, lieu-dit à Hallembaye, 358.
- FRERARD, maire d'Ougrée, 351.
- FRERARD d'OUGNEE (Léonard), 411.
- FRERES-AUGUSTINS à Huy (couvent des), 539.
- FRERES-CROISIERS (rue des), voyez Croisiers.
- FRERES-MINEURS de LIÈGE (couvent des), 92, 127, 447.
- FRERES - MINEURS (couvent des), à Namur, 84, 92.
- FRERES-MINEURS de Nivelles, 84, 92.
- FRERES - PRECHEURS, de Liège (couvent des), 84, 92, 127, 186, 196, 345.
- FROIDMANTEAU (Arnold de), mambour du Val-Benoît, 471.
- FROIDTYER, *Froitcir*, (Jean de), frère-croisier à Liège, 284.
- FRONGNETEAUZ (Gobbiere), 187.
- FRONGUZ (Gilles li), homme de la Cour allodiale, 100.
- FROXHALLE, lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 432, 433.
- FROYMONT (Lambert de), 228.
- FROYMANTEAL (Willemot de) père de François, 272.
- FURS del SART, lieu-dit à Heure-le-Romain, 115.
- FUTTEVOIE (Collard de), 528.
- FUTTUOYR (Gérard de), 360.
- G, chapelain des Lépreux de Cornillon, 61.
- GAILHES (Lambuche), homme de la Cour allodiale, 237.
- GAILHES (Prois Werris), de Kemexhe, homme de la Cour allodiale, 115.
- GAILLIER (a), lieu-dit entre Flémalle et Jemeppe, 182.
- GAIRE (Jourdain de), procureur du Val-Benoît, 228, 266, 271.
- GAIRRE, voyez Geer.
- GALER (Libert), 482.
- GALEIR de JEMEPPE (Lambert), 274.
- GALLER (Anne), religieuse au Val-Benoît, 482.
- GALLIA CHRISTIANA, 12, 13, 14, 15, 18, 23.
- GALOPIN (Collart), 326.
- GALOPPIN (veuve), 440.
- GANART de LONGDOZ (Jean dit), 160.
- GAND (Barthélemy de Rieu dit de), échevin de Liège, 435.
- GANELAIN (Jean de), chapelain de Henri de Gueldre, 92.
- GANGNERAIS ou GANGNIER (Jean li), 178, 202, 203.

- GAOLLE (delle), maison de la rue du Laveur, à Liège, 240.
- GARDILETI (Guido), doyen de Dijon, 334.
- GARIN de ROLOUX (Arnold), 171, 172, 183.
- GARIN dit KOKEIN (Jean), 176.
- GARSILHE (Jean), 186, 211.
- GAS (Jean Binet, dit le), 481.
- GATHIER (Piron), 474, 490.
- GATHON (Libon), 474, 490, 501.
- GAUTHIER, évêque de Chartres, 49.
- GAUTHIER, abbé de Citeaux, 64, 71.
- GAUTHIER, le prêtre de Clermont, 135.
- GAUTHIER, 58.
- GAUTHIER de BOING, 51.
- GAUTHIER de MELEN (Henri) 391, 401.
- GAUTHIER delle TRODOMME, 415.
- GAUTHIER, fils de François-Gérard, 282.
- GAUTHIER, fils de Piret Gilbert de Flémalle, 264.
- GAUTHIER, fils de Guillaume de Vivir, 349.
- GAUTHIER, fils de Gros Piret de Flémalle, 259.
- GAUTHIER, fils de Piret de Flémalle, 311, 312, 313.
- GAUTHIER, fils de Wathoule de Noville, 484.
- GEELE, veuve de Grand Jean, 374.
- GEER, commune de l'arr. et du canton de Waremmé, 577.
- GEER, *Gairre*, (Le), rivière, affluent de la Meuse, 349.
- GEIRE (Jean de), 141.
- GELA, fille de Marsille, 53.
- GELRICUS, chanoine de Notre-Dame, à Huy, 53.
- GEMBLOUX (Arnold, abbé de), 367.
- GEMBLOUX (Stassin de), receveur des biens de l'hôpital St-Christophe, à Liège, 157.
- GEMBLOUX (Thomas de), frère-mineur à Liège, 92.
- GENEPPE (François de), 466.
- GENESTRE, aujourd'hui Chenestre, dép. de St-André lez-Dalhem, 179.
- GENNEA (Paul le), 478.
- GENNECK (Gilles), 372.
- GENNEVILLE. lisez Gereneville.
- GENNUET (Gilles), 342, 345.
- GENOIRE (notaire Jean Lambert, jadis de), 147.
- GENTIS de VISE (Laurent), 507.
- GENTILH (Jean le), abbé de Citeaux, 163.
- GEORGES, fils de Marguerite, 508.
- GÉORGES, fils de Jean-Georges de Hault-Preit, 509.
- GEORLET, fils de Jean de Boix, 346.
- GEORLET, fils de Jean Jamaire, 470, 484, 489, 492, 493, 494, 495, 501, 502.
- GEORLET, fils de Mathieu de Stourdeur, 449.
- GEORLET, frère de Jean Jamar des Vignes, 338, 346.
- GERADON, fils de Mathonet de Flémalle, 216.
- GERARD, 55.
- GERARD, abbé d'Aulne, 334.
- GERARD, chanoine de Flône, 45.
- GERARD, moine du Val-Dieu, 17.
- GERARD, frère du Val-Benoît, 125.
- GERARD, fils de Fastrard de Hemricourt, seigneur de Vyle, 66, 69, 81.
- GERARD, chevalier de Berloz, 121.
- GERAR, échevin de Liège, 205.
- GERARD l'ENTAILHOIR, 220.
- GERARD (Gilles), 487, 512.
- GERARD DELLE AYTRE (Collinet), 228.
- GERARD (Hannet), 228.
- GERARD (Léonard), père de Léonard, 436.
- GERARD dit de "Lonchins de-leis Hornes", 178, 179.
- GERARD, dit le Bailhier de Flémalle-Grande, 319.
- GERARD (François), d'Heure-le-Romain, 242, 282.
- GERARD d'Heure-le-Romain, (Jean), 224.
- GERARD de FLEMALLE (Jean), 241.
- GERARD (Thomas-Jean), 471.
- GERARD, fils de Collard le Minneur, 410.
- GERARD, fils de Gérard le Clerc, 404.



- GERARD, fils de Godefroid de Blehen, 152.  
 GERARD, fils de Guillaume le Clerc de Fléron, 236.  
 GERARD, fils d'Hanekinet Cra-kins de Fragnée, 194.  
 GERARD, fils de Hanet le Mamburneal de Housseur, 188.  
 GERARD, fils naturel de Henri Damage, 88.  
 GERARD, fils de Henri le Poin-doir, 153.  
 GERARD, fils de Jean de le Tomballe de Villers-l'Evêque, 303.  
 GERARD, fils de Jean delle Tombelle, 442, 444.  
 GERARD, fils de Renier de Fécher, 99.  
 GERARD, frère de Henri Hen, 476.  
 GERARD, frère de Rennechon de Jupille, 113.  
 GERARDI (Léonard), abbé de S<sup>t</sup>-Jacques, à Liège, 518.  
 GERARDI (Jean), 413.  
 GERARDRIE, lieu-dit à Liège, 141, 153.  
 GERARDRIE (Lambert de), homme de la Cour allodiale, 117, 120, 121, 122.  
 GERARDRIE (Tilman de), 134.  
 GERARSTER (en), lieu-dit à Jupille, 412.  
 GERBOURG, femme de Nicolas de Cereuxe, 61.  
 GERCHON (Jean de), 461.  
 GERENEVILLE (Jean Boyleywe de), homme de la Cour allodiale, 237, 240, 245, 247.  
 GERIN (Gérard), de Vivegnis, 472.  
 GERMAIN (Jules), 3.  
 GERMEA (Raskin), 540.  
 GERMEAL, *Germeaz, Germeaux*, (Gérard li), 175, 185.  
 GERON (houillère de), 162, 163, 166.  
 GERON (vigne dite), 174, 305.  
 GERON (Libert de), 28, 304.  
 GERONSART (abbave de), 307.  
 GEIRE, voyez GAIRE.  
 GERTRUDE, femme de Jean Liwotte, 207.  
 GERTRUDE, femme de Jean Piron de Liers, 341.  
 GERTRUDE, veuve de Gillon Rigal, 143.  
 GERTRUDE, fille de Georges de Grâce, 524.  
 GERTRUDE, fille de Piron Guathieu, 535.  
 GERTRUDE, belle sœur de Mathieu Martin, 520.  
 GETRUS d'AVIN (Wauthier), 207.  
 GEYVE (Isabeau de), femme de Gilles Surllet, 252.  
 GHATON, fils de Georlet Jarmart des Vignes, 418, 420.  
 GHEEL (Adrien de), clerc du diocèse de Cambrai, 376.  
 GHEYSTER (Arnold), homme de la Cour allodiale, 299, 307, 314.  
 GHEYSTER (Chrétien), compteur du Val-Benoît, 317, 318, 319.  
 GHEYSTER (Nicolas), doyen de S<sup>t</sup>-Pierre, à Liège, 313.  
 GHIS ou GHYS (Jean le), homme de la Cour allodiale, 330, 347, 350, 392, 406, 407, 454.  
 GHISSAIR, fils de Jean le Blon de Bolsée, 306.  
 GHOBAR (Collin), 159.  
 GHOER (Barbe de), 34.  
 GHOER (Jean de), 34.  
 GIBAR (Jean), 175.  
 GIELCHON, dit de Larbe (Hubert), 470, 480.  
 GIELMANT de HAMBROUX, (Servais), 285.  
 GIENNE (Jean dit), 372.  
 GILAR de HORION (Jean), 480.  
 GILBIER (Gros), de Flémalle-Grande, 202.  
 GILBIER de FLEMALLE (Piret), 264.  
 GILBIER de FLEMALLE (Wauthier), 275, 280.  
 GILLEMAN (Gillet), hallier de Liège, 171.  
 GILEMAN (Jean), père de Jean li Anneis, 175.  
 GILHEWAIR (Jean), 436.  
 GILKART de WIHOGNE (Lambert), 332.  
 GILLES, doyen de la Cathédrale de Liège, 103.  
 GILLES, prêtre de S<sup>t</sup>-Martin, à Liège, 88.  
 GILLES, curé d'Heure-le-Romain, 510.  
 GILLES, frère-convers du Val-Benoît, 105, 121.

- GILLES (le grand), homme de la Cour allodiale, 102.  
GILLES, mari de Catherine de Vervoz, 537.  
GILLES de LENS, fils de Gilles de Lens, 228.  
GILLES, fils de François de l'Abbaye d'Heure, 284.  
GILLES, fils de Gilot de Hambroux, 177.  
GILLES, fils d'Herman, chevalier de Sclessin, 83.  
GILLES, fils de Jean Stienne, 465.  
GILLES, frère de Gauthier Lhoist, 393.  
GILLES, frère de Jacquemin d'Heure, 120.  
GILLES, frère de Jean Wilhemar, 250.  
GILLES, frère de Godefroid le Poindans, homme de la Cour allodiale, 121.  
GILET (Jean), 295.  
GILET (Toussaint), 499.  
GILLET, époux de Marie, 295.  
GILLET, fils de Gillon d'Alleur, dit de Hambroux, 171.  
GILON (Jean), échevin de Liège, 332.  
GILON (Renkin), 276.  
GILLON, fils de Gillon de Cor, 122.  
GILLON, fils de Hocheteal de Braives, 152.  
GILLON, fils de maître Pierre de Molin, 142.  
GILNEA (le cortil), lieu-dit à Heure-le-Romain, 388.  
GILNEAUX, 362.  
GILOTIN (Giloteal), notaire, 156.  
GION de Hermalles (Pascal), 429.  
GIRBERTE, femme de Colin de Melen, 55.  
GISBERT, père de Catherine, 41.  
GIVONGNE (Jean de), *pater* du Val-Benoît, 355, 358, 371, 380, 381, 386.  
GLAIN, comm. de l'arr. et du canton de Liège, 13, 79, 81, 82.  
GLAIN (Piron des), 378.  
GLAN (Jean de), 453.  
GLEIN (Arnoul del), 81.  
GLEN (Jean de), 478.  
GLONS, comm. de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 32, 349.  
GLONS (Antoine de), homme de la Cour allodiale, 104, 111, 122, 123.  
GLONS (Jean de), curé de St-Christophe, à Liège, 310.  
GOBAR (Jean), 254.  
GOBERT (Th.), 17, 25, 33, 38, 40, 42, 43, 46, 47, 48.  
GOBIN (Gilles), 262.  
GODEFRIN de POU CET (Jean), 305.  
GODEFRIN, fils de Jean Godkineal, 298, 301.  
GODEFROID, curé de Modave, 140.  
GODEFROID, *magister domus* de Robermont, 54.  
GODEFROID, cellier de Robermont, 54.  
GODEFROID, frère du Val-Benoît, 88.  
GODEFROID, chapelain du Val-Benoît, 81.  
GODEFROID, fils d'Alexandre de Beyne, convers au Val-Benoît, 83.  
GODEFROID, seigneur d'Abée, 341, 342, 345, 346, 348.  
GODEFROID de HACCOURT, homme de la Cour allodiale, 115.  
GODEFROID de..., homme de la Cour allodiale, 549.  
GODEFROID, fils de Philippe de Pousseur, 374, 410.  
GODEFROID, frère de Baudouin le voué de Verviers, 130.  
GODET de DENGNE (Jean), 523.  
GODET (Jean), fils du précédent, 523.  
GODIEN d'Heure - le - Romain (Collart), 277, 283, 296, 306.  
GODIN (Evrard), 429.  
GODIN (Gauthier), père d'Evrard, 420.  
GODISCHA, *Godiscal*, de Brogne (Jean), archiprêtre de Liège, 237, 240, 242, 245, 247.  
GODKINEAL (Jean), 298, 301.  
GODONS (sire Jean), échevin de Liège, 90, 108.  
GOEDE (Antoine), 395.  
GOESEWIN (Jean), 330.  
GOESUYN dit de Beyne (Guillaume), 450.

- GOETHALS, 45.  
GOFFARD le mangon, 228.  
GOFFART, fils d'Ansiaux d'Avennes, 225, 226.  
GOFFE (alle), maison à Liège, 416.  
GOFFE (Marthe delle), 351.  
GOFFET, frère de Jean de Stourdeux, 430.  
GOFFIN (Herman), 433.  
GOFFIN (Mathieu), 476.  
GOFFIN, sellier, 149.  
GOFFIN, fils de Maîtrehomme, 513.  
GOFFIN, fils de Mathieu Goffin, 476.  
GOFFINET (H), 63.  
GOMSEE (Mathieu de), 513.  
GONTIER de BERLOZ, 72.  
GORVE, mari de la fille Bastin, 228.  
GOSSEAR (Gérard dit), échevin de Maestricht, 104.  
GOSSOULE, mari de la fille d'Enihar, 152.  
GOSUIN, abbé, 50.  
GOTHEM (Jean de), homme de la Cour allodiale, 117.  
GOTTE desous Nandren (en le), lieu-dit à Nandrin, 155.  
GOTTEAL, *Gotteaul*, (en), lieu-dit à Flémalle, 306, 312.  
GRACE-BERLEUR, comm. de l'arr. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 13, 70, 100, 200, 280, 297, 375, 556, 560, 577.  
GRACE (Georges de), 508, 524.  
GRACE (Gilles de), 118.  
GRACE (Guillaume de), 182.  
GRACE (Hubert de), 448.  
GRACE (Jacques de), 448.  
GRACE (Nicolas de), homme de la Cour allodiale, 85.  
GRACHTEKIN (ten), lieu-dit à Hex, 138.  
GRAES (Jean de), 429.  
GRAFFE (Jean dit), 185.  
GRAND (Jean dit le), 52.  
GRANDAME, vigne à Ougnée et Sclessin, 306.  
GRAND-AXHE, comm. de l'arr. et du cant. de Waremme, 34, 318.  
GRAND CHAMPS (Louis de), 477.  
GRAND CORTIL, lieu-dit à Fexhe-Slins, 468, 499.  
GRAND COURTIL, lieu-dit à Flémalle, 337.  
GRAND CORTIL, lieu-dit à Moulins, 281.  
GRAND-HALLET, comm. de l'arr. de Waremme, cant. de Landen, 230, 231.  
GRAND-HALLET (Martin de), 231.  
GRAND JEAN, 326, 327.  
GRAND JEAN (le jeune, dit "de Chappeal de Fyer"), 346, 348, 354, 394.  
GRANDJEAN (Jean), le couvreur, 403.  
GRAND JEHAN, fils de Rennechon delle Flour de lys, 301, 303.  
GRAND JEAN, mari de d<sup>lle</sup> Geele, 374.  
GRAND LIBERT, 159.  
GRAND LIBOTTON, 317.  
GRAND NIZET (Nizet dit le), 522.  
GRAND-PRE (abbaye de), 76.  
GRAND-PRE (abbé de), 130.  
GRAND PRE, lieu-dit à Melen, 291, 380.  
GRANDE ROUWE A TREIS-TE (sour le), rue à Liège, 183.  
GRAND-SERVAL, lieu-dit à Heure-le-Romain, 471.  
GRANDVILLE, comm. de l'arr. et du cant. de Waremme, 465, 554, 560, 577.  
GRANDVILLE (seigneur de), 33.  
GRAS (Wéry le), 65.  
GRASSE (Jean) dit de Fraipont, mambour du chapitre de St-Lambert à Liège, 307.  
GRAVIOULE, *Graveroule*, lieu-dit à Liège, 10, 160, 268, 285, 327, 344, 398, 449, 451, 462.  
GRAVEROUL (Benoît de), 327.  
GRAWELHON (Evrard), homme de la Cour allodiale, 212.  
GRAWELHON (Jean), 166.  
GRAWETEAS (François), 171.  
GREGOIRE IX, pape, 7, 62, 63, 60.  
GREGOIRE XIII, pape, 35, 502.  
GRENEVILLE, lieu-dit près du Val-Benoît, 400.  
GREVESCHE (Arnold de Barchon dit delle), 347.  
GREVESCHE (Catherine delle), religieuse au Val-Benoît, 347.  
GRIENGE, lieu-dit à Huy, 500.

- GRINGAIR (Jacquemin), homme de la Cour allodiale, 211.  
GRINGAR (Jean), 517.  
GRIFFON D'OR, maison à Liège, 493.  
GRIVEGNEE, comm. de l'arr. et du canton de Liège, 291.  
GROBUSSON, lieu-dit à Flémalle-Grande, 268, 309.  
GROEDBOIS, *Groetboie*, *Groethuede*, *Groethode*, (Jean), homme de la Cour allodiale, 324, 330, 340, 343, 347, 359, 392, 406, 407.  
GRO FOSSE (sur le), lieu-dit à Voroux-lez-Liers, 333.  
GROISSART de Hambroux (Jean), 358, 360.  
GROISSART (Jean Paschke dit), 358, 457.  
GRONGNETEAL (Jean), de Wandre, homme de la Cour allodiale, 201.  
GROS BUISSON, lieu-dit à Flémalle, voyez Grobusson.  
GROS PIRÈT de Flémalle, 259.  
GROSSE PIRRE (alle), lieu dit à Ougnée et Sclessin, 346.  
GROSSET (Hanes), d'Amry, 228.  
GRO THIËR (en), lieu-dit à Voroux-lez-Liers, 333.  
GRONSVELD, comm. du Limbourg hollandais, 68, 88, 550.  
GRONSVELD (Rutger de), 550.  
GROUGNAR (Jean), 506.  
GROY BOUXHON (a), lieu-dit à Neuville-en-Condroz, 341.  
GROZFIL (Jean), 537.  
GRUMSEL (dame de), 25.  
GRUMSTEFAR (Franc del), chanoine de St-Paul, à Liège, 254.  
GRUNINCKX (échevin), 564, 565.  
GRUNINCKX (François), 560, 564.  
GRUSELIER (Guillaume Danca dit Gruselier), 507.  
GRUWEN (Goblet de), 196, 198.  
GRUWEN, *Gruc*, *Grucen*, (Jean dit Tuz de), 204, 208, 209, 213, 226, 227, 230.  
GUATHIEU (Piron), 535, 537.  
GUDE, fille de Collin Maillard, 130.  
GULDRE (Henri de), évêque de Liège 14, 88, 92, 93, 98.  
GULDRE (Renaud, comte de), 16, 117.  
GUILLAUME, abbé de Villers, 62.  
GUILLAUME, abbé de Citeaux, 76.  
GUILLAUME abbé de Citeaux, 153.  
GUILLAUME, commandeur de Flémalle, 204.  
GUILLAUME (Jean), 399, 404.  
GUILLAUME, dit de Jardin de Herstal, 212.  
GUILLAUME, fils de Collard de Lantin, 149.  
GUILLAUME, fils de Collin Maillard, 130.  
GUILLAUME, fils d'Evrard de Skinulmont, 134.  
GUILLAUME, fils de Guill. Bex, 540.  
GUILLAUME, fils de Guillaume de Mailhet, 413.  
GUILLAUME, petit-fils de Guillaume de Mailhet, 413.  
GUILLAUME, fils de Guillaume le Vanneit, 475.  
GUILLAUME, fils de Jacques de Libermeit, 395, 396.  
GUILLAUME, fils de Jean d'Ath, 31.  
GUILLAUME, fils de Jean de Bombaye, 181.  
GUILLAUME, fils de Jean de Pied de Bœuf, 412.  
GUILLAUME, fils de Servais Gielmant, 285.  
GUILLAUME, fils de Thierry de Houffalize, 68.  
GUILLAUME, frère de François Van Manshoven, 421.  
GUILLAUME, frère de Henri du Faucon, 262.  
GUILLAUME, beau-frère de Collin dit Maillard, 124.  
GUILLAUME, parent de Fastré, 101.  
GUILLEMETTE, sœur d'Antoine Heynkin, religieuse au Val-Benoît, 366, 388.  
H, costre de St-Paul, 59.  
HABETS (Jos.), 32.  
HABRANPREIT, lieu-dit à Retinne, 172.  
HACHETEPAUL (Jean), 224.  
HACCOURT, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexheslins, 85, 225, 293, 429, 555, 577.  
HACCOURT (Albert de), 293.  
HACCOURT (Albert de), may-

- eur de Haccourt et Hallem-  
baye, 429.
- HACCOURT (André de), hom-  
me de la Cour allodiale, 231,  
237, 240, 242, 245, 247.
- HACCOURT (Berthold de), cu-  
ré de St-Martin-en-Ile, à Lié-  
ge, 251.
- HACCOURT (Guillaume de),  
homme de la Cour allodiale,  
131.
- HACCOURT (Hugues de), che-  
valier, homme de la Cour al-  
lodiale, 159.
- HACCOURT (Jean de), frère du  
Val-Benoit, 134.
- HACCOURT (Jean de), chan-  
geur, 149.
- HACCOURT (messire Jean de),  
bailli, 215.
- HACCOURT (Jean Pascal de),  
429.
- HACCOURT (Léonard de), 527.
- HACCOURT (Léonard de),  
greffier de la Cour spirituel-  
le de Namur, 542, 543.
- HACCOURT (Léonard de), son  
fils, 543.
- HACCOURT (Marie de), sa fil-  
le, 543.
- HACCOURT (Marie de), sœur  
de Régina, 543.
- HACCOURT (Radut de), hom-  
me de la Cour allodiale, 192.
- HACCOURT (Raes ou Rason  
de), chevalier, seigneur de  
Haversin, échevin de Liège,  
175, 182, 185, 205.
- HACCOURT (Rigaud, cheva-  
lier de), 84.
- HACCOURT (Régina de), 543.
- HACKELAERT (Arnold), 331.
- HACKELAIR le TINDEUR  
(Jean), 255, 256.
- HAINAUT (province de), 50.
- HAINAUT (Jean de), échevin de  
Liège, 119.
- HAIST (Jean delle), 284.
- HALBADEAUL l'aîné (Henri),  
maire en féauté de la Cour  
allodiale, 270.
- HALBADUT (Henri), homme  
de la Cour allodiale, 201, 212.
- HALEIT (Piron), le vigneron,  
278.
- HALINGEN (Baudouin de),  
commissaire de la cité de Lié-  
ge, 305.
- HALKIN (Jos.), 48.
- HALLE (Conrad de la), hom-  
me de la Cour allodiale, 96.
- HALLE (Jean delle), prêtre,  
123.
- HALLE (seigneur Jean Cos-  
tan delle), 89.
- HALLE (Mathieu delle), 297.
- HALLE (Raes delle), 364.
- HALLEMBAYE, dép. de Hac-  
court, 6, 63, 293, 358, 429, 577,
- HALEMBAY (Catherine), 339.
- HALLEMBAYE (Grand Ren-  
chon de), 358.
- HALLEMBAYE (Jean de), 286.
- HALLEMBAYE (Léonard de),  
362.
- HALLIER (Martin le), 230.
- HALLOIX (Lambert), 484, 485.
- HALLOIX (Martin), chanoine  
de St-Pierre, à Liège, 484.
- HALMONT (Jean de), 271.
- HAMAEL (le mitraîne pièce de)  
vigne à Visé, 478.
- HAMAIDE de BRAIVES (Hen-  
ri delle), 152.
- HAMAL, dép. de Russon, 324.
- HAMALLE (Eustache de), che-  
valier, sire d'Othée, 163.
- HAMBROUX, aujourd'hui Hom-  
broux, dép. d'Allieur, 6, 13,  
24, 41, 42, 63, 79, 91, 177, 202,  
274, 278, 283, 285, 324, 358,  
359, 360, 373, 381, 522, 549,  
552, 553, 554, 555, 556, 560,  
574, 577.
- HAMBROUX (Gérard de), che-  
valier, 121.
- HAMBROUX (Gilles de), hom-  
mers du Val-Benoit, 121.
- HAMBROUX (Gilles de), hom-  
me de la Cour allodiale, 171,  
199, 202.
- HAMBROUX (Gillon d'Allieur  
dit de), 171, 177, 202.
- HAMBROUX (Henri de), 202.
- HAMBROUX (Jean de), con-  
vers du Val-Benoit, 172.
- HAMBROUX (Radoux de), 457.
- HAMEIDE (Gérard delle),  
échevin de Liège, 205.
- HAMEUR (sor le pascal de),  
lieu-dit à Vivegnis, 290.
- HAMEVAUS de BOIRS (Hen-  
ri), 183.
- HANCHOULLE (Jean Hubar  
d'Awans dit), 414.
- HANCKART (Jean dit), 169.
- HANCQUART, voyez Henkart

- HANEE (Henrot), 186, 211.  
 HANEFFE, commune de l'arr. de Waremme, canton de Jehay-Bodegnée, 560.  
 HANEFFE (Gilles de), prêtre, compteur du Val-Benoît, 314, 319, 320.  
 HANEFFE (Jean de), 427.  
 HANEKIN, fils de Wathier de lors Chesteal, 115, 116.  
 HANEPOT, 228.  
 HANEQUART (Pirar), 422.  
 HANES, fils d'Amele dit Melar, 124.  
 HANES, fils d'Aymeri de Mélen, 145.  
 HANET, fils d'Evrard de Skinulmont, 134.  
 HANET, frère de Renadon, 169.  
 HANET, fils de Renard le Fevre de Jemeppe, 182.  
 HANET, fils de Gatre del Tyge, 134.  
 HANET, le cuvelier de Flémalle, 205.  
 HANET (le grand), cour à Moulin, 447.  
 HANEVEAZ de FONTAINES (sire Jean), chevalier, homme de la Cour allodiale, 97.  
 HANKINET, le boucher de Mélen (Jean), 359.  
 HANNAR de COKE (Gilles), 212.  
 HANNECHE (Baudouin de), abbé de S<sup>t</sup>-Gilles en Publémont, 163.  
 HANNEKAIR de LANTIN (Gilles), 276.  
 HANNET des VIGNES (le petit), 303, 304.  
 HANNETEA (Goffin), 345.  
 HANNEVAUX de VISE (Mathieu), 508.  
 HANNOE (Lambot), mambour de l'église de Chokier et des Awirs, 217.  
 HANNOSET (Guill.), prélocuteur des échevins de Liège, 524, 526.  
 HANNOSET (Guillaume), tanneur, 487.  
 HANNOTTON (Pierre), 382.  
 HANNUT, commune de l'arr. de Waremme, canton d'Avennes, 42, 201.  
 HANNUT (Bernard de), procureur du Val-Benoît, 497, 498, 506, 507, 511, 513, 515, 516, 517, 519, 522.  
 HANNUTO (registre), 277, 283.  
 HANNUT (Catherine de), 232.  
 HANON de HOUTAIN (Henri), 263.  
 HANON (Jean), 246, 248.  
 HANOREAL (Guillaume), 177.  
 HANOSSET (famille), 42.  
 HANOTTEAL (Jean), 166.  
 HANOTTE (Gilles), 256.  
 HANS de NAMUR (Quentin), 543.  
 HANSAY (A.), 3.  
 HANSE (Agnès de), béguine, 180.  
 HARDY (notaire), 543.  
 HARDY d'HEURE (Simon), 509, 510.  
 HARENG, dép. de Herstal, 214.  
 HARENNE (chevalier de), 28.  
 HARENS (maison de), lieu-dit à Heure, 269.  
 HARES (Jean de), 51.  
 HARLEZ (Guillaume Joseph), seigneur commissaire de la cité de Liège, 43.  
 HARLUE, *Harleux*, dép. de Bollinne, 185.  
 HARNE (Cunar de), compteur du Val-Benoît, 143, 144, 145, 146, 156, 157.  
 HARNE (Marie de), religieuse du Val-Benoît, 159.  
 HARMSCAP (Henri de), 37.  
 HARSTAPLES, voyez Herstaple.  
 HARSTAPLES (deleis), lieu-dit à Herstaple, 154.  
 HARZE (Goffinet de), 265.  
 HARZE (Jean Noyel de), 265.  
 HASDALE (Jean de), 550.  
 HASIER (vigne dite le), à Ougnée et Sclessin, 413.  
 HASQUE, béguine de Beyne, 110.  
 HASQUE (Mathieu de), 375, 402.  
 HASSELLE (la), lieu-dit à Chokier, 491.  
 HATEPENNE, lieu-dit à Hodeige, 159.  
 HAUTCŒUR, 63.  
 HAUT-MELEN, dép. de Melen, 291.  
 HAUT-PRE, dép. de Liège, 526, 527.  
 HAULT PREIT (Georges de), 477, 494, 495, 509.  
 HAVELANGE (ban de), commu-

- ne de la province de Namur, arr. de Dinant, canton de Ciney, 40.
- HAVELANGE (Guillaume de), homme de la Cour allodiale, 185, 187, 211.
- HAVERSIN, dép. de Serinchamps, 175.
- HAWÉAL (Jean), 281.
- HAWÉAULZ (Mathieu), 343.
- HAWIDE, prieure de Bellefontaine, 55, 56.
- HAWIDE, recluse de St-Christophe, 58.
- HAWIDE, sœur d'Arnoul le prêtre de Faimés, 94, 95.
- HAYE des FORCHES (ale), lieu-dit à Jupille, 113.
- HAYE (Collart del), 384.
- HAYE, *Hay, Haie*, (Jean del ou delle, ou de la), 375, 391, 392, 395, 401, 402.
- HAYE ( Marie del), religieuse au Val-Benoît, 375, 401.
- HAYETTE (al), lieu-dit à Villers-St-Siméon, 367.
- HAYOULLES (vers les), lieu-dit à Vivegnis, 290.
- HAZEIT (Jean dit), 149.
- HAZEIT del PREIT (Thierry), 155.
- HEEL (dame de), commune du Limbourg hollandais, 34.
- HEERS, commune de la province de Limbourg, arr. de Tongres, canton de Looz, 145.
- HEIRNE (Jean de), 425.
- HEIS (Jean delle), 297, 298.
- HELBERT (Jean), marguillier de l'église St-Servais, à Liège, 330.
- HELBIG, 41.
- HELCHTEREN (André de), écôlâtre de St-Servais, à Maestricht, 307.
- HELENE, femme de Mychair, 289.
- HELLINCX (Hélène), femme de Michel Henri de Rosen, 45.
- HELLUIN, fils de Martin de Grand-Hallet, clerc du diocèse de Liège, 231.
- HELMONT dit delle Fosse (Henri de), chanoine de St-Martin à Liège, 241, 242.
- HELWIDE, huitième abbesse du Val-Benoît, 18, 132.
- HELWIDE, religieuse de Villers-l'Evêque, 66.
- HELWIDE, femme de Gilles Drawéal, 155.
- HELWIDE, femme de Thonard, fils de Collard de Fooz, 244.
- HELWIDE, fille d'Arnold de Pré, 297.
- HELWIDE, fille de Guil. de Wihogne, religieuse du Val-Benoît, 112.
- HELWIDE, fille de Robert de Hemricourt, religieuse du Val-Benoît, 132.
- HEMESBACHT (Henri de), 68.
- HEMERICOURT (seigneur de), voyez Remicourt, 391.
- HEMERICOURT (Agnès de), 89.
- HEMERICOURT (Catherine de), fille de Rigaud, 42.
- HEMERICOURT (Fastrard, chevalier de), 66.
- HEMERICOURT (messire Clous de), chanoine de la Cathédrale de Liège, 215.
- HEMERICOURT (Gérard de), chanoine de St-Jean, à Liège, 92.
- HEMERICOURT (Goffin de), 163.
- HEMERICOURT (Henri de), chanoine de St-Paul à Liège, 355, 371.
- HEMERICOURT (Jacques de), 24, 27, 163, 175, 190, 192.
- HEMERICOURT (seigneur Jean de), 546.
- HEMERICOURT (Jean de), 248.
- HEMERICOURT (Rigaud de), 42.
- HEMERICOURT (Robert de), chevalier, 72, 132.
- HEMERICOURT (Thomas de), chanoine de St-Denis, à Liège, 176.
- HEN (Gérard), fils de Jean, 476.
- HEN (Henri), fils de Jean, 476.
- HEN de FROIDMONT (Jean), 476.
- HEN (Jean), fils de Jean, 476.
- HENAS (Gillon de), homme de la Cour allodiale, 164.
- HENEKINET (Jean), 333.
- HENGRON (dessoubz li Tilhoux), lieu-dit à Melen, 333, 359.
- HENKART, *Henckart, Hancquart*, (Hubert), frère du Val-Benoît, 406, 422, 424, 430, 431, 434, 435, 438, 439, 440, 441, 442, 444, 445, 448, 449, 451, 453, 454, 457, 458, 463.

- HENNEKIN (Antoine), 349.  
HENIN (Herman), 466.  
HENRARD, 186.  
HENRARD (Marie), 507.  
HENRARD (Maroie), 507.  
HENRARD (Philippe), 507.  
HENRARD, fils de Beatrice de Housseur, 188.  
HENRARD, fils de Henrard de Chaweheit, 446.  
HENRAS (Henri dit), 105.  
HENRAT d'Alleur (Thonnar), 177.  
HENRI III, duc de Limbourg, 4, 52.  
HENRI IV, duc de Limbourg, 11.  
HENRI, doyen de Malmédy, 61.  
HENRI, curé de Herve, 80.  
HENRI, curé d'Ougrée, 113.  
HENRI, costre de Malmédy, 61.  
HENRI, prêtre du Val-Benoît, 110.  
HENRI, frère-convers du Val-Benoît, 120, 123.  
HENRI, prêtre, fils de Gérard dit Pinte, 149.  
HENRI RENOTTE, chanoine de St-Croix à Liège, 545, 546.  
HENRI (monseigneur), 413.  
HENRI, seigneur de Vyle, chevalier, 140.  
HENRI, chevalier d'Heure, 60.  
HENRI, chevalier, 60.  
HENRI, seigneur de Rengberg, 125, 126.  
HENRI, homme de la Cour allo-diale, 80.  
HENRI, bailli d'Amry, 328.  
HENRI, dit Casius, 98.  
HENRI dit Henras, fils de Simon, 105.  
HENRI, 51.  
HENRI, 58.  
HENRI, pelletier, 58.  
HENRI, meunier, 58.  
HENRI de Flémalle - Grande (Jean), 308.  
HENRI, père de Martine et de Catherine, 123.  
HENRI, fils de Franckart de Ly-leal, 262.  
HENRI, fils de Guil. Bex, 540.  
HENRI, fils de Gilot de Ham-broux, 177.  
HENRI, fils de Guillaume le Vanneit, 475.  
HENRI, fils de Henri Clarisse, 171.  
HENRI, fils de Henri dame Ju-lienne, 219.  
HENRI, fils de Henri le Van-neit, 454.  
HENRI, fils de Heselin, 88.  
HENRI, fils de Hubert Corbeau de Jeneffe, 402.  
HENRI, fils de Jean delle Ro-che, 28.  
HENRI, fils de Jean Gérard, 471.  
HENRI, fils de Jean Henry de Flémalle-Grande, 308.  
HENRI, fils de Léonard de Slins 252.  
HENRI, fils de Marguerite, 508.  
HENRI, fils de Renkin Meule-nair, frère-augustin à Huy, 539.  
HENRI, fils de Thierry de Houf-falize, 68.  
HENRI, frère de Gilles d'Al-leur, 171.  
HENRI, frère de Jean, curé de Vyle, 140.  
HENRI, frère de Jean, dit de Porpes, 252.  
HENRION (Jean Wathier), prê-tre bénéficiere de St-Jean-Evan-géliste à Liège, 42.  
HENRIQUEZ, 162.  
HENROTTE (le chanoine), 22.  
HENROTTE, fils de Draweaz d'He, homme de la Cour allo-diale, 101.  
HENROTTE, fils de Henroule de Tige de Gerobur, 188.  
HENVEA (Guillaume), 513.  
HENVEAUL (Jean), 334.  
HERBERT, notaire, 120.  
HERBIER (Jean), 291.  
HEREBOTRI (Jean), 202.  
HERCK (monsieur de), 540.  
HERCKENRODE (abbaye de), près de Hasselt, 112.  
HEREN, lieu-dit à Heure, 362.  
HERENDIAL (Gérard de), 133.  
HERRENS (Collart de), 214.  
HERENS (Guillaume de), 170.  
HERLET (Pierre), maître des Trente-Deux, 470, 493.  
HERLONS, femme de Guillau-me le Vieux, mayeur de Novil-le, 137.  
HERMALLE - SOUS - ARGEN-TEAU, commune de l'arr. de Liège, canton de l'exhe-Slins, 453.  
HERMALLE (maison dite de), à Liège, 279.



- HERMAN, chevalier, 68, 538.  
 HERMAN (Jacques), 64.  
 HERMAN, père de Gilles, 83.  
 HERMAN, 'cherrirs' du Val-Benoît, 115.  
 HERMEE, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 26, 227, 242, 282, 481, 552, 553, 556, 578.  
 HERMEE (Henri de), 323.  
 HERMEE (Stassin de), homme de la Cour allodiale, 120.  
 HERMERICUR, voyez Remicourt.  
 HERRONFOSSE (en), lieu-dit à Jemeppe, 186.  
 HERSEE (Grégoire de), 424.  
 HERSTAL, commune de l'arr. et du cant. de Liège, 111, 187, 190, 212, 321, 552, 555, 578.  
 HERSTAL (Eustache de), 91.  
 HERSTAL (Henri de), curé de St-Etienne à Liège, 214.  
 HERSTAL (Jean de), 176.  
 HERSTAPPE, commune de la province de Limbourg, arr. et canton de Tongres, 154.  
 HERTAINGE, lieu-dit près de Waremme, 421.  
 HERVE, ville de l'arr. de Verviers, chef-lieu de canton, 80, 134, 135, 226.  
 HERVE (Henri, curé de), 80.  
 HERVE (André de), mambour du Val-Benoît, 472.  
 HERVE (Henri de), clerc, 261.  
 HERVE (Thomas de), notaire, 279, 281.  
 HESBAYE, *Hesbain*, région s'étendant au nord-ouest de la province de Liège et au sud-ouest du Limbourg, 10, 65, 171, 266, 545, 578.  
 HESBAING "li Sportier" (Jean de), 345.  
 HESELIN, père de Henri, 88.  
 HESSALE (Paul delle), 492.  
 HESSELIN, chanoine de Saint-Barthélemy à Liège, 86.  
 HETRONFOSSE (houillère de), 296, 578.  
 HEURE - LE - ROMAIN, commune de l'arr. de Liège, cant. de Fexhe-Slins, 6, 13, 16, 23, 24, 25, 26, 30, 31, 41, 60, 63, 75, 79, 84, 98, 103, 106, 115, 117, 120, 122, 134, 130, 151, 164, 180, 181, 203, 212, 216, 224, 225, 228, 229, 231, 232, 236, 237, 242, 243, 245, 255, 256, 268, 269, 277, 282, 283, 284, 296, 300, 311, 314, 317, 318, 319, 320, 328, 332, 352, 353, 354, 357, 358, 360, 361, 362, 363, 366, 368, 370, 372, 384, 386, 388, 398, 406, 419, 423, 426, 439, 457, 471, 479, 500, 510, 511, 541, 542, 547, 549, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 562, 573, 578, 581.  
 HEURE (abbaye d'), 284.  
 HEURE (Brennet d'), 420.  
 HEURE (Gherite d'), 357.  
 HEURE (Guillaume d'), doyen de St-Martin à Liège, 176, 190.  
 HEURE (Guillaume d'), homme de la cour allodiale, 324.  
 HEURE (Jacques d'), comte et avoué d'Heure-le-Romain, 16, 98.  
 HEURE (Jacquemin d'), 120.  
 HEURE (maître Jean d'), doyen de St-Jean à Liège, 113.  
 HEURE (Pierre d'), mayeur des échevins de Liège, 393.  
 HEURE (Piron d'), 228.  
 HEURE (Rainechon d'), homme de la Cour allodiale, 115.  
 HEURE (Sanon d'), 134.  
 HEURE (Tilman d'), échevin de Liège, 363, 370, 388.  
 HEUSDEN (Jean), chanoine de St-Martin à Liège, 547.  
 HEYD (Henri delle), 532.  
 HEYDS (des), lieu-dit à Tilleur, 540, 541.  
 HEYDEN A HAUZEUR (Ad. van der), 1, 3, 48.  
 HEYENHOVEN (Anne de), 40.  
 HEYENHOVEN (Etienne de), seigneur d'Ardre, 40.  
 HEYLEKERKE (messire Jean de), homme de la Cour allodiale, 192.  
 HEYMONDE (Catherine de), trentième abbesse du Val-Benoît, 41, 543, 549.  
 HEYMONT (Gisbert), 543.  
 HEYNKIN (Antoine), 366, 388.  
 HEYNEKIN (Arnold), 320.  
 HEYNEKIN (Jean), 320, 388.  
 HEX, commune de la province de Limbourg, arr. et canton de Tongres, 138, 553, 555, 560, 578.  
 HIERDAVOYE, lieu-dit à Ougnée, 476.

- HIÈRE (Guillaume le), homme de la Cour allodiale, 104.  
HIERGE (seigneur de), 392, 425.  
HOCHPORTE, lieu-dit à Liège, 382.  
HOCHET (Lambert), 322.  
HOCHETEAL de BRAIVES, 152.  
HOCCOMONT (seigneur Jean de), 187.  
HOCHT (Marie), 45.  
HODEIGE, commune de l'arr. et du canton de Waremme, 16, 101, 121, 128, 159, 270, 382, 554, 555, 556, 560, 578.  
HODEIGE (Barthélemy de), commissaire de la cité de Liège, 496.  
HODEIGE (Charles de), 258.  
HODEIGE (Collart de), 265, 281.  
HODEIGE (Gauthier de), 522, 523.  
HODEIGE (Godefroid de), 221.  
HODEIGE (Jean de), clerc, 218.  
HODISTER (Isabeau de), 524, 526.  
HOEN (Arnold), 384, 385.  
HOENSBROECK (Thierry de), seigneur de Plainevaux, 17.  
HOERREA dit de Bassenge (Simon), 541.  
HOEX (André), procureur du Val-Benoît, 549.  
HOGNOUL, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 82, 171, 553, 555, 578.  
HOGNOUL (Ameile de), 124, 130, 133.  
HOLANDIA (Arnold de), 70.  
HOLLANDS (Gérard), procureur fiscal de la Chambre apostolique, 397.  
HOLLOGNE - AUX-PIERRES, commune de l'arr. de Liège, chef-lieu de canton, 200, 220, 237, 239, 242, 245, 247, 261, 270, 271, 316, 436, 553, 554, 555, 556, 560, 563, 578.  
HOLLOGNE-SUR-GEER, commune de l'arr. et du canton de Waremme, 94, 95, 100, 102.  
HOLLOGNE (Jacquemin de), chanoine de St-Denis à Liège, 147.  
HOLLOGNE (Jeanne de), 296.  
HOLLOGNE (Rogier de), homme de la Cour allodiale, 101, 115.  
HOLLOGNE (Yde de), 159.  
HOLLOGNE-SUR-GEER (Wéry de), fils de dame "Rainewi", 100.  
HOLSIT (Thomas van), chevalier, 213.  
HOMBROUX, commune de l'arr. de Verviers, canton d'Aubel, 467.  
HOMBROUX, voyez Hambroux.  
HOMMEVENT (Piron de), 464, 465.  
HOMOIS de PRE (Jean), 160.  
HONGREAS de JEHAY (Jean), 154.  
HONGRES (sire Jean li), homme de la Cour allodiale, 94.  
HONGRIE. houillère à Sclessin, 160, 165, 220, 238, 239.  
HONRES (Henri de), 182.  
HONORIUS III, pape, 59, 334.  
HOPITAL de Flémalle-Grande, 223.  
HORION-HOZEMONT, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 34, 61, 75, 79, 88, 97, 195, 246, 318, 480, 484, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 578.  
HORION (Barbe de), femme de Raes d'Ans, 36.  
HORION (Elisabeth de), sous-prieure du Val-Benoît, 386.  
HORION (Etienne de), homme de la Cour allodiale, 324.  
HORION (Gilles de), chevalier, 332.  
HORION (Guillaume de), père bourgmestre de Liège, 34, 247.  
HORION (Guillaume de), fils, écuyer, 34, 318.  
HORION (Herman de), écuyer, souverain-mayeur de Horion, 247.  
HORION (Marguerite de), vingt-septième abbesse du Val-Benoît, 34, 35, 36, 442, 457, 487, 504, 506, 511, 518.  
HORNE (famille de), 29.  
HORNES (seigneur de), 45.  
HORS CHATEAU, *défour Casteal, Chasteal, Chesteau, Chesteaul*, lieu-dit à Liège, 101, 198, 219, 230, 232, 291, 447, 487, 492.  
HOSPITAL (Pierron de), 394.  
HOTEL du Val-Benoît, à Liège,

- 25, 150, 197, 229, 230, 234, 306, 459.
- HOTTEBOVAZ, lieu-dit entre Fooz et Freloux, 222.
- HOUBART de HOUTAIN S<sup>t</sup>-SIMEON (Hubert), 235.
- HOUBILHERIE (la), lieu-dit à Jupille, 485.
- HOUCKELBACH, voyez Hukelebay.
- HOUFFALISE (Beatrice de), abbesse de Robermont, 11, 77.
- HOUFFALISE (Thierry, seigneur de), 55, 56, 67, 68, 550.
- HOUFFALISE (Jean de), 250, 259, 264.
- HOUFFINEAL des AWIRS (Stassin), 249.
- HOULEIT (Jean), 495.
- HOULLOE (Franckin de), 383, 389.
- HOUSEUR (Beatrice de), 188.
- HOUTAIN-LEVEQUE, commune de l'arr. de Waremmé, canton de Landen, 578.
- HOUTAIN S<sup>t</sup>-SIMEON, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 115, 134, 139, 209, 263, 552, 553, 554, 556, 560, 578.
- HOUTAIN (famille) 32.
- HOUTAIN (le grand Renckin de), 224.
- HOUTAIN (Henri de), homme de la Cour allodiale, 340.
- HOUTAIN (Gauthier de), 375.
- HOUTMERCK (opten), place à Liège, 326.
- HOVACAIRE (Henri de), 262.
- HOZEMONT (seigneur Bodon de), 50.
- HOZEMONT (Gérard de), chantre de Liège, homme de la Cour allodiale, 97.
- HUARD (seigneur de), châtelain de Waleffe, 72.
- HUART (Gauthier), homme de la Cour allodiale, 347, 354, 359, 392, 406, 407.
- HUAR (Gilles), père, 542.
- HUAR (Gilles), fils, 542.
- HUBAR d'Awans dit Hanchoulle (Jean), 414.
- HUBAR, notaire, 131.
- HUBERT, chevalier de Faimés, 135.
- HUBERT (frère), voyez Henkart.
- HUBERT, fils de Hubert Jehennin, 520.
- HUBERTINE, veuve de Benoit de Thiernesse, 490.
- HUBIENS d'ALLEUR (Jean), 233.
- HUBIN de SCLESSIN (Jean), 267.
- HUBOLD, 88.
- HUBOVALE (en), lieu-dit à Avin, 207.
- HUEL GAS (las), (abbaye de), en Espagne, 482.
- HUENEAZ, *Hueneal*, *Hueneaz* (Huard), homme de la Cour allodiale, 185, 189, 213.
- HUGUES, évêque de Liège, voyez Pierpont.
- HUKELEBAY = Houckelbach, dép. de Henri-Chapelle, 179.
- HUMBINES, fils de Gilles Textor, 183.
- HUN (famille), 32.
- HURIER dit Frayneal d'Heure (François le), 357, 471.
- HURIER (Henri), 547.
- HURIER dit Fraisnea le jeune (Piron), 471.
- HURRYR (Jean le), 398.
- HUSTINS (Jacquemin dit), procureur du Val-Benoît, 152.
- HUSTIEN de VISE (Jacquemin) 249.
- HUY, chef-lieu d'arrondissement, 6, 13, 45, 46, 53, 63, 69, 79, 79, 84, 92, 111, 118, 176, 207, 216, 226, 262, 270, 273, 300, 348, 393, 402, 403, 411, 420, 500, 522, 534, 564, 578, 582.
- HUY (Frères-Mineurs de), 84, 92.
- HUY (Gilles de), frère de l'ordre des Prémontrés, 151.
- HUY (Gilles de), 257, 258.
- HUY (Gilles de), homme de la Cour allodiale, 299, 307.
- HUY (Gilles de), écuyer, seigneur à Bierset, homme de la Cour allodiale, 347, 351, 354, 359.
- HUY (le stordeur Gilles de), 394.
- HUY (Jakemin de), dit le gay moine, moine du Val-S<sup>t</sup>-Lambert, 143, 144.
- HUY (Jamar de), 186.
- HUY (Jamoles de), 211.
- HUY (Jean de), 293.
- HUY (Jean de), écuyer, homme

- de la Cour allodiale, 347, 359, 392, 406, 407.
- HUY (dame Maron de), 123.
- HUY (Sacré de), 308.
- HUY (Jean de Poitiers, seigneur de), 522.
- HUZ (Adam de), 110.
- HUZ d'ALLEUR (Louis de), homme de la Cour allodiale, 222.
- HYERLAXHE (Gérard), fils de Donke de Warsage, 182.
- HYRGES (seigneur de), voyez Hierge.
- HYSENBARD (d'), lieu-dit à Breust, 550.
- IDA, 120.
- IDA, femme de Jean, 120.
- IDE, première abbesse de Robermont, 5, 12, 54, 55.
- IDE, recluse d'Othée, 83.
- IDE, femme de Fastrard de Hemricourt, 69.
- IDE, femme de Gérard, 55.
- IDE, femme de Gilot dit de Hambroux, 177.
- IDE, femme de Guillaume de Vaux, 239.
- IDE, femme de Jean de Somme, 339.
- IDE, femme de Libert Fastrars, 232.
- IDE, femme de Robert de Mommalle, 416.
- IDE, fille de Jean de Herstal et de Catherine, épouse de Jean Garins, 176.
- IDE, fille de Lambert Picos, 80.
- IDE, mère de Louis de Noville, 73.
- IDE, sœur d'Agnès, fille de Quentin de Thuin, 31, 391.
- IDELETTE, fille de Catherine et de Wauthier de Flémalle, 281.
- IDELETTE, fille de Catherine et de Wauthier, 294.
- IDELETTE, fille de Mathieu del-Halle, 297.
- IDELETTE, fille naturelle de Gilot dit de Hambroux, 177.
- IDULE, 120.
- IDULE, fille d'Evrard de Skinulmont, 134.
- IDULE, sœur de Jean, curé de Vyle, 140.
- IIE, quartier à Liège, 57, 74, 84, 118, 161, 165, 196, 209, 213, 229, 230, 232, 234, 237, 251, 252, 265, 276, 300, 306, 323, 345, 384, 421, 427, 439, 451, 491, 517.
- IIE des FEVRES, lieu-dit à Liège, 251, 252, 309.
- IIE (Alexandre d'), 162, 168, 174.
- IIE (Draweaz d'), homme de la Cour allodiale, 90, 97, 99, 100, 101.
- IIE (Rodolphe de l'), échevin de Liège, 80.
- INAMA-STERNEGG (von), 6.
- INNOCENT III, pape, 7.
- INNOCENT IV, pape, 11, 12, 13, 18, 78, 79.
- INNOCENT XIII, 367.
- ISABEAU, religieuse du Val-Benoît, fille de Louis Surlet, 131.
- ISABEAL, femme de Colchon Thieubald, 423.
- ISABEAU, veuve de Collard de Futtevoie, 528.
- ISABEAU, femme de Georlet Jamar, 490, 514, 520, 521, 525, 528, 531.
- ISABEAU, femme de Gérard de Cologne, 262.
- ISABEAU, veuve de Jean Godefryn, 395.
- ISABEAU, femme de Jean de Rogerecz, 213.
- ISABELLE li vendresse, veuve de Lambert li "Popenier", 180.
- ISABEAL, veuve de Thonnar Henrat d'Alleur, 177.
- ISABEAL, fille d'Arnold de Jardin, 274.
- ISABEAU, fille de Collart Davisterre, 467.
- ISABELLE, fille de Georges de Chestea, 496.
- ISABELLE, fille de Gillon de Cor, 122.
- ISABEAU, fille de Henri Lowinfosse, 514.
- ISABELLE, fille de Jean Lotteal, 253.
- ISABELLE, fille de Libert de Kokerul, religieuse au Val-Benoît, 128.
- ISABEAU, fille de Paul delle Hazelle, 542.
- ISABEAUL, fille de Pirelot de Freloux, 258.
- ISABELLE, sœur de Jean de Bleret, 233.
- ISABELHONS, fille de Colin dit Nyveie, 160.

- ISLE (Roger d'), dit du Chapeau d'Isle, 20.
- ITALIE, 15.
- IVE, femme de Gros Libert de Flémalle, 223.
- IVOZ, dép. de Ramet, 580.
- IVOZ (Bastin d'), homme de la Cour allodiale, 144.
- IVOZ (Lambert d'), 490.
- J., recteur de Vyle, 117.
- J., prêtre de St-Christophe, à Liège, 87.
- J., chapelain des Lépreux de Cornillon, 61.
- JACOB (Johan), 417.
- JACQUELINE, deuxième abbesse du Val-Benoît, 13.
- JACQUELINE, fille de Jacques de Momalle, religieuse du Val-Benoît, 416.
- JACQUELINE, fille de Marguerite de Horion, religieuse du Val-Benoît, 487.
- JACQUEMIN dit Blangi (Collart), 470.
- JACQUEMIN de VISE (Guillaume), 249.
- JACQUEMIN, fils de Philpot et de Jeanne, 250.
- JACQUEMIN, gendre de Gilles Taxhes, 230.
- JACQUEMIN dit le Rosseal, 382.
- JACQUEMINET, fils de Jacquemin Fermaxhe, 287.
- JACQUES de PRENESTE, légat pontifical, 73, 74.
- JACQUES, abbé de Citeaux, 406.
- JACQUES, abbé de St-Michel à Anvers, 367.
- JACQUES, curé d'Ougrée, 113.
- JACQUES, curé de Jemeppe, 186, 202, 211.
- JACQUES, chevalier, seigneur de Celles, 95.
- JACQUES, fils d'Antoine Heynkin, 366, 388.
- JACQUES, fils d'Arnold de Pont, 516, 517.
- JACQUES, fils de Jamot delle Boverie, 350.
- JACQUES, fils de Jean de la Haie, 401.
- JACOB, cour à Heure-le-Romain, 216.
- JACOP (Jean), homme de la Cour allodiale, 340.
- JADUILLE (Gilles), 532.
- JAFFA (évêque de), 83, 188.
- JAFFE, 50.
- JAHNIER (Julin de), 254.
- JAKE, veuve d'Arnold Garin, 172.
- JAKEMOTES de STOKIS, homme de la Cour allodiale, 144, 154.
- JAKEMOTTE, frère de Wérotte de Mes, homme de la Cour allodiale, 154.
- JALHEAU (Gilles de), 425.
- JAMA (Katherine), voyez Jamair
- JAMAIR, *Jama*, (Catherine), 390, 391, 398.
- JAMAR (Collart), 301.
- JAMART (Collart), 422, 492, 508.
- JAMART (Cornille), 422.
- JAMAIR (Georges), 492.
- JAMAR (Georlet), 352, 404, 408, 418, 419, 420, 431, 437, 449, 464, 465.
- JAMAR (Georlet), petit-fils du précédent, fils de Jean, 468, 474, 487, 488, 490, 491, 492, 501, 508, 509, 510, 512, 513, 514, 515, 519, 520, 525, 526, 527, 528, 531, 535, 536, 538.
- JAMARE (Ghaton), 430.
- JAMAIR (Gisbert), 485, 486, 509.
- JAMAIRE de GRAVEROULE (Jean), échevin d'Ougnée et Sclessin, 398.
- JAMAIRE de FRAGNEE (Jean), 309.
- JAMAIRE de PILCHOULLE (Jean), 308.
- JAMAR (Jean), le Vigneron, 301, 310, 315, 316.
- JAMAR (Jean), 331, 332, 340, 342, 346, 348, 352.
- JAMAR (Jean), 399, 398, 399, 400, 404, 413, 415, 418, 424, 428, 433, 434, 437, 443.
- JAMAIR (Jean), échevin d'Ougnée et Sclessin, 452, 460, 464, 465, 466, 470, 474, 484, 487, 494, 501, 502, 508, 511, 513, 534.
- JAMAIR (Laurent), 457, 458, 470, 489.
- JAMAR, fils de Jean le Blon de Bolsée, 306.
- JAMAR, fils de Lambert le Damechal, 247.
- JAMBES, commune de la province, de l'arr. et du canton de Namur, 13, 79.

- JAMOLES, fils de Jamar de Huv, 189.
- JAMOLLET (Toussaint), 484.
- JAMYX le barbier (Jean), 349.
- JANNET (Henroteau), 303, 315.
- JARDIEN (Alexandre de), 185.
- JARDIEN (Jean de), 212.
- JARDIN (Arnold de), 274.
- JARDIN (Gilles), 236.
- JARDIN de HERSTAL (Guillaume dit de), 212.
- JARDIN de SAINT-SERVAIS (Alexandre de), sire de Houtain-St-Siméon et de Wonck, 209, 210.
- JARDINET (abbé du), 386.
- JASINE (Léonard), 306.
- JASPAR, fils de Jean Skeclair, 254.
- JASPAR (Jean), 439, 441.
- JASPAR, fils de Warnier de Longdos, 400.
- JAYENEZ (Pierlot de), 309.
- JEAN, dit "le balhir de Chaicnees", 171.
- JEAN, boulanger, 87, 88.
- JEAN le boulanger, fils de Henroteau, 327, 328, 340.
- JEAN, duc en Bavière, 238.
- JEAN le clerc, homme de la Cour allodiale, 347.
- JEAN GREGOIRE le Molinier, 454, 456.
- JEAN GUILLAUME, le tanneur, 325.
- JEAN LAMBERT, notaire jadis de Genoire, 147.
- JEAN, maire d'Olne, 249.
- JEAN, maître des "Dosserealz", 451.
- JEAN le MANGON de Montegnée, 204, 205.
- JEAN-PIERRE, baron de Rosen, 45.
- JEAN PIRON, fils de François Gérard, 382.
- JEAN li POLLEN de Hollogne, échevin de Liège, 261.
- JEAN, seigneur de Neufchâteau-lez-Dalhem, 353.
- JEAN, seigneur de Grâce, 109.
- JEAN (seigneur), 51.
- JEAN STEVENAR, 452.
- JEAN URBAN, fils de Cathérine de Hannut, 232.
- JEAN VINCENT, maçon, 521.
- JEAN, voué de Horion, 97.
- JEAN II, pape, 151.
- JEAN XXII, pape, 19, 154.
- JEAN, élu de Verdun, 82, 83.
- JEAN, doyen de la Cathédrale de Liège, 113.
- JEAN, doyen du Concile de Cincy, 72.
- JEAN, doyen de N.-D. de Maestricht, 104.
- JEAN li Roiez, archiprêtre de Liège, 85, 89, 90, 93, 94, 96, 97, 99, 100, 101, 102.
- JEAN, archiprêtre de Liège, 121, 122, 123.
- JEAN, prévôt de la Cathédrale de Liège, 53, 56, 57.
- JEAN, prévôt de la Cathédrale de Liège, 92, 103, 106.
- JEAN, chanoine de St-Denis, à Liège, 37.
- JEAN, curé de Notre-Dame, homme de la Cour allodiale, 123.
- JEAN, curé de St-Michel à Liège, 106.
- JEAN, curé de Fexhe, 110.
- JEAN, curé de Vyle, 140.
- JEAN, prêtre, 55.
- JEAN, prêtre du Val-St-Lambert, 66.
- JEAN, prêtre, surnommé l'abbé, chapelain de St-Gilles-lez-St-Lambert, à Liège, 74.
- JEAN, abbé du Val-St-Lambert, 66.
- JEAN, abbé du Val-St-Lambert, 143, 145.
- JEAN, abbé de St-Jacques à Liège, 364, 397.
- JEAN, abbé de St<sup>e</sup>-Gertrude à Louvain, 368.
- JEAN, abbé de Citeaux, 177, 186, 193.
- JEAN, abbé de Citeaux, 337, 348.
- JEAN, frère cellerier de Robermont, 54.
- JEAN, convers du Val-Benoît, 142.
- JEAN JAMAIRE, fils de Collart Jaimaire, 399.
- JEAN LEONARD, fils de Stassin de Mollinvaux, 390.
- JEAN, père de Rigaud, 173.
- JEAN, époux d'Ida, 120.
- JEAN, fils d'Alexandre de Fléron, 172.
- JEAN ANDRE, fils d'André de Backerack, 440.
- JEAN, fils d'Antoine d'Embour, 491.

- JEAN, fils de Baudouin de Maestricht, 78.
- JEAN, fils de Baudouin de St-Servais, écuyer, 217.
- JEAN, fils du boucher de Thiernesse, 309.
- JEAN, fils de Catherine, veuve de Guillaume de Rode, 104.
- JEAN, fils de Catherine et de Lambert Loren, 235.
- JEAN, fils de Collart de Longdoz, 310, 313.
- JEAN, fils de Collart de Vaux, 347.
- JEAN, fils d'Ernard d'Ougnée, 260, 261.
- JEAN, fils del Naye, 490.
- JEAN, fils de Facin Rondeal, 108, 109.
- JEAN, le fils de Fanar, homme de la Cour allodiale, 104.
- JEAN, fils de François de Bier-set, 222.
- JEAN, fils de Gauthier de Houtain, 375.
- JEAN, fils de Georges de Chestea, 496.
- JEAN, fils de Georlet Jamar, 410, 420.
- JEAN, fils de Gilles de Mes, 163.
- JEAN, fils de Gilles Paske, 359.
- JEAN, fils de Gilles Xhodeweaul, 222, 223.
- JEAN, fils de Gontier le Chaciere, 56.
- JEAN, fils de Gillon de Cor, 122.
- JEAN, fils Grandjean du Chapeau de fer, 419.
- JEAN, fils du seigneur de Gronsveld, 550.
- JEAN, fils de Guillaume Bex, 540.
- JEAN, fils de Henri, frère de Jean, curé de Vyle, 140.
- JEAN, fils de Henri Botte, 345.
- JEAN, fils de Henri de Lavoit, homme de la Cour allodiale, 164.
- JEAN, fils de Jean de Bombaye, d'Amry, 180, 181.
- JEAN, fils de Jean du Chapeau de fer, 413.
- JEAN, fils de Jean de Comblain, 246, 248.
- JEAN, fils de Lambinet, 161.
- JEAN, fils de Jean Liwotte, 297, 298.
- JEAN, fils de Jean de Vaux-sous Bolland, 380.
- JEAN, fils de Jean des Vingnes, 534.
- JEAN, fils de Jean Heebotri, 202, 203.
- JEAN, fils de Jean Jaspar, 441.
- JEAN, fils de Jean de Jodoigne de Liers, 261.
- JEAN, fils de Jean de Magnée, 435, 446.
- JEAN, fils de feu Jean Nollet, 378, 379.
- JEAN, fils de Jean de Pied de Bœuf, 412.
- JEAN, fils de Lambert le Damebeal de Wanzoule, 247.
- JEAN, fils de Lambert Loren, 246.
- JEAN, fils de Laurent Jamair, 480.
- JEAN, fils de Maitrehomme, 513.
- JEAN, fils de Marguerite, 508.
- JEAN, fils de l'échevin Mathon, homme de la Cour allodiale, 120.
- JEAN, fils de Michel, 207.
- JEAN, fils de Michelet, 201.
- JEAN, fils de Morke (Albert), 174.
- JEAN, fils d'Ogier Lhoest, 511.
- JEAN, fils de Pirard Moret de Fragnée, 268, 285.
- JEAN, fils de Piron le Berwier, 275.
- JEAN, fils de Radoux de Hambroux, 457.
- JEAN, fils de Renechon "delle Flour de Lys", de Fragnée, 298, 301.
- JEAN, fils de Thibaut de Loncin, 66.
- JEAN, fils de Thomas Jean Gérard, 471.
- JEAN, fils d'Urbain de Rumsée, 420.
- JEAN, fils de Warnier de Longdoz, 315, 316.
- JEAN, fils de Warnier de Lavoit, 192.
- JEAN, fils d'Ysabelle Lotteal, 251.
- JEAN, frère de Berthol de Lantain, 213.
- JEAN, frère de Collart Jamart, 422.
- JEAN, frère de Georlet Jamar, 420.
- JEAN, frère de Henri de Dinant, homme de la Cour allodiale, 85.

- JEAN, frère de Henri Hen, 476.  
JEAN, frère du prêtre Henri, 149.  
JEAN l'aîné, frère de Mathieu de Hasque, 375.  
JEANNE, "cerresse" du Val-Benoît, 351.  
JEANNE, religieuse du Val-Benoît, 374.  
JEANNE, veuve d'André le Berlier, 434.  
JEANNE, femme d'André de Meuze, 329.  
JEANNE, femme de Georges de Hault Preit, 494.  
JEANNE, veuve de Gérard Hermant, 280.  
JEANNE, veuve de Gilles delle Mallier, 433.  
JEANNE, veuve de Grand Jean du Chapeau de fer, 419.  
JEANNE, veuve de Guillaume de Chestea, 406.  
JEANNE, veuve de Henri, fils de Franckart de Lyteal, 262.  
JEANNE, femme de Henri delle Naye, 451.  
JEANNE, femme de Henri de Sache, 262.  
JEANNE, femme de Henri le Corbesier, 403.  
JEANNE, femme de Jean Hongrears, 154.  
JEANNE, femme de Jean d'Ohev, 121.  
JEANNE, veuve de Lambert Doyvons, 168.  
JEANNE, femme de Martin Enghen, 424.  
JEANNE, veuve de Michel Truilhot, 453.  
JEANNE, femme de Nicolas de Fléron, 542.  
JEANNE, veuve de Simon Pierre, 223.  
JEANNE, femme de Thonette Malchair, 301.  
JEANNE, femme de Thonet Malchaire le vieux, 399.  
JEANNE, veuve de Vincent Albert, 394.  
JEANNE, fille d'André de Chénée, 218.  
JEANNE, fille d'Antoine le Cuvelier de Flémalle, 287.  
JEANNE, fille de Collart Pagnon le Bechut d'Heure, 320.  
JEANNE, fille de Georges de Hault Preit, 494.  
JEANNE, fille de Georges Le Fer, 532.  
JEANNE, fille de Gérard Butoir, 296.  
JEANNE, fille de Grand Jean du Chapeau de fer, 419.  
JEANNE, fille de Guillaume d'Athin, 206.  
JEANNE, fille de Jamar des Vignes, 443.  
JEANNE, fille de Jean d'Abée, 348.  
JEANNE, fille de Jean André de Backerack, 451.  
JEANNE, fille de Jean le Ghis, 454.  
JEANNE, fille de Jean de Heirne, 425.  
JEANNE, fille de Jean de Longdoz, 519.  
JEANNE, fille de Jean Gérardi, religieuse du Val-Benoît, 413.  
JEANNE, fille de Lambert de Jodoigne, 428, 430, 432, 433, 434.  
JEANNE, fille de Libon Gathon, 501.  
JEANNE, fille de Nicolas de Fléron, 542.  
JEANNE, fille de Mathieu de Stourdeur, 449.  
JEANNE, fille de Pierre de Kemexhe, 305.  
JEANNE, fille de Philippe de Pousseur, religieuse du Val-Benoît, 410.  
JEANNE, fille de Stassin de Mollinvaux, 399.  
JEANNE, mère de Gilles Collart, 451.  
JEANNE, mère de Jean Jamair, 460.  
JEANNE, mère de Laurent Jamair, 457, 458.  
JEANNE, sœur de Jean Wilhemar, 250.  
JEANNE, sœur de Jean du Chapeau de fer, 413.  
JEANNE, belle-fille de Hubert Jehennin, 520, 526.  
JEHANCOULLE "le Corbuisyr", 383, 389.  
JEHANRUWE à Liège (Saint), 331.  
JEHAY, dép. de Jehay-Bodegnée, 31, 154, 391, 402.  
JEHAY (Gérard de), voir-juré des Charbonnages, 166.



- JELAY (Massonet de), homme de la Cour allodiale, 192.
- JEHENNE d'Heure-le-Romain, (Collart), 317.
- JEHENNIN (Hubert), 520, 526.
- JEHENNY de FEXHE (Jean), 420.
- JEMAPPES (Nicolas Nicholai Quaires de), notaire, 189.
- JEMEPPE-SUR-MEUSE, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 27, 159, 169, 182, 184, 186, 202, 239, 273, 274, 286, 290, 353, 398, 409, 408, 463.
- JEMEPPE (Collinet de), 295.
- JEMEPPE (Frank de), 514.
- JEMEPPE (Eustache de), 64.
- JEMEPPE (Thierry de), homme de la Cour allodiale, 112.
- JENEFFÉ-EN-HESBAYE, commune de l'arr. de Waremme, canton de Hollogne-aux-Pierres, 15, 16, 95, 100, 102, 402, 554, 578.
- JENEFFÉ - EN - FAMEÑNE (monsieur de), 540.
- JENEFFÉ (Baudouin de), avoué et châtelain de Waremme, 60, 72, 73.
- JENEFFÉ (Catherine de), religieuse du Val-Benoît, 300.
- JENEFFÉ (Collette de), 94.
- JENEFFÉ (Guillaume de), homme de la Cour allodiale, 96.
- JENEFFÉ (Jeanne de), cellerière du Val-Benoît, 386.
- JENEFFÉ (Lambert de), bourgeois de Valenciennes, 102.
- JENEFFÉ (chevalier Libert de), 56.
- JENEFFÉ (monseigneur de), frère de Marguerite, 96.
- JENEFFÉ (Oton de), doyen de St-Paul à Liège, 9, 10, 17, 54, 65, 73.
- JENEFFÉ (Robert de), 50.
- JENEFFÉ (Rigaud de), homme de la Cour allodiale, 164, 171, 172, 173.
- JENNET (Gérard), 400.
- JENNET (Gilles), 396, 404.
- JENNET (Henrotteaux), 460.
- JENNET (Jean), 400, 439, 437.
- JERUSALEM, 299.
- JODOIGNE (Jean de), 355.
- JODOIGNE (Lambert de), 428, 439, 432, 433.
- JODOIGNE de LIERS (Jean), 261.
- JODRY (Piron de), 339.
- JOLANRIVE (moulin de), 50.
- JONCIS (Dorothee de), femme de Jean de Rosen, 45.
- JONKEUR (en), lieu-dit à Liège, 297, 298.
- JONSTER (en), lieu dit à Ougnée et Sclessin, 435.
- JOSE, dép. de Battice, 135.
- JOSE (Michel Walter de), 80.
- JOSSAR d'AVENNES (Gilles), 216.
- JOSSE "le scrinier", 472.
- JOURDAIN, chanoine de Saint-Barthélemy à Liège, 98.
- JOURDEVANT (Jean), 425.
- JOYHIER (Mon), lieu-dit à Chokier, 294.
- JUETTE, femme de Henri, dit le Plas, 93.
- JUETTE, abbesse de la Paix-Dieu, 133.
- JUETTE, prieure du Val-Benoît, 351.
- JUETTE, veuve de Gilles Hanar de Coke, 212.
- JUETTE, femme de Jacques de Lardier, 17.
- JUETTE, veuve de Lambert de Richelle, 149, 150.
- JUETTE, fille de Renkin Moreul, 339, 343.
- JUGHS (maître Jean), licencié en droit, 473, 474.
- JULEMONT (Simon le Polen de), 152.
- JULIE, mère de Thierry, chapelain de la Cathédrale, 106.
- JULIENNE, abbesse de Vivegnis, 59.
- JUNCOS (ad), lieu-dit à Liège Herstal, 111.
- JUPILLE, commune de l'arr. et du canton de Liège, 26, 83, 88, 107, 136, 141, 155, 174, 221, 222, 276, 283, 334, 392, 412, 451, 453, 481, 485, 535, 546, 578.
- JUPILLE (Jean de), homme de la Cour allodiale, 172.
- JUPILLE (Mathieu de), rentier de la ville de Huy, 522.
- JUPILLE (Pierre de), 83.
- JUPILLE (Rennechon de), 113.
- JUPILLE (Waltheire de), chevalier, 83.

- JUSTERT (en tyer de), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 267.
- JUTTE, fils de Catherine, femme de Guillaume le Rode, 104.
- JUTTE, fille de Jean Costant, 106, 107.
- JUTTE, sœur de Jean Boileau, 135.
- KACHET (Lambert), 289.
- KACHOT d'OU'GNEE (Jean), 251.
- KAKE (Gilles), père de Rennechon, 216.
- KAKE (Rennechon), de Flémalle-Haute, 216.
- KAMUSES (Herman), homme de la Cour allodiale, 136.
- KANGE (Lambert dele), 132.
- KARITEIT (Jean delle), homme de la Cour allodiale, 173, 183, 184, 187, 192, 211.
- KARLE, roy de Franches, 255.
- KAROT (Pierre dit), 83.
- KATON (le corty) lieu-dit à Vouroux-lez-Liers, 333.
- KEMEXHE, commune de l'arr. de Waremme, canton de Hollogne-aux-Pierres, 23, 84, 115, 167, 553, 554, 579.
- KEMEXHE (Gilles de), écuyer, 210.
- KEMEXHE (Henri de), 254, 265.
- KEMEXHE (Jacquemin de), de Loncin, 217, 223.
- KEMEXHE (Jean de), chevalier, 210.
- KEMEXHE (Jean de), homme de la Cour allodiale, 307.
- KEMEXHE (Jean de), 305.
- KEMEXHE (Pierre de), homme de la Cour allodiale, 299.
- KEMEXHE (Pierre de), 306.
- KEMEXHE (Renkin de), dit le Barbeal, homme de la Cour allodiale, 307, 314.
- KETZINGEN, dép. de Berg-lez-Tongres, 578.
- KERKOM (Adam de), 447.
- KINKEMPOIS, *Kikiempois*, (château de), dép. d'Angleur, 464, 465.
- KINEAULZ de MILMORT (Pifon), 214.
- KOKEAL (Masson), 272.
- KOKERUL (Libert de), 128.
- KOKIN (Gérard le), homme de la Cour allodiale, 183, 192, 212.
- KOKIN (Jean le), homme de la Cour allodiale, 172, 173, 192.
- KOKIEN (Jean le), 277, 283.
- KOKIN (Jean le), homme de la Cour allodiale, 296, 299, 305.
- KOKINS (Thierry dit li), clerc audancier de la Cour de Liège, 226.
- KOKON MELEIE (en), lieu-dit à Jupille, 113.
- KYINNE, jadis Passeur (Collart), 279.
- L., costre de St-Denis, 56.
- LABOT, sire de Vineseez (Gilles), homme de la Cour allodiale, 199.
- LACU (Godefroid de), 473.
- LAINGHINE (Wauthier), 220.
- LAIRESSE (Paul de), 435, 451, 453.
- LAIRESSE (Renier), peintre, 41.
- LAIRESSE, *Lauresse*, (Toussaint de), 514, 548.
- LAITRE de FLEMALLE (Piret de), 308.
- LAMBARS de PARADIS (Gilles), 212.
- LAMBECHION, fils Trois Solz ly Corbesier, 392.
- LAMBERT, doyen de Ciney, 140.
- LAMBERT, curé de St-Christophe à Liège, 139.
- LAMBERT, costre de St-Denis, à Liège, 75, 76.
- LAMBERT, prévôt de Beaufays, 55.
- LAMBERT, frère-convers du Val-Benoît, 83, 104, 112, 114, 116, 127.
- LAMBERT, frère - prêcheur à Liège, 127.
- LAMBERT, clerc, 87.
- LAMBERT, seigneur d'Oupeye, chevalier, 151.
- LAMBERT, chevalier de Horion, 61.
- LAMBERT le Dameheal de Wanzoule, 247.
- LAMBERT, échevin de Liège, 109.
- LAMBERT (Arnold), homme de la Cour allodiale, 330, 340, 347.
- LAMBERT le boulanger, 351.
- LAMBERT, dit le Rosséal, 382.
- LAMBERT (Jean), 340.
- LAMBERT de POU'CET (Jean), 470, 480.

- LAMBERT, pere de Guillaume Fallaize, 485.  
LAMBERT, fils de Gatre del Tyge, 134.  
LAMBERT, fils de Gérard le Mineur, 442.  
LAMBERT, fils de Gilles Xhodeweaul, 222, 223.  
LAMBERT, fils de Jean Lambert, 479, 480.  
LAMBERT, fils de Jean Lardour de Jemeppe, 159.  
LAMBERT, fils de Lambert Gilkart de Wibogne, 332.  
LAMBERT, fils de Léonard Bierce, 262.  
LAMBERT, fils de Louis Xhodeweaul de Montegnée, 280, 281.  
LAMBERT, fils de Marie, 295.  
LAMBERMOLLIN, lieu-dit à Ougnée, 476.  
LAMBERMONT (Jean de), homme de la Cour allodiale, 171, 173.  
LAMBERMONT (Jean de), 469, 470.  
LAMBIER (Laurent), 235.  
LAMBIERMONT (Costan de), 458.  
LAMBIERVAULS (en), lieu-dit à Viemme, 221.  
LAMBILHON (Jean), 449.  
LAMBILHON, fils de Lambert le Dameheal, 247.  
LAMBIN, père de Jean, 66.  
LAMBINES de FRAGNEE (Lambert dit), 165, 166.  
LAMBINET, père de Jean, 161.  
LAMBOT "le Popenier", 180.  
LAMBOT de FROYMONT (Guillaume), 228.  
LAMBREUX (en), lieu-dit à Heure-le-Romain, 471.  
LAMBREKIN "li Relongies", homme de la Cour allodiale, 85.  
LAMBROYE de FRAGNEE (Collart), 292.  
LAMBUCÉ, maire des échevins de Liège, 78.  
LAMBUCHE, 127.  
LAMBUCHE (Jacquemin), voir-juré du Cordeau, 257.  
LAMBUCHES, fils de Jacquemin Colons de Saint-Servais, 149.  
LAMINNE, commune de l'arr. et du canton de Waremme, 183, 250, 553, 562, 578.  
LAMINE (Fastré de), homme de la Cour allodiale, 101.  
LAMINE (Ernekins ou Rennekin de), homme de la Cour allodiale, 131, 133.  
LAMPRECHT (Karl), 12.  
LANAYE (chevalier de), 25.  
LANCAMP, voyez Longchamps.  
LANDER (Pierre de), 542.  
LANGE (Anne de), religieuse au Val-Benoît, 481.  
LANGE (Baudouin de), 481.  
LANGE (Jean de), clerc des jurés du Cordeau, 382.  
LANGHE (Gérard de), 325.  
LANGRES (diocèse de), 334.  
LANGDRIS (Jacques de), chanoine de la Cathédrale de Liège, 195, 212.  
LANDRIS (Jean de), mayeur de Liège, 131.  
LANDRIS (Jean de), chevalier, 182.  
LANSDRIECH (Thiebaud de), chevalier, seigneur de Waroux, 175.  
LANTES (Marcel), protonotaire apostolique, 529.  
LANTIN, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 58, 62, 95, 176, 272, 276, 350, 374, 422, 552, 553, 554, 555, 560, 562, 578.  
LANTIN (Bertol de), chanoine de S<sup>t</sup>-Jean, à Liège, 213.  
LANTIN (Collard de), 149.  
LANTIN (Gilles de), convers du Val-Benoît, 139.  
LANTIN de HAMBROUX (Hubert de), 381.  
LANTIN (Libert de), homme de la Cour allodiale, 117.  
LANTIN d'Heure-le-Romain (Ogier de), 320.  
LANTREMANGE, commune de l'arr. et du canton de Waremme, 6, 13, 42, 66, 79, 233, 391, 402, 480, 525, 578.  
LANTREMANGE (Jean de), prêtre, 170, 180.  
LANTREMANGE (Piron de), 392.  
LAPIDE (Jean de), notaire, 512.  
LARBE (Hubert Gielchon dit de), 479.

- LARDENOIS (Gilles), 135.  
 LARDIER (a), lieu-dit à Ougnée, 315, 316, 404.  
 LARDIER (passeau de), lieu-dit à Ougnée, 410.  
 LARDIER (Alexandre de), 305.  
 LARDIER (Conrad del), homme de la Cour allodiale, 163, 172.  
 LARDIER (Conradon de), homme de la Cour allodiale, 172.  
 LARDIER (Gérard de), homme de la Cour allodiale, 144.  
 LARDIER (Jacques de), 17.  
 LARDIER (Jacques de), échevin de Liège, 108, 123, 130, 131.  
 LARDIER (Jean de), échevin de Liège, homme de la Cour allodiale, 89, 96, 107, 108, 109, 110.  
 LARDIER (Jean de), échevin de Liège, fils du précédent, 130, 163.  
 LARDIER (Jean de), chapelain de S'-Denis, procureur du Val-Benoît, 157.  
 LARDOUR de JEMEPPE (Jean), 159.  
 LARDRESSE (Isabeau le), béguine de S'-Adalbert à Liège, 137.  
 LARDERESSE (Marie li), religieuse du Val-Benoît, 16, 128.  
 LASU (de), frère du Val-Benoît, 410.  
 LATHOUR (Jean de), 470.  
 LATHOUR, (J. de), 531.  
 LATHOUR (maître de), 530.  
 LATINES (Libert dit Boton de), 152.  
 LATINES (Désiré de), maire de la Cour allodiale, 102, 201, 211, 212.  
 LATINES (Henri-Désiré de), chanoine de S'-Paul, à Liège, 232.  
 LATRAN, église de Rome, 7, 60, 120, 520.  
 LAURENT, frère du Val-Benoît, 121, 122.  
 LAURENT (Ch.), 56, 67, 68.  
 LAURENT, fils de Georlet Jarmair, 456.  
 LAURENT, fils de Jean Gérard, 471.  
 LAURENT, fils de Louis de Grand Champs, 477.  
 LAVOIR, *Laveur*, rue à Liège, 25, 187, 196, 197, 198, 200, 202, 208, 209, 213, 227, 229, 230, 233, 234, 235, 238, 240, 241, 253, 373, 374, 384, 394, 395, 450, 521.  
 LAVOIR (Gilles del), échevin de Liège, 78.  
 LAVEO (Gilles de), 147.  
 LAVEUR (Guillaume de), 270.  
 LAVOIR (Hanes de), homme de la Cour allodiale, 144, 145.  
 LAVOIR (Henri de), maire, 123.  
 LAVOIR (Henri del), maire de Liège, 116.  
 LAVOIR (Henri de), homme de la Cour allodiale, 164.  
 LAVOIR (Jean de, dit "le cangires ou le changereaul"), 150, 159.  
 LAVEUR (Lambert delle), 285, 286, 400.  
 LAVEUR (Lambert de), 315.  
 LAVOIR (Renier de), 182.  
 LAVOIR, *Laveur*, (Warnier de), 161, 192, 248.  
 LAY dit "l'engles" (Jean de), 233.  
 LAYE (en le), lieu-dit à Lixhe, 254.  
 LAYS, lieu-dit à Vivegnis, 290.  
 LAYXHE (en), lieu-dit à Vivegnis, 290.  
 LAYTTE de VYLE (Henri de), 462.  
 LEARESSE. *Learche*, (en), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 413, 490.  
 LEARESSE, voyez Lairesse.  
 LEAWICE (en), lieu-dit à Liers, 404.  
 LEBLAN (Thérèse), religieuse du Val-Benoît, 581.  
 LEETTE, dit le Bechu (Ogier de), 361.  
 LEFEVRE (Jean), 404.  
 LE FORT, héraut d'armes de Liège, 17, 20, 27, 28, 29, 32, 34, 37, 40, 42.  
 LEISSI, voyez Lexhy.  
 LEMBORGH, *Limbourg*, *Lymborgh*, (Jean de), homme de la Cour allodiale, échevin de Liège, 354, 359, 371, 391, 392, 406, 407.  
 LEMBORGH (Jean de), boucher, 421.  
 LEMPEREUR (Gilbert), 103.  
 LENGLES (Jean de Lay dit), 233.  
 LENS-SAINT-REMI, (monastère

- re de), arr. de Waremme, canton d'Avennes, 342.
- LENS (Gilles de), curé de S' Adalbert à Liège, 109.
- LENS (Gilles de), maître de la Cité de Liège, 281, 302, 319, 473.
- LENS (Gilles de), fils du précédent, 328.
- LENS (Libert Fastraus de), 232.
- LENS (Marie de), religieuse du Val-Benoit, 319, 473.
- LENS (Robert de), notaire public, 151.
- LENWARS (Collart), 165, 166.
- LEON X, pape, 397.
- LEON, chapelain de S'-Pierre, à Liège, 149.
- LEONARD, dit "li maires", chanoine de S'-Pierre, à Liège, 219.
- LEONARD (Gérard), 436.
- LEONARD, fils de Gérard Léonard, 436.
- LEONARD, fils de Hubert de Lantin, 381.
- LEONARD, fils de Jean de Poucet, notaire, 179.
- LESOINNE (Pierre-Joseph-Abraham), 48.
- LESPINETTE (Jérôme de), 463.
- LEURE de BARCHON (Thomas del), 402, 403, 419, 426.
- LHEURE (Grégoire de), 420.
- LEUX (Jean le), 438.
- LEVEAS (Jean), homme de la Cour allodiale, 121.
- LEVO, le jeune (Jean), 477.
- LEVO d'OUGREE (Tilkin), 477.
- LE WALLE (Marie), trente-et-unième abbesse du Val-Benoit, 41.
- LE WALLE (Alexandre), chanoine de S'-Jean-Evangéliste, à Liège, 41.
- LE WALLE d'ARDONCOURT (Alexandre), 41.
- LEXHY, *Leissi*, dép. de Horion-Hozémont, 294, 552, 553, 554, 560.
- LEXHY (Fastré, chevalier de), 54.
- LEXHY (Catherine de), prétendue abbesse de Robermont, 13.
- LEXHY (Rigaud, chevalier de), 56.
- LEXHY (Houbot de), 484.
- LHOEST d'Heure-le-Romain (Ogier), 511.
- LHOIST (Gauthier), maire d'Oupeye, 393.
- LHOISTE (Libert), 294.
- LHOONICE (en), lieu dit à Heure-le-Romain, 471.
- LHONEU (Léonard), 461.
- LHOUCHEAU d'OUGNEE (Henrotteau), 428.
- LHOUST (Guillaume), 358.
- LIBERAME (Elisabeth de), 375.
- LIBERME, *Liberram, Liberruic, Liberru, Liberruic*, (Catherine de), quatorzième abbesse du Val-Benoit, 22, 23, 162, 174.
- LIBERMET (Jacques de), 391, 395, 396.
- LIBERME (Mélie de), seizième abbesse du Val-Benoit, 24, 179, 188, 189, 194, 197, 200, 202, 206, 208, 209.
- LIBERME (Renchon de), homme de la Cour allodiale, 201.
- LIBERME (Sophie de), dix-huitième abbesse du Val-Benoit, 26, 227, 234.
- LIBREME (Ziche de), 179.
- LIBERT (maître), 53.
- LIBERT, frère-convers du Val-Benoit, 72, 83, 88.
- LIBERT, fils d'Alexandre de Beyne, convers du Val-Benoit, 83.
- LIBERT (maître), 311.
- LIBERT, châtelain de Faimies, 135.
- LIBERT, chevalier, 149.
- LIBERT, mayeur de Flémalle, 159.
- LIBERT (Gilles), commissaire de la cité de Liège, 438.
- LIBERT de FRAGNEE (Jean), 461.
- LIBERT d'AVIN (Guillaume), 260.
- LIBERT de FLEMALLE (Gros), 223.
- LIBERT, fils d'Amele dit Melar, 124.
- LIBERT, fils de l'Arbalestrier de Villers, 149.
- LIBERT, fils de Fastré, chevalier de Lexhy, 54.
- LIBERT, fils de Jean Charlet, 304.
- LIBERT, fils de Jean de Stordeur, 453.
- LIBERT, fils de Libert de Fooz, 173.

- LIBERT, fils de Mathieu de Fooz, 243, 244, 245, 246.
- LIBON, *Lybon*, (Franck), 520, 536.
- LIBOT (Collart), 309.
- LIBOT (Jean), 401.
- LIBOT d'ANIXHE (Gillet), 330.
- LIBOTTE (Denis), docteur en droit, 530.
- LIBOTTE (Jean), 530.
- LIBOTTE (Lambert), 530, 539.
- LIBOTTE (Melchior), homme de la Cour allodiale, 549.
- LIBOTTE (junior), homme de la Cour allodiale, 549.
- LIBOTTE (senior), homme de la Cour allodiale, 549.
- LIBOTTON (Jean), 316.
- LIBRECHEEZ (Jean Wade de), compteur du Val-Benoît, 233, 234.
- LIBUIN, frère convers de Robermont, 53, 54, 61.
- LIEGE, à peu près à toutes les pages.
- LIEGE (Collart de), homme de la Cour allodiale, 324.
- LIEGEOIS (Jean le), 477.
- LIENART de MOXHE (Jean), 201.
- LIERS, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 199, 205, 222, 341, 343, 367, 404, 420.
- LIERS (Barthélemy de), mayeur de Voroux, 95.
- LIERS (Collard de), homme de la Cour allodiale, 211, 212, 222.
- LIERS (Eisabeth de), vingt-troisième abbesse du Val-Benoît, 28, 322.
- LIERS (Jean de), 130, 133.
- LIERIW (desouz), jointant à Habrampreit, lieu-dit à Liéry, dép. de Retinne, 172.
- LIERY (Renier de), homme de la Cour allodiale, 192, 212.
- LIESEN (Jutte de), prieure du Val-Benoît, 179.
- LIEVRE (Gilles le), 535.
- LIEZE (Roland de), 532.
- LIGHICHEVOIE (outré le), lieu-dit à Ougrée, 251.
- LILEAL, *Lilact*, (Jean de), homme de la Cour allodiale, 136, 145.
- LIMALE, *Rimalle*, (Arnold de), 240.
- LIMBOURG (duché de), 8, 11, 32, 67, 467, 550, 578.
- LIMBOURG, (Henri III, duc de), 4, 52.
- LIMBOURG (Renaud, duc de), 16, 117, 118.
- LIMBOURG (Waleran, duc de), 14, 88, 107.
- LIMBOURG (Catherine de), religieuse du Val-Benoît, 140.
- LIMBOURG (Etienne de), 473.
- LIMBOURG (Jean de), voyez Lembergh.
- LIMBOURG (Onufrius de), homme de la Cour allodiale, 439.
- LIMBOURG (Simon de), élu de Liège, 50, 51.
- LIMONT, commune de l'arr. et du canton de Waremme, 16, 60, 136, 218, 277, 554, 578.
- LIMONT (Gauthier de), 296.
- LIMONT (Jean de), procureur du Val-Benoît, 288.
- LIMONT (Robert, seigneur de), 17, 72, 112.
- LINCHET, commune de l'arr. de Huy, canton de Nandrin, 579.
- LINDEN (baron de), 41.
- LINDEN (Charles de), archidiaque, 544.
- LINGONENSIS, voyez Langres.
- LINSEN (Pierre de), homme de la Cour allodiale, 222, 223.
- LIRE (Jean de), prieur des Frères-Prêcheurs de Liège, 186.
- LISE, femme d'Elyas "li Coens", 100, 101, 107.
- LIWON (Baudouin de), homme de la Cour allodiale, 124.
- LIWOT (Jean), 319, 328.
- LIWOTTE (Jean), 297, 298.
- LIXHE, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 240, 254.
- LIZE (Jean de), homme de la Cour allodiale, 115.
- LIZEN (Alard de), chevalier, 57.
- LIZE, dép. de Seraing, 350.
- LOCHON (Louis de), souverain mayeur de la Cour allodiale, 540.
- LOCRAUS (Gillon dit), 137, 138.
- LOEN (Collart), dit de Kemexhe, 395, 396.
- LOENZ (Lambert de), mambour

- de l'église Saint-Servais, à Liège, 447.
- LOLHART (Jean), 166.
- LOING JURNAL, lieu-dit à Sclessin, 524.
- LOISTE de REMICOURT (Gilles), 250.
- LONCHIT (Henri), 550.
- LONCIN, commune de l'arr. de Liège, canton de Hologneaux-Pierres, 66, 177, 210, 217, 576, 579 (voyez Awans).
- LONCIN (le curé de), 177.
- LONCIN (Catherine de), 262.
- LONCIN (Elide de), douzième abbesse du Val-Benoît, 20, 21, 22, 155, 160, 163, 551.
- LONCIN (Guillaume de), 415.
- LONCIN (Henri de), doyen de Liège, 210.
- LONCIN (Jean de), chevalier, 432.
- LONCIN (Thibaut de), 66.
- LONGCHAMPS (famille), 42.
- LONGCHAMPS (Arnold de), seigneur d'Abolens, etc., 42.
- LONGCHAMPS (Barthélemy de), abbé de St-Laurent lez-Liège, 342.
- LONGCHAMPS (Catherine de), trente-troisième abbesse du Val-Benoît, 42.
- LONGCHAMPS, *Lancamps*, (Henri de), seigneur de Fernelmont, 260.
- LONGCHAMPS (Henri de), 404, 405.
- LONGCHAMPS (Libert de), 256, 258, 273.
- LONCHINS deleis Horne, voyez Lontzen.
- LONGDOZ, dép. de Liège, 91.
- LONDOZ (Albéric de), 51.
- LONDOZ (Collart de), 310.
- LONGDOZ (Hanchoule de), 356, 365.
- LONGDOS (Jaspar de), 401.
- LONGDOS (Jean de), 404, 437, 440, 519.
- LONGDOZ (Léonard de), 527, 528.
- LONGDOZ (Thomas de), 416, 440, 527, 528.
- LONDOZ (Warnier de), 310, 313, 314, 316, 356, 400.
- LONGHE RUWE, rue à Liège, 254.
- LONGO PORTICU (Jean de), boulanger, 119.
- LONG PREIT (le), lieu-dit à Fexhe-Slins, 417.
- LONGUE ESPEE (Vincent), prieur général de l'ordre de Cîteaux, 529.
- LONSIN (Arnold), 544.
- LONTZEN, *Louchin deleis Horne*, commune d'Allemagne voisine d'Henri-Chapelle, 178, 213.
- LONTZEN (Gérard de), 178, 179.
- LOON (Pierre), 401.
- LOOZ (comte de), 158.
- LOOZ (Jean de), 161, 165, 166.
- LORENT (Jean), 371.
- LOREN (Lambert), 235, 246.
- LORENT d'HEURE - LE - RO MAIN (Thomas), 358, 386, 388, 423.
- LORGAR, 186.
- LORICORNE EN NOEVIS, maison à Liège, 401.
- LOTIMAR (Gillon), 256.
- LOTINS (Gillon), homme de la Cour allodiale, 145.
- LOTTEAL, *Lottear*, (Jean dit), 183, 188.
- LOTTEAL (Ysabelle), 251.
- LOUHEAL, maison à Ougnée et Sclessin, 338.
- LOUHEAL (maitre Pierre), 440.
- LOUIS LE DAMOISEAS, homme de la Cour allodiale, 159.
- LOUIS (Nicolas), sculpteur, 45.
- LOUIS du Marché de Herve, 135.
- LOUIS, fils de Gilles Rhodeweaul, 222, 223.
- LOUIS, fils de Jean Lowar de Molins, 168.
- LOUIS, fils de Thierry de Flémalle, 136.
- LOUIS, frère de Jean dit de Porpes, 252.
- LOUISE-ALEXIS, fille de Jean de Rosen, religieuse bénédictine à Avroy, 45.
- LOULOUXHE (devant), lieu-dit à Vyle-en-Condroz, 462.
- LOU (del), maison à Liège, 175.
- LOUP (Errard du), échevin de Liège, 78, 90.
- LOURE (Lambert de Boirs dit de), brasseur, 421.
- LOUVAIN, chef-lieu d'arr., province de Brabant, 112, 162, 368.

- LOU VEIGNE (Henri de), 118.  
LOUYREX (Mathias), 532.  
LOVINFOSSE (Michel d'Odeur dit de), 407.  
LOVINFOSSE (Léonard de), 548.  
LOWAIGE, commune de la province de Limbourg, arr. et canton de Tongres, 552, 553, 554, 555, 560, 579.  
LOWAR de MOLINS (Jean), 168.  
LOWE, voyez Loup.  
LOWENEAS (Louis), 135.  
LOWET d'ANS (Gilles), 388.  
LOWET, fils de Marie, 295.  
LOWET, père de Warnot de Mons, 220.  
LOWET, cousin de Lambert Xhodeweaul, 295.  
LOWETTE, fils de maître Henri le Poindoir, 153.  
LOWINFOSSE (Henri de), 514.  
LOWIS (Michel), procureur en la Cour de Liège, 548.  
LOWIS le XIHOIER (Jean), 284.  
LOWY (Jean), clerc, 292.  
LOYNE (Agnès), 262.  
LUCIE, femme de Jean de Huy, 290, 293, 456.  
LUDUSDORPLE (Freris de), doyen de Stavelot, 191.  
LUONE (Jean), homme de la Cour allodiale, 212.  
LUPAR (Winand de), 262.  
LUPIN, abbé de Clairvaux, 199.  
LUTHGARDE, femme de Thierry de Houffalise, 67, 68, 71.  
LUXEMBOURG (province de), 50.  
LYBERMEIT, voyez Libermé.  
LYBON (Barthélemy), 490.  
LYBON, voyez Libon.  
LYBOTTE (Marie), 574.  
LYMBORGH, voyez Lemborgh.  
LYMOSIN (Henri delle Naye dit le), 451.  
LYNTRE (Jean de), homme de la Cour allodiale, 439.  
LYON, ville de France, 78, 79.  
LYON D'OR, maison sise rue du Pont, à Liège, 539.  
LYON, *Lyront*, (Beatrice de), 255, 277, 399.  
LYON (Isabeal de), 192.  
LYON (Lambert de), homme de la Cour allodiale, 299, 307, 314.  
LYRS, voyez Liers.  
LYSE, voyez Lize-Seraing.  
LYSE (Ernut dit Ernolet de), 350.  
LYWONT, voyez Lyon.  
MAARLAND, voyez Merlant.  
MACHAIRE, chanoine de la Cathédrale de Liège, 156.  
MACHON (maître Evrard le), 440.  
MACHON (Jean), chanoine de la Cathédrale de Liège, 350.  
MACHON (Servais le), 506.  
MACKET (Thierry), brasseur, 535.  
MAÇONS (métier des) de Liège, 463.  
MADELEINE, à Liège (église de la), 74.  
MADELEINE à Treist à Liège, (curé de la), 121.  
MADELEINE, à Liège, (curé de la), 171.  
MADELEINE sur MERCHOUL (paroisse de la), 261, 263, 461.  
MADELEINE, veuve de Balthazar le meunier, 477.  
MAESTRICHT, *Treit*, chef-lieu du Limbourg hollandais, 25, 104, 105, 116, 134, 196, 197, 200, 204, 209, 229, 234, 361, 597, 422.  
MAESTRICHT (Baudouin de), 78.  
MAESEYCK (Jean van), 477.  
MAGDALENE (Jean delle), homme de la Cour allodiale, 137.  
MAGHIN (Gérard), 291, 293.  
MAGHIN, fils de Gatre del Tyge, 134.  
MAGIN, fille de Hanar de St-Barthélemy, 164.  
MAGINE, femme de Thierry, clerc d'Heure, 106.  
MAGNEE, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 190, 435, 446, 579.  
MAGNEE (Jean de), 435, 446.  
MAGNEE (Joséphine), religieuse du Val-Benoît, 47.  
MAGNEE (Marie de), 435.  
MAGON, religieuse du Val-Benoît, 131.  
MAGOULLE (Guillaume), 389.



- MAHEAL (Mathilde), fille de Lambert del Tyge, 134.  
 MAHEAUS, abbesse, voyez Mathilde.  
 MAHO (le bonnier), lieu-dit à Vyle-en-Condroz, 462.  
 MAHERES de la SAUVENIE-RE (Gilles li), homme de la Cour allodiale, 102.  
 MAHHAIR, *Malhar*, (Ameil) homme de la Cour allodiale, 172, 187.  
 MAILHAIR de la SAUVENIE-RE (Gilles), 214.  
 MAILHAT (Bolent), 64.  
 MAILHE de CHOCKIER (Jean) 433.  
 MAILHET le vieux (Guillaume de), 394, 396, 397, 413, 415, 425.  
 MAILHET le jeune (Guillaume de), 412, 413, 415.  
 MAILHEZ (Etienne,) 64.  
 MAILLARD delle SAUVENIE-RE (Collin dit), 124, 130, 133.  
 MAINMOUSE (?), 13, 79.  
 MAIRE (Henri le), 353.  
 MAIREAS (Jean le), homme de la Cour allodiale, 154.  
 MAIREAUL le jeune (Henri le), 210.  
 MAISTRES (Gérard li), homme de la Cour allodiale, 144, 145.  
 MAITREHOMME (famille), 512, 513, 526.  
 MAITREHOMME (Barbe), 526.  
 MAITREHOMME (Godefroid), 526.  
 MAITREHOMME (Jean), 487, 526.  
 MAKAIRES, fils d'Aymeri de Melen, 145.  
 MAKALUSSE (les héritiers), 316.  
 MAKASSIN (Collard), mayeur d'Ougnée et Sclessin, 516.  
 MAKESAMPIE de REMICOURT (Wilhemar), 250.  
 MALAISE (Arnold delle), échevin de Huy, 269, 273.  
 MALAINHE (cortil de), à Xhendremael, 346.  
 MALCHAIR (Jeanne), 301.  
 MALCHAIR (Thonar), mambour du Val-Benoît, 307.  
 MALCHAR (Thonet), homme de la Cour allodiale, 314.  
 MALCHAR, *Malchair*, le vieux (Thonette), 301, 315, 390, 400, 460.  
 MALCHIANYR, lieu dit à Jupille, 334.  
 MALEPIOINE (Jean), 216.  
 MALGARINE (la), cour à St<sup>e</sup> Marguerite à Liège, 373.  
 MALIERBE (Ebrouin), 347.  
 MALIERBE d'AYENEUX (Jean), 347.  
 MALL (Daniel dit de), cleric, 180, 190.  
 MALL (Jeanne de), 429.  
 MALLIEU, *Mallier*, (Gilles delle), 352, 390, 408, 418, 432, 433, 443.  
 MALMEDY, ville de l'Allemagne, sur la frontière belge, 60, 61, 148, 158, 180, 191, 198, 342, 356.  
 MALPAS (Lambert de), 426.  
 MAMBURNEAL de HOUSEUR (Hanet le), 188, 189.  
 MAMBORS (Jean), 230, 386.  
 MANCANEDO de QUINONES Alphonse), auditeur de la Rotte, 543, 546.  
 MANGHENIE, lieu-dit à Liège, 146.  
 MANGHON (maître Alard le), 261.  
 MANGNEE (Marie de), religieuse du Val-Benoît, 457.  
 MANGON (Philippet le), 458.  
 MANGONS de Liège (métier des), 40.  
 MANGUERANBONIER (en), lieu-dit à Seraing, 261.  
 MANSHOVEN (François van), 421.  
 MANNY (Guillaume de), mambour du Val-Benoît, 485, 487, 527.  
 MANSERIAL FOSSE (en.) lieu-dit à Melen, 111.  
 MARAR (Hannet), 155.  
 MARCADEIS (Stassin), homme de la Cour allodiale, 136, 137.  
 MARCHANT (Lambert), curé de St<sup>e</sup>-Véronique, à Liège, 526.  
 MARCHE-LES-DAMES (abbaye de), 27, 28, 45.  
 MARCHE DE LIEGE (le), 175, 176, 236, 246, 302.  
 MARCHE AU BOIS, à Liège, 326.  
 MARCHE (Jean de), 494.  
 MARCHIN - EN - CONDROZ,

- commune de l'arr. et du canton de Huy, 579.
- MARCINES (Jean, chevalier de) 70.
- MARCK (famille de la), 29.
- MARCK (Erard de la), souverain mayeur de Liège, 393, 402, 405.
- MARCKET (George), seigneur d'Oreye, homme de la Cour alodiale, 406, 407.
- MARCKET (Thierry), 574.
- MAREAL d'ANIXHE (Renkin), 339, 343.
- MARECHAL DE HUY (Lambert), 393, 394.
- MARET (derrière le petit), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 399, 516.
- MARGUERITE, abbesse de Herckenrode, 112.
- MARGUERITE, veuve de Collard Jamar, 508.
- MARGUERITE, femme de Conon, 16.
- MARGUERITE, femme de Mgr de Corswarem, 96.
- MARGUERITE, femme de Henri d'Ans, 54.
- MARGUERITE, femme de Jean de Chantemerle, 155.
- MARGUERITE, veuve de Jean de Diest, 262.
- MARGUERITE, femme de Jean Guillaume de Tilleur, 436.
- MARGUERITE, veuve de Jean Willemme de Seraing, 290.
- MARGUERITE, femme de Gérard de Langhe, 325.
- MARGUERITE, veuve de Godofroid Vallée de Horion, 97.
- MARGUERITE, femme de Libert, fils de Fastré de Lexhy, 54.
- MARGUERITE, femme de Nicolas Anglicus, 64.
- MARGUERITE, veuve de Pierre de Cheval, 370, 371, 372, 380.
- MARGUERITE, femme de Wauthier Langhine, 220.
- MARGUERITE, mère de Mathilde et d'Elide, 72.
- MARGUERITE, belle-mère de Jean le Cherwier, 508.
- MARGUERITE, fille de Cathérine de Vervoz, 537.
- MARGUERITE, fille de Collin Mailhard, religieuse au Val-Benoît, 124, 130, 133.
- MARGUERITE, fille de Gilles de Horion, religieuse du Val-Benoît, 333.
- MARGUERITE, fille de Godofroid de Weynnes, 487.
- MARGUERITE, fille de Goswin delle Abbie, 299.
- MARGUERITE, fille de Jean de Bois, 493.
- MARGUERITE, fille de Jeanne, 170.
- MARGUERITE, fille de Lambert Christien, 345.
- MARGUERITE, fille de Marie de Noville, religieuse au Val-Benoît, 507.
- MARGUERITE, fille du vieux Sandron, 235.
- MARIE, abbesse de Robermont, 5, 12, 57.
- MARIE, prieure de Robermont, 54, 61.
- MARIE, fille de Jean de Rosen, religieuse à Robermont, 45.
- MARIE, fille de Jean Buichelien, religieuse au Val-Benoît, 249, 250.
- MARIE, fille de Gilles Thoreaul, religieuse du Val-Benoît, 312.
- MARIE, fille de Jean de la Haie, religieuse du Val-Benoît, 375, 401.
- MARIE, sœur d'Agnès delle Roche, religieuse du Val-Benoît, 27.
- MARIE, béguine, 74, 75.
- MARIE, masuier de St-Étienne, 51.
- MARIE, dame d'Ougnée et de Sclessin, 459.
- MARIE ROSE, 413.
- MARIE, veuve d'Amele dit Melar, 124.
- MARIE, veuve d'André Boileau, 441.
- MARIE, femme de Baudouin de Maestricht, 78.
- MARIE, veuve de Collart Scorpion, 246, 248.
- MARIE, femme de François, 528.
- MARIE, femme de Gauthier de Trixhe, 326.
- MARIE, femme de Gérard Butoir, 296.
- MARIE, veuve de Gérard le Mineur de Cointe, 442.
- MARIE, femme de Gérard de Noville, 36.

- MARIE, femme de Gilkin Polarde, 244.  
MARIE, veuve de Guillaume de Mailhet, 413.  
MARIE, femme de Godefrin, 298, 301.  
MARIE, femme de Gontier le Chaciere, 56.  
MARIE, veuve de Hanchoule de Longdoz, 365.  
MARIE, femme de Henri Damage, 82, 84, 87, 88, 92.  
MARIE, veuve de Jean Georges de Hault Preit, 509.  
MARIE, veuve de Jean de Heynkin, 302, 333, 359.  
MARIE, veuve de Jean Jamar, 433.  
MARIE, femme de Jean de Liers, 130.  
MARIE, veuve de Jean de Saint-Martin, 141.  
MARIE, femme de Jean de Streal, 393.  
MARIE, femme de Lambert de Selle, 330.  
MARIE, femme de Louis de Noville, 73.  
MARIE, femme de Marsille, 69.  
MARIE, femme de Mathieu Martin, 520.  
MARIE, veuve de Mathieu d'Oreye, 518.  
MARIE, veuve de Paul le Genea, 478.  
MARIE, femme de Piron Bouillon, 485, 509.  
MARIE, femme de Radoux de Chokier, 27.  
MARIE, femme de Thierry, clerc d'Heure, 106.  
MARIE, veuve de Thomas del Leure, 402.  
MARIE, fille d'Antoine Francotte, 360, 365.  
MARIE, fille d'Arnold de Barchon, 455.  
MARIE, fille de Cunard d'Avionpuits, 155.  
MARIE, fille de Jean Absolonne le vieux, 269.  
MARIE, fille de Franck Libon, 536.  
MARIE, fille de Georges de Grâce, 524.  
MARIE, fille de Gilles Remi, 538.  
MARIE, fille de Gisbert Jamair, 509.  
MARIE, fille de Guil. Bex, 540.  
MARIE, fille de Grand Jean du Chapeau de fer, 419.  
MARIE, fille de Jean le Koken, 277.  
MARIE, fille de Jean Jamart, 428, 432, 433.  
MARIE, fille de Jean Guillaume de Sclessin, 399.  
MARIE, fille de Jean Heynkin, 388.  
MARIE, fille de Jean des Vignes, 534.  
MARIE, fille de Nicolas de Fléron, 492.  
MARIE, fille de Pierre Herleit, 493.  
MARIE, fille de Jean Percheval de Wibogne, 157.  
MARIE, fille de Simon Pasquea, religieuse du Val-Benoît, 491, 492.  
MARIE, fille de Thierry de Cloquier, 404.  
MARIE, fille de Thomas de Longdoz, 527.  
MARIE, fille de Ysabelle Lotteal, 251.  
MARIE, sœur de Lambert Xhodeweaul, 295.  
MARIETTE, fille naturelle de Lambert Xhodeweaul, 295.  
MARISCAUL (Jean le), 333, 359.  
MARLEAL de JEMEPPE (Jean le), 286, 287.  
MARLEAL (Jean le), fils naturel du précédent, 287.  
MARNEFFE (François de), *noter* du Val-Benoît, 516.  
MARNEFFE (Olivier de), 425.  
MAROIE, veuve de Jacques de Chantraine, 262.  
MAROIE, veuve de Henri de Borsoit, 211.  
MAROIE, femme de Collart del Hays, 384.  
MAROIE, femme de Collart del Bierset, 261.  
MAROIE, femme d'André de Raucourt, 306.  
MAROIE, béguine, 327.  
MAROIE, femme de Jean le Bawier, 574.  
MAROIE, veuve de Jean de Bleret, 232, 233.  
MAROIE, veuve de Jean Jamar des Vignes, 352.

- MAROE, femme de Pangon d'Oupeye, 293.  
 MAROE, femme de Raskin, 336.  
 MAROE, fille d'Antoine Francotte, 366.  
 MAROE, fille de Baudouin de Tilfi, 297.  
 MAROE, fille d'Olivier de Marneffe, 425.  
 MAROE, fille de Piron de Glen, 466.  
 MAROE, fille de Piron de Lantremange, 392.  
 MAROE, sœur de Fastré Baireit, 258.  
 MAROJETTE, fille de Hubert Houbart de Houtain-Saint-Siméon, 235.  
 MARON (Jean), 515.  
 MARON, femme de Collart Sandron, 203.  
 MARON de Sclessin (Jean), 533.  
 MARON, femme de Gilles Xhedeuail, 222.  
 MARON, veuve de Mathonet de Flémalle, 216.  
 MARON, veuve de Thierry Hazeit del Preit, 155.  
 MARON, fille d'Amele dit Mécilar, 124.  
 MARON, sœur d'Isabeau le Lardresse, 137.  
 MAROTINE, sœur de Collin Ghoar, 159.  
 MARSILLE, frère du Val-Benoît, 80, 90.  
 MARSILLE, père de Gela, 53.  
 MARSILLE, 69, 70.  
 MARSSAL (Jean le), 422.  
 MARTEAL de PONTISSE (Jean), 195.  
 MARTENE, 17.  
 MARTIN V, pape, 334, 529.  
 MARTIN (Gilles), 345.  
 MARTIN (Mathieu), 520, 536.  
 MARTIN, fils de Collart de Visé, 301.  
 MARTIN, fils de Laurent de Chaîne, 347.  
 MARTINE, veuve de Henrard Chaweheit, 446.  
 MARTINE, femme de Jean de Villers, 274.  
 MARTINE, fille de Henri, 123.  
 MASILLON (Agnès), 564.  
 MASILHON (Gilles), 403.  
 MASSAIR, *Massart*, (Collart), 294, 298, 301, 303, 346.  
 MASSAR de FLERON (Gilles), 435.  
 MASSENEAL, cour à Heurle-Romain, 228.  
 MASSET (Jean), 548.  
 MASSETZ (Barthélemy), 480.  
 MASSICHE (Jacques le), homme de la Cour allodiale, 231.  
 MASSICHE, voyez Mazy.  
 MASSOT, 358.  
 MASSUREIT (Jean dit), 216.  
 MATEILHON de JEMEPPE (Pirard), 184.  
 MATERNE de POU CET (Lambert), 479, 480.  
 MATHEUS (Jérôme), protonotaire apostolique, 502.  
 MATHIE (Collart), clerc, 343.  
 MATHIER d'HEURE-LE-ROMAIN (Jean dit), 243.  
 MATHIEU, curé de Vyle, 72, 81.  
 MATHIEU, prêtre, 50.  
 MATHIEU, le mesureur de grains de Liège, 33, 468.  
 MATHIEU, fils "le belle dame", 164.  
 MATHIEU, fils de Gilles Moulhet, 310.  
 MATHIEU, fils de Jean de Rigaul, 274.  
 MATHIEU, fils de Jean de Pied de Bœuf, 412.  
 MATHIEU, fils de Piron Guathy, 537.  
 MATHONET, fils de Pirard Mateilhon de Jemeppe, 184.  
 MATHIEU, oncle de François, fils de Willemot de Froyman-teal, 272.  
 MATHILDE de FIZE, dixième abbesse du Val-Benoît, 18, 20, 138, 145, 146, 150, 152.  
 MATHILDE, religieuse du Val-Benoît, fille du seigneur de Corswarem, 72, 96.  
 MATHIRE (Henri), 326.  
 MATHIS (damoiseau Jean de), 504.  
 MATHON, échevin de Liège (sire), 101, 108, 120.  
 MATHONET, fils de feu Mathieu de Fooz, 211.  
 MATHONET, fils de Mathonet de Flémalle, 216.  
 MATHOT (Jean), 500.  
 MATHY (Guillaume), 446.  
 MATIFFAIS de SAINT-LAURENT (Gillon), 178, 202, 203.

- MAURICE, frère du Val-Benoît, 80.
- MAXHEREIT (Evrard dit), 161.
- MAXIMILIEN, empereur d'Autriche, 29, 30, 343, 344, 377.
- MAYERES (Clous des), 234.
- MAYLHEURE (Jean dez Bois, dit le), 357.
- MAZY, *Massiche*, *Ma-ziche*, (Michar de) mambour du Val-Benoît, 260, 270.
- MEAFRIAL (Arnold), 254.
- MEAN (Jean de), licencié en droit, notaire, 38, 454, 456, 498, 538.
- MEAN (Pierre de), avant-parlier, 470, 497, 499.
- MEAREAL (Jean le), chanoine de St-Denis à Liège, 262.
- MEAROULE (en), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 257.
- MEEFFE (en le), lieu-dit à Villers-St-Siméon, 367.
- MEEFFE (Guillaume de), 106, 114, 119.
- MEEFFE (maitre Jean de), 506.
- MEEFFE (Stassin de), homme de la Cour allodiale, 154.
- MEERTS (Catherine de), trentième cinquième abbesse du Val-Benoît, 43, 44.
- MEERS (Elide de), 539.
- MEEYE, veuve de Pascal Gion, 429.
- MEZ, *Marse*, (en le), lieu-dit à Tilleur, 192, 193.
- MEGET, *Meges*, *Megoy*, (Dymengne), 170.
- MELAR de NOVILLE (Amele dit), 124.
- MELART, fils d'Amele, dit Melar, 124.
- MELART (Wathelet), 161, 166.
- MELCHIOR, fils de Jean Herbier, 291.
- MELEN, *Mellin*, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 6, 13, 24, 41, 60, 63, 79, 80, 98, 108, 109, 110, 134, 135, 142, 201, 333, 336, 337, 347, 359, 388, 389, 391, 392, 491, 492, 570.
- MELEN (Colin de), 55.
- MELEN (Henri de) 90.
- MELEN (Jean de), homme de la Cour allodiale, 330.
- MELEN (Jehenien de), 333.
- MELEN (Michel de), 99.
- MELEN (le mostier de), lieu-dit à Mélen, 380.
- MÉLEN (Nemer de), 142.
- MÉLEN (Olivier de), 380.
- MÉLEN (Rennekoie de), 111.
- MÉLEN (Stassekin de), 291.
- MÉLEN (Thierry de), 142.
- MÉLEN (Thomas Casius de), 80.
- M'ELLEROTTE (alle), lieu dit sur la voie de Neuville à Sart-en-Condroz, 341.
- MELLIN, voyez Mélen.
- MENESTREL (Hein le), 317.
- MENICO (Jean), 456.
- MENTE, fille de Gérard Panster de Tongres, 191, 192.
- MEQUEGNIS (Jean de), curé de Flémalle, 150.
- MER (al), lieu-dit entre Bergillers et Lantremange, 233.
- MERCHEN (Jean Gilet le), 478.
- MERCHIERS (la tenure des), lieu-dit à Heure-le-Romain, 370.
- MERCHOUL, lieu-dit à Liège, 215.
- MERLANT, aujourd'hui Maerland, dép d'Eysden (Limbourg hollandais), 550.
- MERLANT (Heyman de), 550.
- MERRI en le parrouche de le Magdalene a Trestre (de), rue à Liège, 114.
- MES (Gilles de), 163.
- MES (Gilles de), homme de la Cour allodiale, 192.
- MES (Jean de), 163.
- MES (Werotte de), homme de la Cour allodiale, 154.
- METS (Gilles de), 340.
- MEULENAIR (Renkin), 539, 541.
- MEUNIER (Jean le), 109.
- MEUSE (la), fleuve, 8, 9, 31, 43, 47, 158, 193, 236, 346, 378, 381, 400, 440, 452, 490.
- MEUSE (Jean de), 391, 456.
- MEUZE (André de), 320.
- MHEER, dép. de Fall-Mheer, 85.
- MICHAIR (Collart), 291.
- MICHE (Barthélemy), 351, 368.
- MICHE (Marie), 530.
- MICHEL, abbé de St-Jacques, 94.
- MICHEL (Laurent Jean), 538.
- MICHEL, le tailleur d'Outremeuse, 118.

- MICHEL, dit Casius de Mélen, 98.  
 MICHEL (Jean), 415.  
 MICHELET, *Michel*, père de Jean, 201, 207.  
 MICHEL, fils de Martin Paris, 439.  
 MICHEL, fils de Mathieu de Boulboule, 476.  
 MICHELOT (Jean), 263.  
 MICHET d'AVENNES (Jean), 216.  
 MICHU (Jean), bourgmestre de Liège, 470.  
 MIGNOT d'AVIN (Otton le), 260.  
 MILMORT, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 214, 276, 341, 383, 427.  
 MILMORT (maître Collart de), 105.  
 MINICK (Jean), 470.  
 MINNEUR (Collard le), dit de Quinte, 410, 442.  
 MINONFOSSE (en), lieu-dit à Liers, 343.  
 MIRAEUS, 11.  
 MIRLE (Goswin de), doyen de St-Jean, à Liège, 156.  
 MIRLE (Henri de), frère de Goswin, 156.  
 MIRWART (capitaine de), 40.  
 MISSET (Marie), chapelaine de l'abbesse du Val-Benoît, 457.  
 MUSIS (Tilman), le jeune, 462.  
 MODAVE, *Molade*, commune de l'arr. de Huy, canton de Nandrin, 140.  
 MODENE, *Mutina*, (maître Jacques de), 10, 151.  
 MOENS (Servais), abbé de St-Jacques, à Liège, 353.  
 MOFFES (Gilles), homme de la Cour allodiale, 136.  
 MOGE (Robert de), 317, 324.  
 MOHA, commune de l'arr. de Huy, canton de Héron, 439.  
 MOIGE (Robert de), 242, 247.  
 MOLE (Robert de), voyez Momalle.  
 MOLEHEN (Henri de), 128.  
 MOLEHEN (Wéry de), 70.  
 MOLIENVAUZ (en), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 168, 169.  
 MOLLINVAUL, lieu-dit à Ans, 469.  
 MOLINS LINIZ (en), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 208.  
 MOLIN (maître Pierre de), 142.  
 MOLIN (Simon), 529.  
 MOLIN (Wéry del), 115.  
 MOLINEA (moulin dit le), à Ans, 322, 408, 409.  
 MOLINS (Gilles de), homme de la Cour allodiale, 237, 240, 242, 245, 247, 270, 275.  
 MOLLIEEN, dit delle Fosse (Gilles de), 231.  
 MOLLIN (Jean de), 317.  
 MOLLIN (Piron de), 502.  
 MOLLINVAULX (Stassin de), 390.  
 MOMALLE, commune de l'arr. de Waremmes, canton de Hollogne-aux-Pierres, 6, 13, 63, 70, 88, 264, 552, 553, 555, 556, 560.  
 MOMALLE (Antoine, chevalier de), 75.  
 MOMALE (Jacob), sceau de, 170.  
 MOMALLE (Jacques de), 252.  
 MOMALLE (Jacques de), 364, 391, 416.  
 MOMALLE (aumône dite Pireneal de), 186, 196.  
 MOMALLE (Piron de), homme de la Cour allodiale, 128, 131.  
 MOMALLE (Robert de), homme de la Cour allodiale, 323, 330, 340, 341, 342, 343, 344, 347, 416.  
 MOMALLE (Wauthier de), recteur de l'église de St-Adalbert-en-He, à Liège, 186.  
 MOMELETTE, dép. de Momalle, 13, 79, 152, 173, 183, 260, 264, 335, 354, 555, 556.  
 MON DE FEXHE (Rennuwar de), homme de la Cour allodiale, 173.  
 MONGOIE, lieu-dit en Féronstrée, à Liège, 196.  
 MONON, dit de LAVEUR (Gérard), 270.  
 MONON de LAVOIR (Simon), 210.  
 MONS, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 200, 280, 309, 312, 319, 320, 552, 553, 579.  
 MONS (famille), 40.  
 MONS (derir les), lieu-dit à Mélen, 391.  
 MONS (desseur), lieu-dit à Flémalle-Grande, 268.  
 MONS de VIELE ("par delà les") lieu-dit à Vyle-en-Condroz, 462.  
 MONS (Jean Boileau de), 135.

- MONS (sur les), lieu-dit à Vivegnis, 290.  
MONS (Renchon de), homme de la Cour allodiale, 159.  
MONS (Robert de), 309.  
MONS (Warnot de), 220.  
MONSEE de SAINT-SERVAIS (Jean delle), 176.  
MONT (en), lieu-dit à Jupille, 334.  
MONT (en devier de), lieu-dit à Vyle-en-Condroz, 462.  
MONT (Libert del), 114, 115, 117.  
MONTEGNEE, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 170, 203, 217, 222, 223, 280, 282, 292, 294, 295, 320.  
MONTEGNEE (Guillaume de), voir-juré des charbonnages 174, 211.  
MONTFORT (Anne de), trente-quatrième abbesse du Val-Benoît, 43, 44.  
MONTFORT (Jeanne de), 34.  
MONTZEN, *Monschen*, *Monsche*, commune de l'arr. de Verviers, canton d'Aubel, 467, 512.  
MONZEE (Marie delle), religieuse du Val-Benoît, 23, 166.  
MOREAL, moulin à Hollogne-aux-Pierres, 317.  
MOREAL (Henri), 388.  
MOREAL HANETON (Jean dit), 225.  
MOREAU (collection), 50.  
MOREAUL d'ANIXHE (Renkin), 330, 343.  
MOREIGNI (Jean de), frère mineur à Liège, 87.  
MORELLUS de SUPRA MOSA (Lambert), 58, 71.  
MORETTE (Gertrude), 285.  
MORET (Jean), 268, 400.  
MORET de FRAGNEE (Pirard), 268, 285.  
MORET (Piron), 308.  
MORETEAL de WONCK (Jean) 198, 200.  
MORMANNY (Louis de Moylenarcke et de), écuyer, 20.  
MORTEAWE (Wathelet delle), 341, 342, 345.  
MORTIER, commune de l'arr. de Liège, canton de Dalhem, 455.  
MORTIR (à), lieu-dit à Vouroux-lez-Liers, 333.  
MOSSUS (Jacques), 425.  
MOSTET (Collin), 398.  
MOSTET (Jean), 374.  
MOSTIER (deleis le), lieu dit à Heure-le-Romain, 134.  
MOSTIER, lieu-dit à Haccourt, 429.  
MOSTIER (Gauthier de), homme de la Cour allodiale, 237, 240, 242, 245, 247, 270.  
MOSTIER (Pirard de), compteur du Val-Benoît, 212, 213, 214, 217.  
MOSTIR (Henri de), archiprêtre de Liège, 142.  
MOT (alle), lieu-dit à Amay, 328.  
MOT, *Motte*, (alle), lieu-dit à Melen, 389, 392.  
MOTTAR (Guillaume), chapelain d'Othée, 163.  
MOTTAR d'ALLEUR (Guillaume), homme de la Cour allodiale, 164.  
MOTTE (Guillaume), 429.  
MOTTE (Jean delle), homme de la Cour allodiale, 185, 187, 192.  
MOTTE de PLENEVAUX (Jean), procureur du Val-Benoît, 479, 484, 488, 491, 496, 499, 503, 508, 512.  
MOTTEY (Jacquemin), homme de la Cour allodiale, 187.  
MOUHIN, *Musin*, dép. de Waremme, 97.  
MOUHIN (Hubert de), souverain mayeur de la Cour allodiale, 280, 307, 314, 324.  
MOUHIN dit de VAULX (Hubert), homme de la Cour allodiale, 407.  
MOULAND (Gérard de), homme de la Cour allodiale, 111.  
MOULHET (Collart), 310, 313.  
MOULHET (Gilles), 310, 313.  
MOULINS (abbaye de), 27, 84, 339, 355, 371, 386, 397, 401, 423, 468, 497, 498, 545.  
MOULINS (abbé de), 29, 337, 338, 348, 357, 386, 406, 450, 503, 512.  
MOULIN, jadis dép. d'Ans, 271, 447, 478.  
MOUSE de FLEMALLE (André de), 308.  
MOUSTIER de MELEN (sour le), lieu-dit à Melen, 347.

- MOUZE (Jean de), 327.  
 MOUZE (Jean de), 430.  
 MOXHE, commune de l'arr. de Waremme, canton d'Avennes, 201, 260.  
 MOYLENARCKE et MORMAN NY (Louis de), écuyer, 20.  
 MUCHEHAYE (Catherine de), quinzième abbesse du Val-Benoît, 23, 24, 162, 170, 180, 181, 185, 186, 188.  
 MUCHONS (Gilles), homme de la Cour allodiale, 117.  
 MUI (Stassar de), homme de la Cour allodiale, 115.  
 MULIERS (Franck dit li), 126, 127.  
 MULIN (Jean de), échevin de Maestricht, 104.  
 MULKEA (Gilles), 485.  
 MULREPAIS (seigneur Guillaume dit), 125, 126.  
 MUNSTER-BILSEN (abbesse de), 203.  
 MUSIN = Mouhin, dép. de Waremme, 97.  
 MUSTEAL de BOLSEE (Arnold), homme de la Cour allodiale, 85.  
 MUTINA, voyez Modène.  
 MYCHAIR, mari d'Hélène, 280.  
 MYNCKE (Jean), 346.  
 N., doyen de Saint-Jean-en-Ile, à Liège, 71.  
 NADELES, *Nadelst*, (Baudouin), homme de la Cour allodiale, 164, 171, 172.  
 NAGANT (L. F.), chanoine de Saint-Denis, à Liège, 25.  
 NAGHEIS, huissier, 455.  
 NAMEUR (famille), 34.  
 NAMUR, chef-lieu de la province de ce nom, 30, 32, 40, 84, 92, 95, 343, 503, 543.  
 NAMUR (province de), 50, 162, 185, 503, 525.  
 NAMUR (comté de), 173, 260, 344.  
 NADRIN, commune de l'arr. de Huy, chef-lieu de canton, 185, 570.  
 NAOUST, probablement jadis une dép. de Melen, peut-être aujourd'hui La Bouxhe? 301.  
 NASSAU (Adolphe de), empereur d'Allemagne, 18, 125.  
 NASSAU (Ermengarde de), voyez Ermengarde.  
 NAVEAZ (Louis), homme de la Cour allodiale, 89, 90, 96, 97, 99.  
 NAVEAU (Léon), 17, 37, 40.  
 NAVEN (Gérard de), 550.  
 NAVEROULE, dép. de Villers-Évêque, 6, 63, 88, 554.  
 NAVEROULE (Jean de), frère-convers du Val-Benoît, 134, 135, 137, 140.  
 NAVERYNES (Lambert de), chanoine de la Cathédrale de Liège, 215.  
 NAVIER (allé), lieu-dit à Noville-en-Condroz, 341.  
 NAYE dit le Lymosin (Henri del), 451, 462.  
 NAYE (del), père de Jean, 490.  
 NAYWAIGNE (Renier de), chevalier, 447.  
 NEDERHEIM, commune de la province de Limbourg, arr. et canton de Tongres, 314.  
 NEFFE (Jean delle), 166.  
 NESSELT, homme de la Cour allodiale, 549.  
 NESSONVAUX, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 522.  
 NEUFCHATEAU LEZ - DALLEM, commune de l'arr. de Verviers, canton d'Aubel, 228.  
 NEUFCHATEAU (seigneur de), 23, 24, 25, 30, 31, 180, 181, 182, 353, 354.  
 NEUFCHATEAU (Collard de), homme de la Cour allodiale, 173, 212.  
 NEUREA (Simon), 422.  
 NEUVICE. *Noeris*, quartier de Liège, 118, 330, 395, 401.  
 NEUVICE (Gilles de), homme de la Cour allodiale, 101, 108, 110.  
 NEUVICE (Henri de), homme de la Cour allodiale, 89, 91, 97, 99, 101.  
 NEUVICE (Jean de), échevin de Liège, 78, 131.  
 NEUVICE (Wauthier de), échevin de Liège, 78.  
 NEUVILLE - EN - CONDROZ, commune de l'arr. de Huy, canton de Nandrin, 155, 340, 341, 570.  
 NICHOLAUS, abbas Pomerii, 338.  
 NICHOLAI QUAIRES de Jemappes (Nicolas), notaire, 180.  
 NICOLAY (Godefroid), 541, 542.



- NICOLAS, abbé du Val Saint-Lambert, 129, 130.  
 NICOLAS, abbé de Cornillon, 91.  
 NICOLAS, curé de Filée, 140.  
 NICOLAS, prêtre, 60.  
 NICOLAS dit Herodes, 105.  
 NICOLAS, fils de Conrad, 91.  
 NICOLAS, fils de Servais le Marchon, 506.  
 NICOLE, abbé de Moulins, 29, 338.  
 NICOLE de "Peirs en Condros", curé de Harlue, 185.  
 NICOLLE, "vintresse" du Val Benoît, 351.  
 NIESKINNE, femme de Martin Paris, 439.  
 NIGIERRET (forêt de), 59.  
 NIVELLES, dép. de Lixhe, 403.  
 NIVELLE (Léon de), chevalier, 107, 141.  
 NYVELLE (Philippe de), 483.  
 NIVELLE (Wauthier de), 181, 182.  
 NIVELLES (abbé de), 386.  
 NIVELLES (Frères-Mineurs de) chef-lieu d'arr. de la province de Brabant, 84, 92.  
 NIZAIR li CHARLIER (Donis dit), 236.  
 NIZET dit le Grand Nizet, 522.  
 NOBLE-HAYE, voyez Abelin-haye.  
 NOEL (Collart) le brasseur, 407, 408.  
 NOËIL (Henri), 283.  
 NOEL (Jean), 501.  
 NOËL (Mathieu), 439, 459.  
 NOËL (Piron), 509.  
 NOËVE VILLE (en la), lieu-dit à Liège, 387.  
 NOËVILLE derier Sainte-Véronique, lieu-dit à Liège, 451.  
 NOËVILLE (Martin delle), 486.  
 NOËVE RUWE (en le), rue à Liège, 301.  
 NOIXHE (Jean), homme de la Cour allodiale, 102.  
 NOLLENS (maître Arnold), échevin de Liège, 504, 506.  
 NOLLENS (Marie), 546.  
 NOLLET de VIEMME (Jean), 370.  
 NÔMERANGE (Bovon de), 104.  
 NOTRE-DAME, église d'Aix-la-Chapelle, 410, 522.  
 NOTRE-DAME, église de Huy, 475.  
 NOTRE-DAME, église de Liège, 53, 104, 123, 149. Voyez Sainte-Marie.  
 NOTRE-DAME des Carmes, église de Liège, 253, 254, 265.  
 NOTRE-DAME, église de Maestricht, 104, 229.  
 NOTRE-DAME, église de Tongres, 190.  
 NOTRE-DAME (abbaye de la Vigne de), voyez Vivegnis.  
 NOTRE-DAME (autel de), à l'abbaye du Val-Benoît, 128, 137.  
 NOTRE-DAME de l'ordre des Carmes (Jean de Saint-Martin, frère de), 183.  
 NOTRIE (alle), lieu dit à Ans, 213.  
 NOUVEL-HOPITAL, voyez St-Mathieu ale Chainé.  
 NOVILLE, *Noville-en-Hesbaye*, commune de l'arr. de Waremme, canton de Hollogne-aux-Pierres, 6, 13, 56, 63, 73, 75, 79, 88, 104, 124, 128, 130, 133, 137, 152, 173, 260, 204, 486, 504, 552, 553, 554, 555, 556, 570.  
 NOVILLE (Gérard de), 36, 507.  
 NOVILLE (Gérard de), syndic du Val-Benoît, 532, 536, 537, 542, 543, 544.  
 NOVILLE (Louis de), 73.  
 NOVILLE (Marguerite de), vingt-huitième abbesse du Val-Benoît, 36, 37, 46, 529, 537, 538, 545.  
 NOVILLE (Marie de), 507.  
 NOVILLE (Wathoule de), 484.  
 NUEVE VILLE (Thomas delle), dit Castelain, 209.  
 NUORMERENGES (a), lieu-dit à Herstappe, 154.  
 NYVELÉ (Collin dit), 160.  
 OBOURNE (maître Gilles d'), 262.  
 OBOURNE SUR GAIRRE, voyez Boirs.  
 OCHOULCHAMPS (en), lieu-dit à Villers-St-Siméon, 377.  
 ŒIL DE BŒUF (Béguines de l'), 263.  
 OCQUIER (Philippe d'), homme de la Cour allodiale, 115.  
 OCQUIER (Piron d'), 146.  
 OCQUIER (Warnier d'), abbé de Stavelot-Malmédy, 101.  
 ODARS (Thierry), 153.

- ODE, quatrième abbesse du Val-Benoît, 14, 80.
- ODEUR, *Ouloir*, commune de l'arr. de Waremmé, canton de Hologne - aux - Pierres, 154, 579.
- ODEUR (Goyen d'), 387.
- ODEUR (Hubert de), 527.
- ODEUR (Jean d'), 280.
- ODEUR (Michel), dit de Lovin-fosse, 467.
- ODEUR de MONS (Jean d'), 320.
- ODEUR (Rawesotte d'), 118.
- ODILE, béguine d'Aubel, 129.
- ODOIR, voyez Odeur.
- OEST (famille), 40.
- OFFAING, paroisse du concile de Graide, 190.
- OFFELT (Simon dit), chanoine de S<sup>t</sup>-Materne, à Liège, 61, 62, 65, 87.
- OUFFET (monseigneur Louis d'), chevalier, maire des échevins de Liège, 160.
- OLDAIN, femme de Gauthier d'Enjosé, 134.
- OIES (Thierry de), chevalier, 550.
- OFHUYS (Jaspar), prieur du monastère de S<sup>te</sup>-Marie-Madeleine en Béthanie à Lens-S<sup>t</sup>-Remi, 342.
- OGERIN, abbé de Signy, 335.
- OIEYE, commune de l'arr. et du canton de Waremmé, 34, 143, 144, 318, 335, 564, 579.
- OGIER (delle Chavée), lieu-dit à Heure-le-Romain, 471.
- OGIER, fils de Gauthier le Veaulx, 352.
- OGIER (Michelle d'), trente-deuxième abbesse du Val-Benoît, 42.
- OHEY (Jean d'), 121.
- OLARIUS, fils de Nicolas de Blehen, 121.
- OLDRICUS de LIEGE, frère de Jean, 87.
- OLEY (Nicolas), curé d'Ougnée, 515.
- OLÈYE (Piron d'), archiprêtre de Liège, 144, 145.
- OLEYE (Robert d'), frère-mineur à Liège, 87, 92.
- OLFEN, ville d'Allemagne, 47.
- OLIVIER, abbé du Val-Saint-Lambert, 76, 77.
- OLIVIER (Jean), dit du Pawan, échevin de Liège, 275, 281, 295, 366.
- OLIVIER (Robert), homme de la Cour allodiale, 192.
- OLLIPHAN (delle), tenure à Ougnée et Sclessin, 303.
- OLNE, *Oelne*, commune de l'arr. et du canton de Verviers, 201, 240, 522.
- OLOFFE, mari de Nieskinne, 439.
- OLOFFE, frère de Jean Helbiert, 339.
- OMALIUS (Jean), licencié en droit, 38, 538.
- OMBRET (Radulphe d'), archiprêtre de Liège, 222.
- OMEZEE, commune de l'arr. de Philippeville, canton de Florennes, 295.
- ONEAUL (Baudouin), 240.
- ONCLE de BIERSET (Jean F), procureur du Val-Benoît, 224.
- ONZIVAUX, voyez Ensival.
- OPALINE (Belpart de), notaire, 237.
- OPOETEREN, commune de la province de Limbourg, arr. et canton de Maeseyck, 45.
- ORANGE (le prince d'), 33, 505.
- ORBAIN de SAINT-NICOLAS EN-GLAIN (Colet), 264.
- ORBAN (Renkin), 273, 274.
- ORBATERES (André li), homme de la Cour allodiale, 104, 115.
- ORDOMONT (en), lieu-dit à Saive, 480.
- ORDONCOURT, voyez Ardondoucour.
- OREYE, commune de l'arr. et du canton de Waremmé, 295, 343, 406, 407, 566, 579.
- OREYE (Arnoul d'), seigneur, 72.
- OREYE (Mathieu d'), 518.
- OREYE (Sibylle d'), béguine à Saint-Christophe, à Liège, 180.
- ORVAL (abbaye d'), 324.
- ORVAL (Gilles d'), 4, 9.
- OSEAUL (Piron), 236.
- OSIELHE dite "li Ardeneuzé", religieuse au Val-Benoît, 162.
- OTEREN (Bartholomé), boursière du Val-Benoît, 41.

- OTÉY (sur la voie d'), lieu dit à Flémalle Grande, 268.
- OTHEE, *Aulcît*, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 53, 54, 67, 163, 274, 309, 312, 324, 343, 552, 553, 554, 555, 559, 560, 570.
- OTHEE (Ide, recluse d'), 83.
- OTHEE (Jean d'), homme de la Cour allodiale, 349, 347, 359, 392, 406.
- OTTEMAN, 150.
- OTTIGNIES (Siger d'), prêtre de Liège, 83.
- OTRANGE, commune de la province de Limbourg, arr. et canton de Tongres, 214, 393, 396, 579.
- OUDE, femme de Pirard de Remicourt, 250.
- OUDE, fille de Quintin de Tuyng, 303.
- OUDELET, veuve de Guillaume Plorar, 478.
- OUDELETTE, femme de Thomas Burlet, 527.
- OUFFET, commune de l'arr. de Huy, canton de Nandrin, 349.
- OUDENFOSSE (en), lieu-dit à Melen, 359.
- OUDON, femme d'Ogier Lhoest d'Heure-le-Romain, 511.
- UGNEE, localité aujourd'hui disparue, formait jadis une commune avec Sclessin, dép. d'Ougrée, 37, 38, 68, 147, 152, 161, 167, 172, 194, 251, 255, 256, 267, 278, 288, 289, 290, 292, 298, 301, 303, 310, 313, 315, 316, 322, 323, 326, 327, 331, 332, 336, 338, 340, 341, 342, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 355, 356, 363, 365, 368, 376, 377, 378, 383, 380, 390, 391, 394, 396, 397, 398, 399, 400, 404, 407, 411, 412, 413, 415, 416, 418, 420, 422, 424, 428, 430, 431, 432, 434, 435, 437, 440, 442, 443, 444, 445, 448, 452, 456, 457, 459, 460, 464, 466, 470, 474, 475, 476, 481, 485, 486, 487, 489, 490, 492, 493, 494, 495, 498, 499, 500, 501, 502, 508, 509, 510, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 519, 520, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 535, 536, 537, 538, 544, 545, 548, 549, 552, 553, 554, 555, 559, 560, 570.
- UGNEE (Biertons d'), clerc, 172.
- UGNEE (Énard d'), 260, 261.
- UGNEE (Hanchoule d'), 351, 368, 369.
- UGNEE (Jean d'), homme de la Cour allodiale, 201.
- UGNEE (Lambert d'), 267.
- UGREE, commune de l'arr. de Liège, canton de Seraing, 113, 143, 161, 195, 251, 267, 393, 327, 351, 360, 456, 479, 477, 531, 548, 552, 553, 559, 579.
- OULIFANT (houillère dite), 459.
- OULTREMONT (famille), 32.
- OULTREMONT (Jacqueline d'), 32.
- OUPEYE, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 151, 195, 226, 229, 233, 326, 368, 393, 446, 473, 554, 579.
- OUPEYE (Gauthier d'), 515.
- OUPEYE (Hubert d'), 519.
- OUPEY *Trium Rosarum* (Hubertus d'), 338.
- OUPEYE (Lambert d'), chevalier, 158.
- OUPEYÉ (Wauthier d'), homme de la Cour allodiale, 171, 172.
- OUTRE LES MONS, lieu-dit près de Liège, 123.
- OUTREMEUSE, quartier de Liège, 118, 259, 360, 373, 403, 422, 424, 466, 483, 492, 496, 516, 519.
- OUTREMEUSE (Aluan d'), 50.
- OUTREMEUSE (Jean d'), 9.
- OUWERX, 40.
- OYENBRUGGHE (Guillaume d'), 523, 524, 525, 527, 528, 529, 531.
- OYENBRUGGHE (Jean d'), seigneur de Duras, 468.
- OYRE (sous les bois d'), lieu dit à Heure-le-Romain, 139.
- OZEAL le PEXHEUR (Jean), 262.
- PAGNON, *Paingnon*, *Paingnon*, d'Oupeye (Collart), changeur à Liège, 226, 227, 228, 230, 233, 293.
- PANGON (Collart), son fils naturel, 293.
- PANGNON le Bechut d'Heure, (Collart le), 320.

- PAGNONS (Gilles), homme de la Cour allodiale, 96.
- PANGNON (dom Jean), homme de la Cour allodiale, 112.
- PAIFVE, dit Godenule (Henri de), 157.
- PAIFVE (Maroie de), 262.
- PAILHARS d'ANS (Hanon), 103.
- PAILHE (Jacques de), 564.
- PAINGNETEAL, 186, 211.
- PAIRE, *Peres, Peirs en Condroz*, dép. de Clavier lez-Nandrin, 114, 185.
- PAIRON, voyez Peron.
- PAIX-DIEU, (abbaye de la), dép. de Jehay-Bodegnée, 82, 84, 92, 112, 133, 421, 582.
- PAKETTE, fille d'Oude de Bergilers, 268.
- PALHARS (Jacquemin), 106.
- PANCERONS (Lambert), sous-mayeur de Neuvicé, homme de la Cour allodiale, 85, 94.
- PANETIER (Jaspar le), 439.
- PANNETIER (Jean le), 301.
- PANNETRIE, lieu-dit à Sainte-Marguerite lez-Liège, 469.
- PANIOT (Baudouin), échevin de Liège, 162, 176, 192.
- PANNEE de BIERSET (Thierry), homme de la Cour allodiale, 145.
- PANNEE de BIERSET (Thierry), mambour du Val-Benoît, 234, 237, 243, 244, 246, 248, 252, 268.
- PANNEE de BIERSET (Jean), 235.
- PANNEUR (André le), 401.
- PANNOE (Thierry), des Awirs, 217.
- PANSTER de TONGRES (Gérard), 191.
- PAON, *Paupon*, (Jean Olivier de), échevin de Liège, 281, 290, 366.
- PAWON (Wéry de), homme de la Cour allodiale, 123.
- PAPELES de WARSAGE (Jean) 182.
- PAQUIER (W. de), 22.
- PAREN d'AMRY (Gilles), 228.
- PARES (Jacquemin), homme de la Cour allodiale, 106, 125.
- PARET (Jean), 51.
- PARFONRIWE = Parfondry, dép. de Clermont lez-Nandrin, 570.
- PARFONRIWE (Jakemar de), 176.
- PARINS (Nogier del), homme de la Cour allodiale, 137.
- PARMENTIER de VOROUX (Piron le), 404.
- PARMENTIER (Toussaint le), 413.
- PARIS, capitale de la France, 59, 74.
- PARIS ( Martin), 439.
- PAS de WONCK (Hombert del), homme de la Cour allodiale, 237, 239, 242, 245, 247.
- PASCAL, chapelain, homme de la Cour allodiale, 122.
- PASCHKE (Jean dit Groissart), 358, 457.
- PASKE de LANTIN (Gilles), 359.
- PASQUEA (Simon), 491.
- PASQUETTE, veuve de Georges Jamair, 492.
- PASSE (Gérard de), 436.
- PASSEAL (Gilles), 421.
- PATERE (Jutte de), religieuse au Val-Benoît, 195.
- PAUL, fils de Jean Hubin de Sclessin, 267.
- PAULE (Jean), chapelain de St-Pierre à Liège, 231.
- PAULUS, 351, 352.
- PAULUS (Gillet), 498.
- PAULUS (Jean), 323.
- PAUVRES de la Cité de Liège, 263, 444.
- PAYEMAL (en), lieu-dit près du Val-Benoît, 325.
- PAYS-BAS, 31, 35, 505.
- PECHEUR (Renier le), 51, 52.
- PEELMANS (Jacques), notaire, 467.
- PEIRS en CONDROZ, voyez Paire.
- PEKELUCHE, lieu-dit à Liège, 331.
- PELE-THIER, lieu-dit à Fragnée, 28, 307, 308.
- PELIN de HUY (Oger), 53.
- PELLEMONT (en), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 261.
- PELLERIEU, 228.
- PELLICER (Camille), notaire, 529, 531.
- PEPENGNE (Barthélemy de), 414.
- PERCHEVAL de WIHOGNE (Jean), clerc, 157.

- PERCHEVEAUX (Louis dit), 158.  
 PÉRES (seigneur de), 114. (1)  
 PÉRIRE (Pirelot del), 207.  
 PERON, *Pairom*, (Gérard de), *pater* du Val-Benoît, 388, 406.  
 PÉRONNE, fille de Georges de Hault Preit, 405.  
 PÉRON (rue du), à Visé, 508.  
 PÉRS (Nicolas de), chapelain de Saint - Jean - Evangéliste, à Liège, 190.  
 PÉRYE (Gérard), notaire, 530.  
 PESCHES (Gérard de), archidiacre de Liège, 81, 91.  
 PESSEUR (Allard le), 114.  
 PESSEUR d'AVROY (Jean de Seliens le), 277.  
 PETISBOIN (Henri), 315, 400.  
 PETIT (Jean le), clerc, 259.  
 PETIT-AAZ, dép. d'Oupeye, 326, 446.  
 PETIT COLLETTE (Colette dit le), 522.  
 PETIT LOUP, maison à Liège, 493.  
 PETIT PIRON, fils de Piron Moret, 398.  
 PETIT-RECHAIN, commune de l'arr. de Verviers, canton de Dison, 249.  
 PETIT RIGAUD des Awirs, 249.  
 PETITE - FLEMALLE, voyez Flémalle-Haute.  
 PETITS MONS (en), lieu-dit à Ougrée, 105.  
 PETREE (Lambert), chanoine de la Cathédrale de Liège, 10, 76.  
 PETRI (Gérard), notaire, 457.  
 PETRIHOS, père d'Antoine, 329.  
 PETRIXHOT (Piron), 204.  
 PETROSA, voyez Pierreuse.  
 PELHVILLE (Walthère dit de), 91.  
 PEVILLE, lieu-dit à Awans, 91, 414.  
 PEVREAL (Jean), échevin de Liège, 160.  
 PEVREAUZ le jeune (Jean dit), changeur, 195.  
 PEXHEUR (Henrard le), 438.  
 PEXHEUR (Lambert le), 267.  
 PEXHEUR (Wertheul le), maire de la Cour allodiale, 212.  
 PESSEREAUS (Henri li), man-bour du Val-Benoît, 167, 174, 175, 179.  
 PHALIZE (en le), lieu-dit à Ougrée et Sclessin, 399.  
 PHILIPPAR de WAROUX (Jean), 401.  
 PHILIPPE, archiduc d'Autriche, 343.  
 PHILIPPE, duc de Bourgogne, 311.  
 PHILIPPET de VISE (Henrard) 406, 504, 507.  
 PHILPOT, mari de Jeanne, sœur de Jean Wilhemar, 250.  
 PICARS (Jean), homme de la Cour allodiale, 144.  
 PICARS (Laurent), homme de la Cour allodiale, 133.  
 PICHUEST (maître Hugues), 491.  
 PICOS (Lambert), 80.  
 PIEDSCHALS (des), rue de Liège, 492.  
 PIED d'ARGENT (Pierre), 496.  
 PIEDBUEFF (Gilles), 518.  
 PIED de BŒUF (Jean), 412.  
 PLEV, pape, 482.  
 PIERE, *de Pirs*, (Catherine), vingt-cinquième abbesse du Val-Benoît, 31, 406, 436.  
 PIERIER (Laurent delle), notaire, 475.  
 PIERKIN de FRAGNEE (Pirotte), 179.  
 PIERMONT (Charles), 47.  
 PIERON, fils de Mathonet de Flémalle, 216.  
 PIERPONT (Hugues de), évêque de Liège, 4, 52, 53, 57, 59.  
 PIERRE, prêtre de Robermont, 57, 58, 60.  
 PIERRE, chanoine de St-Lambert, à Liège, 54, 55.  
 PIERRE, chanoine de St-Barthélemy, à Liège, 64.  
 PIERRE, frère-convers du Val-Benoît, 100, 112, 114, 116, 128.  
 PIERRE, chevalier de Tirlemont, 59.  
 PIERRE, fils de Guil. Bex, 540.  
 PIERRE, fils de Jeanne et de Simon Pierre, 223.  
 PIERRE, fils de Pascal Bouhon, 454.  
 PIERRE, fils de Pierre de Cheval, 331.

(1) Nous pensons qu'il s'agit ici de Paire, dép. de Clavier-lez-Nandrin et non de Peer, comme nous l'avions écrit d'abord.

- PIERRE, fils de Renard Pires de Flémalle-Grande, 223.
- PIERRE, frère de Thierry de Fléron, 99.
- PIERREUSE, lieu-dit à Liège, 190, 235, 262, 367.
- PIREUZ (en), lieu-dit entre Momelette et Laminne, 183.
- PIERREUSE, *Petrosa*, (Wéry de), clerc-procureur en la Cour de Liège, 139.
- PIERRON, frère-convers du Val-Benoît, 104.
- PIERRON, fils de Gertrude, femme de Jean Piron de Liers, 341.
- PIERROT, fils de Jean Costandelle Halle, 89.
- PIET (Catherine), 386.
- PIETERSHEIM, *Pitrehin*, dép. de Lanaken, 92.
- PIETKIN (Henri), chanoine de Notre-Dame à Huy, 475.
- PIETKIN (Wéry), 475.
- PIETTE (citoyen), 48.
- PIFFES (Baudouin), homme de la Cour allodiale, 104.
- PIKEUR (Jean), homme de la Cour allodiale, 222.
- PILCHOULLE, lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 270, 289, 292, 298, 301, 393, 310, 322, 338, 348, 394, 399, 408, 411, 413, 418, 419, 435, 443, 456, 470, 485, 489, 492, 494, 509, 528, 538.
- PINCHART (Al.), 36.
- PINGUIS (Wéry), 65.
- PINTE (Gérard), maire de la Cour allodiale, 211.
- PINTE (Gérard dit), pelletier, 149.
- PINTE (Henri dit), chapelain de St-Denis, à Liège, 148, 153.
- PIOT (Charles), 63.
- PIRAIR (Jean), 426.
- PIRARD de VERVIERS (Henri), 430.
- PIREN (Hannet), de Fléron, 201.
- PIRES de FLEMALLE-GRANDE (Renard), 223.
- PIRET de FLERON (Hanet), 236.
- PIRET, frère de Wauthier, 205.
- PIRETTE, fils de Henard de Chaweheit, 446.
- PIRKELOS (Fastré), 152.
- PIRON, archiprêtre de Liège, 120.
- PIRON (sur le), lieu-dit à Awans, 414.
- PIRON BALTHAZAR, meunier d'Ougnée, 514.
- PIRON de LIERS (Jean), 341.
- PIRON de MONTEGNEE (Louis), 203, 217, 222, 223.
- PIRON, fils d'Amcle dit Mèlar, 124.
- PIRON, fils de Gatre del Tyge, 134.
- PIRON, fils de Georges de Haut-Pré, 494.
- PIRON, fils de Pirard Moret de Fragnée, 268, 285.
- PIRON, fils de Piron de Glen, 466.
- PIRONNET (Henry), 564.
- PIROT, fils Collart le Veau d'Heure, 225.
- PIROT, fils de Hanet Piret de Fléron, 236.
- PISET (Baudouin), 119.
- PISTRIN (Piron de), 263.
- PITEIT (Jean), 393.
- PITREHIN (Arnold de), frère-mineur de Liège, 92.
- PIVO (Jean), curé de St-Georges, 263.
- PLAINVEAUX, commune de l'arr. de Liège, canton de Seraing, 17, 18, 484, 488, 491, 496, 593, 512.
- PLANTE (la), houillère, 168.
- PLAS (Henri dit le), 93.
- PLATEA (Philpar), 195.
- PLATEAUL de STEN, lieu-dit en Pierreuse à Liège, 235.
- PLATENFOSSE, lieu-dit à Ougnée, 475, 477.
- PLAYOUL de SAVARY (Françoise Ernestine de), femme de Jean de Rosen, 45.
- PLORAR de VISE (Gérard), 451, 478.
- PLORAR (Guillaume), 478.
- PLOUCKIER (Thonard le), 297.
- POINDANS (Godefroid le), 121.
- POINDANT de VIEMME (Mathieu), 221, 233.
- POINDOIR de GERARDRIE (maître Henri le), 153.
- POITIERS (Jean de), seigneur de Huy, etc., 522.
- POLARDE de VILLERS - L'VEQUE (Gilkin), 243, 244, 246.
- POLLARDE (Goffin), homme de la Cour allodiale, 171.

- POLLARDE (Henri), échevin de Liège, 108.
- POLLARDE de TILLEUR (Henri), homme de la Cour allodiale, 163, 171, 256, 257.
- POLLIE (alle), lieu-dit à Tilleur, 436.
- POLHEMONT, voyez Publémont.
- POLHUS (Jacquemin le), 123.
- POLAÏN (Jean le), chevalier, 75.
- POLENS d'ALLEUR (Jean dit li), 175, 182.
- POLEN (Jean li), de Hollogne, échevin de Liège, homme de la Cour allodiale, 237, 239, 242, 245, 247, 261, 270.
- POLLAIN (Jean le), seigneur de Waroux, homme de la Cour allodiale, 330, 340, 347, 354, 359, 368.
- POLEN de JULEMONT (Simon le), chevalier, 152.
- POLLEREAU (J.), 347, 359.
- POMERII (Nicholaus abbas) = La Pommeraye, 338.
- PONCHEA (près de), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 519.
- PONCIN le FERON (Gilles), 300.
- PONCINE, mère d'Ide, 69.
- PONT (Antoine delle rue du), homme de la Cour allodiale, 128.
- PONT (Arnold de), 516, 517.
- PONT dit le Pourit (Gérard de), 93.
- PONT (rue du), à Liège, 539.
- PONT (Jacques de), 533.
- PONT (dom Jean de), procureur du Val-Benoît, 473, 475.
- PONT (Jean de), 519.
- PONT AUX AWIRS (Michel de), 491.
- PONT (Wéry del), homme de la Cour allodiale, 97.
- PONT d'AMERCŒUR, lieu-dit à Jupille, 155, 240, 262, 283, 322, 406, 451, 481, 535, 576.
- PONT d'AMERCŒUR (Connoule du), 322.
- PONT d'AMERCŒUR (Lambert de), 109.
- PONT d'AVROY, lieu-dit à Liège, 232, 309, 349, 384, 439, 440, 441, 445, 477, 482, 493, 540.
- PONT d'AVROY (Cunes de), homme de la Cour allodiale, 139.
- PONT d'AVROY (Renwart de), maître de la Cité, 269.
- PONT d'ILLE, quartier à Liège, 119, 169, 425, 497.
- PONT-DES ARCHES, à Liège, 240.
- PONT de S<sup>t</sup>-Nicolas, à Liège, 262.
- PONTEGONIO (Marin de), chanoine de S<sup>t</sup>-Pierre, à Liège, 461.
- POPELE (Jacques de), homme de la Cour allodiale, 201.
- POPLE en CHOK (le), lieu-dit à Liège, 123.
- PORCHEAL RU'ALLE, rue à Liège, 146.
- PORCHEAUL d'OIR (del), maison à Liège, 236, 246, 257, 302.
- PORONS (Jean dit), 282.
- PORPES (Jean, dit de), 252.
- PORTE (Erkin delle), 279, 300.
- PORTE (Jean delle), 272.
- PORTE S<sup>t</sup>-LEONARD, lieu-dit à Liège, 396.
- PORTO (Conrad, évêque de), 9, 59.
- POSTICUM (ad), lieu-dit à Liège, 87, 89.
- POT d'OR, rue à Liège, 25, 417.
- POTHAST, 129.
- POTONS (Albert li), 51.
- POUCET, commune de l'arr. de Waremmes, canton d'Avennes, 6, 13, 42, 63, 79, 335, 394, 395, 479, 480, 556.
- POUCET (Goffard de), frère de l'hôpital S<sup>t</sup>-Christophe, à Liège, 157.
- POUCËT (Henri de), compteur du Val-Benoît, 210.
- POUCËT (Jean de), 179.
- POUHON (le cortil de), lieu-dit à Neuville-en-Condroz, 340.
- POUSSET, *Puchey*, commune de l'arr. et du canton de Waremmes, 13, 79, 136, 233, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 570.
- POUSSEUR (Agnès de), vingt-quatrième abbesse du Val-Benoît, 28, 29, 30, 35, 329, 335, 337, 351, 354, 362, 363, 365, 372, 374, 375, 382, 386, 405, 414.
- POUSSEUR (Catherine de), re-

- ligieuse au Val-Benoit, 29, 457.
- POUSSEUR (Gérard de), chevalier, maître de la Cité, 392, 406, 497.
- POUSSEUR (Gilles de), chanoine de St-Martin à Liège, 372.
- POUSSEUR (Henri de), costre de Malmédy, 180.
- POUSSEUR (Philippe de), souverain mayeur de la Cour allodiale, 297, 330, 347, 354, 359, 374, 410, 431.
- PRAIAS (Piron de), frère-convers du Val-Benoit, 113.
- PRE (famille du), 40.
- PRE (Arnold de), 103.
- PRE (Arnold de), 297.
- PREIT (AR. de), échevin de Liège, 459.
- PRE (Ernard de), homme de la Cour allodiale, 106, 115, 123.
- PRE (Marie de), 50.
- PREIT (Marie de), 457.
- PRE (Rennechon de), 452.
- PREIT (Stassin de), homme de la Cour allodiale, 131.
- PRE (Thierry de), chevalier, 155.
- PRE (Wéry de), sénéchal de l'évêque de Liège, 4, 50, 51.
- PRE, le jeune (Wéry de), sénéchal de l'évêque de Liège, 4, 50, 51.
- PRE, le jeune (Wéry de), chevalier, 54.
- PREIT medame de Hermalles (deleis le), lieu-dit aux Awirs, 158.
- PREIT LIBERT de Wihogne (ab), lieu-dit à Wihogne, 157.
- PRES (Thirion des), 118.
- PRES LES MOYNES de Retinnes (deleis les), lieu-dit à Retinne, 172.
- PRECHEURS, rue à Liège, 143.
- PRECHIERES (Gilles li), homme de la Cour allodiale, 101, 103.
- PRÉMONTRES (ordre des), 19, 151.
- PRENESTE (Gui de), cardinal-légat apostolique, 4, 52.
- PRENESTE (Jacques de), légat apostolique, 73, 74.
- PRESBREFOSSÉ (deseur), lieu-dit à Melen, 392.
- PRESSEUR (Elise de), abbesse de Vivegnis, 411.
- PRESSEUR (Jacquemin de), 402.
- PRESSEUX (Guillaume de), 545.
- PRESSEUX (Jean de), 545, 546.
- PRESTON (comte de), 25.
- PREUDHOMME (famille), 42.
- PREUDONS, *Proidomme*, de Jemeppe (Jean le), homme de la Cour allodiale, 182, 184, 185, 186, 187, 211.
- PREVENAIRE (Lambert), échevin de Liège, 435.
- PRINTE (Louis), prévôt de Visé, 225.
- PRINTHAHE (Jean de), 182.
- PRION, fils de Herman Prion, 511.
- PROIDHOMME (Thibaut), 391.
- PROISDHOMME de SAINT-SERVAIS (Alexandre), 229, 230.
- PROIDOMME (Gilles le), homme de la Cour allodiale, 183.
- PROIDHOME (Henri le), 315, 400.
- PROIDHOMME (Louis le), 281, 302.
- PROIDHOMME (Maroie), 349.
- PROIDHOMME (Thibaut), homme de la Cour féodale, 402.
- PROIDHOMME (Thibaut), homme de la Cour allodiale, 439.
- PROIESMES (les seigneurs de) = abbaye de Prüm, 280.
- PROISTE de KOKEROULE (Rennekin), 235.
- PROISTEIT (en), lieu-dit à Ailleur, 285.
- PROIWERIS, homme de la Cour allodiale, 117.
- PROVARLES (Jean), 106.
- PRUILLET (Jean), 463.
- PUBLEMONT, *Polhemont*, quartier de Liège, 139, 163, 165.
- PUCHE (Jean de), curé de l'église Sainte-Madeleine-sur-Merchoul, à Liège, 215.
- PUCHEY, voyez Pousset.
- PUICH (Gilles de), chapelain de la Cathédrale de Liège, 164, 170.
- PUICH le vieux (Jean de), chapelain de la Cathédrale de Liège, 164, 170, 204.
- PULHEUSE SPINNE (ale), lieu-dit à Rocour, 185.
- PUISSANT (Antoine), 540.
- PULAIN (Jean de), homme de la Cour allodiale, 124, 125, 130, 131.



- PURI (Marie de), sixième abbesse du Val-Benoit, 16.
- PURNODE (seigneur de), commune de la province de Namur, arr. et canton de Dinant, 32.
- PURNODE (Jean), religieux de l'abbaye de Moulins, 423.
- PUTMANS (Simon), compteur du Val-Benoit, 531, 532, 533, 534, 535, 545.
- PUYS de GLAN (Henri de), 453.
- QUAHMET (Henri), 473, 474.
- QUARMA (Godefroid de), 226.
- QUARTAS (Henri), homme de la Cour allodiale, 106, 116, 119, 121, 128.
- QUARTAS (Jean), homme de la Cour allodiale, 97.
- QUENTINS (Henrotte), homme de la Cour allodiale, 128.
- QUENTIN de THUIN dit Pagnon (Collart), 290, 293, 436.
- QUERCU, notaire, 533.
- QUIENCHE (Lambert de), 306.
- QUINTE, voyez Cointe.
- QUINTIN (li cheruaige), terre à Vierset, 403.
- R., abbé du Val-Dieu, 129.
- R., (maître), chanoine de Saint-Martin à Liège, 56.
- RACKET (Jean), échevin de Liège, 450, 486.
- RACKET (demoiselle), 540.
- RADOUX du PRE (Angèle), 40.
- RADOUX de HAMBROUX, 358.
- RADOU (Collart), 207.
- RADDOU de MILMORT (Collart), 383, 427.
- RADULPHE, évêque d'Agen, 3, 40.
- RADULPHE de PRE, chevalier, 51.
- RAHIER (Jeanne de), dame de Plainevaux, etc., 17.
- RAINEWI, mère de Wéry de Hollogne-sur-Geer, 100.
- RAMET, commune de l'arr. de Liège, canton de Seraing, 401.
- RAMET (Gilkin de), homme de la Cour allodiale, 211.
- RAMET (Simon de), 223.
- RAMEY (Louis de), homme de la Cour allodiale, 130, 136, 137.
- RAMEYDA (Lambert de), curé de Grand-Hallet, 231.
- RAMMEE (Grande) ou Cressant d'Or, maison en Souverain-Pont, à Liège, 176.
- RAMMEE (halte), maison en Souverain-Pont, à Liège, 176.
- RAMMEE (petite), maison en Souverain-Pont, à Liège, 176.
- RAPE (Hanekin), 276.
- RASKIN de ..., époux de Maroie, 336.
- RASKIN, fils de monseigneur Hugues de Haccourt, homme de la Cour allodiale, 159.
- RATTIR (Jean de), homme de la Cour allodiale, 173.
- RAUCOURT (André de), 396.
- RAVE (vigne dite), à Seraing, en Abonfosse, 261.
- RAVE de LIMBOURG (Herman), abbé de Saint-Jacques à Liège, 465, 468.
- RAVÛT (dom), moine du Val-S<sup>t</sup>-Lambert, 127.
- RECHAIN (Jean Buiselins de), 250.
- RECKHEIM (Guillaume de Sombreffe, seigneur de), 336, 392.
- REGON (Hannes), homme de la Cour allodiale, 183.
- REGONS (Piron), homme de la Cour allodiale, 137.
- REIMS (Jean dit de), clerc, 149.
- REMACLE (Baudouin), procureur du Val-Benoit, 401, 408.
- REMACLE (Bedouel), mambour du Prince-évêque de Liège, 371.
- REMACLE (Gilles), 306.
- REMACLE, fils de Jean l'Abbie, 541.
- REMEY (Jean), 444.
- REMEY delle TOMBELLE, père du précédent, 444.
- REMI (Gilles), 538.
- REMI (Jean), mayeur de Horion, 247.
- REMI, fils d'Etienne Mailbez, 64.
- REMICOURT, *Hemricourt*, *Hemricour*, 16, 70, 88, 128, 132, 210, 250, 301, 402, 480, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 579.
- REMICOURT (Pirard de), 250.
- REMIKETTE (Guillaume de), 546.
- RENADON, fils de Renard le Fevre de Jemeppe, 169.

- RENAR (messire), 242.  
RENARD, père de Thobon, 186.  
RENARD, seigneur de Neufchâteau lez-Dalhem, 23.  
RENARD de JEMEPPE (Hannet), 184.  
RENARD, fils de Collin Mailard, homme de la Cour allodiale, 124, 130.  
RENARD, frère de Guillaume de Bombaye, 236.  
RENARI (Laurent), 465.  
RENAUD, comte de Gueldre et duc de Limbourg, 16, 117.  
RENAUD, chevalier, 60.  
RENAUD, fils de la sœur de Henri, chevalier d'Heure, 60.  
RENGBERG Henri, seigneur de), 125.  
RENIER, archiprêtre de Liège, 104, 110, 111, 112, 115, 117.  
RENIER, prieur de Beaufays ou Bellefontaine, 55.  
RENIER (maître), 83.  
RENIER de FRELOUX, frère convers du Val-Benoît, voyez Freloux.  
RENIER, clerc, 55.  
REINERI S<sup>U</sup>-Jacobi annales, 5, 17.  
RENIER, 51.  
RENIER, seigneur de Neufchâteau lez-Dalhem, 228.  
RENIER, fils de Guillaume de Villers, 109.  
RENCHON (François), 360.  
RENCHON (Jean) le mangon, 325.  
RENNECHON (Jean), dit d'Angleur, 355, 406, 410.  
RENNECHON, fils de Sibylle de Flémalle-Grande, 223.  
RENOTTE (Henri), chanoine de Sainte-Croix, à Liège, 545.  
RENOZ (Jean-Baptiste), architecte, 45.  
REPEN (seigneur de), aujourd'hui Neerrepin, comm. de la province de Limbourg, arr. et canton de Tongres, 45.  
RESIMONT (seigneur de), dép. d'Evelette, 27, 529, 531.  
RESYMONT (Bartholomeus de), 336.  
RESYMONT (Jo. de), 313, 337, 345.  
RÉTINNE, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 172, 579.  
RETINNE (Henri de), 51.  
RETONDEURS (métier des), à Liège, 360.  
REUFFMANE (Constant), 364.  
REYNORYVE, aujourd'hui Rénoiry, lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 452.  
RHEDE, ville d'Allemagne, 47.  
RHIN (le), fleuve, 280, 281.  
RIHNBERG, ville d'Allemagne, 47.  
RIBAYE de HUY (Gilles), 500.  
RICHELLE (Arnold de), homme de la Cour allodiale, 192.  
RICHELLE (Jean de), 185.  
RICHELLE (Lambert de), 149.  
RICHEN, voyez Rechain.  
RIETI, ville d'Italie, 62, 63.  
RIEU dit de Gand (Barthélemy de), échevin de Liège, 435.  
RIEU d'HEURE-LE-ROMAIN, (Guillaume de), 372.  
RIGAUD, doyen de St-Pierre, à Liège, 73.  
RIGAUD, chevalier de Fallais, 83.  
RIGAUD, chevalier de Haccourt, 84.  
RIGAUD, chevalier de Lexhy, 56.  
RIGAUD (Jean), d'Heure-le-Romain, 216, 256.  
RIGAUD, fils d'Amele dit Mélar, 124.  
RIGAUD, fils de Jean, homme de la Cour allodiale, 173.  
RIGAUD de VILLERS-L'ÉVÊQUE (Jean), 274.  
RIMALLE (Arnold de), 240.  
RIPES (Baudouin), homme de la Cour allodiale, 137, 142.  
RIVAIGE (Gérard de), 292.  
RIVIERE (Lambert delle), homme de la Cour allodiale, 104, 112, 119.  
RIVO (Paul de), clerc, 283, 305.  
RIWE d'HEURE-LE-ROMAIN, (Ghaet de), 318.  
RIWE (Jean de), 436, 437.  
RIWECHONS (Gérard de), homme de la Cour allodiale, 136, 137.  
ROBERMONT (abbaye de), 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 50 à 66, 76, 77, 81, 92, 340, 382, 385.  
ROBERMONT (Gauthier de), 51.  
ROBERMONT (Libert de), prêtre, 190.

- ROBERT de THOUROTE, évêque de Liège, 75, 76.  
 ROBERT d'Ottignies, doyen de Saint-Paul, 81, 83, 87.  
 ROBERT, abbé de Cambron, 35, 505, 506.  
 ROBERT le CLERC, homme de la Cour allodiale, 133.  
 ROBERT, seigneur de Limont, 17.  
 ROBERT (Jean), 360.  
 ROBIERFOSSE (desseur), lieu-dit à Magnée, 446.  
 ROCHE (Agnès delle), vingtunième abbesse du Val-Benoît, 27.  
 ROCHE (Baudouin delle), dit de Flémalle, 190, 191, 192, 193, 194.  
 ROCHE (Franck de la), homme de la Cour allodiale, 27, 173.  
 ROCHE (Jacques delle), écuyer, 28, 190, 191, 192.  
 ROCHE (Jean de la), 27, 28.  
 ROCHE (Jean delle), clerc, mambour de l'église St-Servais, à Liège, 447.  
 ROCHE, *Roiche*, (Marie delle), religieuse au Val-Benoît, 316, 317.  
 ROCHETTE (château de la), 28.  
 ROCHETTE (seigneur de la), 27.  
 ROCLERGE (Piron de), 462.  
 ROCOUR, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 72, 185, 226, 341, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 579.  
 ROCOUR (Lambert dit de), clerc de la justice de Liège, 157.  
 RODE (Guillaume le), chevalier, 104.  
 RODOLPHE, évêque de Verdun, 59.  
 RODOLPHE, prévôt de Saint-Jacques, à Liège, 71.  
 RODOLPHE, chevalier de Nevice, homme de la Cour allodiale, 85.  
 ROERIXHE (famille), 42.  
 ROESVACHE (alle chavée de), lieu-dit à Heure-le-Romain, 471.  
 ROEZE (Gilles delle), 395.  
 ROGEREEZ (Catherine de), 198.  
 ROGEREEZ (Jean de), 198, 213.  
 ROGISTER (Winand de), 80.  
 ROICHE (Guillaume delle), 292.  
 ROIEZ, voyez Jean li Roiez.  
 ROISE (Lambert delle), 146.  
 ROISEUX (terres de), lieu-dit à Vyle-en-Condroz, 462.  
 ROLANT (Jean), *pater* du Val-Benoît, 344.  
 ROLoux, commune de l'arr. de Liège, canton de Hologne-aux-Pierres, 124, 171, 294, 553, 554, 555, 556, 560, 579.  
 ROLoux (Ernard de), 159.  
 ROME, capitale de l'Italie, 18, 482, 529.  
 ROMSEF, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 579.  
 ROND (Albert le), 516, 519.  
 RONDEAL, *Rondial* (Facin), chevalier de Melen, 108, 109.  
 RONDEAL (Lambert), 164, 170.  
 RONSIN, commissaire de la République Franç., 47.  
 ROSE (Herbelos delle), homme de la Cour allodiale, 123.  
 ROSE (Jeanne delle), treizième abbesse du Val-Benoît, 22, 23, 164, 165, 166, 168, 169, 172.  
 ROSE (Thonnard delle), 184, 192.  
 ROSEAZ (Baudouin), 100.  
 ROSEN (Dorothee de), trente-sixième abbesse du Val-Benoît, 44, 45.  
 ROSEN (Jean de), seigneur de Dilsen, etc., 44.  
 ROSEN (Jean de), fils du précédent, 45.  
 ROSEN (Michel Henri, baron de), 45.  
 ROSIUT (Servais de), 276.  
 ROSSEALZ (Jacquemin et Lambert dits les), 382.  
 ROSEAUS (Jean dit), échevin de Liège, 205, 210, 263.  
 ROSSEAL (Jean), chanoine de Saint-Barthélemy à Liège, 222.  
 ROSOUX (Baudouin de), official de Liège, 92, 98.  
 ROSOUX (seigneur Herman de), 72.  
 ROSTEVACHE (desoir), lieu-dit à Heure-le-Romain, 115.  
 ROTARI (Jean), chanoine de St-Barthélemy, à Liège, 459, 460.  
 RÔTE (tribunal de la), 482, 543, 544, 546.  
 ROTTURE (rualle con dist de), à Liège, 422.  
 ROUGES CHAUSSSES, surnom de Louis de Moylenarcke, 20.

- ROUTRIH, lieu-dit entre Bolland et Melen, 142.
- ROUVEROY, dép. de Horion-Hozémont, 88, 553, 554, 555, 556, 560, 579.
- ROUVEROY (Bernarde), boursière du Val-Benoît, 44, 581.
- ROUWAILLE (en grand), lieu-dit à Jemeppe, 287.
- ROUWALLE (vigne dite alle), à Ougnée et Sclessin, 346.
- ROYER (Pierre), religieux du Val-Benoît, 507, 515, 516, 517, 519, 521, 522.
- ROZE (Maghin delle), religieuse du Val-Benoît, 142.
- RUALLE (le large), rue dans la paroisse Saint-Pholien, à Liège, 518.
- RÜWAL de JONKEUR (alle église d'Averoit), rue à Liège, 298.
- RÜALLES (aux), lieu-dit à Viwegnis, 472.
- RÜCHON, voyez Russon.
- RUDECOVE, voyez Rullecoven.
- RUE, *Roue*, (Louis dele), 405, 431, 458.
- RÜELLE (Albert delle), homme de la Cour allodiale, 123.
- RÜELLE (Alexandre delle), échevin de Liège, 78, 90, 98.
- RÜELL (Anna), religieuse au Val-Benoît, 467, 512.
- RÜELLE (Gudule), 467.
- RÜALLE, *Ruelle*, (Mathieu delle) compteur du Val-Benoît, 358, 377, 408, 409, 410, 411, 425.
- RÜWALLE de CIPLET (Pirard del), maire d'Avennes-sur-Méhaigne, 225.
- RÜFE (Jeanne de), dite de Brialmont, 29.
- RÜEIMONDE (famille), 15.
- RÜELINGHEN (Renier de), 170.
- RÜLINGHEN (Reaier de), homme de la Cour allodiale, 330, 349, 343, 347, 359, 364.
- RÜLLECOVEN, *Rullecove*, dép. de Kerniel, 145.
- RÜMSEE (Urbain de), 419, 420.
- RÜPE (Alard de), clerc, 383.
- RÜSSON, *Ruchon*, commune de la province du Limbourg, arr. et canton de Tongres, 274.
- RÜTHGER, doyen de la chrétienté de Maestricht, 116.
- RÜYTE (Jamien le), 303.
- RÜYMAN (Jean), échevin de Liège, 368, 393, 396, 441.
- SACHE (Henri de), 262.
- SADEBONE (Lambert), 83.
- SAENES (moulin de), 171, 172.
- SAGE (Jean le), 294.
- SAGE (Léonard le), 294.
- SAILHE (delle), de Brosset, houillère, 208.
- SAILHES delle SAVENIER (Hanes dit), 157.
- SAILHET d'ANS (Jean), 300.
- SAILLET d'ANS (Jean), 390, 408, 409.
- S<sup>t</sup>-ADALBERT, église de Liège, 45, 137, 164, 186, 196, 263, 371, 393, 427, 428, 459.
- S<sup>t</sup>-ADALBERT (béguiques de), à Liège, 84.
- S<sup>t</sup>-ALBAN, église de Namur, 95.
- S<sup>t</sup>-ANDRE, église de Liège, 236, 262.
- S<sup>te</sup>-AGNES, couvent de Tongres, 543.
- S<sup>t</sup>-ANTOINE (béguiques de), à Liège, 466.
- S<sup>t</sup>-AUGUSTIN (règle de), 4.
- S<sup>t</sup>-AUGUSTIN (ordre de), 9.
- S<sup>t</sup>-BARTHELEMY, église collégiale de Liège, 57, 64, 85, 86, 98, 111, 214, 291, 292, 293, 297, 460.
- S<sup>t</sup>-BARTHELEMY (Hanar de), 164.
- S<sup>te</sup>-BEGGE, église collégiale d'Andenne, 488.
- S<sup>t</sup>-BENOIT (règle de), 7.
- S<sup>t</sup>-BERNARD, 11.
- S<sup>t</sup>-BERNARD (règle de), 5, 22.
- S<sup>te</sup>-CATHERINE (autel de), à Grand-Hallet, 231.
- S<sup>te</sup>-CATHERINE, église de Liège, 730.
- S<sup>t</sup>-CHRISTOPHE, église de Liège, 58, 87, 139, 140, 157, 263, 298, 310, 351.
- S<sup>t</sup>-CHRISTOPHE (béguiques de) à Liège, 84, 180.
- S<sup>t</sup>-CHRISTOPHE (pauvres de), à Liège, 129.
- SAINCT-CHRISTOFRE (en la cauchie), rue à Liège, 343.
- S<sup>te</sup>-CROIX, église collégiale à Liège, 72, 109, 206, 218, 219, 225, 256, 263, 279, 382, 430, 545.
- S<sup>t</sup>-DENIS, église collégiale à

- Liège, 10, 25, 37, 56, 75, 76, 92, 109, 139, 147, 148, 153, 157, 176, 192, 262, 263, 272, 285, 288, 293, 351, 397.
- S<sup>t</sup> DENIS (Arnoul de), *alias* Arnoul del Glein, 82.
- S<sup>t</sup>-DENIS de Fize (cour), 167.
- S<sup>t</sup>-DENIS (cour de), à Melen, 109.
- S<sup>t</sup>-ETIENNE, église de Liège, 214.
- S<sup>t</sup>-ETIENNE (oratoire de), à Robermont, 4, 50.
- S<sup>t</sup>-ETIENNE (Jean de), curé de Chokier et des Awirs, 217.
- S<sup>t</sup>-ETIENNE (masuriers de), 51.
- S<sup>t</sup>-FEUILLEN (Nicolas de), curé d'Offaing, 190.
- S<sup>t</sup>-FONTAINE (famille), 40.
- S<sup>t</sup>-FONTAINE (Jean de), seigneur de Chantraine, 40.
- S<sup>t</sup>-FONTAINE (Marguerite de), vingt-neuvième abbesse du Val-Benoît, 37, 40, 548, 549.
- S<sup>t</sup>-FONTAINE (Olivier de), 40.
- S<sup>t</sup>-GANGULPHE, église de Liège, 126, 127.
- S<sup>t</sup>-GEORGES, église de Liège, 112, 122, 263.
- S<sup>t</sup>-GEORGES (Adille et Jutte de), 107.
- S<sup>t</sup>-GEORGE (Baudouin de), 71.
- S<sup>t</sup>-GEORGES (Jean de), 268, 273.
- S<sup>t</sup>-GEORGES (Piron de), 101.
- S<sup>t</sup>-GERMAIN dit DEL XIIA-VEE (couvent de), 480.
- S<sup>te</sup>-GERTRUDE (moines de), 550.
- S<sup>te</sup>-GERTRUDE, église de Louvain, 162, 368.
- S<sup>te</sup>-GERTRUDE (autel de), à l'église S<sup>t</sup>-Paul, à Liège, 214.
- S<sup>t</sup>-GILLES (abbaye de), à Liège, 66, 74, 139, 163, 165, 301, 300.
- S<sup>t</sup>-GILLES, paroisse de Liège, 121.
- S<sup>t</sup>-GIELE (poncea de), lieu-dit à Liège, 468.
- S<sup>t</sup>-GIELE (en thier de), lieu-dit à Liège, 319, 328, 468, 473.
- S<sup>t</sup>HUBERT, paroisse de Liège, 218, 225, 279.
- S<sup>t</sup>-HUBERT (terre de l'abbaye de), 435.
- S<sup>t</sup>-JACQUES, abbaye à Liège, 17, 53, 71, 94, 95, 162, 190, 210, 221, 261, 306, 343, 353, 364, 397, 518.
- S<sup>t</sup>-JACQUES (abbé de), 19, 22, 31, 33, 36, 151, 463, 468.
- SANCTI JACOBI (Annales), 17.
- S<sup>t</sup>-JACQUES (église de), à Jeneffe, 15, 95, 100.
- S<sup>t</sup>-JACQUES (église de), à Huy, 70.
- S<sup>t</sup>-JACQUES (Guillaume de) avocat en la Cour de Liège, 175, 176.
- S<sup>t</sup>-JACQUES (Martin de), 473.
- S<sup>t</sup>-JEAN-BAPTISTE, église de Liège, 261.
- S<sup>t</sup> - JEAN - BAPTISTE (hôpital de), 92, 127, 261, 263, 540.
- S<sup>t</sup>-JEAN-EVANGELISTE, église collégiale à Liège, 41, 42, 50, 71, 92, 113, 156, 161, 163, 173, 190, 212, 213, 232, 251, 323, 327, 328, 360, 371, 428, 512.
- S<sup>t</sup>-JEAN-EVANGELISTE, hôpital à Liège, 92.
- S<sup>t</sup>-JEAN (Jean-Pierre de Rosen, prévôt de), 45.
- S<sup>t</sup>-JEAN-EN-ILE (la recluse de), 92.
- S<sup>t</sup>-JEAN (cour), à Kemexhe, 166.
- S<sup>t</sup>-JEAN d'ACRE, *liez*, ville de l'Asie Mineure, 97.
- S<sup>t</sup>-JEAN de JERUSALEM (ordre de), 299.
- S<sup>t</sup>-JOHANSTREE (hôpital de), 84.
- S<sup>t</sup>-JOHANSTREE (Conrad de), homme de la Cour allodiale, 144.
- S<sup>t</sup>-JULIEN (hôpital de), à Liège, 466.
- S<sup>t</sup>-LAMBERT (chapitre et église de), 25, 39, 54, 55, 58, 74, 100, 105, 173, 198, 206, 215, 305, 307, 515, 540, voyez aussi Cathédrale de Liège.
- S<sup>t</sup>-LAMBERT (maison située sous la thour), 493.
- S<sup>t</sup> LAURENT, abbaye à Liège, 342, 475, 544, 546, 547.
- S<sup>t</sup>-LAURENT, quartier à Liège, 272.
- S<sup>t</sup>-LAURENT (rue dite anciennement de), à Liège, 463.
- S<sup>t</sup>-LAURENT (Gillon Matiffais de), 178.
- S<sup>t</sup>-LAURENT (Guillaume de), homme de la Cour allodiale, 120.

- S<sup>t</sup>-LAURENT (Jean Arnoldi dit de), notaire, 180.  
 S<sup>te</sup> - MADELEINE sur MERCHOUL (paroisse de), à Liège, 215.  
 S<sup>te</sup>-MAGDALBERTE de CELLES (église de), 266.  
 S<sup>te</sup>-MARGUERITE, paroisse de Liège, 271, 297, 373, 409, 410, 425, 460.  
 S<sup>te</sup>-MARGUERITE (Gérard de), homme de la Cour allodiale, 270.  
 S<sup>te</sup>-MARIE-MADELEINE (église de), à Liège, 57.  
 S<sup>te</sup>-MARIE-MADELEINE (paroisse de), 500.  
 S<sup>te</sup>-MARIE-MADELEINE de TRESTE (béguines de), 84.  
 S<sup>te</sup> - MARIE - MADELEINE en BETHANIE, monastère à Lens-Saint-Remi, 342.  
 S<sup>te</sup>-MARIE LA ROYALE (abbaye de), à Burgos, 482.  
 S<sup>te</sup>-MARIE (autel à l'église du Val-Benoît), 126.  
 SAINCTE - MARIE FONTAINE, lieu-dit à Magnée, 447.  
 S<sup>te</sup>-MARIE (Bertrand, prêtre, dit de), 149.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN, église collégiale, à Liège, 0, 27, 56, 85, 88, 147, 160, 176, 190, 241, 299, 352, 372, 373, 380, 381, 443, 547, 550.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN-EN-ILE, église de Liège, 02, 251, 252, 421, 463.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN-EN-ILE (béguines de), 84.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN, église de Tournai, 162.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN de TOURNAI (abbé de), 22.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN (Arnold de), chanoine de S<sup>t</sup>-Pierre à Liège, 231, 250.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN dit BOTIN (dom Bertrand de), moine du Val-S<sup>t</sup>-Lambert, 145.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN (Jacques de) échevin de Liège, 78, 108, 109.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN (Jean de), évêque de Jaffa, 183, 188.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN (Jean de), frère-prêcher, 127.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN (Jean de), échevin de Liège, 108, 123, 124.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN (sire Jean de), homme de la Cour allodiale, 130, 131, 141.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN (Louis de), homme de la Cour allodiale, 112.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN (Renkin de), homme de la Cour allodiale, 85.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN (Masson de), homme de la Cour allodiale, 120.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN (Maurice de), échevin de Liège, 78.  
 S<sup>t</sup>-MARTIN (Jean de Warzée autrement de), 231.  
 S<sup>t</sup>-MATERNE, à la Cathédrale de Liège, 62, 65, 87, 237, 271, 350.  
 S<sup>t</sup>-MATHIEU "ALLE CHAINE" (hôpital de), 7, 84, 92, 543.  
 S<sup>t</sup>-MENGOLD, église à Huy, 111.  
 S<sup>t</sup>-MICHEL, église de Liège, 106, 518.  
 S<sup>t</sup>-MICHEL (autel de), à l'église du Val-Benoît, 95.  
 S<sup>t</sup>-MICHEL, chapelle à Liège, 439.  
 S<sup>t</sup>-MICHEL d'ANVERS (abbaye de), 22, 162, 367.  
 S<sup>t</sup> - NICOLAS - lez - S<sup>te</sup>-CROIX, église de Liège, 268.  
 S<sup>t</sup>-NICOLAS-EN-GLAIN, commune de l'arr. et du canton de Liège, 166, 264.  
 S<sup>t</sup>-NICOLAS Outre-Meuse, église à Liège, 151, 262, 339, 360.  
 S<sup>t</sup>-NICOLAYE (thier), lieu-dit à Liège, 458.  
 S<sup>t</sup>-PAUL, église collégiale, à Liège, 0, 17, 18, 50, 54, 59, 73, 81, 83, 87, 175, 205, 210, 214, 232, 254, 263, 265, 326, 351, 355, 371, 397, 398, 451, 491, 520.  
 SAIN-POUL (al bois de), lieu-dit à Nandrin, 155.  
 SAINT-POUL MOLLIEU, lieu-dit à Liège, 251, 300.  
 S<sup>t</sup>-PHOLIEN, église à Liège, Outre-Meuse, 262, 264, 483, 496, 518.  
 S<sup>t</sup>-PHOLIEN (rue derrière), 496.  
 S<sup>t</sup>PIERRE, église collégiale à Liège, 54, 73, 86, 87, 93, 94, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 140, 219, 231, 250, 275, 290, 313, 321, 365, 366, 421, 434, 461, 472, 484.  
 S<sup>t</sup>-PIERRE de Liège (cour de l'église) à Vivegnis, 313, 321, 365, 366.  
 S<sup>t</sup>-PIERRE (monastère de Malmédy), 60.

- S<sup>t</sup>-PIERRE, autel de l'église du Val-Benoît, 456.  
 S<sup>t</sup>-PIERRE, dép. de Flémalle, 313.  
 S<sup>t</sup>-PIERRE, dép. de Glons, 349.  
 S<sup>t</sup>-REMACLE AU PONT, église à Liège, 263.  
 S<sup>t</sup>-REMACLE (derrière le cortilhe), lieu-dit à Horion, 247.  
 S<sup>t</sup>-REMI, abbaye cistercienne lez-Rochefort, 84, 348.  
 S<sup>t</sup>-REMI EN ILE, lieu-dit à Liège, 401.  
 S<sup>t</sup>-REMI à Treiste, église à Liège, 262.  
 S<sup>t</sup>-REMI, place publique à Huy, 53, 69, 70.  
 S<sup>te</sup>-RUFINE (Conrad, évêque de) 9, 50.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS, église de Liège, 111, 214, 277, 296, 305, 339, 421, 447, 448.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (béguines de), à Liège, 84.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS, église de Maestricht, 307, 422.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (Alexandre de), échevin de Liège, 81, 82, 91.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (monseigneur Alexandre de), 162.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (Alexandre Proisdomme de), 229.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (Barthélemy de), homme de la Cour allodiale, 125.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (Baudouin de), échevin de Liège, 175.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (sire Clokemans de), homme de la Cour allodiale, 94.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (Gérard de), 465.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (Gude de), 126.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (Henri de), échevin de Liège 131.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (Jean delle Monsée de), 176.  
 S<sup>te</sup>-SERVAIS (Marie de), religieuse du Val-Benoît, 23, 166.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (Nogier de), homme de la Cour allodiale, 124, 125.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (Radus de), 165.  
 S<sup>t</sup>-SERVAIS (Thierry de), échevin de Liège, 108.  
 S<sup>t</sup>-SEVERIN, église de Liège, 101, 280, 283, 416.  
 SAINT-SIEGE, 35, 540, 547.  
 S<sup>t</sup>-THOMAS, paroisse de Liège, 402.  
 S<sup>te</sup>-VERONIQUE, église de Liège, 378, 379, 380, 387, 451, 461, 526, 538.  
 S<sup>te</sup>-WALBURGE, dép. de Liège, 580.  
 S<sup>te</sup>-WALBURGE (brasserie de), à Liège, 344.  
 SAIRE (desouz le), lieu-dit à Fléron, 201.  
 SAIVE, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 41, 347, 364, 434, 480, 549, 579.  
 SAIVE, dép. de Celles, 95.  
 SAIVE (Humbeline de), religieuse du Val-Benoît, 41.  
 SAIVES (Henri de), 266.  
 SAIVE (Olivier de), 516, 519.  
 SALEZ (Henri), homme de la Cour allodiale, 100.  
 SALHET (Guillaume), 322.  
 SALIGOS (Henri), homme de la Cour allodiale, 102.  
 SALME (Louis de), 36, 507.  
 SALME (Marguerite de), boursière du Val-Benoît, 535, 536, 538.  
 SALMON (Jean de), homme de la Cour allodiale, 299, 307, 314.  
 SALVARY, 346.  
 SALVERENS (Jean), père, 264.  
 SALVERENS (Jean), fils, 264.  
 SALVEUR (Guillaume le), 419.  
 SANCTUS (alle haye), lieu-dit à Liège, 408.  
 SANDE (Piron), 383.  
 SANDERI de Bois-le-Duc (Jean) notaire, 372, 375, 376, 377.  
 SANDRART (Jean), chapelain de Saint-Pierre, à Liège, 387.  
 SANDREKIN, 316, 317.  
 SANDREKIN (Denis), 410.  
 SANDRONS (Alexandre), 218, 225, 235, 248.  
 SANDRON (Alexandre), fils du précédent, 279.  
 SANDRON le SCOHIER (Collart), 203.  
 SANSON (Piron de), 283.  
 SARRAZIN (Alexandre de), 313.  
 SARAZIN (Jean de Seraing dit del), homme de la Cour allodiale, 237, 240, 242, 245, 247, 270.  
 SARCH (el), lieu-dit à Heure-le-Romain, 114.  
 SARCYNE (Guillaume del), 432, 433.  
 SART, commune de l'arr. de Verviers, canton de Spa, 151, 443, 524, 526, 579.

- SART, *Sart-le-Diable en Condroz*,  
dép. de Poulseur, 251, 340,  
341.
- SART (en), lieu-dit à Heure-le-  
Romain, 115, 471.
- SART (en), lieu-dit à Fexhe-le-  
Haut-Clocher, 243.
- SART près de fons de boy (en),  
lieu-dit à Awans, 414.
- SART, ancien nom du Val-Ben-  
noît, 9.
- SARS (les), lieu-dit à Houtain  
Saint-Siméon, 159.
- SART (monseigneur Gérard de),  
archiprêtre, 154, 159.
- SART (Gérard del), chanoine de  
la Cathédrale de Liège, 237.
- SART (Gilles de), 262.
- SART (Guillaume de), 346.
- SARTE (Guillaume delle), hom-  
me de la Cour allodiale, 439.
- SART (Heilman de), 31.
- SART (Herbert de), homme de  
la Cour allodiale, 112.
- SART (Isabelle de), 443.
- SART (Jacquemin de), chanoi-  
ne de Saint-Denis, à Liège,  
147.
- SART d'OUGREE (Jean del),  
143.
- SART (Jean del), boulanger,  
237.
- SARTA (J. de), 373, 381, 388,  
396, 431.
- SART (Jean de), chanoine de  
St-Martin, à Liège, 380, 381,  
443.
- SARTO (Jean), 372.
- SARTE (Jean delle), homme de  
la Cour allodiale, 439.
- SARTO (Louise de), trente-hui-  
tième abbesse du Val-Benoît,  
46.
- SART (Thonnon de), 443.
- SART (Warnier de), homme de  
la Cour allodiale, 123.
- SASSEMBROUCK (Jean de),  
508.
- SAULCY (au), lieu-dit à Ougnée  
et Sclessin, 418, 510.
- SAULCY (le petit), lieu-dit à Ou-  
gnée et Sclessin, 521.
- SAULCY (Albert de), 473.
- SAULCY (Gauthier de), 473.
- SAULCY (Gérard de), 327.
- SAULCY (Jamien de), 327.
- SAUMERY, 41, 43.
- SAUR (Pascal de), lieu-dit à Fex-  
he-le-Haut-Clocher, 244.
- SAUROTTE (Lambert), 364.
- SAUS A CRISCENGNEES (a),  
lieu-dit à Herstappe, 154.
- SAUSE (al), lieu-dit à Péville,  
176.
- SAUVENIERE, quartier de Lié-  
ge, 65, 106, 214.
- SALVENIERE (Basse), lieu-dit  
à Liège, 350.
- SAUVENIERE (Ave de la), 65.
- SAUVENIERE (Gérard dit del-  
le), clerc du chapitre de la Ca-  
thédrale de Liège, 127.
- SAUVENIERE (Jean de la), 16,  
103.
- SAUVEUR (Jean le), 547.
- SAVARY (Barbe), 41.
- SAWEHY (Marie de), 269.
- SCALCOVEN (Henri de), clerc,  
272.
- SCHALKHOVEN (Jean de), 339.
- SCHINES (Godefroid de), cheva-  
lier, 69, 70.
- SCHOOLMEESTERS (Em.), 39,  
67, 68, 88, 118, 126, 193, 206.
- SCHOONBROODT, 215, 227.
- SCHROËT, colonel, 41.
- SCLAIDENRUE (en), à Liège,  
238.
- SCLAÏN (Baudouin de), prê-  
tre, 54.
- SCLAÏN (Simon de), prêtre, 54.
- SCLESSIN, dép. d'Ougrée, 37,  
38, 55, 127, 147, 160, 166, 167,  
206, 267, 278, 288, 289, 290,  
292, 298, 301, 303, 310,  
313, 315, 316, 322, 323, 326,  
327, 331, 332, 338, 340, 341,  
346, 348, 349, 350, 352, 355,  
356, 363, 365, 368, 383, 389,  
399, 394, 396, 397, 398, 399,  
400, 401, 404, 407, 410, 411,  
412, 413, 415, 416, 418, 420,  
422, 424, 428, 430, 431, 432,  
434, 437, 440, 442, 444, 445,  
448, 452, 456, 457, 459, 460,  
464, 466, 469, 470, 474, 475,  
484, 485, 486, 487, 489, 490,  
492, 493, 494, 495, 498, 499,  
500, 501, 502, 510, 512, 513,  
514, 515, 516, 517, 519, 520,  
524, 525, 526, 527, 528, 529,  
530, 531, 532, 533, 535, 536,  
537, 538, 544, 545, 548, 549,  
552, 553, 554, 555, 556, 560,  
570.
- SCLESSIN (Herman, chevalier  
de), 83.



- SCLISSIN (Herman de), homme de la Cour allodiale, 38, 39, 97.  
 SCLISSIN (Gilles de), homme de la Cour allodiale, 111, 112.  
 SCLUSIS (Jean), 254.  
 SCODVEAIS (Lambert), voir-juré des Charbonnages, 166, 168.  
 SCHOIERS (Jean Ermenoz li), 102.  
 SCHOIERS (Gilles li Cordueniers, fils li), 103.  
 SCOLLERS (contre les), lieu-dit à Vivegnis, 290.  
 SCORE (Thierry de), 335.  
 SCORGNE (Mathieu de), 489.  
 SCORPIN (Collart), 246, 248.  
 SCRINE (Jean), chanoine de S<sup>t</sup>-Barthélemy à Liège, 202.  
 SCRINIS (Adam li), homme de la Cour allodiale, 102.  
 SCRONX (Jean), greffier des échevins de Liège, 493, 494, 497.  
 SDROGHEN (Gilles Martin), chapelain à Oleye, 564.  
 SEAVES, voyez Saive.  
 SEFRIDUS, cellierier de l'évêque, 50.  
 SEIFAWÉ (derire le), lieu-dit à Nandrin, 155.  
 SEILLES, commune de l'arr. de Huy, canton de Héron, 580.  
 SEILLES, *Seth*, (Jean de), 53.  
 SELIENS (Jean de), le Pesseur d'Avroy, 277.  
 SELVE en HESBAIN, voyez Celles.  
 SELVE (Lambert de), 322, 330, 346.  
 SELYS (Isabelle de), 45.  
 SELYS (Michel de), 45.  
 SENTÉ, femme de Jean Malhe, 433.  
 SENTE, veuve de Paingnetal, 186, 211.  
 SENY, (Jean de), curé de S<sup>t</sup>-Martin-en-Ile, 252.  
 SEPTROISE (à), lieu dit à Vierset, 493.  
 SERAINE en YSLE, rue à Liège, 384.  
 SERCLAES (prince de t'), 34.  
 SERAING, commune de l'arr. de Liège, chef-lieu de canton, 185, 186, 241, 261, 353, 413, 463, 497, 580.  
 SERAING (Ernekin de), homme de la Cour allodiale, 154.  
 SERAING (Géard de), seigneur de Fraipont, 309, 313.  
 SERAING (messire Hustin de), homme de la Cour allodiale, 115.  
 SERAING, dit del Sarazin (Jean), voyez Sarazin.  
 SERAING (Renard de), clerc, 161.  
 SERESEY (Conrad de), 179.  
 SERVAIS, fils de Jean Servier, 230.  
 SERVAL (Materne), mambour de la Cathédrale de Liège, 417.  
 SERVAUL (à grand), lieu-dit à Hermée, 481.  
 SERVIER (Jean), 230.  
 SEPULCHRINES de LIEGE, 580.  
 SEYVE, voyez Saives.  
 SIBILHETTE li cabartresse, 502.  
 SIBYLLE, première abbesse du Val-Benoît, 12, 13, 58, 61, 64, 65, 71, 75, 76.  
 SIBYLLE, abbesse de la Paix-Dieu, 112.  
 SIBYLLE, cellierière de Robermont, 54.  
 SIBYLLE, sœur de Jean, curé de Vyle, 140.  
 SIGEBERT (chroniqueur), 4.  
 SIGER, boulanger, 87.  
 SIGNY (abbé de), 29, 335, 337.  
 SIMON Offelt, chanoine de S<sup>t</sup>-Materne, voyez Offelt.  
 SIMON, visiteur de l'ordre des Citeaux, 483.  
 SIMON, curé de la Madeleine à Treist, à Liège, 121.  
 SIMON, curé de Saint-Séverin, à Liège, 101.  
 SIMON de SCLAIN, prêtre, 54.  
 SIMON, clerc à Liège, 89.  
 SIMON, maire, 51.  
 SIMON (Collinet), 228.  
 SIMON PIERRE, époux de Jeanne, 223.  
 SIMON (le cortil), à Heure le Romain, 541.  
 SIMON (Jean), 204, 313.  
 SIMON, père de Henri et de Collin, 105.  
 SIMON, fils de Gilles d'Anixhe, 231.  
 SIMON, fils de Jean Simon, 280, 294, 313.

- SIMON, fils de Piron le Berwier, 275.  
 SIMON, frère d'Adam li Scrinis, homme de la Cour allodiale, 102.  
 SIMPELVELT, commune du Limbourg hollandais, 13, 14, 10, 24, 70, 88, 125, 178, 213, 373, 552, 553, 554.  
 SISE (alle), houillère dite, 280.  
 SIXTE IV, pape, 27, 334.  
 SKECLAIR (Jean), 254.  
 SKILKIN (Jean), échevin de Maestricht, 104.  
 SKINULMONT (Evrard de), 134.  
 SLINS, dép. de Fexhe-Slins, 252.  
 SLINS (Adam de), procureur de la Cour de Liège, 463.  
 SLINS (Henri de), échevin de Fexhe-Slins, 417.  
 SLINS (Léonard de), 252.  
 SLUSE-SUR-GEER, commune de la province de Limbourg, arr. et caïton de Tongres, 88, 180, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 580.  
 SLUYSE de VISE (Laurent de), 478.  
 SMET (de), 50, 63, 162.  
 SOCO, *Coek*, dép. de Liège, 50, 262, 373. Voyez Chok.  
 SOILAY (Gilles de), 373.  
 SOIRON, commune de l'arr. et du canton de Verviers, 249.  
 SOISIRS (dom), prieur de l'abbaye de Saint-Jacques, à Liège, 94.  
 SOISSONS, ville de France, 73.  
 SOLBRECQ (Arnold de), abbé de Gembloux, 367.  
 SOLEHMONT (abbaye de), dépend. de Gilly (Hainaut), 84.  
 SOLIER (Ebroïn de), échevin de Liège, 78.  
 SOLIER (Lambert de), homme de la Cour allodiale, 89.  
 SOLIERE (seigneur Lambuce de), 89.  
 SOLIERES, abbaye de l'ordre de Cîteaux, 5, 22, 27, 63, 84, 307.  
 SOLIERES (Agnès de), veuve de Gérard Tachet, 128.  
 SOLIERES (Henri de), homme de la Cour allodiale, 164, 204.  
 SOLLET (Gilles), 547.  
 SOLOS (a), houillère, 280.  
 SOMBREFFE (Guillaume de), seigneur de Reckheim, 336, 392.  
 SOMBREFFE (Marie de), 336.  
 SOMME (Jean de), 339.  
 SONINAZ (Jean dit), 527.  
 SOPHIE, 120.  
 SOPHIE, erreur pour Agnès de Pousseur, abbesse du Val-Be-noît, 362.  
 SORDEILHE, *Surdeilh*, (Collard) 235, 302, 342.  
 SORDEILLE (Gérard), 248.  
 SORDEILLE (Henri), clerc, 262.  
 SORDEILLE (Jean), 248.  
 SORDEILLE (Jeanne), 248.  
 SORDEILLE (Maroie), 262.  
 SORS (Jean li), homme de la Cour allodiale, 89, 100, 102, 115.  
 SORS de CORDUENERIE (Thierry li), 116.  
 SOTHUEZ, *Sottchuys*, *Sothu*, (houillère de), à Ougnée et Sclessin, 168, 219, 220, 327, 449.  
 SOTTEHUS (Evrard de), 165, 174.  
 SOTTEAL (Wauthier), homme de la Cour allodiale, 172.  
 SOUMAGNE, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 37, 513, 580.  
 SOUMAGNE (Arnold de), 464, 491, 523.  
 SOUVERAIN-AVROY, lieu-dit à Liège, 204, 253, 319, 328, 473.  
 SOUVERAIN-AVROY (Guillaume de), 204.  
 SOUVERAIN-PONT, rue à Liège, 25, 75, 78, 123, 150, 175, 176, 188, 190, 215.  
 SPAAR (Otton de), général, 41.  
 SPELLEUX (pré dit), à Melen, 347.  
 SPIEXHE (Antoine de), 262.  
 SPILEMAN (Henri dit), 138.  
 SPINE (desour le voie de), lieu-dit à Flémalle-Grande, 268.  
 SPINES (as), lieu-dit à Vivegnis, 200.  
 SPINE A FROYMONT (alle), lieu-dit à Melen, 391.  
 SPINENHEID (de), lieu-dit à Jupille, 481.  
 SPINES vers COUVENAILLES (deux), lieu-dit à Villers-Saint-Siméon, 367.  
 SPINET A CORBEAUL (alle), lieu dit à Awans, 414.  
 SPONTEIN (famille), 34.  
 SPONTIN (Marguerite de), 34.

- SPORNIER (Jean-François le), 263.
- SPRIMONT (Gauthier de), curé de Beeff, 409.
- STACHE (sor le rowelle de), lieu-dit à Haccourt, 225.
- STANCHE deseur Verlainne (alle), lieu-dit à Verlainne, 184.
- STAS (Léonard), 361.
- STASSART (Jean), 415.
- STASSIN de FONTAINE (Jean), 294.
- STASSIN de HACCOURT, 85.
- STASSINET de Flémalle-Grande (Gilles), 376.
- STASSOULE, fils de Gilles Stassinnet, 376.
- STAVELÔT (abbaye et ville de) 61, 191, 540.
- STEEL (Marie), 540.
- STHELIN (Françoise), religieuse du Val-Benoît, 565.
- STEMBEIRES (Henri de), 281.
- STEVENART, 413.
- STEVENAR (Stevne), 452.
- STEVENAR de JEMEPPE (père), Jean, 452.
- STEVENAR, fils de Franchin de Houlloe, 380.
- STEVENON MARLIRE (a), lieu-dit à Heure-le-Romain, 115.
- STEVENOT, fils de Jean des Vignes, 255.
- STEYLANT (Jean), écolâtre de St-Jean, à Liège, 371.
- STIENNE (Jean), 465.
- STIERS, dép. de Donceel, 250.
- STIER (Gilles de), 521.
- STIER (Lambert de), bailli à Seraing, 407.
- STIERS (Lambert de), 490, 503, 510, 513, 521.
- STOIRDEUR, 346.
- STOKIS (deleis), lieu-dit à Clermont, 135.
- STOKIS (Jacques de), homme de la Cour allodiale, 137, 145, 154.
- STOCKIS (Mathieu), 358.
- STOLIER (Jean de), 351.
- STORDEUR (maison dite), à Liège, 304.
- STORDEUR (Jean de), 348, 378.
- STOURDEUX (Jean des), 430, 453.
- STORDEUR (Lymbon de), 304, 430, 461, 527.
- STORDEUR (Tilman le), 297, 298.
- STOURDEUR (Mathieu de), 448, 410.
- STOUVETTE (delle vallée), lieu-dit à Lantin, 422.
- STREA (Hellin de), 458.
- STREA (Hustin de), 458.
- STREAL de Chapon-Seraing (Jean de), 393, 394, 458.
- STREEL, dép. de Fexhe-le-Haut-Clocher, 243, 556, 560, 580.
- STRELZ (Eustache de), seigneur d'Othée, etc., 324.
- STREEL (Henri de), 540.
- STRELES (Lambert de), curé d'Ougnée, 143.
- STREEL (Libert de), homme de la Cour allodiale, 154.
- STREEL de FOOZ (Libert de), 213.
- STREEL (Louis de), 540.
- STREYNSDORP, dép. de Montzen, 467.
- STUENE (le), lieu-dit à Liège, 301.
- STUEVE (dele), rue de Liège, 146, 106.
- SUORS (Wéry li), homme de la Cour allodiale, 145.
- SUPESSEHAYE (Berthold delle), 280.
- SURDEILH (Catherine), recluse de Lens-Saint-Remi, 342. Voyez aussi Sordeilh.
- SURDEILH (Gilles), moine de Saint-Laurent, à Liège, 342.
- SUREAUS (Gilles), homme de la Cour allodiale, 144.
- SURLET (Baré), homme de la Cour allodiale, 392.
- SURLET (Baudouin), chanoine de Flône, 101, 102, 103, 104.
- SURLET (Elisabeth), onzième abbesse du Val-Benoît, 20.
- SURLET (sire Gilles), homme de la Cour allodiale, 101, 108, 100, 115.
- SURLET (Gilles), chevalier, homme de la Cour allodiale, 100, 214.
- SURLET (Guillaume), 237, 238.
- SURLET de LARDIER (Jean), seigneur de Chokier, 27, 105.
- SURLET (Jean), chanoine de la Cathédrale de Liège, 278.
- SURLET (Louis), échevin de Liège, 20, 108, 109, 131.

- SURLET (Radus), chevalier, 192, 163, 198.  
 SURLET de TONGRES (Radut) 192.  
 SUTOR de la SAUVENIERE (Jean), 105.  
 SWARTZEMBOURGH (Edmond de), seigneur de Hyrges et à Bierset, 425.  
 SYMON (Jean), 393.  
 TACHET (Gérard dit), 118, 128.  
 TAHIER, dép. d'Evelette, 40, 388, 439.  
 TANDEL, 88.  
 TAXNEURUE (en), rue à Liège 251, 302.  
 TARTARON, lieu-dit à Chênée, 205, 210.  
 TATARS (Jean), 124.  
 TATRON, pré à Angleur, 476.  
 TAWES (Jean des), 396.  
 TAXES (Gilles), 230.  
 TAXHIR (Gilles li), homme de la Cour allodiale, 187.  
 TAYNIER, nom de lieu disparu, jadis une dépendance de Seraing, 150, 375, 438.  
 TAYNIER (Herman de), 161.  
 TFIGNEE, voyez Tignée.  
 TEIGNEYE, voyez Tignée.  
 TEINHEUR dit le Charlier (Henri le), 515.  
 TEMPEL (Philippe van den), chanoine de Saint-Paul, à Liège, 520.  
 TEMPIER (Arnold), 544.  
 TEMPIER (Guillaume), commissaire de la Cité, 544.  
 TEMPLES (Bois des), lieu-dit à Visé, 458.  
 TENGNEE, voyez Tignée.  
 TERMOGNE (Jean Cottreal de) 266.  
 TERMOGNE (Arnold de) 394.  
 TERMOGNE (Basdien de), homme de la Cour allodiale, 102.  
 TERMOIGNE (Baudouin de), 488, 503, 504, 525.  
 TERMOGNE (Fastré de), 379.  
 TERRE-SAÏNTE (Palestine), 51, 105.  
 TERWANGNE (Lambert de), 275.  
 TESHGNEE, voyez Tignée.  
 TETES (Gilles), 94.  
 TETUS (Gilles le), homme de la Cour allodiale, peut-être le même que le précédent, 94.  
 TEXTOR (Colon), homme de la Cour allodiale, 144, 159.  
 TEXTOR (Gilles), homme de la Cour allodiale, 171, 172, 173.  
 TEXTOR (Hubin), 239.  
 TEXTOR (Libert), échevin de Liège, 309, 313.  
 THAROUL (seigneurie de), dép. de Vyle et Tharoul, 66.  
 THAROUL (Raes de), curé de Vyle, 461.  
 THIENIS voyez Tirlemont.  
 THEODORE, abbé de Saint-Jacques, à Liège, 17.  
 THEODORE, dit de Maestricht, 118.  
 THEORORICUS, prêtre, 52.  
 THEUX (Heyne de), 262.  
 THIBAUT, curé d'Alleur, 177.  
 THIBAUT, 51.  
 THIEBAUD, fils de Jean de Lardier, 163.  
 TIER d'AAZ (sor le), lieu-dit à Aaz, 115.  
 THIER (en), lieu-dit à Milmort, 383.  
 THIER de JEMEPPE, lieu-dit à Jemeppe, 273, 274, 463.  
 TIERS de VILIEIR (li), lieu-dit à Heure-le-Romain, 115.  
 THIER (dame de), boursière du Val-Benoît, 44.  
 THIER (Jean de), chirurgien, 400, 500.  
 THIER de HUKLEBAY (Gilles du), 179.  
 THIERNESSE, dép. d'Angleur, 13, 42, 43, 44, 79, 330, 355, 406, 410, 552, 553, 554, 556, 560, 580, 581.  
 THIERNESSE (Benoît de), 464, 465, 490.  
 THIERNESSE (le boucher de), 390.  
 THIERNESSE (Collin de), 444, 445.  
 THIERNESSE (Elisabeth *alias* Ysabeau de), 523, 525, 528, 531.  
 THIERRY (aumône de messire), 223.  
 THIERRY, masuier de Saint Etienne, 51.  
 THIERRY, archiprêtre de Liège, 124, 125, 128, 130, 131, 133, 136, 137.  
 THIERRY, doyen de la Cathédrale, 56, 57.  
 THIERRY, chapelain de la Cathédrale de Liège, 106.

- THIERRY, clerc d'Heure, 106.  
 THIERRY, dit Thirars, homme de la Cour allodiale, 124.  
 THIERRY le DAMOISEAL de Herstal, homme de la Cour allodiale, 183, 187, 199.  
 THIERRY, seigneur de Houffalise, 67, 68.  
 THIERRY, maire des échevins de Liège, 101.  
 THIERRY, maire de Bierset, 402, 416, 417.  
 THIERRY, fils de Jean, 294.  
 THIERRY, fils de monseigneur Simon le Polen de Julemont, chevalier, 152.  
 THIEUBALD (Colchon), 423.  
 THIMSTER (chanoine), 214.  
 THIOT (Gérard de), 329.  
 THIRARS (Thierry dit), homme de la Cour allodiale, 124.  
 THISNES (Stassin de), homme de la Cour allodiale, 154.  
 THOLET de LANTIN (Renard) 272.  
 THOMAS, abbé du Val-Dieu, 77.  
 THOMAS, gardien des Frères Mineurs, 87.  
 THOMAS, curé de Neuville, 155.  
 THOMAS (Hanes), 194.  
 THOMAS d'AVROY (Jean), 255.  
 THOMAS (Jean), père de Thomas, 239.  
 THOMAS, fils de Jean Thomas, 239.  
 THOMAS, fils de Goffin de Hemricourt, 163.  
 THOMAS, fils de Thomas Mascée d'Esneux, 150.  
 THOMESON de JUPILLE (Henri), 412.  
 THONARD, fils de Collart de Fooz, 243, 244, 246.  
 THONON de FLEMALLE-GRANDE (Baudouin), 282.  
 THONON de VOTTEM (Libert), 542.  
 THONON, fils de Renard, 186.  
 THONON, fils de Thonart Dablen, écuyer, 158.  
 THOREAUL (Arnold), 312.  
 THOREAUL (Gilles), 312.  
 THONET (Louis delle), procureur en la Cour de Liège, 475.  
 THUIN (doyen de), ville de la province du Hainaut, chef-lieu d'arr., 18.  
 THUIN, *Tuwin*, *Tuyng*, (Collart Quentin de), 31, 290, 293, 393, 436.  
 THUMAS (Jean), 218.  
 THUMAS de LAMINE, père du précédent, 218.  
 THYS, commune de l'arr. de Waremme, canton de Hollogne-aux-Pierres, 60, 171, 183, 290, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 580.  
 THIS (derir le cortil de), lieu dit à Thys, 299.  
 THYS (Arnold de), 413, 414.  
 THYS, *This*, *Thyses*, (Gérard de), 281, 297, 298.  
 THIS (Rigaud de), homme de la Cour allodiale, 324.  
 TIEGE (Jacques de), 415.  
 TIEGE (Masset de), 415.  
 TIEGOULE (alle voie de), lieu dit à Awans, 414.  
 TIEST (Gérard de), 300.  
 TIEXHON (Gauthier le), 490.  
 TIEXHON (Jeanne le), 490.  
 TIGE de GEROBUR (Henroule de), 188.  
 TIGNEE, commune de l'arr. de Liège, canton de Fléron, 426.  
 TIGNEE (Pirotte de), 426.  
 TIGNEEUZ - CHAMP (en), lieu dit à Hollogne-aux-Pierres, 220.  
 THANGE, commune de l'arr. et du canton de Huy, 521, 522.  
 THANGE (Lambert de), 216.  
 TILFF, commune de l'arr. de Liège, canton de Seraing, 29.  
 TILFF (Arnold de), 251.  
 TILFF (Baudouin de), 297.  
 TILHU (Gilles del), homme de la Cour allodiale, 96.  
 TILHOU (devant le), lieu-dit à Boirs-sur-Geer, 361.  
 TILHOULLE (Jean de), de Moxhe, 260.  
 TILICE, dép. de Fexhe-Slins, 481, 552.  
 TILLEUL, lieu-dit à Moulin, 271.  
 TILLEUR, commune de l'arr. et du canton de Liège, 110, 163, 166, 171, 174, 211, 251, 256, 327, 435, 436, 536, 540, 580.  
 TILLEUR (Antoine de), clerc, 383.  
 TILLEUR (Guillaume de), voir-juré des charbonnages, 176.  
 TILLEUR (Jean-Guillaume de), 436.

- TILLEUR (Léonard de), 377.  
 TINTENEURUWE à Liège (en)  
 331.  
 TIREBOURSE, hôpital à Liège,  
 127, 263.  
 TIREBURSE (Pierre), homme  
 de la Cour allodiale, 137.  
 TIRÉE, masuier de S<sup>t</sup>-Etienne,  
 51.  
 TIRLEMONT, ville de la pro-  
 vince de Brabant, arr. de Lou-  
 vain, 50.  
 TITAU, lieu-dit à Breust, 550.  
 TINHON (Jean le), clerc, 238,  
 253.  
 TOLLET (Gérard), homme de  
 la Cour allodiale, 299, 307, 324,  
 330, 405.  
 TOLLET (Jean), homme de la  
 Cour allodiale, 430.  
 TOMBE vers HARSTAPLES,  
 (Ale), lieu-dit à Herstappe,  
 154.  
 TOMBE (le champagne delle),  
 lieu-dit à Blehen, 431.  
 TOMBELLE (Jean delle), 303,  
 442, 444.  
 TOMBELLE (Massonet delle),  
 303, 444.  
 TOMBEUR (à), lieu-dit à Fex-  
 he-Slins, 468, 490.  
 TOMBEUR (Godefroid de), 250.  
 TONGRES, chef-lieu d'arr. de  
 la province du Limbourg, 190,  
 191, 192, 196, 543, 553, 578.  
 TONNAR (Pierre), 302.  
 TOREN (Hubretins de), homme  
 de la Cour allodiale, 144.  
 TORRIER (Guill.-Simon Yerte,  
 notaire, dit le), 148.  
 TOSSENS de Ille des Fèvres,  
 (Henri dit), 252.  
 TOTTON (Pierre), 292.  
 TOURNAI, ville de la province  
 du Hainaut, chef-lieu d'arr.,  
 162.  
 TOUR d'AMBRESIN (Collard  
 del), bailli du comté de Na-  
 mur, 173.  
 TOURNAI (Jean de), chanoine  
 de S<sup>t</sup>-Jean-Evangéliste à Lié-  
 ge, 428, 431.  
 TOURNEAU (à), lieu-dit à Vi-  
 vognis, 472.  
 TOURS (monnaie de), 140, 204,  
 208.  
 TOSSAINT d'OREYE (Jean),  
 échevin de Liège, 295.  
 TOSSAINT (Libert), 296.  
 TOUSSAINT, fils de Gillet Pau-  
 lus, 498, 499.  
 TOUSSAINT, fils de Gilles de  
 Ribaye, 300.  
 TRAPPE A LANTHIN (le),  
 lieu-dit à Lantin, 373, 374.  
 TRAPPE de LANTIN (Pirotte  
 de), 374.  
 TREBUSEN (desseur le), lieu-  
 dit à Ougnée et Sclessin, 404.  
 TRÉCENSIR de desos les heis  
 (Jean le), 128.  
 TREISTE, quartier à Liège,  
 183, 188, 253, 262.  
 TREIT, voyez Maestricht.  
 TREIT (voye de), lieu-dit à Vi-  
 sé, 438, 458.  
 TREIT (Jean de), 186.  
 TREKEL (Arnold), 236, 243, 248.  
 TREKEN, dit de Chierf (Ar-  
 nold), 275.  
 TRENCHANS (Jean li), homme  
 de la Cour allodiale, 104, 112,  
 115.  
 TRENTE PRETRES de Liège  
 (les), 263.  
 TRENTE-DEUX de Liège (tri-  
 bunal des), 444, 468, 469, 470.  
 TRIKELLE (Arnold), 302.  
 TRIKELLE (Henri), 302.  
 TRIUM ROSARUM (Hubertus  
 d'Oupeye), 338.  
 TRIXHE (Gauthier de), 326.  
 TRIXHE CHENEAL (en), lieu-  
 dit à Flémalle-Grandé, 308,  
 432.  
 TRODOMME (Gauthier delle),  
 415.  
 TROIS-DEIS (Noël des), cha-  
 noine de S<sup>t</sup>-Materné à la Ca-  
 thédrale, 380.  
 TROISFONTAINES (Albéric  
 des), 9.  
 TROIS ROSES (des), maison si-  
 se en la paroisse de S<sup>t</sup>-Servais  
 à Liège, 277, 283, 296, 305.  
 TROIS SOLZ ly Corbesier, 392.  
 TROITE (Lambert li), homme  
 de la Cour allodiale, 131, 136,  
 137.  
 TROTIN, 64.  
 TRUILHOT (Michel), 453.  
 TRULLES de FLERON (Wathe-  
 let), 260.  
 TRYNA (Jean de), 296, 297.  
 TRULES (Clerko de), homme  
 de la Cour allodiale, 115.  
 TULPAS (Gherit), 450.

- TULPENS (Gérard), 461.  
TUNGUNEL (Jean), curé de Sart, 151.  
TURION de JEMEPPE (Henri), 290, 310.  
TUWIN, voyez Thuin.  
TUYNG, voyez Thuin.  
TUYZ de GRUWEN, voyez Grueve.  
TUZE de GRUVE, voyez Grueve.  
TYEGE (sor le), lieu-dit à Flémalle-Grande, 223.  
TYER (Michel de), clerc, 259.  
TYER de BENOIXMONT (le), lieu-dit vis-à-vis du Val-Benoît, 278.  
TYEXHON (le), maison à Montegnée, 204.  
TYGE (Gatre del), 134.  
UGELINS (Gérard), huissier du palais, 159.  
UGREIS, voyez Ougrée.  
ULRIC, costre de St-Pierre à Liège, 54.  
ULRIC, fils de Gillet de Warsage, 182.  
UNICORNE (del), maison en Neuvic à Liège, 395.  
UPPEY (deleis le Chayne d'), lieu-dit à Oupeye, 290.  
UPPEY (deleis les terres Saint-Remy d'), lieu-dit à Oupeye, 290.  
URBAIN III, pape, 49.  
URBAIN IV, pape, 15, 93, 94.  
URBAIN (Rennekin le jeune), 271.  
URBAIN (Rennekin), grand-père d'Urbain Rennekin, 271.  
URSO (Agnès de), 126.  
VACHTENDOEM (Gisbert de), chevalier, 336.  
VAESRADE commune du Limbourg hollandais, 554.  
VAL (en le), lieu-dit à Lantin, 422.  
VAL-BENOIT (Wéry du), frère convers, 99.  
VAL-DES-ECOLIERS, abbaye à Liège, 10, 84, 85, 92, 397.  
VAL-DIEU (abbaye du), 17, 29, 62, 77, 84, 85, 129, 130, 337, 407.  
VAL HEUREUX (abbaye du), probablement Félipré, 84.  
VAL - NOTRE - DAME (abbaye du), 10, 17, 30, 111, 118, 119, 128, 348.  
VAL-SAINT-LAMBERT (abbaye du), 25, 66, 76, 77, 84, 85, 98, 123, 127, 129, 130, 143, 144, 145, 184, 227, 242, 262, 407, 456.  
VALCOMONT (Jeanne de), boursière du Val-Benoît, 351.  
VALENCIENNES, ville de France, 102.  
VALLEE de HORION (Godofroid), chevalier, 15, 97.  
VALLEE, (Jean Skeclair, maître d'alle), 254.  
VALLIS FELICIS, voyez Val Heureux.  
VANNEIR (Henri le), 413, 454, 480.  
VANNEIT (Guillaume le), 454, 475, 520.  
VARLET (île dans la Meuse), 520.  
VASSART de AVE (Jean dit), notaire, 178.  
VAULX (Georges d'alle), 328.  
VAULX (Hubert de Mouhin dit de), 407.  
VAULX (la petite), lieu-dit à Vyle-en-Condroz, 462.  
VAUS (Catherine de), béguine, 164.  
VAUX (Collart de), 347.  
VAUX dessouz Oelne dit Nessonvaux, voyez Nessonvaux.  
VAUX-SOUS-BOLLAND, dép. de Cereux-Heuseux, 347.  
VAUX-SOUS-BOLLAND (Jean de), 380.  
VAUX (*Curvinus* Rosias de), 80.  
VAUZ (Guillaume de), homme de la Cour allodiale, 237, 239, 240, 242, 245, 247, 261.  
VAZ (Gérard del), 80.  
VAUZ (Jean de), homme de la Cour allodiale, 185.  
VAZ de GERARDRIE (Jean de), 153.  
VAZ (Nicolas del), 80.  
VEA d'HEURE-LE-ROMAIN (Jean Wathier le), 370.  
VEAU d'HEURE-LE-ROMAIN (Wathier le), 225, 260, 352, 357.  
VEAU (Jean le), 542.  
VECHMAEL, commune de la province de Limbourg, arr. et canton de Tongres, 60, 138, 552, 555, 560, 580.  
VECHUS (Gilles li), 94, 106.

- VELLEN (Jean de), homme de la Cour allodiale, 324.
- VELROUX, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 88, 102, 333, 302, 401, 407, 552, 553, 555, 556, 560, 580.
- VEIROUX (Ameil de), maître de la Cité, 350.
- VELROUX (Thierry de), échevin de Liège, 450.
- VENLO, ville du Limbourg hollandais, 47.
- VERDCHEVAL (Pierre de), procureur du Val-Benoît, 330, 346, 350. Voyez Cheval (Pierre de).
- VERDIT (Simon le), 115.
- VERDUN, ville de France, 50, 82, 83, 107.
- VERLAINE, commune de l'arr. de Huy, canton de Jehay-Bodegnée, 184, 207.
- VERLAINE ( Charles-François de), 506.
- VERLENNES (Jean dit), 150.
- VERME (Michelle de), boursière du Val-Benoît, 457.
- VERONE, ville d'Italie, 40.
- VERSEY, voyez Vierset.
- VESQUE de VOROUX ( Antoine le), 408, 511.
- VESQUECOURT, lieu-dit à Liège, 454.
- VERT CHEVAL (Martin de), 352.
- VERVIERS, chef-lieu d'arrondissement, 6, 13, 24, 63, 79, 88, 139, 140, 189, 439, 471, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 580.
- VERVIERS (Michelle de), boursière du Val-Benoît, 442.
- VERVOZ (Catherine de), 537.
- VERVOZ (Jean de), 405.
- VETERI VIVETO, voyez Vivegnis.
- VEUE (Henri de), docteur en droit, 470.
- VEUE (Jean de), compteur du Val-Benoît, 474, 475, 476, 477, 478.
- VIESOIZE VOIE (alle), lieu-dit à Rocour, 185.
- VIELE (Ysabeau de), religieuse du Val-Benoît, 162.
- VIEPME, commune de l'arr. et du canton de Waremme, 221, 233, 266, 370, 556, 560, 580.
- VIERME (Libert de), 196.
- VIERNEY (Jean de), procureur du Val-Benoît, 190.
- VIERSET, *Versey*, commune de l'arr. et du canton de Huy, 403.
- VIEUX-LIEGE (le), revue d'archéologie, 575.
- VIEUX de VAUX (Jean le), 347.
- VIEUX (Humbert le), maire de Celles, 100.
- VIEUX WALEFFE, commune de l'arr. de Huy, canton de Jehay-Bodegnée, 405.
- VIGNE SAINTE-MARIE (abbaye de la), voyez Vivegnis.
- VIGNES de BEALMONT (de-seur les), lieu-dit près du Val-Benoît, 160.
- VIGNES (thier des), lieu-dit près du Val-Benoît, 537.
- VIGNES de SCHACHIENS (de-seur les), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 165.
- VIGNES (Georlet des), 348.
- VIGNES (maître Jean), 186.
- VIGNES (Jean des), 255.
- VIGNES (Jean des), 452, 474, 485, 489.
- VIGNES le jeune (Jean des), 520.
- VIGNES (Grand Jean des), 310, 311, 336.
- VIGNES le Joene (Grand Johan de), 345.
- VIGNES (Jean Jamar des), 338.
- VIGNES (Stevenot des), 251, 268, 301.
- VIGNES (Toussaint des), 514, 548.
- VIGNES (Vincent des), 452.
- VIGNERON (Rennechon le), 217.
- VIGNET (maître Jean), 211.
- VIGOFOSSE (en), lieu-dit à Voux-lez-Liers, 333.
- VILAIN (cour dite), à Momalle, 264.
- VILHE (Lambert delle), homme de la Cour allodiale, 136.
- VILLE (Gérard delle), homme de la Cour allodiale, 144.
- VILHE (Guillaume delle), clerc, 131.
- VILLERS-AUX-TOURS, commune de l'arr. de Huy, canton de Nandrin, 317.
- VILLERS-L'ÉVEQUE, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 60, 66, 97, 103, 243, 244, 274, 303.



- 442, 444, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 580.
- VILLERS-LE-TEMPLE, commune de l'arr. de Huy, canton de Nandrin, 59.
- VILLERS - SAINT - SIMEON, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 349, 367, 369, 554.
- VILLERS (abbaye de), en Brabant, 62, 190.
- VILLERS - LEZ - GUISE (seigneur de), peut-être Villers-lez-Heest, dép. de Warisoulx, province de Namur, 36.
- VILLERS (?), 29, 58, 392, 406, 407.
- VILLERS (Arnold de), 349.
- VILLERS (Bastien de), 59.
- VILLERS (Bertrand de), moine d'Orval, 324.
- VILLERS (Guillaume de), 109.
- VILLERS (Guillaume de), 184.
- VILLERS (Jean de), écuyer, 149.
- VILLERS (Jean de), 274, 290, 321, 323.
- VILLERS (Liboret de), chevalier, 148.
- VILLERS (Ystausse de), clerc, 272, 275.
- VINALMONT d'AMAY (Jean de), 241, 247.
- VINAVE d'YSLE, lieu-dit à Liège, 417.
- VINE (Jean), 495.
- VINESEZ (le sire de), 199.
- VINGNE (alle), lieu-dit à Heure-le-Romain, 228.
- VINGNES (Libert des), 292.
- VINGNONS (Gérard dit), 139.
- VINGT-DEUX de Liège (tribunal des), 345, 496.
- VINIR (le), mesure à Amry, 328.
- VINON (Biertolet), 293.
- VIRILIS (Lucas Antonius), chapelain du Saint-Siège, 547.
- VIRON (Gérard), échevin de Liège, 388.
- VIRON (Jean de), mayeur de Liège et de la Cour allodiale, 439.
- VISE, ville de l'arr. de Liège, canton de Dalhem, 184, 207, 225, 249, 438, 451, 458, 478, 496, 504, 507, 508, 530, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 580.
- VISE (Collart de), 301.
- VISE (Gérard de), 453.
- VISE (Philippe de), 506.
- VISE (Vincent de), mambour du Val-Benoît, 275, 278.
- VISETTUS (Jean), procureur du Val-Benoît, 544.
- VISEVOIE (alle), lieu-dit à Heure-le-Romain, 471.
- VITERBE, ville d'Italie, 93.
- VITRY (Jacques de), légat pontifical, 10.
- VIVEGNIS, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 32, 172, 200, 321, 325, 360, 365, 366, 368, 411, 472, 556, 566, 580.
- VIVEGNIS (abbaye de), 32, 59, 84, 92, 112, 411, 412.
- VIVEGNIS (Gauthier de), 310.
- VIVEGNIS (Henri de), clerc, 361.
- VIVEGNIS (Jean de), clerc-procureur de la Cour de Liège, 139.
- VIVEGNIS (Jean le Pollen, seigneur de), 368.
- VIVIR (Guillaume de), 349.
- VIVROUX (Jacques), sculpteur, 46.
- VOENETTE (alle), houillère, 280.
- VOERIE (Haute Cour de Fléron dite), 410.
- VOIE de FEHE (sor le), lieu-dit à Heure-le-Romain, 115.
- VOIE de FEXHE (contreval le), lieu-dit à Fize-lez-Kemexhe, 167.
- VOIE de HARSTAPLES (ale), lieu-dit à Herstappe, 154.
- VOLLIER (del), rue de Liège, 214, 421.
- VOROUX-GOREUX, commune de l'arr. de Liège, canton de Hollogne-aux-Pierres, 75, 333, 560, 580.
- VOROUX-LEZ-LIERS, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 95, 128, 272, 332, 341, 404, 498, 511, 552, 553, 555, 560.
- VOROUX (Hubin Baré de), écuyer, 199.
- VOROUX (Jacquemin de), maire de la Cour allodiale, 240, 242.
- VOROUX (Jean de), homme de la Cour allodiale, 222.
- VOROUX (Jean de), maire de la Cour allodiale, 307, 314.

- VOROUX (Marie), 543.  
VORSTERS de FREEREN (Jean), 314, 362, 381.  
VOTTEM, commune de l'arr. et du canton de Liège, 130, 542, 580.  
VOUE de VERVIERS (Baudouin le), 139.  
VUCHT (Guillaume), notaire, 376.  
VYENNE (Jean delle Boverie, seigneur de), haut - voué de Liège, 278.  
VYLE-ET-THAROUL, commune de l'arr. et du canton de Huy, 13, 16, 66, 69, 70, 72, 79, 80, 117, 140, 461, 552, 553, 554, 555, 556, 560, 580.  
W..., frère cellerier de l'abbaye du Val-Notre-Dame, 119.  
WACOMONT (Gilles de), 109.  
WACOMONT (Jeanne de), boursière du Val-Benoit, 386.  
WACOMONT (Renard de), 282.  
WADE de LIBRECHEEZ (Jean), compteur du Val-Benoit, 233.  
WADREE (deseur), lieu-dit à Visé, 438.  
WAGNEE (seigneur de), dép. de Biesme-lez-Fosse ou de Florée, 32.  
WAINNE (Godefroid de), 506.  
WALEFFE = *Les Waleffes*, commune de l'arr. de Huy, canton de Jehay-Bodegnée, 95.  
WALEFFE (Huard, châtelain de) arr. de Huy, canton de Jehay-Bodegnée, 72.  
WALEVE le CHESTEAU, voyez Vieux-Waleffe.  
WALEFFE (Thierry de), bourgmestre de Huy, 348.  
WALERAN IV, duc de Limbourg, 14, 88.  
WALHAIN (Ja.), archiprêtre de Liège, 185, 188.  
WALIN, voyez Balin.  
WALSCART (Corneille), chapelain de la Cathédrale de Liège, 411.  
WALTELET (Collart), 311, 314.  
WALTHER, chanoine de Saint-Denis, à Liège, 37.  
WANCHON (isle), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 440.  
WANDRE (Jean Grongnetal de) homme de la Cour allodiale, 201.  
WANDRE (François de), homme de la Cour allodiale, 235, 240, 242, 245, 247, 248, 270, 296.  
WANDRE (Godefroid de), chanoine de Saint-Barthélemy à Liège, 291, 292, 296.  
WANDRE (Jacquemin de), maire de la Cour allodiale, 271, 299.  
WANDRE (Jean de), clerc, 336, 337.  
WANDRE (Jean de), 392.  
WANDREIGNEE (Michel de), 119.  
WANZE (Arnoul de), 91.  
WANZOULE (Lambert le Dameheal de), 247.  
WANZOULE (Jan), 514.  
WARCHEAL (houillère de), 186.  
WARDE (ale), lieu-dit à Visé, 438, 458.  
WARDE (Victor delle), compteur du Val-Benoit, 354, 355, 357, 361, 362, 363, 365, 366, 368, 369, 371, 373, 374, 375, 376, 379, 380, 381, 386, 388, 389, 390, 391, 392, 394, 395, 396, 397, 398, 402, 404, 405, 406, 407, 521.  
WAREIT (Laurent), 232.  
WAREMME, chef-lieu d'arr., 72, 97, 421, 580.  
WAREMIA (J. H. de), 249.  
WAREMME (seigneur Guillaume de), 110.  
WARLET, ile dans la Meuse à Ougnée et Sclessin, 452.  
WARNANT (Collart delle Abbie de), 225.  
WARNANT (Arnold de), chevalier, échevin de Liège, 184.  
WARNANT (Henri de), seigneur de Neuville-en-Condroz, 340.  
WARNANT (Jean de), chapelain de Saint-Pierre, à Liège, 275.  
WARNIER, frère - convers du Val-Benoit, 91, 102, 114, 116, 120, 122.  
WARNIER, maire d'Ans, 54.  
WARNIER (Gilles de), homme de la Cour allodiale, 112.  
WARNIER (Collard), 500.  
WARNIER de BIERSET, 263.  
WARNIER, fils de Warnier de Bierset, 263.  
WARNIER d'OUGNEE (Jean), 327, 351, 356, 365, 368.  
WARNOT de MONS, 220.  
WAROUX, dép. d'Allieur, 175,

- 176, 182, 272, 278, 283, 330, 340, 347, 354, 359, 368, 401, 414, 515, 552, 553, 554, 556, 560, 580.
- WAROUX (fons de), lieu-dit à Waroux, 283.
- WAROUX, échevin de Liège, 205.
- WAROUX (Abraham de), chevalier, homme de la Cour allodiale, 85.
- WAROUX (Gobert de), changeur, 194.
- WAROUX (Guillaume de), homme de la Cour allodiale, 212.
- WAROUX (Henri de), changeur 272.
- WAROUX (Jean de), homme de la Cour allodiale, 172.
- WAROUX (Jeanne de), religieuse du Val-Benoît, 457.
- WAROUX (Ottelet de), homme de la Cour allodiale, 185.
- WAROUX (Raes de), seigneur de Voroux, 272.
- WAROUX, religieuse du Val-Benoît, 486.
- WARSAGE, commune de l'arr. de Liège, canton de Dalhem, 120, 182, 380.
- WARSAGE (Donke de), 182.
- WARSAGE (Gillet de), 182.
- WARSAGE (Jean de), 335.
- WARSAGE (Jean de), prêtre de Sainte-Croix, à Liège, 382.
- WARSAGE (Jeanne de), religieuse du Val-Benoît, 380.
- WARZEE (Jean de), autrement de Saint-Martin, 231.
- WASSAYGE (Jean Gérard de), 382.
- WASSEIGES (Jean de), 409.
- WASSEIGES (Yernekin de), 184.
- WASSONSTREE, lieu-dit à Heure, 362, 384, 426.
- WATHELET, fils de Collart Kynne, jadis Passeur, 279.
- WATHELET, fils de Jakemar de Parfonriwe, 176.
- WATHELET, fils de Wauthier de Nivelles, 181.
- WATHELET, fils de Wauthier le Veau, 269.
- WATHIER (Jean dit), le Veau d'Heure-le-Romain, 370.
- WATLET (Collart), 363, 370.
- WAUTHIER, religieux du Val-Benoît, 90.
- WAUTHIER, premier mari de Catherine Xhodeweaul, 294.
- WAUTHIER d'HEURE (Jean), 203.
- WAUTHIER, fils de Hubert Houbart de Houtain-Saint-Siméon, 235.
- WAUTHIER, fils de Piret, 295.
- WAUTERS (Alphonse), 66, 67, 68, 70, 88, 118, 126.
- WAUZ (Guillaume de), homme de la Cour allodiale, 270.
- WAYMME (Rennewar de), homme de la Cour allodiale, 173.
- WEERT (Lambert del), 401.
- WECHAM (Arnold de), chevalier, 125, 126.
- WEGE (Renier delle), homme de la Cour allodiale, 115.
- WEGIN (Étienne dit), chapelain de la Cathédrale de Liège, 92.
- WEIDE (elle petite), lieu-dit à Waroux, 283.
- WEIS, *Woit*, (Jean Barcit de), homme de la Cour allodiale, 245, 270.
- WEIS, voyez Wez.
- WELLEN, commune de la province de Limbourg, arr. de Tongres, canton de Looz, 580.
- WELLIN (Gilles de), chanoine de Saint-Paul, à Liège, 83.
- WELLINEZ (Jean de), homme de la Cour allodiale, 299, 307, 314.
- WELLINES (Martin de), chanoine de Saint-Jean-Evangéliste en Ile, à Liège, 212.
- WELTS (Léonard de), homme de la Cour allodiale, 439, 441.
- WERANS (Gilles), 208.
- WERGIFOSSE (Mathieu de), 513.
- WERIXHAS (a), lieu-dit à Angleur, 464, 491, 523.
- WERIXHAS (Laurent de), 398, 432, 433, 443.
- WERKIN (Jaspar), 382.
- WERM, *Waremme délez Tongres*, commune de la province de Limbourg, arr. de Tongres, canton de Looz, 196.
- WERM (Tilman de), chapelain de Sainte-Croix, compteur du Val-Benoît, 196, 199, 201, 202, 203, 206, 214, 219, 256.
- WERNER (magister), 50.

- WERPESTEYNE (Renchon dit), 185.  
WERY, dit le chanoine de Bolzée, 213.  
WERY de PRE, 51.  
WERY, son fils, 51.  
WERY, cellerier, échevin de Liège, 78.  
WERY, fils de Guillaume de Rode, 104.  
WERY, fils de Servais Gielmant, 285.  
WERY (Henri), 323.  
WERY, frère de Henri Wéry, 323.  
WESTDEURNE, dép. de Wuestwezel, 531.  
WEYNNES (Godefroid de), 487.  
WEZ, *Wois*, dép. de Liège, 237, 481.  
WEZE (Aleyde de), religieuse du Val-Benoît, 457.  
WEZE (Elide de), boursière du Val-Benoît, 442.  
WEZEL, ville d'Allemagne, 47.  
WIBERGE, 54, 57.  
WIBERT, chevalier de Fall, 85.  
WIBERT, homme de la Cour allodiale, 122.  
WIHOGNE, commune de l'arr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 157, 224, 294, 553, 554, 555, 580.  
WIHOGNE (André de), le jeune, homme de la Cour allodiale, 354, 359, 392, 406, 407.  
WIHOGNE (Gilchon de), 224.  
WIHOGNE (Gilkar de), homme de la Cour allodiale, 237, 240, 242, 245, 247, 270, 299, 307, 314.  
WIHOGNE (Guillaume de), chevalier, 112.  
WILHEMAR (Gilles), 250.  
WILHEMAR, fils de Mathieu Poindant, 233.  
WILHEMAR (Jean), 250.  
WILHEMME (Jean), 322.  
WILHERHAIE (a passeau de), lieu-dit à Horion, 484.  
WILHON (Léonard), 436.  
WILKAR de FOOZ (Jean), 244, 245.  
WILLEMAR de VIEMME (Jean) 379.  
WILLEMME de SERAING (Jean), 299.  
WILLEMOT, le clerc de Braives, 152.  
WILMOT, neveu de Jordan de Gerre, 266.  
WINCHELAIRE (Henroteauls), 239.  
WINDRICKE (Henri), chapelain de S<sup>t</sup>-Lambert, à Liège, 305.  
WIPART (Nicolas), 495.  
WIRARD, 120.  
WISCÉMANS le clerc (Gérard), homme de la Cour allodiale, 94, 99, 102.  
WISLIN (Winand de), 261.  
WOESTENRODE (Jean de), 455.  
WOET (Jean), 498, 499, 503, 506, 511.  
WOTTELET (Lambert), 292.  
WOTULES, fils de Wauthier de Nivelles, 182.  
WONCK, commune de la province de Limbourg, arr. de Tongres, canton de Sichen-Sussen-Bolré, 6, 16, 60, 63, 115, 137, 198, 210, 237, 240, 242, 245, 247, 555, 560, 562, 580.  
WONCK (Elise de), 255, 256.  
WONCK (Gilles de), frère de l'hôpital Saint-Christophe, à Liège, 157.  
WONCK (Guillaume de), 255, 256.  
WONCK (Philippe de), 60, 64.  
WONCK (Servais de), 255.  
WUESTWEZEL, commune de la province et de l'arr. d'Anvers, canton de Brecht, 531, 536.  
WYCHELOT le MARINIER (Jean), 262.  
WYCK (Maestricht), (Martin de), chanoine de Notre-Dame, à Maestricht, 229.  
WYPARTZ (Antoine), peintre, 36, 574.  
WYPARTZ (Paul), peintre, 37.  
WYON de TILLEUR (Léonard), 251.  
WYSHAGEN (Servais), chapelain de Saint-Paul, à Liège, 307.  
WYSTENRAEDE (seigneur Nicolas de), 537.  
X, archidiacre de Liège, 230.  
X., femme d'Adam de Kerkom, 447.  
XIIAVEE (couvent de Saint-Germain dit del), 480.  
XHAVEYE (Warnier delle), 220.  
XHENDREMAEL, commune de

- Farr. de Liège, canton de Fexhe-Slins, 346, 515, 552, 553, 554, 555, 560, 580.
- XIENDREMAEL (Grand Bertrand de), 346.
- XHENDREMALE (cortil de), lieu-dit à Ougnée et Sclessin, 332.
- XHENDREMALE (vigne dite de), à Ougnée et Sclessin, 413.
- XHENDREMAEL (Jean de), chevalier, échevin de Liège, 188.
- XIENDREMAEL (Stasson de), 414.
- XHÉLARD (Renier), 320.
- XHENEUMONT (Evrard de), 134.
- XHEPLENPREIT, lieu-dit à Jupille, 334.
- XHODEWEAUL (Collard), homme de la Cour allodiale, 222.
- XHODEWEAUL de MONTEGNEE (Gilles), 222, 223.
- XHODEWEAL (Lambert), 282, 287, 288, 294, 313, 319.
- XHODEWEAUL de MONTEGNEE (Louis), 280, 294, 320.
- XHONE (en le), lieu-dit à Flémalle-Grande, 329.
- XHOVEMONT, dép. de Liège, 149.
- XHROLLET (le), terre à Ougnée et Sclessin, 413.
- XIURE (Jean delle), 170.
- XIURRE (Pierre delle), 304.
- YDE, voyez Ide.
- YDELETTE, voyez Idelette.
- YDULE, voyez Idule.
- YERNARD de VIEMME (Jean), 262.
- YERTE (Guillaume Simon), dit le Torrier, notaire, 148.
- YLE, voyez Ile.
- YLE (Otte de), 161.
- YLEAUL des FEVRES, voyez Ile des Fevres.
- YNOHE (Jean), écuyer, 171.
- YSABEAU, voyez Isabeau.
- YVE, veuve de Jean le Veau, 542.
- YVE, sœur de Gillon Matifas, 202, 203.
- YVES, prieur de Citeaux, 76.
- YVOIR (Henri d'), homme de la Cour féodale, 391.
- YVOZ, voyez Ivoz.
- YWAIN, fils de Louis del Rowe, 431.
- ZANCTE (Herman de), chanoine de Liège, abbé séculier de Visé, 184, 207.
- ZANTMAN (Jean), 343.
- ZAVALA (R. P. Jacob Eustache), 564.
- ZONCKE (Collart), mambour de l'église Saint-Servais, à Liège, 447.



## ADDITIONS & CORRECTIONS (1)

---

- Page 1, 2<sup>e</sup> alinéa. *Au lieu de*: A raison *lisez*: En raison.
- » 4, 2<sup>e</sup> alinéa. *A la première phrase ajoutez*: Robermont est cité dans une charte de 1112 émanant d'Oibert, évêque de Liège. (Cartulaire de Sainte-Croix aux Archives de l'Etat à Liège).
- » 16, 2<sup>e</sup> alinéa. *Au lieu de*: En 1266, l'abbaye acquit à *lisez*: En 1266, l'abbaye acquit de...
- » —, 2<sup>e</sup> alinéa, ligne 3. *Au lieu de*: Ce legs *lisez*: Cette acquisition.
- » —, 2<sup>e</sup> alinéa, avant-dernière ligne. *Au lieu de*: à Alexandre *lisez*: d'Alexandre.
- » 24, ligne 20. *Au lieu de*: emphythéotiques *lisez*: emphytéotiques.
- » 28, ligne 20. *Au lieu de*: 1480 *lisez*: 1484.
- » 28, ligne 22. *Même faute*.
- » —, note 4. *A supprimer à l'exception de la première phrase*.
- » 29, ligne 1. *Au lieu de*: trente-six ans *lisez*: trente-deux ans.
- » 49, ligne 3. *A Vérone 1186 ou 1187 ajoutez*: 27 mars.
- » 56, charte 16. *A Liège 1220, 13 janvier ajoutez*: ou 1221, 11 janvier.
- » 58, charte 21, ligne 4. *Au lieu de*: Hawide, récluse. *lisez*: Hawide, recluse.
- » 61, dernière ligne. *Au lieu de*: fait savoir *lisez*: font savoir.
- » 69, charte 47. *Au lieu de*: 21 avril *lisez*: 21 mars.
- » 72, charte 55. *Au lieu de*: Jean, doyen, *lisez*: Jean, doyen du Concile.

(1) Les simples coquilles typographiques, qui ne tirent pas à conséquence, ne sont pas relevées ici.

- Page 87, charte 89. *Au lieu de*: 1257, 9 mars *lisez*: 1257, 12 mars.
- » 90, charte 95. *Au lieu de*: 1259, 31 mai *lisez*: 1260, 21 février.
- » —, *Supprimez la note 1 et remplacez par*: *ecapes junes = caput jejunii.*
- » 92, ligne 19. *Au lieu de*: Notre-Dame *lisez*: Vivegnis.
- » 92, ligne 22. *A lire comme suit*: Benoit; en outre divers dons sont faits à cette église ainsi qu'à plusieurs...
- » 94, ligne 13. *Au lieu de*: Saive *lisez*: Celles.
- » 95, lignes 9 et 10. *Mêmes fautes.*
- » 96, charte 107. *Au lieu de*: 1264, 8 septembre *lisez*: 1264, 7 septembre.
- » 96, charte 108. *Au lieu de*: 1264, 30 novembre *lisez*: 1264, 29 novembre.
- » 97, ligne 20. *Au lieu de*: Mohaye *lisez*: Mouhin.
- » 100, lignes 12 et 14. *Au lieu de*: Saive *lisez*: Celles.
- » 101, charte 117. *Au lieu de*: 6 au 20 mars *lisez*: 26 février au 10 mars.
- » 102, charte 119. *Au lieu de*: 29 mars *lisez*: 3 avril.
- » 106, ligne 9. *Au lieu de*: qui fut *lisez*: qui furent.
- » —, charte 128. *Au lieu de*: 13 mai *lisez*: 12 mai.
- » 107, ligne 8. *Au lieu de*: acquis à feu *lisez*: acquis de feu.
- » 114, ligne 16. *Au lieu de*: Peer *lisez*: Paire, dép. de Clavier-lez-Nandrin.
- » 115, lignes 9 et 10. *A lire comme suit*: le tier d'az, sor le voie de Feche, ". Sur 7 1/2 bonniers mesurés "furs del Sart" Libert del Mont devra, en outre,
- » —, charte 144. *Au lieu de*: 15 août *lisez*: 14 août.
- » 118, ligne 15. *Au lieu de*: li Forberes de Spee *lisez*: li forberes d'espée.
- » 121, ligne 21. *Au lieu de*: Jean Leneas *lisez*: Jean le Veas.
- » 123, charte 160. *Au lieu de*: 3 novembre *lisez*: 2 novembre.
- » 124, ligne 8. *Au lieu de*: rend *lisez*: accense.
- » 125, ligne 26. *Au lieu de*: emphythéotique *lisez*: emphytéotique.
- » 128, ligne 1. *Au lieu de*: 9 octobre *lisez*: 8 octobre.
- » —, ligne 26. *Au lieu de*: Jean Bru *lisez*: de Hambroux.
- » 129, ligne 8. *Au lieu de*: béguines *lisez*: pauvres.
- » 135, ligne 15. *Au lieu de*: pouvoir *lisez*: pouvoirs.
- » 136, ligne 10. *Au lieu de*: li Croicé *lisez*: li Troite.
- » —, charte 187. *Au lieu de*: 25 mai *lisez*: 26 mai.
- » 137, charte 189. *Au lieu de*: 24 juin *lisez*: 23 juin.



Page 138, ligne 1. *Au lieu de*: *Loceaus lisez*: *Locraus*.

» —, charte 191. *Au lieu de*: 24 juin *lisez*: 23 juin.

» 139, charte 193. *Au lieu de*: 3 décembre *lisez*: du 3 au 24 décembre.

» 144, ligne 10. *Au lieu de*: représenté *lisez*: représentée.

» —, ligne 16. *Au lieu de*: delle Boisee *lisez*: delle Boiste.

» 148, charte 211. *Au lieu de*: 2 novembre *lisez*: 26 octobre.

» 156, charte 230. *A la seconde date, ajoutez la note suivante*:

Cette dernière date mérite de retenir l'attention. La fête de saint Thomas l'apôtre était généralement célébrée, en Occident, le 21 décembre. Nous aurions donc daté l'acte du 20 décembre si le rédacteur n'avait formellement écrit lui-même celle du 19 décembre. Mais nous croyons qu'il a été sous l'empire d'une distraction en datant son acte, car, si on veut jeter un coup d'œil sur la charte n<sup>o</sup> 365, on verra qu'au pays de Liège, comme partout en Occident, la fête de saint Thomas l'apôtre était célébrée le 21 décembre.

Page 156, ligne 30. *Au lieu de*: somme *lisez*: rente.

» —, ligne 32. *Au lieu de*: livrés *lisez*: brisée.

» 157, charte 231. *Au lieu de*: 27 avril *lisez*: 27 mai.

» 165, ligne 19. *Au lieu de*: constestation *lisez*: contestation.

» 186, ligne 29. *Au lieu de*: mambour *lisez*: mambours.

» 188, ligne 30. *Au lieu de*: emphythéose *lisez*: emphytéose.

» 190, ligne 28. *Même faute*.

» 193, ligne 8. *Même faute*.

» 201, charte 319. *Au lieu de*: 1380 *lisez*: 1381 *et ajoutez la note suivante*:

Exemple assez curieux de l'emploi du style pascal dans le diocèse de Liège après 1333. La ville d'Avennes faisait, en effet, partie du concile d'Andenne, dans l'archidiaconé de Hainaut.

Page 203, ligne 13. *Au lieu de*: transport *lisez*: accensement.

» 217, dernière ligne et 218, première ligne à lire comme suit:  
une ence la li vin tume ens une douceur,

» 218, ligne 3. *Au lieu de*: boches *lisez*: baches.

» 220, ligne 23. *Au lieu de*: resaisie *lisez*: ressaisie.

» 231, entre les lignes 13 et 14, *intercalez les mots suivants restés sur le marbre*: *Fexhe, chevalier, son cousin, 6 journals de terre situés à*.

» 237, ligne 21. *Au lieu de*: Gailhos *lisez*: Gailhes.

» —, ligne 23. *Au lieu de*: le Brogne *lisez*: de Brogne.

» 239, ligne 17. *Au lieu de*: transport *lisez*: accensement.

» 240, ligne 1. *Au lieu de*: Gennevilhe *lisez*: Gerennevilhe.

- Page 242, ligne 7. *Au lieu de*: Genvilhe *lisez*: Gerenvilhe.
- » 246, ligne 22. *Au lieu de*: transport *lisez*: accensement.
- » 264, ligne 30. *Au lieu de*: a vendu *lisez*: a accensé.
- » 265, ligne 28. *Au lieu de*: transporte *lisez*: accense.
- » 272, entre les lignes 19 et 20, *intercalez les mots suivants restés sur le marbre* : second à un écusson à 5 fusées au franc quartier.
- » 279, ligne 20. *Supprimez le mot*: moyennant.
- » 280, ligne 31. *A* Proïsmes *ajoutez*: (abbaye de Prüm).
- » 290, charte 513. *Au lieu de*: 147 *lisez*: 1447.
- » 291, lignes 17 et 20. *Au lieu de*: Bertinheue *lisez*: Bertinheve (Bettincourt).
- » 292, ligne 21. *Au lieu de*: P IIII<sup>x</sup> *lisez*: P IIII<sup>xx</sup>
- » 304, ligne 1. *Au lieu de*: qu'ils *lisez*: qu'elles.
- » 316, entre l'avant-dernière et la dernière ligne *intercalez les mots suivants restés sur le marbre* : Beal 9 setiers d'épeautre sur une cour et dépendances; 3<sup>o</sup>
- » 317, ligne 21. *Au lieu de*: percevait, *lisez*: percevrait.
- » 321, ligne 22 : *Au lieu de*: pèsent sur *lisez*: grèvent.
- » 329, acte 604. *Au lieu de*: 1480 *lisez*: 1490.
- » 330, acte 606. *Même faute*.
- » —, ligne 21. *Au lieu de*: Môle *lisez*: Momalle.
- » 347, ligne 12. *Même faute*.
- » —, lignes 2 et 4. *Au lieu de*: Grenesche *lisez*: Grevesche.
- » 349, ligne 24. *Au lieu de*: Vinir *lisez*: Vivir.
- » 352, entre les lignes 20 et 21 *intercalez les mots suivants restés sur le marbre*: dudit Jamar 12 setiers d'épeautre de rente héritable que ledit.
- » 376, ligne 21. *Au lieu de*: Cde *lisez*: Ode.
- » 378, ligne 23. *A* en outre *ajoutez*: la promesse.
- » 380, ligne 9. *Au lieu de*: ladite cour *lisez*: la cour.
- » 389, ligne 15. *Au lieu de*: Rahier *lisez*: Tahier.
- » 391, ligne 15. *Au lieu de*: Jean Pannetier *lisez*: Jean le Pannetier.
- » 395, ligne 14. *Au lieu de*: saisi *lisez*: ressaisi.
- » 397, ligne 20. *Au lieu de*: Helchtener *lisez*: Helchteren
- » 399, ligne 1. *Au lieu de*: fait *lisez*: faits.
- » —, ligne 8. *Au lieu de*: anuuelle *lisez*: annuelle.
- » —, ligne 11. *A* en vertu du *ajoutez*: droit de.
- » —, lignes 16 et 17 à lire *comme suit*: L'an 1423, 12 mars (le copiste écrit "l'an desseurdit", ce qui serait pour nous l'année moderne 1422).

- Page* 399, ligne 23. *Au lieu de*: phalize *lisez*: Phalize.
- » — antépénultième ligne à lire comme suit: -tre susdits sur des cours, maisons, jardins, vignes, etc., tels.
  - » 425, ligne 10. *Au lieu de*: Camot *lisez*: Edmond.
  - » 434, ligne 4. *Au lieu de*: saisi *lisez*: ressaisi.
  - » 449, ligne 12. *Supprimez* et.
  - » 451, ligne 22. *Au lieu de*: resaisie *lisez*: ressaisie.
  - » —, avant-dernière ligne. *Au lieu de*: saisi *lisez*: ressaisi.
  - » 457, ligne 22. *Au lieu de*: Arnold à Barchon *lisez*: Arnold de Barchon.
  - » 459, ligne 19. *Au lieu de*: pendant *lisez*: pendants.
  - » 473, ligne 26. *Au lieu de*: rentes du couvent *lisez*: rentes au couvent.
  - » 474, ligne 15 *doit commencer par ces mots restés sur le marbre*: Il n'en reste.
  - » 478, ligne 26. *Au lieu de*: resaisi *lisez*: ressaisi.
  - » 492, ligne 27 *est la répétition de la ligne 25 et doit être remplacée par la suivante, restée sur le marbre*: avait pour sa part hors du cens que doit Henri Gentil dra-.
  - » 501, ligne 25. *Au lieu de*: leurs droits *lisez*: leur droit.
  - » 516, ligne 7. *Au lieu de*: 210 *lisez*: 2100.
  - » 551, ligne 20. *Au lieu de*: sur une autre *lisez*: sur un autre.
  - » 605, dernière ligne. *Entre les numéros 134 et 139 intercalez*:  
137.
  - » 617, col. 2, lignes 5 et 6. *Au lieu de*: hom-geur *lisez*: changeur.
  - » 618, col. 2, ligne 13. *Supprimez*: 51.
  - » 629, col. 2, ligne 54 et 55. *Au lieu de*: Xhendelesse *lisez*: Xhendremael.
  - » 640, col. 2, ligne 54. *Au lieu de*: 90 *lisez*: 99.
  - » 643, col. 2, lignes 38 et 39. *Au lieu de*: hom-vers *lisez*: convers.
  - » 653, col. 2, ligne 32. *Au lieu de*: fis *lisez*: fils.
  - » 660, col. 1, ligne 40. *Au lieu de*: Eisabeth *lisez*: Elisabeth.
  - » 675, col. 1, ligne 46. *Au lieu de*: PELHVILLE *lisez*: PETHVILLE.
  - » 678, col. 1, lignes 31, 32 et 33. *A supprimer*.
  - » 694, col. 2, ligne 20. *Au lieu de*: SCHACHIENS *lisez*: SCLACHIENS.

## INDEX

---

	<i>Pages</i>
Préface . . . . .	1
Introduction : <i>Notice historique sur l'abbaye du Val-Benoît</i>	4
Chapitre I. — <i>Chartes</i> . . . . .	49
Chapitre II. — A. <i>Registres conservés au dépôt des Archives de l'État à Liège</i> . . . . .	551
B. <i>Registres conservés chez M. Ad. Van der Heyden à Hauzeur, château du Val- Benoît</i> . . . . .	565
Chapitre III. — <i>Liasses conservées aux Archives de l'État à Liège</i> . . . . .	576
Glossaire des termes techniques . . . . .	583
Table analytique des matières . . . . .	597
Table alphabétique des noms de lieux et de personnes . . . . .	609
Additions et corrections . . . . .	701

# RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEOIS PENDANT L'ANNÉE 1900.

---

MESSIEURS,

Il y a un an, après lecture du rapport annuel, M. Demarteau, président de l'Institut, rendait hommage à ses membres fondateurs et félicitait chaleureusement le seul survivant d'entre eux, M. le baron Michel-Edmond de Sélys-Longchamps, entré dans la Société le 4 avril 1850.

Aujourd'hui que la mort est venue enlever au pays et à la science ce grand citoyen et ce savant éminent, notre premier devoir est d'adresser un respectueux souvenir à la mémoire de celui qui, au milieu des plus hautes charges publiques, n'a jamais oublié les réunions de notre Société. Sa parole autorisée était toujours écoutée avec recueillement et l'exquise amabilité de ses relations restera comme un exemple à suivre.

Vice-président de l'Institut de 1863 à 1877, le baron de Sélys-Longchamps n'accepta la présidence que pour les années 1878 et 1879, malgré les instances réitérées de ses collègues.



Dans le dernier rapport, nous avons rappelé quelques événements intéressant l'histoire et la vie de l'Institut, spécialement en ce qui concerne les statuts de la Société et les divers locaux qui ont abrité ses collections dans le cours d'un demi-siècle. Tout en affirmant que la transformation de la Maison Curtius en Musée devait être le rêve de tous, nous avons le regret d'avouer qu'en 1899, la question primordiale du transfert du Mont-de-Piété était restée stationnaire.

Actuellement, les choses ont bien changé, grâce surtout à la persévérance de M. l'avocat Alfred Micha, échevin des Beaux-Arts, et aux bienveillantes dispositions de la Ville de Liège.

La propriété de l'immeuble appartient, vous le savez, aux Hospices civils qui l'avaient donné en location à la Commission du Mont-de-Piété ; or, le bail expirant le 1<sup>er</sup> janvier 1902 ne sera pas renouvelé et la Maison Curtius va être acquise par la Ville !

Nous lisons, en effet, au compte-rendu de la séance du Conseil communal du 18 février 1901 (1) :

**Examen du projet de budget de la Ville pour 1901.**

Art. 334. — Subside à l'Institut archéologique, 500 francs.

M. VANDENDOOREN. — Je demande la parole à propos du Mont-de-Piété.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment ! Mais l'article 334 est relatif à l'Institut archéologique !

M. VANDENDOOREN. — Oui, mais je veux parler du transfert du musée archéologique au local du Mont-de-Piété.

Les membres qui ont visité le Mont-de-Piété ont pu constater qu'il était dans un pitoyable état. Je crois que la Ville devrait prendre des mesures, afin de désaffecter le Mont-de-Piété actuel. Il y a là des

(1) Semblable événement ne pouvait être omis, quoique se rattachant à 1901 ; d'autant plus qu'il est de tradition que le rapport d'une année soit présenté en mars de l'année suivante.

choses qui sont très belles. M. l'échevin des Beaux-Arts nous a envoyé une brochure qui nous a donné absolument tous nos apaisements. Je crois donc, je le répète, que la Ville devrait désaffecter le Mont-de-Piété actuel. Je ne fais cette observation qu'en passant, me réservant de traiter plus longuement la question lorsque le moment en sera venu.

M. MICHA, *échevin*. — Je crois que nous pourrions répondre au *desideratum* exprimé par M. Vandendooren. Nous proposerons au Conseil de porter à l'extraordinaire un crédit de 125,000 francs pour l'achat de la Maison Curtius. Nous sommes d'accord avec la Commission des Hospices sur ce point. Nous entrerions en jouissance de l'immeuble au 1<sup>er</sup> janvier 1902, pour le prix capitalisé de la location annuelle.

La Commission des Hospices s'est montrée très large et nous a déclaré qu'elle n'entendait pas faire une affaire.

Je vous proposerai au budget extraordinaire le vote d'un crédit de 125,000 francs pour l'achat de la Maison Curtius.

M. GOBLET. — Est-ce que cette acquisition coïncidera avec le déménagement du Mont-de-Piété ?

M. MICHA, *échevin*. — Nous nous occupons de ce point.

Ce crédit fut voté à la séance du Conseil du 25 février 1901, dont voici le compte-rendu :

M. MICHA, *échevin*. — Je vous propose de voter à ce paragraphe un article 524<sup>bis</sup> de 125 000 francs pour le rachat de la Maison Curtius.

M. KLEYER, *président*. — L'inscription au budget de cet article ne lie pas non plus le Conseil communal. Il aura ultérieurement à prendre une délibération sur le fond.

M. BOUVY. — On est cependant fixé, dès à présent, sur le prix du rachat de la maison Curtius ?

M. MICHA, *échevin*. — Parfaitement. Ce prix sera de 125,000 francs.

M. KLEYER, *président*. — C'est le prix du rachat éventuel.

Tels sont les faits.

Après avoir adressé à M. l'échevin des Beaux-Arts les justes éloges qu'il mérite, l'Institut doit, en conséquence, songer au prochain transfert de ses collections, non plus comme simple expectative, mais presque comme certitude. Et, en changeant de local, la Société devra modifier son genre de vie et ses statuts.

L'intention de nos administrations publiques paraît

être de constituer un musée communal d'archéologie et d'art ancien ; aux antiquités de l'Institut viendraient s'adjoindre d'autres riches collections et particulièrement les gravures, plans, dessins et monnaies conservés à l'Université. Notre opinion repose notamment sur des déclarations de M. Alfred Micha, déjà relatées dans une notice bien connue intitulée *La Maison Curtius*, et sur les discours prononcés en 1893, au Conseil provincial, par feu l'avocat Charles Masson et M. l'ingénieur Armand Stévant.

Si la Commission des Hospices déposait un jour au palais Curtius (pour employer l'ancienne expression populaire) les œuvres artistiques qu'elle possède, ces pièces y trouveraient un cadre digne de leur célébrité.

Personnellement, nous souhaitons encore que la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège s'inscrive aussi pour retenir, en faveur du musée qu'elle administre, une place à la Maison Curtius, afin d'y déposer au moins les objets archéologiques n'ayant pas un caractère spécialement religieux. Cette société sœur ne perdrait rien de son indépendance et ferait ainsi mieux connaître ses collections intéressantes et trop oubliées.

Il faut que l'Institut, dans sa sphère d'action, emploie toute son activité pour que l'organisation du *musée Curtius* soit, *dès son origine*, conçue sur des bases larges et scientifiques. Et, pour cela, nous n'avons pas de temps à perdre.

Détail à noter en terminant ce sujet : c'est du 11 décembre 1886 que date la première correspondance entre la Ville et l'Institut relative à la Maison Curtius.



Au mois de mai, l'Institut a pris part à l'*Exposition des anciennes Gildes et Corporations* organisée au local de la Société d'Émulation, et, pour la première fois, a pu laisser admirer par le public les superbes boiseries qui ornaient



l'ancien hôtel de la famille de Clerex, rue Saint-Paul. Faute de place, vous le savez, ces sculptures de l'époque de la Régence (Louis XV), reposent actuellement à côté des momies égyptiennes.

C'est également le manque de locaux qui a empêché la Société de prendre possession du legs Charles-Joseph Horion, que la Ville a été autorisée à accepter par arrêté royal du 14 octobre 1900.

Cette circonstance n'enlève rien à la reconnaissance que nous avons pour le savant docteur-philosophe dont un extrait du testament est ainsi conçu :

« Les objets d'art décoratif (meubles, sculptures, bibelots, portraits et objets de ma famille) pourront être placés dans son musée d'art décoratif, si elle (ville) en fait un. »

« Ma salle à manger Louis XV, avec la cheminée et les deux consoles, etc., formera un cabinet ou salon Louis XV où pourront être assemblés d'autres objets du même style. »

Parmi les pièces intéressant l'Institut, se trouvent vingt-huit anciens portraits peints à l'huile, une toile représentant Joseph-Clément de Bavière, un diplôme de noblesse des de Réquillé, la croix de Saint-Louis, émaillée, dont Louis XIV décora Barthélémy de Réquillé, un cachet en cornaline et or concernant la même famille et une série d'autres objets inventoriés par MM. Adrien de Witte et notre confrère, M. Paques.

Nous croyons encore utile de citer ici le rare et excellent exemple donné par la commune de Horion-Hozémont et de remercier son bourgmestre, M. Vierset, d'avoir, par l'intermédiaire de M. le Gouverneur, mis l'Institut à même d'étudier et d'acquérir, le cas échéant, un petit trésor numismatique enfoui après 1577 et malheureusement sans intérêt pour le Pays de Liège.

Au sujet de la donation de Tornaco, nous devons signaler des choses d'ordre assez différent :

D'abord, l'arrivée à Liège des débris du monument de

Vervoz, laissés sur place en 1899 à cause de leur poids, ou retrouvés près de l'étang du château. Parmi les fragments de sculptures, on remarque l'extrémité d'un pied humain et le corps, très endommagé, d'un cheval (?). Le transport s'est effectué par les soins de nos collègues, MM. Firmin Hénaux et Lucien Renard, et disons en passant que la ville, donataire, a eu la gracieuseté d'en rembourser le coût.

L'Institut doit aussi remercier M. le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts d'avoir, par dépêche du 1<sup>er</sup> février 1901, ordonné le *dépôt* au musée de Liège d'un certain nombre d'autres débris du même monument mis au jour lors de fouilles exécutées par l'Etat, en 1895, sous la haute direction de M. Schuermans ; la description de ces objets vous sera donnée ultérieurement. Et si nous venons de rapporter une décision gouvernementale du mois dernier, c'est qu'il eût été étrange de garder le silence sur le résultat heureux des requêtes et démarches accomplies en 1900 par le président de l'Institut et vous-mêmes, dans le seul but d'éviter la dispersion d'une trouvaille mémorable

Enfin, à propos de la revendication de ces débris d'architecture, fut agitée, l'an passé, la grave question du rôle respectif des Musées de l'Etat et des Musées de nos grandes villes : si un objet intéresse hautement l'ethnographie de la nation entière, c'est dans le Musée de la nation qu'il trouvera sa vraie place !

Avec ce système absolu, notre Société aurait dû, l'an dernier, s'abstenir de chercher à acquérir le vase de Herstal et prier la Ville de Liège et la famille de Tornaco de déposer les antiquités de Vervoz à Bruxelles.

Malgré nos vives sympathies pour les Musées nationaux, nous pensons qu'il est du devoir de l'Institut de s'opposer à toute centralisation systématique en faveur de la capitale. Agir autrement, ne serait-ce pas amoindrir les institutions locales ? Décourager les bienfaiteurs ou organisateurs des musées provinciaux qui auraient l'heu-

reuse et rare chance d'obtenir, par suite de dons, d'achats ou de fouilles, des pièces d'un haut intérêt scientifique?

Lorsque la Ville de Liège sera propriétaire des collections que nous lui avons offertes pour le musée Curtius, elle s'unira, n'en doutons pas, à l'Institut pour continuer à favoriser l'initiative privée et chercher à conserver dans notre vieille Cité ce qui se rattache à l'histoire et à l'archéologie du pays de Liège.

Semblable ligne de conduite est, en quelque sorte, ordonnée par nos statuts.

\* \* \*

Messieurs, nous venons de dire un mot des antiquités de Vervoz et de Herstal, ce qui nous amène à vous entretenir quelques instants des publications qui s'en occupent et du tome XXIX du *Bulletin*.

Nous ne reparlerons plus de l'*Exploration des tumulus du bois de Gives*, vu les considérations émises sur ces fouilles l'an dernier ; engageons simplement nos collègues à suivre l'exemple de M. Renard et à toujours accompagner de cartes ou plan des lieux le compte-rendu des recherches archéologiques pratiquées dans la province.

Dans sa *Contribution à l'histoire du système mercantile dans la principauté de Liège*, M. Hansay vous initie au grand essor industriel qui a commencé au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour le pays ; il analyse des octrois ayant trait au commerce les plus divers et rappelle les privilèges accordés pour favoriser des industries nouvelles. C'est un recueil utile aux historiens et intéressant pour tous.

M. Franz Cumont, dans une savante notice sur le premier *Attis funéraire* trouvé en Belgique, a montré la valeur archéologique exceptionnelle du monument romain de Vervoz, dont la reconstitution pourra occuper les spécialistes.

Après le travail historique de M. Denis Lequarré, *La*

*Terre franche de Herstal et sa Cour de justice*, sujet d'un attrait spécial pour les Liégeois, le *Bulletin* contient deux articles archéologiques concernant la trouvaille désormais célèbre qui venait d'avoir lieu à Herstal.

Inutile de rappeler les circonstances regrettables qui ont contribué à empêcher la Ville et l'Institut d'acquérir le vase romain de Herstal, dont le musée recevra une reproduction.

Dans sa notice intitulée *le Vase hédonique de Herstal*, M. J. E. Demarteau donne une explication séduisante et ingénieuse de l'ornementation de la pièce ; et, en un mémoire soigné et plein d'érudition, M. Lucien Renard étudie l'ensemble du mobilier funéraire mis au jour avec le vase.

Ces travaux marqueront dans les annales de l'archéologie belge et feront qu'à l'avenir, aucun auteur n'écrira sur les antiquités de Herstal sans penser aux deux membres de l'Institut qui ont donné à la trouvaille comme un baptême ou un état-civil scientifique en la rattachant à la ville de Liège, qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

Remercions MM. Demarteau et Renard ; grâce à leurs études, il semble qu'il est resté à Liège quelque chose du trésor de Herstal.

\* \* \*

Si, dans notre rapport, il n'y a pas de chapitre consacré aux fouilles, cela ne veut pas dire que l'année écoulée ne puisse compter parmi les périodes laborieuses de la Société ; seulement, avec fr. 524-97 de déficit au 1<sup>er</sup> janvier 1900, il ne fallait pas songer à de grandes entreprises ; aussi s'est-on borné à quelques recherches indispensables relatives au monument de Vervoz ou faites pour préparer des explorations futures en Hesbaye.

Quant au tome XXIX, dans son ensemble, il est, en vérité, moins volumineux que le précédent, mais l'impor-

tance des sujets y traités, au point de vue archéologique, et le luxe des planches constituent une compensation.

En ce qui concerne l'impression elle-même du *Bulletin*, le Bureau et la Commission des publications désirent un changement, et des propositions viennent de vous être faites pour améliorer les choses sans compromettre les finances de la Société.

### Finances.

Les comptes qui vont être donnés par votre si dévoué trésorier M. Brahy-Prost, témoignent d'une situation tolérable, en ce sens qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1901 le déficit ne se montait qu'à fr. 121-20. Mais n'allez pas conclure de là que les ressources sont suffisantes; ce serait une profonde erreur, attendu que, l'an dernier, toute dépense non indispensable a été systématiquement écartée, parce que l'Institut, malgré ses dettes, avait en vue l'acquisition de deux trouvailles de grand prix. Ces achats, non seulement auraient absorbé le disponible, mais auraient, comme autrefois forcé la Société à emprunter à ses propres membres en attendant les subsides des pouvoirs publics. Une de ces acquisitions n'est plus possible; l'autre est postposée.

### Recettes.

#### RECETTES.

Subside de l'État . . . . .	fr.	1,000	»
Subside de la Province . . . . .	»	500	»
Subside de la Ville . . . . .	»	500	»
Subside extraordinaire de la Ville au sujet du second envoi de débris de sculptures provenant de Vervoz . . . . .	»	153	»
Cotisations des membres . . . . .	»	1,225	»
Vente du <i>Bulletin</i> , intérêts chez le banquier . . . . .	»	132	44
		<hr/>	
Total :	fr.	3,510	44

DÉPENSES.

Déficit de 1899 . . . . .	fr.	524	97
Achats d'antiquités . . . . .	»	27	50
Bibliothèque. — Achat de <i>Bulletins</i> . — Échange de publications, etc. . . . .	»	135	75
<i>Bulletin</i> et son envoi . . . . .	»	1,746	35
Assurances contre l'incendie. . . . .	»	96	»
Bureau. — Circulaires — Encaissements. — Commissions de banque. . . . .	»	115	82
Concierge du Musée. . . . .	»	120	»
Gratifications aux pompiers . . . . .	»	25	»
Entretien des locaux. — Chauffage. — Éclairage. . . . .	»	58	50
Entretien des collections. — Réparations. — Restaurations. . . . .	»	413	75
Congrès de Paris (Anthropologie et archéologie préhistoriques). . . . .	»	15	»
Transport des antiquités provenant de la donation de Tornaco . . . . .	»	153	»
Réserve destinée au règlement d'un compte relatif aux tables du <i>Bulletin</i> . . . . .	»	200	»
		<hr/>	
Total :	fr.	3,631	64

RÉCAPITULATION.

Dépenses . . . . .	fr.	3,631	64
Recettes. . . . .	»	3,510	44
		<hr/>	
Déficit :	fr.	121	20

**Projet de budget pour 1901.**

RECETTES.

Subside de l'État . . . . .	fr.	1,000	»
Subside de la Province. . . . .	»	500	»
Subside de la Ville . . . . .	»	500	»
Cotisation des membres . . . . .	»	1,200	»
Vente du <i>Bulletin</i> et intérêts chez le banquier . . . . .	»	50	»
		<hr/>	
Total :	fr.	3,250	»

DÉPENSES.

Déficit de 1900 . . . . .	fr.	121	20
Achats d'antiquités . . . . .	»	562	80
Fouilles. . . . .	»	200	»
Bibliothèque . . . . .	»	100	»
<i>Bulletin</i> . . . . .	»	1,700	»
Assurances . . . . .	»	96	»
Bureau . . . . .	»	125	»
Concierges et gardiens . . . . .	»	145	»
Entretien des locaux . . . . .	»	100	»
Entretien des collections . . . . .	»	100	»
		<hr/>	
Total :	fr.	3,250	»

## MUSÉE.

L'Institut adresse des remerciements aux Administrations publiques et à tous ceux qui, en 1900, ont contribué à enrichir ou compléter les collections du musée par des dons ou dépôts, dont voici l'énumération :

1<sup>o</sup> Clé de chambellan, aux initiales de Joseph-Clément de Bavière. — Don de M. Auguste Hock.

2<sup>o</sup> Pistolet en fer, découvert dans la Meuse à Liège. — Don de M. Erasme Paques.

3<sup>o</sup> Trois petites lampes du type dit « crasset » : une en fer gravé, les deux autres en grès. — Don de M. le docteur Alexandre.

4<sup>o</sup> Deux anciennes briques de foyer. — Don de la famille Delaveux-Benoît.

5<sup>o</sup> Deux anciennes briques de foyer provenant de la rue du Pont-d'Avroy — Don de M. Meewis-Biavat.

6<sup>o</sup> Débris de fibule romaine et fond de vase en poterie pseudosamienne. — Dépôt de l'Administration communale de Ben-Ahin.

7<sup>o</sup> Grand bronze de Faustine et moyen bronze de Magnence, trouvés à Ben-Ahin. — Don de M. Jules Raquet, d'Ahin.

8<sup>o</sup> Hache en fer, scramasaxe, fragments de poteries et divers débris provenant du cimetière franc de Latinne. — Dépôt de M. E. Davin-Rigot.

9<sup>o</sup> Fragments de poteries franques et objets en fer provenant du lieu dit *Sakstraat*, à Laer. — Don de M. Louis Persoons.

10<sup>o</sup> Clé-bague romaine en bronze, sans gorge, trouvée aux environs de Tongres. Provient de feu le major Malaise. — Don de M. Marcel De Puydt.

11<sup>o</sup> Objets gallo-romains trouvés au lieu dit *Thier Laurent*, commune de Bois et Borsu (suite du dépôt signalé dans le Rapport précédent, p. XXI, n<sup>o</sup> 6<sup>o</sup>) : débris de chapiteau et dalle de marbre de 0<sup>m</sup>37 sur 0<sup>m</sup>70 ; soixante fragments de marbre de six variétés différentes ; sept rondelles d'hypocauste ; quatre tuiles, dont une avec dessin représentant une tête de lance (?) ; deux petits carreaux et restes de poteries et d'objets en fer. — Déposés par M. Firmin Hénaux.

12<sup>o</sup> Débris du monument romain de Vervoz, à ajouter à ceux signalés dans le Rapport précédent, p. XXI, n<sup>o</sup> 1<sup>o</sup> : Fragment de la base d'une statue : socle avec partie de pied humain ; corps d'un cheval fort endommagé ; entablement de corniche ; dalle moulurée de 0<sup>m</sup>60 sur 1<sup>m</sup>00 ; fragments avec imbrications provenant de la

toiture; sculptures diverses, volutes parties de statue, etc. — Déposés par la Ville de Liège et donnés par Madame la comtesse de Borckgrave d'Altena, douairière du baron Camille de Tornaco, et par M. le baron François de Tornaco, en mémoire du baron Auguste de Tornaco.

13<sup>e</sup> Série de silex taillés quaternaires, trouvés dans les grottes d'Éngis. — Don de M. Ernest Doudou.

14<sup>e</sup> Série de silex néolithiques trouvés, savoir : trois nucléus, deux grattoirs, deux éclats de hache polie et deux lames, près du château de Chokier; quatre grattoirs, un éclat de hache polie et une lame, à Flémalle-Haute; deux fragments de haches polies, dix petites lames et deux grattoirs, à Ombret (thier d'Olne); seize petites lames et un grattoir, à Ampsin; un nucléus et sept lames, près des Cabottes (Horion-Hozémont); un perceur, trois lames et un grattoir, sur les hauteurs de Jupille; trois fragments de haches polies, cinq grattoirs et deux lames, à Embourg (près du fort); nucléus, fragment de hache polie, dix petites lames et trois grattoirs, à Nomont (Ésneux); un nucléus et un silex taillé, près de la Tombe, à Rocour; et six silex taillés, à Beyne-Hesay. — Don de M. Jean Servais.

15<sup>e</sup> Deux silex néolithiques recueillis, en 1900, à La Panne (Adinkerke). — Don de Madame Jean Wagner.

16<sup>e</sup> Série d'ébauches de haches en silex, instruments et débris divers, provenant de l'atelier néolithique de Rullen. — Don de M. Marcel De Puydt.

17<sup>e</sup> Quatre-vingt-sept silex provenant des gisements signalés dans le Hainaut, sur les territoires des communes de Ressaix, Epinois, Péronnes, Anderlues et Leval; collection se composant d'instruments taillés sur les deux faces du type dit acheuléen, de quelques pointes dites moustériennes, de grattoirs, marteaux, perceurs et pièces diverses taillées ou utilisées par l'homme. Ces silex, très peu patinés en général, ont un facies spécial; c'est dans les stations de Ressaix et d'Epinois qu'ont été mises au jour les armes du genre poignard représentées, avec d'autres antiquités remarquables, sur les cinq photographies données avec la collection. — Don de M. Marcel De Puydt.

18<sup>e</sup> Douze silex paléolithiques provenant du gisement dit du Moulin de Haine-St-Pierre (Hainaut). — Don de M. Marcel De Puydt.

19<sup>e</sup> Fragment de hache polie, long de huit centimètres; deux débris de haches, dont un a subi l'action du feu; un silex ayant servi de perceur; un instrument long de onze centimètres, taillé sur les deux faces. Ces objets, trouvés commune de Moxhe, sont tous confectionnés en silex de la région. — Don de M. le baron Robert de Sélvs-Fanson.



20° Fragment de pointe de flèche et vingt-quatre éclats ou déchets de silex taillés, trouvés au lieu dit Rogneux-Mont, commune de Vierset. — Don de M. A. Rousseau, de Doyon.

## ACHATS.

Serrure gothique en fer.

Matrice d'un sceau en cuivre, gothique (Détermination incertaine).

Trouvaille de monnaies romaines, faite en 1900, près de Vervoz (Clavier), composée de septante moyens et petits bronzes et d'une pièce en potin indéterminable. Ces monnaies appartiennent aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles et se répartissent comme suit : 2 Claude II, 5 Gratien, 1 Licinius père, 1 Théodora, 2 Hélène, 1 Arcadius et 58 petits bronzes de l'époque de Constantin.

## PUBLICATIONS.

Pour l'année 1900, l'Institut a publié le tome XXIX du *Bulletin*, comprenant un rapport de M. Marcel De Puydt sur les travaux de la Société pendant l'année 1899, ainsi que les articles mentionnés à la table et relatés plus haut. Soit un ensemble de 276 pages, orné d'une carte, d'un plan, de deux vignettes dans le texte et de onze planches hors texte.

## BIBLIOTHÈQUE.

Voici, d'après M. Paques, notre bibliothécaire, la liste des ouvrages reçus en 1900 :

### Donc d'auteurs.

FR. STRAVEN. — *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, 6 vol. in-8°.

JULIEN FRAIPONT. — *Les néolithiques de la Meuse*, n° 1, types de Furfooz. Liège, 1900, 1 vol. in-8°.

THÉODORE GOBERT. — *Les Rues de Liège*, t. III, fasc. 18, 19, 20; t. IV, fasc. 1.

CLÉMENT LYON. — *Le maître de chapelle Philippe de Monte était-il malinois ou montois ? flamand ou wallon ?*

DR JULIEN SIMONIS. — *L'art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles-le-Téméraire au*

*duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.* Bruxelles, 1900, 1 vol. in-4<sup>o</sup>.

ALFRED MICHA. — *La maison Curtius*, 2<sup>e</sup> édit.

A. HANSAY. — *Chartes de l'ancienne abbaye de Lobbes.*

MARCEL DE PUYDT. — *Au sujet de poignards de l'âge de la pierre et de quelques silex taillés.* Bruxelles, 1900.

JOSEPH BRASSINNE. — *Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont.* Liège, 1900.

FLORENT PIOLLEN. — *La verrerie et ses artistes au pays de Liège.* Liège, 1900.

J. A. UDDEN. — *An old indian village.* Rock-Island, 1900.

### Abonnements et Achats.

*Revue de l'Art chrétien*, t. XI, livr. 1 à 6, 1900.

*L'ancien pays de Looz*, 4<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 1 à 12, 1900.

### Envois du ministère de l'instruction publique.

VAN BASTELAER. — *Mémoires archéologiques*, t. VII, Bruxelles, 1897, 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

L. LAHAYE. — *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. V, Namur, 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

Reproduction en phototypie du seul exemplaire connu de l'édition de 1572 de la carte de l'Europe de Mercator, conservé à la bibliothèque grand-ducale de Saxe-Weimar.

### Échanges.

#### § 1. — BELGIQUE.

Anvers. — ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique. — Bulletin* n<sup>os</sup> 8 et 9, 1900.

Brabant. — BRUXELLES. — *Académie royale des sciences de Belgique. — Bulletin*, 1900 — *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts*, 1899 et 1900.

Id. — *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire. — Bulletin*, t. LXIX, 1900.

Id. — *Biographie nationale*, t. XVI, 1900, livr. 1.

Id. — *Annuaire de l'Académie royale*, etc, 66<sup>e</sup> année, 1900. In-12.

Id. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*; 38<sup>e</sup> année, 1899, 9 à 12, n<sup>os</sup> 1 et 2, 1900.

BRUXELLES. — *Annales de la Société d'archéologie. Mémoires, rapports et documents*, t. XIV, 1900, n<sup>o</sup> 1.

Id. — *Annuaire de la Société d'archéologie*, t. XI, 1900.

Id. — *Annales des travaux publics de Belgique*

Id. — *Bulletin de la Société d'anthropologie*, t. XVI et XVII, 1898-99.

Id. — *Revue belge de numismatique*, 56<sup>e</sup> année, 1900, n<sup>os</sup> 3 à 4.

Id. — *Société royale belge de géographie. — Bulletin*, 24<sup>e</sup> année. 1900, n<sup>os</sup> 1 à 6.

Id. — *Id.* — *Compte-rendu des actes de la Société.* (Dans le même volume que le précédent.)

BRUXELLES. — *Analecta Bollandiana*, 1900.

NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*

LOUVAIN. — *Annuaire de l'Université catholique*, 64<sup>e</sup> année, 1900.

LOUVAIN. — *Annales pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, par Reusens et Barbier, série des Cartulaires, 1900, livr 1 à 3, t. XII.

Flandre orientale. — GAND. — *Société d'histoire et d'archéologie de Gand*. — *Bulletin*, 8<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 1 à 8, et table des matières. — *Annales*, t. III, 1900, f. 2 à 4 — *Inventaire archéologique de Gand*, 1900, fasc. 16 à 19.

SAINT-NICOLAS. — *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes*, t. XIX, 1900, 1<sup>re</sup> livr.

Hainaut. — MONS. — *Annales du Cercle archéologique*. — *Bulletin des sciences*, t. XXVIII et XXIX, 1899 et 1900.

Id. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 6<sup>e</sup> série, t. XI, 1900.

TOURNAI. — *Bulletin de la Société historique et littéraire*, 2<sup>e</sup> série; *Annales*, nouv. série, t. IV, 1899. — Table des matières de la 1<sup>re</sup> série, 1845 à 1895. Tournai, 1900.

CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique*. — *Documents et rapports* t. XXIV, 1900.

ENGIHÉN. — *Annales du Cercle archéologique*, t. V, 1897-1898.

Liège. — LIÈGE. — *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 2<sup>e</sup> sér., t. XXXVIII et XXXIX, 1898-1899.

Id. — *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*. — *Bulletin*, t. XII, 2<sup>e</sup> p., 1901.

Id. — *Société des Bibliophiles liégeois*. — C. de Borman. *Les échelons de la souveraine justice de Liège*, 2<sup>e</sup> volume, 1900.

HUY. — *Cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. XII, 4<sup>e</sup> livr., 1900.

VERVIERS. — *Cercle verriétois Société littéraire*. — *Annuaire*. — *Bulletin*, 22<sup>e</sup> année, 1899-1900, n<sup>os</sup> 2 à 4.

Id. — *Société Verriétoise d'archéologie*, *Bulletin*, 1899, n<sup>os</sup> 3 à 6. — *Bibliographie*, pp. 129 à 192.

Limbourg. — HASSELT. — *Société chorale et littéraire des Mélophiles*. — *Bulletin de la section scientifique et littéraire*, vol. XXXVI, 1900.

TONGRES. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XVII, 1<sup>re</sup> livr., 1897; t. XVIII, 1<sup>re</sup> livr. 1900.

BILSEN. — *Limburgsche maatschappij voor letterkunde en wetenschap*, *Limburgsch Jaarboek*.

Luxembourg. — ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg*, *Annales*, t. XXXIV, 1900.

NAMUR. — NAMUR. — *Annales de la Société archéologique*, t. XXIII, 2<sup>e</sup> livr.; t. XXXIV, 1<sup>re</sup> livr. 1900. — *Rapport pour 1899*.

MAREDSOUS. — *Revue bénédictine de Maredsous*, 17<sup>e</sup> année, 1900, n<sup>os</sup> 1 à 12.

## § 2 — FRANCE.

ABBEVILLE. — *Société d'Émulation*. — *Bulletin des procès-verbaux*. — *Mémoires*. — *Les reliures artistiques et armées*.

AMIENS. — *Société des antiquaires de Picardie*. — *Mémoires*. — *Cartul. de la chap. de la Cathédrale*. — *Documents inédits concernant la province*.

Id. — *Id.* — *Bulletin*.

Id. — *Id.* — *Album archéologique*.

ARRAS. — *Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*. — *Mémoires*, t. II, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livr. 1899-1900 — *Bull.*, t. II, f. 1 à 4, 1898. — *Statistique monumentale*, t. III, 13<sup>e</sup> livr. 1899.

AUXERRE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 52<sup>e</sup> vol., 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres, 1899. — 53<sup>e</sup> vol., 1899, 2<sup>e</sup> sem.

AVESNES. — *Mémoires de la Société archéol. de l'arrondissement d'Avesnes*, t. I, 1899.

BORDEAUX. — *Société archéologique*, t. XXII, n<sup>os</sup> 1 et 2, 1897.

BOURGES. — *Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*.

CHALON-SUR-SAÔNE. — *Mémoires de la Société d'archéologie de Chalon-sur-Saône*. Montbéliard.

DUNKERQUE. — *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*. — *Bulletin*. — *Mémoires*, vol. XXXII, 1899, et vol. XXXIII, 1900.

LILLE. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*.

LYON. — *Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon*.

MARSEILLE. — *Répertoire des travaux de la Société de statistique*, t. XXXX, 1900.

MONTAUBAN. — *Bull. archéol. et histor. de la Société archéol. de Tarn-et-Garonne*, t. XXVII, 2<sup>e</sup> p., 1899.

NANCY. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, t. XLVI, 3<sup>e</sup> série, 27<sup>e</sup> v., 1899.

Id. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas — Table des mémoires et bulletins*, t. XVII, 1900.

ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais*. — *Mémoires*. — *Bulletin*, t. XII, n<sup>os</sup> 165 et 167, 1899 et 1900.

PARIS. — *Congrès archéologiques de France*, années 1898 et 1899, 3 vol.

Id. — *Société de l'Histoire de France*, t. XXXVI, 1899.

Id. — *Bulletin de numismatique*.

ROCHECHOUART. — *Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts*, t. IX, n<sup>os</sup> 3 à 6, 1899; t. X, 1900, n<sup>o</sup> 1.

ROMANS. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, 19<sup>e</sup> année, 1899, n<sup>os</sup> 1 à 4; 20<sup>e</sup> année, 1900.

SAINT-DIE. — *Société philomatique rosigienne*. — *Bulletin*, 27<sup>e</sup> année, 1899-1900.

SAINT-OMER. — *Société des antiquaires de la Morinie*. — *Bulletin historique*, t. X, 1899 et 1900. — *Mémoires*, 1 et 2 f., 1900.

Id. — *Les chartes de St-Bertin*, par l'abbé Bled, t. IV, 1899.

SAINT-MAUR DE GLANDEVEIL (Abbaye de). — *Mélanges de liturgie, d'histoire et de théologie*. Solesmes.

*Almanach-annuaire histor., administr. et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*. Reims, 1900.

SOLESMES. — *Abbaye de Solesmes*.

TOULOUSE. — *Société académique franco-hispano-portugaise*. — *Bulletin*, n<sup>os</sup> 5 à 9. — *Annuaire et rapport pour 1900*.

Id. — *Société archéologique du Midi de la France*. — *Bulletin*, nouvelle série, n<sup>o</sup> 24, 1899. — *Mémoires*.

Id. — *Académie*. — *Rapport annuel*.

Id. — *Bulletin de l'Université*, f. 10, 11, 12, 1899-1900. — *Annuaire*, 1899-1900.

GARRIGUE. — *Histoire des populations pastorales de l'ancien Consulat de Tarascon*. Toulouse, 1897.

### § 3 — ANGLETERRE.

CAMBRIDGE. — *Proceedings of the Cambridge Antiquarian Society*, n<sup>o</sup> 40, 1899.

Id. — *Liste des membres de la Société*, 1899.

GLASGOW. — *Transactions of the Glasgow archaeological Society; New Series*.

### § 4. — HOLLANDE.

LA HAYE. — *Maandblad van het genealogisch-heraldiek genootschap « De Nederlandsche Leeuw »*, 18<sup>e</sup> année, 1900, n<sup>os</sup> 1 à 12.

Id. — *Algemeen Nederlandsch Familiebld, tijdschrift voor Geschiedenis, Geslacht-Wapen-Zegelkunde, enz.*, 13<sup>e</sup> année, nouv. série, n<sup>os</sup> 1 à 5, 1900.

LEEWARDEN. — *Friessch Genootschap van Geschiedenis, Oudheid-en Taalkunde*. — 71<sup>e</sup> verslag der Handelingen. — Rapport 1898-99.

Id. — *Id.* — *De vrije Fries*, 1<sup>re</sup> p., 3<sup>e</sup> livr., 1900.

LEYDE. — *Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde*. — *Handelingen en Mededeelingen*, 1899-1900. *Levensbericht der afgestorven medeleden*. — Rapport, 1900.

MAESTRICHT. — *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*.

UTRECHT. — *Werken uitgegeven door het historisch genootschap*. Verslag, 1897. — *Annales*. Nouv. série, t. V, 1899-1900.

Id. — *Bijdragen-Mededeelingen*, 21<sup>e</sup> p., 1900.

Id. — *Briefwisseling tusschen de Gebroeders Van der Goez*.

#### § 5. — GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG. — *Institut grand-ducal, section historique*.

Id. — *Uns Hemecht, Organ des Vereins für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst*, 6<sup>e</sup> année, 1900.

#### § 6. — DANEMARK.

COPENHAGUE. — *Tillæg til Aarbøger for nordisk Oldkyndighed og Historie udgivet af det kongelige nordiske oldskrift-selskab*.

Id. — *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*.

#### § 7. — SUÈDE ET NORWÈGE.

STOCKHOLM. — *Kon. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademiens månadsblad*. — *Antiquarisk tidskrift för Sverige*, par Hildebrand, 1899.

UPSALA. — *Skrifter utgifna af kongl. humanistiska Vetenskaps-Samfundt, n<sup>o</sup> 1*. Upsala. Band VI, 1900.

#### § 8. — SCHLESWIG-HOLSTEIN (PRUSSE).

KIEL. — *Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte*. — Vol. XXIX et XXX, 1900.

Id. — *Rapport du Musée d'antiquités de l'Université de Kiel*.

Id. — *Mitteilungen des Anthropologischen Vereins in Schleswig-Holstein*, 1900, t. IV, 13<sup>e</sup> livr.

#### § 9. — HANOVRE (PRUSSE).

HANOVRE. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*. Jahrgang, 1900.

LÜNEBOURG. — *Rapport annuel de la Société du Musée de la principauté pour les années 1896 à 1898*. Lünebourg, 1899.

#### § 10. — PRUSSE.

AIN-LA-CHAPELLE. — *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXII, 1900.

BERLIN. — *Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte* (redigiert von R. Virchow), t. VIII, p. 575 à la fin, 1899. — *Annales*, 1900, p. 1 à 228.

BONN. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. CV, 1900.

DÜSSELDORF. — *Düsseldorfer Geschichtsverein*. — *Beiträge zur Geschichte des Niederrheins*. Jahrbuch.

KÖNIGSBERG. — *Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft*, 40<sup>e</sup> année, 1899.

MAINZ. — *Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der Rheinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz*.

MAINZ. — *Bericht über die Vermehrung der Sammlungen des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer zu Mainz im Jahr 1899-1900.*

METZ. — *Mémoires de l'Académie de Metz*, 80<sup>e</sup> ann., 1898, 1899 et 1900.

Id. — *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde.* — *Jahrbuch*, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année, 1898-1899

POSEN. — *Roczniki Towarzystwa Przyjaciół Nauk Poznańskiego*, 1900, nos 2 à 4.

Id. — *Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen*, 13<sup>e</sup> ann., 3 et 4, 1898. — 14<sup>e</sup> ann., 1 à 4, 1899.

Id. — *Historische Monatsblätter für die Provinz Posen*, 1<sup>re</sup> ann., *Anzeigen-Anschlag*, 1900, nos 1 à 7.

Id. — *Album der im Museum der Posener Gesellschaft der Freunde der Wissenschaften aufbewahrten prähistorischen Denkmäler des Grossherzogthums Posen*, Heft II mit 21 Tafeln, 1 vol., 1900.

STETTIN. — *Gesellschaft für Pommersche Geschichte und Alterthumskunde.* — *Baltische Studien; neue Folge*, 3<sup>e</sup> vol., 1899.

STRASBOURG. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 2<sup>e</sup> série, t. XX, 1899-1900.

Id. — *Historisch-litterarischer Zweigverein des Vogesen-Clubs. Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens.* — *Jahrbuch*, 16<sup>e</sup> ann., 1900

TREVES. — *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier von 1894 bis 1899.*

WERNIGERODE. — *Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde.*

#### § 11. — MECKLEMBOURG (PRUSSE).

SCHWERIN. — *Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für meklenburgische Geschichte und Alterthumskunde*, 65<sup>e</sup> année, 1900.

#### § 12. — SAXE.

DRESDE. — *Jahresbericht des königlich. Sächs. Alterthums-Vereins.*

Id. — *Neues Archiv für Sächsische Geschichte und Alterthumskunde*, par Ermisch, t. XXI, 1900. — *Die Sammlung des Königlich-Sächsischen Alterthumsvereins zu Dresden in ihren Hauptwerken.*

Id. — OTTO WENKEL. — *Die Sammlung des Königl. Sächsischen Alterthumsvereins zu Dresden in ihren Hauptwerken*, 100 Bl. in Lichtdruck. Dresden, 1900, 1 vol. — *Festschrift zum fünfundsiebzigjährigen Jubiläum des Königl. Sächs. Alterthumsvereins*, Dresden, 1900.

LENA. — *Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde.*

#### § 13. — BADE.

HEIDELBERG. — *Historisch-philosophischer Verein zu Heidelberg.* — *Neue Heidelberger Jahrbücher*, 9<sup>e</sup> ann., 1899, n<sup>o</sup> 2.

#### § 14. — WURTEMBERG.

STUTTGART. — *Württembergische Vierteljahrshäfte für Landesgeschichte*, Nouv. série, 1899; 9<sup>e</sup> année, nos 1 à 4, 1900.

ULM-OBERSCHWABEN. — *Verein für Kunst und Alterthum.* — *Mittheilungen*; Heft 9, 1900.

#### § 15. — BAVIÈRE.

LINDAU. — *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung*, Altbayerische Forschungen.

MÜNICH. — *Monatschrift des Historischen Vereins von Ober-Bayern*, 1900, 1 à 3. — *Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte*.

Id. — *Id.* — *Jahresbericht*.

NÜRNBERG. — *Anzeiger des germanischen Nationalmuseums*. — 1899, 1 vol.

Id. — *Mittheilungen aus dem germanischen Nationalmuseum*. t. V, 1899, 1 vol.

Id. — *Katalog der im germanischen Museum vorhandenen, zum Abdrucke bestimmten, geschnittenen Holzstücke*.

RATISBONNE. — *Verhandlungen des Historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg*. — 43<sup>e</sup> vol., 1900.

§ 16. — AUTRICHE

GRATZ. — *Historischer Verein für Steiermark*. — *Mittheilungen*. — *Beiträge*, 1898, 46<sup>e</sup> livr.

Id. — *Gratz*. *Vjesnik Istarskojga arheološkoga Društva; novč serije svesku III 1898*, urednik Dr Josip Brunsmid.

Id. — *Beiträge zur Kunde steiermärkischer Geschichtsquellen*.

PRAGUE. — *Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen*. — *Mittheilungen*, 38<sup>e</sup> ann., nos 1 à 4, Prague, 1899.

VIENNE. — *Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft*, Nouv. série; 30<sup>e</sup> vol., n<sup>o</sup> 1, 1900.

VIENNE. — *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften; Mathematisch-naturwissenschaftliche Classe*.

§ 17. — AUTRICHE (HONGRIE).

BUDAPEST. — *Archaeologiai értesítő (indicateur archéologique) a M. Tud. Akadémiá arch. bizottságának és az Országos Szépirod. Társulatnak közlönye szerkeszti Hampel József*, Budapest, Kiválja a magyar Tudományos Akadémiá — T. XIX, 3 à 5, 1899, t. XX, f. 1, 2, 1900.

Id. — *Corpus a mummorum Hungariae (Magyar Egyptemus Ercsítő)*, par le Dr Réthy Lászlo, Budapest, 1899. — *Rapport sur les travaux de l'Académie Hongroise des sciences en 1899*, par le secrétaire général E. Szily, 1900.

Id. — *Archaeologiai Közlemények*.

Id. — *Ungarische-Revue mit Unterstützung der Ungarisch. u. Akademie der Wissenschaften*, publié par P. Hunfalvy et G. Heindl., Rapport

BOSNIE. — *Wissenschaftliche Mittheilungen aus Bosnien und der Herzegovina herausgegeben vom Bosnisch-Herzegovinischem Landesmuseum in Sarajero, redigirt von Dr Moriz Hoernes*. — (Vienne).

§ 18. — RUSSIE.

SAINT-PÉTERSBOURG. — *Commission impériale archéologique*, Ses comptes-rendus.

Id. — *Matériau pour servir à l'archéologie de la Russie*.

§ 19. — ESPAGNE.

MADRID. — *Revista de archivos, bibliotecas y museos, organo oficial de cuerpo facultativo del ramo*, (Tercera época), año IV, nos 8 et 9, 1900.

BARCELONE. — *Associació catalanista d'excursions científicas*. — *L'excursionista Bolletí mensual*.

Id. — *Revista de la Associación artistico-arqueológica Barcelonesa*. — *Bolletín*. — 4<sup>e</sup> an., nos 2 à 10, 1899. — 5<sup>e</sup> ann., nos 18 à 22, 1900.

Id. — *Bolletín de la Centre Excursionista de Catalunya*.

§ 20. — PORTUGAL.

LISBONNE. — *O archeologo português; colleção illustrada de matéri-e.*

*e noticias publicada pelo Museu ethnographico portuguezs*, vol. 1, 2, 3, 1899-1900. Vol. V. 1. 4 à 10, 1900.

§ 21. — ITALIE.

MESSINE. -- *Rivista di storia antica et scienze affini* dirigée par le Dr Giacomo Tropea. Messina, 5<sup>e</sup> année, 1900, fasc. 2 et 3.

§ 22. — ALGÉRIE.

BONE. — *Académie d'Hippone. — Comptes-rendus des réanions.* — Année 1899 — *Bulletin*, 1899.

§ 23. — ETATS-UNIS.

CHICAGO. -- *Academy of sciences*, 40<sup>e</sup> rapport annuel, 1897. — *Bulletin* n<sup>o</sup> 3. — *The mollusca of the Chicago area. The Pelecypoda.*

WASHINGTON. — *Annual Report of the board of Regents of the Smithsonian Institution.* Ann. 1897.

WASHINGTON. — *U. S. National Museum.*

Id. — *Anthropological Society. — The American Anthropologist.*

PHILADELPHIE. — *Annual Report of the curator of the Museum of American archaeology in connection with the University of Pennsylvania.*

Id. — *Free Museum of science and art. Department of archaeology and palæontology; University of Pennsylvania. Bull.* 1 vol. II, n<sup>os</sup> 3, 4 — 1900.

Id. — *The Canadian antiquarian and numismatic journal published by the numismatic and antiquarian Society of Montreal.*

MILWAUKEE. — *Musée public*, 51<sup>e</sup> rapport annuel. Octobre 1898.

§ 24. — CANADA.

MONTRÉAL. — *The Canadian Institute and numismatic journal published by the numismatic and antiquarian Society*, 3<sup>e</sup> s., 1 vol. n<sup>o</sup> 4, 1898.

TORONTO. — *Transactions of the Canadian Institute*, 1899, n<sup>o</sup> 18, vol. 2, 2<sup>e</sup> partie.

Id. — *Annual Report. — Archaeological Report.*

Id. — *Proceedings of the Canadian Institute*, new series n<sup>o</sup> 10, vol. 2, 1900.

OTTAWA. *Commission géologique du Canada. Rapport.*

§ 25. — BRÉSIL.

RIO DE JANEIRO. — *Archivos do museu nacional do Rio de Janeiro.* Ann. 1896, 1897, 1899, 1900.

§ 26. — RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

MONTEVIDEO. — *Anales del museo nacional de Montevideo*, publicados bajo la dirección de J. ARCHAULETA, 1900, t. II.

§ 27. — RÉPUBLIQUE DE COSTA-RICA.

SAN JOSÉ DE COSTA RICA. — *Anales del Instituto fisico-geographico y del Museo nacional*, t. VII.

Id. — *Museo nacional San José Costa Rica.*

Id. — *Informe del 2<sup>o</sup> semestre de 1898 à 1899; 1899 à 1900.*





## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

L'Institut a subi plusieurs pertes sensibles pendant l'année 1900 ; nous avons parlé du regretté baron de Séllys-Longchamps, le dernier membre fondateur de la Société. Le 13 février est décédé, à Liège, M. Georges Frère-Orban, élu membre correspondant le 26 janvier 1884. Un de nos plus anciens collègues, M. Jules Frésart, entré parmi nous le 31 décembre 1873, devenu membre effectif le 27 avril 1877, mourait en avril, au moment même où une place de membre honoraire était proposée pour lui !

La Société a aussi perdu, le 26 décembre 1900, M. Charles-Emile Wigny, vice-président du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts, membre associé de l'Institut depuis le 30 novembre 1883.

Feu Arthur de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, avait reçu le titre de membre honoraire le 31 janvier 1891, après le Congrès tenu à Liège par la Fédération archéologique et historique de Belgique.

Malgré ces deuils, auxquels vous vous êtes tous associés, l'Institut, au 31 décembre 1900, comptait encore 148 membres : 62 associés, 44 correspondants (dont 22 reçoivent le *Bulletin*), 13 honoraires et 29 effectifs.

Dans le cours de l'année passée, MM. Nicolas Lequarré, Alfred Hansay, Julien Simonis, Jean Servais, Lucien Renard et Max Lohest ont été admis au nombre des membres effectifs. Ont également été élus : membre honoraire : M. Charles de Thier ; membres correspondants : MM. le baron Robert de Séllys-Fanson, Joseph Gaillard, J. Ceyskens, Florent Pholien, Jules Feller et Firmin Hénaux.

Huit membres associés ont été inscrits dans la Société ; ce sont MM. Alfred van der Heyden à Hauzeur, Paul

Comblen, Eugène Duchesne, Falk fils, Paul van Zuylen, A. Vandeveld et Félix Frésart.

En présence des situations délicates qui vont se présenter au sujet du futur *musée Curtius*, avons-nous besoin de vous dire que la rentrée de M. Stanislas Bormans à la vice-présidence et présidence future de l'Institut, a été, à la séance de décembre, applaudie par tous et surtout par ses anciens collègues qui, connaissant l'histoire de l'Institut, ont pu juger les inappréciables services de M. Bormans, devenu aujourd'hui notre doyen.

A la même réunion, le Bureau pour 1901 a été formé comme suit : M. Julien Fraipont, président ; M. Marcel De Puydt, secrétaire ; M. le docteur Alexandre, conservateur ; M. E. Brahy-Prost, trésorier ; M. Erasme Paques, bibliothécaire ; M. Joseph Brassine, bibliothécaire-adjoint, et MM. Lucien Renard et Jean Servais, conservateurs-adjoints.

En terminant, Messieurs, qu'il nous soit permis de saluer les nouveaux élus et les nouveaux confrères, avec l'espoir que leur travail, jeune et ardent, permettra à l'Institut — vieux de plus d'un demi-siècle — de conserver ses traditions scientifiques, sans reculer devant aucun progrès.

Liège, 29 mars 1901.

*Le Secrétaire,*  
**MARCEL DE PUYDT.**

---









GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00671 4550

